Migration DOM-métropole des années 1960 à nos jours : itinéraires d'une minorité française

Marine Haddad

▶ **To cite this version:**

Marine Haddad. Migration DOM-métropole des années 1960 à nos jours : itinéraires d'une minorité française. Sociologie. Institut d'études politiques de paris - Sciences Po, 2018. Français. NNT : 2018IEPP0021 . tel-03419377

HAL Id: tel-03419377
https://theses.hal.science/tel-03419377

Submitted on 8 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Institut d'études politiques de Paris
École doctorale de Sciences Po
Programme doctoral de sociologie
Observatoire sociologique du changement
Doctorat en sociologie

Migration DOM-métropole des années 1960 à nos jours

Itinéraires d'une minorité française

Marine Haddad

Thèse dirigée par Mirna Safi
Directrice de recherche à Sciences Po

Soutenue le 3 décembre 2018

Jury

M. Cris Beauchemin, Directeur de recherche, INED (rapporteur)
M^me^ Audrey Célestine, Maîtresse de conférences, Université de Lille
M^me^ Stéphanie Condon, Chargée de recherche, INED
M^me^ Wendy D. Roth, Associate Professor, University of British Columbia (rapporteure)
M^me^ Mirna Safi, Directrice de recherche, FNSP-OSC (directrice de thèse)
M. Franck Temporal, Maître de conférences, Université Paris Descartes
M^me^ Agnès Van Zanten, Directrice de recherche, CNRS, OSC

Table des matières

Introduction **15**

I Une spécificité outre-mer ? **25**

1 Aux frontières de la citoyenneté **27**

1.1 Les départements d'outre-mer : une unité fabriquée 28

1.2 La démographie outre-mer : un objet de contrôle public 39

1.3 l'État défini par la gestion de ses populations 48

2 Le dialogue des sources et des méthodes **69**

2.1 Étudier les trajectoires : une approche empirique plurielle 71

2.2 La diversité des matériaux : des différences fécondes 80

2.3 Des mesures pour objectiver les frontières ethno-raciales 96

3 Une altérité révélée en métropole **107**

3.1 Les expériences migratoires : matrices de minorités 108

3.2 Racialisation et résistances 117

3.3 Des divisions internes aux DOM 132

II Une émigration institutionnalisée **147**

4 L'effet macrosocial d'une politique migratoire **149**

4.1 Un objet mémoriel conflictuel 150

4.2 Un catalyseur de l'expansion migratoire 161

4.3 La poursuite d'études : *nouveau* moteur des migrations ? 172

5 Aides à la mobilité et sélection des migrants 185

5.1 Concevoir une démocratisation de la migration 187

5.2 Une méthodologie sous contrainte 200

5.3 Vers une segmentation des migrations ultramarines 208

6 Les logiques familiales du départ 225

6.1 Famille et migration : entre ressource et contrainte 226

6.2 Les effets contrastés de la parenté en migration sur les départs 234

6.3 Des raisons de partir 250

IIIDes trajectoires façonnées par le travail 265

7 Un segment singulier des classes populaires 267

7.1 Une entrée précoce sur le marché du travail 268

7.2 Une ségrégation professionnelle 283

7.3 La fonction publique : opportunités et transformations 297

8 Des positions sociales réinterprétées 311

8.1 Ressources migratoires et constitution de niches d'emploi 312

8.2 Un statut qui n'efface qu'en partie les stéréotypes 322

8.3 Soignantes antillaises : valorisations dans le « sale boulot » 336

Conclusion 349

Bibliographie 357

Annexes 389

Index des tableaux

1.1 Effectifs de migrants antillais passés par le Bumidom entre 1963 et 1981 44

1.2 Evolution de la population native des DOM vivant en métropole (1954-2008) 46

2.1 Les recensements dans les DOM et en métropole 83

2.2 Nombre de personnes nées dans les DOM dans les enquêtes Emploi 85

2.3 Échantillons des tables "égo" et "enfants" dans MFV 87

2.4 Distribution de l'échantillon par origine migratoire 88

3.1 Ressenti des discriminations et du racisme dans les DOM (%) 116

3.2 Caractéristiques sociodémographiques des groupes étudiés 124

3.3 Ressenti du racisme et des discriminations (%) 125

3.4 Effets marginaux de l'origine migratoire sur la probabilité de déclarer une expérience des discriminations 126

3.5 Ressenti du racisme et des discriminations des migrants de retour (%) 134

3.6 Ressenti du racisme et des discriminations parmi les natifs DOM (%) 135

4.1 Proportions de migrants venus par le Bumidom 151

4.2 Résultats des régressions différence-de-différence sur le taux de variation des flux annuels . . 172

4.3 Nombre d'établissements d'enseignement supérieur dans les DOM 176

4.4 Part d'étudiants du supérieur parmi la population des 16-25 ans nés dans les DOM et y vivant (%) 176

4.5 Résultats de la régression DiD incluant l'offre d'enseignement supérieur 177

4.6 Odds-ratios comparant la poursuite d'études des ultramarins arrivés en métropole entre deux recensements à celle de ceux vivant dans leur DOM d'origine 181

4.7 Odds-ratios comparant la poursuite d'études des ultramarins arrivés en métropole entre deux recensements à celle de ceux vivant dans leur DOM d'origine 182

5.1 Résumé des restrictions définissant l'échantillon n_2 * 202
5.2 Caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon n_1 202
5.3 Statut migratoire et profession du père (%) 206
5.4 Statut migratoire et profession de la mère (%) 207
5.5 Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques 209
5.6 Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques 210
5.7 Odds-ratios du modèle à effets fixes ménage 212
5.8 Odds-ratios de la probabilité d'avoir recours à des aides publiques parmi les migrants . . . 215
5.9 Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques 217
5.10 Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques 218

6.1 Configurations migratoires au sein des fratries 238
6.2 Risques relatifs estimés par les différents modèles de durée 240
6.3 Odds-ratio des effets d'interaction entre parenté en migration et sexe d'ego 245
6.4 Odds-ratio des effets d'interaction entre frères et sœurs en migration et sexe d'ego 247

7.1 Résultats de la régression linéaire sur la position dans l'échelle des niveaux d'étude 279
7.2 Risques relatifs de la régression multinomiale sur le statut d'emploi 287
7.3 Surreprésentation et sous-représentation professionnelle des ultramarines au fil du temps . . 294
7.4 Surreprésentation et sous-représentation professionnelle des hommes ultramarins au fil du temps 296
7.5 Résultats de la régression multinomiale sur l'emploi dans le public (risques relatifs) 305

8.1 Les enquêtées du secteur du soin 338
A.1 Présentation des enquêtés du corpus d'entretiens 389
A.2 Activité et niveau d'étude dans les DOM - 1974-1999 (16-30 ans) 390
A.3 Activité et niveau d'étude dans les DOM - 1974-1999 (31-45 ans) 390
A.4 Activité et niveau d'étude dans les DOM - 1974-1999 (46-60 ans) 391
A.5 Titulaires d'un CAP ou BEP parmi les natifs des DOM de 18-27 ans (%) 391
A.6 Titulaires d'un baccalauréat parmi les natifs des DOM de 18-27 ans (%) 392
A.7 Titulaires d'un baccalauréat encore étudiants parmi les natifs des DOM de 18-27 ans (%) . 392
A.8 Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques 393
A.9 Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques 394

A.10 Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques (Sans enfants uniques) . . . 394
A.11 Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques (Sans enfants uniques) . . . 395
A.12 Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques (Sans Guyanais) 395
A.13 Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques (Sans Guyanais) 396
A.14 Odds-ratio sur la probabilité d'avoir recours aux aides publiques pour migrer . . . 396
A.15 Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques (DOM) . . . 397
A.16 Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques (DOM) . . . 397
A.17 Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques (Sans enfants uniques) . . . 398
A.18 Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques (Sans enfants uniques) . . . 398
A.19 Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques (Sans Guyanais) 399
A.20 Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques (Sans Guyanais) 399
A.21 Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques (Antilles) . . . 400
A.22 Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques (Antilles) . . . 400
A.23 Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques (Réunion) . . . 401
A.24 Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques (Réunion) . . . 401
A.25 Répartition des populations métropolitaines entre PCS des actifs occupés, chômage et inactivité, selon le statut migratoire . . . 403
A.26 Comparaison des niveaux d'études des ultramarins de métropole (M) et des migrants de retour dans les DOM (D) . . . 406
A.27 Comparaison de la distribution par âge des ultramarins de métropole (M) et des migrants de retour dans les DOM (D) . . . 406
A.28 Comparaison des statuts matrimoniaux des ultramarins de métropole (M) et des migrants de retour dans les DOM (D) . . . 406
A.29 Comparaison des niveaux d'étude des hommes ultramarins de métropole (M) et des migrants de retour dans les DOM (D) . . . 407
A.30 Comparaison des niveaux d'étude des ultramarines de métropole (M) et des migrantes de retour dans les DOM (D) . . . 407

A.31 Comparaison de la distribution par âge des hommes ultramarins de métropole (M) et des migrants de retour dans les DOM (D) . . . 408
A.32 Comparaison de la distribution par âge des ultramarines de métropole (M) et des migrantes de retour dans les DOM (D) . . . 409
A.33 Comparaison des statuts matrimoniaux des hommes ultramarins de métropole (M) et des migrants de retour dans les DOM (D) . . . 409
A.34 Comparaison des statuts matrimoniaux des ultramarines de métropole (M) et des migrantes de retour dans les DOM (D) . . . 410
A.35 Résultats de la régression sur l'emploi public 1982-2002 (risques relatifs) . . . 417

Index des figures

1.1 Les DOM en 1961 . . . 29

3.1 Ressenti du racisme et des discrimination par DOM de naissance . . . 137

4.1 Population née dans les DOM et s'installant en métropole entre deux recensements (1968-1999) 163
4.2 Part de la population née dans les DOM vivant en métropole (1954-1999) . . . 163
4.3 Population née dans les DOM - solde des départs vers la métropole et des retours en DOM par âge et par sexe (1975-1999) . . . 166
4.4 Logarithme du nombre moyen de départs annuels par DOM . . . 170
4.5 Part de bacheliers parmi les 16-30 ans nés dans les DOM et y vivant . . . 175

5.1 Structure des données MFV . . . 201
5.2 Distribution des niveaux d'étude par cohorte de naissance . . . 205
5.3 Probabilité d'avoir migré selon le diplôme d'ego . . . 211
5.4 Probabilité d'avoir migré selon le niveau d'études du parent . . . 212
5.5 Probabilité d'avoir migré selon la categorie d'emploi du parent . . . 213
5.6 Probabilité d'avoir recours à des aides à la mobilité selon le diplôme du parent . . . 215
5.7 Probabilité de migrer selon le diplôme d'ego . . . 218
5.8 Probabilité de migrer selon le diplôme du parent . . . 219

5.9 Probabilité de migrer selon la profession du parent 220

6.1 Probabilité de migrer en fonction de la fratrie en migration 243
6.2 Probabilité de migrer en fonction du sexe et du nombre de frères et sœurs partis sans avoir recours aux aides publiques 246
6.3 Probabilité en fonction du sexe et du nombre de frères et sœurs en métropole 248
6.4 Mobilités DOM-métropole de la famille Laurent 259

7.1 Niveaux de diplômes des ultramarins de métropole au fil du temps 276
7.2 Statut d'emploi en fonction du diplôme et du statut migratoire (part dans la population des plus de 15 ans) 285
7.3 Statut d'emploi en fonction du diplôme et du statut migratoire (probabilités marginales estimées à partir de la régression multinomiale) 288
7.4 Indice de dissimilarité de Duncan par PCS6 - hommes nés dans les DOM et en France métropolitaine 290
7.5 Indice de dissimilarité de Duncan par PCS6 - femmes nées dans les DOM et en France métropolitaine 290
7.6 Part d'employés ou ouvriers du secteur public parmi les actifs 302
7.7 Part de professions intermédiaires ou cadres du secteur public parmi les actifs 302
7.8 Probabilités marginales de travailler comme employé ou ouvrier du secteur public 304
7.9 Probabilités marginales de travailler comme profession intermédiaire ou cadre du secteur public 304
7.10 Probabilités marginales d'obtenir une augmentation de salaire entre deux interrogations selon le secteur 308

A.1 Probabilité en fonction de la fratrie en migration 402
A.2 Niveaux de diplômes par origine migratoire détaillée au fil du temps 404
A.3 Statut d'emploi en fonction du diplôme et de l'origine migratoire détaillée (part dans la population des plus de 15 ans) 405
A.4 Indice de dissimilarité de Duncan par PCS6 - hommes nés dans les DOM et en France métropolitaine (Unité : profession à 3 chiffres). 412
A.5 Indice de dissimilarité de Duncan par PCS6 - femmes nées dans les DOM et en France métropolitaine (Unité : profession à 3 chiffres) 412
A.6 Indice de dissimilarité de Duncan par PCS6 - hommes nés dans les DOM et en France métropolitaine (Unité : profession à 2 chiffres). 413

A.7 Indice de dissimilarité de Duncan par PCS6 - femmes nées dans les DOM et en France métropolitaine (Unité : profession à 2 chiffres) 413
A.8 Indice d'isolement par PCS6 - hommes nés dans les DOM et en France métropolitaine. . . . 414
A.9 Indice d'isolement par PCS6 - femmes nées dans les DOM et en France métropolitaine . . . 414
A.10 Indice d'entropie par PCS6 - hommes nés dans les DOM et en France métropolitaine. . . . 415
A.11 Indice d'entropie par PCS6 - femmes nées dans les DOM et en France métropolitaine . . . 415
A.12 Part d'employés ou ouvriers du secteur public parmi les actifs en fonction de l'origine migratoire détaillée 416
A.13 Part de professions intermédiaires ou cadres du secteur public parmi les actifs en fonction de l'origine migratoire détaillée 416

Remerciements

À Patrick,

À Isabeau et Noam,

Je tiens d'abord à remercier Mirna Safi, ma directrice de thèse, qui m'a accompagnée dans cette recherche et qui a su canaliser mon enthousiasme, tout en respectant mon indépendance. Sa présence, sa disponibilité, ses conseils, mais aussi son exigence, ont grandement contribué à la réalisation de cette thèse.

Merci également à Marco Oberti et Ivaylo Petev, qui m'ont accueillie respectivement au sein de l'Observatoire Sociologique du Changement et du Laboratoire de Sociologie Quantitative. Bénéficier de l'environnement de ces deux laboratoires, dans des conditions matérielles et intellectuelles idéales, a représenté pour moi une chance unique. À ce soutien s'ajoute celui de Cybelle Fox et Irene Bloemraad, qui m'ont accueillie pour un semestre au département de sociologie de UC Berkeley. Dans ces trois espaces, j'ai pu bénéficier des conseils de chercheuses et chercheurs, qui ont contribué au développement de ma thèse. Merci en particulier à Irene Bloemraad, Céline Goffette, Ivaylo Petev, Nicolas Robette, Sorana Toma, Sander Wagner, ainsi qu'aux membres de l'*Interdisciplinary Immigration Workshop*, qui ont pris le temps de lire et de discuter mon travail.

Au-delà du contexte académique, j'ai eu la chance de rencontrer dans ces espaces des personnes qui m'ont accompagnée, non seulement par leur rigueur sociologique, mais aussi par leurs grandes qualités humaines. C'est pourquoi je remercie en particulier les doctorant·e·s et jeunes docteur·e·s de l'OSC, qui ont partagé avec bienveillance et humour mon parcours de thésarde : Lorraine Bozouls, Solène Brun, Louise Caron, Claire Cosquer, Margot Delon, Coline Ferrant, Mathieu Ferry, Aden Gaide, Juliette Galonnier, Haley McAvay, Alice Olivier, Sonia Planson, Quentin Ramond, Antoine Rouillard-Pérain,

Jeanne Subtil, Loïs Vieillefosse et Sacha Voisin. Je ne remercierai jamais assez mes compagnes et compagnons de route du LSQ, qui ont supporté avec patience mon débordement incessant de paroles et m'ont permis, avec leur grande générosité d'esprit, de grandir en tant que chercheuse. J'ai énormément appris auprès d'eux et cette thèse leur doit beaucoup. Merci donc à Milan Bouchet-Valat, Marie-Paule Couto, Julien Gros, Camille Martin, Julie Maurice, Marion Plault, Rémi Sinthon, Lucas Tranchant, Pauline Vallot et Arnaud Vendeur.

Merci à mes amies et amis. Que nous nous soyons connus il y a vingt ans ou quelques mois, je reste toujours surprise de la chance que j'ai de vous avoir auprès de moi, dans toutes ces aventures.

Merci à Ismaël, merci à ma famille. Vous êtes mon souffle et ma joie.

« *[Ils sont] des « immigrés » qui ne sont pas, en dépit de cette désignation, des immigrés comme les autres, c'est-à-dire des étrangers au sens plein du terme – ils ne sont étrangers ni culturellement, puisqu'ils sont des produits intégraux de la société et de ses mécanismes de reproduction et d'intégration, la langue (la langue dans laquelle on naît et qui, ici, n'est pas la langue maternelle au sens littéral), l'école et tous les autres processus sociaux, ni nationalement, puisqu'ils sont le plus souvent détenteurs de la nationalité du pays. « Mauvais » produits sans doute de la société française, aux yeux de certains, mais produits quand même de cette société. Sortes d'agents troubles, équivoques, ils brouillent les frontières de l'ordre national et, par conséquent, la valeur symbolique et la pertinence des critères qui fondent la hiérarchie de ces groupes et de leur classement. Et ce que, sans doute, on pardonne le moins à cette catégorie d'immigrés, c'est précisément d'attenter à la fonction et à la signification diacritiques de la séparation que la « pensée d'État » établit entre nationaux et non-nationaux.* »

Abdelmalek Sayad. « Immigration et "pensée d'État" ». In : *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 129.1 (1999), p. 5-14, p.12-13

Introduction

En 2014, 409 000 personnes nées aux Antilles, en Guyane ou à la Réunion vivaient en France métropolitaine [1]. Rapporté à la population de métropole, ce chiffre ne semble pas traduire un phénomène de grande ampleur : les personnes nées dans ces régions représentent 0,6% de l'ensemble des métropolitains. En revanche, la migration des quatre DOM historiques vers la France métropolitaine est un phénomène critique pour ces régions : plus d'un natif des Antilles sur quatre vit en métropole, plus d'un Guyanais sur six, un Réunionnais sur sept. La présence ultramarine en métropole renvoie à un phénomène d'émigration massive qui structure la démographie de ces territoires (Anselin 1990). De plus, si ces populations pèsent peu au sein de la population métropolitaine, elles sont concentrées dans des espaces spécifiques, qu'il s'agisse de territoires ou de sphères professionnelles. Cette concentration leur confère une certaine visibilité ; elle rend plus saillantes les modalités de leur migration et, par là, interroge le contexte dans lequel les flux DOM-métropole se sont développés puis maintenus.

Les migrations DOM-métropole constituent un sujet d'étude à la fois démographique, historique et politique. En 2018, trois faits soulignent la complexité des rapports entre État et populations des « vieilles colonies », ainsi que le traitement contemporain du passé esclavagiste et colonial français, en étroite relation avec la présence ultramarine en métropole. Le 10 avril 2018, le sociologue Philippe Vitale a remis à Annick Girardin, ministre des outre-mer, le rapport de la commission d'information et de recherche historique portant sur « les enfants de la Creuse ». Ce rapport clôt l'enquête sur le déplacement illicite de deux mille enfants réunionnais vers la France métropolitaine, entre 1963 et 1982, souvent en Creuse mais pas seulement. Sous l'impulsion de Michel Debré, alors député de la Réunion, la mesure prévoyait à l'origine l'adoption d'orphelins réunionnais dans les

1. Source : Recensement de la Population (INSEE, 2014)

régions les moins peuplées de France métropolitaine. Néanmoins, face au faible nombre d'orphelins, les enfants ont été recrutés dans les foyers les plus modestes de l'île, envoyés dans des centres en métropole, puis dans des familles, de manière souvent illégale. Ils ont parfois été utilisés comme une main-d'œuvre gratuite, subi des abus physiques et moraux. En 2014, l'assemblée nationale avait reconnu la responsabilité morale de l'État : le rapport Vitale marque l'aboutissement d'un processus de reconnaissance et de réparation.

Ce même mois d'avril, France Télévision diffuse un téléfilm en deux parties, *Le Rêve français*, fiction qui retrace le parcours de deux Guadeloupéens et d'une Réunionnaise, venus en métropole à l'aide du Bureau pour la migration des DOM (Bumidom, 1963-1982). Durant son activité, cet organisme d'État a canalisé une partie des migrations DOM-métropole et a été déterminant dans leur massification. Si l'action du Bumidom n'est pas considérée comme un préjudice semblable à celui que représente l'épisode des « enfants de la Creuse », ces deux politiques font partie d'un même projet national à l'égard des DOM. Elles partagent une charge traumatique forte. La diffusion d'un tel téléfilm sur une grande chaîne publique, au moment où le rapport Vitale est rendu public, souligne la continuité entre ces politiques. A minima, elle montre comment la lutte pour la reconnaissance du rôle de l'État dans ces migrations forcées ou encouragées prend place dans un regain d'intérêt pour l'histoire des migrations ultramarines.

Enfin, le 23 mai 2018, la marche « Limyé Ba Yo » (lumière pour eux, en créole guadeloupéen) rend hommage aux victimes de l'esclavage et célèbre les vingt ans de la marche du 23 mai 1998, considérée comme décisive dans le vote de la loi Taubira, reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité (21 mai 2001). À l'occasion des 150 ans de l'abolition de l'esclavage, cette marche silencieuse avait été organisée en marge des commémorations officielles, pour rendre hommage à la mémoire des victimes de l'esclavage plutôt que de célébrer l'abolition, réunissant entre 8 000 et 20 000 manifestants. Ces mobilisations reflètent la volonté des militants de se réapproprier cet objet politique : il ne s'agit pas de célébrer la République qui a aboli l'esclavage à cette date mais de rappeler la responsabilité française dans l'exploitation de vies humaines.

Ces éléments soulignent la manière dont la présence ultramarine métropolitaine contemporaine s'inscrit dans une double continuité historique, au sein de laquelle les rôles de l'État et de la construction nationale française se révèlent centraux. D'une part, les individus nés dans les DOM et installés aujourd'hui en métropole ont des profils hétérogènes, se différenciant notamment par leur date de migration. Les migrations des DOM vers la métropole se sont massifiées au cours des années 1960 et 1970 et, malgré un certain ralentissement, les nouvelles installations se sont maintenues jusqu'à aujourd'hui. La cohabitation en métropole d'ultramarins issus des premières grandes vagues migratoires des Trente Glorieuses avec des individus arrivés depuis les années 2000 invite à la comparaison. La transformation des flux migratoires et l'influence de l'État sur leur développement constitue ainsi un axe important de cette thèse. Ce questionnement est aussi présent dans le discours de certains migrants, même si les premières générations de migrants ne partagent pas toujours leurs expériences avec les nouveaux-venus, rendant la transmission mémorielle complexe. D'autre part, les relations entre Outre-mer et pouvoir central sont indissociables du passé colonial et esclavagiste français. Ce dernier se trouve revisité et réactualisé dans les enjeux contemporains autour des politiques publiques à destination des DOM, dont les aides à la mobilité sont un pivot. Il se reflète également dans les interactions quotidiennes des ultramarins de métropole (Célestine 2011 ; Daily 2014 ; Fleming 2012).

L'évolution démographique des DOM depuis l'après-guerre est indissociable des représentations publiques associées à ces régions et des politiques qui en découlent. Dès la fin des années 1940, la forte croissance de leurs populations, qualifiée d'« explosion démographique », est perçue comme un problème de premier plan (Domenach et Picouet 1992). Alors que des politiques antinatalistes tentent de contenir cette croissance, à contre-courant des tendances métropolitaines et colorées de stéréotypes racistes (Childers 2009 ; Vergès 2017), l'émigration est perçue comme un moyen d'apaiser les tensions liées aux fortes inégalités sociales et au chômage (Constant 1987 ; Stora 2016) et de canaliser ce qui est considéré comme un excédent de population. Un panel d'actions est mis en place pour développer les flux vers la métropole, avec pour dispositif le plus important le Bumidom. S'il a apporté un soutien matériel et financier à de nombreux migrants d'origine modeste, cet organisme a également été fortement critiqué pour ses promesses

de promotion sociale, souvent illusoires, et son travail d'orientation professionnelle, plus favorable aux employeurs qu'aux employés (Anselin 1990 ; Condon et Ogden 1991a). Le contexte économique métropolitain, plus défavorable à partir des années 1970, et la pression des revendications militantes conduisent à la dissolution du Bumidom en 1981 et à son remplacement par l'Agence nationale pour l'insertion et la protection des travailleurs d'outre-mer ou ANT (Marie et Giraud 1987).

Dès lors, les politiques d'émigration évoluent en faveur d'un paradigme de mobilités qualifiantes, avec diverses évolutions institutionnelles, comme l'extension de la continuité territoriale aux DOM (2003) ou le remplacement de l'ANT par l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (Ladom, 2010). Combinées à des tensions croissantes sur les marchés du travail et du logement, ces évolutions rendent les installations de plus en plus difficiles. La durée des séjours en métropole se réduit et l'émigration semble devenir plus socialement sélective, dans des proportions qui restent à évaluer précisément (Marie et Rallu 2004 ; Temporal, Marie et Bernard 2011). Ces contextes migratoires ont également influencé durablement les parcours professionnels des ultramarins de métropole, favorisant notamment leur insertion dans la fonction publique, en particulier dans le secteur hospitalier et le secteur des postes et télécommunications (Byron et Condon 2007b ; Condon et Ogden 1991b). En parallèle des transformations des flux migratoires, ces secteurs ont eux-mêmes connu d'importantes évolutions, dont l'effet sur les trajectoires d'emploi des migrants ultramarins invite également à une étude attentive. L'étude des migrations DOM-métropole met donc en jeu la relation entre contextes d'émigration, politiques publiques, représentations racialisées et trajectoires socioéconomiques des ultramarins.

Au-delà des politiques publiques, la persistance de relations coloniales influençant l'expérience des ultramarins interroge leur statut au sein de la communauté nationale française. Ils sont à la fois des migrants nationaux, dotés de la citoyenneté française depuis de nombreuses générations, et des populations venues de loin. Ils sont fréquemment identifiés de manière singulière du fait de leur couleur de peau, le plus souvent noire ou foncée. La distance sociale structurée par ces facteurs participe à faire des ultramarins une minorité française. Les migrations DOM-métropole interrogent alors une double position d'entre-deux : la scission de populations entre deux territoires, la position intermédiaire

de ces populations au sein de la société française. Cet entre-deux fait également écho à des questionnements méthodologiques : sur les frontières poreuses entre migrations régionales et migrations internationales d'une part, sur la tension entre l'étude des migrations et celle de la formation des minorités d'autre part. Ainsi, les migrations DOM-métropole représentent un cas exemplaire à deux titres. Elles cristallisent les ambiguïtés du positionnement des ultramarins en tant que minorité française. Elles lient migrations régionale et internationale, éclairant notre compréhension des migrations postcoloniales des Sud vers les Nord.

En étudiant les mobilités des ultramarins vers la France métropolitaine, cette thèse contribue au débat portant sur les critères distinguant les migrations internes des migrations internationales, et sur la légitimité d'une étude disjointe de ces deux types de flux. Elle s'appuie sur l'ambivalence de la citoyenneté ultramarine pour proposer une approche des migrations qui abolisse la séparation méthodologique fondée sur l'appartenance nationale des migrants, tout en incorporant l'importance de ce facteur dans l'analyse. Cette discussion permet également de repenser la catégorie des migrations postcoloniales. En venant s'installer en métropole, les ultramarins ne traversent pas les frontières de l'État-nation. Ils ne décrivent pas le mouvement des Sud vers les Nord, auquel les migrations postcoloniales sont souvent réduites. Pourtant, le développement de ces flux s'inscrit dans le mouvement de recomposition coloniale de l'après-guerre et dans les dynamiques migratoires qui lui sont associées, permettant de les qualifier de postcoloniaux. Enfin, analyser la circulation et la négociation de catégorisations ethno-raciales, qu'implique la mobilité des DOM vers la métropole, permet de mieux cerner les liens entre migration et définition des minorités, cette dernière croisant conception objective des expériences migratoires et conception subjective de l'ethnicité. Les apports de cette thèse quant à ces trois dimensions peuvent alors éclairer différentes configurations migratoires contemporaines, qu'il s'agisse par exemple du positionnement d'autres minorités en France ou de migrations institutionnalisées à travers le monde, comme l'importante émigration féminine depuis l'Asie du Sud-Est.

Pour cerner le positionnement des ultramarins en métropole, je m'appuie sur le concept de frontières ethno-raciales. Les catégorisations ethno-raciales relèvent de processus cognitifs socialement construits (Barth 1969 ; Brubaker, Loveman et Stamatov 2004). Les frontières ethno-raciales désignent le processus à partir duquel des marqueurs socioculturels fondent des distinctions entre individus, négociées et matérialisées dans des inégalités socioéconomiques (Alba et Nee 2005). Les frontières ne reposent pas sur des caractéristiques intrinsèques à certaines populations mais sur la production de distances sociales en perpétuelle négociation, fondées sur l'interprétation de ce qu'on peut appeler des référents raciaux (Jounin 2004). L'interprétation des référents raciaux est ensuite rigidifiée dans une identité perçue comme immuable, soumise à un rapport hiérarchique et susceptible de devenir le déterminant exclusif de certaines situations (Guillaumin 2002 ; Mazouz 2017). La négociation des frontières ethno-raciales repose donc à la fois sur les perceptions qu'ont les individus d'un certain nombre de marqueurs physiques et symboliques et sur les contextes qui les conduisent à lier ces marqueurs à des positions socioéconomiques. Cette thèse étudie donc les trajectoires migratoires, les carrières scolaires et professionnelles des ultramarins, en liant ces parcours au processus de négociation de frontières ethno-raciales, qui influence à la fois les structures auxquelles ils sont confrontés – en particulier, les manifestations de l'État – et leur ressenti au quotidien.

Les dynamiques de racialisation associées à ce processus mettent en jeu l'origine géographique des ultramarins, leur apparence physique (leur couleur de peau jouant un rôle de premier plan), mais aussi des effets de statut, notamment liés à l'ancienneté de leur appartenance à la communauté nationale française. En effet, la citoyenneté des ultramarins est au cœur des ambivalences de leur positionnement dans la société française. Elle représente à la fois un statut formel, le garant d'un certain nombre de droits sociaux et un vecteur de légitimation. En même temps, la persistance d'inégalités entre les membres de la population majoritaire et les ultramarins révèle des différenciations entre les citoyens. Cet enjeu concerne l'ensemble des ultramarins (Guyon 2016) mais il est rendu plus saillant par la migration en métropole. Dans leurs pratiques quotidiennes, leur recherche d'emploi ou encore de logement, les migrants ultramarins sont mis en contact, parfois en concurrence, avec des membres de la population majoritaire, mais aussi des immigrés ou descendants d'immigrés. À travers ces interactions, la comparaison entre ces populations

et leur hiérarchisation se trouvent soulignées et renforcées. Au-delà d'une relation binaire opposant « eux » et « nous », par exemple Français et étrangers, ces relations révèlent une logique de gradient. La citoyenneté est alors à la fois un instrument et un objet de « clôture » sociale [2] (Brubaker 1992), un statut stratifié et un outil de positionnement dans la stratification sociale (Bloemraad 2017).

Dans cette thèse, j'aborde principalement les effets de la citoyenneté des ultramarins selon deux aspects : à l'aune des politiques publiques encadrant les migrations ; à travers la place de la citoyenneté dans les discours des migrants quant à leur positionnement dans la société française. Néanmoins, j'étudie également d'autres manifestations de l'État dans les parcours des ultramarins de métropole. J'accorde une attention particulière à l'École, au rapport à l'enseignement supérieur, ainsi qu'au poids du secteur public dans l'insertion professionnelle des ultramarins. Cette démarche me permet de saisir les trajectoires des migrants des DOM dans leur épaisseur et leur complexité. J'analyse ces trajectoires comme des carrières, c'est-à-dire non seulement comme une série de positions structurée par des déterminants macro, méso et microsociaux mais aussi comme un processus d'apprentissage et de construction de représentations (Becker 1985). Pour répondre à ce programme de recherche, je mobilise un dispositif empirique mixte. D'une part, je combine les données d'enquêtes de la statistique publique menées en France métropolitaine et dans les DOM, ce qui offre une perspective de long terme sur les flux migratoires et les trajectoires des migrants des DOM (le Recensement de la Population de 1968 à 1999 ; l'enquête Emploi de 1982 à 2012 ; Trajectoires et Origines, 2008 ; Migration, Famille, Vieillissement, 2012). D'autre part, j'ai mené quarante entretiens semi-directifs avec des individus nés dans les DOM et installés en région parisienne, avec une focalisation spécifique sur les personnes en emploi dans le secteur public.

Du fait de sa charge mémorielle mais aussi de limites méthodologiques, la mise en relation de l'histoire coloniale et migratoire ultramarine avec les profils et parcours des migrants des DOM vivant aujourd'hui en métropole est complexe. Du point de vue des entretiens, certains sujets sont difficiles à aborder ou mis en discours seulement dans des

2. La citoyenneté fait l'objet de processus de monopolisation, liés à la définition de critères limitant l'accès à cette dernière ; en même temps, le fait de posséder ou non la citoyenneté constitue une barrière sociale déterminante dans l'accès à de nombreuses ressources.

contextes spécifiques. Du point de vue des enquêtes statistiques, la production de données sur les DOM et sur la migration reflète des contraintes matérielles mais aussi idéologiques pesant sur la statistique publique (Noiriel 1992a). Les variables renseignant le statut migratoire des individus, leur origine et leurs trajectoires géographiques n'ont été introduites de manière stable dans les enquêtes que récemment. Les dispositifs permettant un suivi longitudinal des individus et comprenant des effectifs suffisants de personnes nées dans les DOM manquent encore. La combinaison des sources, types de matériaux et méthodes d'analyse me permet alors de travailler avec ces limites, éclairant la complexité des phénomènes par la mise en perspective des échelles et registres.

Je combine des enquêtes focalisées exclusivement sur les DOM avec des enquêtes portant sur l'ensemble de la population métropolitaine. Je fais dialoguer approches rétrospectives et enquêtes en coupe répétées depuis les années 1960. Ce dispositif répond à un triple projet comparatif. D'abord, je mets en perspective les parcours des ultramarins au fil du temps. Je compare notamment les cohortes de migrants arrivés durant la période d'activité du Bumidom, des années 1960 au début des années 1980, aux cohortes ultérieures, affectées par la dégradation du contexte économique métropolitain et les transformations successives des politiques publiques d'aides à la migration. Ensuite, je compare également les quatre DOM entre eux. Je souligne le rôle du contexte colonial et postcolonial dans la construction d'une certaine destinée commune, tout en analysant les spécificités propres à chaque région et la manière dont elles sont mobilisées par les ultramarins de métropole. Alors que de nombreux travaux étudient soit isolément les Antilles, la Guyane ou la Réunion, soit l'ensemble des DOM sans considérer leur hétérogénéité, cette thèse étudie les quatre DOM en tenant compte de leurs différenciations internes [3]. Enfin, je compare les trajectoires des ultramarins de métropole avec celles des immigrés, des descendants d'immigrés et de la population majoritaire. Cela me permet de documenter la position intermédiaire des migrants des DOM et de mieux comprendre les positionnements qu'ils mettent en scène dans leurs discours.

3. Ce dispositif répond ainsi au projet formulé par Jean Benoist : « *des efforts plus systématiques de conceptualisation pour mieux comprendre en quoi les Antilles françaises font partie d'un système général, comment elles en constituent une variante, rassembler les matériaux comparatifs pour mieux saisir comment elles se distinguent les unes des autres, mieux saisir les variations infinies des grands thèmes communs à ces Amériques noires* » (Benoist 1972, p.23)

Ainsi, cette thèse contribue à améliorer notre compréhension des phénomènes migratoires affectant profondément la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion. À l'aide de données récentes, elle offre un panorama des positions occupées par les ultramarins dans la société française, dans un dialogue direct avec les dimensions emblématiques de la littérature sur la migration. Elle dessine une monographie détaillant les positionnements des migrants des DOM et tenant compte de la multiplicité des dimensions de leurs expériences sociales – qu'il s'agisse du rapport à l'État, aux études, au travail ou encore de différenciations liées au genre – et des acteurs jouant un rôle dans ces expériences. Si certains aspects ne sont traités que partiellement, leur étude s'est imposée par l'interdépendance étroite des différentes sphères sociales dans les mécanismes influençant les parcours des ultramarins. Cette thèse tient également compte des contextes dans les sociétés de départ, en incluant les expériences dans les DOM, même si je n'y ai pas mené d'entretiens. Cette approche détaillée est rendue possible par la diversité des données et des méthodes mobilisées. À travers le cas frontière que représentent les ultramarins de métropole, cette thèse offre un point de vue unique sur certains mécanismes de stratification au sein de la société française, liés à la migration, à l'héritage colonial et aux frontières ethno-raciales. Ce faisant, elle apporte de nouveaux éléments à la réflexion théorique portant sur les modalités différenciées d'intégration des minorités.

Dans une première partie, j'étudie le positionnement des ultramarins dans la communauté imaginée française. Le premier chapitre met en perspective la construction historique des DOM, puis l'encadrement public de la migration vers la métropole, avec les débats sur les modalités d'intégration des minorités dans le cadre républicain français. Le deuxième chapitre revient sur le dispositif méthodologique mobilisé : il souligne la manière dont le croisement des sources et des méthodes d'analyse permet de construire une étude des trajectoires des ultramarins qui tienne compte de facteurs macro, micro et mésociaux. Le troisième chapitre met en valeur les ressentis des ultramarins propres à l'expérience migratoire : comment leur présence en métropole les confronte à un processus de racialisation qui limite la légitimité conférée par leur citoyenneté et qui les invite à se différencier d'autres populations métropolitaines ou entre DOM, par des formes de hiérarchisation.

Dans une deuxième partie, j'étudie la dimension institutionnelle de la migration. Le chapitre 4 étudie le rôle joué par le Bumidom dans l'évolution des flux migratoires, en termes de taille et de structure. Il met en valeur l'effet catalyseur de cet organisme, tout en soulignant le poids d'autres facteurs, comme les aspirations scolaires. Le chapitre 5 compare ce dispositif aux politiques d'aides migratoires qui lui ont succédé, en étudiant l'effet des aides à la mobilité sur la sélection migratoire au fil du temps. Le chapitre 6 analyse l'interaction entre les dispositifs d'aide à la migration et les dynamiques familiales structurant les départs ; il souligne l'interdépendance des départs au sein des familles ainsi que la dimension genrée des processus d'émigration.

Dans une troisième partie, j'étudie les trajectoires des ultramarins de métropole au prisme de leur insertion sur le marché du travail. Le chapitre 7 montre comment les carrières scolaires puis professionnelles des ultramarins reflètent leur appartenance aux classes populaires, mais aussi des contraintes et ressources spécifiques aux originaires des DOM. Il souligne la spécialisation professionnelle de ces migrants, à des postes à la fois subalternes et vecteurs d'opportunités, symbolisée par le rôle de la fonction publique dans leurs parcours. Enfin, le chapitre 8 conclut la thèse en revenant sur l'interaction entre cette spécialisation professionnelle et le positionnement symbolique des ultramarins dans la société française ; il met l'accent sur le rôle de l'héritage colonial dans la négociation de stéréotypes et de rôles professionnels.

Première partie

Une spécificité outre-mer ?

Chapitre 1

Aux frontières de la citoyenneté

Ce chapitre explore la citoyenneté française des migrants des DOM comme clef de lecture de leurs mobilités et de leurs trajectoires sociales. Cette citoyenneté, acquise dès 1848, est le reflet d'une participation active à la destinée républicaine qui se répète lors de différents moments fondateurs de la République française. Elle produit de fortes attentes en termes d'égalité et, dans une certaine mesure, un devoir pour l'État de s'assurer de cette égalité. Étudier l'étendue des avantages que la citoyenneté confère aux migrants ultramarins, dans une comparaison avec les immigrés, descendants d'immigrés et Français installés en métropole depuis plus d'une génération, permet de mieux comprendre les mécanismes de stratification sociale en France, en tenant compte d'effets de statut et de frontières ethno-raciales. Une telle analyse est révélatrice des limites de la « communauté imaginée » (Anderson 1991), qui définit la nation française, et permet de dépasser la polarisation Français–étranger, souvent structurante des débats politiques et scientifiques.

Dans cette perspective, ce chapitre entreprend de montrer la continuité du fait colonial de la conquête du dix-septième siècle aux politiques démographiques des années 1960. Il étudie ses manifestations dans des dispositifs de catégorisation et de déplacement des populations, traversés par des logiques raciales. La transformation des Antilles, de la Guyane et de la Réunion en « Départements d'Outre-mer » marque l'aboutissement d'une histoire coloniale structurée par l'ambivalence de l'affiliation patriotique de ces espaces. Elle ouvre un processus d'assimilation dont les contradictions sont exacerbées par l'arrivée massive d'ultramarins en France métropolitaine. L'étude des politiques de gestion des populations, dans un contexte colonial puis post-colonial, offre une nouvelle lecture du

modèle d'intégration français ; elle structure mon analyse des trajectoires migratoires et positions sociales des ultramarins.

Dans la première section, je reviens sur la construction des départements d'outre-mer ; je mets en relief les variations entre les trajectoires de ces quatre espaces, au sein d'une histoire coloniale commune. Je justifie ainsi l'étude conjointe des quatre DOM, tout en articulant la prise en compte de leurs différences. Dans la deuxième section, j'étudie le volet démographique des politiques d'intégration qui ont fait suite à la départementalisation. Je souligne le maintien de rapports coloniaux au cœur d'un projet d'assimilation, qui passe par la migration vers la France métropolitaine. Enfin, dans une troisième section, je fais dialoguer cet historique avec la théorie sociologique portant sur l'immigration et l'intégration. J'articule la notion de citoyenneté à un questionnement sur la négociation des frontières ethno-raciales et la formation nationale, au prisme de l'action publique à destination des populations des DOM.

1.1 Les départements d'outre-mer : une unité fabriquée

« Mesdames et messieurs, tout ce que nous venons de dire de la Martinique et de la Guadeloupe est également valable pour la Réunion et la Guyane. Colonisés, le premier depuis 1638, le second depuis 1604, ces territoires qui constituent des "marches" françaises, l'un dans l'océan indien, l'autre dans le bloc sud-américain, ont toujours été liés dans la pensée du législateur à la Martinique et à la Guadeloupe. Au cours de leur histoire déjà longue, ils ont pâti des mêmes exclusions, ils ont bénéficié des mêmes mesures libérales que dans les Antilles. »

Aimé Césaire à l'Assemblée Nationale Constituante, 12 mars 1946

Malgré leur étiquetage commun sous l'appellation « Départements d'Outre-Mer », l'étude commune de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Réunion pose problème. La littérature portant sur les DOM se focalise le plus souvent sur les Antilles, dans une fréquente comparaison entre la Martinique et la Guadeloupe. La Guyane est parfois incluse dans des analyses portant sur l'espace caribéen français. En revanche, même lorsqu'il s'agit d'analyser les migrations organisées des années 1960 et 1970, qui ont

autant concerné la Réunion que les Antilles, les cas sont rarement joints. Les migrations antillaises sont plus souvent comparées aux flux des Caraïbes britanniques vers la Grande-Bretagne (Byron et Condon 2007b) ou de Porto-Rico vers les États-Unis (Célestine 2008a) qu'aux mobilités réunionnaises. Isolée dans l'Océan Indien, la Réunion demeure un objet d'étude à part. À première vue, cette segmentation semble justifiée.

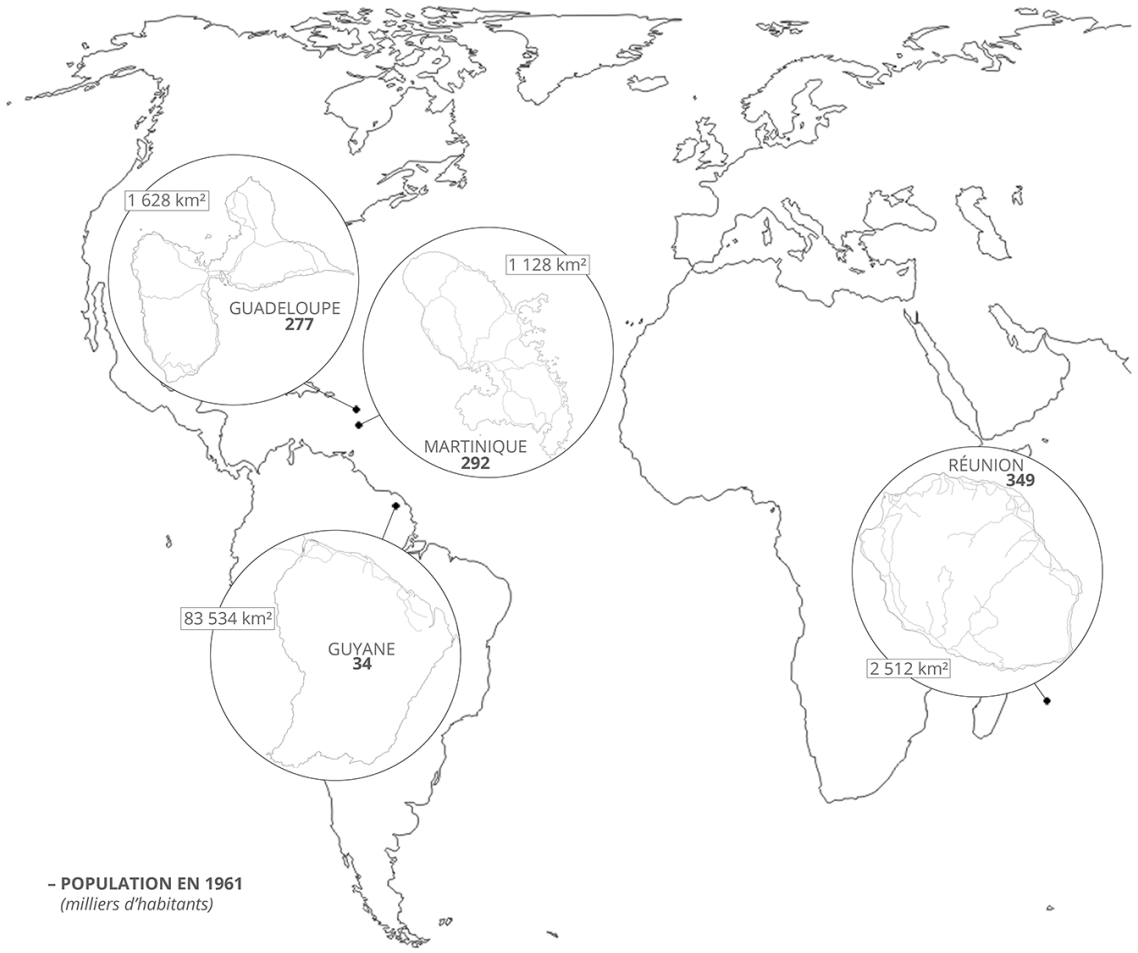

Figure 1.1: Les DOM en 1961

La Martinique et la Guadeloupe sont les deux départements qui se ressemblent le plus : ces îles partagent une forte identité caribéenne ; leurs populations sont marquées par les larges inégalités opposant les békés (des blancs qui concentrent la majorité des richesses, souvent descendants de planteurs) aux Antillais noirs ou métisses. Elles ont connu des vagues migratoires en dehors de l'axe DOM-métropole (comme l'immigration indienne de la fin du dix-neuvième siècle ou les vagues syriennes et libanaises au début du vingtième siècle) mais dans des proportions inférieures à celles de la Réunion et de la Guyane. La

Réunion est le département le plus éloigné géographiquement. Elle se distingue par ses relations avec Madagascar mais aussi par l'importance des communautés indiennes et chinoises qui s'y sont installées depuis le dix-neuvième siècle. Les rapports raciaux binaires hérités de l'époque de l'esclavage y sont atténués par la présence de ces diverses diasporas et des yabs [1] (Bourquin 1998 ; Pourchez 2014). Néanmoins, la Réunion partage avec les Antilles son caractère insulaire, qui accroît les tensions liées à une forte pression démographique jusqu'aux années 1980 [2], et des taux de chômage très élevés sur l'ensemble de la période.

La Guyane est le seul DOM continental, à cheval entre l'Amérique du Sud et la Caraïbe. Alors que les trois îles sont caractérisées par la pression démographique liée à la croissance de leur population et à un territoire limité, la Guyane est une région très étendue et faiblement peuplée. Jusqu'à l'après-guerre, les nombreuses tentatives de peuplement y ont toutes échoué (Maison et Millet 1974). C'est également le DOM où l'immigration est la plus importante en part de la population (notamment venue d'Haïti et du Suriname). Pourtant, malgré sa position continentale, la Guyane est caractérisée par son insularité, structurée par une forte opposition entre littoral et intérieur (Lézy 1998). Si sa densité de population globale est faible, la Guyane est localement concernée par le surpeuplement (Domenach et Picouet 1988). En 1982, deux tiers de la population vivent dans moins de deux millièmes du territoire (l'Ile de Cayenne). La structure du marché du travail et les conditions d'emploi, notamment caractérisées par un fort taux de chômage et de sous-emploi, y sont similaires à celles des trois autres DOM (Domenach et Guengant 1981). En conséquence, l'association d'une forte pression démographique et d'un contexte social sous tension est présente en Guyane comme aux Antilles et à la Réunion. La migration vers la France métropolitaine est susceptible d'y jouer le même rôle, avec les mêmes difficultés liées à la distance géographique, au coût de la migration ou encore au racisme, les mêmes facilités liées à la citoyenneté ou aux mesures de continuité avec la métropole.

1. Ces descendants de colons blancs paupérisés après l'abolition de l'esclavage sont perçus de manière très différente que les grands possédants.

2. A partir des années 1980, les Antilles connaissent un fort ralentissement de leur croissance démographique. Depuis 2008, la Martinique enregistre même un solde de population négatif.

Dans cette partie, je retrace l'histoire des relations entre ces quatre espaces et la métropole, de la conquête coloniale du dix-septième siècle jusqu'à la départementalisation de 1946. Je souligne les points de tension liés à la citoyenneté et le contexte historique dans lequel la migration vers la métropole émerge comme solution logique à un problème public. Je justifie ainsi le traitement conjoint des quatre DOM, tout en mettant en valeur les variations dans leurs trajectoires coloniales et postcoloniales.

Des colonies de citoyens

Dès le dix-septième siècle, la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion font l'objet d'une occupation française. L'ancienneté de cette occupation fait de ces territoires les « vieilles colonies » de la France, leur conférant une place spécifique. Établie au Canada depuis 1540, la France amorce une occupation caribéenne en 1625, avec la création d'une colonie sur l'île de Saint-Christophe. Ce mouvement de conquête des Amériques s'accompagne d'installations en Haïti, à Saint-Domingue ou encore à Sainte-Lucie. Des colons français habitent la Martinique et la Guadeloupe à partir de 1635. En 1677, les Français prennent la Guyane aux Hollandais. Du côté de l'Océan Indien, la France commence par s'établir à Madagascar en 1638. La Réunion voisine, alors appelée île Bourbon, est affirmée dès 1642 comme possession française ; elle n'est pas peuplée avant 1665. La Guyane, la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion sont les seuls territoires que la France conserve durablement de cette première vague coloniale. Leur appartenance stable à la constellation française, y-compris lors de périodes de grandes transformations ou de conflits, est un élément constitutif de l'identité de ces espaces, en relation avec le pouvoir central établi en métropole.

L'espace colonial est d'abord contrôlé par des Compagnies, à la fois en charge du commerce et du peuplement par les colons[3]. Progressivement, le système colonial se développe et une administration politique, fondée sur l'autorité des gouverneurs coloniaux, émerge. Ce système hiérarchise les différentes possessions françaises dans des configurations administratives variables. En 1671, le transfert de l'administration caribéenne de Saint-Christophe à la Martinique établit une ascendance de la Martinique sur la Guade-

3. En 1635, Richelieu fonde la Compagnie des îles d'Amérique. En 1664, elle est remplacée par la Compagnie des Indes occidentales.

loupe. La Guyane est d'abord dépendante de la Martinique, avant d'en être détachée en 1752. De telles configurations sont influencées par les jeux de pouvoir entre empires coloniaux et par les évolutions politiques majeures connues par la France aux dix-huitième et dix-neuvième siècles. Elles produisent des variations dans une trajectoire coloniale commune et influencent le rapport de ces espaces à la métropole. Elles structurent durablement les relations entre les colonies, ainsi qu'entre les différentes populations les habitant. La Révolution française, survenant alors que des rivalités coloniales opposent la France à la Grande-Bretagne, constitue à cet égard un moment décisif.

De 1759 à 1763, la Grande-Bretagne occupe déjà la Guadeloupe, que la France n'obtient qu'en cédant le Canada aux Anglais, à travers le traité de Paris (1763). La Révolution française provoque de grands bouleversements dans les colonies, où les planteurs ont fondé leur réussite économique sur l'exploitation des esclaves. En 1793, les révoltes d'esclaves se multiplient en Haïti, à Saint-Domingue, en Guadeloupe et à la Martinique. La Réunion et la Guyane ne connaissent pas de tels soulèvements. En 1794, la Convention officialise l'abolition de l'esclavage. Cependant, les planteurs créoles se mobilisent pour maintenir leur position. En Martinique, la coalition entre les forces anglaises et les planteurs royalistes est un succès : la Martinique est occupée par les Anglais de 1794 à 1802 et ne bénéficie donc pas de cette première abolition. En Guadeloupe, en revanche, la mobilisation des *gens de couleurs* – une population non-blanche composée d'esclaves, de marrons [4] et d'affranchis – parvient à renverser les royalistes (Dubois 2004).

D'une part, en Martinique et en Guadeloupe, l'engagement des *gens de couleurs* pour l'abolition et leur opposition aux royalistes les positionnent comme défenseurs de la Révolution ; elle constitue une participation historique à la destinée républicaine française. « *Du fait de sa participation à la Révolution française de 1789 et à celle de 1848, sans parler de la république proclamée dans la partie Sud de la Martinique en 1870, la population, à majorité non blanche, du vieil Empire français se définissait comme intrinsèquement française et incontestablement républicaine* » (Church 2014, p.110). D'autre part, la courte période d'abolition [5] que connaît la Guadeloupe lui fait emprunter un parcours différent

4. Ce terme désigne les esclaves échappés des plantations, dont l'installation dans les terres les plus inaccessibles des colonies est appelée marronnage.

5. En 1802, Napoléon rétablit l'esclavage.

de celui de la Martinique. Paradoxalement, le maintien de l'esclavage permet à une petite et moyenne paysannerie de couleur de connaître un léger développement en Martinique, alors que l'abolition déstabilise durablement les structures socioéconomiques en Guadeloupe (Giraud et al. 2009).

L'esclavage est un élément clef de l'histoire des relations entre les quatre espaces étudiés par cette thèse et la France métropolitaine. Son poids dans ces territoires est lié à leur profil démographique au moment de la colonisation. Les possessions françaises issues des conquêtes ultérieures sont structurées par l'opposition entre colons français et colonisés indigènes. Dans la Caraïbe et l'Océan Indien, la colonisation ne rencontre pas la résistance de populations autochtones. En effet, peu nombreuses aux Antilles, elles sont rapidement décimées par la guerre et les maladies. En Guyane, une population amérindienne s'est maintenue mais, vivant dans la forêt amazonienne, elle est largement ignorée du pouvoir colonial. L'île de la Réunion est déserte à l'arrivée des Français. Cette configuration fait de ces sociétés des « sociétés fabriquées » (Waters 2001), façonnées par le système esclavagiste. L'installation de grands propriétaires agricoles et d'administrateurs coloniaux y est concomitante du déplacement forcé d'esclaves venus de diverses régions d'Afrique [6]. En 1655, la Caraïbe française compte 13 000 blancs et 10 000 esclaves. Rapidement, la part de populations blanches décline et on compte un taux croissant d'esclaves [7]. La hiérarchisation des blancs et non-blancs propre aux régimes coloniaux y est donc également implantée, mais avec des modes d'expression en partie différents.

L'esclavage est définitivement aboli en 1848. Même si cette mesure est mise en pratique avec une inégale rapidité selon les territoires, elle renforce la place spécifique de ces espaces. Dès la fin du dix-neuvième siècle, toute personne née aux Antilles, en Guyane ou à la Réunion est dotée de la citoyenneté française. Le changement de statut ne résout pas les profondes inégalités socioéconomiques qui y sont à l'œuvre et n'y redistribue pas les pouvoirs. Il confère aux populations non-blanches de ces espaces un statut intermédiaire, qui demeure privilégié comparé à celui des populations autochtones des autres colonies. Cette position particulière se reflète dans le code l'indigénat (1881). L'indigénat fait de

6. A la Réunion, une partie des esclaves vient aussi d'Inde et de Madagascar

7. La Guadeloupe se compose de 58% d'esclaves en 1700, 70% en 1720 et 82% en 1751 (Dubois 2004, p.35). La Réunion se compose de 42% d'esclaves en 1709 et 80% en 1733 (Dion 2006, p.23)

tous les habitants des colonies des Français, en même temps qu'il dépossède la plupart des autochtones de droits civiques. Il instaure une différence profonde entre nationalité et citoyenneté. Dans ce cadre, les anciens esclaves et leur descendants bénéficient d'un statut à part : ils sont considérés comme indigènes, mais « indigènes citoyens français » et non « indigènes sujets français ».

Des esclaves aux travailleurs engagés : une migration organisée

L'abolition de l'esclavage produit une pénurie de main-d'œuvre au sein de l'économie de plantation. En réponse à cette pénurie, l'État organise et encadre la venue de travailleurs engagés, un statut dont les modalités et conditions de travail ne s'éloignent que peu de l'esclavage. L'engagement est à l'origine d'une deuxième vague migratoire au sein des espaces d'outre-mer ; il précède 1848 mais ne connaît un réel essor qu'après cette date [8]. Il relève d'une politique continue jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, qui stoppe les flux. Les principaux viviers de travailleurs se situent en Afrique subsaharienne, en Chine et en Inde. À partir de la fin du dix-neuvième siècle, des travailleurs libres renforcent ces flux. Face à la dureté des conditions de travail auxquels ses travailleurs font face, la Chine interdit rapidement leur recrutement par engagement. La diaspora chinoise de la Caraïbe et de la Réunion résulte principalement des installations de travailleurs libres. Cette migration de travail concerne au même titre les Antilles, la Guyane et la Réunion. Néanmoins, elle ne s'y installe pas de manière aussi durable ou selon les mêmes modalités.

C'est aux Antilles que les proportions d'immigrés sont les plus faibles sur la période. Les travailleurs libres qui se joignent aux engagés viennent de Chine, de Syrie, du Liban et de Palestine. Ils connaissent une intégration sociéconomique plus importante que les Indiens engagés, fortement stigmatisés dans la société antillaise. Néanmoins, l'ensemble de ces communautés demeurent dans une position marginale au regard de la composition des îles. En Guyane, le développement de l'engagisme est concomitant de la découverte de fronts aurifères. L'or attire les anciens esclaves de Guyane mais aussi des territoires voisins, qui se détournent de l'agriculture vivrière. L'État canalise la migration, y voyant une opportunité d'étendre l'occupation à l'intérieur du territoire, jusque là largement dépeuplé (Fouck 1999 ; Piantoni 2009). Il fait également appel aux travailleurs engagés. Ces

8. En 1847, la Réunion compte 6 508 engagés et 65 915 esclaves (Andoche et al. 2009, p.219)

ressortissants ne constituent pas des communautés durables : la mortalité des engagés est élevée[9], les flux se réduisent rapidement face à la dureté du travail puis l'épuisement des gisements d'or. En revanche, l'immigration spontanée depuis Sainte-Lucie, la Guadeloupe et la Martinique y supplante la population locale jusqu'en 1930. Enfin, la Réunion est le territoire dont la structure reflète le plus la pluralité des migrations de cette période. Aux engagés indiens et africains s'ajoutent des travailleurs libres chinois et indiens. Encore aujourd'hui, la partition entre *malgash*, *kaf*, *malbar*, *sinwa* ou *zarab* structure la pluralité culturelle de l'île.

Cette période de recomposition démographique voit émerger des logiques de classement entre les populations, qui poursuivent la symétrie entre statut civil et hiérarchisation ethno-raciale propre aux régimes coloniaux. En Guyane, l'investissement d'État dans la migration organisée participe à la solidification des frontières nationales dès 1763, avec l'expédition de Kourou, puis avec l'arrivée d'affranchis antillais à partir de 1880 (Piantoni 2009). Le contrôle des populations, à travers les dispositifs de recensement et la gestion de la main-d'œuvre par les grands exploitants, produit des frontières internes, parfois en décalage avec les usages indigènes : « *La catégorisation des populations [ne] correspond pas, loin s'en faut, à celle établie par les populations elles-mêmes. Ce procédé d'ethnicisation, qui trouve une large partie de ses racines dans la politique coloniale de gestion des migrants au XIXe siècle, se prolonge au XXe siècle.* » (Andoche et al. 2009, p.218). La mise en concurrence organisée des différentes catégories de travailleurs produit des discriminations durables. Le recensement de 1704 à la Réunion classe les populations en fonction de l'origine géographique. Entre 1794 et 1848, les employeurs coloniaux spécialisent les activités de leur main-d'œuvre en fonction de leurs représentations des « tempéraments ethniques » de leurs esclaves : on observe une hiérarchie ascendante entre Cafres, Malgaches et Indiens (ibid.). Aux Antilles, en Guyane et à la Réunion, les immigrés indiens sont exclus de la citoyenneté jusqu'en 1922.

Ce détour par l'histoire des flux entrants vers l'outre-mer révèle la continuité des pratiques de déplacement de main-d'œuvre de la conquête des Caraïbes et de l'Océan Indien jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Le peuplement des Antilles, de la Guyane

9. 47% des Indiens engagés périssent entre 1856 et 1878 (Fouck 1999, p.227)

et de la Réunion repose sur l'importation d'une force de travail non-blanche, encadrée par une administration coloniale et de grands exploitants blancs. Le caractère coercitif de la migration s'exprime à des degrés divers, de l'esclavage aux travailleurs engagés et libres. Mais l'investissement de l'État, en collaboration avec les détenteurs du pouvoir économique local, y est constant. Ces pratiques entrent en résonance directe avec les dispositifs de gestion coloniale, adossés à la classification civile et ethno-raciale, et à la hiérarchisation des populations. Des années 1960 aux années 1980, les pouvoirs publics s'investissent à nouveau dans une politique de migration organisée en outre-mer, cette fois-ci vers la France métropolitaine. C'est dans le contexte d'une telle continuité que cette nouvelle vague de migration encadrée par l'État a pu être qualifiée de « deuxième esclavage ». Certes, les conditions de ces deux vagues de déplacements sont très différentes. Cependant, les configurations sociales et politiques de la migration organisée, ainsi que sa temporalité (elle survient lors du vaste mouvement de décolonisation après-guerre), établissent une filiation entre la gestion coloniale des populations ultramarines et celle qui survient après la départementalisation.

La départementalisation : aspirations déçues à l'égalité

La Seconde Guerre mondiale constitue un autre moment décisif du parcours républicain de la France, auquel participent Antillais, Guyanais et Réunionnais. En 1940, les administrateurs coloniaux choisissent le ralliement à Vichy : aucun des parlementaires de ces quatre régions ne vote contre la loi du 10 juillet 1940, qui donne les pleins pouvoirs à Pétain. La révolution nationale est « clonée » dans l'outre-mer rallié à Pétain (Jennings et Cantier 2004, p.4). Comme en 1789, Martiniquais et Guadeloupéens, se positionnent comme défenseurs de la république ; les Guyanais se mobilisent également. La mairie de Cayenne relaie l'appel du 18 juin. Les premières tentatives de résistance politique se soldent d'une sévère répression. Néanmoins, la mobilisation populaire en faveur de la résistance se développe. À partir de 1942, la « dissidence », telle qu'elle est appelée aux Antilles et en Guyane, déploie une action organisée. Les trois territoires se libèrent sans intervention extérieure. La Guyane rallie la France libre le 17 avril 1943, la Martinique et la Guadeloupe respectivement les 14 et 15 juillet 1943. À la Réunion, les mobilisations populaires ne connaissent pas un tel essor. Mais la prise de Madagascar facilite la libération par les forces libres en novembre 1942. Les îles deviennent alors des

territoires-clefs dans l'organisation des forces libres. Ainsi, les colonies d'outre-mer ont affirmé leur attachement français par une participation humaine et stratégique à la libération.

Cette participation renforce le sentiment français de ces populations et la légitimité de leurs revendications à l'égalité. L'après-guerre ouvre un nouveau champ des possibles duquel les ultramarins se saisissent, avec des espoirs rapidement déçus. Après la libération, les administrateurs coloniaux pétainistes ne font face à aucune sanction. Le Conseil National de la Résistance refuse une reconnaissance officielle des actes de bravoure de la dissidence, sous le motif qu'Antillais et Guyanais n'ont pas eu à combattre les nazis (Jennings 2004). La première assemblée constituante est élue le 21 octobre 1945. Elle comprend neuf représentants issus des colonies, aux visions parfois divergentes sur l'avenir post-colonial des outre-mer. Les propositions d'autonomie locale et les arguments fédéralistes se heurtent à une opposition conservatrice. Aimé Césaire incarne la défense de l'assimilation, le patriotisme des populations ultramarines devant être rémunéré par un accès égal à la justice sociale (Dimier 2005) : « *L'intégration réclamée ne constituerait une improvisation. Ce serait l'aboutissement normal d'un processus historique et la conclusion logique d'une doctrine* » (Césaire, Assemblée Nationale Constituante du 12 mars 1946). Les arguments les plus prosaïques l'emportent et la départementalisation est votée le 19 mars 1946 (Gouin, Moutet et Le Troquer 1946).

La départementalisation est un moment-clef de l'histoire de ces régions, y-compris dans leur rapport à la migration (Guyon 2016 ; Temporal 2012). Cette mesure répond à une demande pressante pour l'intégration, dans l'espoir d'obtenir l'égalisation des conditions sociales et légales, sur la base du régime métropolitain. Elle renforce des dépendances issues de la colonisation et en crée de nouvelles (Crusol 1975). La centralisation du pouvoir politique et administratif de ces territoires en métropole, l'orientation des ressources et marchés ultramarins vers la métropole, la dépendance monétaire se trouvent accrues. La départementalisation met en place l'intégration administrative, budgétaire et sociale. L'intégration sociale correspond à l'extension aux DOM de la législation salariale et sociale avec pour effet l'unification du marché du travail et des mouvements de main-d'œuvre facilités, une mise à niveau salariale et la mise en place d'une majoration des

salaires du secteur public dans les DOM (40% aux Antilles, 53% à la Réunion), quel que soit le lieu de naissance des fonctionnaires.

Très attendue dans les îles, cette mesure fait rapidement naître des désillusions. Si la loi promet une égalité de droit, l'appareil administratif s'adapte lentement et les structures sociales perpétuent de fortes inégalités (Dumont 2010 ; Terral 2014). Dans les premières années suivant la départementalisation, il arrive même que la législation coloniale soit encore appliquée. Jusqu'à la fin des années 1960, l'extension de la Sécurité sociale aux DOM (décret du 17 octobre 1947) demeure peu appliquée et seule une part infime de la population active bénéficie d'assurances sociales. Le décret du 30 mars 1948 étend le droit du travail aux DOM, mais cette extension est limitée par arrêté ministériel la même année. Le SMIC (1950) est mis en place seulement en 1951 dans les DOM, avec des adaptations qui réduisent fortement son niveau [10]. De plus, l'ajustement des politiques s'est fondé sur des représentations racialisantes, ensuite enracinées dans le quotidien des ultramarins (Childers 2009, 2013). Dans le compte-rendu de mission rapporté en 1957 à la Conférence Générale des Caisses d'Épargne de France et de l'Union Française [11], les délégués soulignent la propension à la dépense des Antillais, qui serait fondée sur la jalousie et le désir de paraître riche, ainsi que le rôle du climat tropical, qui serait à l'origine de faibles efforts et d'une indolence « *spectaculaire* » de la part des populations.

Les contradictions de la départementalisation et la lenteur du processus d'égalisation reflètent les tensions du projet d'intégration. Ce dernier est parcouru par deux courants contraires : assimilation culturelle et politique d'un côté, autonomie locale et respect des diversités culturelles de l'autre (Dimier 2005 ; Guyon 2016). Il associe les contradictions du projet révolutionnaire (entre des droits universels et une langue, un code civil, une culture imposés à tous) aux convictions d'une France régionaliste. En les regroupant sous l'étiquette « Départements d'Outre-mer », cette mesure consacre le traitement politique commun de quatre anciennes colonies qui, en dépit de leurs situations géographiques différentes et de leurs identités propres, partagent des structures sociales héritées d'une construction coloniale semblable. On pourrait reprocher à ce travail l'adhésion à

10. Il connaît une hausse importante jusqu'aux années 1970 mais demeure à un niveau largement inférieur à celui appliqué en métropole

11. « Compte Rendu de la Mission d'Etude accomplie par MM. Louis Turba et Bernard Guémas auprès des Caisses d'Épargne des Départements d'Outre-Mer : Martinique–Guadeloupe–Guyane » (1957)

une catégorie administrative dans laquelle les individus se reconnaissent peu. L'objet de cette étude est en fait, entre autres choses, de montrer le rôle de cette grille de lecture imposée par le haut dans l'évolution des DOM et de leurs populations. De plus, si elle n'est pas constitutive de l'identité des individus, la catégorisation politique « outre-mer » est néanmoins réappropriée par les acteurs locaux, selon des usages stratégiques pluriels (Célestine et Roger 2014).

1.2 La démographie outre-mer : un objet de contrôle public

La départementalisation marque officiellement la fin de l'ère coloniale pour les départements d'outre-mer. Cependant, les politiques qui accompagnent le processus d'égalisation avec la métropole révèlent une forte tension entre égalité de traitement, recherche de convergence et prise en compte des spécificités locales. La deuxième moitié du vingtième siècle se caractérise donc par la rémanence du fait colonial, qui structure l'élaboration des politiques publiques. La question démographique en est un des exemples les plus parlants. L'encadrement des populations, par le contrôle des naissances et les incitations à la migration, repose sur des dispositifs dont la parenté avec les outils de gestion coloniale est visible. Les DOM ne cessent pas d'être des territoires à assimiler en 1946. Au contraire, la départementalisation ouvre une nouvelle étape de ce processus. Ainsi, l'ensemble des politiques publiques qui la suivent s'inscrivent dans la continuité de la logique coloniale, et la migration en est un des principaux révélateurs.

Des populations à contenir

La création des DOM est concomitante du développement de la statistique publique, avec la création de l'Institut national d'études démographiques (INED) en 1945 et celle de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) en 1946. Entre « outil de gouvernement et outil de preuve » (Desrosières 2008b), la statistique vient à la fois accompagner et justifier l'élaboration de politiques publiques. Dans un contexte d'inquiétude nataliste, la démographie joue un rôle central, avec le double sens que ce terme revêt [12]. En France métropolitaine, la baisse de la fécondité alarme les pouvoirs

12. « *La démographie d'un pays, c'est sa population, en quantité et en "qualité", comme on disait encore en 1950, mais c'est aussi la science pratiquée par les "démographes" dans ce pays. C'est un peu l'histoire des relations entre ces deux sens et de leur disjonction relative qu'il faut étudier.* » (Desrosières 2008a, p.222)

publics : l'indice de fécondité a diminué constamment entre 1920 et 1940, passant de 2,7 à 2,0 enfants par femme (Daguet 2002). Dès 1945, il croît à nouveau, atteignant 2,8 en 1965. Un ensemble de politiques natalistes sont néanmoins mises en place, notamment à travers les prestations familiales ; la contraception et l'avortement sont sévèrement réprimés. Il faut attendre la loi Neuwirth de 1968 pour que les produits contraceptifs soient autorisés à la vente, l'article 5 de la loi interdisant toute propagande antinataliste. La dépénalisation de l'avortement n'est votée qu'en 1975, avec la loi Veil.

L'État porte un regard très différent sur les DOM, la croissance des populations outremer étant perçue comme un problème public. Dans les années 1960, avortements et stérilisations forcées ont cours à la Réunion, avec la complicité des autorités françaises (Vergès 2017). Le régime des prestations familiales est limité dans les DOM : il prévoit le versement d'allocations familiales sur des montants moins élevés qu'en métropole et selon un système dégressif à partir du quatrième enfant ; il ne comprend pas d'allocation de naissance ou de salaire unique. De même, la loi Neuwirth fait l'objet d'une adaptation à la « situation particulière » (article 6) des DOM ; alors qu'elle est interdite en métropole, une campagne antinataliste est mise en place dans les DOM, en particulier à la Réunion (Maison et Millet 1974). Ces politiques reflètent la tension entre universalisme républicain et prise en compte de spécificités locales, réelles ou fantasmées (Guyon 2016). L'écart entre mesures ultramarines et métropolitaines est révélateur du maintien de relations coloniales, au sein desquelles les citoyens français ne sont pas traités de la même manière en fonction de leur lieu de naissance (Childers 2009 ; Vergès 2017).

Dès les années 1960, la fécondité décroît rapidement dans les DOM, toutefois un peu plus tardivement en Guyane. Entre 1965 et 1989, on passe de 5,7 à 2,1 enfants par femme aux Antilles, de 6,7 à 2,6 enfants à La Réunion. En revanche, le taux de natalité reste très élevé jusqu'aux années 1990 : sur la période 1982-1990, il est de 21‰ contre 16‰ en métropole (Cueugniet 1991). Les politiques d'émigration font partie de cette gestion de la démographie ultramarine. Soutenue par une « idéologie du rattrapage » (Vergès 2017, p.132), cette dernière vise à contenir la croissance démographique des DOM et à rediriger ce qui est perçu comme un excédent de population vers des territoires où il pourra être assimilé. Contrôle des naissances et politiques migratoires sont les deux facettes d'une même

médaille : « *L'évolution démographique (...) a nécessité impérativement : l'adaptation du régime des allocations familiales conçu en métropole dans la perspective d'un accroissement des naissances ; la mise en œuvre d'une politique permettant à ceux qui désirent s'installer en métropole de bénéficier de facilités exceptionnelles accordées d'ailleurs aux seuls départements d'outre-mer ; la promotion sur place d'une action spécifique destinée à limiter l'accroissement naturel de la population* » (Rapport du Secrétariat d'Etat chargé des Départements et Territoires d'outre-mer cité par Maison et Millet, 1974, p. 352).

Le contrôle public des populations ultramarines est également motivé par une peur du désordre social, liée à la montée des mouvements anticoloniaux et indépendantistes. Les années 1950 et 1960 sont marquées par la multiplication de grèves violentes, d'émeutes, d'altercations entre les forces de l'ordre et les populations locales (Constant 1987 ; Daily 2014 ; Stora 2016). Le malaise social se double d'un malaise racial lié à l'embauche massive de fonctionnaires métropolitains et pieds-noirs. En Martinique, Le 4 mars 1948 et le 7 mars 1951, des gendarmes tirent sur des ouvriers agricoles. Le 20 décembre 1959, un accident de la circulation déclenche l'intervention des CRS place de la Savane, à Fort-de-France (Martinique) ; le rassemblement dégénère en bataille rangée et donne lieu à trois jours d'émeutes. En 1961, la grève des travailleurs sucriers au Lamentin (Martinique) fait trois morts. L'ordonnance du 15 octobre 1960 délivre aux gouvernement des pouvoirs étendus pour contrôler les individus perçus comme menaçant « l'intégrité territoriale ». En 1962, le député guyanais Justin Catayée, autonomiste, décède dans le crash d'un avion Air France ; alors que les circonstances de l'accident sont mises au secret, les rumeur d'attentat et de complot se propagent rapidement. Le 20 mars 1967 des émeutes éclatent à Basse-Terre (Guadeloupe), après un conflit entre un commerçant d'origine tchèque et le cordonnier noir qui exerce devant son magasin. Le 26 et 27 mai 1967, à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), au cours d'une grève ouvrière, les forces de l'ordre tirent sur les grévistes, faisant des blessés ; pendant les émeutes qui s'en suivent, de violents échanges de projectiles blessent CRS et émeutiers ; les événements font de nombreux morts [13]

13. Le bilan officiel annonce 8 morts, les milieux militants parfois 200. La perte d'une grande partie des archives locales ne permet pas de trancher, bien que les pics de mortalité survenus autour de ces dates suggère un bilan plus élevé que celui annoncé par les autorités. (Stora 2016, p.67-69)

Dans l'espoir de calmer la situation, De Gaulle voyage aux Antilles en 1960 et en 1964. Son intervention à Fort-de-France en 1964 se comprend dans cette logique de réaffirmation de l'adhésion patriotique des DOM : « *Mon Dieu, mon Dieu, que vous êtes français. La manifestation d'aujourd'hui est aussi française que possible (...) Je prends la Martinique comme elle est et je constate que le sentiment, le goût, l'instinct, tout ici est français* ». En 1960, la mise en place du service militaire obligatoire s'inscrit dans la continuité du processus d'égalisation amorcé par la départementalisation. Elle répond également à la peur que génère la popularité des idées anticoloniales (Mary 2016). Pensé comme « institution d'acculturation » depuis les années 1880, le service militaire est perçu comme une réponse aux tensions croissantes entre populations locales et pouvoir central. Le plan Némo [14] propose d'envoyer la moitié du contingent en métropole, l'autre moitié étant destinée à un service militaire adapté (SMA), incluant des formations professionnelles dans les domaines agricole et du bâtiment. Les appelés du SMA sont séparés entre « soldats paysans » et « soldats ouvriers », puis chargés de la réalisation de divers travaux dans les DOM. Bien que doté d'une tonalité sociale, le SMA est avant tout pensé comme un « dispositif de contre-insurrection à caractère préventif » (ibid., p.104). Les archives montrent également les représentations racialisantes associées aux appelés : le plan propose par exemple de cerner les traits de caractère propres aux Antillais et Guyanais. Il est mis en place en 1961 aux Antilles et en Guyane, puis en 1965 à la Réunion. En 1973, 43% des appelés antillais et guyanais étaient dirigés vers le SMA, 15% des appelés réunionnais.

À l'origine, le commandant Némo projetait d'établir par ce biais un courant migratoire vers l'intérieur de la Guyane [15]. Sans soutien civil, ce volet migratoire ne voit pas le jour. En revanche, cette politique s'inscrit bien dans un projet assimilationniste, soutenu par le contrôle et l'encouragement de la mobilité géographiques des populations locales. En effet, le service militaire et le SMA servent non seulement d'instances d'acculturation, mais aussi de dispositifs de recrutement de migrants, dans le cadre du développement des mobilités DOM-métropole. D'ailleurs, une des raisons pour lesquelles le projet migratoire guyanais de Némo ne voit pas le jour est la création du Bureau pour la migration des DOM, pendant civil du projet d'intégration sociale par la migration.

14. Du nom du commandant inter-armées des Antilles-Guyane à l'origine du projet, Jean Némo
15. Cette idée sera non sans rappeler les tentatives précédentes de peuplement, à l'époque de l'engagisme.

L'évolution des dispositifs migratoires

Les premières vagues d'émigration depuis les DOM se développent au début du vingtième siècle, quand la forte concurrence sur le marché de la canne déstabilise des conditions socioéconomiques déjà fragiles. Il s'agit surtout de déplacements vers les îles voisines ou les territoires continentaux les plus proches. En Guadeloupe, les taux d'émigration élevés renforcent la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur sucrier (Touchelay 2013). Entre 1905 et 1907, 3 000 travailleurs quittent l'île pour participer à la construction du canal de Panama. On relève d'importants flux d'Antillaises vers le Canada, où elles sont employées comme domestiques. La Guadeloupe, la Martinique et la Guyane sont également liées par une forte circulation migratoire. Dans les années 1920 et 1930, les premières communautés antillo-guyanaises émergent à Paris, issues des classes supérieures éduquées. À l'exception des dissidents, les mobilités sont stoppées durant la guerre. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la migration vers la France métropolitaine concerne seulement une élite.

À partir de 1945, l'État encourage la migration d'ultramarins dans le cadre de la poursuite d'études supérieures [16] : l'objectif est de former des cadres qui, une fois retournés dans les DOM, pourront être moteurs du développement économique et social (Daily 2014). À leur arrivée en métropole, ces étudiants font l'expérience d'un racisme auquel ils ne s'attendaient pas. C'est dans ce contexte qu'émerge le mouvement de la négritude. Cette migration d'élite pose également les bases de la structure associative dense qui caractérise les migrations ultramarines : l'Association des Étudiants de la Martinique (AEM) et l'Association Générale des Étudiants de Guadeloupe (AGEG), fondées en 1928, reprennent leurs activités ; la Fédération Antillo-Guyanaise des Étudiants Catholiques (FAGEC) et la revue *Alizés* sont fondées en 1951.

En parallèle, l'État – notamment le Commissariat général du Plan (1954, 1959) – en appelle au développement d'une migration d'installation, au recrutement social plus large. Celle-ci connaît un essor à partir des années 1960, suite à la mise en place d'une pluralité de dispositifs publics. Après 1945, les démobilisés sont incités à rester en métropole. Le service militaire permet ensuite de recruter des migrants. La Commission pour les DOM

16. Entre 1949 et 1953, la population étudiante a doublé, passant de 446 à 800 étudiants. Néanmoins, cela représente toujours 1 étudiant pour 745 citoyens, contre 1 étudiant pour 316 citoyens en métropole (Daily 2014, p.336)

recommande la mise en place d'un panel de dispositifs associant : propagande et recrutement, contrôle médical, départs et réceptions collectifs, aide au logement, assistance sociale et technique, crédits, formations et insertion professionnelle. L'ensemble de ces dispositifs supposent la nécessité d'une « adaptation à la vie métropolitaine », dans une perspective assimilationniste (Pattieu 2016).

La création du Bureau pour la migration des DOM (Bumidom) est annoncée en 1962, avec pour objectif de faire venir six à sept mille personnes par an. Son activité débute en 1963 et s'achève en 1981. L'institution a accompagné 160 300 migrants dans leur installation en métropole : 61 600 regroupements familiaux, 54 500 placements en emploi, 27 000 formations, 17 200 militaires démobilisés (ibid.). Elle a traité quelques dossiers guyanais mais n'a pas été directement active en Guyane[17]. Son rôle dans la migration varie de l'accompagnement complet, du départ au placement en emploi, au seul prêt de petites sommes pour faciliter l'accès au logement (ibid.). Le Bumidom travaille en collaboration avec le ministère du Travail, principalement à travers l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA), dont l'action se concentre sur les hommes. Le ministère de la Population, de la Santé et des Services sociaux forme plutôt les femmes. Dans la perspective d'installations durables, des migrations familiales sont rapidement organisées conjointement aux migrations de travail.

Table 1.1: Effectifs de migrants antillais passés par le Bumidom entre 1963 et 1981

	Hommes	Femmes	Ensemble
Placement direct en formation	9 202	2 003	11 205
Placement direct en emploi	14 645	15 791	30 436
Placement après démobilisation	11 928	23	11 951
Regroupement familial	14 303	17 968	32 271
Ensemble	50 078	35 785	85 863

Source : Rapport d'activité du Bumidom (1981) Annexes IV et VI-X (Condon 2008, p.70)

Les formations sont souvent trop légères ou inadaptées aux compétences des migrants (Condon et Ogden 1991b, p.199). Elle s'inscrivent davantage dans la perspective d'une acculturation et d'une insertion vers les poches d'emplois précaires que dans un parcours professionnalisant : « *Pendant ces longues années, des 'centres de formation' gérés par le Bumidom (notamment, ceux de Crouy-sur-Ourcq et de Simandres) n'ont assuré que*

17. Même en charge de la venue de migrants en Guyane, sans succès

des cours 'd'adaptation à la vie métropolitaine' et une faible préparation professionnelle (employés de maison, manutentionnaires, agents de services) » (Constant 1987, p.16). L'AFPA agit davantage comme un marqueur négatif que comme un tremplin vers des carrières durables. Les travailleurs issus de ces formations sont perçus comme « le bas de la pile » et renvoyés vers des emplois dédaignés par les métropolitains. Le travail de redistribution professionnelle se focalise sur les employeurs, auxquels il fournit une main-d'œuvre faiblement qualifiée et flexible, plutôt que sur les employés, placés dans des situations souvent précaires.

En effet, si l'argument démographique est au cœur de la mise en place du Bumidom, la création de cette institution relève autant d'une politique de croissance économique en France métropolitaine que d'une politique de population outre-mer. L'encouragement de la migration et ses modes de recrutement répondent à la pénurie de main-d'œuvre dans le service public (par exemple hospitalier), dans l'industrie d'Etat et dans le secteur privé en développement (Condon et Ogden 1991b). Ainsi, malgré une croissance démographique ultramarine toujours importante dans les années 1980, un marché du travail moins favorable freine l'émigration de masse. En 1982, le Bumidom est remplacé par l'Agence nationale pour l'insertion et la protection des travailleurs d'outre-mer (ANT). L'action publique se réoriente vers les ressortissants des DOM déjà installés. Ce revirement répond aussi aux revendications des militants ultramarins. Ces derniers reprochent aux politiques migratoires d'imposer aux populations ultramarines le déracinement, comme seule opportunité de promotion sociale, et de détourner les pouvoirs publics d'enjeux prioritaires dans les DOM : la hausse des qualifications et le développement d'un marché du travail plus favorable (Marie et Giraud 1987).

Deux événements marquent l'aboutissement de ces changements politiques (ibid.). Le 16 juin 1983, les Assises pour l'insertion des originaires des DOM-TOM en France métropolitaine sont organisées. Le 22 avril 1987, ce sont les États Généraux des Associations des Originaires d'Outre-Mer. Malgré le changement de majorité les séparant, ces deux événements convergent dans leurs conclusions : la notion d'assimilation est proscrite au profit de celle d'insertion, la spécificité ultramarine est reconnue. En 1983, trois points essentiels sont soulignés : les migrants appartiennent à un mouvement d'ensemble, il faut mettre fin

à l'incitation à l'émigration dans les DOM et donner la priorité à l'insertion. Derrière des discours construits comme polémiques, ces prises de position masquent un autre intérêt. Une fois encore, les gouvernements craignent la montée des tensions sociales et cherchent à apaiser le mécontentement croissant des organisations militantes ultramarines, en métropole et dans les DOM. Au discours sur le déracinement et aux revendications portant sur le développement socioéconomique local, s'ajoute un sentiment d'injustice vis-à-vis de la fuite des forces vives des DOM, qui limite toute possibilité de constitution d'une nouvelle élite motrice de croissance.

À partir des années 1980, un double mouvement transforme donc les flux migratoires. D'un côté, le financement et l'organisation publique de la migration se réduisent grandement. En parallèle, les conditions d'emploi et de logement en métropole se dégradent. L'installation devient donc plus difficile. De l'autre, de nouvelles politiques facilitent l'émigration de certains ultramarins, se concentrant sur des types de parcours spécifiques. L'extension de la continuité territoriale aux DOM (2003), la loi pour le développement économique des outre-mer (2009) ou encore le remplacement de l'ANT par l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (Ladom, 2010) bénéficient surtout à de jeunes habitants des DOM avec un parcours de formation ou de professionnalisation déjà bien tracé. D'une part, la sélection sociale des migrants semble augmenter. D'autre part, la circulation DOM-métropole s'accélère, soutenue par des aides à la mobilité ciblées : le nombre de départs augmente mais ces derniers sont accompagnés d'un nombre croissant de retours (Marie et Rallu 2004 ; Temporal, Marie et Bernard 2011). Les ultramarins semblent donc être passés d'une logique d'émigration à une logique de mobilité, la migration temporaire les conduisant à ne pas être enregistrés dans le recensement.

Table 1.2: Evolution de la population native des DOM vivant en métropole (1954-2008)

	1954	1962[1]	1968	1975	1982	1990	1999	2008
DOM	20 660	39 150	82 092	156 725	269 112	316 102	321 362	364 577
Guadeloupe	6 380		26 344	53 200	87 024	101 934	105 904	115 360
Martinique	9 240		34 816	62 265	95 704	109 616	105 236	116 884
Guyane	1 860		4 384	6 275	9 904	12 198	15 637	24 235
Réunion	3 180		16 548	34 985	75 724	92 354	94 585	108 098

(1) Le Recensement de 1962 ne fournit pas l'origine détaillée
Source : INSEE Recensement de la Population

L'investissement de Michel Debré (député de la Réunion de 1963 à 1988) à la Réunion accentue le statut à part de ce DOM. À distance des Antilles et de la Guyane, à la fois géographiquement et du fait d'une mobilisation politique historiquement moins intense, la Réunion s'en écarte encore davantage à partir des années 1960, où Michel Debré met en place un plan de développement sans commune mesure avec ceux déployés dans les autres DOM. Il fonde le Comité national d'accueil et d'actions pour les Réunionnais en mobilité (CNARM) en 1965. Contrairement au Bumidom, ce comité est toujours en activité. Son action est directement concurrente de celle du Bumidom et des institutions qui le remplacent ensuite. Aujourd'hui, elle s'est recentrée sur la mise en relation entre employeur et potentiels employés [18] mais elle propose également le financement du billet d'avion, des primes à l'installation, ou encore de l'aide au logement.

Les enfants de la Creuse

Dans le cadre du Bumidom et du CNARM, de 1963 à 1982, 2 150 enfants réunionnais ont été envoyés en métropole, parfois orphelins, parfois avec le consentement forcé de leurs parents, qui signaient des renoncements de filiation. Les agents des services sociaux ciblaient les ménages les plus démunis. Une fois en métropole, les enfants étaient envoyés dans des centres d'accueil (le plus important foyer était situé dans la Creuse, mais les déplacements forcés ont également eu lieu vers d'autres régions) dans l'espoir d'être adoptés. Dans le meilleur des cas, les enfants faisaient face à une rapide adoption et à la réécriture de leur biographie (les actes de naissance étaient par exemple modifiés, pour indiquer une naissance en métropole). Dans le pire des cas, ils étaient exploités par leur famille d'accueil, victimes de violences et d'agressions sexuelles. Il faut attendre 18 février 2014 pour que ces abus soient officiellement reconnus par l'État. Le 10 avril 2018, Philippe Vitale a remis à Annick Girardin, ministre des outre-mer, le rapport de la commission d'information et de recherche historique portant sur « les enfants de la Creuse », ce rapport marquant l'aboutissement d'un processus de reconnaissance et de réparation.

En parallèle de l'action institutionnelle, les migrants bénéficient d'un espace associatif dense (Célestine 2012 ; Wuhl-Ebguy 2006). Durant les années 1960, cet espace oppose des dirigeants proches des pouvoirs publiques à une gauche militante, opposée à la migration, incarnée par l'AGEG et l'AGEM. Les associations tournées vers l'accueil des migrants bénéficient d'un appui institutionnel fort. Le Comité d'action sociale en faveur des originaires des départements d'outremer (CASODOM) est créé en 1955 et reçoit des

18. « *Le CNARM est une interface entre les demandeurs d'emploi à La Réunion et les recruteurs en Métropole et à l'étranger. Son but est d'offrir des débouchés et un accompagnement personnalisé aux Réunionnais qui souhaitent entamer ou poursuivre leur carrière en mobilité. Le CNARM leur apporte les solutions dont ils ont besoin à chaque étape de leur parcours.* » (*CNARM* 2015).

aides financières du gouvernement. De même, l'Amicale des Travailleurs Antillo-Guyanais (AMITAG) est créée en 1964, avec le soutien du ministère des DOM-TOM. À partir des années 1980, les pouvoirs publics délèguent une partie de leur action d'accompagnement social des migrants aux associations, une stratégie qui leur permet de s'adresser à une catégorie de population aux contours flous et dont ils ne souhaitent pas figer une définition ethnique (Doytcheva 2003). De petites associations de sociabilité populaire se multiplient, aux côtés d'associations politiques et de mouvements identitaires. Au début des années 2000, l'arrivée d'associations de lutte contre les discriminations (Collectif DOM, 2003) ou liées à la mémoire de l'esclavage (Comité Marche du 23 mai 1998) reconfigure cet espace, entre autonomisation et unification des causes à défendre.

1.3 l'État défini par la gestion de ses populations

Les deux parties qui précèdent font émerger trois points clefs de dialogue entre l'histoire des relations DOM-métropole et les modèles théoriques d'immigration et d'intégration. D'abord, l'ancienneté de l'appartenance française de ces colonies et leur participation à la destinée républicaine produisent une légitimité à géométrie variable, qui place les populations des DOM dans une position intermédiaire au sein de la communauté nationale. Cet entre-deux se reflète par exemple dans le statut à part des anciens esclaves et de leurs descendants, dans le code de l'indigénat. Ensuite, cet historique révèle la continuité des logiques de déplacement des populations, de l'esclavage aux migrations organisées, et le rôle joué par l'État dans ces mobilités. Ces mécanismes s'appuient notamment sur des dispositifs de catégorisation ethno-raciale. Enfin, au cours des reconfigurations des relations entre ces régions d'outre-mer et le pouvoir central, le caractère coercitif des mobilités s'est effacé, laissant une marge de manœuvre croissante aux individus. Cela se traduit par : d'une part, le déplacement de la problématique économique de la migration des États et entrepreneurs capitalistes vers les individus, dont l'ampleur reste à discuter ; d'autre part, le déploiement d'acteurs à l'échelle mésosociale, incarnés notamment par les milieux associatifs et les réseaux de migrants.

Ces trois points renvoient aux mécanismes d'émigration, d'immigration et d'intégration ; ils éclairent non seulement la singularité du cas des DOM, mais aussi une compréhension plus large des migrations internationales. C'est dans cette perspective que cette

thèse s'appuie sur un dialogue avec la littérature portant sur la sociologie de l'immigration. Ce choix ne va pas de soi : les personnes nées dans les DOM et installées en France métropolitaines ne sont pas des immigrés. Nées françaises en France, leur mobilité relève d'une migration régionale ou migration interne. En reprenant les grands axes de la sociologie de l'immigration en France et aux États-Unis, cette partie s'attache donc à montrer comment les spécificités du cas ultramarin, dans ses similarités et ses dissemblances avec les migrations internationales, justifient un tel dialogue. Le choix d'une littérature anglo-saxonne ne va pas non plus de soi. Il existe des différences significatives entre les cas de la France et des États-Unis. Néanmoins, d'une part, la longue tradition sociologique d'étude des migrations aux États-Unis contribue à un débat scientifique, dont les apports méritent d'être questionnés en France, où l'étude du devenir des immigrés a longtemps été subordonnée à l'analyse des inégalités de classe (Safi 2011) ; d'autre part, un examen attentif des théories et résultats empiriques produits dans ces deux contextes y révèle la présence de mécanismes similaires (McAvay 2016 ; Safi 2007).

Des migrants pas comme les autres ?

Dès l'émergence de ces migrations, les individus nés dans les DOM qui s'installent en France métropolitaine sont des migrants internes ou migrants régionaux : la mobilité géographique dont ils font l'expérience a lieu au sein du territoire national. De ce fait, aucune barrière légale ne limite directement leur déplacement, les conditions de leur installation en métropole, ou encore leur entrée sur le marché du travail métropolitain. L'appartenance des ultramarins à la communauté nationale est même un critère de justification pour un ensemble de politiques favorisant ces mobilités. La citoyenneté des migrants des DOM est donc un vecteur puissant de différenciation de ces derniers par rapport aux immigrés, à la fois comme statut légal, garant de droits sociaux et support de légitimité. Néanmoins, cette frontière ne doit pas conduire à surestimer la rupture entre l'expérience des ultramarins et celle des immigrés en France métropolitaine. D'abord, si les ultramarins ne rencontrent pas de barrières légales à leur migration, ils font néanmoins face à des difficultés similaires à celles rencontrées par les immigrés, en particulier ceux issus d'anciennes colonies françaises. Les DOM font partie du territoire national mais sont séparés de la métropole par des milliers de kilomètres et l'océan. Le coût du voyage ou encore les

difficultés liées à l'éloignement sont donc aussi grandes pour eux que pour des immigrés. Compte-tenu des facilités de mobilité au sein de l'Union Européenne, leur migration apparaît même plus complexe que celle d'individus issus de l'U.E.

De plus, les populations des DOM sont majoritairement noires ou métisses et leurs trajectoires s'inscrivent dans une histoire esclavagiste et coloniale, que les deux parties précédentes ont mise en valeur. Ces caractéristiques les distinguent de la population majoritaire en métropole, malgré leur appartenance historique à la communauté nationale. Elles produisent une distance, notamment entretenue par le maintien de représentations racistes ou coloniales dans la conception des politiques publiques à destination de ces populations, les comportements racistes ou encore les discriminations que ces dernières sont susceptibles de rencontrer en métropole. Là encore, ces éléments semblent rapprocher l'expérience des migrants des DOM de celle d'immigrés venus du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne et l'éloigner de celle des immigrés européens. En même temps, si on s'intéresse à l'accès à certaines sphères professionnelles – comme la fonction publique – ou à certains dispositifs sociaux, les ultramarins sont cette fois-ci dans une position plus avantageuse que les immigrés, y-compris européens. Ainsi, ces éléments soulignent la multi-dimensionnalité de l'expérience migratoire. Ils mettent en valeur des positionnements différenciés selon l'angle adopté et invitent alors à considérer les différents aspects des trajectoires des migrants, sans présupposer que la citoyenneté des migrants des DOM les isole uniformément des immigrés.

Une telle hypothèse apparaît d'autant moins robuste que plusieurs caractéristiques des migrations ultramarines, qu'on pourrait à première vue associer à la citoyenneté française des populations des DOM, sont également présentes au sein de flux migratoires internationaux. D'abord, dans le cas français, l'encadrement des migrations après-guerre, dans le cadre de flux liés au mouvement de décolonisation et de l'importation d'une main-d'œuvre peu coûteuse, souligne la proximité entre les migrations ultramarines et postcoloniales. L'ordonnance du 2 novembre 1945 donne naissance à l'Office National de l'Immigration : jusqu'en 1974, ce dernier encadre la venue d'une main-d'œuvre immigrée pour satisfaire l'importante demande liée à la croissance des Trente Glorieuses. Son travail de recrutement, focalisé sur des emplois d'ouvriers peu qualifiés et traversé par la volonté de favoriser

la dispersion des populations migrantes sur le territoire, rapproche cet organisme du Bumidom. Son activité, d'abord centrée sur les immigrés européens (notamment italiens et espagnols), s'étend rapidement aux immigrés venus d'Afrique, en particulier d'Algérie. Au-delà de l'action de l'ONI, les flux de l'Algérie vers la France présentent d'importantes similitudes avec les flux DOM-métropole, même si les trajectoires des deux groupes migratoires divergent au fil du temps.

En 1944, l'indigénat est aboli en Algérie. À partir de 1947, tous les Algériens obtiennent le droit de libre circulation entre l'Algérie et la France métropolitaine, même si seuls les hommes obtiennent une citoyenneté pleine [19]. Les migrants algériens bénéficient de ce fait de dispositifs encadrant leur installation en France métropolitaine, même si les objectifs et effets de ces derniers sont ambivalents (Cohen 2013 ; Lamri 2002). Si la guerre d'indépendance (1954-1962) entraîne un contrôle de plus en plus étroit des entrées sur le territoire, la liberté de circulation et d'installation des Algériens est prolongée par les accord d'Evian (1962) et garantie jusqu'en 1968. L'action des organismes d'assistance sociale aux migrants s'inscrit dans la continuité (Cohen 2017). Les migrations familiales sont d'abord perçues comme un vecteur d'assimilation et encouragées, notamment à travers le dispositif de regroupement familial [20]. Les migrations ultramarines se développent donc de manière concomittante aux migrations algériennes, dans des modalités d'abord similaires. Le contexte de fermeture des frontières, symbolisé par la fin de l'immigration de main-d'œuvre en 1974, s'accompagne d'un rejet croissant de l'installation algérienne en France, constituée en problème public, alors que les migrations ultramarines ne font pas l'objet de représentations aussi négatives et continuent d'être massivement encouragées jusqu'en 1982. Ces éléments soulignent l'importance de traiter les migrations DOM-métropole comme faisant partie d'un système plus large de migrations postcoloniales vers la France. Leurs spécificités peuvent expliquer la divergence des trajectoires des ultramarins comparées à celles des immigrés, mais elles se présentent davantage comme des variables influençant le produit d'un mécanisme d'ensemble que comme le fondement d'une distinction infranchissable.

19. Les Algériennes demeurent exclues du droit de vote

20. Ce dernier demeure sélectif et l'installation des familles algériennes génère de plus en plus d'hostilité publique à partir des années 1970 (Cohen 2017)

D'autre part, si l'encadrement légal des migrations diffère sensiblement aux États-Unis [21], l'État s'y est également investi dans le recrutement d'une main-d'œuvre immigrée. Son action répond à des perceptions liées à la temporalité des migrations et à la désirabilité des migrants, similaires à celles circulant en France. Elle s'est constituée autour de plusieurs programmes, dont le programme Bracero (1942-1964) à destination des travailleurs mexicains et le Programme de Travail Agricole (*Farm Labor Program*, 1948-1990) à destination des travailleurs portoricains. Ces deux programmes représentent les deux mouvements de migration organisée de travailleurs temporaires les plus importants des États-Unis. Mis en place en collaboration avec les régions de départ des migrants, ils s'appuient sur des organisations au panel d'action similaire à celui du Bumidom. Les migrations encadrées sont conçues comme temporaires, favorisant les migrations circulaires et le transnationalisme (De Genova 2004 ; Duany 2002, 2010). Une telle conception de la migration de main-d'œuvre contribue à positionner les installations durables comme indésirables et pathologiques, voire à constituer leur illégalité (De Genova 2004, 2005).

Ces motifs rappellent ceux relevés en France pour l'immigration algérienne (Sayad 1977, 1999a). En revanche, ils constituent une différence avec les migrations ultramarines, ces dernières étant pensées comme des installations permanentes, au moins jusqu'aux années 1990. Néanmoins, si cette différence est forte dans la comparaison avec les migrations mexicaines, elle l'est beaucoup moins dans la comparaison avec les migrations portoricaines. En effet, ces dernières ont une parenté d'autant plus forte avec les migrations ultramarines que les Portoricains sont citoyens des États-Unis. Ancienne colonie des États-Unis, Porto Rico dispose d'un statut qui lui confère une certaine indépendance vis-à-vis de l'État fédéral [22] mais maintient avec ce dernier d'étroites relations d'interdépendance. Si la distance géographique et sociale, ainsi que la barrière linguistique (Porto Rico est d'abord hispanophone), conduisent souvent les études à traiter les migrations portoricaines comme des migrations internationales, elles n'en demeurent pas moins des migrations régionales postcoloniales (Duany 2010). Les Portoricains bénéficient aux États-Unis des mêmes facilités liées à leur citoyenneté que les ultramarins en France métropolitaine, leurs trajectoires sont structurées par les mêmes ambivalences liées

21. Des quotas nationaux y sont établis dès le début du vingtième siècle, selon des logiques souvent définies en termes raciaux.

22. Porto Rico n'est pas pleinement un état étasunien mais seulement un état libre associé : ses populations ne sont pour la plupart pas soumises à l'impôt sur le revenu et ne sont pas politiquement représentées

à la permanence de relations coloniales. Plusieurs études ont montré les vertus d'une approche comparée de ces migrations (Audebert 2008 ; Célestine 2008b).

Considérer les ultramarins comme une minorité française invite aussi à comparer ces nationaux français avec un autre groupe largement étudié aux États-Unis, dont les populations n'appartiennent pas à la catégorie immigrés : les Afro-Américains. Dans la littérature américaine, le questionnement sur les trajectoires des différentes minorités issues de l'immigration est soutenu par la comparaison entre les positions sociales de ces groupes et celles des Afro-Américains. Selon le groupe et l'angle considéré, les parcours des Afro-Américains aux États-Unis peuvent apparaître fondamentalement divergents ou au contraire liés à ceux des immigrés et de leur descendants. La comparaison est d'autant plus forte entre les Afro-Américains et les immigrés caribéens arrivés depuis les années 1970 qu'ils partagent une histoire fondée par l'esclavage et potentiellement des expériences similaires liées à leur couleur de peau. Si certaines études mettent en valeur le rôle de groupe de référence joué par les Afro-Américains pour les deuxièmes générations caribéennes (Portes, Fernandez-Kelly et Haller 2009), d'autres soulignent surtout les jeux de mise à distance entre immigrés de première génération et Afro-Américains (Waters, Kasinitz et Asad 2014). De même, la question de la similitude entre les condition des ultramarins et des Afro-Américains se pose dans la mesure où ces deux groupes partagent des histoires fondées par l'esclavage, une ancienneté comme membres de la communauté nationale et un statut de minorité visible lié à leur couleur de peau.

L'esclavage et le recours aux travailleurs engagés ont joué un rôle déterminant dans la construction et le développement des États-Unis. Cette histoire produit des relations parallèles à celles observées dans les DOM, mais dans une configuration distincte de la configuration française. Le recours à cette main d'œuvre importée n'a pas été externalisé dans des territoires coloniaux mais a eu lieu au sein même du territoire continental étasunien. Cela signifie que la relation entre descendants d'esclaves et population majoritaire ne s'inscrit pas dans les mêmes configurations géographiques et de minorité aux États-Unis et en France. Néanmoins, la migration des Afro-Américains du Sud vers le Nord des États-Unis, qui gagne en ampleur à partir de 1915 et atteint son paroxysme dans les années 1940 et 1950, révèle un enjeu similaire à celui des migrations DOM-métropole :

confronter des membres de la population majoritaire (les blancs du Nord) à un segment de la population américaine dont ils méconnaissent les conditions de vie (Boustan 2016). Une deuxième différence distingue la position de ces populations aux États-Unis de celle des ultramarins en France : la persistance, jusqu'aux années 1960, de dispositifs légaux entérinant une division hiérarchique raciale de la société.

Ajouté aux différences de modèles d'intégration entre la France et les États-Unis, ce facteur peut expliquer que les ultramarins se situent, en termes socioéconomiques, dans une situation intermédiaire entre les immigrés et la population majoritaire (Brinbaum et al. 2016 ; Condon et Ogden 1991a), alors que les Afro-Américains occupent en moyenne des positions plus défavorisées que les immigrés aux États-Unis. Cet écart ne signifie pas pour autant que les ultramarins ne puissent partager avec les Afro-Américains des logiques de positionnement selon d'autres dimensions. Le chapitre 3 montre par exemple comment l'ancienneté de la citoyenneté produit une dénonciation plus forte du racisme de la société d'accueil, alors que les chapitres 7 et 8 mettent en valeur le recours à une niche professionnelle dans la fonction publique pour ces deux populations. Pour faire dialoguer la littérature américaine avec l'étude du cas des migrants des DOM, la question de savoir si les ultramarins s'apparentent davantage aux immigrés caribéens ou aux Afro-Américains apparaît aussi complexe que déterminante. Sans prétendre la résoudre tout à fait, cette thèse la discute, soulignant comment le difficile positionnement du cas ultramarin permet de sortir de l'évidence du prisme étasunien.

Les migrations DOM-métropole et les politiques nationales qui les ont soutenues ne constituent pas un cas singulier dans le champ de l'étude des migrations : elles offrent plutôt un miroir grossissant de phénomènes observables dans de nombreux contextes migratoires, en France et au-delà. La citoyenneté des migrants des DOM est un facteur déterminant de leurs trajectoires mais elle interagit avec des logiques propres aux développements de nombreux flux migratoires. Elle n'annule pas les mécanismes typiques des migrations dites des Sud vers les Nord mais plutôt en altère les effets et en fait ressortir les contradictions. Ce premier regard sur le positionnement des migrants ultramarins par rapport à la migration internationale, et par rapport aux différentes minorités qui peuvent être identifiées en France et aux États-Unis, invite ainsi à considérer les relations entre

expérience migratoire et statut de minorité, point que je développe particulièrement au chapitre 3. Il met en valeur la multidimensionnalité du positionnement social d'un groupe défini par son origine géographique, mais aussi par l'histoire des relations entre ces régions et le pouvoir central, ou encore la couleur de peau des individus qui le composent. Pour appréhender ce jeu d'identifications, voire d'assignations multiples, le concept de frontières ethno-raciales permet d'étudier les différences entre groupes sans les essentialiser.

Une approche par les frontières ethno-raciales

Étudier le vécu spécifique des populations des DOM interroge les liens entre inégalités, discriminations et racisme. Différents groupes migratoires occupent des positions socioéconomiques différenciées en France. Cela suggère que le statut migratoire, ou des éléments dont il est un indicateur, jouent un rôle dans la production des inégalités. Les canaux par lesquels l'origine géographique des individus influence leurs positions restent à préciser. En France, le traitement des inégalités ethno-raciales a longtemps été ramené à une réflexion sur les inégalités socioéconomiques, notamment en raison de débats portant sur les enjeux et effets des catégorisations ethno-raciales (Fassin et Fassin 2009 ; Martiniello et Simon 2005 ; Safi 2013). Aux États-Unis, l'étude des migrations et des trajectoires des minorités est au contraire un thème fondateur de la sociologie. Ces différences nationales dans le développement de la discipline s'expliquent en partie par des modèles républicains marqués par des rapports différents aux notions de minorité ethno-raciale ou d'origine. Il paraît néanmoins pertinent de puiser dans le débat façonné par la réflexion étasunienne depuis le début du vingtième siècle pour se saisir d'outils permettant de comprendre le positionnement de différents groupes migratoires ou minorités en France métropolitaine. Le questionnement sur la transposabilité de ces outils conceptuels permet de consituer une réflexion globale sur les mécanismes d'intégration, dépassant les spécificités nationales, sans pour autant les ignorer.

Le paradigme assimilationniste émerge aux États-Unis des travaux de l'école de Chicago (Park et Burgess 1924). Ces derniers développent une conception organique de l'intégration des immigrés au fil du temps. L'assimilation est conçue comme un processus naturel, inéluctable et inconscient. Les groupes de migrants sont séparés par origine

nationale et par des frontières malléables, gommées au fil du temps [23]. Jusqu'aux années 1960, cette vision du devenir des immigrés demeure dominante, sans pour autant que ses mécanismes n'en soient réellement investigués dans la littérature sociologique. Ce n'est qu'en 1964 que Milton Gordon en propose une synthèse. Cette synthèse constitue un canon de ce paradigme, en même temps qu'elle l'ouvre aux critiques (Gordon 1964). À partir des années 1970, de nombreuses études viennent contester le schéma de l'assimilation. Empiriquement, le paradigme est remis en question par l'arrivée de nouvelles vagues migratoires (venues d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique) et la mise en parallèle de leurs situations avec celles des Afro-Américains. Pour ces groupes, les inégalités persistent au fil du temps et des générations. Ces éléments conduisent les sociologues à récuser, mais surtout à repenser le concept d'assimilation (Brubaker 2004 ; Safi 2011). L'explication des différences entre groupes migratoires est au cœur de ce travail de déconstruction et reconstruction. Des contextes migratoires différents produisent des parcours différents dans la société d'accueil.

Les analyses de John Ogbu (1978, 1990) constituent une étape clef de cette remise en question. Il distingue les minorités immigrées de ce qu'il appelle les minorités involontaires, dont les Afro-américains sont un exemple typique. Les minorités immigrées ont connu une mobilité relativement volontaire, avec la croyance que cette mobilité améliorerait leurs conditions de vie, au moins selon une dimension. Les minorités involontaires n'ont pas choisi de devenir membres de la société d'accueil, où leur présence est liée à l'esclavage, la conquête ou la colonisation. Cette différence se reflète dans des écarts d'aspirations scolaires et de rapports à la culture dominante, mais aussi de traitement institutionnel. La théorie de l'assimilation segmentée (Portes 1997 ; Portes et Walton 1981 ; Portes et Zhou 1993) insiste ensuite sur les effets différenciés des politiques d'immigration, de l'opinion publique et des réseaux de migrants. Elle identifie trois modes d'incorporation : une mobilité sociale ascendante dans le schéma classique de l'assimilation, une incorporation dans les segments les plus défavorisés de la société, une intégration économique aux classes moyennes avec maintien de la spécificité ethnique.

23. Le schéma de croissance de la ville proposé par Burgess traduit matériellement cette vision sur le territoire, où ces frontières deviennent des frontières géographiques, repoussées au fil des différentes vagues migratoires (Burgess 2004).

Enfin, Richard Alba et Victor Nee (2005) proposent une définition moderne du concept d'assimilation, fondée sur la notion de frontières ethno-raciales. Leur approche tient compte de l'aspect construit des distinctions ethno-raciales (Barth 1969 ; Brubaker, Loveman et Stamatov 2004). Les frontières ethno-raciales sont fondées sur la matérialisation de distinctions entre individus ou groupes par des marqueurs de type social ou culturel. L'assimilation correspond alors à l'atténuation des frontières ethno-raciales, c'est-à-dire non pas l'effacement de caractéristiques intrinsèques aux groupes mais la réduction des distances sociales produites par la construction sociale de la différence. Ce processus ne repose pas nécessairement sur la convergence vers un groupe de référence, mais plutôt sur un jeu sur les frontières. Ces dernières peuvent être franchies par certains individus, déplacées à une échelle macrosociale, ou encore floutées.

Le concept de frontières ethno-raciales permet d'analyser les différences d'intégration entre des groupes aux délimitations floues, sans les essentialiser en leur attribuant des caractéristiques intrinsèques. Il s'écarte d'une conception biologisante de la race, mais aussi d'une approche culturelle des parcours des minorités en France. Ce double refus met l'accent sur la dimension relationnelle et conflictuelle des inégalités, sur la persistance de représentations et le maintien d'institutions structurant la distribution des positions sociales, selon des critères ethno-raciaux. En France, le recours à la notion d'ethnicité connaît un regain de popularité, comme facteur culturel à même d'expliquer des différences de trajectoires, à la fois dans les champs politique et scientifique (Fassin 2011). Ce mouvement fait écho aux transformations du débat public européen, face à la multiplication des manifestations de l'impuissance des États à intégrer l'ensemble de leurs citoyens (avec une attention croissante portée aux immigrés de deuxième et troisième génération). Il reflète aussi la montée de l'islamophobie dans ces territoires (Hajjat et Mohammed 2016). Pour autant, le phénomène n'est pas localisé à la dernière décennie ni à l'espace européen. Michael Omi et Howard Winant (2014) montrent par exemple comment, depuis les années 1960 aux États-Unis, la persistance d'importantes inégalités ethno-raciales a été principalement attribuée, dans le discours public, aux comportements et attitudes des minorités face à l'intégration. En revanche, l'incapacité des pouvoirs publics à lutter contre un racisme systémique, c'est-à-dire contre la reproduction de mécanismes racistes infusés dans le fonctionnement des institutions, y est peu discutée.

Plutôt que de parler de groupes ethniques, on distinguera donc différentes caractéristiques ou marqueurs, qui sont susceptibles de positionner les individus par rapport à des frontières ethno-raciales : origine géographique, couleur de peau, mais aussi religion ou encore citoyenneté. Ces marqueurs agissent comme des référents ethniques ou raciaux, dans le contexte d'interactions au cours desquelles ils sont susceptibles de devenir des référents déterminants, voire exclusifs, de l'action (De Rudder 1995 ; Jounin 2004). Le concept de racialisation permet alors de saisir la dimension dynamique et relationnelle des frontières ethno-raciales. Popularisé par les écrits de Frantz Fanon (1971 ; 2002), le terme était déjà utilisé par W.E.B Du Bois dans les années 1920. Il renvoit à la fois à l'essentialisation d'une identité et à sa hiérarchisation. La racialisation correspond à « *l'essentialisation d'une origine réelle ou supposée, la radicalisation de son altérité et sa minorisation, c'est-à-dire sa soumission à un rapport de pouvoir* » (Mazouz 2017, p.14). Il s'agit donc du processus par lequel l'interprétation de ces référents est rigidifiée dans une identité perçue comme immuable et intrinsèque, hiérarchisée par rapport à d'autres identités, susceptible de devenir la grille de lecture et d'action principale de situations (Guillaumin 2002 ; Naudier et Soriano 2010). Ainsi, étudier le positionnement des ultramarins dans la société française nous invite à analyser l'interaction entre différents référents qui structurent la négociation de telles frontières ethno-raciales : catégorisation raciale, couleur de peau et citoyenneté.

Les multiples dimensions des positions sociales des ultramarins

Le débat souvent qualifié de « race versus classe » remet en question le pouvoir explicatif de la dimension ethno-raciale, en supplément des dimensions socioéconomiques plus usuelles, pour expliquer le positionnement des individus dans la société française. Aux États-Unis (Wilson 1978) et encore davantage en France (Beaud et Pialoux 2006), une littérature subordonne les inégalités ethno-raciales à des inégalités socioéconomiques, les différences entre minorités s'expliquant surtout par les contextes locaux dans lesquels les individus évoluent et l'origine sociale de ces derniers. En effet, la sélection sociale différenciée des migrants et la persistance des inégalités socioéconomiques au fil des générations expliquent une partie des différences de trajectoire observées entre les membres de la population majoritaire et différentes minorités. Néanmoins, de nombreuses études

quantitatives mettent en valeur le maintien de fortes inégalités en fonction de la catégorie ethno-raciale ou de l'origine migratoire, à condition sociale égale. Ces études sont particulièrement développpées dans la littérature portant sur les inégalités résidentielles, aux États-Unis (Massey et Denton 1995), comme en France (McAvay 2018).

Le statut ou la position sociale sont des concepts larges et poreux, qui peuvent renvoyer à des caractéristiques démographiques (par exemple, le sexe ou l'âge), comme à des positions professionnelles spécifiques (par exemple, médecin ou manœuvre) ou à un positionnement général dans un espace social multidimensionnel[24]. Dans cette thèse, je m'appuie sur la littérature sociologique mettant en valeur la pluralité des dimensions de la stratification sociale et le rôle de facteurs qui ne sont pas directement socioéconomiques. Je mets en valeur trois vecteurs de stratification qui fonctionnent, non pas indépendamment des caractéristiques socioéconomiques des individus, mais interagissent avec elles et éclairent les mécanismes de positionnement social d'une manière que ces seules caractéristiques ne peuvent le faire. En effet, les trajectoires des ultramarins de métropole apparaissent structurées par des mécanismes de catégorisation ethno-raciale, des perceptions associées à la couleur de peau et des enjeux liés à la citoyenneté. Ces trois dimensions sont influencées par l'origine sociale, les niveaux d'études ou encore les métiers exercés par les migrants des DOM. Un individu peut être perçu comme Noir et Blanc, à des moments successifs de son parcours, selon les situations sociales dont il fait l'expérience (Saperstein et Penner 2010). Le niveau de diplôme influence la façon dont les individus se caractérisent racialement ou définissent leur origine (Kesler et Schwartzman 2015 ; Schwartzman 2007). Symétriquement, ces dimensions jouent un rôle dans les carrières scolaires et professionnelles des ultramarins. Elles permettent ainsi de saisir quels types de marqueurs participent aux processus de racialisation et de négociation des frontières ethno-raciales.

Un examen des catégories ethno-raciales courantes, telles qu'elles peuvent être objectivées pour la production de statistiques ou pour qualifier l'expérience des individus, met en valeur l'ambivalence de ces catégories, entre la persistance de délimitations larges héritées

24. À l'image de l'espace social défini par les analyses de Pierre Bourdieu (1979), au sein duquel les individus sont situés par des coordonnées sur des axes reflétant respectivement leur volume de capital économique et leur volume de capital culturel.

de l'idée de race et la démultiplication d'identifications renvoyant davantage à la notion d'origine, qui recoupent souvent des identités nationales voire régionales (Hirschman, Alba et Farley 2000). Cette tension se superpose partiellement à la séparation analytique entre race et ethnicité, opposant souvent le caractère subi de la catégorisation raciale, comme assignation, à une ethnicité qui relèverait davantage de l'auto-identification (Cornell et Hartmann 2004 ; Safi 2013). La catégorisation raciale s'impose de l'extérieur aux individus et repose d'abord sur des critères de jugement immédiat, tels que l'apparence physique. Pour autant, elle ne repose pas uniquement sur des marqueurs phénotypiques et peut être réévaluée à mesure qu'une interaction révèle davantage d'information au sujet des individus. De plus, le caractère biologisant de la catégorisation raciale [25] ne signifie pas qu'elle ne puisse pas être associée à une origine supposée (par exemple, l'africanité des Noirs) ou à une religion imputée (par exemple, la pratique musulmane des Arabes). Enfin, les catégories raciales peuvent également donner lieu à des mobilisations collectives autour de processus d'identification, comme dans le cadre des mouvements du *black power* ou de la négritude (Ndiaye 2009).

Les populations des DOM sont en majorité noires et métisses. Leur positionnement est potentiellement influencé par leur assignation à la catégorie des Noirs et leur recours possible à cette catégorie d'identification comme registre d'interprétation, mais aussi d'action. En France métropolitaine, les ultramarins font, en effet, l'expérience de rapports de domination, de représentations stéréotypées et teintées d'exotisme (Byron et Condon 1996 ; Condon 2008 ; Condon et Byron 2008). Il faut néanmoins tenir compte de populations suceptibles d'être qualifiées de Blanches, Asiatiques ou Arabes, en particulier à la Réunion. La présence d'individus issus des flux migratoires indiens vient encore troubler ces qualifications, ces derniers pouvant avoir une couleur de peau foncée sans pour autant correspondre aux stéréotypes physiques de l'africanité supposée des Noirs. De plus, l'histoire coloniale et esclavagiste constitue une source de qualification des trajectoires alternative à des qualifications raciales, tout en leur étant étroitement liée. Ainsi,

25. « *Nous savons que la fétichisation et la stéréotypie sont les excès requis pour assurer une équivalence stable entre ces marqueurs de la différence raciale et le corps noir. Loin d'être génétiquement garantis, ils constituent une "forme d'intelligibilité" que le racisme partage avec d'autres régimes de différence et d'aliénation, avec lesquels il a beaucoup de traits communs – avant tout, bien sûr, le genre et la sexualité. Il est parfois tentant de croire en une "preuve" de la différence, là où il s'agit de ses marqueurs. Leur facticité biologique recouvre leur fonction en tant que signifiants, et nous lisons ainsi la "race" comme le produit d'un schéma génétique ou biologique, plutôt qu'un régime discursif.* » (Hall 2014, p.91-92)

si les Antilles ont constitué le foyer d'émergence du mouvement de la négritude, elles connaissent également des résistances à l'idée d'une condition noire, reflétée notamment dans la popularisation du concept de créolité (Glissant 1996). En métropole, malgré des expériences de racialisation partagées avec les immigrés africains et leurs descendants, les positionnements des migrants de première génération demeurent marqués par des logiques de distanciation et la mobilisation d'une identité antillaise ou créole (Audebert 2008).

Ces éléments font ressortir le décalage entre assignation et identification, mais aussi entre les différentes manières dont les individus interprètent des expériences fondées sur des processus d'assignation. Ils soulignent également le rôle de différenciations internes aux catégories raciales. La couleur de peau, en particulier, joue un rôle important dans la négociation des frontières ethno-raciales. Ce rôle dépasse celui de marqueur physique déterminant la catégorisation raciale des individus : si un individu a d'autant plus de chance d'être catégorisé comme Noir que sa couleur de peau est perçue comme foncée, des individus catégorisés comme Noirs pourront également avoir des expériences différentes, par exemple en termes de discrimination, en fonction des distinctions faites entre leurs couleurs de peau (Maddox 2004 ; Monk 2016). Ces différenciations internes liées à la couleur de peau apparaissent héritées du système esclavagiste, même si des études mettent en valeur l'absence de superposition entre stratification sociale et hiérarchie pigmentaire dans certaines sociétés de plantation (Rogers 2003). La couleur de peau a influencé le traitement des esclaves, déterminant le prix auxquels ils étaient échangés, mais aussi les tâches qui leur étaient assignées, favorisant la qualification et l'affranchissement des mulâtres. Aux États-Unis, ce phénomène a placé de fait ces derniers en haut de la hiérarchie sociale interne aux Afro-Américains après la guerre civile et a eu des effets durables jusqu'à la période contemporaine (Keith et Herring 1991).

De telles observations sont également valides dans les anciennes colonies françaises, où l'organisation des rapports sociaux a durablement reproduit des hiérarchies socioraciales : « *La solution a résidé dans le recours à une économie matrimoniale bien surveillée : c'est dire qu'il y a bien eu "gestion" sociale de traits biologiques, et surtout de la transmission de ces traits. En quelque sorte, le biologique a enregistré en lui l'ordre social, et par là une idéologie s'est véritablement incarnée.* » (Bonniol 1992, p.17). Là encore, la dimension

biologique de la couleur de peau ne doit pas en faire négliger la dimension socialement construite et négociée : précisément parce que les couleurs de peau sont implictement associées à des hiérarchies de valeur, leur caractérisation n'est jamais purement descriptive (Telles 2012). La couleur de peau n'est pas simplement une variable de construction de la catégorisation raciale : elle est aussi fluide que cette dernière et la perception des traits phénotypiques est affectée par des croyances stéréotypiques (Garcia et Abascal 2016). Elle constitue une dimension différente du processus de racialisation, avec des coûts sociaux distincts (Bailey, Loveman et Muniz 2013). Les observations de Valérie Ganem (2006) en Guadeloupe cristalisent ces éléments : les perceptions de la couleur de peau y font l'objet d'un travail d'interprétation relatif aux contextes familiaux, influençant les rapports entre parents et enfants. Les traitement différencié des enfants en fonction de leur couleur de peau relève alors d'une stratégie de mobilité sociale interne aux familles, les traits perçus comme « nègres »– y-compris l'usage du créole – étant associés à la misère et rejetés (ibid., p.178-179).

Le positionnement des ultramarins est donc structuré par deux dimensions étroitement liées : leur catégorisation raciale comme Noirs et les perceptions de leur couleur de peau. À première vue, traiter la citoyenneté comme un vecteur de stratification au même titre que ces deux dimensions peut surprendre. Contrairement aux évaluations liées à la racialisation, la citoyenneté relève d'un statut formel : on est citoyen ou non et cela peut être mesuré de manière univoque à un moment donné. De plus, particulièrement au sein du modèle républicain français, la citoyenneté est construite comme dénuée de tout caractère ethnique ou racial. Dans un contexte où la citoyenneté est perçue comme une identité civique au caractère purement politique, l'ethnicisation des relations entre citoyens est même jugée pathologique (Bertheleu 2007 ; Neveu 2004) [26]. Pourtant, la citoyenneté est multidimensionnelle. Elle recouvre non seulement un statut mais aussi des droits sociaux et un sentiment d'appartenance (Joppke 2010). L'accès à la citoyenneté formelle ne garantit pas l'accès à une citoyenneté pleine et entière, dans sa dimension substantive ou participative (Bloemraad 2006). Le concept de « citoyenneté de papier » reflète ce type de dissonance. Ces décalages rendent possible une hiérarchie au sein des

26. « *On considère ainsi à tort que la 'couleur' de ces rapports sociaux n'est ethnique que par détérioration et de façon superficielle, tout comme d'ailleurs l'expression publique (quoique faible) de ces groupes minoritaires n'est ethnique (i.e. culturelle ou religieuse) que parce qu'elle ne sait pas ou ne peut pas être politique.* » (Bertheleu 2007, p.10)

citoyens, s'ajoutant à l'opposition entre citoyens et étrangers. Ils révèlent un gradient de citoyenneté, dépendant du statut légal, de l'accès à des ressources publiques mais aussi du degré de légitimité dont bénéficient certaines populations sur le territoire national (Bloemraad 2017).

Autant que la catégorisation raciale ou la couleur de peau, la citoyenneté fait l'objet d'un travail d'interprétation contextualisé. Elle relève du statut, non seulement comme catégorie formelle, mais aussi comme positionnement relationnel, étroitement lié à la notion de prestige[27] (Davis 1956 ; Saada 2002, 2003). Il existe un processus d'entrée en citoyenneté, matérialisé pour les natifs par des institutions comme l'École ou le service militaire, pour les immigrés par la procédure de naturalisation. Ces rites de passage cristallisent le contenu idéologique qu'un État associe au statut de citoyen (Joppke 2010). L'ambivalence de la citoyenneté ultramarine apparaît alors révélatrice des tensions aux frontières de la communauté nationale. Pour les ultramarins, l'apprentissage de codes républicains relève d'une véritable épreuve, condition de l'acquisition d'une légitimité citoyenne (Vergès 2005). Malgré cela, ils ne parviennent pas à franchir parfaitement les frontières symboliques qui les séparent d'une partie des Français nés en métropole. Ce décalage nourrit leur sentiment d'être des citoyens de second rang (Vergès 2010). Ainsi, dans la gestion de cette différenciation au sein même des citoyens, le cas ultramarins est révélateur de tensions aux frontières de la communauté nationale et de la définition du rôle de l'État.

La mise en tension des frontières de l'État

Selon Abdelmalek Sayad (1999a), l'étude de l'immigration constitue la meilleure introduction à une sociologie de l'État. En effet, la notion d'État-nation est beaucoup plus ambiguë que celle d'État territorial (la définition des membres d'un État et celle de la population d'un pays ne sont pas les mêmes). Dans la construction de l'État-nation, le franchissement des frontières géographiques d'un pays vient questionner les frontières de la communauté politique. Si Sayad se focalise d'abord sur la ligne de partage entre nationaux et étrangers, le mécanisme qu'il met en valeur – la subversion qui contribue à

27. Dans une certaine mesure, on retrouve cet aspect dans les bénéfices sociaux conférés par le statut de fonctionnaire, comme le montre notamment le chapitre 8.

dénaturaliser l'État – est également à l'œuvre dans le cas des migrations ultramarines vers la France métropolitaine, d'autant plus quand on s'intéresse à la citoyenneté comme instrument et objet de « clôture » sociale (Brubaker 1992). La France se caractérise par la polarisation entre Français et étrangers (Horowitz 1992). Le refus de la marque de l'origine en faveur de l'égalité entre les citoyens fait partie des mythes fondateurs en France (Noiriel 1992a). En parallèle, les représentations sociales de l'immigration sont caractérisées par la relation entre le statut d'immigré et celui de citoyen (Safi 2007), et l'immigration a longtemps été perçue comme une migration de main-d'œuvre temporaire (Sayad 1999b). Ainsi, malgré l'ancienneté des flux d'immigrés en France, cette dernière ne se considère pas comme une nation d'immigrés (Horowitz 1992).

Ces perspectives peuvent être utilisées pour définir le modèle assimilationniste français, avec ses tensions et contradictions, même si ce dernier a évolué depuis le début du vingtième siècle. Le débat public et scientifique a longtemps opposé la notion d'assimilation à celle d'intégration (Schnapper 1998). En 1993, le Haut conseil de l'intégration récuse la première, associée à l'effacement complet des spécificités culturelles, au profit de la seconde, équilibre entre le besoin de cohésion sociale et le possible maintien de caractéristiques culturelles différenciées (Safi 2007). Depuis, le terme d'intégration domine à la fois les champs scientifique et politique. Sa définition recouvre la notion américaine d'assimilation des travaux anglo-saxons, dans sa conception critique et interactive (Brubaker 2004 ; Rumbaut 1997). Néanmoins, l'études des migrations DOM-métropole est révélatrice de la porosité entre les deux notions. La distinction conceptuelle entre intégration et assimilation apparaît alors comme un appareil discursif, en réponse aux tensions au sein d'un appareil social qui vise à la fois l'égalité entre les citoyens et leur traitement indifférencié. Cette tension reflète la dualité de la notion de justice sociale, entre redistribution, liée à une injustice socioéconomique, et reconnaissance, liée à une injustice symbolique [28] (Fraser 2011).

Les politiques mises en place depuis la départementalisation reflètent directement le jeu entre ces forces contraires (Dimier 2005 ; Guyon 2016). Les revendications pour l'égalité

28. *les personnes qui sont objets simultanément d'injustice culturelle et d'injustice économique ont besoin à la fois de reconnaissance et de redistribution ; elles ont besoin à la fois de revendiquer et de nier leur spécificité* » (Fraser 2011, p.21)

des ultramarins se lisent à la fois au sens d'une arithmétique et d'une justice, c'est-à-dire d'un traitement égal et de la prise en compte ressentie d'une spécificité historique (Blérald 1995). En tant qu'anciennes colonies devenues départements français, les DOM se sont engagés sur la voie de l'assimilation. Les politiques publiques ciblant les DOM depuis 1946 représentent des outils de cette assimilation, entre recherche de convergence socioéconomique avec la métropole, acculturation des populations et maintien d'une singularité ultramarine, dans ce qu'on peut appeler des « trajectoires post-coloniales d'assimilation » (Guyon 2016). Les dispositifs encourageant la migration entrent dans ce cadre. Ensuite, l'arrivée des ultramarins en métropole agit comme révélateur d'altérité. Le fait que les migrants ultramarins soient des migrants internes rend d'autant plus cruciale leur expérience des inégalités ou du racisme en métropole : cette dernière révèle une différenciation des citoyens, contraire au projet républicain, qui rend indispensable leur prise en charge par l'État. En même temps, cette prise en charge requiert des politiques spécifiques aux ultramarins, alors que des formes concrètes de singularisation peuvent être perçues comme une menace pour l'État-nation (Schnapper 1994).

Les politiques ciblant les DOM, et particulièrement leurs ressortissants en métropole, ont pour particularité de reposer sur une institutionnalisation de la différence. Ce renversement est rendu possible par la construction administrative de la catégorie « ultramarin ». Cette dernière permet en effet de mobiliser des dispositifs ciblés, en apparence déshabillés de tout contexte ethnique, racial ou colonial. Pourtant, cette catégorisation dépasse le simple découpage territorial. Par exemple, le dispositif de continuité territoriale permet aux individus nés en métropole mais ayant des attaches dans un DOM (notamment un parent né là-bas et y vivant) de bénéficier d'une aide financière pour l'achat d'un billet d'avion vers le DOM en question, sous condition de ressource. Cette définition renvoie à la notion d'origine, à laquelle est censée être aveugle la gestion sociale des citoyens français. De plus, alors que l'État se montre en général suspicieux d'organisations médiatrices de la relation État-citoyens (Noiriel 1992b), les associations jouent un rôle clef dans la migration ultramarine. Si certaines jouent un rôle contestataire, beaucoup collaborent avec les institutions publiques, comme le souligne la récente structuration du champ associatif dans le cadre du Conseil représentatif des Français d'outre-mer (CREFOM), fondé en 2014 par Victorin Lurel, alors ministre des Outre-mer (Beauvallet, Célestine et Roger 2016).

En revanche, malgré l'ancienneté de leur appartenance à la communauté des citoyens, les ultramarins ne semblent pas contribuer à l'identité centrale de la nation. L'exclamation « *Mon dieu, que vous êtes français !* » (De Gaulle 1964) renvoie davantage à l'appropriation par les ultramarins de « racines gauloises », qu'à l'incorporation des outre-mer comme composants d'identité nationale. En effet, dès la Révolution Française, la conception assimilationniste de la nation s'appuie sur la référence à de « vrais ancêtres », les Gaulois (Noiriel 1992b), et le discours de Gaulle a pour objectif de réaffirmer l'adhésion des ultramarins à ce modèle, dans un contexte de fortes tensions sociales. Les études empiriques documentent les discriminations ou le racisme qu'ils ressentent en métropole (Brinbaum, Safi et Simon 2012 ; Daily 2014). Si les difficultés rencontrées sont les plus fortes durant la première décennie de la migration de masse, ces observations sont constantes jusqu'aux années 2000. Ainsi, la position des populations d'outre-mer dans la société, et en particulier leur gestion par les politiques publiques, présentent un miroir grossissant des ambiguïtés de la construction nationale française. Ces ambiguïtés se révèlent d'autant plus fortes lorsque le mouvement migratoire vers la métropole redouble la question de l'assimilation ou de l'intégration des ultramarins. Les dispositifs singuliers dont ils bénéficient constituent moins des exceptions au modèle républicain que des manifestations plus visibles de ses contradictions. Cette configuration rappelle le traitement des rapatriés d'Algérie, concomittant au développement des flux DOM-métropole.

Entre 1962 et 1965, près d'un million de citoyens français d'Algérie rejoignent la métropole. Ces « pieds-noirs » connaissent un sort privilégié comparé aux autres ressortissants algériens, dont la nationalité française ne leur confère pas un statut de citoyen [29]. Selon la loi « relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer » du 26 décembre 1961, les pieds-noirs bénéficient de la solidarité nationale qui « *se manifeste par un ensemble de mesures de nature à intégrer les Français rapatriés dans les structures économiques et sociales de la nation* » (article 1). L'État élabore un ensemble de dispositifs pour accompagner cette intégration, leur faisant échapper aux bidonvilles dans un contexte de crise du logement (Scioldo-Zürcher 2013a) ou encore indemnisant la perte

29. Après l'indépendance, la loi prescrit une période durant laquelle tous les Algériens peuvent demander la réintégration dans la nationalité mais ils demeurent provisoirement privés de citoyenneté. De plus, la distinction entre « indigènes israélites », qui obtiennent la citoyenneté dès 1870, « indigènes musulmans » et « pieds-noirs » reposant sur un critère ethnico-religieux, selon un singularisme contraire au projet républicain.

de leur patrimoine algérien. Ces actions apparaissent comme la matérialisation concrète du lien de citoyenneté (Couto 2013) mais ne sont pas dénuées d'ambiguïtés. Ainsi, la loi d'indemnisation du 30 juin 1970, entre volonté de réparation et clientélisme politique, mobilise le motif humanitaire de l'obligation morale et symbolique, plutôt que celui de l'égalité entre les citoyens (Scioldo-Zürcher 2013b, p.10).

Dans le cas des migrants des DOM comme dans celui des pieds-noirs, l'élaboration de dispositifs ciblés est rendue possible par les droits civiques garantis par leur citoyenneté. Elle repose aussi sur la construction publique d'une représentation de leur installation en métropole, qui établit une frontière nette entre leur mobilité et celle des immigrés [30]. Si elles améliorent les conditions matérielles des migrants en métropole, ces dispositions ne garantissent pas leur intégration pleine et entière à la communauté nationale, renforçant leur position intermédiaire entre la population majoritaire et les immigrés.

*

Ce chapitre fait le lien entre la construction coloniale de l'outre-mer français et les politiques publiques ciblant les DOM depuis la départementalisation, en mettant en valeur la continuité entre différentes stratégies de contrôle des populations au fil du temps. Il souligne les trajectoires historiques communes aux quatre DOM. Ces « sociétés fabriquées » sont le produit d'un même projet colonial. Elles sont façonnées par des flux d'immigration, d'abord caractérisés par l'esclavage et l'appel aux travailleurs engagés. Au cours du vingtième siècle, en lien avec des difficultés socioéconomiques croissantes, la dynamique migratoire s'inverse et l'émigration devient progressivement une trajectoire commune pour les ultramarins. La départementalisation de 1946 marque l'aboutissement d'un processus d'assimilation singulier, amorcé dès le dix-huitième siècle avec l'inclusion progressive des ultramarins dans la citoyenneté française. Dans la perspective d'une égalisation des conditions sociales entre métropole et DOM, elle fait du développement de ces nouveaux départements un enjeu de premier plan pour les pouvoirs publics, au moins en théorie. Dans l'après-guerre, les DOM connaissent une forte croissance démographique qui, dans un contexte d'insularité, accroît les tensions sociales. L'État focalise alors son traitement des difficultés dans les DOM sur cette croissance démographique : la migration vers la métropole est encouragée comme une réponse à cette dernière. Les flux DOM-métropole

30. Les pieds-noirs, par exemple, ne sont pas des réfugiés mais des rapatriés.

connaissent une période de croissance massive jusqu'aux années 1980, avant de ralentir et de se reconfigurer avec les transformations du contexte économique et des politiques de mobilité, l'émigration demeurant un phénomène majeur dans les DOM.

De l'encadrement des esclaves à la canalisation des flux DOM-métropole, en passant par la gestion de « citoyens indigènes » sous l'administration coloniale, l'État mobilise des techniques de catégorisation des populations ultramarines qui perpétuent des hiérarchies à la fois sociales et raciales. En même temps, ces catégorisations servent aussi d'outils d'intégration des ultramarins à la communauté nationale, en particulier à partir des années 1950, mais aussi dès la participation des ultramarins à de grands épisodes historiques français, de la révolution à la Seconde Guerre mondiale. Cette ambivalence est caractéristique de la position des ultramarins dans la société française : citoyens depuis plus de deux siècles mais faisant toujours l'expérience d'une certaine altérité, migrants internes dont les parcours présentent plusieurs similitudes avec celles de certains immigrés, tirant des ressources de configurations marquées par les rémanences du passé colonial. Ces éléments font de l'étude des migrations des DOM vers la France métropolitaine depuis les années 1960 un cas frontière, mais surtout un cas exemplaire, pour enrichir notre compréhension de la négociation des frontières ethno-raciales, en lien direct avec une sociologie de l'État. En effet, ce cas souligne l'articulation entre positionnement social et processus de racialisation, avec la citoyenneté comme élément central de cette dynamique, à la fois ressource à disposition des ultramarins et catégorie travaillée par les pouvoirs publics dans leur action à destination de ces populations.

Chapitre 2

Le dialogue des sources et des méthodes

Ce chapitre souligne les enjeux méthodologiques qui ont motivé le choix des sources et des types d'analyses mobilisées dans la thèse. Dans le premier chapitre, j'ai montré comment la citoyenneté des ultramarins pouvait servir de clef de lecture pour comprendre leurs parcours. La notion de frontières ethno-raciales est au centre de ma démarche, articulant les opportunités et positions socioéconomiques de ces populations aux effets de statut et représentations qui leur sont associées. Cette notion permet de comprendre des phénomènes que les dimensions socioéconomiques de la stratification sociale ne suffisent pas à expliquer, sans réifier des groupes, ni attribuer une cause intrinsèque aux différences observées de part et d'autre de lignes de partage plastiques. Penser en termes de frontières ethno-raciales interroge ainsi la manière dont des structures sociales s'imposent aux individus et la manière dont les individus participent à l'institution ou la transformation de ces structures. Cette approche invite à déplacer le regard des positions vers les trajectoires. Du point de vue méthodologique, étudier les carrières des ultramarins de métropole – au sens de l'association de positions objectives et de processus d'apprentissages et de négociation de représentations – permet de répondre au programme posé par le concept de frontières ethno-raciales. Dans ce deuxième chapitre, j'expose donc les difficultés liées à la mise en œuvre d'une étude rigoureuse des trajectoires, qui soit capable de rendre compte de ce jeu de coproduction entre déterminismes et stratégies individuelles, structures imposées et institutions négociées. Je situe l'approche empirique plurielle que j'ai adoptée, mêlant analyses quantitatives et qualitatives à partir de sources diversifiées.

Cette thèse s'appuie sur le dialogue entre l'analyse quantitative de bases de données issues de la passation de questionnaires fermés et l'analyse qualitative d'un corpus de quarante entretiens menés auprès de personnes nées dans les DOM et installées en France métropolitaine. L'analyse quantitative exploite quatre grandes enquêtes de la statistique publique : les recensements de la population (1968-1999), les enquêtes Emploi (1982-2012), *Trajectoires et Origines* (TeO, 2008), et *Migration, Famille, Vieillissement* (MFV, 2012). Faire appel à ces quatre sources différentes me permet de combiner approches en coupe, en panel et rétrospectives. Elle permet de combiner les atouts et de compenser les limites des différentes enquêtes, chacune présentant d'importantes différences en termes de temporalité, d'effectifs, de niveau de détail dans les variables migratoires, professionnelles ou d'origine sociale. Les entretiens ont été menés selon une approche par cas, se focalisant sur trois types de localités : un espace géographique réduit, caractérisé par une forte homogénéité sociale et des réseaux d'interconnaissance liant en majorité de petits fonctionnaires, l'espace professionnel singulier des hôpitaux de Paris et un espace associatif réunissant des policiers liés par un désir de retour dans les DOM. Ces angles spécifiques ont été choisis par rapport aux représentations véhiculées par le discours public et aux questions soulevées par les récits des ultramarins eux-mêmes. Ils incarnent aussi la question du rapport à l'institution publique, qui se déploie autant dans la citoyenneté partagée de tous ces ultramarins que dans des configurations plus spécifiques (manifestations locales de l'État, statut de fonctionnaire, participation civique).

Ce deuxième chapitre me permet ainsi d'étayer la légitimité et les vertus du dialogue entre les sources et les approches. Il explique les enjeux méthodologiques distincts qui caractérisent l'analyse quantitative dans un contexte d'inférence statistique et l'analyse qualitative dans un contexte d'étude de cas. Il souligne la complémentarité de ces deux positions empiriques : à travers une approche en termes de carrière, leur mise en regard permet de répondre aux difficultés méthodologiques et théoriques posées par l'analyse des frontières ethno-raciales.

2.1 Étudier les trajectoires : une approche empirique plurielle

Les ultramarins de métropole sont le sujet de cette étude : l'entrée de ces individus dans mon champ d'étude repose sur une transition ou mobilité spécifique, celle du déplacement du DOM de naissance à la métropole. Comprendre la migration invite à mettre en perspective un avant et un après, le contexte du départ et celui de l'installation dans une nouvelle société (Green 2002 ; Sayad 1999b). Une telle transition s'inscrit dans une série séquentielle d'événements des parcours de vie : elle obéit à une certaine temporalité ; elle croise des enjeux dans les sphères professionnelle, sociale et intime ; elle fait cohabiter de manière étroite les notions de choix et de hasard, de stratégie et de contrainte. Il s'agit alors d'articuler les niveaux macro, micro et mésosociaux (Green 2002 ; Massey 1999b), ce que permet de faire le concept de carrière migratoire, en liant notamment les dimensions objective et subjective des carrières (Martiniello et Rea 2011). Néanmoins, il me semble que réduire l'approche par les carrières des trajectoires des migrants aux carrières migratoires et à un « capital mobilité » tend à réduire le spectre de compréhension de ces phénomènes et à isoler la migration des trajectoires sociales d'ensemble des individus. C'est pourquoi j'étudie la migration à la fois comme un événement et comme un processus, inscrit dans le positionnement social des individus. Elle fait intervenir les dimensions classiques de la stratification sociale – capitaux économiques, culturels et sociaux, ainsi que des enjeux d'identification sociale, au croisement du statut légal et de la catégorisation ethno-raciale (Sayad 1991).

Dans cette partie, je mets en valeur la manière par laquelle le dialogue des sources qualitatives et quantitatives – chacune se voyant associer un type d'analyse différent – répond à un tel programme de recherche. Je montre d'abord comment l'approche par les carrières permet d'incorporer de manière conjointe les différents niveaux d'analyse, en résolvant le débat entre choix et contrainte. Puis, je souligne les rôles respectifs des analyses quantitatives et qualitatives dans ma compréhension des dimensions objectives et subjectives des carrières des migrants ultramarins.

La migration : événement et processus

Les trajectoires des migrants ultramarins représentent un agencement séquentiel d'états et d'événements, la migration constituant à la fois un événements clef de ces séquences et l'ensemble de la séquence correspondant au séjour en France métropolitaine. La compréhension de ces trajectoires repose donc sur une approche longitudinale, pour notamment incorporer à l'analyse les notions d'ordre et de durée. Cette approche peut être mobilisée à travers des dispositifs d'enquête poursuivis dans la durée : c'est le cas des enquêtes par questionnaire de type panel, comme l'enquête Emploi, qui interroge les mêmes individus trois fois sur une période de 1 à 3 ans pour saisir leurs mobilités socioprofessionnelles. Néanmoins, les dispositifs de panel sont coûteux et difficiles à mettre en place : il est donc fréquent d'avoir recours à des dispositifs de reconstruction rétrospective. Les matériaux rétrospectifs peuvent être recueillis par entretien semi-directifs mais aussi par certains modules biographiques dans les questionnaires fermés, qui invitent les enquêtés à retracer des successions d'états ou d'événements sous forme standardisée. Ce mode de saisie est particulièrement important pour l'étude quantitative des trajectoires migratoires, puisque la mobilité géographique des individus, au cœur de ces enquêtes, produit d'importantes difficultés pour mettre en place un suivi de type panel. Ainsi, les enquêtes *Trajectoires et Origines* et *Migration, Famille, Vieillissement* permettent de retracer les parcours géographiques, mais aussi, dans une certaine mesure, socioprofessionnels, des enquêtés (respectivement des habitants de France métropolitaine et des DOM).

D'un côté, l'analyse biographique peut conduire à surrestimer la cohérence individuelle des parcours et à en négliger les déterminants macrosociaux. De l'autre, elle peut également produire des analyses homogénéisantes, qui masquent l'hétérogénéité des populations étudiées (Passeron 1990 ; Pochic 2001). Ce double écueil renvoie aux débats anciens opposant objectivisme et subjectivisme, déterminismes sociaux et stratégies individuelles. Cependant, l'analyse des trajectoires n'est pas synonyme d'une conception linéaire des parcours. Au contraire, elle permet de se focaliser sur les « carrefours biographiques » qui les jalonnent, donnant lieu à des transitions ou à des bifurcations (Bidart 2006). Ces moments de « choix » sont des espaces de porosité entre les diverses sphères sociales. Les décisions de migration, en particulier, croisent fréquemment des logiques économiques avec des dynamiques familiales et intimes (Åkesson, Carling et

Drotbohm 2012 ; Hugo 1981 ; Massey et al. 1990a ; Olwig 2007). Les théories de la migration mettent en valeur les déterminants structuraux et institutionnels des flux migratoires, autant que le rôle des stratégies individuelles (Massey et al. 1993). Ainsi, l'analyse des trajectoires s'intéresse autant au fait que les individus empruntent ou non une voie, qu'aux conditions d'existence de la fourche biographique, avec l'ensemble des possibles et probabilités qui lui sont associés. Qu'il s'agisse de la migration ou de l'entrée dans une carrière professionnelle, les individus ne font pas face aux mêmes opportunités et les mêmes contraintes ne pèsent pas sur leurs décisions. L'approche par les carrières permet alors de réconcilier les dimensions micro et macrosociales, subjectives et objectives des parcours. Elle permet précisément de révéler les logiques internes et externes qui influencent de manière conjointe la migration des ultramarins, leur insertion sur le marché du travail, et la négociation des représentations qui leurs sont associées.

L'étude des trajectoires des ultramarins interroge à la fois l'évolution de ce groupe social et les parcours des individus qui le constituent. En étudiant de plus près les carrefours biographiques, on se place en termes statistiques sur les bifurcations d'une chaîne de Markov, dont la structure est susceptible de changer. L'analyse sociologique a alors pour objectif de mettre en valeur le « plan mobile » du réseau des contraintes (Passeron 1990, p.8). Mais les approches biographiques n'éclairent pas seulement les contours et les positions – toujours en mouvement – de groupes sociaux, à la lumière des chemins empruntés par leurs membres. Elles permettent de considérer la coproduction des trajectoires par les actions individuelles et les structures sociales. La manière dont j'aborde le dialogue entre les positions objectives successivement occupées par les ultramarins de métropole avec la négociation de rôles et de représentations auxquels ces derniers participent fait écho au concept de l'habitus chez Bourdieu [1](Bourdieu 1979). Elle s'inscrit encore davantage dans la lignée des approches interactionnistes de la carrière (Darmon 2008). Pour mener à bien ce projet, l'approche par les trajectoires cherche à prêter une attention égale aux niveaux micro, méso, et macrosociaux. La pluralité des méthodes permet d'atteindre

1. « *L'habitus est à la fois principe générateur de pratiques objectivement classables et système de classement de ces pratiques. C'est dans la relation entre les deux capacités qui définissent l'habitus, capacité de produire des pratiques et des œuvres classables, capacité de différencier et d'apprécier ces pratiques et ces produits, que se constitue le monde social représenté, c'est-à-dire l'espace des styles de vie. Structure structurante qui organise les pratiques et la perception des pratiques, l'habitus est aussi une structure structurée : le principe de la division en classes logiques qui organise la perception du monde social est lui-même le produit de l'incorporation de la division en classes sociales* » (Bourdieu 1979, p.190)

un tel équilibre (Pochic 2001). Dans cette thèse, cette pluralité se déploie selon trois dimensions : le dialogue entre analyses quantitative et qualitative ; la construction d'un dispositif comparatif ; l'étude de l'interaction entre facteurs structuraux, individuels, collectifs et institutionnels.

D'une part, la combinaison d'enquêtes de la statistique publique permet d'appréhender la structure des migrations ultramarines et des parcours de ces migrants en métropole. La diversité des enquêtes rend possible une analyse systématique qui observe à la fois les transformations des flux migratoires à grande échelle, les mécanismes de sélection migratoire à l'échelle individuelle et familiale, les trajectoires professionnelles des ultramarins vivant en métropole, les ressentis des ultramarins en termes de racisme et de discrimination. Les trajectoires sont saisies : à travers des enquêtes en coupe répétées depuis les années 1960 (recensement de la population) ou 1980 (enquête Emploi), la dimension longitudinale s'appliquant alors uniquement aux cohortes, pas aux individus ; à travers des enquêtes disposant d'un module biographique rétrospectif, dont les variables temporalisées permettent de reconstruire des données de panel (Trajectoires et Origines ; Migration, Famille, Vieillissement) ; à travers des enquêtes disposant d'une dimension de panel de court et moyen terme (l'enquête Emploi interroge trois fois les mêmes individus). Dans chacune des enquêtes, le rôle des politiques publiques est capté par différentes variables, comme la période d'activité des différents organismes de migration ou des indicatrices du recours à certaines aides publiques pour financer la migration. Ces bases de données permettent non seulement de comparer les migrants avec ceux qui restent et au cours du temps, mais aussi avec d'autres populations de France métropolitaine. Enfin, TeO comme MFV offrent des échantillons et variables d'une grande richesse pour étudier les dynamiques familiales de migration et les représentations associées à l'expérience migratoire.

D'autre part, les entretiens menés auprès d'ultramarins installés en France métropolitaine permettent d'explorer la perspective biographique sous un mode rétrospectif et narratif. Comme les modules biographiques des enquêtes TeO ou MFV, les entretiens permettent de reconstruire les parcours des migrants, en incluant des transitions géographiques, professionnelles et familiales. Mais le matériau de ces reconstructions est produit dans le rapport des enquêtés à leur propre histoire et à la représentation qu'ils souhaitent

m'en donner. Il donne aussi à lire des effets de sens, de cohérence et de mise sous silence, qui sont tout aussi riches d'enseignements sur le monde social dans lequel évoluent ces personnes. Si entretiens biographiques et questionnaires fermés convergent dans la reconstitution globale des trajectoires, les entretiens permettent de déplacer le centre de gravité des biographies (Ferrand et Imbert 1993), ainsi que de mettre en tension séquentialités temporelle et narrative (Demazière 2003). Le corpus a été construit selon une approche par cas, notamment focalisée sur la petite fonction publique, qui donne une vision détaillée des logiques de distribution sociale à l'œuvre dans l'imbrication de trajectoires migratoires et de carrières. L'inscription des entretiens dans des localités géographiques ou professionnelles, qui font écho à des motifs récurrents des représentations ou discours tenus sur les migrations ultramarines, ouvre une perspective compréhensive sur ces parcours. Elle permet de mieux articuler la fusion des sphères sociales propres aux carrefours biographiques mais aussi de comprendre comment des structures sociales qui s'imposent aux individus (positions de classe, rôles de genre ou encore catégorisation ethno-raciale) sont vécues et retravaillées par ces derniers.

Enfin, la prise en compte des différents niveaux d'analyse et le projet comparatiste sont liés. Il s'agit d'articuler individu, groupe et État, en choisissant le sujet, l'unité et le niveau pertinents (Green 2002). Les modes de comparaison sont multiples : l'analyse peut mettre en perspective différentes périodes historiques, l'expérience de différents immigrés, le rapport entre les immigrés et leurs groupes d'appartenance, le rapport entre les immigrés et l'État ou la société. La comparaison peut être convergente (comparaison entre groupes d'immigrés au sein d'un même pays), divergente (comparaison entre pays d'arrivée pour le même groupe) ou même linéaire (suivre le chemin d'un migrant). Cette thèse s'inscrit dans un triple projet comparatif. D'abord, au sein des natifs des DOM, elle compare migrants et non-migrants, ainsi que les quatre DOM entre eux. Ensuite, en France métropolitaine, elle compare les parcours des migrants ultramarins à ceux d'autres populations, en particulier la population majoritaire d'une part et les immigrés et descendants d'immigrés d'autre part. Enfin, elle aborde ces deux dimensions avec une perspective temporelle, comparant ces trajectoires différenciées depuis les années 1960 jusqu'à nos jours.

Ce dispositif révèle comment les parcours individuels des ultramarins de métropole s'inscrivent dans la trajectoire collective de ces populations au fil du temps. Le jeu des comparaisons souligne les déterminants individuels, institutionnels et macrosociaux du départ. Étudier la sélection et les projets de mobilité qui structurent l'émigration permet ensuite de comprendre les parcours des ultramarins une fois en métropole. En particulier, le contexte de développement et de maintien des flux DOM-métropole éclaire le positionnement spécifique des ultramarins en métropole, en termes matériels et symboliques. Ces derniers occupent une position intermédiaire entre les immigrés et la population majoritaire, entretenue autant par la persistance de relations coloniales que par des stratégies de résistance et de retournement de stigmate. Lier des analyses quantitatives menées sur de grandes enquêtes de la statistique publique avec l'analyse qualitative d'un corpus d'entretiens, construit selon une approche par cas, rend possible le va-et-vient entre les différentes dimensions des trajectoires.

Quanti, quali : approches distinctes mais solidaires

Dans cette thèse, je tâche de faire dialoguer deux approches empiriques, en leur conférant un statut égal. Il s'agit, d'une part, de l'analyse quantitative d'un matériau standardisé, qui permet de tirer des conclusions empiriques générales sur la population migrante des DOM (les enquêtes de la statistique publique) ; d'autre part, de l'analyse qualitative d'un matériau primaire non-standardisé, disjoint de cette première source, fondé sur des études de cas (les entretiens). J'insiste sur le caractère disjoint des deux types de sources, notamment par opposition à des corpus d'entretiens constitués dans le cadre de post-enquêtes de la statistique publique, pour lesquelles les enquêtés font partie de la population interrogée dans le cadre du questionnaire fermé (Cuturello, Berthomière et Hily 2011 ; Ferrand et Imbert 1993 ; Lesné 2015). La différence entre les deux approches mobilisées se situe ainsi à deux niveaux : le type de source sur lequel elles s'appuient et les méthodes employées pour analyser ces sources. Dans cette définition de mon approche, je distingue techniques d'enquête ou de recueil des matériaux[2] et techniques d'analyse (Bugeja-Bloch et Couto 2015). Cette distinction me permet de situer plus

2. Les matériaux produits ou obtenus lors de la recherche peuvent relever d'une procédure et d'un format standardisés, comme c'est le cas lors de l'accès aux bases de données fiscales ou de la passation d'un questionnaire fermé. Dans de nombreux cas, les matériaux ne sont pas standardisés : archives, observations, ou entretiens se présentent sous un format foisonnant à partir duquel l'analyse fait émerger du sens, des structures, des régularités.

précisément ma thèse dans le champ hétérogène et parfois flou des études dites mixtes ou quanti-quali (Bergman 2008 ; Johnson, Onwuegbuzie et Turner 2007 ; Leech et Onwuegbuzie 2009). Ces études peuvent tirer des matériaux plus ou moins quantifiables d'un même dispositif d'enquête ou de dispositifs distincts. Leurs enquêtes peuvent être menées en même temps ou l'une après l'autre. Une des deux approches peut primer ou non sur l'autre.

Malgré des frontières disciplinaires parfois rigidifiées par l'histoire, les sciences sociales relèvent d'un continuum d'approches méthodologiques. Plusieurs travaux soulignent les limites du dualisme entre quantitatif et qualitatif (Cannavo 1989 ; Renisio et Sinthon 2014). De plus en plus d'études mettent en valeur la porosité entre les types de sources et de méthodes. Les catégories employées par les recensements de la population éclairent par exemple comment les frontières ethno-raciales sont conceptualisées et parfois rigidifiées par les organismes de statistique publique (Fox et Guglielmo 2012 ; Hirschman, Alba et Farley 2000 ; Loveman et Muniz 2007). Certaines approches ethnographiques ou socio-historiques encouragent l'introduction d'outils quantitatifs dans des champs traditionnellement associés au qualitatif (Lemercier et Zalc 2008 ; Weber et Beaud 1997). Les informations contenues dans des archives peuvent être codées de manière systématique pour donner lieu à une exploitation statistique, en particulier lorsqu'il s'agit de dossiers individuels (Cayouette-Remblière 2011 ; Perdoncin 2015). L'observation permet également de constituer un matériau standardisé servant de base à une analyse quantitative (Jobard et Lévy 2009).

Néanmoins, ces recherches mixtes relèvent pour la plupart d'études de cas, mêlant des analyses quantitatives aux analyses qualitatives d'un matériau d'abord recueilli sous forme non-standardisée. L'approche adoptée dans cette thèse met davantage en perspective les deux pôles du continuum méthodologique des sciences sociales, en contrastant à la fois les types de matériau et les types d'analyse. Cette combinaison se révèle particulièrement appropriée à l'étude des trajectoires, comme le montrent plusieurs travaux récents, portant notamment sur le chômage des cadres (Pochic 2001), l'enseignement professionnel et son public (Palheta 2012b), ou encore les recompositions du groupe ouvrier (Tranchant 2019).

La dualité entre les types de sources et les méthodes employées pour les analyser renvoie aux couples stratégies-contraintes ou objectif-subjectif mis en valeur au début de ce chapitre, sans qu'elle ne les recoupe parfaitement. L'analyse statistique des données recueillies dans les enquêtes standardisées s'appuie principalement sur deux types d'approches temporelles. D'une part, j'étudie des distributions croisées et des régressions ayant pour variables expliquées des indicateurs de la position sociale des ultramarins à un moment donné (comme le niveau d'études, le statut d'emploi ou encore le type de profession), en m'appuyant sur des enquêtes en coupe répétées. Ce dispositif me permet de mettre en valeur la trajectoire du groupe des migrants ultramarins au fil du temps. En expliquant ces positions par des caractéristiques liées au passé des individus (par exemple en expliquant l'emploi par le niveau d'études), ces approches permettent une première objectivation des trajectoires individuelles des ultramarins. Mais elles n'en incorporent pas directement la temporalité ou séquentialité. C'est pourquoi j'étudie également les résultats de modèles de durée à temps discret, qui analysent les déterminants de la migration des ultramarins, en particulier leur sélection socioéconomique et l'imbrication des trajectoires au sein d'une même famille. Ces méthodes me permettent davantage de mettre en valeur des effets de séquence et de durée. Ces approches sont complétées par des analyses plus macro, ayant pour unité d'analyse les différents flux migratoires au départ des DOM. Ces dernières permettent de contextualiser l'évolution des trajectoires individuelles. Enfin, je mène également des analyses portant sur le ressenti des ultramarins dans la période contemporaine (en 2008 avec TeO, en 2012 avec MFV).

L'analyse qualitative des entretiens vient compléter ce dispositif selon deux aspects. D'abord, par la perspective biographique, elle renforce l'approche temporalisée des trajectoires, permettant une compréhension plus exhaustive des parcours et soulignant la dépendance entre leurs différentes dimensions (en particulier, migratoire, scolaire et professionnelle, familiale et intime). Ensuite, en parallèle de l'objectivation plus détaillée des parcours, cette analyse permet d'en explorer l'aspect subjectif, à travers la mise en valeur des processus d'apprentissage, de négociation de représentations et de rôles. Néanmoins, cette approche subjective des parcours n'est pas réservée à l'analyse du corpus d'entretien, puisque les questions posées dans les enquêtes TeO et MFV permettent également d'ap-

procher le ressenti des individus, notamment en termes de discrimination et de racisme. Dans ce cadre, le dialogue entre les types de sources souligne le rôle du contexte d'enquête dans la production de discours sur les expériences subjectives des individus. Il permet de situer les registres narratifs mobilisés par les enquêtés du corpus d'entretiens, appartenant à des sous-populations spécifiques, dans le contexte plus large des logiques déclaratives des ultramarins comparées à celles d'autres groupes migratoires, dans le cadre d'un échantillon représentatif. Ainsi, par la polarisation des méthodes entre deux approches aux sources, types d'analyse et types de raisonnement différents, je parviens à reconstruire de manière détaillée les carrières des ultramarins de métropole.

À la distinction entre sources et types d'analyse, j'ajoute alors celle du type de raisonnement. En effet, si le recueil du matériau n'impose pas un type d'analyse, en revanche, au sein d'un type d'analyse (qu'elle soit quantitative ou qualitative), certains outils peuvent être pertinents ou non, selon l'approche scientifique. Les questions posées dès l'élaboration du dispositif d'enquête dépendent également de l'approche. Mario L. Small (2009) souligne ainsi les problèmes liés à l'imitation des approches traditionnellement associées à la quantification, dans le contexte d'un travail ethnographique. L'impératif de représentativité, souvent soulevé par les relecteurs quantitativistes de recherches ethnographiques, renvoie à une approche inférentielle, qui n'est pas pertinente au cadre de la plupart de ces recherches. Small oppose inférence statistique et inférence logique. Le plus souvent, une enquête ethnographique ne repose pas sur un échantillon aléatoire : la validité de l'enquête ne dépend pas du fait que ses résultats empiriques soient applicables à d'autres cas (inférence statistique) mais plutôt du fait que son modèle théorique mette en valeur des mécanismes observables dans d'autres cas (inférence logique). L'inférence logique correspond à la logique de l'étude de cas, l'inférence statistique à la logique de l'échantillonnage (Yin 2003). Construire un terrain ethnographique dans la recherche d'un « cas moyen représentatif », comme appliquer des tests de significativité liés au principe d'échantillonnage à des statistiques exhaustives sur la population d'un cas ethnographique, conduit à des erreurs d'analyse (Gros 2017). Dans cette thèse, la construction des deux types de matériaux et la mise en correspondance des résultats qui peuvent être tirés de leur analyse s'accompagnent donc d'une attention particulière prêtée à leurs statuts distincts et aux réponses différentes qu'ils apportent à la question de l'inférence.

2.2 La diversité des matériaux : des différences fécondes

Dans cette partie, je reviens sur les deux sources de matériau mobilisées dans la thèse, auxquelles j'associe deux types d'analyse. D'une part, j'argumente l'intérêt d'une démultiplication des bases de données statistiques. La diversité des enquêtes permet d'adopter différents points de vue, mettant en valeur différents mécanismes qui ne sont pas indépendants les uns des autres. Il ne s'agit donc pas de juxtaposer les résultats pour prétendre à un compte-rendu plus exhaustif des enjeux de la migration, mais plutôt de les mettre en regard tel qu'ils s'éclairent mutuellement, pour aboutir à une compréhension plus juste des dynamiques migratoires. D'autre part, j'explique l'approche par cas que j'ai adoptée lors de la constitution du corpus d'entretiens. Je situe ces récits selon deux perspectives. D'abord, ils sont encastrés dans le contexte de localités géographiques, professionnelles, et de sociabilité. Ensuite, ils se positionnent dans la négociation d'un rapport spécifique à l'enquêtrice.

Les bases de données de la statistique publique

Dans les dernières décennies, l'étude des migrations a davantage développé des approches longitudinales, tâchant de réunir émigration et immigration, conditions dans les sociétés de départ et d'accueil (Green 2002 ; Sayad 1999b). Ces approches sont indispensables à une meilleure compréhension des significations sociales de la migration, quelle que soit la méthode d'analyse. En termes d'étude quantitative, elles répondent aussi à une difficulté statistique : celle du biais de sélection. Par exemple, la mesure du taux d'emploi des immigrés est sensible à la sélection à l'émigration et à la sélection au fil des années passées dans la société d'accueil. Si certains immigrés sont davantage en emploi que ceux restés dans leur pays d'origine, ce n'est pas nécessairement que le marché du travail leur est plus favorable dans la société d'accueil. C'est peut-être que ceux qui sont partis étaient les plus qualifiés et/ou que ceux qui ne trouvaient pas d'emploi sont retournés dans leur pays d'origine. Pour répondre à ces questions, il est donc utile de pouvoir comparer les migrants avec ceux restés dans la société de départ et de comparer les migrants au fil du temps passé dans la société d'accueil.

Plusieurs dispositifs empiriques répondent à ces enjeux. L'accès aux fichiers nominatifs de recensement jusqu'au début du vingtième siècle a permis, en croisant nom, date et lieu de naissance, de suivre des individus d'un pays à l'autre et au cours du temps. Plusieurs équipes de recherche ont ainsi mené des travaux sur la migration des hommes norvégiens [3] vers les Etats-Unis entre 1865 et 1900 (Abramitzky, Boustan et Eriksson 2012, 2013) ou encore des hommes irlandais vers les Etats-Unis entre 1901 et 1911 (Connor 2016). En France, l'Échantillon Démographique Permanent, adossé aux recensements depuis 1968, suit environ un pourcent de la population française d'un recensement à l'autre. En distinguant l'attrition des décès dans les sorties de l'échantillon, il permet notamment d'étudier l'influence des migrations de retour sur les mesures de l'intégration des immigrés (Caron 2018) ou encore de comparer la mobilité des immigrés et des non-immigrés (Solignac 2016). Les données individuelles recueillies dans les sociétés d'accueil peuvent aussi être combinées avec des données agrégées recueillies dans les sociétés de départ, par exemple pour situer les immigrés dans la distribution des niveaux d'étude de leur pays d'origine (Feliciano 2005a ; Ichou 2014).

Plusieurs grandes enquêtes recueillent des informations sur les migrations des DOM vers la France métropolitaine. Prises isolément, elles réunissent rarement toutes les conditions pour une étude robuste des conditions d'émigration et d'installation au cours du temps. *Trajectoires et Origines* détaille les mobilités des natifs des DOM en métropole. En revanche, les effectifs sont trop réduits pour comparer les différentes vagues migratoires. *Migration, Famille, Vieillissement* a été réalisée dans les DOM. Elle donne accès aux migrants de retour et permet également de comparer les mobilités des enfants des enquêtés, vivant en métropole ou dans les DOM. Cependant, les variables portant sur les parcours des enfants d'enquêtés sont limitées. Les enquêtes Emploi donnent chaque année accès à un échantillon représentatif de natifs des DOM vivant en métropole. Elles fournissent des informations détaillées sur les parcours scolaires et professionnels des individus. En revanche, elles n'indiquent pas la date d'arrivée en métropole, ce qui empêche de différencier les vagues migratoires. Les recensements de la population, même s'ils ne permettent pas d'approche individuelle longitudinale [4], rendent possible la comparaison

3. Étant donné que les femmes prenaient le nom de famille de leur époux au moment du mariage, ces techniques d'appariement limitent l'étendue des analyses aux populations masculines.

4. En dehors de l'Échantillon Démographique Permanent

de différentes vagues migratoires à travers la variable du lieu de résidence antérieure. Les enquêtes ont été réalisées à intervalles réguliers, en métropole et dans les DOM, ce qui permet d'étudier la sélection. Le caractère exhaustif du recensement jusqu'à 1999 écarte les problèmes d'effectifs, mais les variables disponibles limitent l'analyse des trajectoires (les recensements fournissent peu d'informations temporalisées et aucune information sur l'origine sociale). Ainsi, chaque enquête éclaire un segment spécifique des dynamiques migratoires, laissant certains mécanismes dans l'ombre. La mise en correspondance des analyses fondées sur ces différentes sources permet de dépasser les limites de chaque enquête prise isolément et de construire une compréhension plus englobante des migrations ultramarines.

Le Recensement de la Population

Les dispositifs de recensement de la population révèlent l'ambivalence de la départementalisation, entre continuité avec la métropole et solidification d'une spécificité ultramarine. Dès 1954, les DOM sont intégrés au recensement, avec une méthodologie proche de celle utilisée en métropole [5]. En même temps, ils font toujours l'objet d'un traitement à part. En 1961, 1967 et 1974, ils ont lieu un an avant ceux réalisés en métropole. Encore aujourd'hui, les résultats des recensements distinguent le champ France métropolitaine des recensements spécifiques aux DOM, font l'objet de publications séparées et de méthodes d'archivages distinctes. Le recensement métropolitain de 1962 ne fait pas la distinction entre Martiniquais et Guadeloupéens (natifs des Antilles), ni entre Guyanais, Réunionnais et natifs des territoires d'outremer.

Cette étude s'appuie sur les recensements réalisés en métropole et dans les DOM entre 1954 et 1999. Les résultats de 1954 à 1962 sont uniquement exploités à un niveau agrégé pour mesurer le nombre d'habitants dans les DOM et le nombre de personnes nées dans les DOM vivant en métropole. Les fichiers détail des recensements métropolitains depuis 1968 fournissent des données individuelles, qui permettent d'étudier les profils des migrants ultramarins. En revanche, ceux des recensements dans les DOM ne sont disponibles qu'à

5. « *La 'Domisation' s'est accompagnée de l'utilisation dans les DOM des mêmes imprimés de recensement et d'état civil qu'en métropole, sauf pour quelques différences mineures (...) Cependant les recensements de Guyane de 1954 et 1961 font encore état d'une population 'primitive' répartie en 'indiens' et 'noirs'.* » » (Rallu 1998, p.601)

partir de 1974. Une analyse combinant des informations sur les DOM et la métropole n'est donc possible qu'à partir de cette date. Elle doit également être réalisée avec précaution. D'abord, le recensement correspondant à celui de 1975 en métropole a eu lieu en 1974 dans les DOM. Ensuite, même si les recensements de 1982 ont eu lieu au même moment dans les DOM et en métropole, la méthode de recueil et les questions posées n'ont été tout à fait homogénéisées qu'à partir de 1990.

Table 2.1: Les recensements dans les DOM et en métropole

	Année	DOM détaillé	Fichiers détail
Métropole	1954	Oui	Non
DOM	1954	-	Non
Métropole	1962	Non	Non
DOM	1961	-	Non
Métropole	1968	Oui	Oui
DOM	1967	-	Non
Métropole	1975	Oui	Oui
DOM	1974	-	Oui
Métropole	1982	Oui	Oui
DOM	1982	-	Oui
Métropole	1990	Oui	Oui
DOM	1990	-	Oui
Métropole	1999	Oui	Oui
DOM	1999	-	Oui

Dans le chapitre 4, j'exploite les données des recensement de la population selon une approche descriptive, qui met en valeur les différentes dimensions des phénomènes migratoires à une échelle macrosociale : taille des flux en nombre de départs entre deux recensements, part des natifs de chaque DOM vivant en métropole à une date donnée, solde des départs des DOM vers la métropole et des retours depuis la métropole vers les DOM, par DOM, par sexe et par classe d'âge. Ces mesures soulignent l'importance conjointe des évolutions démographiques locales, du contexte métropolitain et des politiques publiques, pour la structure des départs, mais aussi pour leur durée et leur place dans les parcours de vie. Je complète ces analyses par des régressions en différences de différences, qui s'appuient sur l'existence d'un quasi groupe de contrôle – la Guyane, où le Bumidom n'a pas été directement actif, et d'une période d'activité du Bumidom qui recoupe presque parfaitement la périodicité des recensements. Ces régressions me permettent alors de cerner de manière plus rigoureuse le rôle respectif des transformations

internes aux DOM et des politiques publiques. Enfin, comparer les poursuites d'études des ultramarins de certaines cohortes de naissance, arrivés en métropole entre deux recensement ou restés dans les DOM, me permet de proposer une première approche de la sélection migratoire, même si cette approche comporte plusieurs limites.

L'enquête Emploi

L'enquête Emploi est d'une grande précision sur les questions de formation et d'emploi. Elle donne notamment accès à des informations sur les salaires, les études et les modes de recherche d'emploi. Elle offre donc une vision fine des dynamiques professionnelles. En additionnant plusieurs années d'enquêtes, il est possible d'obtenir un nombre important de natifs des DOM parmi les enquêtés et de réaliser des analyses précises. L'enquête Emploi est produite par l'INSEE depuis 1950. Son champ recouvre les métropolitains de 15 ans ou plus (il existe des enquêtes à part pour les DOM). Son histoire est étroitement liée à celle du chômage (Goux 2003) et elle est aujourd'hui la première source de mesure du chômage en France. La fréquence et la durée des enquêtes Emploi permet de réaliser des analyses temporelles en coupe d'une grande richesse. Ces enquêtes ont également une dimension de panel. De 1982 à 2002, un individu est interrogé trois fois : une fois par an pendant trois ans. Depuis 2003, l'enquête Emploi est réalisée en continu : les enquêtés sont interrogés successivement au cours de six trimestres. Ce changement correspond à la volonté d'amélioration de quatre grandes caractéristiques de l'enquête : fréquence, précision des résultats, délais entre collecte et diffusion, contenu du questionnaire. L'échantillon est ainsi renouvelé d'un tiers tous les ans. Le mode d'échantillonnage n'est pas la seule modification liée à la rénovation de l'enquête entre 2002 et 2003 : le questionnaire et les variables qui en sont déduites ont été repensés ; pour des variables similaires, les nomenclatures ne sont pas les mêmes. L'utilisation conjointe des différentes séries de l'enquête Emploi requiert donc d'abandonner une certaine précision dans les variables, au profit d'une perspective moins fine mais de plus long terme.

Dans ce travail, je fais donc des allers-retours entre des analyses focalisées sur les séries précédant 2003, étudiant des mécanismes précis notamment à l'aide de la dimension panel des enquêtes, et des analyses abordant l'évolution des distributions des niveaux d'études

ou des positions professionnelles des ultramarins sur toute la période. Dans le chapitre 7, je situe les ultramarins vivant en métropole par rapport aux immigrés et aux autres métropolitains, et étudie ces positions au fil du temps. Avant 2004, les variables disponibles ne permettent pas d'identifier les descendants d'immigrés : ces derniers sont confondus dans la catégorie « autres métropolitains », qui ne recoupe donc pas la définition classique de la population majoritaire. Avant 1990, le pays de naissance des immigrés n'est pas renseigné dans l'enquête et je ne peux donc pas distinguer ces derniers par région d'origine. Des analyses séparées pour la période 1990-2012 sont réalisées pour aborder l'hétérogénéité du groupe immigrés dans la comparaison avec les ultramarins. L'analyse successive des niveaux de diplômes et des positions d'emploi des enquêtés, en tenant compte de leurs caractéristiques sociodémographiques, de leur origine sociale et de leur origine migratoire, met en valeur l'imbrication des carrières scolaires et professionnelles des migrants, ainsi que l'effet net de leur origine ultramarine sur leurs parcours, indépendamment de leur sélection sociale. L'introduction de mesures de ségrégation professionnelle matérialise également l'orientation différenciée des ultramarins de métropole, non seulement vers certains secteurs, mais également vers certaines professions définies à une échelle fine.

TABLE 2.2: Nombre de personnes nées dans les DOM dans les enquêtes Emploi

Série 1

Année	Effectifs
1982	255
1983	280
1984	255
1985	258
1986	278
1987	251
1988	196
1989	193

Série 2

Année	Effectifs
1990	305
1991	283
1992	226
1993	245
1994	238
1995	249
1996	259
1997	299
1998	259
1999	235
2000	290
2001	243
2002	227

Série 3

Année	Effectifs
2003	86
2004	89
2005	89
2006	100
2007	124
2008	87
2009	135
2010	145
2011	142
2012	136

Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

Migration, Famille, Vieillissement

Migration, Famille, Vieillissement (MFV) est une enquête réalisée par l'INED dans les DOM en 2012. 15 770 habitants de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion, de 18 à 79 ans, ont été interrogés. MFV fournit des informations détaillées sur l'expérience migratoire des répondants et celle des membres de leur famille. L'enquête aborde aussi d'autres thématiques comme les pratiques liées à la santé et la fécondité, la solidarité inter-générationnelle, ou encore les conditions de vie des plus âgés. La structure de cette enquête est similaire à celle du *Mexican Migration Projet* et de l'enquête sur les *Migrations entre l'AFrique et l'Europe*. Ces bases de données quasi-longitudinales (Liu et al. 2016) comprennent des variables temporelles précises sur les migrations et d'autres transitions des parcours de vie, qui permettent de reconstruire des données avec une structure en panel. MFV développe une approche centrée sur les familles. Le ou la cheffe de ménage répondent à des questions sur eux et sur ceux avec qui ils cohabitent, mais aussi sur leurs enfants (que ces derniers soient ou non des adultes). À partir des ce réponses, une base regroupe les caractéristiques de cette deuxième génération. Cette base « enfants » donne donc accès à des ultramarins d'une même famille, certains vivant en France métropolitaine alors que d'autres sont restés dans leur DOM de naissance. Cela permet d'étudier les mécanismes migratoires au sein des familles et de contrôler de manière précise l'influence d'éléments propres à ce niveau d'analyse.

J'exploite ainsi cette base selon deux angles. D'abord, dans le chapitre 3, je m'appuie sur les questions posées aux répondants sur leur ressenti des discriminations et du racisme, dans les DOM et lors de leur séjour en métropole (s'ils ont connu un tel séjour), pour analyser le vécu des frontières ethno-raciales dans les DOM et le rôle de la migration dans la réinterprétation de telles frontières. Ensuite, dans les chapitres 5 et 6, je me focalise sur la base « enfants », que je structure au format panel afin d'estimer des modèles de durée à temps discret, évaluant les probabilités de migrer de ces individus. Les effectifs sont suffisants pour établir des comparaisons entre différentes cohortes de migrants depuis 1960. La richesse de l'enquête permet de différencier les départs avec et sans recours à divers types de soutiens publics (Bumidom, CNARM, CROUS, etc.), ainsi que de tenir compte de l'interdépendance des migrations au sein d'une même famille. J'étudie l'évolution de la sélection migratoire en termes de ressources scolaires et d'origine sociale, en distinguant

les départs avec et sans aides publiques ; j'étudie également l'influence des mobilités des parents, des frères et des sœurs sur les trajectoires migratoires des individus de la base « enfants ».

TABLE 2.3: Échantillons des tables "égo" et "enfants" dans MFV

Population	Effectif
Échantillon "égo"	15 770
nés dans les DOM	11 905
Échantillon "enfants"	35 565
nés dans les DOM	30 222
âgés de 15 ans et plus	18 004

Source : MFV (INED, 2012)

Trajectoires et Origines

Trajectoires et Origines (TeO) a été réalisée conjointement par l'INED et l'INSEE entre septembre 2008 et février 2009, auprès de 22 000 répondants de France métropolitaine. Son objectif est d'étudier le lien entre origines et trajectoires, qu'elles soient sociales, géographiques ou familiales. L'enquête interroge aussi les expériences d'intégration et de discrimination à l'aide de questions générales et d'indicateurs situationnels. TeO donne accès aux caractéristiques de 712 migrants venus des DOM et de 651 descendants de migrants venus des DOM. Elle compte également 8 500 immigrés, 8 100 descendants d'immigrés nés en France métropolitaine et 3 800 personnes n'appartenant à aucun des quatre groupes précédents, formant la « population majoritaire ». Pour étudier la position des ultramarins dans un contexte de production de frontières ethno-raciales, la nomenclature retenue distingue immigrés et descendants d'immigrés par groupe d'origine (Europe, Maghreb, Afrique Subsaharienne, autres pays), natifs des DOM et descendants de natifs des DOM, population majoritaire. En raison de l'échantillonnage, les individus de la population majoritaire, les immigrés et natifs des DOM sont nés entre 1948 et 1990 alors que les descendants d'immigrés et d'ultramarins sont nés entre 1958 et 1990. Pour permettre la comparaison entre ces groupes, les analyses de cette étude sont réalisées sur l'échantillon réduit aux individus nés en 1958 ou après.

Les données de l'enquête TeO sont exploitées au chapitre 3. Je m'appuie sur les variables socioéconomiques fournies par l'enquête surtout pour situer les enquêtés ultramarins par rapport aux autres groupes migratoires de l'échantillon. Ce premier cadrage est ensuite mis en perspective avec la distribution des réponses des différentes populations à un ensemble de questions portant sur leur ressenti du racisme et des discriminations en France métropolitaine. Le lien entre les deux est souligné de manière plus robuste par le recours à des régressions logistiques. Les déclarations des ultramarins et des autres enquêtés quant à leur vécu du racisme et des discriminations sont ainsi étudiées comme le produit d'un triple positionnement : différenciations dans les trajectoires socioéconomiques des groupes, hiérarchisation des individus par autrui dans la société, positionnement négocié par les individus eux-mêmes. Le dialogue entre les résultats de TeO et les registres de discours développés dans les entretiens permet alors de mieux saisir la dimension subjective et processuelle de ces phénomènes.

TABLE 2.4: Distribution de l'échantillon par origine migratoire

Origine	Total	Hommes	Femmes
Métropole	3 746	1 775	1 971
	3 167	1 517	1 650
DOM	712	332	380
	545	259	286
– Descendant	651	307	344
Europe	2 359	1 036	1 323
	1 528	636	892
– Descendant	3 463	1 709	1 754
Maghreb	2 083	1 004	1 079
	1 581	769	812
– Descendant	2 483	1 091	1 392
Afrique subsaharienne	1 644	742	902
	1 400	599	801
– Descendant	966	465	501
Autres pays	2 405	1 195	1 210
	1 883	924	959
– Descendant	1 249	625	624

La deuxième ligne indique les effectifs réduits aux individus nés après 1957.
Source : Trajectoires et Origines (INSEE-INED, 2008)

Un corpus d'entretiens multi-focal

Des études de cas sans prétention à la représentativité

J'ai réalisé quarante entretiens semi-directifs avec des Antillais et Réunionnais entre 2015 et 2017 (le tableau A.1 en annexe présente ces enquêtés). Le faible nombre de migrants guyanais et leur plus grande dispersion (géographique comme professionnelle) ne m'a pas permis d'en rencontrer. Une première série d'entretiens avait pour point de départ le personnel périscolaire d'une école d'une commune de la banlieue parisienne, dont la population appartient plutôt aux classes moyennes et populaires. Par effet boule de neige, cet échantillon a été étendu à des personnes travaillant dans d'autres secteurs. J'ai surtout interrogé de petits fonctionnaires mais le corpus comprend aussi des salariés du secteur privé. Dans un second temps, je me suis concentrée sur deux ensembles professionnels : les forces de l'ordre et le secteur hospitalier (aides-soignantes et infirmières).

Ce choix se justifie par la surreprésentation historique des ultramarins dans ces professions. Il interroge également la proximité aux institutions publiques et le rapport spécifique à l'État que ces positions peuvent impliquer, alors même que ces deux secteurs engagent deux dimensions très différentes de l'action publique. Le secteur hospitalier est le plus représenté. Du fait de la féminisation de ces métiers, le corpus d'entretiens met l'accent non seulement sur le secteur public mais également sur les femmes. Les interviewés sont tous nés dans les DOM. La majorité a plus de cinquante ans et a quitté les DOM autour de vingt ans. À cette cohorte s'ajoutent des individus plus jeunes, qui ont rejoint la métropole à la même période que les plus âgés, alors qu'ils étaient enfants, ou au même âge qu'eux, ces dix dernières années.

L'étude des migrations fait partie des champs où la coprésence de quantitavistes et qualitativistes est la plus forte et où la question de la représentativité est donc fréquemment posée aux enquêtes par entretiens (Small 2009). Il n'est ainsi pas rare que des études s'appuyant sur des corpus de trente ou quarante entretiens soient traitées comme des enquêtes à échantillon réduit, auxquelles il est demandé de s'approcher le plus possible d'un tirage aléatoire des répondants. Pourtant, avec un tel nombre d'entretiens, le corpus n'est jamais représentatif et il n'a pas vocation à l'être. Small conseille ainsi de se concentrer davantage sur une recherche de répondants fondée sur un groupe pré-

cis, pour approcher un mécanisme particulier, ou sur l'effet boule de neige. Si les effets de réseau produits par cette dernière constituent un biais dans un cadre d'inférentialité statistique, ils font la richesse d'une étude de cas. Il s'agit alors d'assumer le caractère non-représentatif de l'entretien : « *La force heuristique de l'entretien sociologique tient – à condition qu'il s'inscrive dans une enquête ethnographique qui lui donne un cadre de référence et lui fournit des points de référence et de comparaison – à sa singularité que le sociologue peut faire fonctionner comme cas limite d'analyse, qui lui confère un pouvoir de généralité.*" (Beaud 1996, p.233-234). Les entretiens que j'ai menés se sont déroulés dans le contexte de trois localités, déclinées dans diverses configurations spatiales et relationnelles. Ces localités m'ont donné accès à une compréhension des parcours des ultramarins qui dépasse le cadre du récit biographique.

Localités en interrelation

Le corpus d'entretien s'inscrit dans trois localités, définies à la fois par le mode de négociation des entretiens, les lieux où ils se sont déroulés et les expériences ou relations sociales partagées par les enquêtés. La première localité correspond à la première vague d'entretiens que j'ai conduits en 2015. En 2014, dans le cadre d'un travail de master, j'avais réalisé quelques semaines d'observation dans une école maternelle de banlieue parisienne, dont je connais très bien la directrice. Quand je lui ai parlé de mon projet de recherche, cette dernière m'a fait remarquer qu'il y avait de nombreux Antillais et Antillaises parmi le personnel de l'école. Grâce à elle et parce que j'étais déjà une tête connue dans l'établissement, j'ai pu rencontrer le directeur du centre de loisir, Virgile ; trois animatrices, Denise, Sonia et Véronique ; une ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles), Janine. En m'appuyant sur l'effet boule de neige, j'ai rencontré treize autres personnes qui vivaient et/ou travaillaient toutes au sein d'un même segment géographique, à la jonction de trois communes.

Pour respecter l'anonymat et pour faciliter la désignation de cet espace, je l'appelle Aquefleur. Aquefleur réunit des quartiers populaires de trois communes de chacune environ 30 000 habitants[6]. Les populations immigrées ou issues de l'immigration y sont nombreuses. L'école qui m'a servi de point de départ appartient à un groupe scolaire plus

6. La plus importante compte 39 000 habitants, la moins peuplée 29 000

large, comprenant une école élémentaire située dans la même rue et deux autres couples maternelle-élémentaire chacun à une dizaine de minutes de marche. Le plus souvent, les animateurs ont eu l'occasion de travailler dans les six établissements. Accessible à pied depuis les écoles, se trouve aussi un parc de logements sociaux, où plusieurs de mes enquêtés habitent ou ont habité. Si ce segment est trop étendu pour relever du quartier, tel que les enquêtés m'ont évoqué leur vie quotidienne et l'organisation de leurs sociabilités, Aquefleur est apparu comme une unité géographique locale déterminante de leurs expériences.

La deuxième localité est celle du milieu hospitalier. En contactant les hôpitaux de Paris, j'ai pu me rendre dans trois établissements et dans quatre services hospitaliers. Selon les cas, je n'étais pas présentée de la même manière. Lors de mes premiers contacts, la cadre infirmière m'a fait visiter le service en m'introduisant brièvement aux Antillais et Antillaises qu'elle connaissait, avant de me laisser présenter plus longuement mon projet. Par la suite, j'ai pu me présenter seule au personnel ou accompagnée par une aide-soignante ou infirmière qui me conduisait à celles et ceux dont elle pensait qu'ils accepteraient de me répondre. Avec cette approche, j'ai interviewé dix aides-soignantes et infirmières martiniquaises et guadeloupéennes. Alors que j'ai rencontré à l'hôpital des hommes antillais, ces derniers n'ont pas accepté de répondre à mes questions. J'ai finalement pu interviewer des hommes antillais et réunionnais travaillant ou ayant travaillé dans un hôpital, mais j'avais établi le contact en dehors du contexte professionnel, en me faisant recommander par une amie ou conjointe qui m'avait déjà accordé sa confiance. Aux dix entretiens réalisés avec des Antillaises des hôpitaux de Paris s'ajoutent ainsi un entretien avec une aide-soignante de parents haïtiens, collègue proche d'autres aides-soignantes que j'avais interviewées (Christelle) ; trois entretiens avec des Antillaises ayant travaillé dans le passé à l'hôpital ou en maison de retraite (Françoise, Francine et Nadia), dont deux habitent Aquefleur ; un entretien avec un aide-soignant guadeloupéen habitant Aquefleur (Tom) ; un entretien avec un infirmier réunionnais travaillant en hôpital militaire (Sylvain).

La dernière localité est la plus réduite. Ce terrain s'est construit alors que je cherchais à rencontrer des personnes travaillant ou ayant travaillé dans les forces de l'ordre. Ce désir était motivé par plusieurs éléments empiriques : la surreprésentation des ultramarins parmi

les policiers, douaniers et gardiens de prison que je pouvais observer dans les enquêtes statistiques ; des entretiens que j'avais conduits en 2013 dans un tribunal de police où j'avais pu moi-même constater cette surreprésentation ; le fait que plusieurs enquêtés évoquent leurs idées de rejoindre l'armée, même si elles n'avaient pas été poursuivies ; le fait que ces carrières semblent déterminer des expériences à part en relation avec les trajectoires migratoires, comme c'est le cas de la concentration d'un certain nombre de Réunionnais dans quelques communes de l'Essone, liée à l'implantation de la prison de Fleury-Mérogis.

J'ai contacté une association de fonctionnaires ultramarins, dont les membres font pour majorité partie de la police. J'en ai rencontré le président et trois de ces membres actifs. Vincent, Pierre, Carine et Benjamin sont tous les quatre réunionnais et animés par le désir de faciliter les mutations des ultramarins de la métropole vers leur DOM d'origine. Dans ce contexte, l'appel aux interconnaissances n'a pas été fécond et je n'ai pu que rencontrer l'épouse de Pierre, Estelle, agent de surveillance de la voie publique. J'ai par ailleurs interviewé un policier Antillais établi en Guyane après avoir travaillé en métropole (Johan) et une policière municipale à Aquefleur (Clothilde). Si le nombre de ces entretiens est réduit, ils n'en constituent pas moins une étude de cas intéressante, ancrée dans le contexte d'une forte interconnaissance soudée par l'activité dans l'association et éclairée par les observations que j'ai pu effectuer lors de l'assemblée générale de cette association (j'analyse ces observations dans le chapitre 3). Il est d'ailleurs significatif que j'aie découvert que je connaissais déjà Carine au moment de l'interviewer en janvier 2016 : je l'avais interviewée en 2013 lors de mon enquête au tribunal.

Ce type d'anecdote révèle les nombreuses connexions qui relient les différentes sphères au sein desquelles les entretiens ont été menés. Selon l'angle adopté, certains enquêtés se trouvent situés à mi-chemin entre plusieurs localités et invitent au dialogue entre les études de cas. Ces liens ne sont pas le fruit du hasard : l'évolution de mon corpus repose aussi sur une logique séquentielle, où les questions posées par une vague d'entretiens structurent la vague suivante (Small 2009). Ainsi, plusieurs habitants d'Aquefleur, par leur travail présent ou passé dans les hôpitaux, alimentent la réflexion menée auprès du personnel des hôpitaux de Paris. Alors que je cherchais à rencontrer des membres des forces de l'ordre, mes contacts à Aquefleur m'ont permis de rencontrer Clothilde, qui y

est policière municipale. De plus, certains entretiens, obtenus par interconnaissance en dehors de ces terrains se trouvent finalement les lier entre eux. C'est le cas de Sylvain, qui fait une connexion entre les mondes du soin et de l'ordre, dont d'autres entretiens révèlent qu'elle n'est pas si contre-intuitive qu'il pourrait y paraître.

Pour comprendre ces connexions, il faut aussi adjoindre aux trois sites une localité qu'on pourrait qualifier de privée ou d'intime. En effet, mon compagnon a grandi à la Réunion, sa mère et son grand-père y sont nés ; ces derniers ont connu plusieurs allers-retours entre la France et la métropole. Ce détail personnel est ici important, non pas parce qu'il explique mon intérêt pour cette recherche [7], mais parce qu'il a constitué un quatrième point de vue, fournissant un matériau en dehors du champ officiel de la recherche, dont je ne pourrais nier qu'il a aussi nourri mes réflexions. J'ai eu l'opportunité d'échanger longuement et à de multiples reprises avec la mère et le grand-père de mon compagnon sur leurs parcours. J'ai aussi eu de tels échanges avec ses amis. À un âge clef des transitions biographiques, j'ai été témoin de leurs allers-retours entre la Réunion et la métropole, de leurs bifurcations professionnelles, de leurs doutes, de projets pas toujours réalisés. Malgré leurs origines sociales souvent plus favorisées que celle de la plupart des enquêtés, j'ai retrouvé dans leurs expériences de nombreux éléments que j'avais notés dans un contexte académique.

Ainsi, la mise en perspective de ces terrains d'enquête ou cas fait émerger des effets de cohérence, renforcés par une lecture des trajectoires ultramarines qui dépasse le cadre des entretiens. En plus des échanges informels qui ont eu lieu dans la sphère personnelle, un matériau composé de livres, de films documentaires, d'articles de presse, mais aussi d'observations, menées lors de projections ou conférences liées au milieu associatif ultramarin, ont aussi constitué un éclairage important. Précisément parce que mon approche de ces sources a été non-systématique, le fait que ces matériaux fragmentés fassent émerger des motifs récurrents, qui font écho à des éléments que j'ai pu observer dans les entretiens ou les statistiques, constitue un résultat important. La théorie commence dès que des personnes discutent d'une expérience partagée : intégrer cette parole permet d'éviter l'écueil qui consiste à faire des personnes et groupes étudiés des « objets » plutôt que des « su-

7. Même s'il s'est avéré une ressource de justification utile face à des enquêtés parfois sceptiques de ma curiosité pour les migrations DOM-métropole alors que je suis une jeune femme blanche née en France métropolitaine

jets » de connaissance (Hill Collins 2002 ; Skeggs 1997). L'analyse s'appuie alors sur un processus d'interprétation généré à partir du dialogue avec les enquêtés : sans imposer le point de vue de l'enquêtrice, sans adhérer non plus à toutes les propositions des enquêtés.

Un récit situé

Les entretiens que j'ai menés portaient sur l'enfance, l'expérience scolaire (en particulier l'orientation) des ultramarins, le déroulement de la migration puis l'installation en métropole, les recherches d'emploi, la vie professionnelle. Des questions portant sur les relations communautaires, les préjugés et comportements liés à l'origine, le militantisme ou la représentation politique étaient en général abordées plutôt à la fin de l'entretien. Le fait que je ne sois pas originaire des DOM a influencé le déroulement des interviews. Les liens personnels que j'entretiens avec la Réunion ont parfois ouvert des discussions informelles en marge des entretiens, et facilité une relation de confiance, mais je n'ai jamais été perçue comme partageant une expérience avec les migrants des DOM. Malgré mon nom de famille à consonance étrangère, les interviewés se sont toujours adressés à moi comme à une personne n'ayant vécu ni la migration ni le racisme. À l'hôpital, j'ai entendu des aides-soignantes exprimer leur surprise à mon arrivée : « *Ah, mais je croyais que c'était une black qui travaillait là-dessus !* ». J'ai dû négocier mes échanges avec des personnes qui étaient rarement familières avec les études de doctorat ou la sociologie, et qui rencontraient parfois des difficultés à comprendre mon intérêt pour leurs parcours. Alors que je prenais le temps d'expliquer mon projet de recherche au début de chaque entretien, mentionner l'origine réunionnaise de mon compagnon était souvent plus efficace pour rassurer les enquêtés sur mes intentions.

En effet, l'entretien mobilise une négociation permanente des termes de l'échange et la peur de perdre la face, autant de la part de l'enquêté que de l'enquêtrice [8](Goffman 1974). Les positions sociales respectives de l'enquêté et de l'enquêtrice, ainsi que l'ensemble des hypothèses, compromis ou malentendus que produit la négociation de l'entretien, influencent le déroulement de ce dernier. Parce que l'entretien n'est pas un rituel standard, l'enquêté peut le faire entrer dans un script interpersonnel qui n'est pas le script officiel

8. « *C'est toujours le même événement fondamental qui se produit : les faits exprimés menacent ou démentent les hypothèses qu'un participant s'aperçoit d'avoir émis quant à son identité.* » (Goffman 1974, p.92)

de l'enquête de terrain (Clair 2016). Il guette des signes qui peuvent donner du sens à la relation d'enquête [9](Fournier 2006). Ma couleur de peau (blanche) constitue, autant que mon sexe ou mon âge, une « caractéristique externe » perçue par les enquêtés. Son immédiateté est susceptible d'en faire un critère de premier ordre, mobilisé par les enquêtés pour définir la relation d'entretien. Symétriquement, je ne peux écarter les caractéristiques corporelles de mes enquêtés des facteurs éclairant mon analyse de leurs discours.

Ma position d'étrangèreté à la condition des migrants des DOM a créé de la distance. Elle incitait aussi les enquêtés à expliciter des éléments qu'ils auraient peut-être laissés dans l'ombre s'ils avaient supposé que je connaissais bien leur situation [10]. De plus, le fait que je sois âgée de moins de trente ans lors de l'enquête a autorisé les enquêtés à me catégoriser comme « novice », c'est-à-dire comme potentiellement ignorante (ibid.). Ils avaient tendance à utiliser leur expérience comme support d'un discours plus général sur la condition des ultramarins, me parlant comme à une représentante des « blancs » ou de la « population majoritaire ». Alors que je questionnais un animateur sur les stéréotypes qui pouvaient être véhiculés au sujet des ultramarins, il retourna la question, me demandant « *Moi j'aimerais juste savoir comment les métropolitains nous perçoivent... comment vous percevez un Antillais par exemple* ».

La configuration dans laquelle les entretiens se sont déroulés a également influencé les discours recueillis. Les échanges ayant eu lieu au domicile d'ultramarins contactés par la recommandation d'enquêtés m'ayant déjà accordé leur confiance n'ont pas mis l'accent sur les mêmes dimensions des biographies que ceux ayant eu lieu sur le lieu de travail d'Antillaises rencontrées par l'intermédiaire de leur hiérarchie ou de leurs collègues. Cette problématique n'est pas propre à l'entretien biographique : les réponses standardisées d'un questionnaire fermé sont aussi structurées par une situation d'enquête qui est proche de

9. Parce qu'ils sont les plus faciles à saisir au premier abord (des « caractéristiques externes »), sexe et âge sont les premiers à être mobilisés

10. "*L'enquêteur, par sa position extérieure au réseau social des enquêtes, est par définition statutaire éloigné des enjeux sociaux de concurrence et de rivalité, en dehors du jeu local. Parce qu'il est fondamentalement cet "étranger", l'enquêté est porté à pouvoir se livrer, révélant progressivement des aspects de sa propre existence qui seraient apparus très "privés" à ses proches. C'est cette position (temporaire) d'extranéité, handicap de départ pour amorcer la relation, qui peut ensuite, si l'entretien est bien mené, se transformer en moteur de la parole de l'enquêté.*" (Beaud 1996, p.249-250)

celle de l'entretien [11] (Bessière et Houseaux 1997). Ainsi, dans mon analyse croisée des parcours des ultramarins et de leurs ressentis, tels qu'ils sont saisis par les entretiens et les enquêtes statistiques, je tâche de tenir compte de l'influence des contextes de recueil sur les informations recueillies. Cette diversité des perspectives constitue une force, plutôt qu'une limite, de mon matériau : « *"La vérité" des enquêtes ne gît pas plus dans les pratiques qui ont cours ou dans les propos qui sont tenus hors de la présence de l'enquêteur que dans la situation d'enquête* » (Mauger 1991, p.129).

2.3 Des mesures pour objectiver les frontières ethno-raciales

Le chapitre précédent a mis en valeur comment le concept de frontières ethno-raciales permet d'expliquer des différences moyennes entre minorités ou groupes migratoires, sans les essentialiser ou rigidifier la définition de ces groupes. L'ethnicité est une frontière sociale, encastrée dans des différences sociales et culturelles qui lui donnent un sens concret. Le processus de racialisation convertit des référents ethniques ou raciaux en guides d'interprétation et d'action, dans une perspective dynamique et relationnelle. La population dominante ou *mainstream* n'est pas définie en termes ethno-raciaux mais précisément comme cette partie de la société où les catégorisations ethniques et raciales ont le plus faible impact sur les opportunités et chances de réussite (Alba et Nee 2005, p.11-12). Pour étudier les différences entre groupes comme le reflet de la négociation de frontières ethno-raciales, cette thèse s'attache donc à analyser les écarts liés à différentes catégorisations mesurables dans les enquêtes statistiques, que les entretiens permettent ensuite d'explorer dans leur dimension subjective.

J'ai souligné l'importance de la catégorisation raciale, de la couleur de peau et de la citoyenneté, dans les processus de racialisation impliquant les ultramarins. Si la citoyenneté est une variable facilement accessible dans les enquêtes de la statistiques publique, ce n'est pas le cas de la catégorisation raciale et de la couleur de peau. En revanche, les enquêtes TeO et MFV abordent la question des comportements racistes et des dis-

11. « *Il faut toujours garder en mémoire que ce fichier est le résultat d'une multitude de relations sociales, de compromis, de distorsions, de malentendus qui se sont noués entre les enquêtes, les enquêteurs, l'Insee en tant qu'administration et les concepteurs du questionnaire, même le plus standardisé.*(Bessière et Houseaux 1997, p.114)

criminations, en invitant les enquêtés à associer les traitements injustes qu'ils déclarent avoir subi à des causes possibles, dont l'origine ou la couleur de peau. J'utilise donc ces questions comme une entrée sur les frontières ethno-raciales, sans supposer pour autant que ce type d'attitudes soit l'unique mécanisme par lequel les préjugés soient convertis en différences concrètes. De plus, j'utilise les connaissances que les sources historiques, les entretiens et ma propre expérience me fournissent quant aux couleurs de peau respectives des Martiniquais, Guadeloupéens, Guyanais et Réunionnais, et quant à la structure des catégorisations raciales dans leur département d'origine. Ces sources offrent un éclairage quant au poids des frontières ethno-raciales et à la multi-dimensionnalité de ces phénomènes, même si elles ne permettent pas de distinguer de manière systématique des facteurs causaux dans les enquêtes.

Les situations que les ultramarins revisitent en évoquant les discriminations et le racisme qu'ils ont ressenti agissent comme des révélateurs des frontières ethno-raciales, des moments où le rôle structurant d'assignations liées à des référents ethno-raciaux se trouve exacerbé. Les interprétations que proposent les enquêtés pour ces situations permettent de mieux comprendre comme ces derniers les lient à l'ensemble de leur trajectoire individuelle et au positionnement de groupes auxquels ils s'identifient dans la société française. Ils mettent également en valeur comment les ultramarins sont eux-mêmes acteurs du processus de négociation des frontières ethno-raciales. Pour aborder ces mécanismes, j'accorde également une importance spécifique aux trajectoires professionnelles et aux représentations que les ultramarins associent à ces dernières. En effet, les contraintes et opportunités auxquels les ultramarins font face au cours de leur carrière peuvent être interprétées comme le produit de préjugés ethno-raciaux ou renforcer ces derniers. De même, les rôles professionnels dont les ultramarins sont conduits à faire la performance sont susceptibles de recouper des rôles sociaux définis par leur catégorisation ethno-raciale.

Nommer et quantifier les référents de la racialisation

Le questionnement sur les mesures des référents raciaux raciaux varie fortement entre la France et les États-Unis. En France, il est interdit d'introduire des variables renvoyant directement aux notions de race ou d'ethnicité (catégorisation raciale, couleur de peau, etc.) dans des enquêtes statistiques. Les clivages produits par le débat cristallisé autour

des « statistiques ethniques » reflètent la tension entre logique universaliste et logique de reconnaissance (Fraser 2011 ; Martiniello et Simon 2005). Aux États-Unis, ce type de variable a été constamment utilisé depuis les premiers recensements, puis développé et démultiplié, dans le cadre de l'étude des inégalités ethno-raciales et comme levier de lutte contre les discriminations. Cela ne signifie pas qu'on ne retrouve pas des points communs entre les deux littératures sociologiques. Dans un cas, l'absence de « statistiques ethniques » n'exclut pas l'emploi de certaines variables pour approcher les processus de racialisation, ou que des enquêtes qualitatives soient conduites à poser la question de la caractérisation raciale de leurs enquêtés. Dans l'autre, l'usage banalisé de ce type de statistiques s'accompagne également d'un questionnement sur leur signification, leurs effets et leurs limites. À nouveau, malgré les différences de modèle entre les deux pays, il apparaît pertinent de faire dialoguer les réflexions issues de ces deux littératures pour penser un dispositif empirique qui rende compte de la complexité des processus de racialisation.

Le premier chapitre a souligné la multidimensionnalité de la racialisation. Ces différentes dimensions influencent les dispositifs d'enquête, pour lesquels on peut employer une grande variété de mesures approchant les référents raciaux. En France, les contraintes légales ont conduit les chercheurs à se focaliser sur des indicateurs liés à la notion d'origine. Cette dernière peut être saisie à l'aide d'une variable univoque, telle que le lieu de naissance de l'individu, de ses parents voire de ses grands-parents, ou en croisant des « attributs étrangers » tels que la nationalité, la consonance du nom ou la langue parlée à la maison (Felouzis et Perroton 2005 ; Vallet et Caille 1996). Quelle que soit l'approche, la focalisation sur les notions d'origine ou d'étranger ne signifie pas que les études n'interrogent que les effets de l'appartenance nationale.

Le fait que la vaste majorité de ces études procèdent par regroupement de grandes aires géographiques, voire par opposition binaire entre « autochtones » et « allochtones », est révélateur du questionnement – implicite ou explicite – qu'elles mènent sur les frontières ethno-raciales. Ce questionnement est structuré par une focalisation sur des facteurs externes de racialisation, ou facteurs d'assignation, par opposition à des facteurs internes, relevant davantage de l'identification : « *Le plus simple, ici, est de considérer qu'on désigne par "ethnique" ou "racial" une gamme de caractéristiques visibles, telles que la cou-*

leur de la peau, le nom, l'accent ou des caractéristiques qui peuvent être utilisées pour attribuer des "origines", réelles ou pas. Bien entendu, ces signes font sens dans l'optique de non-discrimination dans la mesure où ils sont rattachés à des significations péjoratives – stéréotypes et préjugés – et placent les individus en situation défavorable quelles que soient leurs qualités propres. » (Simon 2009, p.134).

Mais la variété des mesures des référents raciaux ne se résume pas à l'opposition entre interne et externe, entre origine et catégorie raciale. Les développements de la sociologie américaine (avec d'importantes recherches empiriques menées aux États-Unis mais aussi en Amérique du Sud) permettent d'en dresser une typologie plus détaillée et d'en évaluer la complémentarité. Ces études mettent en valeur la multidimensionnalité de la racialisation, un processus dont il n'existe pas de « vraie » mesure : chaque indicateur capture un aspect différent de l'expérience des individus. À chaque dimension de la racialisation correspond un ensemble différent de mesures usuelles. Les questions ouvertes invitant les enquêtés à se définir subjectivement capturent davantage l'identité raciale ; la manière dont les individus se classent selon des nomenclatures officielles relève de l'auto-classification raciale, les classifications effectuées par l'enquêteur relèvent de la catégorie raciale observée. Les enquêtés peuvent également indiquer dans quelle catégorie ils pensent être classifiés par autrui, avoir leur phénotype objectivé par l'enquêteur (le plus souvent en termes de couleur de peau mais parfois aussi en fonction des cheveux, des traits du visage, etc.), ou encore indiquer leur ascendance, en faisant référence à leur histoire familiale, ou plus récemment à des tests génétiques (Roth 2010, 2016).

Comparer la distribution d'une population, ou de certaines variables au sein de cette population, en fonction de la mesure raciale employée, permet de mettre en valeur la complémentarité des mesures. Cette complémentarité renvoie à la multiplicité des processus raciaux. Ainsi, l'auto-identification est une mesure inadéquate si on s'intéresse aux discriminations, qui se révèlent davantage structurées par l'apparence des individus, telle qu'elle est perçue par autrui (Roth 2010). Si l'auto-identification apparaît comme la mesure des catégorisations ethno-raciales la plus respectueuse des individus, elle en est aussi l'une des moins stables et des moins heuristiques (Simon 2008). En revanche, l'auto-catégorisation présente l'avantage de capturer le contexte local, ce que ne permettent pas de faire des

catégorisations par l'enquêteur (Monk 2015). De même, le colorisme structure les expériences des Afro-Américains, non seulement dans la comparaison entre Blancs et Noirs mais aussi dans l'hétérogénéité interne de ces populations. De même que penser les inégalités de genre en termes de féminité ou de masculinité plutôt qu'en terme de femmes et d'hommes apporte une compréhension supplémentaire de ces phénomènes, le continuum des positions en termes de couleur de peau enrichit la compréhension du rôle de la dimension raciale dans les inégalités de santé (ibid.).

Dans ce contexte, certaines mesures peuvent sembler plus objectives que d'autres. Pourtant, la racialisation repose sur les perceptions subjectives des acteurs, même si la subjectivité des référents raciaux ne signifie pas qu'ils n'ont pas de conséquences sociales. Il s'agit alors moins de rechercher une « vraie » mesure qu'un indicateur qui soit fiable statistiquement, c'est-à-dire une classification qui reste la même d'un enquêteur à l'autre et au fil du temps (Villarreal 2012). En particulier, parler de couleur de peau ne fait pas référence à la pigmentation exacte des individus mais à la perception qu'en ont ceux avec qui ils interagissent. La couleur de peau est alors autant influencée par la classe ou d'autres facteurs sociaux que la catégorisation raciale. De nombreuses études ont également montré la force des classifications administratives et le rôle des usages scientifiques dans la solidification de catégories fondées sur des stéréotypes (Brubaker et Junqua 2001 ; Noiriel 2001). La difficulté française à nommer les référents raciaux est finalement un rappel constant de l'inadéquation entre catégories et expériences : elle invite à ne pas réifier (Fassin 2006).

Ainsi, si cette thèse étudie le fait d'être Noir, elle désigne par là une condition partagée dans la minorité (Ndiaye 2009) et une expérience sociale [12]. Les statistiques déclinées selon le DOM de naissance – Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion – peuvent donner lieu à une lecture qui incorpore des éléments liés aux couleurs de peau les plus représentées au sein de leurs populations. Je tiens compte du fait que les Réunionnais peuvent autant être perçus comme Arabes ou Asiatiques que comme Noirs, en étudiant la distribution de leurs réponses aux questions portant sur le racisme et les discriminations.

12. « *Autrement dit, être « noir » est un trait social, d'une part, politique, d'autre part, et qui, d'ailleurs, peut être imposé par d'autres ou au contraire revendiqué par soi : ce n'est pas une caractéristique naturelle.* » (Fassin 2006, p.22)

De plus, on ne peut pas comprendre ce que signifie pour un Guadeloupéen de dire des Martiniquais qu'ils sont « plus proches des blancs » si on ne sait pas que ces derniers sont historiquement davantage métissés que les Guadeloupéens, ce qui fait que leur carnation même reflète une histoire des relations coloniales légèrement différente dans les deux îles, traduisant le brouillage constant des dimensions symbolique et phénotypique des frontières ethno-raciales. De même, je pourrai évoquer la couleur de peau des ultramarins que j'ai interviewés, telle que je l'ai perçue, en gardant à l'esprit qu'une telle perception est influencée par mes expériences et les informations dont je dispose sur les interviewés. Il s'agit donc d'explorer les effets de ces caractéristiques externes, sans croire que leur caractère « externe » en fasse des indicateurs tout à fait stables et objectifs.

La saisie rétrospective des discriminations et comportements racistes

Inviter les enquêtés à évoquer des situations où ils ont potentiellement été confrontés à des discriminations ou du racisme, que ce soit dans le cadre d'un questionnaire fermé ou lors des entretiens, permet d'ouvrir une discussion sur leur ressenti des frontières ethno-raciales. Sans que de telles interactions ne soient les seuls sites de négociation des frontières ethno-raciales, elles constituent des moments où le lien entre inégalités et interprétation de référents raciaux se trouve exacerbé. Dans la littérature sociologique, deux définitions des discriminations coexistent. La première est liée au développement juridique du concept. Les discriminations relèvent d'une atteinte à la norme d'égalité, telle qu'elle est inscrite dans la loi (Safi 2013, p.16). Ces traitements défavorables reposent sur des critères ascriptifs : sexe, religion, handicap, âge, orientation sexuelle, catégorisation raciale ou ethnique. Dans la grande diversité des mesures des discriminations, un critère est récurrent : l'injustice est matérialisée par un accès inégal à une ressource (qu'il s'agisse de l'obtention d'une promotion ou de l'entrée dans une boite de nuit). À côté de cette définition juridique, un usage plus large tend à désigner sous le terme de discrimination tout comportement qui traduit un préjugé. Les notions de préjugé et de discrimination peuvent ainsi distinguer respectivement les composants cognitifs et comportementaux du racisme (Essed 1991).

Les théories structuralistes du racisme en proposent une définition reposant sur le caractère racialisé du système social, les classifications ethno-raciales faisant partie des facteurs déterminants de la stratification sociale (Bonilla-Silva 1997). Mais cette définition néglige la dimension microsociale du racisme, qui est un processus présent et activé à un niveau quotidien, en même temps qu'il est préstructuré d'une manière qui échappe au contrôle des sujets individuels[13] (Essed 1991). Les discriminations incarnent la composante comportementale de ce processus et sont, le plus souvent, indissociables des préjugés ; elles ne sont pas définies par une intention raciste. Parce que la définition juridique des discriminations prédomine dans l'usage public et que la notion même de discrimination est peu mobilisée par les enquêtés, je restreins la mobilisation de ce terme au constat d'une inégalité d'accès à une ressource en raison d'un critère ethno-racial. J'utilise l'expression « comportements racistes » pour désigner plus largement l'ensemble des interactions qui reflètent des préjugés raciaux. Il n'y pas de solution de continuité entre les discriminations et les autres comportements racistes : cette absence de délimitation influence le ressenti des minorités.

J'étudie ces questions par le biais de deux sources déclaratives : les réponses aux questions des questionnaires fermés de MFV et TeO ; les récits produits lors des entretiens biographiques. Sauf dans les cas où ils avaient spontanément abordé le sujet, j'ai toujours demandé aux enquêtés s'ils avaient subi des comportements liés à leur origine ou leur couleur de peau, en utilisant ces expressions (« des comportements liés à l'origine ou la couleur de peau »), qui ne mentionnent pas directement le racisme ou les discriminations. Les discours des ultramarins sur les discriminations et comportements racistes ne sont pas la mesure d'une expérience objectivable : ils ne reflètent pas uniquement les situations vécues mais comment ces dernières sont interprétées et comment ceux qui les relatent cherchent à se positionner par leur récit. La perception des inégalités reflète à la fois le débat public, le contexte institutionnel de la société dans son ensemble, les systèmes de valeurs et les croyances des individus (Dubet 2011 ; Galland, Lemel et Frénod 2013). La réponse des individus aux discriminations repose sur la formation d'identités collectives, sur des mécanismes cognitifs ou émotionnels, sur l'accessibilité des catégories en fonction des situations, sur le contexte national et l'histoire collective (Lamont et

13. « *Race relations in this sense are a process present in and activated at the everyday level as well as prestructured in a way that transcends the control of individual subjects* » (Essed 1991, p.50)

Mizrachi 2012 ; Outten et al. 2010 ; Turner et al. 1987). L'étroitesse de la définition juridique des discriminations ne reflète pas l'aspect poreux et polysémique de cette catégorie, telle qu'elle se présente comme outil d'action et d'interprétation aux individus (Brinbaum, Safi et Simon 2012).

J'étudie ces questions par le biais de deux sources déclaratives : les réponses aux questions des questionnaires fermés de MFV et TeO ; les récits produits lors des entretiens biographiques. Sauf dans les cas où ils avaient spontanément abordé le sujet, j'ai toujours demandé aux enquêtés s'ils avaient subi des comportements liés à leur origine ou leur couleur de peau, en utilisant ces expressions (« des comportements liés à l'origine ou la couleur de peau »), qui ne mentionnent pas directement le racisme ou les discriminations. Les discours des ultramarins sur les discriminations et comportements racistes ne sont pas la mesure d'une expérience objectivable : ils ne reflètent pas uniquement les situations vécues mais comment ces dernières sont interprétées et comment ceux qui les relatent cherchent à se positionner par leur récit. La perception des inégalités reflète à la fois le débat public, le contexte institutionnel de la société dans son ensemble, les systèmes de valeurs et les croyances des individus (Dubet 2011 ; Galland, Lemel et Frénod 2013). La réponse des individus aux discriminations repose sur la formation d'identités collectives, sur des mécanismes cognitifs ou émotionnels, sur l'accessibilité des catégories en fonction des situations, sur le contexte national et l'histoire collective (Lamont et Mizrachi 2012 ; Outten et al. 2010 ; Turner et al. 1987). L'étroitesse de la définition juridique des discriminations ne reflète pas l'aspect poreux et polysémique de cette catégorie, telle qu'elle se présente comme outil d'action et d'interprétation aux individus (Brinbaum, Safi et Simon 2012).

L'étude des discriminations par auto-déclaration fait alors l'objet d'une certaine suspicion. Certaines analyses insistent sur l'absence de corrélation entre les perceptions des acteurs et les indicateurs statistiques mesurant les inégalités (Forsé et Galland 2011). Les recherches en santé publique et psychologie sociale montrent que si les différentes mesures des discriminations sont peu liées, elles en captent des dimensions tout aussi pertinentes (Krieger et al. 2010). D'autres études montrent que les sources déclaratives sous-estiment plutôt que surestiment ces phénomènes : alors qu'ils déclarent avoir subi des

traitements défavorables dans des contextes spécifiques, une part des enquêtés de *Trajectoires et Origines* indiquent ne pas avoir été victimes de discrimination quand la question est posée dans le contexte général (Brinbaum, Safi et Simon 2012 ; Safi 2013). Ce décalage reflète la faible disponibilité de la notion et ses difficultés d'interprétation. Le racisme est d'autant plus complexe à reconnaître lorsqu'il se manifeste de manière diffuse ou inconsciente (Bonilla-Silva 1997 ; Safi 2013). L'ethnicité ou la race relèvent de processus cognitifs (Brubaker, Loveman et Stamatov 2004) : leurs limites ne sont ni clairement définies ni figées dans le temps, elles se matérialisent par les interactions qui les négocient. Dénoncer une discrimination ethno-raciale expose aussi au conflit, aux accusations de mauvaise foi ou de paranoïa, et peut renforcer des stéréotypes [14] (Cuturello 2011 ; Cuturello, Berthomière et Hily 2011 ; Eberhard 2011 ; Streiff-Fénart 2006).

La problématique de la fiabilité des enquêtes déclaratives révèle une tension structurante de l'entretien biographique : celle du rapport à la vérité. Les enquêtés peuvent mentir, ne pas bien se souvenir, ne pas percevoir des aspects de leur monde social qui sembleraient pourtant cruciaux au chercheur (Gardner 2001). Leurs récits participent d'une mise en scène de soi (Goffman 1973). Dans la recherche d'une cohérence des trajectoires, ils alimentent une illusion biographique (Bourdieu 1986). Mais questionner la fidélité des discours suppose l'existence de « faits » indépendamment de leurs catégorisations, alors que le social est indissociable du langage (Demazière 2007). Les interprétations des individus font autant partie du phénomène étudié que leurs pratiques. Au sujet des discriminations et du racisme, les entretiens informent la manière dont des comportements participent à la formation et au maintien de frontières ethno-raciales. En proposant aux enquêtés de revenir sur les expériences négatives liées à leur couleur de peau qu'ils ont vécues, on les invite à revisiter des situations passées. Ce dispositif permet d'accorder une place plus importante aux interactions dans l'entretien biographique (Demazière 2011). Il produit, plus qu'il ne révèle, des « définitions de situations » (Thomas et Znaniecki 1918). Là où les variables du questionnaire fermé captent une certaine définition des comportements racistes, les entretiens permettent la narration d'expériences qui révèlent une

14. « *Afficher sa distance implique aussi de refuser de rentrer dans le jeu forcément conflictuel de la dénonciation de la discrimination, jeu dans lequel on court le risque de n'être perçu que par le critère réducteur qui justement a fondé la discrimination.* » (Cuturello, Berthomière et Hily 2011, p.71)

diversité de ressentis et d'interprétations (Essed 1991). Revenir sur des moments précis de l'histoire personnelle des enquêtés joue sur le levier de l'anecdote, qui « *permet de dire en toute simplicité, voire en toute ingénuité, des choses que la censure sociale ordinaire interdit.* » (Beaud 1996, p.243).

En addition à ces revisites de situations, j'explore également la dimension raciale de l'expérience des ultramarins à travers le questionnement de rôles et de stéréotypes raciaux. Dans ce but, je me focalise principalement sur les trajectoires professionnelles des enquêtés. En effet, en évoquant les postes qu'ils occupent et ont occupés, les interviewés sont conduits à en décrire des caractéristiques qui relèvent des rôles sociaux, comme la performance de compétences relationnelles et émotionnelles. Ils peuvent aussi revenir sur les représentations qui sont associées à ces métiers, parfois négatives, comme la paresse supposée des fonctionnaires. Ensuite, en décrivant les raisons qu'ils attribuent à leur orientation professionnelle ou à la distribution professionnelle des ultramarins en général, ils mobilisent des caractéristiques qui peuvent être interprétées en termes ethno-raciaux et liées aux rôles ou représentations de ces métiers. Ils associent leur présence dans certains secteurs professionnels à des normes et valeurs qui leur semblent spécifiques aux DOM, mais aussi à des préjugés que les employeurs métropolitains peuvent avoir quant au comportement des ultramarins et au rôle qu'ils ont à jouer dans la société française. La mise en perspective de ces différentes interprétations (les récits de discriminations ou de comportements racistes ; les perceptions associées aux parcours professionnels) permet de lier inégalités socioéconomiques, rôles sociaux et référents raciaux, et ainsi de construire une approche des parcours des ultramarins en termes de carrière, qui éclaire la négociation des frontières ethno-raciales.

*

Ainsi, cette thèse se fonde sur une approche empirique combinant les sources et les méthodes d'analyse. Ce dialogue permet de rendre compte des différentes dimensions de l'expérience sociale des individus et se déploie à chaque niveau de l'étude des parcours des ultramarins de métropole. L'analyse jointe de quatre enquêtes de la statistique publique française et d'un corpus de quarante entretiens menés auprès d'ultramarins installés en France métropolitaine permet de multiplier les approches, pour saisir les trajectoires dans

leur temporalité et leur séquentialité, dans l'interdépendance entre dimensions objectives et subjectives des parcours. L'étude de chaque source est construite en tenant compte des spécificités du type de matériau (en coupe, longitudinal ou rétrospectif ; quantitatif ou qualitatif ; relevant de l'inférence statistique ou logique) et en exploitant les complémentarités entre ces spécificités. Ces complémentarités permettent de retracer les carrières des ultramarins de métropole, c'est-à-dire de faire le lien entre la succession des positions socioéconomiques qu'ils occupent et le processus d'apprentissage de rôles sociaux et de négociation de représentations. J'accorde une importance particulière à la dimension racialisée des carrières. Ce choix méthodologique se justifie par le poids de cette dimension dans le positionnement des ultramarins dans la société française, tel que l'ont mis en valeur les développements sociohistoriques du chapitre 1.

Cette approche empirique propose alors une mise en pratique du programme de recherche ouvert par le concept de frontières ethno-raciales et souligne à nouveau l'intérêt de l'étude des trajectoires des ultramarins de métropole comme cas exemplaire. Dans cette thèse, j'adopte une approche transversale des frontières ethno-raciales : je commence par souligner le rôle de la migration en métropole dans la confrontation des ultramarins au racisme (Chapitre 3) ; puis, dans le reste de la thèse, j'effectue un aller-retour constant entre les différentes dimensions des parcours des ultramarins et la manière dont celles-ci interagissent avec des processus de racialisation et des effets de statut liés à la citoyenneté. Je ne prends pas l'évolution de ces frontières comme un substrat final, qui devrait être analysé en fin de chaîne logique, après avoir considéré les autres dimensions de l'intégration des ultramarins en métropole. La définition de l'intégration est consubstantielle de celle des frontières ethno-raciales et le déroulement des analyses tâchent de mettre en valeur cette négociation permanente.

Chapitre 3

Une altérité révélée en métropole

Ce chapitre examine le positionnement des migrants ultramarins en tant que minorité dans l'espace métropolitain français. Il s'appuie sur le dialogue entre deux types de littérature : les études portant sur les processus ethno-raciaux et celles portant sur les migrations internationales, en particulier la question de l'intégration. Il fait appel à des indicateurs statistiques du ressenti du racisme et des discrimination, construits à partir des enquêtes MFV et TeO, et aux discours recueillis dans le corpus d'entretiens. La notion de minorité permet d'explorer les continuités et tensions entre expériences migratoires et négociation de frontières ethno-raciales. Cette mise en tension permet également de s'interroger sur les critères de différenciation imposés ou mobilisés par les individus dans la constitution de ces frontières : caractère homogénéisant de la couleur de peau, distance liée à l'origine, affirmation d'une spécificité propre au DOM de naissance, etc. Un tel questionnement contribue à la fois à notre connaissance des mécanismes de stratification ethno-raciale à l'œuvre en France métropolitaine et à l'articulation théorique entre migration internationale, migration régionale et ethnicité.

Comme le chapitre 1 l'a exposé, les frontières ethno-raciales ne sont pas simplement le produit ou résidu d'une histoire migratoire, fonction de variables démographiques et socioéconomiques. Plutôt, elles agissent comme facteur structurant transversal à chaque niveau et stade du parcours migratoire. C'est pourquoi, je ne commence pas par analyser les mécanismes structurant l'émigration, puis l'intégration socioéconomique, avant de finir par explorer les sentiments d'appartenance et d'altérité. Dans ce chapitre, je commence plutôt par établir le constat de frontières telles qu'elles sont vécues et interprétées

aujourd'hui par les ultramarins, puis j'en dégage les grandes caractéristiques, avant de dérouler de manière plus approfondie, dans le reste des chapitres, la manière dont elles se manifestent dans les trajectoires des migrants des DOM, en relation directe avec leurs parcours socioéconomiques.

3.1 Les expériences migratoires : matrices de minorités

« *On bascule d'une représentation de la société définie par le partage entre Français et étrangers à la perception de clivages qui discriminent entre les citoyens, selon qu'ils appartiennent aux minorités visibles ou bien à la majorité invisible. Autrement dit, il s'agit moins d'immigration, extérieure à la France, que de racialisation à l'intérieur même de la société française. Sans doute les deux logiques se superposent-elles le plus souvent. Mais elles peuvent se trouver, sinon peut-être en opposition, du moins en tension.* »

Éric Fassin et Jean-Louis Halpérin. *Discriminations : pratiques, savoirs, politiques.* La Documentation française, 2009, p.16

Cette partie combine une synthèse de la littérature portant sur les liens entre types de migration et ethnicité à des éléments quantitatifs issus de l'enquête MFV. Ces derniers renseignent le ressenti du racisme et des discriminations des natifs des DOM vivant dans les DOM, comparant migrants de retour et non-migrants. Ce dialogue a un double enjeu : il justifie l'application de théories de l'immigration aux migrants régionaux que sont les ultramarins ; il montre que la proximité entre immigrés et migrants ultramarins est un enjeu pour les migrants eux-mêmes. Dans cette perspective, j'explore la notion de minorité et montre comment elle opère à la rencontre d'une conception objective des expériences migratoires et d'une conception subjective de l'ethnicité.

Lier migration intranationale et migration internationale

Depuis la fin des années 1960, la migration internationale est considérée comme un objet d'étude distinct des migrations internes, c'est-à-dire des migrations qui n'impliquent pas le franchissement d'une frontière nationale (aussi appelées migrations régionales). Cet objet en est venu à dominer le champ des études migratoires, avec une telle hégémonie

que le terme de migration est souvent pensé comme synonyme de migration internationale. Pourtant, cette séparation conceptuelle n'a pas toujours été aussi affirmée. Les premières propositions de typologie des migrations ne faisaient même pas une telle distinction (Fairchild 1913 ; Petersen 1958). Aujourd'hui, les appels à une nouvelle approche des migrations, qui fasse le pont entre les deux types de migration, se multiplient (Brown et Bean 2016 ; Ellis 2012 ; King et Skeldon 2010). Plusieurs arguments soutiennent cette proposition. D'abord, les migrations intranationales représentent en chiffres absolus des mouvements de population beaucoup plus importants que les migrations internationales. De plus, la différence entre ces deux types de mobilité n'est pas aussi claire qu'il peut sembler au premier abord. Par exemple, alors qu'un déplacement de la Suisse à l'Italie représente bien moins de kilomètres qu'un déplacement du Sud au Nord des États-Unis, la distance géographique n'est pas un critère de différenciation. Enfin, les frontières sont mobiles : les transformations de l'Europe, notamment après la guerre froide, ont produit des situations où le statut de certains individus pouvait passer de celui de migrants régionaux à celui de migrants internationaux, sans qu'eux-même ne connaissent de nouvelle mobilité.

Les appels à davantage de liens entre études des migrations internes et internationales se structurent autour de trois grandes idées. D'abord, lier les deux types de migration permet de contrer l'a priori selon lequel l'échelle nationale serait l'échelle d'analyse la plus pertinente. Ensuite, les deux types de mobilité sont liés dans des systèmes migratoires (Mabogunje 1970). Enfin, la migration régionale pose les mêmes questions théoriques que la migration internationale, notamment en termes d'impact sur les sociétés d'accueil et d'adaptation ou d'intégration. Migrations internationales et régionales font souvent partie d'un même processus. Cette combinaison peut se produire à l'échelle d'individus qui migrent d'abord d'une région rurale à un centre urbain, avant de changer de pays. L'exemple mexicain en est l'un des plus étudiés (del Rey Poveda 2007 ; Zabin et Hughes 1995). Elle peut également se produire à l'échelle de pays, où des régions recrutent d'abord une nouvelle main-d'œuvre dans des régions voisines, avant de faire appel à une main-d'œuvre internationale. Cela a été le cas de l'Italie du Nord (King et Black 1997). Si ces exemples sont bien documentés, la séquence d'une migration internationale puis régionale l'est beaucoup moins, malgré de nouveaux développements dans ce domaine (Solignac 2016).

Les migrations des DOM vers la métropole sont rarement combinées à une mobilité ultérieure vers l'international (Caron 2019) et cette thèse n'explore pas ce type de mécanisme. En revanche, elle contribue aux analyses qui mettent en regard les théories formulées dans le contexte de l'immigration avec le cas des migrations régionales. Les différences certaines entre les deux types de mobilités ne sont pas niées : je pars de leurs similarités pour mieux comprendre l'effet de leurs différences, les plus saillantes étant les dispositions légales liées à la définition de l'État-nation. En effet, la dimension politique est la principale composante de la distinction entre migrations régionales et internationales. Si plusieurs études suggèrent que la citoyenneté a perdu de son exclusivité comme vecteur de droits sociaux sur un territoire (Brown et Bean 2016 ; Soysal 1994), elle demeure un déterminant majeur de construction nationale, en lien étroit avec le contrôle des mobilités individuelles (Brubaker 1992 ; Joppke 2010 ; Zolberg 1981). Fondée principalement sur la dimension politique des migrations, la rupture entre migrations régionales et internationales est forte à l'échelle macrosociale ; elle est moins visible à l'échelle individuelle.

Migrations régionales et internationales apparaissent générées par des forces semblables, elles peuvent même faire partie d'un même ensemble d'alternatives en termes de mobilité. Les différences se formulent en termes de barrières et de coûts, de rapport entre risque et bénéfices, selon un continuum de situations plutôt qu'une rupture nette. Dans le cas des DOM, si la citoyenneté lève la barrière légale, les coûts peuvent être aussi, voire plus élevés que pour certaines migrations internationales, en particulier du fait de la grande distance qui sépare les DOM de la France métropolitaine. De plus, si le statut des DOM a fait de leurs populations des cibles privilégiées de politiques publiques encourageant la migration, la migration organisée d'une main-d'œuvre internationale est également courante. Le programme Bracero (1942-1964) a permis aux États-Unis de recruter des ouvriers mexicains pendant plus de vingt ans. En France, l'Office National de l'Immigration (1945-1988) a organisé jusqu'en 1974 le recrutement d'une main d'œuvre étrangère, principalement issue des anciennes colonies françaises. Au contraire, l'intervention active d'un organisme comme le Bumidom dans les parcours des migrants est révélatrice des continuités entre les capacités de contrôle que l'État exerce sur les flux d'immigrés et sur les migrants régionaux (Ellis 2012).

Ainsi, les migrations ultramarines se présentent comme un cas particulièrement fécond pour faire le lien entre migrations régionales et internationales. La position intermédiaire qu'occupent ces populations vis-à-vis des frontières de l'État-nation et le fait que ces migrations se soient développées en même temps que d'importants flux immigrés dans l'après-guerre facilitent la comparaison. Cette position intermédiaire ne s'explique pas uniquement par la distance géographique qui sépare les DOM de la métropole. Elle est également issue du passé colonial français et du processus de racialisation qui lui est associé. Les ultramarins ne sont pas des migrants régionaux comme les autres, pas seulement parce qu'ils viennent de loin, mais surtout parce qu'ils sont perçus différemment, notamment du fait de leur couleur de peau. Cet élément conduit à s'interroger sur le critère qui justifie l'inclusion des migrants ultramarins et des immigrés dans un même groupe d'étude : la proximité entre cette migration régionale et les migrations internationales n'est-elle pas produite par le statut de minorité de ces populations ? Cette question interroge plus largement les relations entre la littérature sociologique portant sur l'étude des migrations et celle portant sur la formation des minorités et les inégalités ethno-raciales.

Expérience migratoire et racialisation

Le chapitre 1 a montré comment, aux États-Unis, la notion de frontière ethno-raciale apporte une forme de réponse aux débats portant sur les théories de l'assimilation. L'intégration des immigrés y a longtemps été pensée comme un inévitable processus de convergence, notamment au fil des générations. Les parcours des communautés issues des vagues d'immigration européenne du début du vingtième siècle venaient étayer cette vision. La critique de ce schéma a été alimentée d'une part, par la persistance d'importants écarts socioéconomiques entre les Afro-Américains et la population majoritaire, d'autre part, par l'arrivée de nouveaux flux migratoires dans les années 1960 et 1970, dont les perspectives d'intégration différaient nettement de celles des cohortes précédentes. John Ogbu (1978, 1990), avec sa distinction entre minorités immigrées et minorités involontaires, propose une réponse au premier débat : la position défavorable des Afro-Américains s'explique par leur statut de minorités involontaires. Cette théorie révèle combien, dans la sociologie américaine, la définition des minorités peut être inséparable de l'expérience migratoire.

Ainsi, même après de nombreuses générations nées dans la société d'accueil, une minorité continue d'être définie comme un groupe migratoire.

Cette vision pose question pour deux raisons. D'abord, plus le nombre de générations depuis la migration est grand, plus les catégorisations issues des définitions objectives et subjectives des minorités sont susceptibles de diverger (Waters 2014). D'un côté, un nombre croissant d'études renseignent le pays de naissance des parents et des grands-parents, permettant d'identifier des générations familiales et cohortales de migrants. Néanmoins, plus les générations sont avancées, plus l'identification devient complexe : il faut choisir quelle règle appliquer pour déterminer l'origine des individus, dans un contexte où parents ou grands-parents sont fréquemment nés dans des pays différents. Symétriquement, faire appel à des variables par lesquelles les individus s'auto-identifient est soumis à des biais de fuite ou déclin ethnique (ce sont souvent les individus les mieux intégrés qui s'identifient le moins à une minorité) ou, au contraire, d'adhérence ethnique (les individus continuent de s'identifier à une minorité alors que leurs liens avec l'origine migratoire en question sont très faibles [1]). Alors que des mesures continues d'exposition à la société d'accueil se révèlent être de puissantes variables explicatives (Myers, Gao et Emeka 2009), ces tensions invitent à prêter une attention rigoureuse à la distinction entre expérience migratoire et processus ethno-raciaux.

Ensuite, la thèse d'Ogbu ne peut pas être complètement satisfaisante : elle ne permet pas d'expliquer que de nouvelles cohortes d'immigrés ne connaissent pas l'intégration attendue. La théorie de l'assimilation segmentée (Portes 1997 ; Portes et Walton 1981 ; Portes et Zhou 1993) la complète : les différences dans les trajectoires d'assimilation connues par les groupes migratoires s'expliquent notamment par des différences dans le groupe natif qui joue le rôle de groupe de référence. Cette proposition a été vivement critiquée car elle repose sur une vision homogénéisante des Afro-Américains comme constituant une sous-classe marginalisée, sans par exemple envisager l'influence positive que peut avoir la classe supérieure noire. Penser le processus en termes de racialisation peut permettre de dépasser cette vision homogénéisante : malgré un contexte migratoire qui leur attribue à priori des positions minoritaires différenciées, certains groupes migra-

1. C'est le cas des Irlandais et des Amérindiens aux États-Unis, ou encore des indigènes au Mexique

toires se voient soumis à un processus de racialisation similaire, qui peut déboucher à une catégorisation raciale identique. C'est le cas des migrants caribéens arrivés depuis les années 1970, dont la sélection positive les éloigne des parcours des Afro-Américains, mais qui doivent également répondre à une catégorisation comme Noirs américains (Waters 1996).

La constitution des minorités est donc un processus multidimensionnel au croisement des expériences migratoires et de la négociation de frontières ethno-raciales. Les expériences migratoires peuvent être considérées comme des matrices des minorités : l'arrivée de populations dans une nouvelle société ouvre une nouvelle négociation de leur catégorisation et de leur identification ; puis, ce point de départ – que capturent le type de migration mais aussi la notion d'origine – demeure un facteur dominant et persistant de définition des frontières. M'appuyant sur la théorisation proposée par Andreas Wimmer (2008), je ne considère pas race et ethnicité comme deux processus fondamentalement différents : la race est l'une des configurations possibles d'un sentiment d'appartenance fondé sur la croyance dans des traits typiques partagés, qu'il s'agisse de pratiques culturelles, d'une origine historique mythique ou de caractères phénotypiques [2]. Les frontières ethno-raciales sont le produit de luttes de classement et de négociations entre acteurs au sein d'un champ social. Plusieurs stratégies peuvent transformer les frontières, au croisement de trajectoires individuelles et de structures macrosociales (Alba et Nee 2005 ; Wimmer 2008). La comparaison avec d'autres minorités, dans la perspective d'une éventuelle rivalité, d'une mise à distance ou d'une condition commune, joue un rôle clef dans ces transformations (Bobo et Hutchings 1996 ; Waters, Kasinitz et Asad 2014).

À leur arrivée aux États-Unis, les migrants caribéens sont confrontés à un nouveau cadre interprétatif racial et à un processus de racialisation qui les amalgame aux Afro-américains ; face à ces phénomènes, ils adoptent des stratégies de réponse qui insistent sur une autre frontière ethno-raciale, celle définie par leur identité caribéenne (Waters 1996). De même, les natifs des DOM qui s'installent en métropole sont conduits à repenser la signification des divisions raciales. Avant de documenter comment les migrants ultramarins se positionnent par rapport aux autres minorités en métropole, je m'attache à montrer

2. « *A subjectively felt sense of belonging based on the belief in shared culture and common ancestry. This belief refers to cultural practices perceived as "typical" for the community, to myths of a common historical origin, or to phenotypical similarities* » (Wimmer 2008, p.973).

comment le séjour en métropole est constitutif d'une expérience ethno-raciale singulière, qui se distingue de leur vécu dans les DOM. Une telle démonstration me permet de justifier le rapprochement avec les immigrés et d'étayer le fait que les frontières ethno-raciales, telles que les ressentent les ultramarins, ne sont pas le produit d'un contexte régional mais bien de l'expérience migratoire.

Des ressentis propres au séjour en métropole

Les DOM sont des territoires aux structures durablement marquées par le passé esclavagiste et colonial français. Les différences persistantes entre les DOM et la France métropolitaine, le spectre de volontés indépendantistes et les profonds problèmes socioéconomiques auxquels ces régions font face réactivent la question de l'intégration de ces régions. Les grèves générales qui ont eu lieu aux Antilles en 2009 (Bonilla 2010) ou en Guyane en 2017 (Briswalter 2017) sont quelques unes de leurs manifestations. Le vocabulaire de la différence est donc bien présent dans les expériences des habitants des DOM. Ces enjeux mettent en tension la question des inégalités sociales avec celles des inégalités raciales et des inégalités territoriales. Les grèves contre la « profitation » de 2009 manifestent notamment le lien direct qu'il existe entre justice sociale et justice spatiale, dans la recherche d'une égalité citoyenne, au sein de la communauté nationale française (Chivallon 2009). En effet, les stratégies de développement menées depuis la départementalisation ont accru le déséquilibre de la balance économique et la dépendance des Antilles vis-à-vis de la métropole, poursuivant les logiques de la période coloniale. Cette inégalité se double d'une inégalité interne aux deux DOM, qui la renforce : la mainmise sur une large part de l'économie des deux départements par les descendants de planteurs blancs, les Békés, qui représentent environ 1% de la population locale.

Ces deux dynamiques réactualisent des rapports coloniaux, avec une équivalence partielle entre écarts sociaux et hiérarchisation entre Noirs et Blancs. Dans la quête pour l'égalité, la dimension raciale des rapports sociaux joue donc un rôle de premier plan. Néanmoins, cette dernière est moins formulée en termes de catégorisation raciale qu'en s'appuyant sur les registres historiques du colonialisme et de l'esclavage (même si ces différents registres sont étroitement liés). Les difficultés rencontrées par les mouvements

sociaux pour définir leurs acteurs et cibles renvoient alors à la tension entre négritude, créolité et revendication d'une appartenance française (Giraud 1995, 2009 ; Sheringham 2016). La superposition inexacte entre inégalités ethno-raciales et de classe peut également produire des conflits entre solidarité identitaire et syndicalisme de classe (Odin 2017). De plus, les rapports sociaux sont moins marqués par l'opposition entre Noirs et Blancs à la Réunion, où les logiques de multi-appartenance priment (Pourchez 2014), et en Guyane, où les inégalités sociales sont davantage structurées par la domination des Créoles et la mise à l'écart des Amérindiens, Noirs-marrons, et immigrés (Guyon et Pommerolle 2010). La migration en métropole transforme cette configuration. En transférant les conflits sociaux et ethno-raciaux à un espace moins directement structuré par l'esclavage et le colonialisme, et en faisant des ultramarins des migrants plutôt que des autochtones, elle apporte de nouveaux registres d'interprétation et d'action face à ces conflits.

Confrontés à la population majoritaire et aux diverses populations d'origine immigrée, les ultramarins sont conduits à se situer comme minorité. Cet impératif de positionnement leur est rappelé par des interactions racistes ou discriminatoires. Si la lutte contre les discriminations et les stéréotypes raciaux est déjà un enjeu dans les DOM (Odin 2017), elle revêt différentes significations en métropole. L'enquête TeO documente de manière détaillée le ressenti du racisme et des discriminations des ultramarins vivant en métropole. Néanmoins, pour comprendre comment la migration en métropole produit des expériences racialisées, je me tourne d'abord vers les données de MFV, réalisée dans les DOM. En effet, l'échantillon des enquêtés de MFV comprend un grand nombre de natifs des DOM, dont près d'un tiers a déjà passé au moins six mois en métropole. L'enquête pose également des questions sur le ressenti des discriminations et du racisme. Elle adopte le même protocole pour les expériences vécues dans le DOM où les enquêtés vivent et pour les expériences vécues lors du dernier séjour de plus de six mois, concernant les migrants de retour. Ce dispositif permet ainsi de comparer le ressenti des migrants et non-migrants, ainsi que le ressenti des migrants en France métropolitaine et dans les DOM.

J'étudie deux types d'indicateurs. Le premier correspond aux réponses aux questions : « *Pouvez vous me dire d'abord si vous avez déjà été la cible d'insultes, de propos ou d'attitudes ouvertement racistes ?* » (pour tous les habitants des DOM) et « *Durant votre dernier séjour, avez-vous déjà été la cible d'insultes, de propos ou d'attitudes ouvertement racistes ?* » (pour les migrants de retour). Le deuxième est un indicateur situationnel, qui réunit les réponses à des questions portant sur des « *situations précises dans l'emploi et dans la vie quotidienne* » [3]. Si l'individu déclare avoir subi un traitement injuste dans l'une de ces situations, on lui demande « *Pensez-vous que ces comportements étaient avant tout liés à ?* » (votre âge, votre sexe, votre état de santé ou un handicap, votre couleur de peau, votre origine, votre apparence, au lieu où vous viviez, de la réputation de votre quartier, votre accent, de votre façon de parler, votre situation de famille, votre orientation sexuelle, votre religion, votre patronyme, votre appartenance syndicale). La distribution de ces indicateurs est résumée dans le tableau 3.1.

TABLE 3.1: Ressenti des discriminations et du racisme dans les DOM (%)

	Situation déjà vécue dans le DOM				Situation vécue lors d'une migration de plus de 6 mois			
	Natifs des DOM		Natifs des DOM ayant vécu en métropole		En métropole		À l'étranger	
Insultes, propos ou attitudes racistes	9,7	[9,2 ;10,2]	9,6	[8,7 ;10,5]	26,9	[25,5 ;28,3]	7,2	[3,7 ;10,8]
Traitements injustes	21,2	[20,4 ;21,9]	19,8	[18,6 ;21,0]	24,1	[22,8 ;25,4]	7,7	[4,1 ;11,4]
Liés à l'origine	1,7	[1,4 ;1,9]	1,3	[1 ;1,7]	8,6	[7,7 ;9,5]	3,4	[0,9 ;5,8]
Liés à la couleur de peau	1,6	[1,4 ;1,8]	1,6	[1,2 ;2]	16,6	[15,5 ;17,8]	1,9	[0,1 ;3,8]

Source : MFV (INED, 2012)
Lecture : 1,7% des habitants des DOM nés dans les DOM déclarent y avoir fait l'expérience de traitements injustes liés à leur origine.

3. Les questions sont posées pour les cinq dernières années pour tous les habitants des DOM et le dernier séjour en métropole. Elles demandent, est-il arrivé : « *qu'on vous refuse injustement un emploi ?* »,« *qu'on vous refuse injustement une promotion ?* »,« *qu'on vous licencie injustement ?* »,« *qu'on vous refuse sans motif valable l'entrée d'une discothèque, d'un bar, d'un restaurant, d'un hôtel ?* »,« *qu'on vous refuse un prêt dans une banque sans raison valable ?* »,« *d'être mal reçu ou d'avoir subi un traitement injuste dans une administration ou un service public ?* »,« *qu'on vous refuse sans raison valable un logement, à la location ou à l'achat ?* »,« *qu'un médecin, une infirmière, ou l'administration d'un service médical vous traite moins bien que les autres patients ou vous reçoive plus mal que les autres patients* »

Dans les DOM, un natif des DOM sur dix déclare avoir fait l'expérience d'insultes, propos ou attitudes racistes, au cours des cinq dernières années. Cette part est la même parmi ceux ayant vécu en métropole. Cela indique d'abord que le ressenti du racisme n'est pas absent des expériences vécues dans les DOM. Cela indique aussi que le séjour en métropole n'est pas un indicateur d'un parcours qui conduirait davantage à déclarer des comportements racistes. Ce résultat étaye la pertinence d'une comparaison entre les situations vécues dans les DOM et celles vécues lors de séjours en métropole. 27% des natifs des DOM ayant vécu au moins six mois en métropole déclarent y avoir fait face à des insultes, propos ou attitudes racistes [4].

Si les déclarations de traitements injustes dans les DOM sont relativement nombreuses (de l'ordre de 20%), rares sont les individus qui les attribuent à leur origine ou à leur couleur de peau (entre 1 et 2%). Cet écart peut refléter une faible occurence des discriminations ethno-raciales mais aussi la difficulté d'attribuer une cause claire à une situation vécue comme injuste, en particulier à la lire en termes ethno-raciaux. Comme pour le précédent indicateur, les migrants de retour ne déclarent pas davantage que les autres natifs des DOM avoir vécu des traitements injustes dans les DOM. En revanche, ils déclarent bien plus souvent les avoir vécus en métropole. 9% des migrants de retour déclarent avoir vécu des traitements injustes liés à leur origine en métropole et 17% des traitements injustes liés à leur couleur de peau (soit dix fois plus que dans les DOM). L'expérience migratoire majore donc bien le ressenti du racisme. Il est également intéressant de noter que s'il existe peu de différence de fréquence entre les traitements injustes associés à l'origine et la couleur de peau dans les DOM, la différence est presque du simple au double quand il s'agit du ressenti en métropole.

3.2 Racialisation et résistances

Dans cette partie, j'étudie plus en détail la fabrique des frontières ethno-raciales dans sa dimension relationnelle, en analysant le positionnement des ultramarins par rapport à d'autres groupes migratoires de France métropolitaine. Cette analyse se fonde sur les

4. Il est difficile d'interpréter le large écart avec les déclarations des individus ayant migré à l'étranger, étant donné que cet échantillon est réduit et fortement sélectionné. Cela pourrait être lié aux spécificités du contexte français mais aussi à la nature différente des mobilités.

discours recueillis lors des entretiens et sur les indicateurs statistiques du ressenti du racisme et des discriminations construits à partir de l'enquête TeO. Elle met en valeur les différentes dimensions qui constituent le statut de minorité des ultramarins en métropole. Les récits que font ces migrants du racisme en France et de leurs propres expériences en tant que minorité révèlent comment ils peuvent choisir de souligner certaines dimensions et d'en atténuer d'autres, mobilisant des stratégies de positionnement par rapport aux frontières ethno-raciales.

Les indicateurs de la différence

Pour étudier le racisme et les discriminations, l'enquête TeO déploie un dispositif similaire à celui de MFV, bien que plus détaillé. Elle combine ainsi des questions portant généralement sur des « propos racistes » ou des « traitements inégalitaires » à des mises en situation dans lesquelles les enquêtés sont invités à identifier des difficultés qu'ils ont rencontrées (dans une administration, un établissement de loisir, un établissement de santé, etc.) et à leur attribuer une cause. Pour chacun de ces indicateurs, les enquêtés peuvent indiquer plusieurs motifs et l'ordre dans lequel ces derniers étaient proposés variait aléatoirement d'une passation à l'autre. Pour les discriminations, les catégories proposées calquent la définition légale : « *D'après vous était-ce plutôt à cause de : de votre âge, de votre sexe (le fait d'être un homme ou une femme), de votre état de santé ou un handicap, de votre couleur de peau, de vos origines ou de votre nationalité, du lieu où vous vivez, de la réputation de votre quartier, de votre accent, de votre façon de parler, de votre situation de famille (célibataire, divorcé-e, enfants en bas-âge), de votre orientation sexuelle, de votre religion, de votre façon de vous habiller ?* ». Pour le racisme, elles donnent à lire ce que les concepteurs de l'enquête ont considéré comme des marqueurs possibles de frontières ethno-raciales : « *Serait-ce à cause de : votre nom ou votre prénom, votre couleur de peau, votre accent, votre religion, vos origines ou votre nationalité, votre apparence physique ?* ». Ces catégories sont soumises à des effets d'interprétation. Elles ne sont pas des marqueurs univoques des causes de traitements inégalitaires : leur mobilisation par un individu est, tout comme celle des concepts de racisme ou de discrimination, tributaire de contextes locaux et historiques, ainsi que d'enjeux d'auto-catégorisation.

Pour identifier les différentes dimensions qui structurent le vécu des migrants ultramarins, il me faut sélectionner parmi ces motifs. Si l'état de santé ou la situation de famille ne paraissent pas être des variables pertinentes pour caractériser les frontières ethno-raciales, d'autres, comme la manière de parler ou la réputation du quartier sont sujets à davantage de questionnement. Dans le cas des migrants des DOM, nés en France de parents français [5], il peut paraître surprenant de quantifier les traitements injustes qu'ils attribueraient à « leurs origines ou leur nationalité ». Pourtant, les discours tenus par les personnes que j'ai interviewées révèlent un rapport complexe à l'origine, qui est une notion importante dans leurs parcours, même si elle n'est pas toujours formulée en ces termes. Hésiter à employer le concept d'origine pour caractériser les expériences des ultramarins renvoie à la force de la rupture méthodologique entre migrations régionales et internationales. Elle reflète aussi des tensions liées à l'assimilation des DOM dans la communauté nationale. Mais rien ne justifie a priori que la frontière nationale soit la seule pertinente pour décrire l'identification des individus à une origine. Les propos des ultramarins montrent comment leur manière de se définir par rapport à une origine est précisément en dispute avec une certaine conception de la communauté nationale.

Si Guadeloupéens, Martiniquais, Guyanais et Réunionnais naissent citoyens français depuis le dix-neuvième siècle, de nombreuses études ont documenté l'ambivalence de leur positionnement social et symbolique (Célestine 2011 ; Condon et Ogden 1991a ; Vergès 2010). Dans le corpus d'entretien, un premier indice de cette tension est l'usage unanime du mot France pour désigner la métropole. Cela ne signifie pas pour autant que ces enquêtés ne se sentent pas Français. Au contraire, ils sont nombreux à insister sur le fait qu'ils sont Français et sur la légitimité de leur statut. En même temps, cette légitimité n'est pas sans ambiguïté. Dominique, une aide-soignante martiniquaise de 32 ans, m'explique qu'on la « *prend pour une Africaine* » et regrette qu'on mette « *tout le monde dans le même sac* ». Je lui demande alors si elle pense que le fait d'être née citoyenne française change quelque chose. Elle m'explique que oui, concluant : « *On me demande je viens d'où : je n'ai pas à me justifier d'être française* ».

5. A l'exception d'une minorité d'enfants d'immigrés

Ces discours mettent en relief deux usages des mots France ou Français : le premier renvoie à l'affirmation d'une appartenance à la communauté nationale, du point de vue des individus ; le deuxième renvoie à une altérité projetée par et sur l'Hexagone. Ainsi, si les ultramarins se désignent comme Français quand ils sont invités à parler d'eux, le terme change de signification quand il s'agit de parler de la population majoritaire. Pour préciser que leur conjoint ou des membres de leur famille ne viennent pas des DOM et ne sont pas non plus immigrés, les enquêtés utilisent le terme Français, non sans conscience de la contradiction que cela peut créer. Véronica, une aide-soignante martiniquaise de 46 ans arrivée en métropole à 3 ans, parle de son « *beau-père, qui lui était français* ». Quand je lui demande si son mari est également réunionnais, Josiane, 50 ans, assistante dans une crèche, me répond : « *Non non lui il est pur français* ». Elle rit, puis ajoute « *pur métropolitain* ».

Lucien est l'un des enquêtes les plus dotés en capitaux économiques et culturels de mon corpus. D'origine modeste, il a arrêté l'école en troisième ; il a néanmoins bénéficié d'une intense socialisation politique en Martinique (il définit son père comme un « militant communiste docker ») et du soutien de son épouse, professeure d'histoire. À 55 ans, il travaille dans la même entreprise depuis vingt-quatre ans, aujourd'hui comme responsable service technique ; il habite une maison à Aquefleur, dont son épouse et lui sont propriétaires ; il a des responsabilités au conseil municipal. Son militantisme est omniprésent dans son discours, avec des références et une manière de parler du racisme ou de l'ethnicité que je n'ai pu observer que chez d'autres militants Antillais. Comme Véronica et Josiane, il utilise le mot Français pour désigner des personnes appartenant à la population majoritaire, mais il est le seul à lier cet usage à des difficultés à se dire lui-même Français. Me parlant d'un ami qui l'a aidé à trouver un logement, il explique « *c'était un Antillais qui, qui, qui, vivait avec une Française.* » et précise immédiatement : « *Des fois je dis une Française, vous allez voir. Je dis souvent Française parce que des fois, j'ai toujours du mal à dire moi... Je me ressens profondément Martiniquais et des fois je dis, oui, j'ai du mal à dire en fin de compte.* »

Une telle remise en question du sentiment d'appartenance française semble rendue possible par l'expérience militante de Lucien, qui lui fournit des référents alternatifs à ceux plus couramment mobilisés par les ultramarins. Si cette grille de lecture n'est pas également répandue parmi les migrants, il n'en demeure pas moins que ces derniers soulignent la manière dont les populations métropolitaines ne reconnaissent pas cette appartenance à la communauté nationale. La difficulté que rencontrent les ultramarins à stabiliser la définition de Français renvoie alors au ressenti d'une citoyenneté de papier. Jeanne est arrivée de Guadeloupe à treize ans. Entrée dans le milieu hospitalier à dix-huit ans, elle fait partie de ces rares Antillaises à avoir connu une trajectoire la menant du poste d'agent de service à celui d'aide-soignante puis infirmière. Elle a aujourd'hui 50 ans. Alors que je lui demande si elle trouve que le parcours des ultramarins est similaire à celui des immigrés, elle m'explique : « *Alors il faut savoir qu'on est français sur le papier mais, face aux gens, on n'est pas français. À partir du moment qu'on demande quelque chose, on n'est pas français. À partir du moment où les gens vous voient, on n'est pas français. On est français que sur papier* ». De même, Estelle, policière municipale réunionnaise de 33 ans, explique : « *Pour eux, on est Français, oui et non. On va dire oui, juste sur papier. Parce que finalement on est différents parce qu'on vient d'ailleurs.* »

L'accès aux droits sociaux, la couleur de peau (ou l'appartenance à une minorité visible) et l'origine (venir d'ailleurs) se mêlent dans la remise en question de la légitimité citoyenne des ultramarins. Le sentiment d'altérité dégagé des interactions que les enquêtés connaissent en métropole et leur définition des Français, comme les membres de la population majoritaire, reposent souvent sur la couleur de peau. Lucien évoque son épouse en ces termes : « *Elle est Française (...) Elle est blanche* ». De même, lorsqu'Evelyne, comptable guadeloupéenne de 49 ans arrivée en métropole à trois ans, me raconte les plaisanteries de certains de ses amis, qui associent ses retards à son antillanité, elle précise : « *Des amis à l'extérieur, Français quoi, blancs. On va être clair, parce que Français on est tous Français.* ». Tom, aide-soignant guadeloupéen de 59 ans, formule également cette contradiction entre son appartenance française et les perceptions associées à sa couleur de peau : « *Nous, Antillais, on, on est Français, euh, à part entière. Et que, sans discrimination aucune hein, on est Français. On est Français. On est Français même avant beaucoup de Français qui se croient Français et, euh, sauf qu'ils s'arrêtent, ils s'arrêtent juste, euh, à la couleur de peau. Ils s'arrêtent, ils voient pas plus loin.* »

Cependant, ce sentiment d'altérité est aussi formulé en termes d'origine, dans l'idée de venir d'ailleurs. Marianne, 52 ans, est agent administratif dans la fonction publique et ce depuis qu'elle a obtenu un poste sur concours un an après son arrivée de la Réunion. Mariée à un métropolitain après son divorce d'un premier époux réunionnais, elle explique notamment leur séparation par le sentiment de racisme dont ce dernier faisait l'expérience, et qui l'a poussé à revenir à la Réunion. Elle me raconte avoir elle-même été confrontée à des comportements de rejet ouvert, liés à son origine : « *J'ai entendu ça : "Rentre dans ton pays, laisse le boulot aux autres", voilà. Voilà ce que m'a dit ma collègue un jour : "tu sais que tu prends la place de quelqu'un"* ». Sonia, animatrice réunionnaise de 59 ans parle également du fait de venir d'ailleurs. Pour elle, ce ne sont pas les stéréotypes associés à la Réunion qui entrent en jeu mais le fait qu'elle ne fasse pas partie de la population majoritaire, peu importe son origine. Elle raconte comment des collègues ont pointé du doigt certains de ses comportements, perçus comme « pas d'ici » : « *Parce que je suis pas Française, parce que je viens pas d'ici, je suis pas d'ici, euh, que dans son pays ça doit être comme ci comme ça. Euh je sais pas, mais si y'a eu des, y'a un truc, "t'as vu, euh, t'as vu comment elle a fait ? !", j'ai entendu (...) Pas spécialement parce que je viens de la Réunion, précisément de la Réunion, mais que je ne suis pas d'ici. Je suis pas d'ici.* ».

Ces discours, sans être représentatifs de l'ensemble des sentiments que peuvent ressentir les ultramarins installés en métropole, montrent comment leur expérience d'altérité se fonde sur un rejet en-dehors de la communauté nationale, alors même qu'ils souhaitent y affirmer leur appartenance. Ce rejet se formule à la fois en termes d'accès à des droits sociaux, de couleur de peau, et du fait de ne pas venir de l'Hexagone. Bien sûr, ces trois dimensions ne peuvent pas être considérées tout à fait indépendamment. Par exemple, la couleur de peau peut être mobilisée par les individus comme un signal du fait de ne pas venir de l'Hexagone, racialisant l'expérience migratoire. De plus, elles ne constituent pas le script exclusif par lequel les frontières ethno-raciales se manifestent et sont interprétées par les ultramarins. Néanmoins, je me focalise sur cet aspect, qui apparaît dominant (les résultats des enquêtes TeO et MFV montrent que l'accent est par exemple un critère marginal de différence en comparaison à la couleur de peau ou l'origine) et fait directement écho à la problématique de la citoyenneté.

Des déclarations révélatrices d'une « condition noire »

Immigrés et migrants ultramarins partagent un mythe de la France métropolitaine au départ, éteint par la désillusion à l'arrivée (Constant 1987). En même temps, les ultramarins, en tant que nationaux, bénéficient d'une insertion socioprofessionnelle spécifique. Cette insertion repose notamment sur la hiérarchisation des travailleurs importés et le privilège de l'emploi public[6] (Marie 2002). Dès les années 1960, les migrants ultramarins occupent une position intermédiaire entre la population majoritaire et les immigrés, que ce soit en termes de taux d'activité, de taux de chômage, de qualification ou de secteur professionnel (Condon et Ogden 1991a,b). La position intermédiaire des ultramarins pourrait aboutir à une perception accrue du racisme et des discriminations, liée à des anticipations d'intégration plus fortes (Couto 2014). Elle pourrait, en même temps, accentuer la réticence à évoquer les discriminations, liée à la crainte de faire preuve d'ingratitude.

Dans l'échantillon de TeO, les caractéristiques démographiques des ultramarins de métropole diffèrent peu de celles des autres groupes migratoires (tableau 3.2). Les écarts les plus forts viennent surtout des époques auxquelles les arrivées d'immigrés depuis certains pays ont été les plus nombreuses, distinguant les immigrés européens des autres. La migration des DOM vers la métropole est une migration légèrement féminisée, moins que celle liant l'Afrique subsaharienne à la France. L'âge moyen des ultramarins est proche de celui des migrants issus du Maghreb, renforçant le parallèle entre ces deux flux, nés de la migration de travail de l'après-guerre. En revanche, les migrants des DOM se distinguent par leur niveau d'études – légèrement inférieur à celui de la population majoritaire et des descendants d'immigrés, nettement supérieur à celui des immigrés. Ils sont plus souvent actifs et moins touchés par le chômage que les autres groupes migratoires ou que la population majoritaire. La position sur le marché du travail est structurante des expériences quotidiennes des individus et l'accès à l'emploi est un des sujets de discrimination les plus visibles dans la sphère publique. Dans ce contexte, la place spécifique des ultramarins est susceptible d'influencer fortement leur vécu des discriminations.

6. Leur nationalité française permet aux ultramarins d'occuper des postes de fonctionnaires

TABLE 3.2: Caractéristiques sociodémographiques des groupes étudiés

Origine migratoire	Part d'hommes (%)	Âge moyen	Nombre d'années d'études[1]	Taux d'activité (%)	Activité Féminine (%)	Taux de Chômage (%)
Métropole	47,8	34,8	16,8	87,9	85,3	10,4
DOM	47,5	36,7	16,1	90,3	88,6	8,1
– Descendant	47,2	28,1	17,5	83,6	82,8	12,7
Europe	41,6	39,5	14,2	88,3	83,4	10,5
– Descendant	49,4	34,2	16,7	87,7	83,5	8,5
Maghreb	48,6	36,9	14,3	80,8	67,6	20,1
– Descendant	44,0	29,8	16,7	79,4	73,8	23,6
Afrique subsaharienne	42,8	36,1	15,3	84,2	78,8	20,4
– Descendant	48,0	24,8	17,4	71,5	67,6	22,1
Autres pays	49,3	36,2	13,5	78,0	65,6	16,8
– Descendant	50,1	24,7	17,2	69,2	64,8	17,8

[1] Étudiants exclus

Source : Trajectoires et Origines (INSEE-INED, 2008) | Champ : personnes âgées de 18 à 50 ans
Lecture : 79,4% des individus nés en France d'au moins un parent né étranger au Maghreb sont en emploi ou en recherche d'un emploi.

J'ai sélectionné trois indicateurs pour mesurer le racisme et les discriminations reportés par les différents groupes migratoires. Il s'agit des réponses aux questions : « *Au cours des 5 dernières années, pensez-vous avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations ?* » ; « *Au cours de votre vie, avez-vous été la cible d'insultes, de propos ou d'attitudes racistes en France ?* » ; « *Pensez-vous qu'en France certaines personnes subissent des traitements inégalitaires ou des discriminations à cause de leurs origines ou de leur couleur de peau ?* ». Les réponses sont formulées en termes de fréquence (souvent, parfois, jamais). Pour l'expérience personnelle des individus, j'ai regroupé les modalités « souvent » et « parfois », afin de former une indicatrice du fait d'avoir déjà subi ces comportements. Pour l'opinion sur la société en général, j'ai uniquement sélectionné la modalité « souvent » car c'est autour de cette dernière que les clivages étaient les plus importants (peu d'enquêtés répondent « jamais »). Les réponses sont ensuite différenciées selon les motifs cités comme causes possibles des discriminations ou des comportements racistes.

Les ultramarins déclarent davantage subir des discriminations que les autres groupes, à l'exception des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne et du Maghreb (Tableau 3.3). Comme les immigrés subsahariens, ils lient ces traitements inégalitaires à leur couleur de peau et déclarent plus rarement des discriminations liées à l'origine. À l'inverse, les originaires du Maghreb investissent la question de l'origine et citent moins la couleur

de peau comme un motif de discrimination. La même opposition entre origine et couleur de peau structure la déclaration des comportements racistes et de leurs causes possibles. Dans la distribution des réponses à la question « *avez-vous déjà subi des propos et attitudes racistes ?* », l'écart de fréquence entre le ressenti des subsahariens et ultramarins d'une part, maghrébins d'autre part, se creuse (ils sont respectivement 47, 46 et 35% à répondre oui). Les opinions sur la fréquence des discriminations liées à l'origine ou la couleur de peau en France se distribue de manière très différente. Les immigrés de première génération sont moins nombreux que la population majoritaire à déclarer qu'ils pensent que ces traitements arrivent souvent. En revanche, à l'instar des descendants d'immigrés, les natifs des DOM et leurs descendants sont plus nombreux que la population majoritaire à trouver ces comportements fréquents.

Table 3.3: Ressenti du racisme et des discriminations (%)

	Traitements inégalitaires ou discriminations depuis 5 ans liés à			Propos et attitudes racistes			Pense que les discriminations liées à l'origine ou la couleur de peau arrivent souvent en France
					Possibles à cause de		
Origine migratoire	Tous	Couleur de peau	Origine ou nationalité	Déjà subis	Couleur de peau	Origine ou nationalité	
Métropole	10,0	0,8	1,6	18,4	11,9	14,0	57,4
DOM	31,4	24,5	10,7	46,9	55,7	21,3	65,3
– Descendant	39,0	31,7	10,8	52,4	47,0	19,0	68,7
Europe	14,3	0,4	9,4	20,8	2,0	19,3	45,6
– Descendant	11,5	1,1	3,7	24,7	4,2	17,4	57,1
Maghreb	31,5	6,2	26,9	34,7	17,2	44,2	45,1
– Descendant	38,1	9,1	30,3	48,6	14,8	38,9	62,0
Afrique subsaharienne	42,1	33,7	19,6	46,1	60,2	31,7	55,4
– Descendant	43,4	37,1	19,1	55,4	49,4	25,6	66,2
Autres pays	22,8	6,1	15,0	26,0	14,5	28,2	37,5
– Descendant	25,6	7,1	16,2	43,0	13,2	29,8	55,9

Source : Trajectoires et Origines (INSEE-INED, 2008) | Champ : personnes âgées de 18 à 50 ans
Lecture : 33,7% des immigrés issus d'Afrique subsaharienne ont déclaré avoir subi souvent ou parfois des discriminations liées à leur couleur de peau ces 5 dernières années

Les immigrés et leurs descendants partagent des expériences communes liées à un référentiel géographique ou une catégorisation ethno-raciale partagée. En même temps, certaines différences, comme la distribution des opinions sur le racisme en France, mettent en lumière les mécanismes liés aux différences de statut, d'une génération à l'autre. Pour les ultramarins, qui naissent citoyens français, la question du statut se pose dès la première génération. En termes socioéconomiques, les résultats de l'enquête TeO font ressortir la

position intermédiaire de ces derniers : ils sont à la fois mieux dotés sur le marché du travail que les immigrés, avec des niveaux d'études inférieurs à ceux de la population majoritaire, mais moins souvent au chômage que ces derniers. En termes de traitements inégalitaires, les déclarations des ultramarins les rapprochent des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne et du Maghreb. Ce décalage constitue une première piste d'investigation. L'usage de régressions permet de démêler, dans le vécu des discriminations ou du racisme, la part liée à des différences de structure entre les populations étudiées. En revanche, comparer la probabilité de se déclarer victime de traitements inégalitaires, selon l'origine, à caractéristiques socioéconomiques semblables, n'écarte pas l'effet de trajectoires collectives. Tout ce qui n'est pas mesuré par les indicateurs de position individuelle, comme par exemple les relations historiques entre le territoire d'origine et la France métropolitaine, demeure capté par le coefficient associé à l'origine.

TABLE 3.4: Effets marginaux de l'origine migratoire sur la probabilité de déclarer une expérience des discriminations

	Traitements inégalitaires ou discriminations depuis 5 ans liés à			Propos et attitudes racistes			Pense que... arrivent souvent en France
					Possibles à cause de		
Origine migratoire	Tous	Couleur de peau	Origine ou nationalité	Déjà subis	Couleur de peau	Origine ou nationalité	
Métropole				Référence			
DOM	0,21***	0,23***	0,10***	0,27***	0,45***	0,07**	0,07**
– Descendant	0,23***	0,24***	0,07***	0,31***	0,32***	0,05*	0,08***
Europe	0,04**	-0,01**	0,08***	0,08***	-0,08***	0,08***	-0,08***
– Descendant	-0,01	0,00	0,01*	0,06***	-0,07***	0,04***	0,00
Maghreb	0,19***	0,05***	0,24***	0,20***	0,10***	0,30***	-0,08***
– Descendant	0,24***	0,06***	0,26***	0,29***	0,02*	0,24***	0,04**
Afrique subsaharienne	0,34***	0,38***	0,19***	0,34***	0,55***	0,19***	0,05**
– Descendant	0,27***	0,30***	0,12***	0,36***	0,44***	0,13***	0,09***
Autres pays	0,11***	0,04***	0,13***	0,14***	0,07***	0,18***	-0,17***
– Descendant	0,14***	0,05***	0,15***	0,26***	0,03***	0,18***	-0,03
Nationalité	0,01	0,02*	0,01	0,09***	0,04**	0,01	0,07***

* $p < 0,05$, ** $p < 0,01$, *** $p < 0,001$

Source : Trajectoires et Origines (INSEE-INED, 2008) | Champ : personnes âgées de 18 à 50 ans

Modèle dichotomique probit avec pour variables de contrôle : l'origine migratoire (11 postes), le sexe, la PCS (8 postes), l'âge (4 postes), le statut d'activité (4 postes), le niveau d'études (5 postes), le fait de travailler dans le secteur public, le fait d'avoir la nationalité française. À la différence de l'étude de Beauchemin et al. (2010), la régression ne contrôle pas pour la religion, ce qui peut expliquer des différences dans les estimations.

Lecture : Être né étranger en Afrique subsaharienne plutôt que Français en France métropolitaine et de parents non-immigrés augmente de 34 points de probabilité les chances de déclarer avoir déjà subi des propos ou attitudes racistes.

Dans la lignée des travaux de Beauchemin et al. (2010), les régressions contrôlent l'origine migratoire, le sexe, la PCS, l'âge, l'activité et le niveau d'étude. Elles isolent également l'effet de la nationalité française. Les résultats des estimations par probit accentuent la structure dessinée par les statistiques descriptives (tableau 3.4). Le statut migratoire est le facteur qui a les effets les plus forts sur les variables expliquées. Les caractéristiques d'emploi ou de diplôme ont des effets significatifs mais bien inférieurs à ceux associés à l'origine (tableaux A1, A2 et A3 en annexe). D'une part, les origines ultramarine, maghrébine et subsaharienne sont celles qui augmentent le plus la probabilité de reporter des comportements discriminatoires ou inégalitaires. Par rapport à un natif de métropole, la probabilité qu'un migrant ultramarin déclare avoir subi des discriminations est plus élevée de 21 points (23 pour un descendant), 19 points pour un immigré du Maghreb (24 pour un descendant), 34 points pour un immigré d'Afrique subsaharienne (27 pour un descendant).

D'autre part, des éléments communs aux expériences des migrants des DOM et d'Afrique subsaharienne les isolent des autres groupes de migrants. Ils se reflètent dans les motifs invoqués comme cause des discriminations et du racisme (la couleur de peau plutôt que l'origine), ainsi que dans l'opinion sur la fréquence des discriminations liées à l'origine ou la couleur de peau en France. En part brute, les immigrés subsahariens déclarent moins souvent que la population majoritaire qu'ils trouvent les discriminations liées à l'origine ou la couleur de peau fréquentes. Lorsqu'on contrôle par des variables socioéconomiques et démographiques, ils ont une probabilité supérieure de le faire (+5 points de probabilité). Ce renversement suggère que les positions socioéconomiques occupées par les immigrés subsahariens jouent un rôle dans leur réponse à cette question, dont l'influence est plus forte que pour d'autres groupes. À caractéristiques égales, les natifs des DOM sont aussi plus susceptibles que la population majoritaire de trouver que ces discriminations arrivent souvent (+7 points). Cet écart est plus important chez les descendants de ces migrants, négatif ou nul pour les autres immigrés et leurs descendants, à l'exception des descendants d'immigrés maghrébins (+4 points).

La position socioéconomique des ultramarins ne semble pas diminuer ou augmenter leur report des discriminations et du racisme. Alors que les différences de position entre ultramarins et immigrés sont fortes, contrôler ces caractéristiques ne change que peu leur

fort report des traitements inégalitaires. Si les ultramarins déclarent moins souvent subir individuellement des traitements inégalitaires que les immigrés subsahariens, cet écart se maintient à statut socioéconomique égal. Si les trajectoires sociales influencent leur vécu, c'est davantage comme trajectoire historique du groupe que comme mécanisme individuel. En effet, les relations historiques unissant les DOM à la métropole accentuent, dans certains cas, les expériences déclarées. L'ancienneté de la citoyenneté semble renforcer les attentes en termes d'intégration : les ultramarins sont les plus susceptibles [7] de trouver que les discriminations liées à l'origine ou la couleur de peau arrivent souvent en France, ce qui peut s'interpréter comme une critique plus soutenue du racisme de la société française. La déclaration d'une discrimination par les individus émerge du cumul des situations inégalitaires (Brinbaum, Safi et Simon 2012), mais la relation entre fréquence et déclaration dépend de la nature des comportements (Algava et Bèque 2006). Si les ultramarins attribuent à des traitements inégalitaires une signification différente, notamment un caractère plus fortement injuste, ils signaleront davantage le racisme de la société.

Ce mécanisme est confirmé par l'effet marginal positif sur cette variable, quel que soit le groupe, du fait d'être descendant de migrant plutôt que migrant, ainsi que par l'effet de la nationalité [8]. Posséder la nationalité française n'a un effet significatif que sur certaines des variables expliquées : avoir subi des discriminations liées à la couleur de peau, avoir subi le racisme, penser pouvoir subir le racisme à cause de sa couleur de peau, trouver que les discriminations liées à l'origine ou la couleur de peau arrivent souvent. Dans ces quatre cas, l'effet est positif. La nationalité ne modalise donc pas n'importe quelles expériences inégalitaires : elle semble interagir davantage avec les situations qui mettent en jeu un processus de racialisation, en particulier lié à la couleur de peau. Le fait d'avoir acquis la nationalité française ou d'être citoyen dès sa naissance accroit les attentes en termes d'intégration et le sentiment d'injustice lorsque ces attentes sont déçues. Le décalage entre situation attendue et situation réelle apparaît d'autant plus fort dans les situations où les individus lient l'inégalité à leur phénotype.

7. Avec les descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne

8. Les données ne permettent pas, néanmoins, d'établir un lien causal. Si on dispose de la date d'obtention de la nationalité, les informations temporelles sont insuffisantes pour adopter une approche longitudinale. Je ne peux donc qu'estimer une association statistique (Fougère et Safi 2009)

La mesure des inégalités ethno-raciales met en tension les conceptions biologique et culturelle du racisme (Balibar 2005). De récentes études révèlent l'hétérogénéité des processus de racialisation, aboutissant à des inégalités différenciées, particulièrement selon les vecteurs de la couleur de peau et de la religion (Khattab et Modood 2015 ; Modood et Khattab 2016). L'expérience particulière des deux groupes migratoires pouvant être le plus qualifiés de Noirs, en particulier par rapport aux immigrés maghrébins, souligne ces dynamiques. Dans les réponses des enquêtés de TeO, le vécu des inégalités ethno-raciales croise spécifiquement traits phénotypiques et statuts légaux. Il apparaît donc nécessaire d'étudier comment les sentiments de légitimité ou d'injustice, qui émergent des catégorisations ethno-raciales, sont également façonnés par des effets de statut.

Ainsi, l'expérience des discriminations et du racisme, telle qu'elle est déclarée par les enquêtés de TeO, rapproche les natifs des DOM et leurs descendants des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne, avec une différence de fréquence. Leurs vécus semblent reposer sur des mécanismes de catégorisation raciale similaires, construits autour d'un attribut à la fois phénotypique et symbolique : la couleur de peau. À l'inverse, si elles sont proches en termes de fréquence, les expériences des ultramarins et des Maghrébins diffèrent dans l'interprétation qu'ils en font en termes de cause. Dans ce contexte, le fait que les ultramarins soulignent, davantage que n'importe quel groupe, la présence des discriminations en France suggère que l'interprétation de ces situations opère à deux niveaux. D'abord, face à un traitement inégalitaire, ces individus détectent et sont amenés à reporter une discrimination, selon des modalités proches de celles employées par les immigrés africains. Ensuite, ils se distinguent par les conclusions qu'ils en tirent, en termes d'injustice au sein de la société française. Leur position spécifique aurait alors un effet à ces deux niveaux : elle atténue d'abord le vécu des discriminations, à titre individuel ; elle en augmente ensuite la portée, à titre général.

Naviguer la stratification ethno-raciale

Refuser une lecture raciale pour refuser le racisme

Dans son étude des réponses des migrants caribéens au processus de racialisation qu'ils subissent aux États-Unis, Mary Waters (1996) met en valeur les différentes stratégies que ces derniers mobilisent pour mettre à distance l'identité noire qui leur est assignée à

l'arrivée. Ces stratégies reposent principalement sur une mise en relief des différences qui les distinguent des Afro-Américains, que ce soit en termes de valeurs, de tradition, d'alimentation ou de langue. Les relations aux Blancs fournissent également un des registres de cette différenciation. Cette stratégie consiste alors à décrire les Afro-Américains comme hypersensibles au conflit racial, alors que ces derniers soulignent de leur côté la naïveté des Caribéens, dans leur acceptation des blancs. J'observe des représentations similaires lorsque j'évoque la question des discriminations et du racisme avec les ultramarins que j'ai interviewés.

Au cours des entretiens, plusieurs enquêtés développent la critique d'une vision binaire du racisme. Si certains ultramarins se situent clairement dans la dénonciation du racisme des Blancs envers les non-blancs, mobilisant parfois des références fanoniennes, d'autres cherchent au contraire à modérer cette dénonciation. Ils comparent eux-mêmes les répertoires d'interprétation utilisés par différents groupes migratoires et interprètent les disparités en termes de capacité à aller de l'avant, voire de capacité d'intégration. La vision binaire du racisme, qu'ils attribuent aux Africains, est rejetée par les Antillais : « *L'Africain est encore dans cette lutte avec le Blanc* » (Elise, infirmière guadeloupéenne, 39 ans). En refusant de s'intégrer aux discours antiracistes classiques, certains individus réfutent l'hypothèse d'une condition noire (Ndiaye 2009) : « *On parle de peuple noir mais pour moi ça veut rien dire. Pour moi, ça ne veut absolument rien dire. L'Américain est différent de l'Antillais qui est encore différent de l'Africain* » (Elise). Se distinguer d'autres groupes minorés permet ainsi d'écarter le stigmate de la discrimination et de refuser le caractère homogénéisant du racisme.

Sonia souligne l'amalgame produit par les préjugés raciaux : « *Mais les gens ne font pas la différence, les gens ne sont pas... Ils font la différence de la couleur. Qu'on soit Africains, Antillais, ou X, Français noir, ça leur est égal. Quand ils aiment pas, ils aiment pas le Noir.* » Dominique, qui regrette qu'on la croit africaine et que chaque minorité patisse de l'image négative d'autres minorités, formule une vive critique du comportement de certaines populations en métropole : « *Ce qui m'agace, c'est les gens, ceux qui, les enfants des immigrés qui sont des Français. Enfin, finalement, ils sont des Français, euh, qui sont nés en France et qui, euh, qui font un peu n'importe quoi, voilà. Et ils ne font*

pas tout pour pouvoir, euh, honorer en fait l'intégration des parents. Et là, oui, quand on se dit, oui, voilà c'est encore un Noir qui a fait ci, c'est encore un Noir qui a fait ça, oui ça, ça me révolte, je me dis "non !" ». Ces discours peuvent ainsi conduire les ultramarins à entretenir eux-mêmes certains stéréotypes portant sur d'autres minorités, en particulier les immigrés subsahariens.

De même que les Afro-Américains renversent les discours tenus par les Caribéens pour retourner leur critique, les immigrés africains de France métropolitaine semblent mettre l'accent sur le rapport spécifique des ultramarins au racisme. Je n'ai pas pu recueillir les paroles d'immigrés africains dans le cadre de cette thèse. Néanmoins, certains ultramarins ont évoqué eux-mêmes les critiques qu'ils pensaient que ces populations pouvaient formuler à leur égard. Clothilde, Martiniquaise de 54 ans, est policière municipale à Aquefleur. Elle explique comment, dans son travail, elle est confrontée à des personnes qui questionnent sa reconnaissance d'une condition noire. Si cette critique est liée à son appartenance aux forces de l'ordre, elle repose aussi sur le rapport à l'origine complexe, qu'ont produit l'esclavage et la créolisation, pour les populations ultramarines. Ainsi, Clothilde rapporte qu'on lui reproche l'ambivalence de son identité : « *Oui, t'as pas d'identité* » et laisse en suspend sa description : « *Parce qu'eux ils sont Africains alors que nous, Antillais...* ».

Vers une définition de la blanchité

À plusieurs reprises, des enquêtés ont indiqué se sentir rejetés par les Africains. En même temps, les ultramarins tiennent parfois eux-mêmes à souligner la différence entre ces deux populations. Cette différence semble correspondre à une frontière franchie, qui articule légitimité nationale et effacement du stigmate lié à la couleur de peau. En métropole, la nationalité française est synonyme de privilèges enviables : « *Parfois entre les Antillais et les Africains ben ça se passe pas toujours forcément bien (...) Parce que, parfois, l'Africain peut penser qu'on est plus privilégié, le fait d'être Français, vous voyez.* » (Chantal, fonctionnaire administratif martiniquaise, 50 ans). Franchir cette frontière revient alors à se rapprocher d'un troisième groupe, qui semble correspondre à la population majoritaire de l'enquête statistique. Dans les discours, ce groupe est le plus souvent désigné comme celui des « Blancs ». Comme le suggère Ogbu, les significations associées au fait d'être noir

mettent en jeu le fait de ne pas être Blanc, dans une comparaison et une mise à distance vis-à-vis de ce groupe de référence. Cela produit une forme de solidarité et d'opposition à tout ce qui est perçu comme une coopération avec les institutions dominantes.

D'après certains entretiens, une plus grande proximité avec les Blancs différencierait les ultramarins des Africains, mettant en jeu un sentiment de supériorité. Cette proximité affichée est, d'après les propos des enquêtés, perçue par les Africains comme une imposture : « *Les Africains ils disent, les Antillais ils se prennent pour des Blancs, ils se croient supérieurs. Ils ont pas tort* (Evelyne) ; « *Disons que, les Africaines, j'ai moins d'affinités avec elles, en effet, parce qu'elles ont un regard. Elles ont un regard genre "elle est noire elle se prend pour une Blanche"* » (Marianne, agent administratif réunionnaise, 52 ans). La notion de blanchité capte alors ce processus par lequel statut légal, position socioéconomique, et catégorisation ethno-raciale s'entrecroisent. Indicateur multidimensionnel de prestige et de légitimité, la blanchité « *peut se référer à une domination exercée symboliquement ou socialement par certains groupes sociaux, mais elle dépasse largement le caractère phénotypique pour se greffer plus globalement à des distinctions de classe* » (Quashie 2015). Ce jeu de barrières entre groupes ethno-raciaux n'est pas une pratique systématique et généralisée. Il s'agit davantage d'une structure sous-jacente, avec laquelle les ultramarins composent selon les circonstances. Les identités ethno-raciales sont dépendantes du contexte d'interactions sociales. Dans un contexte où le degré de légitimité citoyenne ou nationale influence l'accès à certaines positions sociales, réaffirmer certaines frontières constitue une stratégie pertinente (Ignatiev 2009 ; Loveman et Muniz 2007).

3.3 Des divisions internes aux DOM

Malgré une destinée coloniale et post-coloniale commune, les trajectoires historiques singulières des quatre DOM ont abouti à des configurations démographiques, une mobilisation politique et une perception des frontières ethno-raciales différentes. Ces différences se cristallisent autour du degré de métissage et du militantisme. La couleur de peau est une caractéristique plus structurante du vécu des Antillais, pour qui l'opposition entre Noirs et Blancs est saillante ; elle influence une mobilisation politique plus forte, liée à la mémoire de l'esclavage, mais aussi à des revendications économiques. À la Réunion, les

locaux ayant une couleur de peau peu foncée ou blanche sont plus nombreux. La diversité culturelle que représente la cohabitation des différentes communautés d'origine (Cafres, Yabs, Chinois, Malbares, Zarabs, Zoreilles) est une composante majeure de l'identité et de la fierté locale. Cela ne signifie pas que les tensions liées aux inégalités y sont absentes : la position privilégiée des fonctionnaires métropolitains mutés à la Réunion y est par exemple un sujet sensible. Cela ne signifie pas non plus qu'on n'y trouve pas des conflits liés au racisme : les populations mahoraises y sont largement exclues. Néanmoins, la participation moins marquée de la Réunion dans les grands épisodes historiques français ou le développement plus favorable que le DOM a connu grâce aux politiques de l'ère Debré nourrissent une image de désinvestissement politique, qui entre en résonance avec leur ressenti atténué des barrières raciales.

Dans cette partie, j'étudie la manière dont ces différences se manifestent dans le vécu du racisme et des discriminations des ultramarins et dont elles sont mobilisées par les ultramarins eux-mêmes dans leurs interactions. Du fait de la faiblesse de l'échantillon de Guyanais dans l'enquête TeO et de l'absence de Guyanais dans mon corpus d'entretiens, je me focalise sur les processus de différenciation entre Antillais et Réunionnais. Les lignes de faille qui opposent Antillais et Réunionnais prolongent les mécanismes observés dans la comparaison entre ultramarins et immigrés. En même temps, elles suivent une logique de dépassement de la question raciale qui est moins celle d'une hiérarchisation des minorités que d'enjeux de reconnaissance et de visibilité en métropole.

Une lecture variable des manifestations du racisme

Les comportements racistes rapportés par les migrants de retour enquêtés dans MFV placent les Guyanais dans une situation marginale par rapport aux autres DOM (tableau 3.5). Les écarts entre la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion ne sont de l'ordre que d'un à trois points de pourcentage : 28% des Guadeloupéens déclarent avoir subi des insultes, propos ou attitudes racistes lors de leur dernier séjour en métropole, 25% des Martiniquais et 26% des Réunionnais. De plus, les intervalles de confiance se chevauchent pour ces valeurs. En revanche, les déclarations des Guyanais sont bien plus fréquentes : 34% de ces migrants de retour indiquent avoir subi des comportements racistes et l'inter-

valle de confiance associé à cette valeur ne recoupe que très faiblement la part estimée pour la Guadeloupe. Les indicateurs situationnels révèlent une dynamique similaire, même si les écarts sont moins importants et les intervalles de confiance plus rapprochés. 8% des Guadeloupéens de retour ont associé des traitements injustes en métropole à leur origine, 7% des Martiniquais, 9% des Réunionnais et 11% des Guyanais. En ce qui concerne les traitements injustes liés à la couleur de peau, les intervalles de confiance permettent de différencier les déclarations des Antillais de celles des Guyanais, mais aussi de celles des Réunionnais. 19% des Guadeloupéens de retour ont associé des traitements injustes en métropole à leur couleur de peau, 16% des Martiniquais, 13% des Réunionnais et 23% des Guyanais.

TABLE 3.5: Ressenti du racisme et des discriminations des migrants de retour (%)

DOM de naissance	Insultes, propos ou attitudes racistes		Traitements injustes			
			Liés à l'origine		Liés à la couleur de peau	
Guadeloupe	27,5	[25,0 ;30,0]	8,4	[6,9 ;10,0]	18,5	[16,3 ;20,7]
Martinique	24,7	[22,2 ;27,3]	7,3	[5,8 ;8,8]	16,0	[13,8 ;18,1]
Guyane	34,1	[29,7 ;38,4]	11,3	[8,4 ;14,2]	22,6	[18,7 ;26,4]
Réunion	25,7	[23,3 ;28,1]	8,9	[7,3 ;10,5]	13,3	[11,4 ;15,2]

Source : MFV (INED, 2012)
Lecture : 11,3% des natifs de Guyane ayant passé au moins 6 mois en métropole déclarent y avoir fait l'expérience de traitements injustes liés à leur origine.

Distinguer les motifs de l'origine et de la couleur de peau permet également de mieux cerner les différences entre la Réunion et les Antilles, même si elles sont moins marquées que celles entre la Guyane et les autres DOM. En termes de comportements racistes, on n'observe pas d'écarts significatifs. Les traitements injustes liés à l'origine sont plus souvent reportés par les Réunionnais que par les Martiniquais (mais il n'y pas d'écart significatif avec les Guadeloupéens) et, inversement, les traitements injustes liés à la couleur de peau sont davantage reportés par les Antillais (Guadeloupéens comme Martiniquais) que par les Réunionnais. Bien qu'ils confirment les différences de distribution phénotypiques ou d'interprétation raciale entre ces deux populations, ces résultats rappellent aussi comment le processus de racialisation, tel qu'il est vécu par les individus, ne repose pas exclusivement sur un contenu phénotypique. Peut-être précisément parce qu'ils s'identifient ou sont moins identifiés comme Noirs, l'expérience des Réunionnais rappelle que le ressenti de la différence, comme processus essentialisant et homogénéisant, et l'usage commun du mot racisme dépassent la couleur de peau.

Le tableau 3.6 résume les déclarations des natifs des DOM et de leurs descendants dans l'enquête TeO, en différenciant également par DOM d'origine. La position spécifique de la Guyane n'est pas visible dans les résultats de TeO, mais cela s'explique surtout par la taille réduite de l'échantillon de Guyanais dans l'enquête (ils sont 35 dans l'échantillon total, 31 après réduction aux individus nés après 1957). En revanche, les écarts entre Antilles et Réunion varient entre les migrants de retour de MFV et les natifs des DOM vivant en métropole de TeO, sans que cela ne soit attribuable à la taille des échantillons. Les Réunionnais déclarent nettement moins souvent que les Antillais avoir déjà subis des propos et attitudes racistes (36% contre respectivement 56 et 49% des Guadeloupéens et Martiniquais). Ils sont plus nombreux à penser qu'ils pourraient subir de tels comportements racistes à cause de leur origine (23% contre 20 et 19%). En revanche, ils ne déclarent pas davantage avoir subi des traitements injustes liés à leur origine (6% contre 13 et 10%). Ils sont 65% à déclarer penser que les discriminations liées à l'origine ou la couleur de peau arrivent souvent en France, davantage que les Guadeloupéens (60%) mais moins que les Martiniquais (73%).

Table 3.6: Ressenti du racisme et des discriminations parmi les natifs DOM (%)

	Traitements inégalitaires ou discriminations depuis 5 ans liés à			Propos et attitudes racistes			Pense que les discriminations liées à l'origine ou la couleur de peau arrivent souvent en France
					Possibles à cause de		
DOM de naissance	Tous	Couleur de peau	Origine ou nationalité	Déjà subis	Couleur de peau	Origine ou nationalité	
Guadeloupe	40,7	32,5	12,7	56,0	65,8	20,0	60,4
– Descendant	44,6	39,0	11,7	53,4	63,6	21,1	65,1
Martinique	32,9	29,3	9,8	49,3	69,6	19,2	72,6
– Descendant	41,4	36,3	12,5	62,8	52,1	18,6	68,7
Guyane	38,3	23,5	26,4	39,1	80,9	29,1	62,5
– Descendant	57,8	41,3	0,0	57,2	45,5	0,0	88,3
Réunion	18,4	11,3	6,3	36,1	34,6	23,3	64,6
– Descendant	25,8	14,0	8,7	35,7	28,0	20,0	70,8

Source : Trajectoires et Origines (INSEE-INED, 2008) | Champ : personnes âgées de 18 à 50 ans
Lecture : 23,5% des individus nés en Guyane ont déclaré avoir subi souvent ou parfois des discriminations liées à leur couleur de peau ces 5 dernières années

Ces différences suggèrent que les migrants de retour sont sélectionnés comparés à ceux restés en France, que cette sélection se reflète dans leur expérience du racisme et des discrimination, et ce plus fortement pour les Réunionnais que les Antillais. Ces différences peuvent également résulter de l'échantillonnage : alors que mon analyse de TeO se res-

treint aux individus nés après 1957, ce n'est pas le cas pour MFV. Dans la mesure où les enquêtes ont été réalisées à des dates et dans des contextes différents, il n'est donc pas possible de développer cette comparaison de manière plus systématique. De plus, les descendants de migrants ultramarins ont des déclarations qui diffèrent sensiblement de celles de leurs parents, avec davantage de discriminations liées à la couleur de peau mais moins de propos et attitudes racistes, ce qui suggère un changement d'interprétation dans les difficultés qu'ils rencontrent, lié à des conceptions différentes de leur statut de minorité. Ces écarts peuvent également être liées à des caractéristiques sociodémographiques différenciées entre les migrants et leurs descendants.

Pour mieux cerner ces mécanismes, j'estime des régressions probit similaires à celles réalisées dans la section précédente, en distinguant les quatre DOM. La figure 3.1 réunit les probabilités marginales pour les déclarations de traitements injustes liés à la couleur de peau et à l'origine, le fait d'avoir déjà subi des comportements racistes, et le fait de penser que les discriminations liées à la couleur de peau ou à l'origine sont fréquentes en France. La taille des intervalles de confiance pour les Guyanais confirme la faible significativité des résultats pour ce petit échantillon et je les exclus du graphique pour en faciliter la lecture. La régression multivariée fait disparaître les différences observées entre migrants de première et deuxième générations, confirmant le rôle des variables sociodémographiques dans l'explication des différences entre les déclarations moyennes de ces groupes. Alors qu'on observait de légères différences significatives entre première et deuxième générations, en considérant les DOM comme un ensemble homogène (tableau 3.4), les écarts ne subsistent pas en différenciant par le DOM d'origine, suggérant que ces écarts étaient liés au poids des différents DOM dans la population considérée, variant entre la première et la deuxième génération.

Toutes choses égales par ailleurs, les Réunionnais déclarent moins souvent que les Antillais avoir subi des comportements inégalitaires ou racistes. Les déclarations des Guadeloupéens et Martiniquais ne se distinguent pas l'une de l'autre (elles se superposent presque parfaitement en ce qui concerne les discriminations liées à l'origine). Néanmoins, l'écart est beaucoup plus important pour les discriminations liées à la couleur de peau qu'il ne l'est pour celles liées à l'origine ou pour les comportements racistes. Il n'y a pas

de différence significative entre l'opinion de ces trois groupes sur la fréquence des discriminations liées à la couleur de peau ou l'origine dans la société française. Ainsi, malgré des différences dans les ressentis des migrants de retour capturés par MFV et ceux des ultramarins installés en métropole capturés par TeO, un résultat demeure : l'interprétation des situations en termes de couleur de peau est le principal vecteur de différence entre Antillais et Réunionnais, ce qui ne signifie pas qu'ils ne ressentent pas le racisme mais plutôt qu'ils l'associent plus souvent à l'origine.

FIGURE 3.1: Ressenti du racisme et des discrimination par DOM de naissance

Probabilités marginales estimées à partir des régressions probit

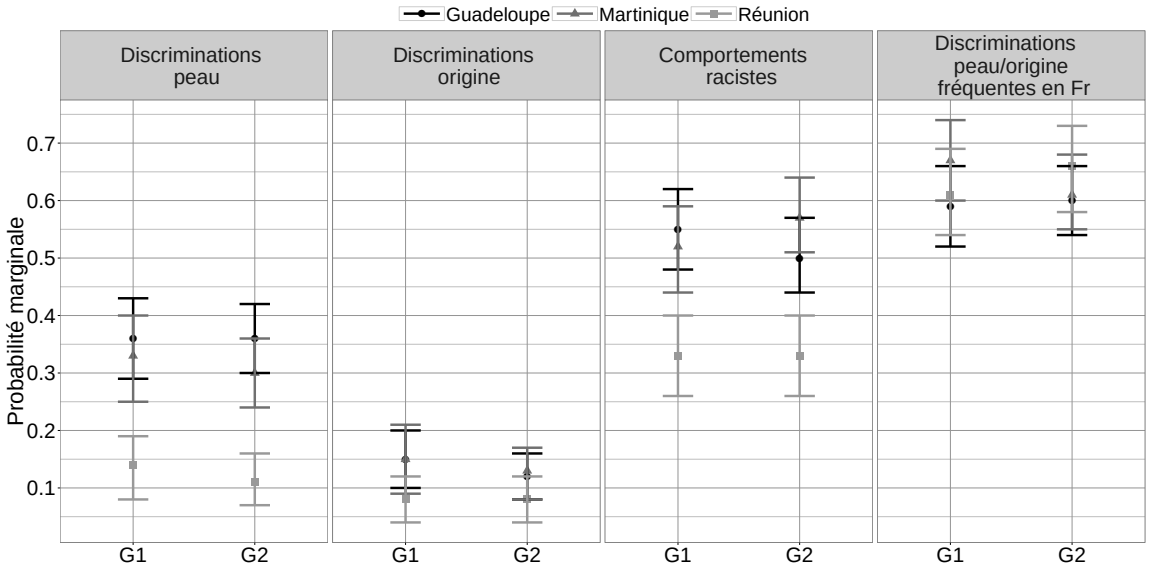

Une hiérarchie faussement raciale ?

Dans les entretiens, lorsqu'Antillais et Réunionnais se différencient, leurs discours reprennent d'abord des thématiques semblables à celles observées dans la comparaison entre ultramarins et immigrés africains. La question du vécu du racisme et des différences d'expériences entre les minorités sont étroitement liées : tantôt, quand je questionne les enquêtés sur d'éventuels comportements racistes ou discriminatoires, ils se mettent à distance d'une lecture raciale des situations qu'ils ont vécues et soulignent le fait que cette mise à distance les distingue pour un Martiniquais des Guadeloupéens, pour un Réunionnais des Antillais ; tantôt, quand je leur demande comment leurs expériences ressemblent ou diffèrent de celles des migrants des autres DOM, ils soulignent leur singularité (même si cette ligne de partage est moins importante que celle la séparant des immigrés) et l'étayent

notamment en invoquant le rapport au racisme. Cette segmentation fait écho à une division en termes de blanchité ou de proximité à la population majoritaire : la Réunion est le DOM le plus métissé et celui qui connaît la situation sociéconomique la plus enviable [9], les Martiniquais sont aussi plus clairs de peau que les Guadeloupéens et considérés comme « plus proches des blancs ». Pourtant, si ces discours prolongent les stratégies de réponse au caractère homogénéisant du racisme que j'ai identifiées dans la partie précédente, ils ne relèvent pas seulement d'une négociation des frontières ethno-raciales.

Pour les populations des DOM, la visibilité sur le champ politique, notamment dans la revendication de droits sociaux, est tributaire de l'adhésion à la catégorie politique et administrative « outre-mer » (Beauvallet, Célestine et Roger 2016 ; Célestine et Roger 2014). Dans ce contexte, l'affirmation des spécificités propres à chaque DOM, même si elle emprunte le vocabulaire de la différence ethno-raciale, reflète davantage les tensions liées aux scripts qui sont imposés aux ultramarins pour obtenir une forme de reconnaissance. Ainsi, les récits qui opposent les Réunionnais aux Antillais sont nourris autant par les différences dans les trajectoires historiques des DOM (les différentes vagues migratoire, le métissage, la politique de développement de Michel Debré, etc.) que par les différences dans les conditions de d'installation de ces groupes migratoires en métropole.

Plus nombreux, mais aussi plus concentrés sur le territoire métropolitain, les Antillais ont une plus grande visibilité de fait, qui est accrue par la densité de leur réseau associatif, tant militant que culturel ou festif. La mobilisation publique d'une catégorie outre-mer plurielle entre donc en tension avec l'omniprésence des Antilles, dont les intérêts ou revendications ne convergent pas toujours avec celle de la Réunion. Le parallèle entre les stratifications issues de la construction coloniale et de l'histoire migratoire produit, dans le discours des enquêtés, une mise en correspondance de ces deux registres. Pour étayer ce propos, je m'appuie sur quatre vignettes tirées des entretiens biographiques et de ma participation à l'assemblée générale d'une association.

9. Malgré un taux de chômage et des inégalités très élevés.

Réponses au racisme et gradient de civilisation

Amélie, 25 ans, est arrivée de Martinique il y a dix ans ; elle est aide-soignante. Quand je lui demande si elle a rencontré des comportements liés à sa couleur de peau ou son origine, elle évoque certains patients, avant d'enchaîner : « *Après on peut dire que les Antillais sont racistes (...) on est racistes, on n'aime pas les blancs ; ou on est racistes, on n'aime pas les Haïtiens* ». Elle évacue donc rapidement la question d'un éventuel rejet de la part de la population majoritaire en métropole, lié à sa couleur de peau, qu'elle met sur un pied d'égalité avec les tensions qui peuvent exister dans les DOM. Je lui demande alors si elle trouve qu'il y a beaucoup de différences entre le fait de venir de Martinique, de Guadeloupe ou d'Haïti. En posant cette question, je pense à l'expérience migratoire et au vécu du racisme en métropole. Mais Amélie interprète ma question différemment. D'abord, elle souligne : « *Les Martiniquais et les Guadeloupéens, ils s'entendent pas vraiment. Ça, c'est pas nouveau* ». Puis, elle décrit des « comportements » et des « façons d'être ». Pour ce faire, elle mobilise ce qu'elle connaît le plus immédiatement de la question : c'est-à-dire le ressenti que ses interactions avec son conjoint guyanais, sa meilleure amie haïtienne, sa belle-soeur guadeloupéenne lui ont laissé. Elle développe la comparaison avec les Guadeloupéens : « *C'est vrai qu'ils sont un peu sauvages, on va dire. Peut-être pas sauvage, mais bon après...* ». Je ne suis pas sûre de comprendre où elle veut en venir et lui demande « *C'est-à-dire ? Ils sont plus réservés, vous voulez dire ?* ». Amélie précise : « *Non, ils sont sauvages, 'fin du, du, 'fin sauvage, 'fin dans leur comportement, leur attitude. Ils vont te dire d'être cash alors que tu essaies de comprendre les choses avant.* »

Mise en perspective avec d'autres propos que j'ai recueillis quant à l'interprétation d'interactions potentiellement racistes, cette explication ramène une fois encore à l'idée que le fait de ne pas se focaliser sur une lecture raciale de situations conflictuelles ou ressenties comme injuste est valorisé comme signe d'intégration. Amélie renforce cette dimension en empruntant un vocabulaire propre au registre colonial. En effet, la notion de « sauvage » fait écho à la ligne de partage symbolique entre civilisés et sauvages, qui caractérise la mission civilisatrice coloniale. Elle renvoie au gradient de dignité qui caractérise la proximité à la population dominante, à la légitimité citoyenne (Saada 2002). Aurélie raconte ainsi comment, dans leur modération et leur capacité à peser la complexité de certaines situations, les Martiniquais se montrent plus civilisés que les Guadeloupéens.

Des Réunionnais non-blancs mais pas Noirs

Carine est une Réunionnaise d'origine indienne (malbare) qui est arrivée en métropole en 1999, pour poursuivre des études à l'université, puis qui s'y est installée suite à son admission au concours de la police nationale. À 35 ans, elle aimerait retourner à la Réunion mais ne parvient pas à obtenir sa mutation. En gardant à l'esprit que ces ressentis sont également influencés par sa fonction policière, je me concentre ici sur la manière dont son positionnement comme malbare en métropole structure ses discours. Au cours de l'entretien, lorsque je lui demande comment son apparence indienne est perçue, elle me répond : « *Le métissage fait qu'on me prend plus souvent pour une maghrébine ou pour une musulmane que pour une Indienne. Donc je rencontre pas mal de soucis des fois parce que les gens me parlent en arabe ; quand je ne réponds pas, ils m'insultent.* ». Cette réponse déplace la question du racisme en dehors de la dichotomie Noir-Blanc, un point qu'elle avait déjà abordé auparavant dans nos échanges, se distanciant des Antillais : « *Ça fait clivage Antillais–Réunionnais mais... Nous on est passés à autre chose et c'était nos ancêtres qui ont été esclaves. Ils ont été libérés de leurs chaînes, nous on n'est pas esclaves. Alors que les Antillais, c'est vraiment, ils sont encore dans l'état d'esprit où même aujourd'hui ils se sentent mal à l'aise par rapport à ça. (...) Des Noirs Antillais qui vont dire "c'est un Blanc", c'est deux mondes à part. C'est vraiment : le Blanc, le Noir.* ».

Ces propos reflètent plusieurs spécificités de la trajectoire de Carine. Du fait de ses origines indiennes, visibles notamment à travers sa couleur de peau, elle fait l'expérience d'une forme d'altérité en métropole, mais cette altérité ne se formule pas dans le registre de la condition noire : « *Souvent, on me pose la question : je viens d'où. C'est, je dis, ben je suis mélangée : des Antilles, de la Réunion, 'fin de l'Inde et de, et des Blancs de chez moi. Et ben du coup c'est "Ah mais tu ressembles pas euh, tu fais plus arabe !" Tu fais ça, ça revient tout le temps.* » En même temps, les expériences de Carine en métropole la placent dans une forte proximité avec les Antillais : elle a été mariée à un Martiniquais avec qui elle a eu un enfant, mais duquel elle est aujourd'hui séparée ; elle parle le créole martiniquais, est présente dans les espaces de sociabilité Antillais ; elle a de nombreux amis Antillais. Son vécu met donc en tension son appartenance symbolique

et concrète à une communauté ultramarine, dont l'expérience en métropole est caractérisée par un processus de racialisation dominé par la couleur de peau, et la singularité de son expérience des frontières ethno-raciales, qui ne peut rentrer dans ce cadre interprétatif.

Au-delà de sa trajectoire individuelle, Carine exprime aussi la crainte de voir les Antilles phagocyter le champ ultramarin, comme le montre cette anecdote sur la promotion des cuisines antillaises et réunionnaises : « *La Réunion, on est dans l'Océan indien, on n'est pas dans les Antilles. On est peut-être des Mascareignes mais on n'est pas des Antilles. Maintenant, les Antillais, pour eux, ben tous leurs plats, toutes leurs traditions, leur culture, le côté culinaire était toujours mis en avant. C'est super bon, tout ça. Sauf qu'ils se rendent compte qu'au final les gens ils préfèrent manger réunionnais. Donc maintenant, dans leurs stands, c'est toujours un stand antillais, toujours de la musique [antillaise] mais alors moi, je le fais remarquer toujours dans ces cas, et là sur l'étalage : oh y'a rougail saucisse, y'a achars, y'a carry ! C'est pas des plats de chez eux. (…) C'est des plats de chez nous. Pourquoi prendre nos plats ? Promotionnez vos trucs, sinon dans ce cas là, mettez une grosse pancarte DOM TOM, tous les DOM, ce que vous voulez, euh, Antilles–Réunion, ok y'a pas de soucis. Mais, euh, arrêtez de mettre nos affaires sous l'appellation Antillaise.* »

Des schémas coloniaux internalisés

La question de la mobilisation politique des Réunionnais semble au cœur du processus de différenciation entre Antillais et Réunionnais, croisant leur visibilité en métropole avec leur relation au passé colonial. L'asymétrie entre ces deux minorités se reflète dans mon corpus d'entretien. Les enquêtés Antillais n'ont jamais parlé des Réunionnais, se comparant plutôt entre Guadeloupéens et Martiniquais ou vis-à-vis des immigrés. Ce sont les Réunionnais qui ont souligné leur position marginale dans le champ politique ultramarin, racontant les critiques que leur adressent les Antillais et reprenant parfois à leur compte des représentations dévalorisantes d'eux-mêmes. Carine m'explique ainsi : « *Au niveau de la Réunion, ça reste compliqué parce que on est aussi un peu un peu trop fatalistes, à accepter les situations, à pas forcément se battre, et pas forcément être solidaire. C'est chacun va rester dans son coin à se plaindre mais, euh, on va pas forcément se réunir, se, et se dire que ben oui là il faut bouger parce que ça va pas.* ».

Je ne saurais évaluer le poids de cette idée d'une passivité réunionnaise dans les représentations partagées par cette population. Néanmoins, je peux relever qu'elle a représenté un thème récurrent dans les entretiens que j'ai menés, et que je l'ai observée à nouveau par exemple dans l'ouverture du documentaire *Rassine Monmon, Papa* de Michael Gence (2015), portant sur l'expérience réunionnaise du Bumidom. Sonia, l'animatrice réunionnaise que j'ai rencontrée à Aquefleur, explique ainsi pourquoi elle a rencontré des difficultés à lier des amitiés avec des Antillais : « *Ils [les Antillais] se prenaient un petit peu supérieurs : "Vous, les Réunionnais, euh, voilà, vous acceptez tout", ils nous disaient. Vous acceptez tout. (...) On se révolte pas. Par exemple, voilà que c'est, voilà que c'est, voilà moi j'ai déjà entendu que "c'est nous qui avons obtenu des choses et puis vous vous profitez". Parce que nous, on se révolte pas. C'est vrai que la Réunion, les Réunionnais, c'est pas un peuple qui se révolte. (...) Après je pense aussi le, le Réunionnais c'est un, à l'époque d'avant, c'était un peuple soumis parce que, pourquoi un peuple soumis, bah c'est, euh, y'a la partie des esclaves, hein descendants d'esclaves, c'est un peu c'est resté ça.* ». Elle lie alors l'écart entre Antillais et Réunionnais à des réponses différentes au passé colonial et esclavagiste : alors que les Antillais y auraient réagi par un militantisme fondé sur une lecture raciale des inégalités, les Réunionnais auraient internalisé la domination exercée par les colons, devenus la population majoritaire.

Plus tôt dans l'entretien, sans lien avec les Antillais, Sonia évoque déjà cette forme d'incorporation d'une hiérarchie entre les Réunionnais et un autre groupe, qu'elle ne qualifie pas précisément, mais dont tout laisse à penser qu'il s'agit des populations venues de métropole : « *Y'a un truc de mentalité aussi à la Réunion, c'est bizarre. Y'a un médecin de l'extérieur, un médecin réunionnais ; ils vont aller tous chez le médecin extérieur, parce qu'il doit être supérieur que l'autre. Ça c'est, j'sais pas si ça continue comme ça. Parce que celui qui vient d'ailleurs, de l'extérieur, il est beaucoup plus, il est supérieur hein. Il est toujours plus, hein. Comme nous, hein on a nos, nos papayes ; on va dire ben l'orange est meilleure parce que voilà, c'était ça. Des fois, ça reste un peu dans les... celui de l'autre, hein, de l'autre est toujours meilleur.* » Ainsi, la singularité réunionnaise se manifeste à travers un rapport ambivalent au passé colonial : d'un côté, la mise à distance d'un conflit racial hérité de la période esclavagiste est valorisée ; de l'autre, le relatif retrait politique est interprété comme la persistance d'un rapport de domination intériorisé.

L'unité dans la mise en scène de la différence

Fin décembre 2015, je rencontre Vincent, un policier réunionnais installé en métropole depuis les début des années 2000. Il milite dans une association de fonctionnaires ultramarins, dont une des activités principales consiste à militer en faveur de mutations facilitées vers le DOM d'origine, pour les fonctionnaires exerçant en métropole. Il est également délégué syndical. Il me donne les contacts de trois autres Réunionnais membres de l'association et m'invite à me rendre à leur prochaine assemblée générale, prévue pour début 2016. Il me faudra plusieurs relances pour en connaître la date exacte, dont je ne serai sûre que le jour-même. Début février 2016, je me rends donc dans les locaux du Crefom, prêtés à l'association pour l'occasion. Cette assemblée générale est l'occasion pour moi de rencontrer une dizaine de membres de l'association, qui font tous partie des forces de l'ordre. L'organisation en est un peu chaotique : le président de l'association arrive une heure après le début officiel de la réunion, d'autres membres arrivant également au fil de la soirée. Je passe trois heures et demi avec eux, quittant la réunion alors qu'elle n'est pas encore terminée.

L'association a été fondée par des Réunionnais mais compte aujourd'hui des membres Antillais et Calédoniens. Durant ces quelques heures, l'origine des différentes personnes ne cesse d'être invoquée, principalement sous forme de plaisanteries, mobilisant un jeu de catégorisation et de rivalités. Alors que les Réunionnais sont en général minoritaires dans les espaces de sociabilité ultramarins, cette configuration crée une situation unique et intéressante. Étrangère parfaite à ces échanges (je suis la seule à ne pas faire partie de la police, la seule à ne pas être née dans les DOM, et, avec Carine, nous sommes les deux seules femmes), je suis le public idéal de ces joutes qui me prennent parfois à témoin, voire me constituent en protagoniste. Au cours de la réunion, Benjamin et Pierre, deux des policiers avec qui j'ai eu un entretien, s'interpellent régulièrement. Benjamin compare Pierre à un « gitan » : « *t'es un lopez* ». Il introduit une catégorie extérieure à la stratification ultramarine, d'une manière d'autant plus surprenante que c'est Benjamin qui m'a confié être souvent mésidentifié comme hispanique, alors que Pierre se positionne plus clairement comme Noir. Cette configuration laisse à penser que la comparaison fonctionne d'autant mieux qu'elle est improbable, soulignant la complicité des deux hommes dans un stéréotype partagé, acquis dans la sociabilité policière.

Les plaisanteries faisant référence directement au DOM d'origine des militants sont plus nombreuses que ce type de références. Elles semblent néanmoins reposer sur le même mécanisme de connivence, qui souligne l'unité et la fermeture du groupe, plutôt que son hétérogénéité [10]. Jessie, le seul Calédonien de l'association à être présent ce soir-là est arrivé très en retard. Les autres lui demandent alors si ce retard est attribuable au « GPS calédonien ». Jessie répond : « *Commence pas, la Martinique !*. Puis, lorsqu'ils évoquent son récent voyage en nouvelle Calédonie, ils lui demandent : « *T'es parti combien de temps déjà ? T'as pris un congé maladie ?* ». Jessie esquive à moitié en rétorquant : « *J'ai pris mes bonifiés calédoniens* », détournant cette politique dont seuls les fonctionnaires issus des quatre DOM historiques bénéficient en métropole. Alors que je quitte la réunion, Vincent et Pierre me raccompagnent à l'entrée de l'immeuble. Un Martiniquais me lance un « au revoir » insistant, qui fait rire tout le monde car il est compris comme une intention de séduction. Vincent intervient alors : « *Elle a déjà tout, elle a un copain réunionnais* », ce à quoi le Martiniquais répond « *Nous, on est sauvages* ». Cet échange mobilise à nouveau la thématique de la sauvagerie, qui s'inscrit dans la sexualisation de ma présence féminine. Pour autant, il me semble qu'il relève davantage d'une mise en scène destinée à souligner l'incongruité de ma position que d'une manifestation de hiérarchisation ethno-raciale.

Ainsi, les registres employés par les enquêtés pour caractériser leur singularité et se distinguer des autres migrants des DOM renvoient à des représentations racialisées, inscrites dans la continuité des logiques coloniales. En cohérence avec les discours qu'ils tiennent sur les immigrés, la thématique du rapport au conflit racial apparaît centrale. Dans la comparaison entre les DOM, elle se trouve enrichie d'une dimension supplémentaire : la manière dont les représentations issues de la période esclavagiste et coloniale se manifestent dans les attitudes politiques des populations. Cependant, les enjeux de différenciation ne relèvent pas seulement d'un mécanisme d'actualisation ou de renforcement de frontières ethno-raciales. D'une part, ils reflètent des enjeux de reconnaissance politique, qui mettent en tension l'omniprésence de la communauté Antillaise dans l'espace public avec une conception plurielle de la catégorie outre-mer, qui respecterait notamment

10. « *Faut-il prendre l'humour au sérieux ? Si oui, c'est en relevant son ambiguïté : dans les plaisanteries ethnicisantes, la frontière ethnique est soulignée, et en même temps elle est écartée par une communion dans le rire sur cette frontière.* » (Jounin 2004, p.11)

les spécificités du contexte réunionnais. D'autre part, ils relèvent aussi d'une mise en scène consensuelle de la différence qui, même si elle mobilise des stéréotypes, souligne la reconnaissance mutuelle des singularités ultramarines, en opposition au regard métropolitain homogénéisant.

*

Ce chapitre met en valeur les logiques de différenciation qui structurent l'expérience et les discours des migrants ultramarins, en relation avec la négociation des frontières ethno-raciales. Il met en valeur le lien entre la trajectoire migratoire et la constitution d'un statut de minorité, auquel les individus peuvent être assignés et/ou auquel ils peuvent adhérer. L'ancienneté de la citoyenneté des ultramarins, combinée au jeu complexe entre rapports sociaux et raciaux amorcé dans les DOM, fait de leur positionnement en métropole un cas d'étude particulièrement intéressant. Ce cas lie migrations régionale et internationale. Il met en valeur le rôle de l'expérience migratoire dans l'interprétation des inégalités ethno-raciales. Il éclaire à une échelle fine les logiques relationnelles structurant la négociation de frontières ethno-raciales à différents niveaux des processus de racialisation. Les ultramarins forment une minorité en métropole, dont le ressenti des discriminations et du racisme la rapproche des immigrés originaires d'Afrique-subsaharienne, à travers une condition noire partagée. En réponse à ce mécanisme réducteur et homogénéisant, les ultramarins participent eux-mêmes à des logiques de hiérarchisation qui les distinguent de ces immigrés. Ils s'appuient sur la mise en scène de lectures différenciées du racisme, sur la légitimité conférée par leur citoyenneté, ainsi que sur des marqueurs d'une blanchité à la fois symbolique et phénotypique pour signifier leur singularité. Ce faisant, ils résistent à la racialisation tout en reproduisant des schémas hérités de l'esclavage et du colonialisme.

La tension entre communauté d'expérience et affirmation des singularités s'observe également à l'échelle des différenciations internes aux DOM. Différencier les déclarations des ultramarins quant au racisme et aux discriminations met en valeur l'écart entre les expériences, mais aussi les registres d'interprétation, propres à chaque groupe migratoire. Ces écarts se fondent sur plusieurs dimensions interdépendantes de l'expérience sociale des ultramarins : les trajectoires historiques des quatre DOM, leur rapport au métissage, à l'immigration, et au développement postcolonial. Les discours des enquêtés façonnent des

frontières internes selon des mécanismes similaires à ceux relevés dans la mise à distance des immigrés subsahariens : réponses aux racisme, blanchité, relation entre dignité et légitimité. Si ces facteurs expliquent les différenciations entre Guadeloupéens et Martiniquais, ils marquent surtout une frontière nette entre Réunionnais et Antillais. Néanmoins, la mise en scène des singularités propres à chaque DOM semblent relever moins d'une hiérarchisation reproduisant l'idéologie raciste et coloniale qu'un jeu partagé de reconnaissance de la différence au sein d'une trajectoire commune. Dans ce contexte, le rapport à l'État et la trajectoire migratoire des ultramarins de métropole apparaissent comme deux éléments liés et structurants de leur vécu. Au-delà de l'héritage colonial, ces facteurs sont connectés par la dimension institutionnelle de l'émigration. Cette dernière fait se rencontrer les déterminants macro, méso et microsociaux de la migration. C'est cette dimension que la deuxième partie de cette thèse s'attache à étudier.

Deuxième partie

Une émigration institutionnalisée

Chapitre 4

L'effet macrosocial d'une politique migratoire

Dans un contexte où la rapide croissance de leur population est perçue comme un problème public, les gouvernements d'après-guerre mettent en place une gestion démographique spécifique aux DOM. Le malaise social dans les DOM est interprété comme le produit d'une « *surpopulation relative* » et la lutte contre « *l'explosion démographique* » devient un objectif central des pouvoir publics (Domenach et Picouet 1992, p.82-83). Des politiques migratoires, symbolisées par les actions du Bureau pour la migration des DOM (Bumidom) entre 1963 et 1981, ont pour objectif de déplacer vers la métropole ce qui est considéré comme un trop-plein de population. Ces mobilités encouragées visent aussi à combler un besoin de main-d'œuvre, dans une métropole alors en pleine croissance économique. Après 1981, un nouveau contexte politico-économique transforme les dispositifs publics liés à la migration, ainsi que les parcours des migrants en France métropolitaine. Le rôle du Bumidom demeure aujourd'hui un sujet controversé : dans la sphère publique, les avis sont clivés entre dénonciation et mise en avant d'effets positifs en terme de promotion sociale ; dans la sphère scientifique, l'évaluation de ses effets se révèle complexe.

Ce chapitre se propose d'étudier les effets du Bumidom et des transformations des politiques migratoires, qui ont suivi sa dissolution en 1981. Je reviens d'abord sur les difficultés méthodologiques liées à une approche rétrospective du rôle joué par l'organisme dans les trajectoires des ultramarins ; je montre comment la charge mémorielle associée à

cette politique pèse sur ces difficultés et mets en valeur le rapport ambivalent qu'entretiennent les enquêtés à cet objet. Puis, je me focalise sur l'effet du Bumidom, non pas sur les trajectoires individuelles, mais sur l'ampleur des flux migratoires et leur structure. Je considère ainsi que l'activité de l'organisme a eu un effet d'ensemble sur le système migratoire ultramarin, que les migrants soient répertoriés ou non comme y ayant fait appel. Cette approche me permet de contourner la barrière opposant les migrants du Bumidom aux autres, barrière floue et difficile à saisir. Elle me permet également de dépasser les limites des enquêtes rétrospectives récentes, en mobilisant les recensement métropolitains et ultramarins depuis les années 1960. À l'aide d'indicateurs démographiques et d'estimation en doubles-différences, j'étudie alors le lien entre action du Bumidom et transformations des flux migratoires. Enfin, je questionne dans quelle mesure l'évolution des politiques publiques a changé le paradigme migratoire, de l'installation durable d'une main-d'œuvre populaire à des mobilités étudiantes fortement sélectionnées.

4.1 Un objet mémoriel conflictuel

Une saisie rétrospective complexe

Les rapports d'activité du Bumidom soulignent l'importance numérique des vagues migratoires encadrées par cet organisme : entre 1963 et 1981, les migrations de plus de 85 000 ultramarins ont fait l'objet d'un traitement par le Bumidom. Pourtant, les trajectoires spécifiques de ces migrants se révèlent difficiles à étudier, que ce soit par des approches quantitatives ou qualitatives. Le groupe de travail Générations d'Antillais en Région Parisienne (GARP, EHESS) a entrepris une analyse des archives des dossiers individuels conservés aux Archives Nationales, combinant une lecture sociohistorique qualitative à un encodage des dossiers échantillonnés, dans la perspective d'une étude statistique. Une telle approche représente une des pistes les plus directes et riches pour comprendre l'action de l'organisme et les rapports officiels que les migrants entretenaient avec lui. Elle souligne l'hétérogénéité des actions du Bumidom, du placement en emploi aux demandes ponctuelles de prêt (Pattieu 2016). La correspondance recueillie dans ces archives révèle autant les déceptions des migrants que leur marge de manœuvre et leurs stratégies de négociation auprès de l'organisme. Ces éléments mettent en valeur la grande variabilité du degré d'intervention du Bumidom d'un migrant à un autre, floutant la frontière entre les « migrants Bumidom » et les autres.

Travailler sur les dossiers administratifs des ultramarins passés par le Bumidom ne permet pas de mettre en perspective de manière systématique leurs parcours avec ceux des migrants qui n'ont pas fait appel à l'organisme. Or, il apparaît nécessaire de situer l'action du Bumidom dans le cadre plus large des migrations ultramarines des années 1960 et 1970. Le rôle du Bumidom pose question et, précisément du fait de ce débat, son étude se révèle complexe. Les données issues du recensement fournissent un premier élément de mise en perspective. Elles permettent d'estimer le nombre d'ultramarins qui sont arrivés en métropole entre 1962 et 1982, en sommant le nombre de natifs des DOM recensés en métropole à un recensement (respectivement 1968, 1975 et 1982) et déclarant vivre dans les DOM au précédent recensement (1962, 1968 et 1982). Alors que la période temporelle est légèrement plus large que celle de l'activité du Bumidom, rapporter ce résultat à celui fourni par les rapports du Bumidom permet d'estimer une limite basse de la part de migrants ayant fait appel au Bumidom à cette période (tableau 4.1) : 47%, 66% pour les hommes et 30% pour les femmes. L'écart des taux masculins et féminins traduit la surreprésentation des hommes parmi les bénéficiaires de l'organisme. En revanche, le recensement ne contient aucune information individuelle concernant le Bumidom : pour cela, il faut se tourner vers des enquêtes portant spécifiquement sur la migration.

Table 4.1: Proportions de migrants venus par le Bumidom

	Hommes*	**Femmes***	**Ensemble**	
			1*	2
Nombre d'arrivants (1962-1982)	101 561	106 259		207 820
Passés par le Bumidom (1963-1981)	66 661	31 990	98 651	160 863
Proportion (%)	65,6	30,1	47,5	77,4
Proportion dans TeO (%)	11,0	13,6	12,3	12,3
Proportion dans MFV - migrants de retour (%)	6,5	8,6	7,5	7,5
Proportion dans MFV - enfants (%)	1,0	4,0	2,5	2,5

* Hors regroupement familial

Source : Rapport d'activité du Bumidom, Recensement de la Population, TeO, MFV

Les enquêtes TeO et MFV contiennent toutes les deux des questions portant sur le rôle du Bumidom dans la migration des répondants. Dans TeO, la question suivante est posée aux natifs des DOM-TOM : « *Êtes-vous venu en France métropolitaine : par l'intermédiaire d'une agence comme le BUMIDOM, l'ANT ou le CNARM ? Par le service militaire obligatoire ? (pour les hommes) De votre propre initiative ? Autrement ?* ». Les enquêtés peuvent répondre oui ou non pour chaque modalité possible. La variable confond

Bumidom, ANT et CNARM : l'ANT ayant été en activité après le Bumidom, distinguer la période d'arrivée en France permetrait de séparer les deux organismes mais ce n'est pas le cas pour le CNARM. La variable ne permet donc pas d'isoler tout à fait les natifs des DOM venus par le Bumidom [1]. Dans MFV, les migrants de retour répondent à la question : « *Avez-vous personnellement bénéficié d'une aide publique pour ce séjour ?* ». Ils peuvent choisir deux modalités de réponse parmi les suivantes : Non, aucune ; Bumidom ; ANT ; Cnarm ; Crous ; Région ; État (passeport mobilité) ; Autres. La même question est posée au sujet des membres de la famille des répondants actuellement en migration (« *A votre connaissance a-t-il bénéficié d'une aide publique pour ce séjour ?* »).

Dans les deux enquêtes, la part de migrants venus par le Bumidom durant sa période d'activité est bien inférieure à celle estimée à partir des recensements. Dans TeO, le Bumidom ne représente que 12% des migrations des années 1960 et 1970, 11% pour les hommes et 14% les femmes (tableau 4.1). Dans MFV, les migrants de retour de la période ne sont que 8% à déclarer avoir bénéficié d'une aide du Bumidom (7% des hommes et 9% des femmes) ; parmi les enfants des enquêtés vivant en métropole, cette part se réduit encore (3%). Dans ces trois configurations, la part de migrants déclarant avoir fait appel au Bumidom est plus importante parmi les femmes que les hommes. Ces écarts questionnent à la fois la fiabilité des variables fournies par les enquêtes et la relation ambivalente que peuvent entretenir les ultramarins à l'histoire du Bumidom. Le cas de l'échantillon enfant de MFV est le moins surprenant : étant donné la moyenne d'âge de cet échantillon, la plupart des ultramarins arrivés en métropole à cette période sont venus enfants. Même si leurs parents ont fait appel au Bumidom, il y a peu de chances que cela soit reporté dans l'enquête. Les écarts observés dans les autres échantillons demeurent en revanche sujets à interrogation.

La comparaison entre les ratios des migrants de TeO et des migrants de retour de MFV permet d'écarter l'hypothèse selon laquelle les migrants-Bumidom auraient plus souvent que les autres effectué une migration de retour. Elle indique aussi que la distribution par âge des ultramarins de TeO ne constitue pas un facteur explicatif suffisant (en effet, on aurait pu penser que, les migrants les plus âgés étant moins présents, moins de migrants

1. Ce biais devrait conduire à surestimer la part de migrants venus par le Bumidom dans les vagues d'arrivants.

adultes – les plus suceptibles d'avoir bénéficié du Bumidom – ont été captés parmi ceux arrivés en métropole avant 1981). L'explication la plus plausible est donc celle d'une censure. Cette censure peut avoir lieu à deux niveaux : celui des répondants et celui des réponses. D'une part, les migrants passés par le Bumidom peuvent avoir eu des expériences telles qu'ils sont moins captés par l'échantillonnage des enquêtes de la statistique publique ou qu'ils refusent d'y répondre. D'autre part, des enquêtés qui ont eu un dossier à leur nom dans l'administration du Bumidom n'ont pas déclaré avoir fait appel à l'organisme. Cette omission reflète différents mécanismes. Le fait qu'elle ne soit pas aussi forte chez les femmes que les hommes montre qu'elle n'est pas aléatoirement distribuée dans les populations enquêtées.

Comme le soulignent les études menés par GARP, le Bumidom est parfois intervenu dans la trajectoire d'ultramarins sans y jouer un rôle décisif ou visible, favorisant l'oubli d'une telle intervention ou sa mise sous silence. Les ultramarins peuvent par exemple se rappeler avoir obtenu un stage ou une promesse d'embauche depuis leur DOM d'origine, sans associer ce moment décisif au Bumidom, l'employeur incarnant plus directement l'acteur de ce changement. Dans TeO, la sous-déclaration est d'autant plus plausible que l'aide de l'organisme y est opposée à « sa propre initiative » et non à « ses propres moyens ». Autrement dit, le vocabulaire employé mêle question sur les intentions et question sur les outils. Dans MFV, la formulation est moins ambiguë mais n'écarte pas l'éventualité selon laquelle les enquêtés auraient n'auraient pas conservé une trace mémorable du rôle du Bumidom dans leur parcours. À l'opposé de cette vision d'un Bumidom caché en coulisse des trajectoires ultramarines, certains récits suggèrent que c'est la surcharge négative de l'action de cet organisme qui conduit les migrants à taire leur histoire. La souffrance, les regrets ou les désillusions produites par les expériences vécues en métropole favoriseraient une forme de tabou autour du Bumidom. Ces deux hypothèses ne sont pas contradictoires : une diversité d'expériences peuvent coexister et contribuer à ces représentations contrastées.

Pour répondre à ces enjeux, j'approche l'effet du Bumidom de trois manières. D'abord, je reviens sur sa présence dans le corpus d'entretien ; je montre comment les récits des enquêtés (dont seule une Réunionnaise a eu recours au Bumidom) reflètent la dualité

des représentations du Bumidom. Je lie ces discours aux représentations médiatiques du Bumidom. Ensuite, je m'écarte d'une approche individualisée de l'organisme. Plutôt que de considérer les personnes dont les dossiers ont été traités par le Bumidom, je regarde l'action du Bumidom comme un continuum, ayant eu des effets sur l'ensemble de la société ultramarine. À partir des recensements, j'étudie les transformations des flux migratoires en relation avec la période (1963-1981) et les espaces (Martinique, Guadeloupe, Réunion) d'activité du Bumidom. Dans les chapitres suivants, gardant à l'esprit les limites de cette variable, je considère l'ensemble des soutiens publics à la migration et étudie la manière dont ils structurent les logiques migratoires à l'échelle des familles captées par MFV.

Entre évidence, tabou et méconnaissance

Dans mon corpus d'entretiens, seule une Réunionnaise, Marie, est venue par le Bumidom. Cette absence s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, au-delà de l'activité du Bumidom, les vagues migratoires les plus anciennes échappent à mon approche. En particulier, les migrants adultes des années 1960, période de massification des migrations, ne sont pas inclus dans le corpus. En effet, ces personnes ont dépassé l'âge de la retraite, certaines pouvant avoir plus de soixante-dix ans. Or, une partie des migrants ultramarins de cette période sont retournés dans les DOM après leur retraite. De plus, la sphère professionnelle a constitué un aspect structurant de mon corpus d'entretien, mettant à distance les personnes retraitées. Par ailleurs, l'expérience du Bumidom ne faisait pas partie des facteurs à partir desquels j'ai construit le corpus. Cherchant à cerner l'importance de cet organisme, j'ai néanmoins demandé aux enquêtés d'une part s'ils étaient familiers avec le Bumidom et ce qu'ils en pensaient, d'autre part s'ils connaissaient des personnes qui avaient été contact avec le Bumidom et accepteraient de me parler. Si plusieurs enquêtés ont mentionné des proches ou des amis, je ne suis pas parvenue à convertir ces indications en prises de contact : lorsque je demandais à nouveau les coordonnées d'enquêtés potentiels à la fin de l'entretien, ce n'était pas celles de ces migrants passés par le Bumidom qu'ils me transmettaient. Ainsi, alors que j'ai conduit 16 entretiens avec des ultramarins arrivés en métropole avant 1981 (date de fin d'activité du Bumidom), le fait que seule une de ces enquêtés ait connu les services de l'organisme reflète une difficulté plus générale à saisir l'expérience du Bumidom.

Lors de ma première visite à l'APHP, la cadre infirmière du service me présente à quatre aide-soignantes et un aide-soignant. L'aide-soignant, Fabrice, est le seul à refuser d'emblée l'entretien. Lorsque je lui explique mon projet, il m'interrompt : « *Pas besoin de m'interroger, vous avez déjà les questions et les réponses, votre thèse vous l'avez déjà !* ». Malgré mon insistance, il reste sur son refus : « *Je n'ai pas le temps* ». Amélie, avec laquelle j'aurai un entretien peu de temps après, m'explique « *Il est réservé* ». Même la cadre propose une interprétation : « *Ici vous avez les jeunes, les deuxièmes générations, ils vont accepter facilement, mais les plus âgés, les plus proches de la retraite, ceux qui sont venus des DOM pour le travail il y a des années, ils n'aiment pas parler d'eux* ». Un mois plus tard, alors que je m'entretiens avec Jeanne, une collègue infirmière de Fabrice, celui-ci passe à plusieurs reprises à proximité de la table à laquelle nous sommes installées. La première fois, il fait une plaisanterie en créole que Jeanne refuse de me traduire. La seconde, il se livre à une petite danse en chantonnant « *Bumidom, Bumidom, Bumidom, Bumidom* ». La semaine suivante, alors que j'interviewe Marjorie dans le même service, il adopte un comportement similaire, glissant au passage « *Je suis venu par le Bumidom* ».

La manière dont ma thèse et ma présence régulière dans ce service hospitalier ont été vécues par Fabrice, ainsi que les interprétations qu'ont proposé ses collègues pour expliquer son comportement, sont caractéristiques des discours et représentations associées au Bumidom dans mon corpus d'entretiens. Les enquêtés ont manifesté une familiarité variable avec l'organisme. Marie est celle qui en a eu l'expérience la plus directe. À côté de son récit personnel, j'ai pu recueillir les impressions que d'autres enquêtés avaient eu des parcours de leurs proches partis avec le Bumidom (parents, frères et sœurs, oncles ou tantes). Certains avaient pu connaître d'assez près la trajectoire du proche pour en faire une biographie indirecte, d'autres ont souligné combien le sujet était peu évoqué. Enfin, une partie des enquêtés n'avaient pas été en contact avec des récits personnels du Bumidom ; soit, ils ne connaissaient pas du tout l'organisme ; soit, leur connaissance de son action avait été acquise à travers des lectures, films, ou événements associatifs. Ce type de connaissance était également mobilisée par les enquêtés ayant une familiarité plus personnelle avec le Bumidom, produisant des effets de contraste. Tantôt, l'expérience positive de la migration d'une parente était considérée d'autant plus heureuse qu'elle différait des témoignages entendus à la télévision. Tantôt, ces témoignages étaient utilisés pour expliquer le silence des proches sur leur expérience du Bumidom.

En effet, ma difficulté à entrer en contact avec des personnes ayant fait appel au Bumidom au cours de leur migration reflète une difficulté plus générale pour les ultramarins à évoquer ce sujet, que ce soit entre eux ou auprès de personnes sans lien direct avec les DOM et leur histoire. Ma position d'extériorité a renforcé des barrières déjà en place : quand ils connaissaient une personne venue par le Bumidom, et sans doute sa réserve à évoquer cette expérience, les enquêtés ont évité de la mettre en contact avec une chercheuse étrangère aux DOM et qui souhaitait précisément parler de leur parcours migratoire. Si les auteurs de plusieurs documents récents sont parvenus à recueillir des témoignages de migrants du Bumidom – des documentaires comme *l'Avenir est ailleurs* (Antoine Léonard Maestrati, 2006) et *Bumidom, des Français venus d'Outremer* (Jackie Bastide, 2009) ont atteint l'audience des chaînes publiques, plusieurs enquêtés ont évoqué les non-dits de l'expérience de leurs connaissances ayant migré par le Bumidom. Bernadette, aide-soignante, est arrivée de Guadeloupe en 1973. Alors qu'une tante l'a faite venir en métropole quand elle avait quinze ans, elle oppose cette trajectoire à celle des migrants du Bumidom à la même époque : « *Moi personnellement, je ne suis pas venue de moi-même, parce que y'a eu une époque où les gens venaient par le Bumidom* ». Quand je lui demande si c'est un sujet sensible, elle continue à décrire la manière dont elle se figure leurs parcours (« *On vous emmène ici dans quelles conditions, pas de la famille, rien du tout.* ») mais précise aussi : « *Je peux pas vous en parler concrètement (...) Je n'ai jamais entendu un récit disant "Je suis venu par le Bumidom, j'ai fait ci, j'ai fait ça", non.* ».

Ce sont alors les média qui viennent à la fois combler et éclairer ce sentiment de non-dit. Alors que sa tante est venue en métropole par le Bumidom, Marjorie, arrivée enfant de Guadeloupe en 1988, n'a découvert que plus tard l'action de l'organisme : « *Ils en ont parlé juste un petit peu, hein. J'ai appris comme ça mais bon, ça a été juste survolé. Ils en ont parlé mais c'est de moi-même que j'ai appris, longtemps, plus tard, comment ça se passait (...) Les gens n'arrivent pas à exprimer n'arrivent pas en parler (...) J'avais vu des émissions là-dessus et, euh, ils expliquaient que comme quoi c'était très dur, très très dur, pour les gens quand ils arrivaient ici. Ils avaient pas de toit. C'était un peu l'El Dorado, venir, "on va travailler" et y'avait rien qui suivait. Ils ont quand même pour eux, c'est quand même une, une blessure cette histoire de Bumidom. C'est une blessure hein, et, euh, et les blessures, on doit les garder aux Antilles. Les Antillais, ils ont une façon*

de, de camoufler les choses, hein. On doit pas parler les choses qui font mal, elles doivent rester profond. C'est une interdiction de, de verbaliser. » La dimension traumatique est omniprésente dans les représentations que les enquêtés tirent de ces sources : « *Si vous regardez les reportages, y'a des gens qui vous expliquent comment ça se passait. C'est effrayant, c'est effrayant.* » (Martin, 55 ans, arrivé de Martinique en 1988, directeur de magasin).

Ces points de vue externes ne mobilisent pas nécessairement la thématique de la douleur et de l'horreur. Le besoin de main-d'œuvre non qualifiée dans certains secteurs spécifiques y est également présenté comme moteur de l'action de l'État, sous un jour plus ou moins critique : « *Oui ça vient de l'héritage colonial. Parce que ça revient du Bumidom, parce que il manquait, parce que quand on fait venir du Bumidom, c'est que en même temps il manquait. Et à la poste, les postiers, il en manquait, et ils venaient.* » (Lucien, 55 ans, Martinique) ; « *C'est le, le système où on a pris les gens pour les emmener, les venir, les faire travailler. Et puis, euh, parce que, parce que, parce que y'a une période, euh, en France où les euh, les, les, les, où les gens ne faisaient pas n'importe quel métier (...) Moi, quand je suis arrivé en France en 74, pour, je suis venu en France avec mes parents, euh ben, dans les bennes à ordures y'avait que, euh, des Maghrébins, ou bien, ou bien des Antillais, ou enfin, ou des Africains.* » (Tom, 59 ans, Guadeloupe). C'est également sous cet angle que Jeanne raconte brièvement le parcours de ses tantes, venues par le Bumidom : « *Parce que y'a un moment l'assistance publique cherchait du monde et c'est comme ça qu'elles sont... Mais pas que l'assistance publique, hein. Plein de sociétés cherchaient du monde et c'est comme ça que y'a pas mal d'Antillais qui sont partis. Et y'en a pas mal dans les administrations, donc voilà.* »

Les récits biographiques que j'ai pu recueillir ont une tonalité différente, qu'il s'agisse de l'expérience de Marie ou des trajectoires de proches des enquêtés. Cette différence n'est pas contradictoire : elle montre encore une fois comment des discours aux statuts différents (une expérience personnelle s'opposant à un fait de société) font l'objet de types d'analyse différents. La plupart mettent en valeur l'aide fournie par le Bumidom et l'inéluctabilité de la migration, présentée comme la solution plutôt heureuse à un problème de qualification et d'emploi. Seule Véronica, arrivée avec sa mère en métropole en 1973, alors

qu'elle n'avait que trois ans, évoque le sentiment de domination dont ont fait l'expérience ses collègues plus âgées venues par le Bumidom : « *Elles ont pas de bons souvenirs de ça. En fait, on sentait vraiment l'exploitation, le fait d'être venues, d'être à disposition des gens et, euh, elles ont pas de, de bons souvenirs de ça.* ». Néanmoins, même les trajectoires présentées sous un jour positif renvoient à l'héritage colonial manifeste dans les pratiques associées à la migration de cette période et aux positions subalternes occupées, voire intériorisées, par les migrants du Bumidom.

Le parcours de Marie correspond au parcours typique des femmes recrutées par le Bumidom. Elle est arrivée en métropole à 21 ans, en 1980, suite à un stage comme employée de maison. Elle a rejoint le centre de formation de Crouy-sur-Ourcq, où elle a connu les formations domestiques, avant d'être placée auprès d'un couple de région parisienne. Moins d'un an plus tard, elle quitte cet emploi : « *Ben, je suis partie parce que, bon, je voulais plus rester. Non, c'était parce que le travail, je faisais, euh, le ménage et il fallait répondre au téléphone, parce que c'était chez un, un médecin. C'était chez un médecin et bon, euh, et puis la dame elle était un peu, un peu, euh, pas maniaque mais bon c'était des gens, je sais pas comment vous expliquer ça mais, bon je suis partie parce qu'après je voulais partir.* [Vous étiez pas à l'aise avec eux ?] *Voilà* ». Alors qu'elle aspire à travailler aux PTT – associant à ce domaine la sécurité de l'emploi – elle ne parvient pas à se faire recruter. Elle travaille sept ans comment agent d'entretien dans une société immobilière avant de progressivement rejoindre le secteur public : d'abord employée par la mairie comme aide à domicile, elle devient ensuite agent d'entretien et de service dans un établissement d'enseignement supérieur puis, en 2001, obtient enfin le concours qui lui donne accès au statut de fonctionnaire (en tant qu'ouvrière d'entretien et d'accueil). Depuis, elle travaille toujours dans le même collège d'Aquefleur.

Issue d'une famille modeste (son père était conducteur d'engins, sa mère effectuait de petits travaux domestiques et agricoles au noir), Marie a quitté le collège en quatrième. Elle n'est pas très à l'aise dans sa prise de parole et souligne à plusieurs reprises des capacités dont elle trouve qu'elles lui ont manquées dans son parcours : de son départ du collège – « *Je retenais rien* », à son absence d'opinion sur les politiques visant les DOM – « *Non non vous savez, comme je vous dis, moi j'ai pas eu, comment vous dire ça, je sais*

pas si on dit "la science infuse" (…) Je sais pas grand chose », en passant par ses difficultés à trouver un emploi dans les DOM – « *Si j'étais un peu plus débrouillarde, j'aurais pu trouver* ». Elle individualise ses difficultés à poursuivre des études ou obtenir un emploi. Ainsi, au regard de ses propres perceptions de ses limitations, elle salue un parcours qui lui a permis d'obtenir un emploi stable et un logement correct (elle habite avec sa fille un trois pièces dans un des HLM d'Aquefleur). Son récit s'insère dans les représentations officielles de l'organisme, permettant aux ultramarins peu dotés en ressources économiques (« *Mes parents n'auraient pas pu payer même mon voyage pour venir ici* ») ou culturelles (« *J'ai même pas le, le certificat de fin d'études, qu'ils disaient avant. J'ai même pas ça, j'ai rien.* ») de trouver en métropole des emplois peu qualifiés (mais dont l'expertise est reconnue par un statut).

Françoise, devenue animatrice à Aquefleur après un parcours professionnel aux multiples casquettes, est arrivée de Guadeloupe à 21 ans, en 1975. Elle a suivi le départ de sa mère, qui fuyait un foyer abusif, encouragée par l'expérience de sa sœur, venue par le Bumidom dix ans auparavant. Le récit de Françoise révèle comment le destin migratoire familial a été façonné par leurs relations avec une famille mulâtre en Guadeloupe, dans un schéma paternaliste aux tonalités coloniales. Dans les années 1950, sa tante devient domestique auprès de ce foyer aisé de Pointe-à-Pitre, qui décide alors de prendre la famille sous son aile. Le mari devient le parrain de Françoise, le couple l'accueille chez eux pendant les vacances scolaires et finance sa scolarité. Françoise explique leur comportement de la manière suivante : « *Ils ont détecté que nous étions une bonne famille* ». C'est son parrain qui encourage la migration décisive pour l'ensemble de la famille : « *Le mari, enfin mon parrain, a donné l'idée à ma grand-mère d'envoyer travailler ma tante en France.* » Par l'intermédiaire du Bumidom, la relation se transfère alors du foyer guadeloupéen aux employeurs de la tante en métropole. Son arrivée dans ce nouveau poste domestique, qu'elle occupe le reste de sa vie, a des effets sur l'ensemble de la famille : « *Pour ma tante là, c'était bien tombé. On est tombés sur des gens super gentils. C'est comme si c'était la famille. Ils nous ont toujours… 'fin nous avons toujours été des familles, quoi.* »

Ces expériences font d'autant plus l'objet de reconnaissance qu'elles sont mises en perspective avec les témoignages douloureux dont les enquêtés ont pris connaissance par d'autres sources. Ainsi, Françoise perçoit la trajectoire de sa tante comme singulière, une

fois qu'elle la situe comme ce que des sources externes lui présentent comme la véritable expérience du Bumidom : « *J'ai vu une émission sur canal 10 où les gens expliquaient c'était quoi le Bumidom avant, pourquoi les gens venaient, qu'est-ce qui se passait. Y'a des gens, j'ai entendu parler de cette histoire de Bumidom, qu'ils ont aidé, mais d'un autre côté, c'était aussi mauvais, ils étaient mal accueillis et tout. Finalement, moi je connais pas grand-chose au niveau du Bumidom et je connais, j'ai des connaissances des gens qui, qui peuvent parler mais, euh, pour certaines, c'était bien.* ».

Lorsque je lui demande ce qu'elle pense du Bumidom, Josiane s'appuie sur l'expérience de sa sœur, arrivée en métropole à 19 ans avec l'organisme. Ce récit nourrit sa vision positive de l'action de l'organisme, alors même qu'elle le contraste par ceux de parcours moins heureux : « *Elle est venue et ça l'a aidée, ça lui a permis de travailler de trouver du travail, de vivre sa vie quoi. Donc je trouve c'est une bonne chose. Après bien sûr, euh savoir dans quelle... parce qu'à l'époque je sais que les Réunionnais souvent tombaient dans des foyers, dans des familles, par exemple, euh pour faire le ménage tout ça, mais c'était plus l'esclavage.* ». Dans les représentations qu'elle m'en communique, la trajectoire de sa sœur présente de grandes similarités avec celles de Marie ou de la tante de Françoise. La migration et l'emploi domestique en métropole apparaissent comme une amélioration par rapport à une situation de précarité dans le DOM : « *Déjà à 13 ans elle a commencé à faire le ménage là-bas et puis elle trouvait pas de travail, hein, à 19 ans, c'est difficile.* ». La relation à l'employeur prend une couleur familiale, ce dernier étant dépeint comme un bienfaiteur : « *Elle a été chez un couple qui cherchait une femme de ménage et elle était comme une, comme leur fille (...) Elle a jamais regretté d'être chez ces gens-là quoi. Donc, euh, mais elle était contente parce que elle a vraiment quitté la misère pour, euh, pour venir dans un endroit où elle était bien reçue.* »

Ainsi, le corpus d'entretien confirme et éclaire la cohabitation de mémoires du Bumidom en apparence contradictoires. Les ultramarins déploient une relation différente à l'organisme en fonction du type de récit qu'ils mobilisent (segment biographique personnel, témoignages recueillis dans des livres ou des films, discours militants). Néanmoins, la diversité des représentations ne reflète pas seulement une diversité des modes d'interprétation. Le croisement de ces sources suggère que les ultramarins ont adopté différentes stratégies

face à l'intervention du Bumidom, entre acceptation, résistance et instrumentalisation. En fonction du succès perçu de ces stratégies, la politique fait l'objet de reconnaissance, de rejet, ou encore de mise sous silence. Malgré leur hétérogénéité, ces postures soulignent les relations coloniales et la condition subalterne sous-jacentes à cette politique migratoire. La troisième partie de la thèse étudie l'interaction entre ces dimensions et les parcours professionnels des ultramarins en métropole. Dans ce chapitre et les suivants, j'interroge plutôt l'effet du Bumidom sur les départs, questionnant notamment l'hypothèse selon laquelle ces migrants n'auraient pas gagné la métropole autrement, puis étudiant leur sélection sociale.

4.2 Un catalyseur de l'expansion migratoire

Pour analyser quantitativement l'effet du Bumidom sur la croissance des migrations DOM-métropole, je compare l'évolution de ces flux aux Antilles, à la Réunion et en Guyane. Dans le chapitre suivant, je m'appuie sur une enquête rétrospective récente, MFV (INED, 2012), pour comparer les parcours des migrants déclarant avoir fait appel au Bumidom, ou à des aides semblables, avec ceux ne déclarant pas avoir eu recours à ce type de soutien. Ici, j'adopte une approche davantage macrosociale, en m'appuyant sur les recensements de la population entre 1954 et 1999. Je considère l'ensemble des départs et compare leur évolution entre les DOM, me servant du fait que le Bumidom n'a pas été directement actif en Guyane pour faire de ce département un groupe de contrôle. Dans un premier temps, j'étudie plusieurs indicateurs descriptifs des flux migratoires au fil des recensements : effectifs, poids dans la population native des DOM, taux de croissance, solde des départs et des arrivées. Les tendances mises en valeur par ces différentes mesures démographiques soulignent la multidimensionnalité des phénomènes migratoires. Le contraste entre ces indicateurs offre alors une compréhension plus fine des migrations DOM-métropole. Dans un deuxième temps, j'estime des régressions en doubles différences pour évaluer de manière plus robuste une relation causale entre l'activité du Bumidom et l'expansion des migrations DOM-métropole. Ces régressions mettent en valeur les rôles conjoints des contextes socioéconomiques locaux et de l'institutionnalisation des migrations sur le développement des flux.

Des cohortes de migrants identifiées à partir du recensement

Pour définir des cohortes d'étude, j'adopte une approche par âge, par département de naissance et par sexe. À l'aide des variables « département de naissance » et « département de résidence au précédent recensement », j'identifie les personnes nées dans les DOM qui se sont installées en métropole entre deux recensements. La variable de résidence antérieure est issue d'une question rétrospective, qui demande aux individus de se projeter à un moment précis dans le passé [2] : cela limite la qualité de l'information obtenue. Les études montrent notamment que le taux de non-réponse à cette question, ainsi que les inadéquations avec d'autres informations sur les parcours, sont particulièrement élevés pour les immigrés (Solignac 2016, p.9). Néanmoins, cette variable demeure une des sources principales pour l'estimation des flux migratoires (Brutel 2014). Sont considérées comme migrants ultramarins arrivés entre deux recensements les personnes habitant en France métropolitaine, nées dans les DOM et indiquant leur DOM de naissance comme lieu de résidence au précédent recensement. Les recensements sont séparés de sept à neuf ans. Les flux captés par cette mesure sont donc principalement des installations durables ; les séjours les plus courts sont rarement saisis [3]. Plus l'intervalle intercensitaire est réduit, plus le nombre d'entrées saisies est important. C'est pourquoi l'exploitation détaillée des recensements s'arrête en 1999 : le passage du recueil exhaustif aux enquêtes annuelles (qui permettent d'obtenir un échantillon complet tous les 5 ans) change la nature des migrations captées.

Comme le Bumidom a été actif de 1963 à 1981, les dates de recensement recoupent presque parfaitement celles de l'activité du Bumidom. Les effets de ce dernier sont approchés en comparant les flux migratoires sur la période d'activité du Bumidon (dans les recensements de 1968, 1975 et 1982) à la période d'après, et en comparant les DOM concernés (Antilles et Réunion) à celui non concerné (Guyane). En mettant en perspective les rapports d'activités du Bumidom (1981) avec les données du recensement, on estime qu'environ 40% des personnes ayant migré entre 1963 et 1981 ont bénéficié de ses services. Dans le recensement, les migrants accompagnés par le Bumidom ne sont pas distingués des autres. Cette évaluation d'un « effet du Bumidom » ne saisit donc pas directement

2. Il est demandé aux recensés d'indiquer leur lieu de résidence au 1er janvier de l'année du précédent recensement.

3. Les allers-retours ayant lieu entre deux recensements sont même ignorés, puisque ces individus ne sont pas recensés en métropole.

l'impact de cette structure sur les trajectoires individuelles des personnes dont elle a accompagné les parcours. Elle étudie plutôt comment l'activité de cette structure dans certains DOM a pu influencer l'ampleur et la structure de l'ensemble des migrations au départ de ces départements, vers la métropole.

Les différentes dimensions de l'évolution des flux

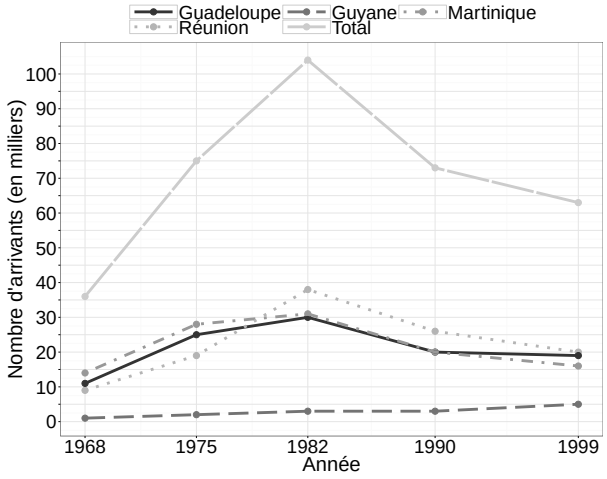

FIGURE 4.1: Population née dans les DOM et s'installant en métropole entre deux recensements (1968-1999)

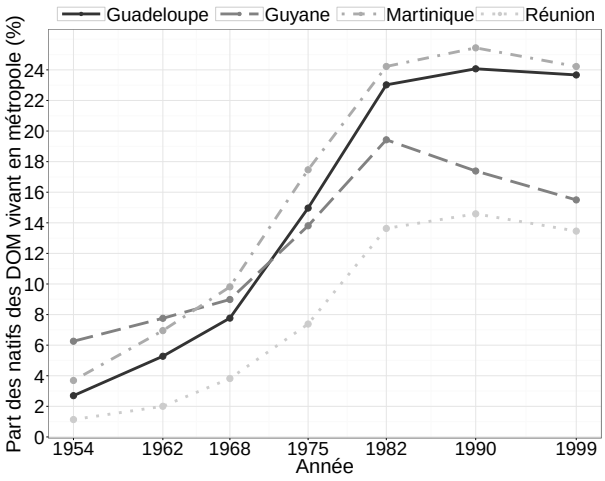

FIGURE 4.2: Part de la population née dans les DOM vivant en métropole (1954-1999)

Source : Recensement de la population (INSEE, 1954-1999)

Le nombre de personnes nées dans les DOM et s'installant en métropole entre deux recensements est presque multiplié par trois entre 1968 et 1982 ; puis, il chute en 1990 et 1999, même s'il ne retrouve pas le niveau de 1968 (Figure 4.1). La décomposition de ces flux selon le DOM de naissance semble confirmer la singularité de la Guyane et l'intensité de l'effet du Bumidom. Les flux d'arrivants de Guyane sont, dès 1968, bien inférieurs à ceux des autres DOM ; ils connaissent une hausse modérée mais constante de 1968 à 1999. Les arrivants des Antilles et de la Réunion sont chacun dix fois plus nombreux entre 1968 et 1982 et connaissent une croissance plus marquée, puis le déclin observé dans la courbe générale. Mais la faiblesse des flux guyanais s'explique surtout par une population plus petite (en 1961, il y a dix fois moins d'habitants en Guyane qu'à la Réunion). En terme de taux de variation, ils sont multipliés par trois entre 1968 et 1982, ne s'écartant donc pas de la tendance générale. L'effet du Bumidom, qui n'a pas été actif en Guyane, serait donc davantage visible après sa dissolution que pendant son activité : alors qu'à partir de 1982, les trois DOM concernés par le Bumidom connaissent une baisse importante des départs vers la métropole, ce n'est pas le cas pour la Guyane.

Étudier le nombre de natifs des DOM vivant en métropole plutôt que le nombre d'arrivants entre deux recensements permet de remonter jusqu'à 1954. À partir de cette information et du nombre de natifs des DOM vivant encore dans leur DOM de naissance [4], on calcule la part des natifs des DOM vivant en métropole [5] (Figure 4.2). Puisque le recensement de 1962 ne fournit pas l'origine détaillée, les chiffres pour cette année sont approximés [6]. En 1954, la Guyane est davantage touchée par l'émigration vers la France métropolitaine que les autres DOM. À partir de 1968, la part de résidents métropolitains connaît une croissance légèrement inférieure à celle des autres DOM, puis elle diminue à partir de 1982. Les parts d'émigrés parmi les Martiniquais et Guadeloupéens sont très proches et connaissent une évolution parallèle sur l'ensemble de la période. Elles augmentent jusqu'en 1982, avec une croissance particulièrement forte entre 1968 et 1982, puis se stabilisent. Les Réunionnais enregistrent la plus faible proportion de résidents métropolitains, en moyenne deux fois inférieure à celle des Antillais. En revanche, la part de résidents métropolitains parmi les Réunionnais connaît la même évolution que pour les Antillais.

Entre 1982 et 1999, on observe donc des tendances différentes en termes de taille des flux et en termes de proportion de natifs installés en métropole. Dans le premier cas, l'arrêt du Bumidom est associé à une chute des flux que ne connait pas la Guyane. Dans le second cas, l'arrêt du Bumidom est associé à une stabilisation de la part d'émigrés en métropole, pour les Antillais et Réunionnais, alors que cette dernière chute pour les Guyanais. La part de natifs des DOM vivant en métropole ne mesure pas que la propension à migrer : elle reflète également le nombres d'années passées en métropole, qui est sensible aux retours dans le DOM d'origine et à la durée de vie. Confronter les deux modes de mesure permet donc d'appréhender les différentes dimensions de l'évolution des migrations au cours du temps.

4. Cette information n'est disponible qu'à partir de 1975 mais la faiblesse des flux entrants dans les DOM de 1954 à 1975 permet d'utiliser la population totale comme approximation (Rallu et Diagne 2005).

5. Cette part omet donc les natifs des DOM vivant à l'étranger. Cependant, l'enquête *Migration Famille Vieillissement* permet d'estimer que les expatriés représentaient 1% des natifs des DOM en 2012 ; ce poids était probablement encore moindre sur les périodes étudiées.

6. Ces approximations sont obtenues à partir des chiffres agrégés au niveau des Antilles d'une part, de la Réunion, de la Guyane et des TOM d'autre part. On prend le poids relatif de chaque DOM dans ces chiffres agrégés en 1954 et 1968, on en fait la moyenne pour obtenir le poids associé à 1961, qui est ensuite appliqué aux chiffres agrégés de 1961. Par exemple, Guyanais en métropole en 1961 = (Guyanais, Réunionnais et TOMiens en métropole en 1961)×[(Part de Guyanais parmi les Guyanais, Réunionnais et TOMiens en métropole en 1954)+(Part de Guyanais parmi les Guyanais, Réunionnais et TOMiens en métropole en 1968)]/2

Si les migrations des Antilles et de la Réunion se sont faites moins nombreuses après la fin du Bumidom, l'organisme a néanmoins favorisé des installations durables, de sorte que les diasporas antillaises et réunionnaises se sont maintenues au fil des ans. Au contraire, les migrations guyanaises sont devenues plus nombreuses mais elles sont plus brèves et ont augmenté moins vite que la population des natifs : l'émigration pèse donc de moins en moins.

Pour mieux cerner la place des différentes migrations aux différents âges, je calcule un solde migratoire focalisé sur les natifs des DOM : à chaque année de recensement, pour chaque âge, sexe et DOM, le nombre de personnes nées dans le département et s'étant installées en métropole depuis le recensement précédent est retranchée du nombre de personnes nées dans le département et y retournant [7] (Figure 4.3). Pour chaque groupe, le nombre de départs correspond au nombre de personnes recensées en métropole et indiquant leur DOM de naissance comme département de résidence au précédent recensement ; le nombre de retours correspond au nombre de personnes recensées dans leur DOM de naissance et indiquant un département métropolitain comme département de résidence au précédent recensement.

$$\text{Solde} = \text{Retours}_{Métropole \to DOM} - \text{Départs}_{DOM \to Métropole}$$

Les départs se concentrent entre 18 et 30 ans. En 1975, les soldes migratoires des femmes sont supérieurs à ceux des hommes (à l'exception des Martiniquaises). Les courbes convergent dès 1982 et deviennent, pour chaque cas, semblables. Les migrations masculines se sont développées en amont de la création du Bumidom (notamment avec la conscription) ; dans un premier temps, les migrations féminines étaient surtout celles de conjointes et compagnes d'hommes recrutés dans les administrations (Condon et Byron 2008). Elles ont été rapidement rejointes par des femmes seules recrutées par exemple comme domestiques ou employées d'établissement de soin, ce qui explique cette convergence.

7. Pour les catégories d'âge regroupées (31-45, 46-60 et plus de 60 ans), le solde est divisé par le nombre d'années dans la catégorie.

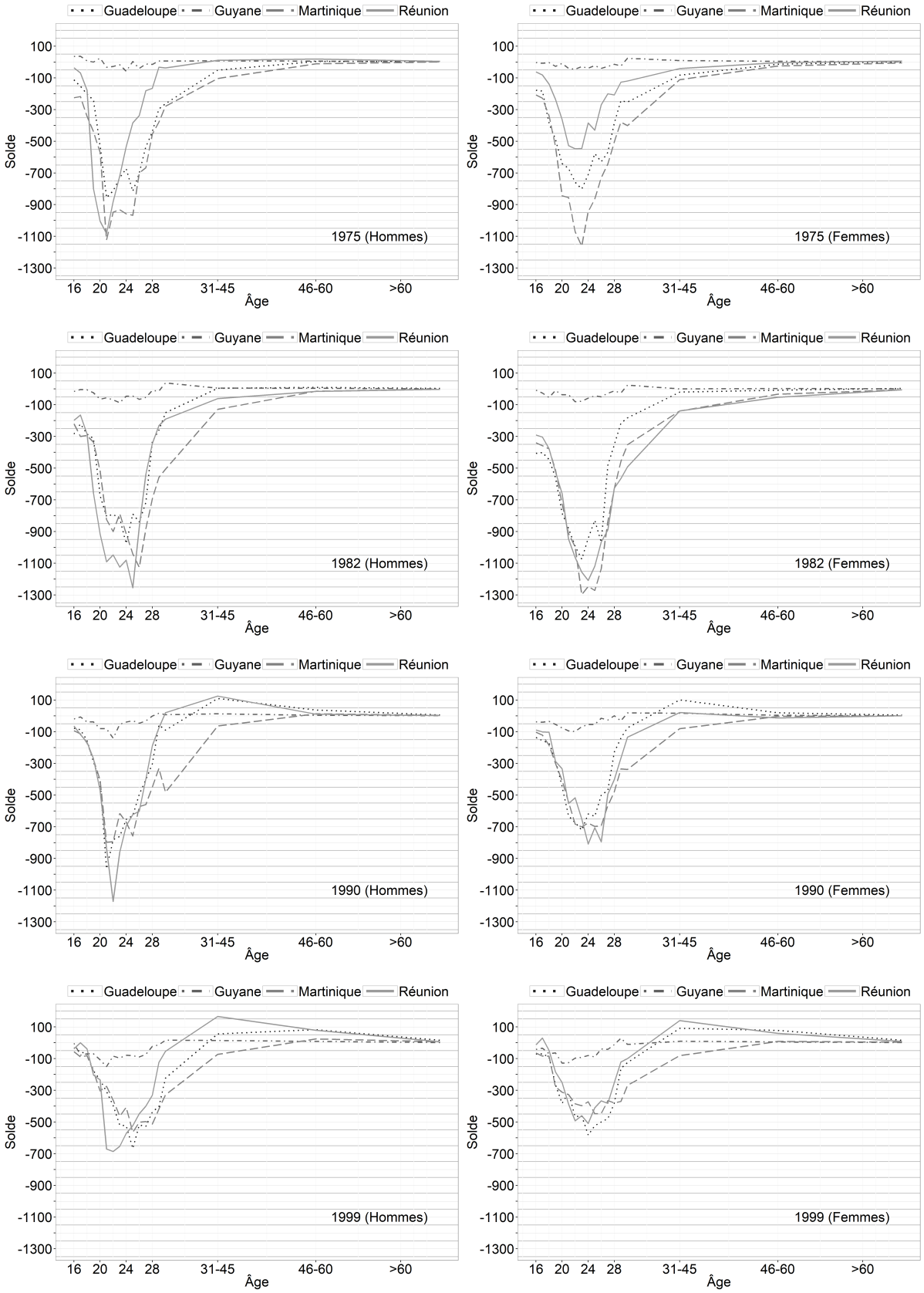

FIGURE 4.3: Population née dans les DOM - solde des départs vers la métropole et des retours en DOM par âge et par sexe (1975-1999)

Source : Recensement de la population (INSEE, 1975-1999)

En Guyane, le solde migratoire redevient positif dès 28 ans et on observe peu d'écart entre les différents recensements. Pour les autres DOM, il ne redevient positif qu'après 31 ans, voire après 46 ans dans certains cas. L'évolution des soldes antillais et réunionnais est également marquée par la croissance d'un pic des retours entre 31 et 45 ans. À partir de 1990, le solde migratoire des guadeloupéens entre 31 et 45 ans dépasse les 100 000. La Réunion connait la même transformation en 1999. Pour les Martiniquais, le solde des 31-45 ans demeure négatif jusqu'en 1999, mais il augmente tout de même au cours du temps.

Ainsi, si le Bumidom a eu un fort impact sur les migrations depuis les Antilles et la Réunion, il n'est pas le seul levier de la croissance des flux. Il apparaît que, sans son intervention, les départs de ces trois DOM vers la France métropolitaine auraient tout de même connu une hausse importante entre les années 1960 et 1980. En revanche, l'action du Bumidom a accentué cette croissance et a rendu les installations plus durables. En effet, le développement d'un pic des retours à partir de 1990 (alors qu'il était observable pour les flux guyanais depuis 1975) laisse penser que le contexte économique plus défavorable incite une part importante des migrants à retourner dans leur DOM d'origine dès 30 ans, alors que l'organisme favorisait une insertion de long terme en France métropolitaine. Pour mieux cerner l'effet du Bumidom sur la croissance des flux, et celui d'autres facteurs influençant la migration, on estime des régressions par différences de différences.

Une approche par la méthode des différences de différences

Description de la méthode

La méthode des différences de différences (ou doubles différences) permet d'évaluer l'effet d'un « traitement » (par exemple, un dispositif de politique publique). Elle se fonde sur la comparaison d'observations au sein de groupes traités et non-traités, ainsi qu'à des périodes de traitement et de non-traitement. C'est cette double-comparaison qui donne son nom à la méthode et permet la robustesse de l'estimation, sans que cette dernière ne requière des données de panel. Ici, c'est l'impact du Bumidom sur le taux de variation intercensitaire des flux annuels des DOM vers la métropole qui est estimé. Cette approche permet d'éliminer l'effet du contexte métropolitain sur la migration, puisque

celui-ci devrait toucher pareillement la Guyane et les autres DOM. La période de traitement correspond à la période d'activité du Bumidom : les flux enregistrés entre 1968 et 1975 (recensement de 1975), ainsi qu'entre 1975 et 1982 (recensement de 1982). Les groupes traités sont la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion.

Encadré : La méthode des doubles-différences

La méthode des doubles différences a été développée en relation avec un impératif croissant d'évaluation des politiques publiques (Givord 2014). Elle s'appuie sur le cadre d'analyse de Rubin, qui suppose la construction d'un contrefactuel hypothétique (la situation qu'on aurait observé en l'absence du programme). On note T un traitement, Y_0 le revenu associé à $T = 0$ (pas de traitement) et Y_1 le revenu associé à $T = 1$ (traitement). L'effet de la mesure sur l'individu i se note ainsi : $\Delta_i = Y_i^1 - Y_i^0$

On n'observe jamais à la fois Y_i^1 et Y_i^0. Un estimateur naïf compare le revenu observé dans les groupes traités et non-traités. Cependant, cet estimateur est a priori biaisé : les traités ne sont pas sélectionnés aléatoirement et le revenu sans traitement n'est pas indépendant du fait de suivre le traitement. Comparer les groupes traités avant et après la réforme ne convient pas non plus (de nombreux autres facteurs temporels peuvent expliquer la variation observée). Les estimateurs de différence de différences mélangent ces deux approches. En comparant à la fois périodes et groupes, on contrôle à la fois pour la tendance temporelle et les écarts entre groupes.

$$\text{L'effet propre : } \Delta = \mathbb{E}(Y_{it}^1 - Y_{it}^0 | T = 1) - \mathbb{E}(Y_{it}^1 - Y_{it}^0 | T = 0)$$

$$\text{est estimé à partir de l'équation : } Y_{it} = \alpha + \beta \mathbb{1}_{(t=1)} + \gamma \mathbb{1}_{(i \in GT)} + \delta T_{it} + u_{it}$$

Où T_{it} est l'indicatrice qui vaut 1 lorsque l'individu i bénéficie de la mesure à la date t

$$\text{Tel que } \widehat{\Delta} = \widehat{\delta}$$

Il s'agit d'un estimateur non-biaisé de l'effet propre du traitement si on fait l'hypothèse que les groupes auraient évolué de la même manière en l'absence de traitement (hypothèse d'identification). Il faut donc choisir un groupe de contrôle plausible. Cet article argumente que, dans le cas du Bumidom, le non-traitement de la Guyane constitue une « expérience naturelle » qui fournit un tel groupe de contrôle. De plus, disposer d'informations complémentaires sur les groupes concernés, comme c'est le cas ici, permet d'assouplir partiellement l'hypothèse d'identification.

Pour construire la variable expliquée, je pars du nombre d'installations entre chaque recensement. Pour tenir compte des différences entre les intervalles de recensement, ce nombre est divisé par le nombre d'années entre chaque recensement, aboutissant à un nombre moyen d'arrivées par an sur la période. Du fait de sa moindre population, les flux en provenance de la Guyane sont numériquement bien inférieurs aux autres. Pour établir une comparaison entre les quatre DOM qui ait du sens, il est donc plus pertinent de raisonner en taux de variation qu'en variations absolues. À ces fins, la régression porte sur le logarithme de ce nombre moyen. Les résultats se lisent ainsi : « une hausse de 1 unité de la variable x est liée à une hausse de [coefficient]% des flux annuels ». De plus, étudier seulement le nombre total d'arrivées par DOM fournirait un faible nombre d'observations et ne permettrait pas d'appréhender les différents mécanismes derrière la migration. La variable expliquée est donc le taux de variation des flux annuels par DOM, par sexe et par âge. Les migrations ne sont pas aussi fréquentes selon l'âge étudié, elles se concentrent surtout entre 18 et 30 ans. C'est pourquoi les catégories d'âge retenues sont les suivantes : les moins de 16 ans, chaque année d'âge révolu de 16 à 30 ans, les 31-45 ans, les 46-60 ans, et les plus de 60 ans [8]. Les variables explicatives incluent des informations contextuelles sur les DOM au précédent recensement [9]. L'analyse est donc réduite aux recensements de 1982, 1990 et 1999. Avec dix-neuf catégories d'âge pour les deux sexes, dans quatre départements et pour trois dates, la base se compose de 456 observations.

Ces estimations ne permettent pas d'établir avec précision l'effet causal du Bumidom. En effet, si le fait que le Bumidom n'ait pas été directement actif en Guyane permet de traiter ce département comme un groupe de contrôle, il ne s'agit pas d'un dispositif expérimental au sens strict du terme. Le Bumidom n'a pas été implanté en Guyane comme dans les autres DOM parce que le contexte y était différent, ce qui peut laisser penser que l'évolution des flux y aurait été de toute façon différente. Néanmoins, plusieurs éléments permettent de confirmer la pertinence du choix de ce groupe de contrôle. D'une part, malgré un vaste territoire largement inoccupé, la Guyane connaît localement une pression démographique, des niveaux de qualification et d'emploi, ainsi que des tensions

8. Associer une observation à chaque âge révolu donnerait donc trop de poids à des flux qui ne reflètent pas la réalité d'ensemble des migrations et dont les taux de variation se distribueraient selon une variance disproportionnée.

9. Prendre en compte ces contextes me permet notamment de mieux m'assurer du respect de l'hypothèse identifiante ou « common trend hypothesis », c'est-à-dire du fait que les flux comparés auraient connu des évolutions semblables sans traitement (Givord 2014).

sociales très similaires à celles observées aux Antilles et à la Réunion. Étudier le poids des migrations avant que le Bumidom n'ait été mis en place, en 1954 et 1962 (figure 4.2), souligne l'importance semblable du phénomène dans les quatre DOM. D'autre part, les régressions par différences de différences permettent de prendre en compte les différences de contexte, en introduisant des effets fixes et des variables de contrôle propres à chaque DOM. Du point de vue temporel, l'évolution du logarithme du nombre moyen de départs annuels entre chaque recensement souligne un choc lié à l'arrêt du Bumidom : aux Antilles et à la Réunion, il décroit fortement entre 1982 et 1990 ; il décroit également entre 1990 et 1999 mais la baisse est plus modérée (figure 4.4). Ainsi, même s'il ne permet pas d'effacer tous les biais potentiels de l'estimation, le dispositif de doubles-différences mobilisé ici apparaît robuste.

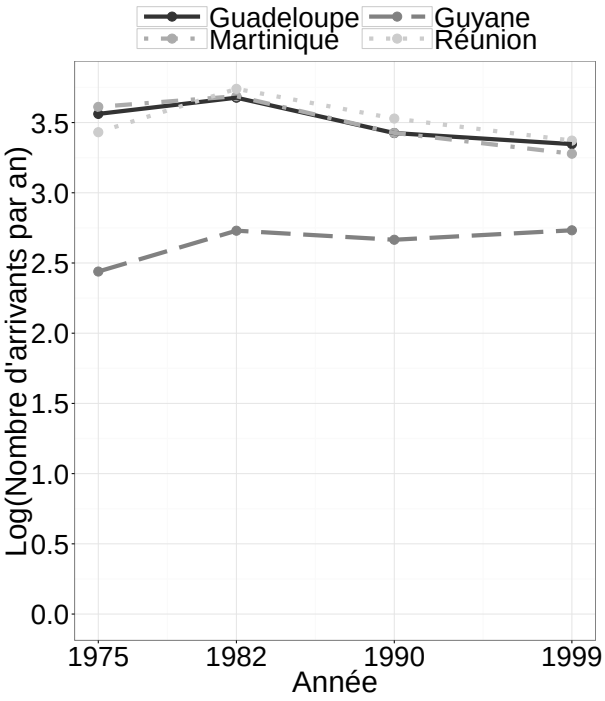

FIGURE 4.4: Logarithme du nombre moyen de départs annuels par DOM
Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999)

Variables explicatives

Pour chaque cohorte, je considère, comme variables explicatives de la migration, la situation dans le DOM pour la cohorte précédente : le taux d'activité, le taux de chômage, la part de cadres et la part de bacheliers. Par exemple, la croissance, entre 1975 et 1982, du flux de guadeloupéennes de 21 ans, est expliquée par la part de guadeloupéennes

de 21 ans ayant le baccalauréat ou plus, en Guadeloupe, en 1974. Il s'agit de capter les perspectives qu'ont pu se représenter les membres d'une cohorte pour leur futur, à la période précédente. Compte-tenu de leur position spécifique dans le cycle de vie des catégories des moins de 16 ans et des plus de 60 ans, qui rend moins pertinente l'approche par les anticipations en termes de qualification et d'emploi, les informations contextuelles de l'ensemble de la population du même sexe leur sont attribuées. La définition du chômage dans le recensement ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail, qui sert le plus souvent de base à la mesure du taux de chômage. Elle délimite un champ plus large pour la notion de recherche d'emploi, ce qui conduit à des chiffres supérieurs. Dans les DOM, le marché du travail n'est pas organisé comme en métropole et le spectre de la « recherche effective d'un emploi » est d'autant plus difficile à déterminer (Domenach et Guengant 1981). La manière dont les personnes se déclarent au chômage varie également au cours du temps, notamment avec les évolutions de l'assurance chômage. Difficile à interpréter dans l'absolu, la mesure du chômage selon la définition du recensement prend son sens dans la comparaison des DOM entre eux et au cours du temps. La distribution de ces variables au cours du temps est reportée dans les tableaux A.2, A.3 et A.4, en annexe.

Résultats des modèles de différence-de-différence

Le tableau 4.2 présente les résultats de quatre modèles de régressions en doubles différences. Une variable explicative est ajoutée à chaque étape. Le modèle brut estime à 78% l'effet du Bumidom, en termes de croissance des flux, par rapport à la Guyane. Prendre en compte le contexte de la région d'origine pour chaque cohorte au recensement précédent nuance cette première estimation, même si l'effet demeure élevé. Dans le modèle final (4), l'effet du Bumidom est estimé à 72%. La part de bacheliers a un effet positif sur la migration. L'effet positif de la part de cadres disparaît et devient négatif avec la prise en compte des taux d'activité et de chômage (une hausse d'un point de pourcentage diminue de 5 à 7% les flux). Cet effet suggère que des opportunités croissantes en termes de mobilité sociale freinent la migration. Le taux de chômage a un effet faible mais négatif sur les flux (une hausse d'un point de pourcentage diminue de 1 à 2% les flux). Cet effet peut être lié au coût de la migration : des populations dans des conditions précaires n'ont pas les ressources pour s'installer en métropole.

TABLE 4.2: Résultats des régressions différence-de-différence sur le taux de variation des flux annuels

	1	2	3	4
Période de traitement	-0,06	0,18	0,17	-0,19
Groupe de traitement	1,71***	1,73***	1,75***	1,91***
DiD	**0,78*****	**0,77*****	**0,76*****	**0,72*****
Part de bacheliers$_{(t-1)}$		0,03***	0,02***	0,01*
Part de cadres$_{(t-1)}$			0,05**	-0,07**
Taux d'activité$_{(t-1)}$				0,00*
Taux de chômage$_{(t-1)}$				-0,02***
Constante	2,19***	1,77***	1,67***	2,48***
N	456	456	456	456
R^2 ajusté	0,562	0,594	0,602	0,642

Niveaux de significativité : * p<0,05 ; ** p<0,01 ; *** p<0,001
Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999) | Estimations de l'auteure
Lecture : Selon le modèle 2, une hausse d'un point de pourcentage de la part de bacheliers dans une cohorte augmente de 3% le nombre de migrants issus de cette cohorte

Ainsi, l'utilisation des méthodes par différences de différences confirme l'impact fort du Bumidom sur la croissance des flux DOM-métropole. Ces régressions soulignent également le rôle d'autres facteurs structurels. Elles nuancent le rôle du chômage : si les individus sont susceptibles de migrer pour rechercher un emploi en métropole, un taux de chômage élevé traduit aussi des conditions socioéconomiques précaires. Or, migrer est coûteux : la mobilité requiert des ressources à la fois financières et informationnelles, elle implique également un certain niveau de risque. À supposer que le marché du travail métropolitain leur soit plus favorable, cela n'implique pas que les populations les plus défavorisées migrent, puisqu'elles doivent prendre en charge ces coûts avant de tirer les bénéfices éventuels de la migration (CHISWICK 1978 ; PORTES 1979). Néanmoins, l'effet positif de la part de cadres soutient l'idée selon laquelle le développement d'opportunités économiques et professionnelles dans les sociétés de départ tend à réduire les migrations vers la métropole.

4.3 La poursuite d'études : *nouveau* moteur des migrations ?

L'éducation est un facteur central des mécanismes migratoires. Les théories de l'économie néoclassique associent les différentiels de rendement du capital humain aux mouvements de population : un individu faiblement qualifié sera incité à migrer vers des sociétés plus égalitaires, ou le niveau d'études est moins déterminant dans la distribution

des revenus, et inversement (Borjas 1985, 1989 ; Borjas, Bronars et Trejo 1992). Le capital humain capture aussi un ensemble de ressources qui facilitent la migration, favorisant une sélection positive selon ce critère, même vers des sociétés plus égalitaires (Feliciano 2005b). Ces résultats suggèrent un effet non linéaire de l'éducation sur l'émigration et appellent donc à porter une grande attention aux seuils choisis dans les mesures du niveau d'études.

De plus, les trajectoires migratoires augmentent les aspirations scolaires des parents pour leurs enfants, même si ces aspirations ne se concrétisent pas toujours par une plus grande réussite scolaire (Caille 2007 ; Hagy et Staniec 2002 ; Ichou et Oberti 2014 ; Kao et Tienda 1995 ; Vallet 1996). En revanche, le rôle des aspirations scolaires des migrants pour eux-mêmes reste sous-étudié dans la littérature portant sur les migrations internationales. L'analyse des trajectoires des étudiants internationaux est souvent considérée à part, plutôt sous le paradigme de la mondialisation et de la mobilité que celui de l'immigration (Dolby et Rizvi 2008 ; Elliott et Urry 2010). Pourtant, l'attention croissante portée aux migrations consécutives et aux migrations de retour dans la sociologie de l'immigration devrait permettre de combler le fossé entre ces littératures.

Le cas des migrations ultramarines invite particulièrement à une telle réflexion. Alors que les migrations de la période du Bumidom ont été perçues principalement au prisme du marché du travail et de l'installation durable, les observateurs contemporains leur opposent souvent les mobilités contemporaines, plus orientées vers la poursuite d'études et des parcours migratoires multiples. En effet, depuis les années 1980, les tensions sur le marché de l'emploi métropolitain se sont accrues. Les politiques migratoires se sont reconfigurées : elles ne cherchent plus à favoriser une migration de masse et ont défini de nouveaux critères de sélection des migrants. Ces deux éléments suggèrent que le modèle de migration de main-d'œuvre des années 1960 et 1970 s'est progressivement effacé, laissant la place à des mobilités davantage orientées vers des formations qualifiantes et la poursuite d'études.

Néanmoins, la frontière entre ces schémas est floue, ils peuvent même cohabiter dans la trajectoire d'un individu donné. Il est donc intéressant de s'interroger sur l'effet de ces transformations sur la nature des migrations, en prenant du recul vis-à-vis de ce supposé changement de paradigme. Il faut souligner le caractère endogène des mécanismes de départ et d'intégration, limitant notre capacité à distinguer ce qui relève des raisons pour lesquelles les ultramarins choisissent de partir, des opportunités offertes par la métropole et de la sélection de ces migrants. Les analyses qui suivent dessinent un tableau plus nuancé de l'évolution des flux, mettant en valeur l'importance des aspirations scolaires sur l'ensemble de la période.

Les effets de la massification scolaire

La majorité des théories de la migration s'appuient sur la structure des marchés du travail dans les sociétés de départ et/ou d'accueil comme mécanisme causal. Par exemple, si les économistes néoclassiques mettent l'accent sur les différences de taux de chômage et de salaire, la théorie du marché dual souligne le rôle de la demande de travail et des stratégies des recruteurs (Massey et al. 1993 ; Piore 1979). Ces paradigmes sont concurrents mais pas nécessairement contradictoires. Le contexte de développement des migrations DOM-métropole semble les confirmer : les opportunités professionnelles limitées dans les DOM, autant que le besoin de main-d'œuvre en métropole et l'action de recrutement du Bumidom expliquent la croissance des flux jusqu'aux années 1980. Cependant, migrations de travail et migrations étudiantes ont toujours cohabité dans les flux migratoires ultramarins.

Jusqu'à la fin des années 1950, c'est surtout une jeunesse issue de l'élite ultramarine qui vient en métropole pour poursuivre des études. Ensuite, avec l'action publique en faveur d'une migration de masse peu qualifiée, ce schéma est vite remplacé par celui de la migration de travail dans les représentations publiques. Mais la poursuite d'études ne disparaît pas pour autant des mécanismes migratoires. S'il est aujourd'hui devenu plus visible dans les discours des organismes publiques encourageant la migration, ce schéma de la mobilité étudiante n'est donc pas nouveau. Symétriquement, l'insertion professionnelle demeure un argument de premier ordre des injonctions à la mobilité ultramarine (Ihaddadene 2017). De plus, migration pour études et migration de travail ne constituent pas deux modèles

de mobilité disjoints. Un projet de mobilité lié à des études en métropole est souvent associé à un projet de carrière en métropole. Il arrive que celui-ci soit subi, comme pour les gardiens de la paix, dont la formation a lieu en métropole (à l'exception de rares concours délocalisés) et pour qui il est ensuite difficile d'obtenir une mutation dans les DOM. Mais ce n'est pas nécessairement le cas.

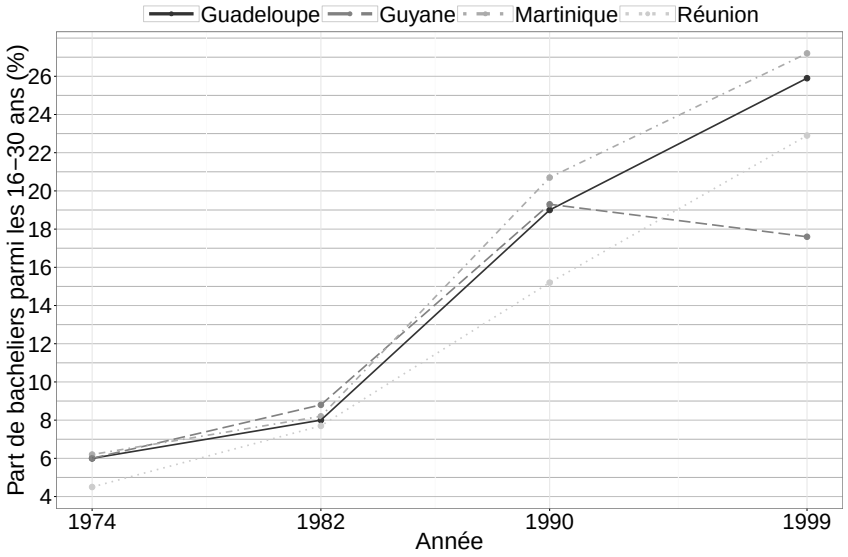

FIGURE 4.5: Part de bacheliers parmi les 16-30 ans nés dans les DOM et y vivant
Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999)

À partir des années 1960, les politiques de massification scolaire conduisent de plus en plus d'élèves jusqu'au baccalauréat. La population étudiante du supérieur croît rapidement en France[10] et les constructions d'universités se multiplient pour faire face à l'urgence (BENHENDA et DUFOUR 2015). Même si les niveaux d'éducation demeurent bien inférieurs dans les DOM, un nombre croissant de jeunes ultramarins arrivent aux portes des études supérieures (figure 5.3). En revanche, le développement universitaire tarde à atteindre les DOM (tableau 4.3). L'université de la Réunion est créée en 1982, d'abord seulement composée d'un UFR de droit et d'économie. L'Université des Antilles et de la Guyane est créée en 1982, du regroupement de l'institut de droit et d'économie de Martinique, du centre d'enseignement supérieur scientifique de Martinique et du centre d'enseignement supérieur littéraire de Guadeloupe (qui étaient jusqu'alors liés à l'université de Bordeaux), elle ne compte pas de campus en Guyane.

10. « *La part de la population universitaire dans la population française est ainsi multipliée par 5, passant de 0,4% en 1960 à plus de 2% en 2000* » (BENHENDA et DUFOUR 2015, p.93)

Le premier établissement d'enseignement supérieur guyanais voit le jour en 1988 avec la création de l'IUT de Kourou. Cela se reflète dans la part d'étudiants du supérieur parmi les ultramarins de 16-25 ans vivant dans les DOM, qui croît plus lentement que la part de bachelier (tableau 4.4). Au regard d'une offre d'enseignement supérieure limitée dans les DOM, les bacheliers souhaitant poursuivre leurs études sont contraints de migrer. Certains étudiants commençant un cursus dans les DOM doivent également migrer pour le poursuivre : par exemple, jusqu'en 2010, la Réunion ne proposait qu'une première année de médecine, les étudiants réussissant le concours d'accès à la deuxième année devant ensuite rejoindre la métropole.

TABLE 4.3: Nombre d'établissements d'enseignement supérieur dans les DOM

	1975	1982	1990	1999
Guadeloupe	1	2	9	13
Martinique	2	2	5	9
Guyane	0	0	1	2
Réunion	0	1	6	11

Source : SIRENE (INSEE, 2017)

La base SIRENE recense l'ensemble des établissements en France et permet d'isoler les établissements d'enseignement supérieur. La date de création permet de savoir combien d'établissements existaient, une année donnée. Les établissements qui ont fermé ou qui ont fusionné avec un autre échappent à cette mesure (ces manques ont été corrigés pour 1975 et 1982 par des sources complémentaires). Si une université compte plusieurs UFR, ce sont les UFR qui sont comptabilisés et non la seule université.

TABLE 4.4: Part d'étudiants du supérieur parmi la population des 16-25 ans nés dans les DOM et y vivant (%)

DOM	1974	1982	1990	1999
Guadeloupe	1,5	2,2	6,9	11,1
Guyane	0,9	1,1	3,5	3,9
Martinique	2,0	2,3	7,5	12,0
Réunion	0,9	1,6	5,4	9,9

Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999)

Pour approcher l'effet de ce décalage entre offre et demande d'enseignement supérieur, je compare des régressions incluant deux mesures différentes de l'offre d'enseignement supérieur : le nombre d'établissements d'enseignement supérieur au précédent recensement, établi notamment à partir de la base SIRENE, et la part d'étudiants du supérieur au sein de la cohorte supérieure au précédent recensement (tableau 4.5). Ces mesures sont soumises à un biais d'endogénéité, qui peut être difficilement contourné quel que soit l'indicateur choisi, mais que l'approche temporelle permet de corriger en partie.

Les régressions contrôlent pour le nombre de bacheliers dans la cohorte, ce qui permet d'évaluer l'effet de l'offre, à demande potentielle égale. De plus, pour tenir compte du fait que l'offre d'enseignement supérieur est davantage susceptible de peser sur les trajectoires des individus dans la tranche d'âge principalement concernée par la poursuite d'études, j'estime deux coefficients pour chaque indicateur : l'un pour les cohortes entre 16 et 25 ans et l'autre pour le reste des cohortes. La mise en perspective des résultats avec les deux types de mesures permet de confirmer le poids de l'offre d'enseignement supérieur sur le développement des flux.

Table 4.5: Résultats de la régression DiD incluant l'offre d'enseignement supérieur

	5	6
Période de traitement	−0,07	−0,10
Groupe de traitement	0,00	0,00
DiD	0,66***	0,75***
Part de cadres	−0,04*	−0,01
Taux d'activité$_{(t-1)}$	0,00	0,00
Taux de chômage$_{(t-1)}$	0,00	0,00
Nombre de bacheliers$_{(t)}$	0,00*	0,00
$\mathbb{1}_{\overline{(16-25)}}\times$ établissements d'enseignement supérieur$_{(t-1)}$	−0,04***	
$\mathbb{1}_{(16-25)}\times$ établissements d'enseignement supérieur$_{(t-1)}$	−0,09***	
$\mathbb{1}_{\overline{(16-25)}}\times$ part d'étudiants du supérieur$_{(t-1)}$		−0,22*
$\mathbb{1}_{(16-25)}\times$ part d'étudiants du supérieur$_{(t-1)}$		−0,05***
Constante	3,67***	3,29***
N	456	456
R^2 ajusté	0,521	0,425

Niveaux de significativité : * p<0,05 ; ** p<0,01 ; *** p<0,001
Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999) | Estimations par régression de panel à effets fixes
Lecture : Une hausse d'un point de pourcentage de la part de cadres dans une cohorte diminue de 4% le nombre de migrants issus de cette cohorte

Les coefficients associés à chaque indicateur sont significatifs et négatifs, confirmant le fait qu'une plus grande offre d'enseignement supérieur ralentit la croissance des flux migratoires. Si ces résultats demeurent limités par la qualité des indicateurs utilisés, ils invitent donc à une prise en compte plus approfondie des aspirations scolaires et de la structure d'enseignement offertes par les DOM. Ils nuancent le rôle joué par le Bumidom, même si son poids demeure indéniable. Ils ne permettent pas de dire si les migrants ultra-marins ont effectivement poursuivi des études une fois en métropole mais suggèrent que les études supérieures font partie des opportunités perçues comme insuffisantes dans les DOM, encourageant la décision de migrer.

Le manque d'offre étudiante n'est pas un cas isolé dans l'espace étudiant français. Une analyse par département de la base SIRENE montre que les DOM ne sont pas les espaces les moins dotés en établissements du supérieur au cours du temps. À partir des données de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP) sur la période 1993-1995 et en France métropolitaine, Myriam Baron (2005) estime à 20% la part des changements d'université entre deux années d'étude liés à une incompatibilité entre le choix de l'étudiant et les formations proposées. La spécificité de ce mécanisme dans le cas des DOM se situe dans l'inscription de ces déplacements entre la mobilité régionale et l'immigration. En effet, si la continuité entre les systèmes scolaires facilite les mobilités étudiantes (Faggian, McCann et Sheppard 2007), la distance entre la région de départ et l'établissement d'accueil constitue un obstacle plus important pour les ultramarins que pour les étudiants français de métropole. De plus, ce mouvement est plus susceptible de prendre place dans une trajectoire d'installation durable.

Alors que la poursuite d'études en métropole constitue une ressource très valorisable sur le marché du travail ultramarin, les migrants qualifiés retournent moins souvent que les autres dans leur DOM d'origine (Temporal, Marie et Bernard 2011). Cela laisse penser que la poursuite d'études en métropole dépasse le cadre d'une courte mobilité étudiante. Les logiques de la migration étudiante ultramarine semblent alors avoir « effet ségrégatif », similaire à celui lié aux stratégies scolaires observées dans l'enseignement primaire et secondaire (Felouzis, Maroy et van Zanten 2013 ; Van Zanten 2009). La mobilité vers la métropole produit un accroissement des inégalités territoriales et sociales : offrant de meilleures opportunités à une fraction des ultramarins très sélectionnée et aggravant les difficultés de ceux qui restent. Alors que plusieurs études montrent l'émergence d'une « immigration scolaire », notion complexe croisant recrutement d'étudiants parmi des familles migrantes et installations définitives d'étudiants internationaux (Butcher 2004 ; Waters 2005), ces migrations depuis les DOM pourraient s'inscrire dans un tel schéma. L'analyse des recensements a révélé un raccourcissement de la durée des migrations, avec de nombreux retours dès 30 ans (figure 4.3) et d'autres études suggèrent une accélération des DOM depuis les années 2000 (Marie et Rallu 2004), mais ces résultats portent sur l'ensemble de la population, pas seulement les étudiants ou les diplômés.

D'un côté, les mobilités des étudiants ultramarins peuvent être perçues comme un cas extrême de migration régionale. De l'autre, elles s'inscrivent autant dans la logique des flux post-coloniaux que la migration de main-d'œuvre caractéristique de l'après-guerre. Le cas des migrations d'étudiants depuis le Maghreb est à ce titre éclairant (Gérard et al. 2008 ; Simon 2013). Après l'indépendance, le système scolaire maghrébin, y-compris ses structures d'enseignement supérieur, demeure très proche du système français. La France encourage la venue de ces étudiants et, dans les années 1970, alors que l'offre d'études supérieures devient insuffisante au regard du nombre croissant de Maghrébins cherchant à accéder à l'enseignement supérieur, la mobilité étudiante vers la France devient un phénomène de masse. Néanmoins, à partir de la fin des années 1980, de nouvelles inquiétudes françaises vis-à-vis de cette immigration, alimentées notamment par l'obsession du « faux étudiant », ont mené à un contrôle plus étroit des arrivées et à des coopérations plus restrictives. Les discours publics valorisent toujours la venue d'étudiants du Maghreb mais en la cadrant dans un modèle d'attraction des jeunes talents. Un mouvement similaire pourrait être à l'œuvre dans les transformations des flux ultramarins : on ferait face non pas à davantage d'étudiants parmi les migrants mais à des étudiants plus sélectionnés, renforçant les inégalités liées à la mobilité vers la métropole.

Ces éléments renvoient à l'hétérogénéité des populations potentiellement concernées par la mobilité étudiante. En effet, comme le relève Adrian Favell (2008), les analyses portant sur la mobilité des étudiants internationaux la réduisent fréquemment à une migration d'élite, sans analyser l'hétérogénéité de cette population (Elliott et Urry 2010 ; Sklair 2001). La littérature sur les migrations régionales fournit des analyses plus détaillées de ce type de mobilité, liant la structure de l'offre scolaire aux caractéristiques des individus. Ainsi, les ressources socioculturelles des futurs étudiants, ainsi que leur trajectoire scolaire passée, déterminent différentes capacités à surmonter les difficultés liées à la distance géographique (Ball, Bowe et Gewirtz 1995 ; Frouillou 2014 ; Nicourd, Samuel et Vilter 2011). Pour mieux cerner les mécanismes liant les transformations des flux aux trajectoires scolaires, je me focalise donc sur les caractéristiques étudiantes des jeunes cohortes de nouveaux arrivants en métropole.

Nuancer la hausse des écarts entre niveaux d'études

À partir du recensement de 2007, Franck Temporal et Claude-Valentin Marie (2011) montrent que la migration au départ des DOM est plus fréquente chez les plus diplômés. Symétriquement, les niveaux de diplômes sont plus élevés chez les migrants ultramarins que dans les DOM. La distribution des diplômes des migrants ultramarins est proche de la moyenne métropolitaine, alors que ce n'était pas le cas des générations précédentes. Ils ont également plus souvent accès à l'emploi stable. Néanmoins, de telles mesures ne distinguent pas les caractéristiques pré-migratoires et post-migratoires. Ces meilleures conditions d'emploi proviennent surtout de meilleures qualifications acquises en métropole : TeO estime que neuf migrants des DOM diplômés du supérieur sur dix ont obtenu leur diplôme en métropole (ibid.). En même temps, savoir que le diplôme a été acquis après la migration ne garantit pas qu'il ne soit pas lié à une sélection migratoire, si seuls les plus à même de poursuivre des études supérieures décident de quitter les DOM. Ainsi, parce que leurs qualifications leur donnent un meilleur accès à l'emploi, le maintien en métropole des ultramarins venus s'y former accentue l'écart entre les natifs des DOM partis et restés. Afin de comprendre comment se constitue cet écart, il est nécessaire de s'appuyer sur des mesures qui distinguent les différents types de sélection à l'œuvre dans les parcours.

Deux phénomènes expliquent les niveaux d'éducation plus élevés des ultramarins de métropole. D'une part, si la migration est sélective (c'est-à-dire accessible en termes d'aspirations et de coûts à seulement une fraction de la population), les migrants partent avec des dispositions plus élevées en termes de poursuite d'études. D'autre part, si l'offre d'enseignement supérieur et de formation est limitée dans les DOM, partir permet aux migrants d'atteindre des niveaux de diplôme plus élevés. Ainsi, l'écart dans la distribution des niveaux de diplôme entre les territoires ne capte pas seulement la sélection de la migration mais aussi l'effet ou le moteur de cette migration. Le niveau d'études supérieur des migrants peut autant se lire comme une forme de mobilité sociale offerte à ces derniers que comme une preuve de leur sélection sociale. Pour distinguer ces deux dimensions, l'analyse se focalise sur des niveaux d'études plus souvent acquis avant la migration, mais qui demeurent discriminants, et sur le fait de poursuivre ses études au-delà du pallier du baccalauréat.

En effet, le baccalauréat apparaît comme un point clef du parcours des ultramarins exposés à la mobilité. Bien qu'une part des migrants soient des mineurs (qui suivent ou rejoignent un parent), les migrations se concentrent entre 18 et 30 ans : dans la majorité des cas, un individu dans une trajectoire le conduisant vers le baccalauréat l'aura déjà obtenu avant sa venue en métropole. De plus, l'enseignement secondaire n'est pas exposé aux mêmes problématiques d'offre que l'enseignement supérieur et il existe une continuité entre les collèges-lycées de métropole et des DOM. Enfin, le bac est la condition nécessaire de l'accès à l'enseignement supérieur. Dans un premier temps, je compare donc la part d'individus avec au moins le baccalauréat parmi les natifs des DOM arrivés entre deux recensements et parmi ceux restés dans leur DOM de naissance. Pour que le résultat ne soit pas sensible à un effet de génération (comme les moins de 30 ans sont surreprésentés parmi les nouveaux arrivants, ces flux sont plus exposés à la hausse globale des niveaux de diplôme que l'ensemble des natifs des DOM), les populations étudiées sont réduites à une cohorte décennale, les 18-27 ans [11]. Cette comparaison est exprimée sous forme d'odds-ratios. La même comparaison est appliquée au fait d'avoir un diplôme d'un niveau supérieur ou égal à un CAP. Enfin, parmi les natifs des DOM de 18 à 27 ans ayant au moins le baccalauréat, les odds-ratio comparent la proportion d'individus encore étudiants dans les deux groupes. L'ensemble de ces résultats sont présentés dans le tableau 4.6. Les résultats détaillés par DOM sont réunis dans le tableau 4.7.

Table 4.6: Odds-ratios comparant la poursuite d'études des ultramarins arrivés en métropole entre deux recensements à celle de ceux vivant dans leur DOM d'origine

	Avoir au moins un CAP (18-27 ans)	Avoir au moins le baccalauréat (18-27 ans)	Poursuite d'études pour les bacheliers de 18-27 ans
1975	3,7***	2,7***	3,7***
1982	4,6***	2,7***	3,0***
1990	3,1***	3,1***	1,7***
1999	3,4***	2,8***	2,2***

Niveaux de significativité (test du chi^2) : * p<0,05 ; ** p<0,01 ; *** p<0,001

Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999)

Lecture : En 1999, un ultramarin entre 18 et 27 ans, arrivé en métropole entre 1990 et 1999, avait 2,8 fois plus de chances d'avoir au moins le baccalauréat qu'un ultramarin entre 18 et 27 ans, resté dans son DOM de naissance.

11. La surreprésentation de certains âges parmi les migrants constitue en elle-même une sélection qui explique les écarts entre les ultramarins installés en métropole et ceux restés dans leur DOM de naissance.

Le premier constat est la forte sélection en termes de niveau d'étude, quelle que soit l'époque et quel que soit le DOM. Les ultramarins de 18 à 27 ans ayant migré entre deux recensements sont près de trois fois plus nombreux que ceux restés dans leur DOM de naissance à avoir un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat. En revanche, on n'observe pas de tendance nette à une croissance de la sélection au cours du temps. Avec le pallier du bac, elle est stable entre 1975 et 1982, augmente en 1990 puis retrouve son niveau passé en 1999. Dans l'ensemble, la sélection par le diplôme en 1999 est d'un niveau proche de celui de 1982. Avec le pallier du niveau CAP, elle augmente entre 1975 et 1982, baisse en 1990 et augmente à nouveau en 1999. Les résultats ne sont pas non plus stables d'un DOM à l'autre. En Guadeloupe et en Martinique, la sélection par le diplôme est plus forte en 1999 qu'en 1982, quel que soit le pallier. En Guyane et à la Réunion, au contraire, elle est moins élevée.

TABLE 4.7: Odds-ratios comparant la poursuite d'études des ultramarins arrivés en métropole entre deux recensements à celle de ceux vivant dans leur DOM d'origine

DOM	Année	Avoir au moins un CAP (18-27 ans)	Avoir au moins le baccalauréat (18-27 ans)	Poursuite d'études pour les bacheliers de 18-27 ans
Guadeloupe	1975	3,0***	2,0***	4,8***
	1982	4,4***	3,3***	3,1***
	1990	3,1***	3,4***	1,7***
	1999	3,7***	2,8***	2,2***
Guyane	1975	3,5***	4,2***	6,3***
	1982	4,3***	4,0***	11,3***
	1990	4,3***	4,6***	6,2***
	1999	2,2***	2,4***	5,3***
Martinique	1975	3,7***	2,5***	2,4***
	1982	4,1***	3,4***	2,9***
	1990	2,4***	2,7***	1,7***
	1999	3,9***	4,3***	30,0***
Réunion	1975	4,8***	3,1***	4,6***
	1982	5,3***	2,5***	2,4***
	1990	3,3***	2,8***	1,3***
	1999	3,4***	2,5***	1,7***

Niveaux de significativité (test du chi^2) : * p<0,05 ; ** p<0,01 ; *** p<0,001
Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999)
Lecture : En 1990, un Martiniquais entre 18 et 27 ans, arrivé en métropole entre 1990 et 1999, avait 2,4 fois plus de chances d'avoir au moins un CAP qu'un ultramarin entre 18 et 27 ans, resté dans son DOM de naissance.

En termes de poursuite d'études après le baccalauréat, les parcours des migrants se distinguent également fortement de ceux des ultramarins restés dans leur DOM de naissance. En 1975, les bacheliers de 18-27 ans arrivés en métropole entre deux recensements sont quatre fois plus souvent encore étudiants que ceux restés dans les DOM. Mais la tendance d'ensemble est à la baisse de cet écart, laissant supposer un phénomène de rattrapage de l'offre d'enseignement supérieur dans les DOM. Le registre SIRENE révèle en effet que le nombre d'établissements d'enseignement supérieur en Guadeloupe est passé à 9 en 1990 puis 13 en 1999, 5 puis 9 en Martinique, 1 puis 2 en Guyane et 6 puis 11 à la Réunion (tableau 4.3). Cet écart demeure néanmoins élevé : en 1999, les bacheliers de 18-27 ans arrivés en métropole entre deux recensements sont deux fois plus souvent encore étudiants que ceux restés dans les DOM. Là encore, les évolutions au sein des différents DOM sont hétérogènes. Le baisse de l'écart est visible en Guadeloupe et à la Réunion, pas en Martinique ou en Guyane.

L'écart de niveau d'éducation entre les migrants et les ultramarins restés dans les DOM est donc le produit d'un double mécanisme : il résulte sans doute à la fois d'une forte sélection migratoire et d'opportunités d'enseignement supérieur plus importantes et diversifiées en métropole (même si les calculs réalisés n'éliminent pas complètement l'effet de dispositions pré-migratoires). S'il s'est accentué au cours du temps, ce n'est pas le résultat d'une intensification de ces mécanismes (les rapports de chances n'ont pas augmenté, ils ont même, dans une certaine mesure, diminué). En revanche, la sélection des étudiants eux-mêmes a pu augmenter. En 2004, la comparaison de l'origine sociale des étudiants nés dans les DOM, inscrits en métropole ou dans leur DOM d'origine révèle une surreprésentation des cadres de presque 10 points (Lucas et Radojcic 2006, p.88). Le recensement ne permet pas d'identifier l'origine sociale des individus. En revanche, l'échantillon « enfants » de MFV permet de comparer de manière fine les profils et trajectoires des migrants ultramarins à ceux des ultramarins restés dans les DOM. Le chapitre suivant développe une telle approche, permettant de mieux comprendre les transformations des dispositifs publics d'aide à la migration et du poids de la mobilité étudiante dans la sélection sociale des flux.

*

La politique du Bumidom s'inscrit dans la continuité des relations coloniales qui unissent les DOM la France métropolitaine. Elle reflète le cadrage de la croissance démographique de ces régions comme problème public, dans un contexte de malaise social dans les DOM et de pénurie de main-d'œuvre en métropole. Ses logiques de placement en emploi ont contribué à consolider une certaine vision des ultramarins comme destinés à occuper des positions subalternes dans la société française. Cet héritage colonial fait de l'organisme un objet mémoriel problématique, rendant l'évaluation de ses effets à la fois plus complexe et d'autant plus nécessaire. Les représentations que les ultramarins associent au Bumidom reflètent les rapports ambivalents à cet organisme qu'ont pu avoir les migrants qui y ont fait appel. Tout en regrettant le tour d'illusion qui a consisté à promettre un El Dorado aux migrants du Bumidom, les ultramarins du corpus d'entretien soulignent aussi le caractère inéluctable de la migration. Pour mieux saisir cette dualité, je m'appuie sur les données des recensements de la population et met en valeur l'effet du Bumidom sur la taille et la structure des départs.

L'analyse des recensements en métropole et dans les DOM, de 1968 à 1999, aboutit à trois résultats importants. D'abord, le Bumidom a eu un fort impact positif sur la croissance des migrations des Antilles et de la Réunion, net de l'effet du contexte dans les DOM. Il a accru le nombre de migrants mais aussi la durée de leurs séjours en métropole. Ensuite, la migration massive des années 1960 et 1970 n'est pas seulement liée à l'activité du Bumidom : l'impact des conditions socioéconomiques dans les DOM suggère que d'importants déplacements auraient eu lieu, même sans son intervention. Au-delà du paradigme de la migration de travail (qui demeure un facteur important de mobilité), l'analyse révèle le rôle des aspirations scolaires. L'accès à l'enseignement supérieur est également un des moteurs de la migration des DOM vers la métropole depuis les années 1960. Enfin, la fin de l'encouragement de la migration de masse, caractérisé par le remplacement du Bumidom par l'ANT, et la dégradation des conditions économiques en métropole ont transformé les migrations depuis les années 1980. Si la sélection et l'écart relatif des niveaux de diplôme n'ont pas augmenté, l'écart entre migrants et ultramarins restés dans leur DOM de naissance a été accentué par la hausse globale des qualifications et les nouvelles contraintes du marché du travail, de plus en plus défavorable aux moins qualifiés.

Chapitre 5

Aides à la mobilité et sélection des migrants

Le chapitre 4 a mis en valeur l'effet du Bumidom à une échelle macrosociale, sur l'ampleur des flux migratoires au cours du temps. Les résultats tirés du recensement soulignent également l'importance de mécanismes liés au niveau d'éducation des migrants, dont le caractère endogène conduit à s'interroger plus précisément sur la manière dont ces derniers sont sélectionnés. En effet, mesurer les positions socioéconomiques des ultramarins de métropole à une date donnée et les comparer à celles des individus restés dans leur DOM de naissance ne permet pas de déterminer l'impact de la migration sur les parcours des ultramarins. Si ceux qui partent sont ceux qui disposent des meilleures ressources pour connaître une trajectoire « réussie » en métropole, il n'est pas surprenant que leurs positions socioéconomiques soient plus élevées que ceux qui restent, sans que cela ne traduise des opportunités plus avantageuses en métropole. Symétriquement, le niveau d'études plus élevé des ultramarins de métropole peut être autant lié à la richesse de l'offre d'enseignement métropolitaine qu'à une sélection des migrants selon leurs ressources et aspirations scolaires. Quitter les DOM pour rejoindre la France métropolitaine est un processus coûteux auquel ont peut aisément penser que tous les ultramarins n'ont pas également accès. De plus, les programmes d'aide à la mobilité, qui ont évolué depuis les années 1960, définissent un type de migration qu'ils cherchent à encourager, pouvant influencer ces mécanismes de sélection. Enfin, au-delà des barrières et ressources, la mobilité géographique s'inscrit dans un certain projet de mobilité sociale, dont les modalités peuvent également avoir évolué au fil du temps.

Ce chapitre entreprend donc d'étudier la sélection des migrants ultramarins, c'est-à-dire les caractéristiques qui différencient ces derniers des populations restées dans les DOM, indépendamment de leur expérience en métropole. En analysant conjointement les migrations soutenues par des aides à la mobilité et celles qui n'en ont pas bénéficié, il évalue l'influence des politiques migratoires sur cette sélection. Pour ce faire, je m'appuie sur des caractéristiques des individus qui ne peuvent avoir changé avec leur migration ou des ressources acquises avant leur départ. Alors que la majorité des migrants ultramarins arrivent en métropole à un âge où ils sont peu dotés en ressources personnelles, qu'elles soient économiques ou culturelles, il est nécessaire de questionner leur sélection au regard des caractéristiques socioéconomiques de leurs parents, et pas seulement au regard de leurs propres capitaux. Pour étudier ces mécanismes, j'analyse l'échantillon « enfants » de l'enquête MFV, qui donne accès à des informations sur des individus nés dans les DOM et leurs parents, ces individus vivant en métropole, dans les DOM ou à l'étranger. Ces données permettent notamment de distinguer les migrants ayant bénéficié d'aides à la mobilité des autres. Je peux alors évaluer l'ampleur et la nature de la sélection migratoire, en différenciant la probabilité de migrer avec et sans aides publiques à la migration.

Si les estimations mobilisées dans ce chapitre modélisent les comportements migratoires à travers des caractéristiques socioéconomiques, telles que le niveau de diplôme ou la profession des parents, elles ne prétendent pas réduire la décision de migrer à un calcul stratégique structuré par ces seules caractéristiques. Au contraire, ce chapitre étudie l'importance variable de ces caractéristiques, au regard de facteurs à différentes échelles sociales, qui changent ou cours du temps. Il met l'accent sur le contexte institutionnel, un des déterminants les plus importants de la singularité des migrations ultramarines. La théorisation et l'évaluation empirique de la sélection migratoire n'établissent pas de frontière stricte entre les migrations régionales et internationales. Le contexte institutionnel et légal est considéré comme un facteur déterminant de la structure d'opportunité des migrants, ses variations influençant la sélection de ces derniers. La diversité des cas d'étude montre que la variance des configurations institutionnelles est aussi grande au sein de chaque type de migration qu'entre les types de migration. Ainsi, étudier comment les politiques d'encadrement des migrations ultramarines et leur impact ont changé au

cours du temps permet de ne plus considérer la spécificité politique des DOM comme une singularité infranchissable. L'absence de barrière légale et l'encouragement à la mobilité sont des composantes qui positionnent les flux ultramarins dans un continuum de configurations migratoires, qu'elles soient régionales ou internationales.

5.1 Concevoir une démocratisation de la migration

Les mesures de la sélection sociale des migrants font l'objet de débats, notamment parce qu'elles sont susceptibles de justifier ou de contredire des décisions d'action publique. Dans son étude des mobilités étudiantes marocaines, Valérie Simon (2013) montre ainsi comment le discours public français en faveur de nouvelles politiques de mobilité, censé contrer les restrictions mises en place depuis les années 1980, s'appuie en fait sur la valorisation des étrangers les plus qualifiés, aux dépends des autres travailleurs. Au-delà de l'ampleur des flux qu'ils sont prêts à accueillir, les États ont intérêt à savoir quels migrants ils vont accueillir, le paradigme dominant depuis les années 1980 étant en faveur des migrations les plus qualifiées et en défaveur des moins qualifiés ou des plus précaires. Alors que différentes politiques peuvent avoir indirectement des effets encourageant ou limitant les migrations, les politiques directement migratoires sont le plus souvent étudiées au prisme de la restriction ou de son absence. Du Bumidom à Ladom, les politiques françaises vis-à-vis des migrations ultramarines et leurs dispositifs proactifs en faveur de la mobilité fournissent donc un cas d'étude particulièrement intéressant. L'analyse des relations entre politiques publiques et sélection migratoire fait alors intervenir trois composantes : les facteurs encourageant les individus à migrer, la manière dont les politiques prévoient d'intervenir sur ces facteurs, et leur capacité effective d'intervention.

Les théories de la migration proposent différents modes d'explication des flux de mobilité. On peut d'abord distinguer deux grands registres. Un premier ensemble de théories met en valeur les arbitrages des individus ou ménages en fonction de leurs caractéristiques socioéconomiques et des opportunités différentes offertes par les régions de départ et d'accueil. Les écarts entre les régions en termes de structure du marché du travail ou de gestion des risques permettent alors de prédire le type d'individu qui va migrer. Un deuxième ensemble de théories souligne davantage des facteurs structuraux, comme les

relations entre les États, le développement des marchés capitalistes et les besoins des employeurs. La force de ces mécanismes macrosociaux efface alors les différenciations entre migrants, même s'ils n'excluent pas que les coûts et barrières à la migration limitent les possibilités de migrer de certaines populations. L'ensemble de ces théories ont pour point commun de mettre de côté les politiques des États comme un facteur contextuel de l'équation migratoire, qui ne la transforme pas véritablement, même si un nombre croissant d'études dialoguent avec ces paradigmes, tout en proposant des modélisations systématiques de l'effet de décisions politiques.

Dans cette partie, je reviens sur les théories de la migration et les mécanismes de sélection migratoire qui s'y trouvent liés. Je mets en valeur la diversité des ressources que peut capturer la notion de sélection, dont les effets ne convergent pas nécessairement. Face à cette diversité, les politiques des États ou régions peuvent avoir des effets contre-intuitifs sur la structure des flux. Je m'attache alors à définir les projets du Bumidom, de l'ANT puis de Ladom en termes d'action sociale. Il s'agit, d'une part, de cerner les types de sélection susceptibles d'être associés à ces dispositifs au cours du temps. Il s'agit, d'autre part, de comprendre comment le cas singulier de ces politiques peut éclairer les relations entre décisions politiques et évolution des flux migratoires, dans un cadre plus général. Alors que la mobilité vers la métropole était pensée comme une réponse à une précarité généralisée, la démocratisation de la migration associée au Bumidom peut être conçue comme une expansion et un encadrement de ces flux, sans différenciation entre les migrants. Après 1980, des injonctions contradictoires en termes de politiques publiques conduisent à une restriction de l'aide fournie, la nature exacte de cette nouvelle sélection demeurant difficile à prévoir.

Des échelles d'analyse complémentaires

Les théories de la migration tentent de proposer une réponse cohérente aux questions : qui migre ? Et pourquoi ? La première question renvoie à la sélection des migrants, la seconde aux facteurs qui expliquent la naissance et le développement des flux migratoires. Ces deux questions sont étroitement liées : les mécanismes expliquant l'émergence des flux permettent de prédire la nature de la sélection, en fonction de contextes spécifiques. Dans le champ de la recherche en sciences sociales, différents paradigmes d'analyse des

migrations sont en concurrence. Pourtant, ces théories sont plus complémentaires que contradictoires. Chacune met en valeur un mécanisme opérant à un niveau différent et il est pertinent de les combiner pour saisir les migrations dans leur complexité (Massey 1999a).

L'économie néoclassique définit les migrations comme le produit de stratégies rationnelles des individus. Elles reflètent les différentiels de salaire, de chômage ou de rémunération du capital humain entre les régions (Todaro 1976 ; Todaro et Maruszko 1987). La nouvelle économie des migrations étudie ces décisions à l'échelle de familles ou ménages. Elle prend en compte les stratégies de contrôle du risque et l'effet hétérogène du revenu (Stark 1991 ; Stark et Jakubek 2013). La théorie du marché du travail segmenté met l'accent sur les facteurs d'attraction (*pull*) émanant des sociétés d'accueil et les hiérarchies professionnelles qui maintiennent leur besoin en main-d'œuvre étrangère (Piore 1979). La théorie du système-monde attribue le développement des flux migratoires à l'implantation capitaliste dans les régions périphériques, en relation à l'histoire coloniale (Wallerstein 1974). Les flux migratoires unissant deux régions évoluent également dans le temps. À mesure que ces mobilités se développent, les réseaux de migrants s'élargissent, modifiant les risques et coûts associés à un départ (Massey 1990). Des institutions – publiques ou privées, commerciales ou humanitaires, légales ou illégales – se développent, promouvant le plus souvent la croissance des flux. Les flux transforment les structures des sociétés de départ (influençant l'organisation du travail, la distribution du capital culturel ou participant d'une culture de la migration), renforçant les incitations à la mobilité. L'ensemble de ces mécanismes peut se comprendre à travers la formation et la transformation de systèmes migratoires (Zlotnik 1992).

L'ensemble de ces théories engagent aussi un dialogue concret avec la mise en place de politiques de contrôle des migrations. La théorie du système-monde s'oppose par exemple aux approches centrées sur les facteurs poussant au départ (*push*) et estime les politiques de développement dans les sociétés de départ inefficaces pour limiter la migration (Sassen 1998). Les institutions et réseaux de migrants sont présentées comme des catalyseurs des migrations, faisant échapper ces dernières au contrôle des États. Néanmoins, la capacité des États à contrôler les flux migratoires n'est pas moindre, la définition et la maîtrise

des frontières occupant une place importante dans la construction nationale. À minima, les dispositifs politiques façonnent des structures d'opportunité qui interagissent avec les déterminants migratoires précédemment mentionnés, altérant les flux au cours du temps. L'exemple du Bumidom, exploré au chapitre précédent, constitue un exemple marquant de l'influence que peuvent exercer des politiques publiques sur les migrations, même s'il ne s'inscrit pas dans le schéma traditionnel de limitation des départs.

Ainsi, on peut distinguer trois niveaux de mécanismes migratoires : les caractéristiques individuelles ou familiales ; les réseaux de migrants ou communautés locales ; les institutions publiques et les États. Questionner la sélection sociale des migrants revient à demander si ces derniers sont sélectionnés de manière aléatoire parmi la population de la région de la départ, au regard de leurs caractéristiques individuelles ou familiales. Les réseaux comme les institutions influencent la nature de cette sélection. Alors que le chapitre 4 s'est focalisé sur l'effet macrosocial du Bumidom, démontrant son effet accélérateur de l'expansion migratoire, ce chapitre étudie l'effet des politiques migratoires à une échelle microsociale. Je commence par mettre en valeur les différentes dimensions de la sélection sociale des migrants, pour formuler des hypothèses sur cette sélection en l'absence de politiques migratoires. Puis, je me penche sur l'action des institutions publiques : ce que la littérature sur le sujet permet d'anticiper ; ce que les projets officiels des politiques encourageant les flux DOM-métropole fixent comme objectif.

Une sélection sociale à plusieurs dimensions

Les effets divergents des ressources économiques

La dimension économique est le premier vecteur d'explication des flux migratoires, à la fois pour justifier la décision de migrer et pour déterminer la capacité effective des individus à migrer. Dans le contexte de la migration d'une région moins développée à une région plus développée, les anticipations en termes de sélection économique au regard de ces deux aspects sont contradictoires. D'un côté, les opportunités d'emploi et la structure des revenus dans les régions d'accueil sont plus attractives pour les populations les plus démunies. De l'autre, les coûts et les barrières à la migration rendent la mobilité plus accessible aux individus dotés des revenus les plus élevés. Ainsi, à l'échelle mondiale, alors que les individus les moins dotés en ressources sont ceux qui ont le plus à gagner

à migrer, les plus aisés et les plus éduqués sont surreprésentés parmi les migrants internationaux (Klugman 2009). Ces forces contraires produisent une relation non-linéaire entre revenus et probabilité de migrer.

Alors que les ménages ruraux chinois les plus pauvres sont ceux qui bénéficieraient le plus d'une migration vers la ville, rare sont ceux qui connaissent une telle mobilité, la relation entre la probabilité de migration et le niveau de revenu des ménages ruraux dessinant une courbe en cloche (Du, Park et Wang 2005). Dans une étude de long terme de la migration du Mexique vers les États-Unis, David McKenzie et Hillel Rapoport (2007) mettent en valeur une relation similaire. En revanche, l'étude de l'immigration norvégienne aux États-Unis au tournant du vingtième siècle révèle une sélection économique négative de ces migrants (Abramitzky, Boustan et Eriksson 2012, 2013). En effet, les données appariées des recensements permettent de suivre les trajectoires de migrants norvégiens arrivés aux États-Unis entre 1850 et 1913. À partir de mesures des ressources parentales, telles que le revenu moyen dans la profession occupée par le père, la possession de patrimoine et l'impôt sur le patrimoine, ces études montrent que ce sont les individus disposant du moins de revenu et de patrimoine qui migrent. L'existence de barrières légales peut expliquer les différences entre ces cas : alors qu'il n'y avait aucune barrière à l'immigration aux États-Unis au tournant du vingtième, les mobilités régionales sont très contrôlées en Chine et des réglementations restrictives encadrent la venue des Mexicains aux États-Unis. Les dispositifs légaux, plus que la distance géographique, semblent alors être le coût majeur qui affecte la relation entre revenu et migration.

Ces études mettent également en valeur l'importance du type de mesure des ressources économiques employées. Une ressource peu liquide comme la propriété d'un commerce ou d'une terre représente davantage des opportunités de réussite économique dans la région de départ que des capitaux utiles pour faciliter la migration. Le niveau auquel ces ressources sont mesurées compte également. D'une part, les perspectives d'un individu ne dépendent pas seulement de ses propres ressources mais également des ressources des autres membres de sa famille. La perspective d'un héritage futur, en particulier, peut se révéler déterminante. Les pionniers d'un mouvement migratoire sont souvent jeunes, avec des revenus individuels inférieurs à la moyenne locale. En revanche, ils disposent plus souvent

de ressources familiales supérieures leur permettant de financer leur voyage (Lindstrom et Lopez Ramirez 2010). D'autre part, la décision de migrer ne prend pas seulement en compte les perspectives individuelles mais aussi la trajectoire d'ensemble du ménage. Ainsi, dans une stratégie de gestion des risques, les membres d'une même fratrie emprunteront des trajectoires migratoires différentes, de sorte qu'un revenu moyen soit assuré, en fonction des risques associés à chaque position (Stark et Levhari 1982).

Niveau de diplôme et qualifications

Depuis les années 1980, George Borjas (1985) s'est fait l'avocat de politiques d'immigration plus restrictives aux États-Unis, fondant ses propos sur une théorie inspirée du modèle de choix professionnel de Roy (1951) et sur des mesures empiriques suggérant que les immigrés venant aux États-Unis sont de moins en moins qualifiés. Le cœur de son argument est l'idée que les migrants peu qualifiés sont attirés par des sociétés plus égalitaristes, c'est-à-dire où les différences de qualification sont un facteur moins discriminant des revenus que dans la société de départ. En réponse à ces travaux, plusieurs recherches ont contredit cet argument. Robert Lalonde et Robert Topell (1991) mettent en valeur un changement lié à la structure des flux en termes de groupes d'origine, montrant la stabilité des niveaux de qualification au sein des groupes. Les flux hispaniques sont les plus étudiés, certaines analyses mettant en valeur une absence de sélectivité, qu'elle soit positive ou négative (Alameda et Ruiz-Olivera 1985 ; Melendez 1994), d'autres une sélectivité positive croissante (Feliciano 2005b ; Ortiz 1986).

Ce débat affecte l'étude des migrations internationales à une échelle globale. Dans son étude des migrations des espaces ruraux vers les espaces urbains de la Chine, C. Xing (2014) se positionne par rapport à cette question. Ses conclusions, dans le sens d'une sélection positive des migrants en termes de qualification, se fondent sur la comparaison de la distribution des revenus des non-migrants avec une distribution contrefactuelle, approximant les revenus qu'auraient obtenus les migrants s'ils n'avaient pas migré. Il suggère néanmoins que la sélection s'est atténuée avec la poursuite des réformes du marché du travail chinois. La même méthode appliquée aux données mexicaines met en valeur une sélection intermédiaire des migrants mexicains entre 1990 et 2000 (Chiquiar et Hanson 2005). L'étude de deux flux migratoires de la Chine vers l'Europe et les États-Unis au

cours du temps met en valeur deux résultats importants (Lu, Liang et David 2013). En l'absence de fort contrôle de l'émigration, les auteurs ne constatent pas de sélection au regard du niveau de diplôme ; en revanche, une sélection émerge à mesure que des dispositifs plus restrictifs sont mis en place. La relation entre le niveau de diplôme et la probabilité de migrer n'est alors pas linéaire. Dans un schéma comparable à celui observé pour les revenus, les plus diplômés ont davantage de chance de migrer, jusqu'à un certain point où cette probabilité décroit.

Ainsi, la littérature sur la sélection migratoire au regard des revenus et du diplôme souligne plusieurs éléments à prendre en compte dans mon étude des migrations ultramarines. En l'absence de barrières légales, on peut s'attendre à une sélection négative des migrants, au regard du revenu des parents ou du ménage. En l'absence de barrières légales, on peut s'attendre à peu ou pas de sélectivité en termes de niveau de diplôme des individus, même s'il faut souligner l'hétérogénéité des mesures mobilisées par ces différentes recherches : alors que certaines mesurent le niveau de qualification par la catégorie d'emploi, d'autres mesurent le diplôme le plus élevé obtenu. En présence de barrières légales, revenus et niveaux de diplôme ont une relation non-linéaire avec la probabilité de migrer, dessinant une courbe en cloche. Ce dernier point souligne le rôle crucial des politiques migratoires dans la sélection migratoire.

Le rôle des États et régions

Les recherches portant sur les mécanismes migratoires reconnaissent l'influence de forces structurelles comme l'État, mais une telle influence est rarement théorisée (Zolberg 1999). Les politiques nationales ou régionales transforment les flux migratoires par deux types de canaux. D'une part, elles définissent des structures d'opportunité qui sont plus ou moins favorables à certains types d'individus, encourageant la mobilité de ces derniers ; il s'agit alors d'un effet indirect. D'autre part, la législation des frontières, les droits accordés aux non-citoyens ou encore les dispositifs d'aide à la mobilité font partie d'un ensemble de politiques migratoires qui ont un effet direct sur la migration. Certaines politiques de développement local peuvent également avoir pour objectif de freiner l'émigration, sans pour autant être définies dans un cadre relatif à la mobilité géographique.

Les États définissent des politiques qui façonnent la structure d'incitations et d'opportunités auxquelles font face les individus (Ostrom 2007). L'arène d'action dans laquelle ces politiques se déploient ont un rôle de médium de la connaissance portant sur les coûts et bénéfices de la mobilité. Les règles, les scénarios et le contexte de ces politiques déterminent leur impact sur la migration (Cortina 2014, p.103-104). À l'échelle internationale, les différences de développement des marchés du crédit et de l'assurance entre les pays affectent la relation au risque des ménages et structurent leurs stratégies de mobilité géographique (Stark et Levhari 1982). Des politiques économiques plus ciblées peuvent également créer des incitations à la mobilité. En 1993, le programme Procampo a été mis en place au Mexique avec pour objectif d'aider les producteurs agricoles et de les inciter à rester au Mexique. À l'inverse des objectifs de cette politique, les individus recevant ces transferts monétaires sans condition ont une plus grande probabilité de migrer, les transferts étant suffisants pour faciliter le financement du voyage mais insuffisants pour les inciter à rester (Cortina 2014).

À l'échelle régionale, plusieurs travaux de recherche montrent aussi comment les différences de politique fiscale favorisent la mobilité. Cet effet sur la migration fait partie des arguments structurant le débat publique. L'absence d'impôt sur le revenu en Alaska a été défendue comme un vecteur favorisant de nouvelles installations dans cet état peu peuplé (à titre d'exemple, sa densité de population est cent fois inférieure à celle du Texas). Les incitations à la mobilité liées à l'impôt ne sont pas uniformes au sein de la population. Dans leur étude des migrations inter-États de l'élite scientifique aux États-Unis, Enrico Moretti et Daniel Wilon (2017) mettent en valeur l'effet pro-émigration du taux d'imposition sur ces travailleurs de pointe aux revenus aisés, plaidant implicitement pour un allègement des taxes. À l'autre pôle de la distribution des revenus, les politiques d'aide sociale affectent les choix d'émigration, mais pas d'immigration, des ménages les plus pauvres (De Jong, Graefe et Pierre 2005) : après le vote du *Personal Responsibility and Work Opportunity Reconciliation Act* aux États-Unis en 1996, la divergence des politiques sociales entre États a conduit les ménages les plus précaires a quitter les États aux lois les plus austères, sans qu'ils s'installent dans les États aux lois les plus généreuses. Le chapitre 4 a également mis en valeur le rôle de l'offre et de la demande d'éducation, que ce soit à l'échelle régionale ou nationale.

En termes de politiques migratoires, les études empiriques se sont focalisées sur le rôle des restrictions à la migration, sous forme de contrôle des départs, de limitation des droits de séjour ou d'accès à la citoyenneté. Aristide Zolberg (1999) met en valeur le rôle déterminant des politiques d'immigration américaines sur la croissance des flux européens et asiatiques aux États-Unis au cours du vingtième siècle. En termes de sélection, les cas précédents ont souligné comment l'absence de barrière favorise une sélection économique négative des migrants (Abramitzky, Boustan et Eriksson 2013) et leur présence une sélection dans la partie moyenne-supérieure de la distribution des revenus ou des diplômes (Du, Park et Wang 2005 ; Lu, Liang et David 2013 ; McKenzie et Rapoport 2007). En revanche, rares sont les études qui mesurent l'impact d'une politique active d'encouragement des migrations sur la sélection. C'est pourquoi les mécanismes mis en valeur par l'étude de l'effet incitatif indirect d'autres types de politiques sur la mobilité sont également importants. S'ils n'ont pas trait à des politiques migratoires, ils se rapprochent, par certains aspects, des politiques incitatives mises en place par les organismes migratoires en faveur des mobilités ultramarines.

Les aides fournies par les organismes migratoires interviennent sur la sélection migratoire à trois niveaux. D'abord, par l'accompagnement qu'elles promettent, elles diminuent le risque que les individus associent à la migration. Ensuite, elles garantissent un certain nombre de services sociaux une fois en métropole (par exemple, l'aide au logement). Cela signifie que la structure d'opportunités associée à la migration n'est pas la même pour les migrants qui font appel à l'aide des organismes migratoires que pour les autres migrants. Enfin, elles fournissent un transfert monétaire direct sous condition, sous la forme du paiement du billet d'avion vers la métropole. Ainsi, analyser l'effet des organismes migratoires sur la sélection des migrants permet d'évaluer l'impact de transferts monétaires, de politiques de garantie et d'extension de droits sociaux sur la structure des flux migratoires. Les organismes agissent comme des intermédiaires de ces effets, puisqu'ils peuvent cibler les populations auxquelles ils s'adressent, par exemple en délimitant un plafond de revenus pour l'accès à l'aide monétaire.

Du Bumidom à Ladom : des objectifs sociaux ambivalents

Le Bumidom répond à plusieurs objectifs au moment de sa création puis de son développement, les différents acteurs politiques mettant en valeur l'un ou l'autre, selon le contexte et leur degré d'adhésion à ce projet. D'un côté, le contexte dans les DOM fournit des justifications à l'émigration massive selon trois axes interconnectés : la forte croissance démographique dans des territoires limités ; les difficultés économiques caractérisées par des taux de chômage et de sous-emploi élevés, mais aussi de faibles niveaux de qualification ; le malaise social, qui se manifeste régulièrement dans des mouvements sociaux, où la répression policière produit des altercations violentes, associé à la crainte d'une popularisation des mouvements indépendantistes. De l'autre, le contexte métropolitain est favorable à la venue d'une main-d'œuvre peu qualifiée, prête à occuper des emplois délaissés par les natifs de métropole, notamment dans l'industrie en développement et le service public. Ces objectifs ne sont pas contradictoires : ils sont plutôt dépendants les uns des autres. Néanmoins, selon l'angle adopté, ils cadrent la création du Bumidom comme une action de développement des DOM, voire un acte de générosité nationale, comme une politique de gestion néocoloniale ou comme une stratégie capitaliste métropolitaine.

Ces registres recoupent les différentes théories de la migration : d'un côté, les stratégies de mobilité d'individus peu dotés en capital humain (Borjas 1989), de l'autre, les relations historiques entre régions et le développement capitaliste (Sassen 1998 ; Wallerstein 1974). Cependant, ces théories ne mettent pas en valeur le rôle des États, si ce n'est comme institutions peu efficaces de régulation des flux ou acteurs de la construction coloniale. Un autre enjeu s'ajoute donc à cette complexité : la responsabilité effective du Bumidom dans le développement des flux. Si les individus avaient tant intérêt à migrer, ne l'auraient-ils pas fait sans l'intervention de l'organisme ? Si les entreprises avaient tant intérêt à recruter ces migrants, ne l'auraient-elles pas fait sans l'intervention de l'organisme ? Le chapitre 4 y a apporté des éléments de réponse, en montrant comment, sans le Bumidom, les migrations se seraient développées, mais à un rythme inférieur. Cela suggère que l'organisme a capté des migrants potentiels qui n'auraient pas connu cette mobilité géographique autrement. Analyser la sélection différenciée des migrants ayant reçu des aides publiques et de ceux n'y ayant pas fait appel permet alors de montrer si ces migrations supplémentaires ont concerné un segment spécifique des populations ultramarines.

Les discours des représentants officiels de l'État reflètent de telles dualités : entre nécessités ultramarine et métropolitaine, entre action sociale et contrôle des flux, entre massification d'ensemble et recrutement ciblé. Un haut fonctionnaire du ministère d'État chargé des départements d'outremer explique au journal *Le Monde* (24 juillet 1965) : « *Le gouvernement a pris conscience du paradoxe que constituait l'appel aux migrants étrangers - portugais, espagnols, italiens ou turcs - alors qu'il disposait d'une véritable réserve antillaise de main-d'oeuvre* ». Le rapport du Ve plan souligne la lutte contre le sous-emploi : « *Les perspectives de l'évolution démographique et de l'emploi conduisent à maintenir, de 1966 à 1970, les principes et les modalités de la politique basée au cours du précédent Plan pour organiser les courants migratoires au départ des trois îles (Guadeloupe, Martinique, Réunion) à destination de la métropole. Un rythme de huit mille à dix mille personnes par an (compte tenu des regroupements familiaux) paraît nécessaire si l'on veut éviter une dégradation du marché du travail par rapport à 1965 et résorber le sous-emploi.* » (30 novembre 1965). Dans une lettre au *Monde* publiée le 19 octobre 1977, Jean-Émile Vié, ancien président du Bumidom, cadre son action en termes de contrôle des flux : « *Le gouvernement s'est senti le devoir d'intervenir pour organiser un mouvement qu'il ne pouvait être question d'interdire ni de limiter. À cette fin, il a, il y a dix ans, créé une société d'État : le Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer, chargée d'ordonner les migrations spontanées en venant de diverses manières en aide aux originaires des DOM décidés à quitter leur terre d'origine pour chercher fortune dans la mère patrie (...) la migration devant toujours se traduire par une promotion sociale.* ».

La changement de direction symbolisé par le remplacement du Bumidom par l'Agence Nationale pour la promotion et l'insertion des Travailleurs d'outre-mer (ANT) en 1982 n'est pas non plus dénué d'ambiguïté. Les objectifs du nouvel organisme sont établis à partir du rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des migrants originaires d'outre-mer, remis le 16 mai 1982 par Michel Lucas (chef de l'inspection générale des affaires sociales) à Henri Emmanuelli (secrétaire d'État chargé des départements et territoires d'outre-mer), et des discussions des Assises Nationales des Originaires d'Outremer, tenues à Paris le 16 juin 1983. Les objectifs semblent clairs : favoriser l'insertion des ressortissants déjà

installés, limiter l'incitation au départ dans les DOM. Aux assises, Georges Lemoine, secrétaire d'État aux DOM-TOM résume ainsi le nouveau projet : « *Nous voulons désormais que la migration soit le résultat d'un libre choix et non la voie obligée. Vivre et travailler au pays, c'est l'objectif.* ». Une fois mise en place, l'Agence se révèle pourtant obéir à différents principes, certains ne différant de ceux du Bumidom que par le vocabulaire employé.

Le 8 novembre 1985, Wilfrid Bertile, député du parti socialiste, déclare au *Monde* : « *L'ANT laisse des gosses partir à leurs frais - 3500 F l'aller simple - pour la capitale, sans aucune garantie d'emploi, puis se trouve contrainte de les assister socialement.* ». En octobre 1989, un rapport de l'inspection générale des affaires sociales commandé par le président de l'ANT, Gérard Belorgey, souligne les contradictions de l'action de l'agence : « *À l'heure actuelle, le rôle de l'agence se combine avec celui de prestataire de services des régions. Or celles-ci ont des objectifs différents : la Réunion, qui connaît une très forte pression démographique, est favorable à une mobilité portant sur de gros effectifs et débouchant éventuellement sur une installation en métropole, alors que la Martinique et la Guadeloupe, dans un contexte socio-politique différent, favorisent l'installation au pays. Cette diversité de points de vue, et donc de conceptions du rôle de l'ANT, pèse de manière concrète sur sa stratégie et son fonctionnement quotidien. Elle se reflète de manière permanente dans le comportement des agents qui, à 48% originaires des DOM, sont, en majorité, très sensibles au contexte politique de leur action. La culture de l'agence est largement marquée de présupposés idéologiques divergents, ce qui nuit à l'efficacité des services et à leur coopération.* »

L'insertion professionnelle promue par l'ANT s'adresse donc autant à des ultramarins vivant en métropole qu'à ceux restés dans les DOM, incitant ces derniers à migrer ou non selon les contextes locaux. Recrutement et formation demeurent les mots d'ordre de l'agence, dans une parenté claire avec le Bumidom. Dans ce cadre, les populations cibles ne diffèrent pas non plus : des natifs des DOM âgés d'une vingtaine d'année. Le changement de paradigme se joue à un autre niveau : on ne parle plus de l'installation durable de travailleurs non-qualifiés mais de la mobilité des « jeunes », catégorie aux contours sociaux plus flous. Un nouveau canal se développe à côté des formations professionnelles, stages et recrutements toujours proposés par l'agence : la poursuite d'études

en métropole ou à l'étranger. La création du Passeport Mobilité s'inscrit pleinement dans cette rhétorique : « *La mobilité des jeunes vers la métropole sera favorisée en réformant profondément l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, en concluant des accords de partenariat et de jumelage entre établissements scolaires et universitaires d'outre-mer, de métropole et d'Europe, et en instituant le "passeport mobilité"* » (Jacques Chirac, « Mon engagement pour l'outre-mer », 8 avril 2002). En 2006, la transformation de l'ANT en Agence de l'outre-mer pour la mobilité (Ladom) s'effectue donc sans rupture, dans la suite logique de ces transformations.

Cet aperçu des discours et rapports publics cadrant les objectifs des organismes migratoires met d'abord en valeur la continuité des dispositifs au fil du temps. De 1963 à nos jours, ces organismes n'ont cessé d'encourager la migration vers la métropole, dans le cadre de recrutements et de formations. Leurs services s'adressent majoritairement à des adultes de moins de trente ans, la catégorie d'âge la plus touchée par le chômage dans les DOM sur toute la période. Dans un contexte où les niveaux d'études et les taux d'emploi sont faibles, cette cible représente un large segment de la population ultramarine. En dépit de cette continuité, un changement progressif a néanmoins transformé le cadre d'action des organismes migratoires. Jusqu'aux années 1980, la logique d'action sociale cohabite avec une logique de contrôle de flux perçus comme inévitables, renforçant l'idée d'une faible différence entre les migrants encadrés par les organismes et les autres. En revanche, alors que le nombre de nouveaux arrivants diminue d'année en année, la diminution des flux pose de fait la question de la sélection.

D'abord, le resserrement des opportunités en métropole a conduit à réduire l'aide migratoire exclusivement à un projet de formation et l'emploi. Il s'agit non pas d'abandonner d'autres types de services fournis en métropole, comme l'aide au logement, mais de n'aider que les migrants dont la mobilité s'explique par une formation ou un recrutement. Compte-tenu des effectifs des migrants Bumidom venus dans le cadre du regroupement familial, ce changement est significatif. Cette condition crée nécessairement un processus de tri, qui requiert l'examen de candidatures de plus en plus détaillées, dont l'injonction au projet autant que le format administratif constituent des barrières sociales (Desprès 2008 ; Dubois 1999). De plus, la thématique des « jeunes » renvoie dans une certaine

mesure à des catégories sociales plus favorisées (Bourdieu 1980), surtout à mesure que l'enseignement supérieur occupe une place de plus en plus importante dans la composante formation des dispositifs d'aide.

Ainsi, sachant que les aides fournies sont d'autant plus attractives que les individus disposent de peu de ressources, on peut s'attendre à une sélection faible mais négative des migrants, légèrement plus forte pour ceux ayant fait appel aux aides publiques, durant la période d'activité du Bumidom. À partir des années 1980, on peut faire l'hypothèse d'une sélection sociale des migrants qui augmente et devient positive. Dans ce cadre, la sélection des migrants ayant bénéficié d'aides publiques se ferait davantage sur des critères de capital culturel, celle des autres davantage sur des critères de capital économique. Pour tester ces hypothèses, je m'appuie sur les données de l'échantillon enfants de l'enquête MFV.

5.2 Une méthodologie sous contrainte

Des trajectoires migratoires reconstruites

Pour capter l'effet des aides publiques sur la sélection des migrants, je m'appuie sur l'échantillon « enfants » de l'enquête MFV. Si les répondants de MFV vivent tous dans les DOM, l'échantillon « enfants » renseigne les parcours de tous leurs descendants, y-compris de ceux qui ne vivent plus dans le ménage ni le DOM. Leur lieu de vie est renseigné de manière détaillée. Associé aux informations sur la famille en migration, présentes dans l'échantillon principal, cela permet de comparer migrants et non-migrants, ainsi que de prendre en compte la corrélation entre les comportements des membres d'une même famille (figure 5.1). L'enquête permet aussi de distinguer les migrants qui ont bénéficié d'aides publiques pour leur mobilité. Le chapitre précédent a montré les limites de cette variable pour capturer l'ensemble des migrants ayant fait appel au Bumidom. Pour les analyses qui suivent, je regroupe l'ensemble des dispositifs publics : Bumidom, CNARM, ANT, Passeport mobilité (Ladom), Région, CROUS. L'échantillon est suffisamment important pour mener des analyses robustes distinguant les migrants aidés des autres. Je garde néanmoins à l'esprit qu'une partie des migrants aidés sont categorisés comme non-aidés, et que leurs caractéristiques peuvent différer de ceux effectivement captés par l'enquête.

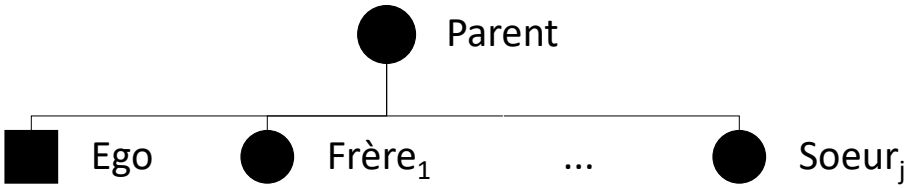

FIGURE 5.1: Structure des données MFV

Je me focalise sur la migration des plus de quinze ans vers la France métropolitaine. L'échantillon enfants comprend 35 565 individus. Je le réduis aux individus nés dans les DOM (n=30 222), âgés de quinze ans ou plus (n=18 004). La restriction du lieu de naissance permet d'exclure les enfants de personnes qui ont rejoint les DOM après avoir eu des enfants ailleurs. Pour de tels enfants, vivre en France métropolitaine n'implique pas la même expérience migratoire ; certains d'entre eux n'ont même jamais quitté la métropole. J'exclue aussi les individus qui ont migré avant d'avoir eu quinze ans (n=16 552). Associé à la restriction d'âge, cela me permet de me concentrer sur les migrations des plus de quinze ans. Cela ne signifie pas que des mécanismes de rapprochement familial n'aient pas été moteurs des migrations observées dans l'échantillon : de tels rapprochements peuvent avoir lieu à différents moments du cycle de vie.

Les données permettent d'identifier trois statuts migratoires : individus qui n'ont jamais quitté leur DOM de naissance ; individus qui ont migré pour au moins six mois puis sont retournés dans les DOM ; individus qui ont connu au moins une migration et vivent toujours en dehors des DOM. En revanche, l'enquête ne fournit une date de départ que pour la dernière migration des individus qui ne sont pas retournés dans les DOM. Je ne peux pas compter les migrants de retour comme des individus sans expérience migratoire mais ne peux pas non plus situer leur départ dans le temps. Dans les analyses statiques, ces individus sont pris en compte. En revanche, dans les estimations tenant compte de la date de migration, j'exclue ces individus, ainsi que leurs frères et sœurs (n_2=15 263). La migration vers la France métropolitaine est de loin le cas le plus fréquent de migration durable : 77% des individus de l'échantillon vivent encore dans un DOM, 22% vivent en métropole et 1% vivent à l'étranger. Pour simplifier les estimations, les individus vivant à l'étranger sont exclus (n_1=15 683 ; n_2=14 459). Les différentes étapes de définition des échantillons d'individus n_1 et n_2 sont résumées dans le tableau 5.1.

TABLE 5.1: Résumé des restrictions définissant l'échantillon n_2 *

	Taille de l'échantillon
Échantillon enfants	35 565
nés dans les DOM	30 222
15 ans ou plus	18 004
Sans individus ayant migré avant 15 ans	16 552
Sans fratries avec migrants de retour	15 263
Sans individus vivant à l'étranger	14 459

Source : MFV (INED, 2012)

* L'échantillon n_1 est défini de la même manière, à l'exception du fait qu'il inclut les migrants de retour et leur fratrie.

TABLE 5.2: Caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon n_1

	Resté	Parti (sans aide)	Parti (avec aide)
Taille de la fratrie	3,5	3,3	3,7
Rang dans la fratrie	2,0	1,9	2,2
Niveau d'études d'ego $\geq$ Brevet	71,0	86,8	90,8
Niveau d'études du parent			
$\leq$ Brevet	66,2	61,9	63,6
CAP, BEP	19,8	14,1	21,6
$\geq$ Bac	13,9	24,1	14,8
Catégorie socioprofessionnelle du parent*			
Populaire	78,9	66,8	76,7
Intermédiaire	15,6	20,0	18,3
Supérieure	5,5	13,2	5,1
Le parent travaille dans le secteur public	16,8	14,8	23,2

Source : MFV (INED, 2012)

Lecture : 14,1% des individus de l'échantillon qui se sont installés en métropole sans le soutien d'aides publiques ont un parent enquêté dont le diplôme le plus élevé est le CAP ou le BEP.

Les observations sont pondérées par le poids de sondage du parent divisé par la taille de la fratrie.

* Les professions sont agrégées à partir des PCS pour créer les categories : populaires (ouvriers, employés, agriculteurs) ; intermédiaires (professions intermédiaires) ; supérieures (cadres et professions intellectuelles supérieures ; artisans, commerçant, chefs d'entreprise)

Les caractéristiques générales de l'échantillon utilisé dans les analyses statiques sont résumées dans le tableau 5.2. Ces éléments donnent une première idée de la multi-dimensionnalité de la sélection des migrants. La taille des fratries diffère peu en fonction du statut migratoire : le nombre moyen d'enfants se situe entre 3,3 (migrants sans aides publiques) et 3,7 (migrants avec aides publiques). Cette différence est en cohérence avec le rôle des ressources des ménages dans la migration : à revenus égaux, les ménages avec un plus grand nombre d'enfants ne peuvent pas financer la migration de tous les enfants et sont plus susceptibles de faire appel à des aides publiques.

De plus, nombre d'enfants et revenus sont négativement corrélés, de sorte que l'écart de pourcentage capte plus largement l'effet des revenus sur les trajectoires migratoires. Le même type d'écart s'observe pour le rang dans la fratrie : comparé à celui des non-migrants, il est légèrement plus faible pour les migrants qui n'ont pas reçu d'aide publique, légèrement plus élevé pour les migrants aidés. À nouveau, cette relation renvoie à la distribution des ressources parentales entre les enfants, les aînés bénéficiant en général de transferts parentaux plus élevés (Gollac 2013).

Les différences en termes de diplôme et d'emploi sont plus marquées. Les migrants ont plus souvent le brevet que les non-migrants, l'écart étant plus important pour ceux ayant bénéficié d'aides publiques (respectivement 71, 87 et 91%). La différence de niveau de diplôme entre parents des non-migrant et des migrants aidés est moindre : ces derniers sont 64% à avoir moins qu'un CAP, contre 66% des migrants, 22% à avoir un CAP ou un BEP (contre 20%), et 15% à avoir au moins le bac (contre 14%). En revanche, les parents des migrants n'ayant pas reçu d'aide sont bien plus diplômés que ceux des non-migrants : la part de bacheliers dans ce groupe est supérieure de 10 points de pourcentage, alors que les parts de CAP/BEP et de brevet ou moins sont respectivement inférieures de 6 et 4 points.

La même dynamique est à l'œuvre en termes de profession : on observe peu de différences entre migrants aidés et non-migrants ; la part de PCS populaires parmi les parents des migrants partis sans aides publiques est de 67% contre 79% chez les non-migrants, les categories intermédiaires et cadres y sont surreprésentées (20 contre 16%, 13 contre 6%). Enfin, les parents travaillant dans le secteur public sont surreprésentés parmi les migrants aidés : ils représentent 23% des parents de ce groupe contre 17% parmi les non-migrants et 15% parmi les migrants partis sans aide publique. L'aide des organismes publics semble donc bien atténuer la sélection des migrants au regard du statut sociéconomique de leurs parents. En revanche, elle apparaît sélective au regard des trajectoires scolaires des migrants eux-mêmes, davantage même que la migration sans aides publiques.

Pour mieux cerner les évolutions dans le temps de cette sélection et en distinguer la part liée à des effets de structure, j'estime des régressions : d'abord selon une approche statique, puis selon une approche dynamique. L'approche statique permet d'inclure les migrants de retour dans l'échantillon. Elle permet aussi d'utiliser des effets fixes par ménage pour mesurer avec précision l'effet net de certaines variables. En revanche, elle ne tient pas compte de la temporalité des migrations : la date de départ ne peut être utilisée comme variable explicative puisqu'on ne dispose pas d'une date de départ pour les non-migrants. Sachant que les âges de départ se concentrent autour de vingt ans, j'utilise néanmoins la cohorte de naissance comme indicateur pour les évolutions dans le temps. Ensuite, j'utilise les informations temporelles rétrospectives pour construire un panel, selon une approche quasi-longitudinale (Liu et al. 2016). Cette approche permet d'estimer des modèles de durée.

Pour saisir l'influence des communautés migrantes locales dans le DOM, je ne dispose que de la commune de naissance des parents. Je crée donc une variable comptant le nombre d'individus en migration dont le parent est né dans la même commune qu'ego. Pour les analyses statiques, la valeur de cette variable quand ego avait 15 ans est utilisée. Dans les deux cas, elle a un effet négatif significatif mais de l'ordre de 10^{-4}. Je ne la retiens donc pas. Les résultats présentés dans cette partie ne distinguent pas le DOM de naissance des individus, pour maintenir des effectifs suffisants à l'obtention de résultats robustes statistiquement. Néanmoins, l'évolution des politiques migratoires et leur contexte de réception diffère sensiblement d'un DOM à l'autre. C'est pourquoi, des analyses ont également été menées en introduisant une variable indiquant le DOM de naissance, ainsi qu'en estimant des modèles séparés pour la Réunion et les Antilles. Les résultats de ces estimations sont consignés en annexe et comparés, lorsque cela se révèle pertinent, aux résultats exposés dans le corps du chapitre.

Une mesure réduite du diplôme d'ego

L'enquête MFV renseigne le niveau de diplôme des individus de manière détaillée. Néanmoins, elle ne fournit pas la date à laquelle le diplôme a été obtenu. Je choisis de ne retenir qu'une indicatrice du fait que les individus aient un niveau de diplôme supérieur ou égal au brevet. Ce choix s'explique par le fait que migration et poursuite d'études sont

endogènes. Une grande partie des mobilités DOM-métropole ont eu lieu dans le cadre de formations professionnelles ou de la poursuite d'études supérieures. Puisque les migrants ayant quitté les DOM avant leur quinze ans ont été éliminés, je peux être presque sûre que les niveaux brevets ou équivalents ont été acquis dans les DOM. Néanmoins, il faut garder à l'esprit que des formations professionnelles acquises en métropole par des personnes qui n'avaient même pas le brevet en partant peuvent s'être traduites par un recodage d'un niveau d'études supérieur au brevet au moment de l'enquête, ne me permettant pas d'éliminer complètement le biais lié à la formation en métropole.

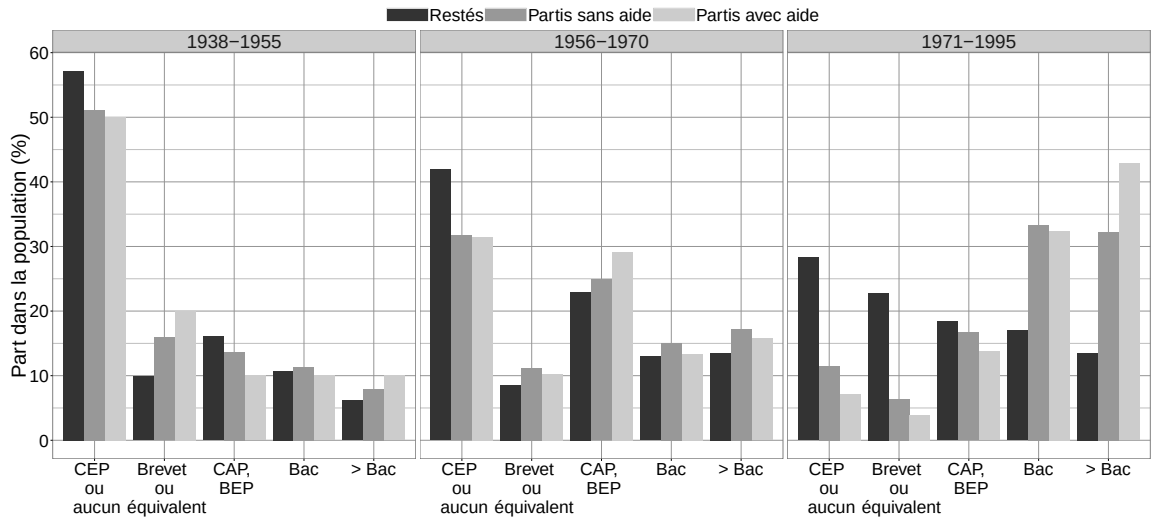

FIGURE 5.2: Distribution des niveaux d'étude par cohorte de naissance

Source : MFV (INED, 2012)

Une description détaillée de la distribution des diplômes à travers les cohortes de naissance (figure 5.2) montre que le brevet est bien un pallier discriminant et ce de manière croissante au cours du temps. Cependant, la hausse générale du niveau d'étude explique en partie cet écart croissant, la part d'individus ayant moins qu'un brevet déclinant au fil des cohortes. De plus, la catégorie « brevet ou plus » masque l'hétérogénéité de l'effet du diplôme au-delà de cette catégorie : ce problème ne pourrait être résolu qu'avec de véritables données longitudinales.

Les ressources des parents

Dans l'échantillon « enfants », près des trois quart des parents enquêtés sont des femmes. Ce déséquilibre renvoie à l'échantillonnage de l'enquête mais aussi à la structure des ménages ultramarins. Le modèle matrifocal est la structure dominante, même si la famille nucléaire a gagné en importance au fil du temps (Mulot 2013 ; Roinsard 2015 ; Safa 2005). Les femmes élèvent plus souvent leurs enfants seules (dans MFV, 40% des femmes avec des enfants cohabitants ne vivent pas en couple, contre 7% des hommes). Les répondantes déclarent plus souvent être le parent d'enfants : même après pondération, 58% des enquêtés avec au moins un enfant sont des femmes. Ces éléments pèsent sur les estimations. De plus, une telle structure des ménages limite les approches par les positions sociales des deux parents : avec une part importante de parents seuls, mais aussi de familles recomposées, introduire une variable pour la mère et une variable pour le père réduirait considérablement l'échantillon étudié et lui ferait perdre en représentativité. Pour les mêmes raisons, se focaliser sur la position du père n'est pas envisageable. En même temps, confondre pères et mères dans une même variable correspondant au parent enquêté peut également poser problème, surtout si les caractéristiques socioéconomiques du père n'ont pas le même effet que celles de la mère (Murat 2009 ; Place et Vincent 2009). Pour creuser la question d'une différenciation des rôles, j'étudie la profession détaillée des parents par sexe du parent et par statut migratoire (tableaux 5.3 et 5.4).

Table 5.3: Statut migratoire et profession du père (%)

	Resté	Parti (sans aide)	Parti (avec aide)
Agriculteur	4,0	4,3	4,5
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	7,3	7,1	4,9
Cadre, professions intellectuelles supérieures	3,9	7,6	3,7
Enseignant	2,7	3,1	2,0
Santé et Social	2,3	3,3	3,7
Administration publique	1,7	2,6	2,0
Autre profession intermédiaire	3,9	5,2	7,8
Employé du secteur public	17,0	16,7	18,4
Employé de l'administration privée	3,5	3,8	2,5
Autre employé	4,1	4,1	6,1
Service aux particuliers	14,8	13,0	16,4
Ouvrier industriel	19,3	15,1	17,2
Ouvrier agricole	4,2	5,4	3,7
N'a jamais eu d'emploi	11,1	8,6	7,0

Source : MFV (INED, 2012)

Table 5.4: Statut migratoire et profession de la mère (%)

	Resté	Parti (sans aide)	Parti (avec aide)
Agricultrice	4,7	3,3	2,5
Artisane, commerçante, cheffe d'entreprise	7,9	7,6	6,3
Cadre, professions intellectuelles supérieures	4,4	7,2	7,6
Enseignante	2,8	4,1	3,5
Santé et Social	2,6	4,3	3,5
Administration publique	1,7	2,0	2,5
Autre profession intermédiaire	4,0	5,3	5,4
Employée du secteur public	16,6	18,3	17,4
Employée de l'administration privée	3,5	4,1	2,8
Autre employée	4,0	4,5	5,4
Service aux particuliers	13,8	11,7	16,5
Ouvrière industrielle	18,8	15,3	12,0
Ouvrière agricole	4,1	5,2	4,7
N'a jamais eu d'emploi	11,1	7,1	9,8

Source : MFV (INED, 2012)

La variable de profession détaillée a été construite de telle sorte à obtenir des categories suffisamment détaillées pour refléter l'expérience sociale des individus (Hugrée 2016) et des sous-échantillons suffisamment importants pour produire des statistiques significatives. L'hypothèse est que les professions fournissent des ressources, non seulement fondées sur les revenus et le statut, mais aussi sur des attributs plus spécifiques, comme la proximité aux institutions publiques et la connaissance des procédures pour obtenir des subventions. La nomenclature à 14 postes combine le premier et le deuxième niveaux des PCS de l'INSEE (respectivement 6 et 18 postes). Si ces statistiques détaillées révèlent des effets propres à des catégories très spécifiques pour un sexe, elles montrent dans l'ensemble qu'une nomenclature agrégée des PCS demeure pertinente. Elles confirment également le fait que mesurer la profession des parents par une seule variable fondée sur le parent enquêté, sans distinction entre mères et pères, ne faussera pas notre compréhension des phénomènes de sélection.

En effet, le résultat principal dégagé de ces deux tableaux est la sous-représentation, parmi les migrants, des parents n'ayant jamais occupé d'emploi ou travaillant comme ouvriers. Les cadres, les professions intermédiaires et employés y sont plutôt surreprésentés. Ce résultat tient pour les hommes et les femmes, à quelques exceptions près. Alors que la proportion de cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les pères de migrants aidés est similaire à celle parmi les pères de non-migrants, cette categorie est

surreprésentée parmi les mères de migrants aidés (8% contre 4% chez les mères de non-migrants). Les agriculteurs sont légèrement surreprésentés chez les pères des migrants, alors que les agricultrices sont sous-représentées chez les mères des migrants. On observe aussi des écarts dans la comparaison entre migrants partis avec et sans aides publiques. Des professions plus proches du secteur public comme les emplois de la santé et du social, de l'enseignement ou de l'administration publique ne déterminent pas de manière stable un plus grand appel aux aides publiques, leurs effets variant en plus en fonction du sexe du parent. En revanche, un des résultats les plus forts et stables est la surreprésentation des employés de service aux particuliers parmi les parents de migrants aidés, pères (16% contre 13 chez les migrants sans aide et 15 chez les non-migrants) ou mères (17% contre 12 et 14%). Une telle répartition renvoie aux canaux de recrutement du Bumidom.

Au regard de ces éléments, je choisis une nomenclature agrégée de la PCS des parents, telle qu'elle a été présenté dans le tableau 5.2 (populaire, intermédiaire, supérieure). Pour estimer de manière robuste l'interaction entre cette nomenclature et la cohorte de naissance ou la période, je suis amenée à réduire encore cette variable en regroupant les catégories intermédiaires et supérieures. Cette difficulté est liée notamment aux effectifs de l'échantillon de migrants aidés dans les cohortes les plus anciennes, ne permettant pas de croiser des variables très détaillées dans les statistiques. Pour tenir compte de la hausse générale des niveaux d'études au sein des populations ultramarines, le niveau d'études des parents est mesuré par une variable de position relative à l'échelle de la cohorte décennale de naissance. La variable est égale à la part de la cohorte de naissance du parent qui dispose d'un niveau de diplôme strictement inférieur à celui du parent (par exemple, pour un parent né entre 1941 et 1950, la variable vaut 0,6 si 60% des individus nés à la même période ont un niveau d'études inférieur à celui de ce parent).

5.3 Vers une segmentation des migrations ultramarines

Une sélection plus forte parmi les cohortes de naissance les plus jeunes

J'estime plusieurs modèles logistiques multinomiaux comparant les probabilités de rester, de migrer sans aide et de migrer avec aide (tableaux 5.5 et5.6). Les variables explicatives comprennent : le sexe d'ego, la cohorte de naissance, le rang dans la fratrie, la taille de la fratrie, le niveau de diplôme du parent (position relative), la profession du

parent (2 postes). Compte-tenu de la colinéarité du diplôme et de la profession et pour faciliter l'interprétation des résultats, les effets de ces variables sont estimés dans des modèles séparés et joints. L'effet du diplôme d'ego est estimé dans un modèle contrôlant pour le diplôme, mais pas la catégorie professionnelle, du parent. Pour saisir l'évolution de la migration au cours du temps, l'interaction de ces variables avec la cohorte de naissance est estimée. Les résultats des estimations sur l'échantillon total sont comparées, d'une part, avec les résultat sur l'échantillon sans enfant unique – pour cerner l'effet de l'exclusion de ces individus dans les modèles avec effets ménages, d'autre part, avec les résultats sur l'échantillon sans la Guyane – pour évaluer si la spécificité des politiques publiques dans ce DOM (où le Bumidom n'a pas été actif) a un impact sur les estimations. Les résultats sont stables d'un échantillon à un autre (tableaux A.10, A.11, A.12, A.13, A.17, A.18, A.19 et A.20 en annexe).

TABLE 5.5: Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques

	1		2		3	
Homme	1,20***	[1,10 ;1,31]	1,20***	[1,11 ;1,31]	1,20***	[1,11 ;1,31]
≥ Brevet (ego)	2,12**	[1,33,3,38]	2,11**	[1,33,3,35]	1,94**	[1,23,3,05]
1982-1997	0,62*	[0,42 ;0,92]	0,64*	[0,43 ;0,95]	0,63*	[0,42 ;0,93]
1998-2012	0,27***	[0,18 ;0,42]	0,28***	[0,19 ;0,43]	0,29***	[0,19 ;0,44]
1982-1997 × ≥ Brevet	0,98	[0,60 ;1,61]	0,99	[0,61 ;1,62]	1,06	[0,65 ;1,71]
1998-2012 × ≥ Brevet	1,48	[0,90,2,42]	1,49	[0,91,2,43]	1,70*	[1,05,2,75]
Rang	1,04*	[1,01 ;1,07]	1,04*	[1,01 ;1,07]	1,03*	[1,00 ;1,07]
Taille de fratrie	1,04*	[1,01 ;1,07]	1,04*	[1,01 ;1,07]	1,03*	[1,00 ;1,06]
Père = répondant	1,08	[0,97 ;1,21]	1,09	[0,98 ;1,22]	1,08	[0,97 ;1,21]
Niveau d'étude du parent	0,42	[0,16 ;1,13]	0,35*	[0,14 ;0,92]		
1982-1997 × P.études	2,23	[0,82 ;6,12]	2,90*	[1,10 ;7,65]		
1998-2012 × P.études	3,71*	[1,36 ;10,13]	5,13***	[1,94 ;13,56]		
Parent profession intermédiaire/supérieure	0,54	[0,25 ;1,19]			0,45*	[0,20 ;0,99]
1982-1997 × I/S	2,18	[0,94 ;5,04]			2,54*	[1,11 ;5,78]
1998-2012 × I/S	2,26*	[1,01 ;5,05]			3,24**	[1,46 ;7,19]
N	15683		15683		15683	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles statiques (logit multinomial)

TABLE 5.6: Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques

	1		2		3	
Homme	1,45***	[1,22 ;1,72]	1,45***	[1,22 ;1,72]	1,46***	[1,23 ;1,73]
Brevet (ego)	2,34	[0,80 ;6,81]	2,32	[0,80 ;6,70]	2,09	[0,72 ;6,05]
1982-1997	0,91	[0,38 ;2,22]	0,99	[0,41 ;2,40]	0,92	[0,38 ;2,22]
1998-2012	0,44	[0,17 ;1,14]	0,47	[0,18 ;1,24]	0,47	[0,18 ;1,22]
1982-1997 × ≥Brevet	0,99	[0,34 ;2,90]	0,99	[0,34 ;2,89]	1,02	[0,35 ;3,01]
1998-2012 × ≥Brevet	2,12	[0,68 ;6,63]	2,14	[0,69 ;6,65]	2,48	[0,80 ;7,73]
Rang	1,00	[0,93 ;1,06]	0,99	[0,93 ;1,06]	0,99	[0,93 ;1,06]
Taille de fratrie	0,99	[0,94 ;1,05]	0,99	[0,94 ;1,05]	0,99	[0,94 ;1,04]
Père = répondant	0,83	[0,68 ;1,02]	0,83	[0,68 ;1,02]	0,83	[0,67 ;1,01]
Niveau d'étude du parent	0,28	[0,02 ;4,69]	0,18	[0,01 ;2,89]		
1982-1997 × P.études	1,76	[0,11 ;29,48]	2,55	[0,16 ;39,74]		
1998-2012 × P.études	5,32	[0,31 ;92,27]	8,62	[0,51 ;144,12]		
Parent profession intermédiaire/ supérieure	0,00***	[0,00 ;0,00]			0,00***	[0,00 ;0,00]
1982-1997 × I/S	$2{,}2{\cdot}10^{5}$***	$[6{,}4{\cdot}10^{4}$;$7{,}5{\cdot}10^{5}]$			$2{,}9{\cdot}10^{5}$***	$[1{,}0{\cdot}10^{5}$;$8{,}4{\cdot}10^{5}]$
1998-2012 × I/S	$2{,}8{\cdot}10^{5}$***	$[1{,}1{\cdot}10^{5}$;$6{,}9{\cdot}10^{5}]$			$5{,}6{\cdot}10^{5}$***	$[2{,}5{\cdot}10^{5}$;$1{,}2{\cdot}10^{6}]$
N	15683		15683		15683	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles statiques (logit multinomial)

Les probabilités marginales associées à chaque interaction sont calculées. Le seuil du brevet est un facteur déterminant des migrations pour les cohortes 1956-1970 et 1971-1995, quel que soit le type de migration (figure 5.3). Pour les cohortes les 1938-1955, l'écart n'est significatif que pour la migration sans recours aux aides publiques. En cohérence avec la hausse globale des niveaux de diplôme, l'écart entre la probabilité de migrer des individus dotés du brevet et celle de ceux n'ayant pas le brevet s'est accru au fil du temps. En points de probabilité, l'écart absolu est plus fort pour la migration sans recours aux aides publiques que pour la migration soutenue par des aides publiques, quelle que soit la cohorte de naissance (entre 10 et 12 points contre 1 à 3 points). En revanche, l'écart relatif se creuse davantage pour les migrations aidées au fil du temps. Ainsi, pour les cohortes 1971-1995, les individus ayant au moins le brevet ont une fois et demi plus de chances de migrer sans aide publique que ceux n'ayant pas le brevet, et deux fois plus de chances que ces derniers de migrer en ayant recours à des aides publiques.

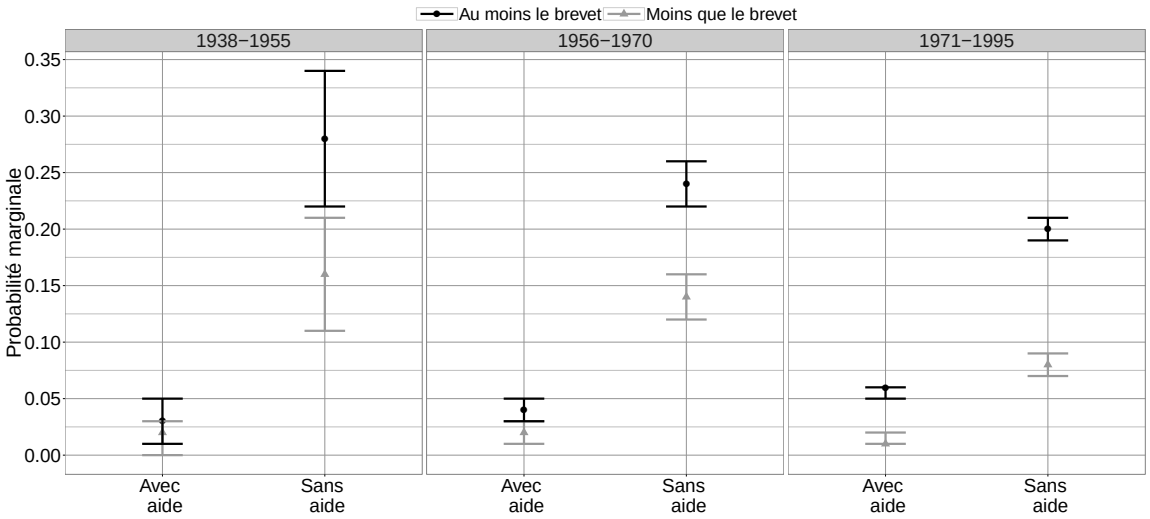

FIGURE 5.3: Probabilité d'avoir migré selon le diplôme d'ego
Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles statiques (logit multinomial)

Pour confirmer cet effet, j'estime un modèle à effets fixes ménage, incluant l'interaction de la cohorte agrégée (naissance avant ou après 1965) avec le diplôme (tableau 5.7). En comparant le statut migratoire des membres d'une même fratrie, ce modèle permet d'évaluer l'effet du diplôme d'ego, net de l'influence de caractéristiques de la famille que ce dernier pourrait aussi capter. Il ne permet d'estimer l'effet que de caractéristiques variant d'un membre de la fratrie à l'autre. C'est pourquoi le modèle n'inclut comme variables explicatives que le sexe d'ego, son rang dans la fratrie, et l'interaction entre cohorte et diplôme. Les résultats étayent l'hypothèse du rôle croissant joué par le diplôme d'ego. Pour la migration sans recours à des aides, il n'y a pas de différence significative entre les individus n'ayant pas le brevet nés avant ou après 1965. En revanche, avoir le brevet augmente les chances de migrer sans avoir recours à des aides : l'odds-ratio les comparant aux individus nés avant 1965 et n'ayant pas le brevet est de 2,6 pour les diplômés nés avant 1965 et de 3,4 pour les diplômés nés après 1965. Pour la migration avec aides publiques, seul le coefficient associé à l'intersection des cohortes 1965 et ultérieures avec le fait d'avoir au moins le brevet est significatif. Cet odds-ratio vaut 2,4, alors que celui associé aux individus nés après 1965 mais n'ayant pas le brevet est de 0,5 (non-significatif). Même si le peu de résultats significatifs limite l'interprétation de ces éléments, ces derniers semblent confirmer un effet plus important du diplôme pour les migrations aidées comparées aux migrations sans recours aux aides publiques, pour les cohortes les plus récentes.

TABLE 5.7: Odds-ratios du modèle à effets fixes ménage

	Migrer sans aide	Migrer avec aide
Homme	1,23**	1,62***
$<$ Brevet $\times <$ 1965	ref.	ref.
$\geq$ Brevet $\times <$ 1965	2,58***	1,83
$<$ Brevet $\times \geq$ 1965	1,10	0,53
$\geq$ Brevet $\times \geq$ 1965	3,44***	2,45*
Rang dans la fratrie	0,93**	0,96
N	6188	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001
Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles statiques à effet fixes (logit multinomial)

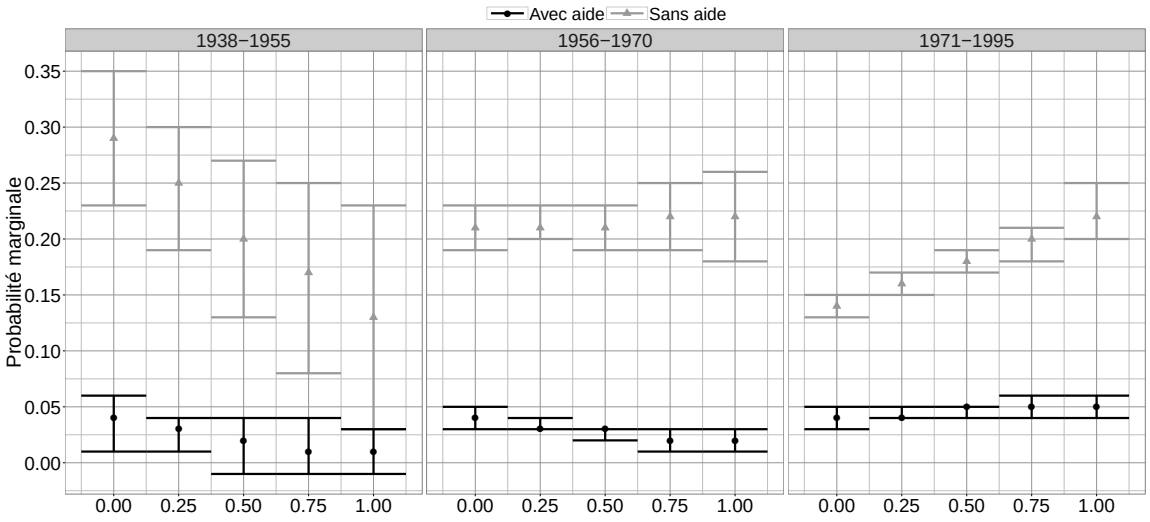

FIGURE 5.4: Probabilité d'avoir migré selon le niveau d'études du parent
Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles statiques (logit multinomial)

La figure 5.4 permet de visualiser l'effet du niveau d'étude des parents, mesuré comme une position relative au sein de la cohorte de naissance du parent enquêté. Parmi les individus nés entre 1938 et 1955, les migrants sont négativement sélectionné au regard de leur capital culturel. En effet, plus la position du parent dans la distribution des diplômes de sa cohorte de naissance est élevée, plus les chances de migrer d'ego sont faibles. Il faut néanmoins noter que seul le coefficient d'interaction pour la migration sans recours aux aides publiques est significatif. L'effet du niveau d'étude des parents s'inverse au fil des cohortes. Dès la cohorte 1956-1970, plus la position du parent dans la distribution des diplômes de sa cohorte de naissance est élevée, plus les chances d'ego de migrer sans avoir recours aux aides publiques sont élevées. Cet effet s'accentue pour la cohorte 1971-1995. On observe une dynamique similaire, mais moins marquée pour la migration aidée. Une fois encore, les coefficients associés à l'interaction entre cohorte et niveau d'étude du parent

ne sont pas significatifs pour ce type de migration, limitant l'interprétation. Les dispositifs d'aides à la mobilité semblent atténuer, sans l'effacer tout à fait, la sélectivité croissante de la migration au regard de la position des parents dans l'échelle des niveaux de diplôme.

La sélection par rapport à la catégorie professionnelle des parents (figure 5.5) suit un schéma similaire. En revanche, les coefficients associés aux interaction sont significatifs pour les deux types de migration, permettant une lecture plus robuste des résultats. Les migrants nés jusqu'à 1955 sont négativement sélectionnés au regard de la catégorie d'emploi de leur parent : quel que soit le type de migration, avoir un parent de profession intermédiaire ou supérieure diminue les chances de migrer. En points de probabilité, l'écart est plus important pour la migration sans recours aux aides publiques que pour la migration aidée, mais le risque relatif est bien plus faible pour cette dernière (0,00 contre 0,45). Relativement au fait que les chances de migrer avec aides publiques sont globalement plus faibles, avoir un parent occupant une profession intermédiaire ou supérieure a donc un effet plus fort sur ce type de migration.

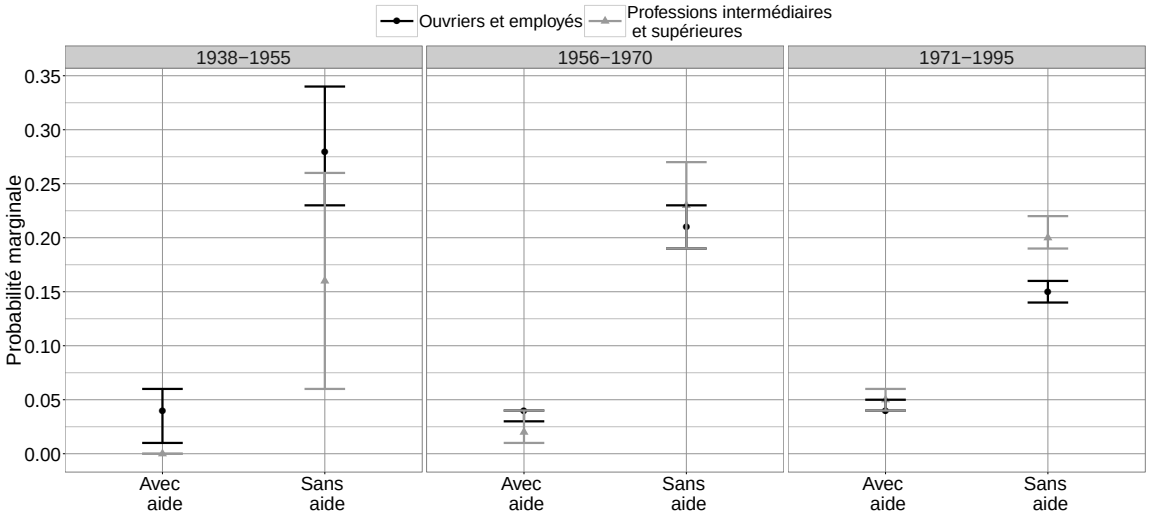

FIGURE 5.5: Probabilité d'avoir migré selon la categorie d'emploi du parent
Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles statiques (logit multinomial)

À partir des cohortes 1956-1970, la dynamique de cet effet change. Concernant les migrations soutenues par des aides à la mobilité, le changement est net et significatif : l'importance de l'odds-ratio associé à l'interaction entre cohorte et catégorie des parents répond à la faiblesse de celui correspondant à la modalité de référence – la cohorte 1938-1955. Les intervalles de confiance des probabilités prédites se recoupant tout à fait, les

individus des cohortes 1956-1970 et 1971-1995 ont autant de chances de migrer avec aides publiques, quelle que soit la catégorie d'emploi de leurs parents. Pour la migration sans recours aux aides publiques, le changement de dynamique est complet et les migrants des cohortes de naissance 1956-1970 et 1971-1995 sont positivement sélectionnés au regard de la position de leur parent. À nouveau, les dispositifs d'aides à la mobilité parviennent à limiter les effets d'une sélection croissante de la migration, sans les contrer complètement.

Les tableaux A.8 et A.9 en annexe consignent les risques relatifs estimés en incluant le DOM de naissance des individus. Les effets des variables d'intérêt ne varient que très légèrement et leurs intervalles de confiance se recoupent largement. En revanche, les modèles contrôlant pour le DOM de naissance révèlent des différences dans les propensions à migrer au sein des différents DOM, avec des configurations différentes selon que la migration est soutenue ou non par des aides publiques. Les Guadeloupéens ont les plus grandes probabilités de migrer pour les deux types de migration. Sans aides publiques, les Martiniquais ont une probabilité de migrer légèrement inférieure ; cet effet n'est pas significatif avec aides publiques. Les Guyanais ont une probabilité bien inférieure de migrer, en particulier en ayant recours à des aides publiques (les risques relatifs associés à la modalité Guyane sont respectivement de 0,63 et 0,45, sans et avec aides publiques). En revanche, si les Réunionnais ont la plus faible probabilité de migrer sans aides publiques (le risque relatif associé à la Réunion pour la migration sans aide est de 0,33), il n'y a pas de différence significative avec les Guadeloupéens pour la migration avec aide publique. Cela suggère que le poids de la migration aidée est plus important dans ce DOM. Pour observer plus directement le recrutement des migrants par ces dispositifs, j'estime des modèles logistiques pour la probabilité d'avoir recours aux aides au sein de la population des migrants.

Une différenciation entre migrants dans l'appel aux aides publiques

Estimer la probabilité d'avoir recours aux aides publiques parmi les migrants permet de contrôler la période de migration et non plus la cohorte de naissance, mesurant avec plus de précision l'effet du contexte institutionnel. En revanche, le nombre d'observations est inférieur, ce qui limite la robustesse des estimations. En conséquence, peu de coefficients sont significatifs pour ces modèles (tableau 5.8). Les modèles mettent surtout en

valeur l'effet du diplôme du parent, pour lequel le coefficient est significatif, tout comme l'interaction entre le niveau de diplôme du parent avec la période de migration. Les analyses confirment la sélection faite par le Bumidom parmi les migrants (figure 5.6). Plus les parents sont à une position élevée dans l'échelle des diplômes de leur cohorte de naissance, moins les migrants ont de chance d'avoir recours aux aides publiques. Cette sélection négative se maintient au fil du temps mais elle diminue significativement, l'effet négatif de la variable étant divisé par 3 à 4 entre les migrations de 1960-1981 d'une part, et les migrations de 1982-1997 et 1998-2012 d'autre part.

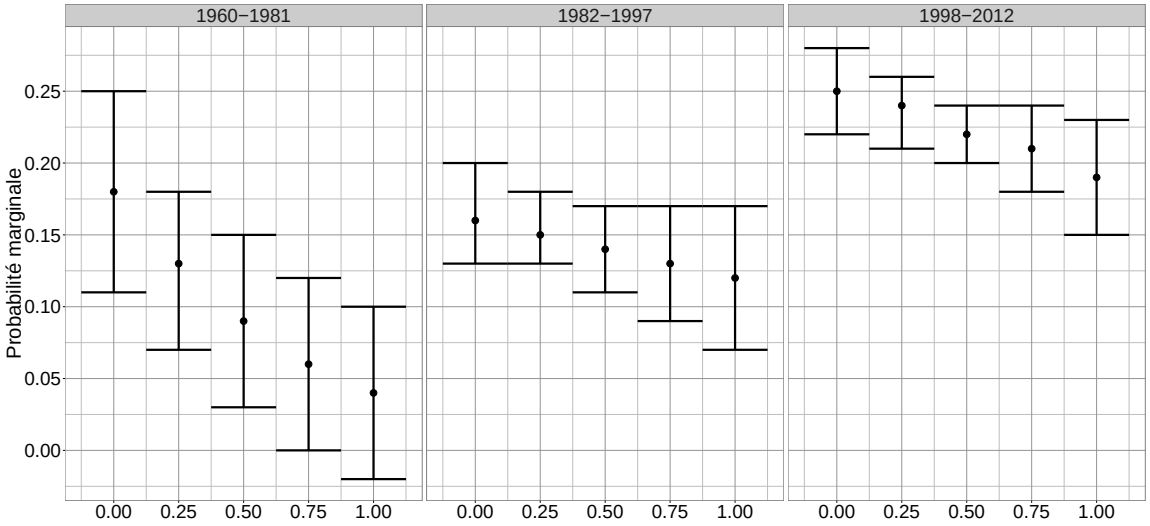

FIGURE 5.6: Probabilité d'avoir recours à des aides à la mobilité selon le diplôme du parent
Source : MFV (INED, 2012) | Estimations du modèle logistique

TABLE 5.8: Odds-ratios de la probabilité d'avoir recours à des aides publiques parmi les migrants

	1		2		3	
Homme	1,2	[0,99 ;1,44]	1,2	[0,99 ;1,44]	1,19	[0,98 ;1,43]
Brevet	1,46	[0,74 ;2,89]	1,48	[0,75 ;2,92]	1,3	[0,66 ;2,57]
1982-1997	1,12	[0,57 ;2,22]	1,12	[0,57 ;2,22]	1,15	[0,58 ;2,26]
1998-2012	1,44	[0,67 ;3,11]	1,45	[0,67 ;3,10]	1,49	[0,69 ;3,20]
Brevet × 1982-1997	0,78	[0,37 ;1,65]	0,75	[0,35 ;1,59]	0,87	[0,41,1,83]
Brevet × 1998-2012	1,08	[0,48 ;2,41]	1,06	[0,47 ;2,38]	1,18	[0,53 ;2,64]
Rang	0,96	[0,89 ;1,03]	0,96	[0,89 ;1,03]	0,96	[0,89 ;1,03]
Taille de la fratrie	0,94	[0,88 ;1,01]	0,95	[0,89 ;1,01]	0,95	[0,89 ;1,02]
Père	0,9	[0,71 ;1,14]	0,89	[0,70 ;1,12]	0,9	[0,71 ;1,14]
Niveau d'étude du parent	0,17*	[0,04 ;0,80]	0,19*	[0,04 ;0,89]		
P.études × 1982-1997	4,97*	[1,05 ;23,56]	3,76	[0,78 ;18,14]		
P.études × 1998-2012	4,94	[1,00 ;24,45]	3,83	[0,77 ;18,89]		
Intermédiaire/supérieure	1,26	[0,39 ;4,12]			0,76	[0,25 ;2,32]
I/S× 1982-1997	0,57	[0,18 ;1,83]			0,89	[0,30 ;2,66]
I/S × 1998-2012	0,64	[0,19 ;2,19]			0,99	[0,31 ;3,12]
N	3300		3300		3300	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001
Source : MFV (INED, 2012) | Estimations du modèle logistique

Estimer ces régressions en incluant le DOM de naissance (tableau A.14 en annexe) confirme le poids changeant du niveau d'études des parents. Ces résultats soulignent également la plus grande propension des Réunionnais et la plus faible propension des Guyanais à avoir recours à des aides publiques dans la migration. En effet, les risques relatifs associés à ces deux modalités sont significatifs : celui associé à la Réunion est de 2,8 et celui associé à la Guyane est de 0,6. Ces éléments soulignent l'action différenciée des organismes migratoires entre les DOM, ainsi que les écarts de réception par les publics visés par leur action. Pendant l'activité du Bumidom, la Réunion est déjà davantage concernée par les dispositifs d'aide à la migration, l'action de l'organisme étant doublée par celle du CNARM. Après la dissolution du Bumidom, les Antilles font face à un relatif retrait des organismes migratoires et une méfiance croissante à l'égard de leur action, de la part des populations locales. Si une crainte semblable existe à la Réunion (Ihaddadene 2017), les associations d'aide à la mobilité et les dispositifs publics y sont davantage implantés.

Des résulats confirmés par les modèles de durée

Pour tirer parti de la structure pseudo-longitudinale des données, je reconstruis un panel, que j'analyse à l'aide de modèles de durée à temps discret. Chaque observation correspond à un individu une année donnée. Chaque individu est observé de ses quinze ans à soit l'année d'enquête (2012), soit l'année de leur migration vers la métropole. Les migrants sont comparés aux non-migrants. Le statut migratoire est codé en trois categories : "vit toujours dans les DOM" (0) ; "s'est installé en métropole sans aide publique" (1) ; "s'est installé en métropole avec des aides publiques" (2). Si la variable prend la valeur 1 ou 2 à l'année t, l'individu quitte le panel en $t + 1$. Dans le modèle de durée à temps discret, la variable temporelle n'est pas l'année d'enquête. Cela ne serait pas approprié, étant donné que le panel n'est pas réellement le résultat d'observations répétées sur une période donnée. La variable temporelle est l'âge des individus, une variable plus appropriée à l'analyse de survie dans le cadre du cycle de vie.

Le modèle est spécifié comme suit :

$$\log\left(\frac{\mathbb{P}(\text{migre sans aide})_{jit}}{\mathbb{P}(\text{reste})_{jit}}\right) = \alpha_1 Z_j + \beta_1 X_{ji} + \delta_1 K_{ji(t-1)} + \alpha + \epsilon_{jit}$$

$$\log\left(\frac{\mathbb{P}(\text{migre avec aide})_{jit}}{\mathbb{P}(\text{reste})_{jit}}\right) = \tilde{\alpha}_1 Z_j + \tilde{\beta}_1 X_{ji} + \tilde{\delta}_1 K_{ji(t-1)} + \tilde{\alpha} + \tilde{\epsilon}_{jit}$$

Où Z_j est un vecteur de caractéristiques fixes des ménages, X_{ji} un vecteur de caractéristiques fixes des individus et K_{jit} est un vecteur de caractéristiques variables dans le temps. J'adopte la même approche que précédemment, estimant de manière séparée l'effet du diplôme et de la profession du parent. Pour aborder les évolutions dans le temps, je peux faire appel directement à la période, prenant en compte de manière plus précise la temporalité des migrations. Les résultats confirment les éléments mis en valeur par l'approche statique ; ils soulignent les évolutions de la sélection de manière plus significative (tableaux 5.9 et 5.10).

TABLE 5.9: Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques

	1		2		3	
Homme	1,06	[0,97 ;1,15]	1,06	[0,97 ;1,15]	1,06	[0,98 ;1,15]
Brevet	1,16	[0,89 ;1,52]	2,13***	[1,87 ;2,42]	2,06***	[1,81 ;2,35]
1982-1997	0,47***	[0,35 ;0,61]	0,60***	[0,50 ;0,72]	0,58***	[0,47 ;0,70]
1998-2012	0,39***	[0,29 ;0,54]	0,65***	[0,53 ;0,78]	0,56***	[0,45 ;0,69]
1982-1997 × ≥ Brevet	1,70***	[1,25 ;2,31]				
1998-2012 × ≥ Brevet	2,36***	[1,69 ;3,31]				
Rang	1,03	[1,00 ;1,06]	1,03	[1,00 ;1,06]	1,03*	[1,00 ;1,06]
Taille de fratrie	1,06***	[1,03 ;1,09]	1,04**	[1,01 ;1,07]	1,05***	[1,02 ;1,09]
Père = répondant	0,90	[0,80 ;1,01]	0,90	[0,80 ;1,01]	0,92	[0,82 ;1,03]
Niveau d'étude du parent	1,53***	[1,27 ;1,85]			0,64	[0,39 ;1,05]
Parent profession intermédiaire/supérieure	1,27***	[1,11 ;1,45]	0,65*	[0,42 ;0,99]		
1982-1997 × I/S			2,17***	[1,41 ;3,34]		
1998-2012 × I/S			2,61***	[1,67 ;4,08]		
1982-1997 × P.études					2,41***	[1,43 ;4,05]
1998-2012 × P.études					3,67***	[2,15 ;6,26]
N	136020		136020		136020	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durée (logit multinomial)

Les coefficients associés à chaque âge sont omis.

TABLE 5.10: Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques

	1		2		3	
Homme	1,26**	[1,06 ;1,49]	1,25*	[1,05 ;1,49]	1,25*	[1,05 ;1,49]
Brevet	1,41	[0,72 ;2,78]	2,79***	[2,08 ;3,75]	2,75***	[2,05 ;3,71]
1982-1997	0,53*	[0,28 ;0,99]	0,61*	[0,40 ;0,93]	0,55**	[0,36 ;0,85]
1998-2012	0,58	[0,28 ;1,18]	1,16	[0,76 ;1,78]	0,94	[0,60 ;1,47]
1982-1997 × ≥ Brevet	1,47	[0,72 ;3,03]				
1998-2012 × ≥ Brevet	2,92**	[1,33 ;6,43]				
Rang	0,99	[0,93 ;1,06]	0,99	[0,92 ;1,06]	0,99	[0,93 ;1,07]
Taille de fratrie	1,00	[0,94 ;1,07]	1,00	[0,94 ;1,06]	1,00	[0,94 ;1,06]
Père = répondant	0,85	[0,69 ;1,05]	0,85	[0,69 ;1,05]	0,86	[0,69 ;1,06]
Niveau d'étude du parent	1,24	[0,89 ;1,72]			0,11*	[0,02 ;0,60]
Parent profession intermédiaire/supérieure	1,06	[0,82 ;1,37]	0,37	[0,11 ;1,23]		
1982-1997 × I/S			2,69	[0,85 ;8,50]		
1998-2012 × I/S			3,48*	[1,02 ;11,90]		
1982-1997 × P.études					9,17*	[1,64 ;51,18]
1998-2012 × P.études					15,07**	[2,70 ;84,13]
N	136020		136020		136020	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durée (logit multinomial)

Les coefficients associés à chaque âge sont omis.

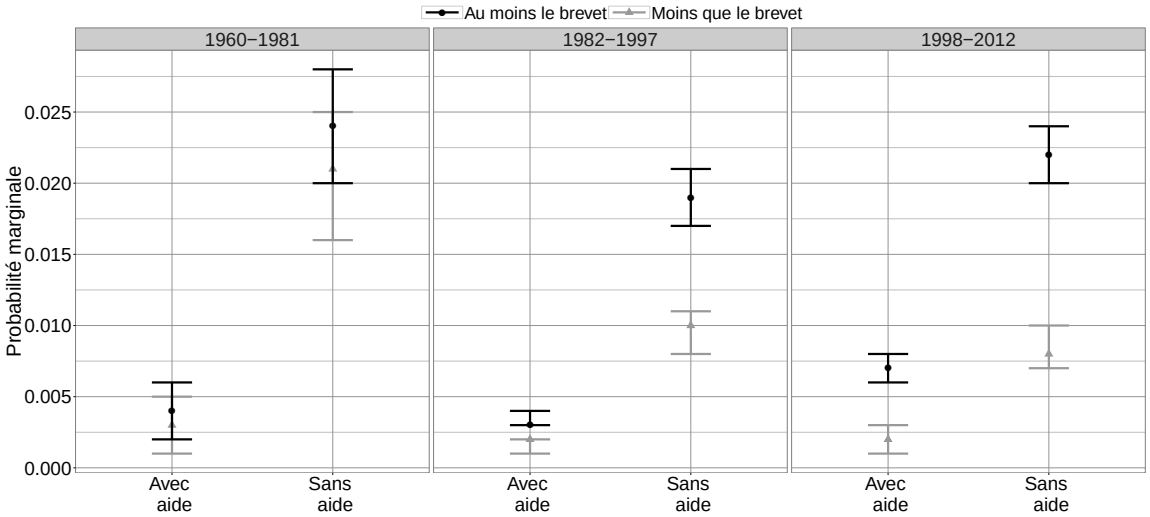

FIGURE 5.7: Probabilité de migrer selon le diplôme d'ego

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durée (logit multinomial)

Entre 1960 et 1981, avoir le brevet n'augmente pas la probabilité de migrer, avec ou sans aides publiques (figure 5.7). À partir de 1982, le brevet devient un critère déterminant significatif pour les deux types de migration. Cet écart augmente entre les périodes 1982-1997 et 1998-2012, et la différence relative devient plus importe pour la migration avec aides publiques ($rr = 4,1$) [1] que sans ($rr = 2,7$). La hausse globale des niveaux d'études

1. Les risques relatifs présentés entre parenthèse comparent les probabilités de migrer au sein d'une période et d'un type de migration. Ici, le ratio compare la probabilité de migrer en bénéficiant d'aides à la mobilité quand l'individu a au moins le brevet à la probabilité de migrer en bénéficiant d'aides à l amobilité quand l'individu a moins que le brevet, entre 1998 et 2012.

peut expliquer la tendance accrue à la sélection positive au regard du brevet au fil du temps. Mais elle n'explique pas le fait que les migrants ayant eu recours à des dispositifs d'aides à la mobilité soient plus sélectionnés. Ce dernier résultat confirme plutôt le changement progressif dans le cadrage des aides publiques : d'une migration de masse à une mobilité de la jeunesse, avec un intérêt particulier pour la poursuite d'études supérieures.

Entre 1960 et 1981, les deux types de migration sont sélectionnés négativement au regard du niveau d'étude du parent (figure 5.8). Néanmoins, l'effet n'est significatif que pour les migrants ayant recours aux aides publiques ($rr = 0,1$). Entre 1982 et 1997, la sélection s'inverse. Les migrations avec et sans aides publiques sont positivement sélectionnées selon le niveau d'étude du parent mais l'effet est bien plus fort pour les migrants n'ayant pas recours aux aides à la mobilité ($rr = 1,5$), que pour ceux y ayant recours ($rr = 1,01$). La sélection positive augmente encore fortement entre 1998 et 2012. Elle demeure inférieure pour la migration avec aides publiques ($rr = 1,7$) que pour la migration sans ($rr = 2,4$) mais les deux effets sont démultipliés. Cela confirme le fait que les dispositifs d'aides à la mobilité atténuent les effets d'un contexte socioéconomique plus compétitif, sans pour autant parvenir à inverser la tendance d'ensemble.

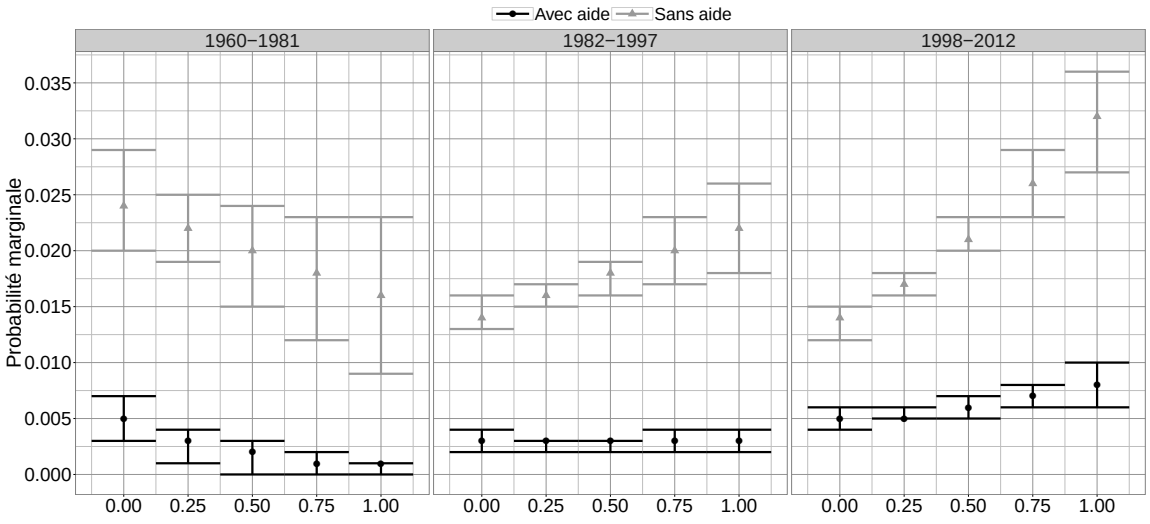

FIGURE 5.8: Probabilité de migrer selon le diplôme du parent
Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durée (logit multinomial)

La même dynamique structure la relation entre catégorie professionnelle des parents et probabilité de migrer au cours du temps (figure 5.9). Entre 1960 et 1981, les deux types de migrants sont sélectionnés négativement au regard de la position professionnelle de leur parent et la sélection négative de la migration aidée ($rr = 0,4$) est plus forte que celle de la migration sans aide ($rr = 0,6$). Entre 1982 et 1997, on n'observe pas d'effet significatif de la profession du parent sur la migration avec recours aux aides publiques, alors qu'avoir un parent dans des positions intermédiaires ou supérieures augmente les chances de migrer sans aide de 40%. Entre 1998 et 2012, la sélection positive devient significative pour les deux types de migration, même si celle de la migration sans aide ($rr = 1,7$) demeure supérieure à celle de la migration avec recours aux aides publiques ($rr = 1,3$). Une fois encore, les programmes d'aides à la mobilité diminuent la tendance générale à une sélection accrue mais recrutent néanmoins des migrants postivement sélectionnés. Les effets sont identiques lorsqu'on introduit la variable du DOM de naissance (tableaux A.15 et A.16 en annexe). Estimer un modèle séparé pour les Antilles produit également des résultats semblables (tableaux A.21 et A.22). En revanche, le modèle séparé pour la Réunion peut difficilement être commenté, presque aucun des coefficients des variables d'intérêt n'étant significatifs (tableaux A.23 et A.24).

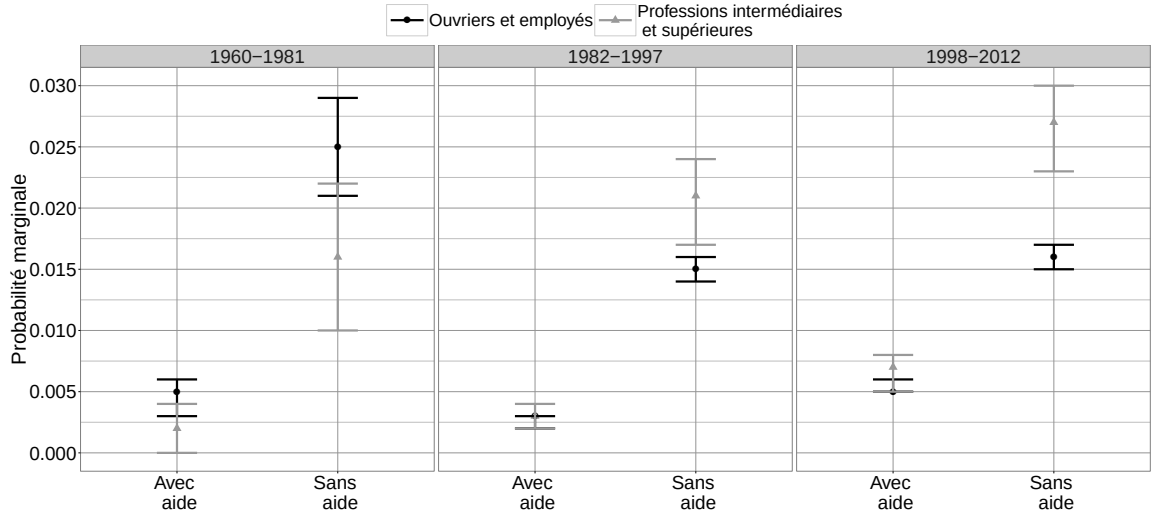

FIGURE 5.9: Probabilité de migrer selon la profession du parent
Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durée (logit multinomial)

Ainsi, les hypothèses portant sur la transformation des dispositifs d'aides à la migration et leurs effets sur la sélection migratoire au cours du temps sont confirmées. Alors que le Bumidom est en activité, les ultramarins les moins dotés en capitaux économique et culturel peuvent migrer vers la métropole à l'aide du soutien des aides publiques. À partir de 1982, alors que la migration dans son ensemble devient plus sélective, le ciblage social des organismes migratoires se révèle insuffisant pour contrer les effets de cette dynamique, même si les migrants bénéficiant de leur aide sont moins sélectionnés que les autres. Les années 2000 sont marquées par la restructuration la plus forte des aides à la mobilités. Les dispositifs maintiennent des critères de revenu qui effacent en partie la sélection des migrants au regard des caractéristiques socioéconomiques des parents. En revanche, la focalisation sur la poursuite d'étude et la complexification des procédures de demande de subvention produisent une sélection croissante au regard du niveau de diplôme des individus.

Ces résultats confirment seulement partiellement l'hypothèse présente dans la littérature sur la sélection migratoire, selon laquelle seules les barrières légales produiraient une sélection positive des migrants vis-à-vis de leurs ressources économiques. La sélection négative des migrants ne bénéficiant pas d'aides publiques jusqu'aux années 1980 reflète l'effet d'attraction des opportunités d'emploi métropolitaines pour les ultramarins les moins dotés. En revanche, à partir de 1982, alors que les taux de chômages ultramarins demeurent bien plus élevés dans les DOM qu'en métropole et que le développement des transports aériens ou des technologies de communication rendent le voyage moins coûteux et plus accessible, la sélection des migrants devient positive. Il apparaît alors que la hausse du taux de chômage en métropole et la dépression économique, même à des niveaux inférieurs aux niveaux ultramarins, ont suffi à produire une sélection positive au regard des ressources.

Plusieurs éléments peuvent éclairer ce résultat. La manière dont l'information quant à la situation économique métropolitaine parvient aux migrants potentiels n'est pas le reflet direct des écarts réels d'opportunités qui s'offrent à eux, entre la métropole et les DOM. De plus, si les individus font leur choix de migration par rapport à un tel calcul de bénéfices, il prend également en compte l'ensemble des coûts psychologiques et symboliques liés à

l'éloignement, ce qui peut produire des effets de seuil. Les écarts d'opportunités peuvent donc avoir un effet non-linéaire sur les décisions migratoires, n'encourageant la migration des moins dotés qu'à partir d'un certain niveau. Une autre piste est le fait, qu'au-delà de la situation économique d'ensemble de la métropole, un choc négatif peut affecter plus fortement les trajectoires des ultramarins en métropole, par exemple en augmentant la fréquence des discriminations sur le marché du travail. S'exposer à ces risques en métropole, alors que rester dans les DOM offre au moins la sécurité des solidarités locales et familiales, devient alors un calcul désavantageux. Enfin, les perceptions de la migration peuvent également avoir changé, dans un contexte politique et militant en mutation, et les images négatives associées à la migration peuvent être davantage véhiculées dans les milieux sociaux les plus populaires.

*

Ainsi, ce chapitre apporte à la fois une contribution aux théories de la migration et à une sociologie de l'action publique, au prisme du cas particulier des aides à la mobilité. En premier lieu, il souligne la continuité entre migrations régionales et internationales, en s'appuyant sur une analyse fine des dispositifs institutionnels. Si l'appartenance nationale peut apparaître comme un vecteur déterminant, en termes de barrières et d'opportunités de mobilité géographique, la diversité des configurations légales entre pays et régions dessine un tableau plus complexe. En effet, les relations historiques entre deux pays peuvent favoriser les flux de personnes dans des contextes similaires aux migrations régionales. Symétriquement, les mobilités régionales peuvent être limitées par des barrières à l'installation dans certaines unités géographiques, qu'elles soient directes ou indirectes, rendant ces déplacements aussi complexes que certaines migrations internationales. À ces configurations légales, s'ajoute l'histoire spécifique de la construction des territoires nationaux, qui peut produire des situations, comme celle observée dans le cas des DOM, où une région peut être séparée d'une autre par des milliers de kilomètres et un océan, et ses habitants identifiés singulièrement au sein de la communauté nationale. Ces éléments invitent donc à étudier les différents flux migratoires dans un continuum, en observant le degré auquel les dispositifs légaux et les politiques publiques sont favorables à la migration.

La littérature empirique sur la sélection migratoire met à la fois en valeur le rôle déterminant des ressources socioéconomiques des individus dans leur migration et l'influence du contexte institutionnel et légal sur la relation entre ressources et probabilité de migrer. Mon analyse de la sélection des migrants ultramarins prolonge cette réflexion, en montrant que les seules barrières légales à la migration ne suffisent pas à expliquer que les populations les plus défavorisées d'un territoire ne soient pas celles qui migrent le plus vers une région où elles bénéficieraient de meilleures opportunités. Alors que, durant la période d'activité du Bumidom, les migrants ultramarins étaient négativement sélectionnés au regard de leur niveau d'étude, celui de leur parent ou encore la catégorie d'emploi de ces derniers, la relation s'est progressivement inversée depuis les années 1980. La dégradation du contexte économique métropolitain a diminué l'attractivité de la migration mais les écarts entre DOM et métropole demeurent élevés : le changement dans la sélection ne peut donc pas s'expliquer non plus par la seule variation des paramètres d'une équation coût-bénéfice, formulée en termes de ressources économiques et de rendements du capital humain. Ce résultat invite à étudier de plus près d'autres facteurs structurant la migration, notamment les représentations qui lui sont associées et les canaux par lesquels l'information portant sur la migration circulent. On peut alors identifier deux acteurs clefs de ces dynamiques : les institutions publiques et les réseaux familiaux.

Dans ce chapitre, je montre comment la transformation des programmes migratoires et des représentations qui leur sont associées joue un rôle clef dans l'évolution de la sélection des flux ultramarins. Je souligne les effets parfois contre-intuitifs de politiques définies par des objectifs sociaux ambivalents et une contrainte budgétaire croissante. Jusqu'aux années 1980, les aides à la mobilité accentuent la sélection négative des migrants, en captant les individus aux origines sociales les plus modestes. À partir de 1982, le changement conjoint du contexte économique et des dispositifs institutionnels fait ressortir les ambivalences des politiques migratoires. Les migrations ultramarines ne bénéficiant pas d'aides à la mobilité deviennent positivement sélectionnées, que ce soit au regard du niveau d'études des individus, de celui de leurs parents ou de la catégorie d'emploi de ces derniers. Les migrations aidées connaissent également un mouvement de sélectivité positive croissante. Au regard de l'origine sociale des individus, cette sélectivité est fortement atténuée, comparée aux migrations sans recours aux aides à la mobilité. En revanche, le rôle discriminant du

niveau d'étude des individus est plus fort au sein des migrations aidées, en particulier à partir des années 2000. Les programmes migratoires parviennent ainsi à maintenir leur objectif de démocratisation de la migration, au moins dans une certaine mesure, tout en sélectionnant les migrants qu'ils accompagnent, au regard de leurs aspirations scolaires et/ou de leurs compétences administratives pour négocier l'accès à ces aides.

Ces résultats moyens sur l'ensemble des DOM ne doivent pas pour autant faire oublier l'hétérogénéité interne à ce cas d'étude. Les Antilles, la Réunion et la Guyane présentent trois contextes de politiques publiques distincts, dont les différences se sont accentuées au cours du temps. D'une part, la Guyane se distingue du fait de l'absence d'action directe du Bumidom dans ce territoire et, à partir des années 1970, du poids croissant de l'immigration dans sa démographie, avec la croissance démographique la plus forte des quatre DOM dans la période récente. D'autre part, si les contextes démographiques et les configurations de politiques publiques sont similaires aux Antilles et à la Réunion au début des années 1960, leurs trajectoires divergent progressivement. Dès 1965, la fondation du CNARM reflète un investissement supplémentaire des politiques de mobilité à la Réunion et l'action de Michel Debré, alors député de la Réunion, en faveur d'un développement spécifique de ce DOM. Après la dissolution du Bumidom, ces facteurs favorisent un maintien plus important des dispositifs d'aide à la mobilité à la Réunion, qui est alors indissociable de contextes politiques mais aussi démographiques très différents à la Réunion et aux Antilles. Alors que la population de la Réunion continue de croître à un rythme soutenu, la Guadeloupe et la Martinique connaissent un ralentissement, voire un déclin démographique (Marie et Temporal 2011). Néanmoins, malgré le relatif retrait des politiques de mobilité de ces deux départements, la migration vers la métropole continue de peser fortement sur l'évolution de leurs populations.

Chapitre 6

Les logiques familiales du départ

Akin Mabogunje (1970) invite à concevoir la migration comme un système, c'est-à-dire non seulement comme un ensemble de flux, régis par des forces d'attraction et de répulsion, mais également comme un processus dynamique, régi par les interactions entre les migrants potentiels et les sociétés de départ et d'accueil, ainsi que leurs environnements. Les liens entre les éléments du système sont établis par le biais des migrations mais aussi par des canaux de retour informationnel, ou *feedback*. Les réponses des individus aux incitations macrosociales à migrer varient parce que ces incitations se manifestent à travers les anticipations et aspirations de chacun. Une telle conception permet de mieux penser l'évolution des dynamiques migratoires au cours du temps. Migrations passées et futures sont interdépendantes. Les modalités d'intégration des primo-arrivants sont déterminantes pour le développement ultérieur des migrations (Bakewell, De Haas et Kubal 2012 ; MacDonald et MacDonald 1964). Les flux migratoires transforment les contextes locaux dans les sociétés d'accueil et de départ, encourageant souvent l'expansion des flux, par un mécanisme de causalité cumulative (Massey 1990). Ainsi, cette conception permet également de réincorporer un ensemble des facteurs structuraux et émotionnels localisés – les liens affectifs que les migrants potentiels ont établis, le type d'information dont ils disposent, les normes qui rendent la migration plus ou moins envisageable, etc. – comme autant de médiateurs influençant les décisions individuelles. Aux déterminants dits objectifs de la migration, s'ajoutent des déterminants normatifs et psychosociaux (Germani 1965).

La famille constitue une unité d'analyse au carrefour de ces mécanismes : elle représente une unité de décision des stratégies économiques, elle est un vecteur de lien entre individus migrants et non-migrants, les relations entre ses membres sont régies par des normes qui peuvent encourager ou freiner la migration. Elle est l'exemple typique d'une source de capital spécifique-au-lieu (DaVanzo 1981) : une grande partie des ressources potentielles offertes par la famille sont conditionnelles au fait de résider à proximité de ses membres. Elle est susceptible de créer des incitations à rester ou à partir, selon l'évolution des configurations des familles transterritoriales (Bernardi 2011). Dans ce chapitre, j'étudie donc les décisions migratoires sous l'angle des relations familiales. Dans un premier temps, je reviens sur les différents mécanismes par lesquels les liens familiaux sont susceptibles d'influencer la structure des migrations, en particulier dans le cas de flux institutionnalisés, comme le sont les migrations ultramarines. Puis, j'étudie l'impact de la migration de membres de leur famille sur les chances de migrer des ultramarins, mettant en valeur des logiques différenciées selon le recours aux aides publiques et le sexe des migrants potentiels. Enfin, j'explore les modalités de justification employées par les migrants ultramarins dans leurs récits biographiques pour expliquer leur départ. Cette approche narrative saisit le croisement entre déterminants macrosociaux, stratégies personnelles et négociation de relations familiales, selon des logiques autant économiques qu'affectives.

6.1 Famille et migration : entre ressource et contrainte

Les liens familiaux influencent les départs selon de multiples canaux. L'étude de la sélection économique des migrants montre comment les familles représentent des unités au sein desquelles les risques et les ressources sont partagés, et les décisions migratoires sont prises selon des stratégies collectives (chapitre 5). Les liens familiaux alimentent aussi les réseaux migratoires, d'autant qu'ils sont souvent les liens les plus activement maintenus après une migration, à l'origine de familles transterritoriales. Ces réseaux migratoires représentent une ressource distincte des capitaux économiques et culturels dont disposent les individus ou les familles. Néanmoins, les effets de ce capital relationnel sont liés aux notions de ressources économiques, par exemple par le biais d'assistance fournie aux nouveaux migrants ou de transferts monétaires de la société d'accueil vers la société de départ. Ils transforment donc les mécanismes de sélection que le chapitre 5 a mis en

valeur. L'information qui circule par les réseaux migratoires façonne également les représentations associées à la migration dans les sociétés de départ. En particulier, les départs de membres d'une famille changent les perspectives migratoires de ceux qui restent. La famille est donc un espace où les injonctions associées à la migration se négocient. De plus, elle fait elle-même l'objet de normes qui rendent la migration plus ou moins envisageable selon le rôle joué par les migrants potentiels dans le réseau des relations familiales. Enfin, l'institutionnalisation de la migration, à travers l'action d'organismes migratoires, influence également les dynamiques familiales de la migration.

Une approche différenciée des réseaux de migrants

Une première manière d'aborder les liens entre dynamiques familiales et migration est de considérer l'effet des relations transterritoriales des migrants potentiels avec des membres de leur famille ayant déjà migré. En effet, une large littérature documente le rôle prépondérant des réseaux de migrants dans les mécanismes migratoires. La notion de réseau migratoire est large : alors que certaines études mesurent l'ensemble des personnes originaires de la même ville ou région qui se sont installées dans la société d'accueil, d'autres se focalisent plutôt sur les interconnaissances déclarées des individus, tels que les amis et la famille, ou encore sur les migrants de retour vivant dans la société de départ. Malgré l'hétérogénéité des mesures, ces études montrent de manière stable que plus le réseau migratoire est important, plus la probabilité de migrer des individus est importante. Néanmoins, ce résultat est à affiner selon les contextes. Un réseau migratoire peut atteindre saturation et cesser d'être bénéfique. L'effet bénéfique du réseau varie selon les caractéristiques des individus, mais aussi selon le contexte sociopolitique.

Les réseaux de migrants modalisent les mécanismes de sélection économique. Ils augmentent les possibilités d'emprunt des individus (Abramitzky, Boustan et Eriksson 2012). Ils allègent les coûts de la migration, notamment en offrant aux nouveaux venus des conseils pour accéder à différents services ou une solution provisoire de logement (Feliciano 2005a). L'assistance que fournissent les réseaux de migrants permet aussi de réduire les risques et l'incertitude associés à la migration (Davis, Stecklov et Winters 2002). Leur rôle est d'autant plus important que les barrières sont fortes, en particulier les barrières légales (Lu, Liang et David 2013). Ces ressources sont d'autant plus utiles

aux individus les moins dotés en capital économique. En conséquence, alors que le niveau de richesse est un facteur déterminant de la migration dans des communautés où le réseau de migrants n'est pas très développé, il perd de son importance à mesure que le réseau de migrants s'étend (Abramitzky, Boustan et Eriksson 2013 ; Wegge 1998). Dans leur étude des migrations au départ du Mexique, David McKenzie et Hillel Rapoport (2007) montrent néanmoins que cet effet n'est pas linéaire : selon la taille du réseau de migrants, l'extension de ce réseau peut parfois diminuer, parfois augmenter les inégalités d'accès à la migration.

Ces études s'appuient sur des mesures étendues du réseau : le taux de migration à l'échelle de la communauté, de la ville ou du canton. Or, l'effet des réseaux de migrant varie selon le type de lien. Pour comparer l'effet des réseaux migratoires sur la migration mexicaine régionale et vers les États-Unis, Benjamin Davis, Guy Stecklov et Paul Winters (2002) décomposent ces liens en fonction du type de migration (en cours ou passée, aux États-Unis ou à travers le Mexique) et de la proximité du lien (s'il s'agit d'un ou d'une conjointe, de frères ou de sœurs, de membres de la famille immédiate). Contrairement au résultat classique sur la force des liens faibles (Granovetter 1973), plus le lien est fort, plus son effet est grand sur la probabilité de migrer. Alors qu'une mesure agrégée des réseaux met en valeur un effet bien plus fort sur la migration vers les États-Unis que sur la migration régionale, les mesures différenciées montrent que cette différence ne concerne qu'un certain type de lien (les membres de la famille immédiate actuellement en migration) ; pour d'autres, les réseaux jouent un rôle également important dans la migration vers les États-Unis et au sein du Mexique. Ces résultats affinés mettent en valeur la multiplicité des canaux par lesquels les liens avec une communauté migrante influencent la migration des individus. Ils soulignent également comment, selon le contexte migratoire et la position des individus, certains canaux se révèlent plus importants.

Les normes de genre associent des représentations différentes à la migration des hommes et des femmes. De plus, les normes familiales, qui peuvent contraindre ou encourager la migration, ne s'appliquent pas de la même manière aux hommes et aux femmes. Ainsi, le caractère risqué de la migration est un facteur plus limitant pour les femmes et l'effet de garantie offert par les réseaux migratoires est donc plus important pour ces dernières (Cur-

ran et Rivero-Fuentes 2003). L'effet du réseau en fonction du sexe varie également selon la proximité des liens. Dans le cas de la migration depuis le Congo et le Sénégal, Sorana Toma et Sophie Vause (2014) montrent que la migration des femmes est encouragée par les liens familiaux les plus proches, alors que les hommes bénéficient de tout type de réseaux. Le rapprochement du conjoint explique pour beaucoup cette différence : dans le schéma selon lequel un membre du couple migre le premier, avant d'être rejoint par l'autre, l'homme est le plus souvent le premier à migrer. Néanmoins, l'écart se maintient même en contrôlant pour cette dynamique : dans un contexte de perception accrue du risque, un soutien plus concret est nécessaire aux femmes pour lever les barrières associées à leur migration.

Ces éléments renvoient alors aux trois dimensions de l'influence exercée par les réseaux migratoires (DiMaggio et Garip 2012) : les facilités offertes par l'aide directe des migrants, la pression normative liée au développement d'une culture de la migration, les externalités de réseau qui favorisent le développement d'institutions soutenant les migrations ultérieures. Alors que l'étude des relations entre sélection économique et effets de réseau met surtout en valeur la première dimension, le croisement entre inégalités de sexe et réseaux migratoires invite davantage à questionner les mécanismes normatifs et culturels qui structurent la migration, à travers des dynamiques relationnelles. Plus les liens sont proches, en particulier au sein de la famille, plus le rôle de ces mécanismes se révèle important.

Un site de production de normes et représentations encadrant la migration

Les perspectives de migration et les structures familiales sont liées sur le plan normatif et culturel selon deux aspects. D'un côté, les membres d'une famille en migration représentent une source d'information privilégiée, faisant circuler les enseignements liés à leur expérience au sein de leur famille restée dans la société de départ. Les migrants fournissent aux migrants potentiels des conseils sur comment migrer. Leur comportement est utilisé comme étalon de conduite par ces migrants potentiels. Ils envoient de l'information et des signaux à leur société de départ, entretenant une culture de la migration (Cohen 2004 ; Kandel et Massey 2002 ; Massey 1999a). De l'autre côté, la migration des membres d'une famille implique un éloignement et une reconfiguration des relations familiales. Ces

transformations ne sont pas envisagées de la même manière selon les normes qui encadrent les structures familiales. En particulier, la distribution des rôles dans la famille joue un rôle majeur dans les perspectives migratoires. Les effets genrés des réseaux migratoires en sont une manifestation (Curran et Rivero-Fuentes 2003 ; Toma et Vause 2014).

Ce qui s'échange entre migrants et non-migrants a un caractère ambivalent : il s'agit à la fois d'une ressource informationnelle, d'un savoir sur la migration, et de représentations dotées d'une dimension normative. Les canaux par lesquelles ces informations ou représentations associées à la migration circulent sont multiples et diffus. Les visites des migrants ou leur retour définitif dans la société de départ cristallisent ces mécanismes de transmission, dans une forme ritualisée (Werbner 1999). Les étapes clefs des parcours de vie – anniversaires à des seuils symboliques, mariages, décès – donnent lieu à des célébrations qui permettent à la famille transterritoriale de se réunir dans un seul espace et de réaffirmer des liens parfois affaiblis par la distance (Massey et al. 1990b ; Olwig 2007). Ces événements, qu'ils aient lieu dans la société de départ ou d'accueil, sont aussi des moments au cours desquels de nouveaux départ se négocient. Les enjeux de prestige liés à ces rituels et les attentes que les non-migrants projettent quant à la réussite des migrants peuvent néanmoins conduire ces derniers à mettre en scène leurs expériences sous un jour plus positif qu'ils ne le ressentent.

On peut alors parler d'une idéologie migratoire, pour désigner les idées associant à la migration des significations et causalités spécifiques (Carling et Åkesson 2009). Ces idéologies évoluent au fil du temps. Elles sont co-construites par les migrants et les non-migrants. Elles sont également influencées par le discours public. Au Cap vert, une idéologie migratoire très développée présente la mobilité géographique comme naturelle et nécessaire (ibid., p.132). Au sein de cette idéologie, l'émigration, comprise comme le fait de vivre et travailler à l'étranger, se distingue du fait de poursuivre des études à l'étranger, qui est au contraire perçu comme un moyen d'éviter l'émigration. À la Réunion, la migration est associée à une histoire traumatique, liée au spectre de l'esclavage mais surtout aux cas des migrations forcées plus récents, comme celui des « enfants de la Creuse ». Les peurs générées par ce passé ne sont pas également distribuée dans la population, les plus diplômés ne manifestant pas de telles craintes, ce qui conduit les associations d'aide à la mobilité à produire des discours différenciés (Ihaddadene 2017).

Dans une autre perspective, on peut analyser le processus par lequel les trajectoires empruntées par les migrants influencent non seulement les chances de migrer des individus restés dans les sociétés de départ, mais également les modalités de leur migration si elle a lieu. Les primo-migrants créent de nouvelles opportunités pour les générations suivantes à partir de leur expérience spécifique (Massey et al. 1990b) ou leur rendent visible un certain type de trajectoire migratoire. Gil Epstein (2008) désigne ce phénomène par l'expression « comportement grégaire » [1]. Il souligne le rôle des cascades informationnelles. Les migrants potentiels sont susceptibles de reproduire les décisions des migrants précédents qu'ils connaissent, en dépit du fait qu'ils puissent ne pas être dans la même situation que ces derniers. Les études documentant ce phénomène se sont surtout focalisées sur le choix de la ville de destination (Bartel 1989 ; Bauer, Epstein et Gang 2007). Dans le cas des migrations ultramarines, le recours à des aides publiques pourrait faire l'objet de tels schémas de reproduction comportementale, qu'il ait lieu dans le cadre d'organismes migratoires, comme le Bumidom ou l'ANT, ou de dispositifs d'aides sociales, comme le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

La famille influence la migration selon une dynamique transterritoriale : pas seulement par la présence de certains de ses membres dans des lieux potentiels d'immigration, mais aussi par les relations entre ceux qui restent et ceux qui partent. Face à la perspective de migrer, un individu est influencé par ses liens avec les migrants déjà partis et avec les membres de sa famille qu'il laisserait derrière lui. Si de nombreuses études mettent en valeur les difficultés affectives et matérielles liées à l'éloignement familial (DaVanzo 1981 ; Hondagneu-Sotelo et Avila 1997), cet éloignement peut aussi être souhaité par les individus, en particulier en cas de tensions ou conflits au sein des familles (Hugo 1981). La féminisation des flux migratoires a vu émerger un cas devenu typique de ces interdépendances : certaines femmes partent chercher du travail dans une autre région, dans une situation matérielle trop incertaine pour emmener leurs enfants avec elles. Elles ne peuvent alors élever ces derniers qu'à distance, envoyant leur salaire dans le foyer de départ, en charge de la garde de l'enfant (Bernardi 2011). La famille restée dépend de ces femmes pour leur subsistance, alors que ces femmes dépendent de leurs parents restés pour prendre soin de leurs enfants.

1. « *Herd behavior* »

Ainsi, injonctions à la migration et normes familiales entrent souvent en tension. Mais, autant que la structure des liens familiaux façonnent les modalités du départ, le développement des migrations est susceptible de transformer normes familiales et rôles de genre. Dans les sociétés capverdiennes, où les appartenances aux foyers et ménages sont fluides, le déplacement d'un enfant d'un foyer à un autre n'est pas vécu sur un mode dramatique, ce qui facilite le départ des mères (Drotbohm 2013). Parce que leur rôle y est davantage défini par l'apport de ressources matérielles que par l'apport de soin, la séparation est vécue comme un événement normal (Åkesson, Carling et Drotbohm 2012). Sur le long terme, en revanche, les difficultés rendent le soin apporté à l'enfant laissé plus incertain et la perspective d'une réunification plus lointaine fragilisent la relation. De même, dans les sociétés caribéennes, la migration des mères est facilitée par la plasticité de l'organisation des familles en ménages au cours du temps et le fait qu'il soit plus courant que les enfants soient élevés par un membre de la famille qui n'est pas la mère ou le père durant certaines périodes, y-compris aux Antilles (Attias-Donfut et Lapierre 1997). Symétriquement, Pierrette Hondagneu-Sotelo (1992) montre comment la migration du Mexique vers les États-Unis conduit à une renégociation des rôles de genre au sein des couples mexicains, aboutissant à une égalisation des relations conjugales.

On peut alors reprendre la typologie de Graeme Hugo (1981), selon laquelle les liens familiaux structurent la migration le long de cinq dimensions : l'affinité (la préférence pour la proximité avec les membres de la famille), l'information (véhiculée au sujet de la migration), la facilitation (les ressources et l'assistance fournie pour la migration), le conflit (la volonté d'éviter les frictions familiales) et l'encouragement (les stratégies collectives de migration). Ces cinq dimensions peuvent tout autant mobiliser les relations entre les migrants potentiels et la famille restée dans la société de départ que les relations entre les migrants potentiels et les membres de la famille déjà en migration. Les études empiriques citées ici se focalisent sur les liens de couple et les liens parents-enfants, en particulier mère-enfant. Néanmoins, d'autres types de relations familiales méritent une étude plus approfondie. Les relations intergénérationnelles, en particulier celles liant les enfants devenus adultes et leurs parents, deviennent de plus en plus importantes (Swartz 2009) : la négociation des relations parentales ne doit donc pas uniquement se comprendre

au prisme d'un parent devant assurer que son enfant soit élevé correctement. Se décentrer du modèle de la famille nucléaire signifie également questionner le rôle des frères et sœurs, oncles et tantes, ou encore cousins ou cousines, comme certaines études différenciées des réseaux de migrants invitent parfois à le faire (Davis, Stecklov et Winters 2002 ; Massey et al. 1990b).

Les politiques d'aide à la migration au prisme de la famille

Sur les cinq dimensions citées ci-dessus, trois s'appliquent également à l'action des organismes d'aide à la mobilité. Les organismes migratoires font circuler de l'information sur la migration et participent activement au développement d'une certaine culture de la migration. Les discours publics associés au Bumidom, à l'ANT ou à Ladom mettent en relief une idéologie de la migration qui se reconfigure au fil du temps. Les organismes migratoires fournissent également des ressources et de l'assistance aux migrants, c'est même leur vocation première. Enfin, on peut parler d'une forme d'encouragement dans la manière dont ces organismes mettent par exemple en relation des demandeurs d'emploi ultramarins avec des employeurs potentiels en métropole. Ainsi, si on se fie à ces mécanismes, l'aide des dispositifs publics et celles des liens familiaux devraient être substituables. Les individus migrant avec le soutien d'organismes migratoires devraient être ceux dont la structure des liens familiaux est la plus défavorable à la migration. L'analyse des chances de migration avec et sans aides publiques au cours du temps a montré que cette hypothèse est en partie vérifiée, lorsqu'on se focalise sur les ressources socioéconomiques des ménages. Les migrants partis en ayant recours aux aides publiques ne sont pas sélectionnés de la même manière que les autres selon ces caractéristiques.

En revanche, se pencher sur les dimensions normatives et affectives de la migration, conduit à des hypothèses différentes quant aux relations entre aides publiques et liens familiaux. En effet, le Bumidom a mis en place un dispositif de regroupement familial. Entre 1963 et 1981, ce canal de migration représente 29% de son activité en termes de nombre de migrants (tableau 1.1). Un tel dispositif paraît renforcer les dynamiques familiales de la migration plus que les contrer. De plus, si on suit la logique de la reproduction des trajectoires migratoires au sein des familles, si un membre d'une famille a recours aux aides publiques pour son départ, on peut s'attendre à ce que les migrants suivants

de cette famille fassent également appel à de telles aides. Alors qu'avoir un parent en métropole devrait fournir des ressources qui rendent le recours aux aides publiques moins nécessaire, le fait que ce parent ait lui-même mobilisé des aides à la mobilité incite les migrants suivant à migrer selon les mêmes modalités. Enfin, les représentations locales associées à la migration et l'idéologie véhiculée par les organismes migratoires peuvent être en conflit. C'est ce que suggèrent par exemple les mobilisations militantes s'opposant à la propagande en faveur de l'émigration et aux incitations au départ. Dans ce cadre, on peut s'attendre à ce que les migrants aidés soient des individus isolés, peu exposés aux discours locaux sur la migration, suggérant une substituabilité. On peut aussi penser que les membres d'une même famille adhèrent au même type d'idéologie, les incitant là encore à emprunter les mêmes canaux de migration.

Ainsi, aides publiques et liens familiaux peuvent être à la fois substituables et complémentaires. Ces hypothèses ne sont pas rivales : les dispositifs d'aide à la mobilité peuvent contrer les mécanismes familiaux à un niveau d'analyse et les renforcer à un autre. Pour mieux cerner ces logiques, j'étudie à nouveau les chances de migrer des individus de l'échantillon « enfants » de l'enquête MFV, incluant cette fois-ci des mesures différenciées des réseaux de migrant.

6.2 Les effets contrastés de la parenté en migration sur les départs

Pour comprendre le rôle des liens familiaux dans la migration, j'étudie d'abord l'effet de la migration des membres de la famille proche (père, mère, frères ou sœurs) sur les perspectives de migration des individus. J'estime cet effet à l'aide de modèles de durée à temps discret appliqués à l'échantillon « enfants » de MFV, m'appuyant sur une méthodologie similaire à celle développée dans le chapitre 5. Je tire profit de la richesse des données, permettant de mettre en perspective les trajectoires de frères et sœurs au sein d'un même ménage. Les résultats de modèles de durée standards sont ainsi mis en perspective avec des modèles multiniveaux, tenant compte des caractéristiques inobservées des familles. Dans un premier temps, j'analyse l'interaction entre réseaux migratoires et politiques migratoires selon deux modalités : en distinguant, au sein de la fratrie en

migration, les individus partis avec et sans aides publiques ; en comparant l'effet de ces deux types de réseaux sur les deux types de migrations (avec et sans aides publiques). Dans un deuxième temps, je me focalise sur les mécanismes liés au genre, en différenciant l'effet des migrations passées de la fratrie et des parents selon le sexe d'ego et selon qu'il s'agit de migration de frères ou de sœurs.

Méthodologie employée

Lorsqu'on estime l'effet du réseau migratoire sur la probabilité de migrer, la mesure de ce réseau ne capture pas uniquement les ressources et incitations relationnelles offertes par les individus déjà installés dans la société d'accueil aux migrants potentiels. En effet, le fait qu'un réseau soit plus grand signifie que la migration est plus fréquente dans la communauté à l'échelle de laquelle il est mesuré. Au-delà des caractéristiques socio-céonomiques usuellement mesurées par les enquêtes, il existe des facteurs inobservés qui conduisent les membres de cette communauté à migrer davantage. Malgré leur temporalité décalée, la migration d'un individu et les migrations précédentes des membres de son réseau sont endogènes. Selon l'importance de ces caractéristiques inobservées, l'effet du réseau estimé par des régressions standard ne capturerait pas tant une causalité qu'une corrélation produite par une variable omise, la propension variable des communautés à migrer. Ce risque est d'autant plus fort dans le cas des liens de parenté immédiate, puisqu'on peut penser que les membres d'une même famille partagent des expériences sociales plus homogènes que, par exemple, les habitants d'une même ville.

Pour répondre à ce problème et évaluer l'importance d'un tel biais, je compare des modèles de durée à temps discret estimés à l'aide de régressions logistiques multinomiales classiques, comme dans le chapitre précédent, avec des modèle de durées à temps discret incluant l'estimation d'une structure multiniveau, en m'aidant du fait que j'observe plusieurs membres d'une même fratrie. Les modèles de fratrie ont été largement utilisés par la littérature sur la mobilité sociale depuis les années 1970 (Boutchenik et al. 2015 ; Bowles 1972 ; De Graaf 1986 ; Duncan, Featherman et Duncan 1972). Ils s'appuient sur des données incluant plusieurs individus d'une même fratrie pour estimer l'effet de caractéristiques individuelles, comme les performances scolaires, net de l'influence globale de la famille (Sieben 2001). Avec de tels modèles, on peut mesurer l'influence

familiale au-delà des caractéristiques observables des ménages. Les applications à l'étude des migrations sont moins fréquentes mais utiles pour étudier la sélection économique (Abramitzky, Boustan et Eriksson 2012) ou l'influence des réseaux familiaux sur la probabilité de migrer (Palloni et al. 2001), net de l'effet de caractéristiques partagées inobservées.

Les modèles de fratries ne s'appliquent qu'aux familles d'au moins deux enfants et excluent les enfants uniques de l'analyse. Cela crée un biais potentiel si l'effet de la variable d'intérêt varie avec la taille de la fratrie. Les ménages d'enfants uniques ont souvent des caractéristiques socioéconomiques supérieures à la moyenne et pourraient également connaître des trajectoires migratoires spécifiques. Néanmoins, les estimations issues d'études précédentes suggèrent que ce biais est réduit (Sieben 2001). De plus et surtout, la comparaison des modèles multinomiaux classiques incluant et excluant ce groupe permet de confirmer le fait que cette restriction n'affecte pas les résultats. En reprenant l'échantillon constitué au chapitre précédent, la restriction aux familles de plus d'un enfant exclut 839 individus. L'échantillon final se compose de 13 215 individus appartenant à 5 154 ménages. Les modèles logistiques multinomiaux classiques sont, eux, estimés sur l'échantillon incluant les enfants uniques.

Alors que les modèles d'équation structurelles analysent les frères et sœurs par paires, les modèles multiniveaux sont plus appropriés quand des information sont disponibles pour plus de deux membres de la fratrie (Hox et al. 1996). J'utilise des modèles de régression multiniveaux, aussi appelés modèles de régression hiérarchiques ou modèles à coefficient aléatoire (Hox 1995). Ces modèles font l'hypothèse que la constante et la pente des coefficients peuvent varier d'un groupe d'observation à un autre (par exemple : des écoles réunissants des élèves, des familles réunissant des frères et sœurs). L'échantillon issu de MFV est structuré selon trois niveaux : les ménages, les individus et les observations répétées dans le temps. Estimer un coefficient différent pour chaque variable explicative et chaque fratrie ne serait pas pertinent et générerait des problèmes computationnels liés au grand nombre de sous-groupes. Cependant, je peux tenir compte de l'influence respective de chaque niveau, en décomposant la constante en une composante ménage et une composante individu. De nombreuses caractéristiques inobservées influencent la propension à

la migration des familles. Dans un modèle naïf, le coefficient associé aux caractéristiques mesurées des ménages, comme par exemple la taille du réseau de migrants ou la catégorie socioprofessionnelle des parents, capture cette propension et non l'effet net de la variable d'intérêt en question. Avec un modèle hiérarchique, la composante ménage de la constante capte la propension familiale à migrer, permettant de mesurer l'effet des autres variables au niveau ménage.

Peu de techniques d'estimation permettent d'estimer des régressions multiniveaux sur des variables multinomiales sans difficulté liée à la puissance de calculs. J'utilise des méthodes de Monte Carlo par chaînes de Markov dans le cadres de modèles linéaires mixtes généralisés (Fox et Weisberg 2011 ; Hadfield 2010). Le modèle est spécifié comme suit :

$$\log\left(\frac{\mathbb{P}(\text{migre sans aide})_{jit}}{\mathbb{P}(\text{reste})_{jit}}\right) = \alpha_1 Z_j + \beta_1 X_{ji} + \delta_1 K_{ji(t-1)} + \alpha_{0j} + \beta_{0ji} + \epsilon_{jit}$$

$$\log\left(\frac{\mathbb{P}(\text{migre avec aide})_{jit}}{\mathbb{P}(\text{reste})_{jit}}\right) = \tilde{\alpha}_1 Z_j + \tilde{\beta}_1 X_{ji} + \tilde{\delta}_1 K_{ji(t-1)} + \tilde{\alpha}_{0j} + \tilde{\beta}_{0ji} + \tilde{\epsilon}_{jit}$$

Où Z_j est un vecteur de caractéristiques fixes des ménages, X_{ji} un vecteur de caractéristiques fixes des individus et K_{jit} est un vecteur de caractéristiques variables dans le temps.

Pour les deux types de modèles, les variables de contrôle sont les suivantes : l'âge (la variable temporelle), le sexe, le rang dans la fratrie, la taille de la fratrie, la période (1960-1973 ; 1974-1981 ; 1982-1989 ; 1990-1997 ; 1998-2005 ; 2006-2012), le réseau de parenté en migration, le niveau d'études d'ego (1 poste), la profession du parent (3 postes), le sexe du parent enquêté. Le réseau de parenté en migration est mesuré par les migrations de son parent et de sa fratrie. Toutes les variables de réseau sont mesurées pour l'année précédente. La migration des frères et sœurs vers la métropole est mesurée par quatre variables : le nombre de migrants aidés vivant en métropole, le nombre de migrants non-aidés, et le carré de ces nombres. Les régressions incluent aussi le nombre de frères et sœurs vivant dans un autre DOM, le nombre de frères et sœurs vivant à l'étranger et une variable indiquant si le parent vit en France métropolitaine.

Des schémas de migration qui se répètent au sein des fratries

Pour avoir un premier aperçu des logiques différenciées de migration au sein des familles, j'évalue dans quelle mesure les trois types de trajectoires migratoires (rester, migrer sans aide, migrer avec aide) coexistent au sein des mêmes fratries. Pour ce faire, je calcule des statistiques à l'échelle de la fratrie, à partir de trois indicateurs : avoir au moins un membre de la fratrie vivant toujours dans les DOM, au moins un membre qui s'est installé en métropole sans recours aux aides publiques, au moins un membre qui s'est installé en métropole en faisant appel aux aides publiques. La combinaison de ces trois indicateurs définit sept configurations au sein des familles (tableau 6.1). Dans l'échantillon, 91% des fratries comptent au moins un membre de plus de quinze ans qui vit toujours dans les DOM et 67% aucun membre qui a migré en métropole. 18% des fratries comptent au moins un membre qui a migré sans aides publiques et un membre qui n'a pas migré. Les fratries composées seulement de migrants n'ayant pas fait appel aux aides publiques sont aussi communes que les fratries mêlant non-migrants et migrants aidés (respectivement 7% et 6%).

Table 6.1: Configurations migratoires au sein des fratries

Au moins un resté	Au moins un migrant sans aide	A moins un migrant aidé	(%)
Oui	Non	Non	67,2
Oui	Oui	Non	16,5
Non	Oui	Non	6,8
Oui	Non	Oui	6,0
Oui	Oui	Oui	1,2
Non	Non	Oui	1,2
Non	Oui	Oui	1,0

Source : MFV (INED, 2012) | Échantillon sans enfants uniques

Seules 2% des fratries font l'expérience des deux types de migration. Les individus qui ont migré sans aides publiques ont un peu plus de chance de n'avoir aucun frère ou sœur ayant migré avec aides publiques (92% des fratries avec au moins un migrant qui n'a pas eu recours aux aides publiques ne comptent aucun migrant aidé) que les migrants aidés de n'avoir aucun frère ou sœur ayant migré sans aide (88%). Ce résultat reflète surtout le fait que la migration sans aide est plus fréquente que la migration aidée. En revanche, 36% des fratries au sein desquelles un individu a migré sans recours aux aides publiques

comptent au moins un deuxième migrant parti sans aides publiques. 15% des fratries au sein desquelles un individu a migré en faisant appel aux aides publiques comptent au moins un deuxième migrant aidé. Ainsi, on observe une séparation des deux types de migration entre les fratries. Cela suggère que les mobilités DOM-métropole sont segmentées selon deux canaux distincts, en fonction de l'usage des aides publiques. Cette dynamique semble confirmer l'hypothèse d'un « comportement grégaire » formulée par Gil Epstein (2008). En même temps, le recours aux aides publiques apparaît plus fréquent dans des fratries où seul un membre connaît une migration. En conséquence, le fait qu'une migration aidée soit rarement accompagnée de migration sans recours aux aides publiques peut aussi refléter le fait que ces fratries, même avec le soutien d'aides à la mobilité, ne peuvent envisager la migration que d'un seul de leurs membres. Pour analyser ces mécanismes plus en détail, je me tourne vers les résultats des modèles de durée.

Vers le développement de cultures migratoires différenciées

Le tableau 6.2 regroupe les risques estimés par les différents modèles de durée à temps discret : la régression logistique multinomiale sur l'échantillon total, le même modèle appliqué à l'échantillon sans enfants uniques, et le modèle multiniveaux, lui aussi appliqué à l'échantillon sans enfants uniques. Malgré plusieurs différences, les trois types d'estimations mettent en valeur des effets similaires et l'estimation multiniveaux valide la robustesse des résultats obtenus à l'aide du modèle classique. Elle confirme le fait que l'effet positif associé aux migrations des membres de la famille n'est pas le reflet de caractéristiques inobservées relatives à une propension plus élevée de certaines familles à migrer, mais bien d'effets relationnels. On retrouve des mécanismes de sélection socioéconomique semblables à ceux observés depuis les années 1980 lors des analyses précédentes, ce qui concorde avec le fait que ces migrations pèsent davantage que celles ayant eu lieu avant 1982 dans l'échantillon. Avoir au moins le brevet augmente les chances de migration, davantage pour les migrations avec recours aux aides publiques que sans. L'effet estimé de la catégorie d'emploi du parent représente la différence principale entre les modèles classiques et le modèle multiniveaux : alors que l'effet positif des catégories intermédiaires et supérieures est plus fort pour la migration sans aide dans les modèles classiques, il est plus fort pour la migration aidée dans le modèle multiniveaux. En revanche, les risques relatifs associés aux migrations des membres de la famille sont très proches dans les trois modèles.

TABLE 6.2: Risques relatifs estimés par les différents modèles de durée

	Modèle classique avec enfants uniques		Sans enfants uniques		Multiniveau	
	Sans aide	Avec aide	Sans aide	Avec aide	Sans aide	Avec aide
Hommes	1,06	1,15	1,06	1,13	1,07	0,99
Brevet	2,12***	2,50***	2,08***	2,48***	2,53***	3,34***
Rang dans la fratrie	0,87***	0,76***	0,87***	0,77***	0,88***	1,02
Taille de la fratrie	0,99	1,00	0,99	1,00	1,02	1,12
Père = répondant	0,93	0,85	0,94	0,87	0,93	0,64*
Parent profession intermédiaire	1,29***	1,36	1,33***	1,34	1,56***	2,04***
Parent profession supérieure	1,75***	1,32	1,78***	1,27	2,32***	2,67*
Parent dans le secteur public	1,04	0,98	1,01	1,00	0,99	0,96
Fratrie en métropole (pas d'aide)	3,29***	0,00***	3,30***	0,00***	2,96***	0,00***
Fratrie en métropole (pas d'aide)^2	0,88***	73,03***	0,88***	65,43***	0,90***	3,13***
Fratrie en métropole (aide)	1,32*	169,74***	1,33*	151,53***	1,40*	169,69***
Fratrie en métropole (aide)^2	0,98	0,41***	0,98	0,42***	0,98	0,41***
Fratrie à l'étranger	1,37**	0,91	1,37**	0,91	1,75***	1,60
Fratrie dans les DOM	1,56***	2,12	1,56***	2,10	1,65***	0,56
Parent en métropole	2,07***	0,75	2,08***	0,74	2,63***	0,78
1974-1981	0,67*	0,71	0,62**	0,70	0,61**	1,57
1982-1989	0,50***	0,55	0,47***	0,56	0,42***	1,34
1990-1997	0,46***	0,60	0,44***	0,60	0,38***	1,47
1998-2005	0,71*	1,06	0,66**	1,05	0,58**	2,53
2006-2012	0,45***	0,88	0,43***	0,87	0,38***	2,82
N	136020		127750		127750	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durées (logits multinomiaux et MCMCglmm)

Les coefficients associés à chaque âge sont omis.

En cohérence avec les nombreuses études empiriques portant sur les réseaux de migrants, le départ d'un frère ou d'une sœur pour la métropole augmente les chances de migrer. Mais cet effet n'est pas uniforme selon le type de migration. En effet, la migration d'un membre de sa fratrie sans appel aux aides publiques est associée à un risque relatif de trois pour la probabilité de migrer sans aide publique d'ego et à un risque relatif inférieur à 0,005 pour sa probabilité de migrer avec aide. La venue de frères et sœurs en métropole sans soutien public diminue les chances de migration aidée, comparé au fait de ne pas migrer du tout. Autrement dit, une fois qu'un membre de la fratrie a migré sans recours aux aides publiques, l'alternative qui s'offre aux individus est celle de migrer selon les mêmes modalités ou de rester dans les DOM ; plus le nombre de frère et sœurs venus en métropole de cette manière est important, moins le recours aux aides publiques est envisageable.

Le réseau de migrants aidés n'a pas un effet symétrique : il augmente la probabilité de migrer, que ce soit avec ($rr = 169,7$) ou sans aide ($rr = 1,3$). Néanmoins, l'effet bien plus fort sur la migration aidée d'égo suggère là encore que les migrants d'une même famille privilégient les mêmes canaux de migration. Ce résultat nuance le tableau dressé par les statistiques descriptives. Le plus souvent, les ultramarins ayant recours à des aides publiques pour migrer sont les seuls de leur fratrie à connaître une telle mobilité. Néanmoins, toutes choses égales par ailleurs, la migration avec aides publiques d'un membre de la fratrie augmente les chances que d'autres membres de la fratrie migrent ultérieurement, en ayant recours au même type d'aides. Les réseaux migratoires ne se substituent donc pas aux aides publiques : au contraire, les migrants cumulent les deux ressources. Ainsi, ces éléments confirment l'hypothèse d'une reproduction des schémas de migration entre les individus unis par des liens familiaux.

De plus, La migration de frères et sœurs vers d'autres territoires que la métropole a également un effet positif et significatif sur la migration, mais uniquement sur la migration sans recours aux aides publiques. La migration d'un membre de la fratrie vers un autre DOM augmente la probabilité de migrer sans aide d'ego ($rr = 1,6$). La migration d'un membre de la fratrie vers l'étranger augmente également la probabilité de migrer sans aide d'ego ($rr = 1,4$). En revanche, dans le cas de la migration avec recours aux aides publiques, on n'observe pas d'effet significatif. Les migrations de membres de la fratrie en dehors de la France métropolitaine ne fournissent pas directement de l'assistance pour l'installation des migrants potentiels en métropole. Néanmoins, elles peuvent correspondre à des trajectoires de mobilité sociale ascendante, qui augmentent les ressources d'ensemble de la famille et aident à financer le voyage. De plus, elles changent les perspectives d'une famille sur le fait de quitter le DOM et notamment de s'éloigner des parents. Elles initient une renégociation des relations familiales qui bénéficie ensuite aux autres membres de la fratrie.

Enfin, le départ d'un parent pour la métropole augmente la probabilité de migrer sans aide (il n'a pas d'effet significatif sur la migration aidée). Ce résultat reflète le mécanisme par lequel les parents partent en métropole avant d'y amener leurs enfants. Quand ils retournent dans les DOM, souvent après un changement de situation conjugale ou professionnelle, ou à la retraite, les enfants restent fréquemment en métropole. Le regroupement familial, qu'il soit institutionnalisé [2] ou organisé de manière informelle, est un moteur important des migrations ultramarines. Cette analyse montre que le rapprochement d'un parent et de son enfant ne concerne pas que les mineurs dépendants. Dans l'échantillon, 193 individus ont migré alors que leur mère ou leur père vivait en métropole (cela représente 8% de la migration sans aide et 3% de la migration aidée). Par construction, ils avaient tous au moins 15 ans quand ils ont migré ; la moitié d'entre eux avaient plus de 21 ans ; un quart d'entre eux plus de 25 ans. Des recherches ont exploré les stratégies des mères pour maintenir des liens avec leurs enfants laissés dans la société de départ (Hondagneu-Sotelo et Avila 1997 ; Parreñas 2005), mais la dynamiques de ses relations au cours du temps, notamment par le regroupement familial, mériterait davantage d'étude (Ambrosini 2015 ; Gonazalez-Ferrer, Baizan et Beauchemin 2012).

Des liens dont l'effet se transforme au fil des migrations successives

Pour mieux cerner l'effet des réseaux, je trace les courbes décrivant la probabilité de migrer en fonction du type de migration de la fratrie et d'ego (figure 6.1). Il s'agit de la probabilité de migrer pour un individu à une date t : elle est en moyenne très faible et une différence d'un ou deux points de pourcentage représente déjà une importante différence. Je reproduis ces tracés à partir du modèle multiniveau : les probabilités estimées par les deux modèles mettent en valeur la même dynamique (figure A.1 en annexe). Ces tracés permettent d'affiner notre compréhension des mécanismes liés aux réseaux migratoires familiaux à mesure que ces derniers s'élargissent. En effet, l'effet négatif (respectivement positif) du nombre de frères et sœurs en migration au carré, quand le nombre lui-même a un effet positif (respectivement négatif), indique un seuil à partir duquel le sens de cet effet s'inverse. On observe de tels effets de seuil pour les deux types réseaux migratoires en métropole et les deux types de migration. En revanche, l'intensité de ces effets et le niveau auquel la relation s'inverse ne sont pas les mêmes selon la configuration.

2. Pour rappel, 38% des migrants encadrés par le Bumidom ont bénéficié de l'aide de l'organisme dans le cadre d'un regroupement familial

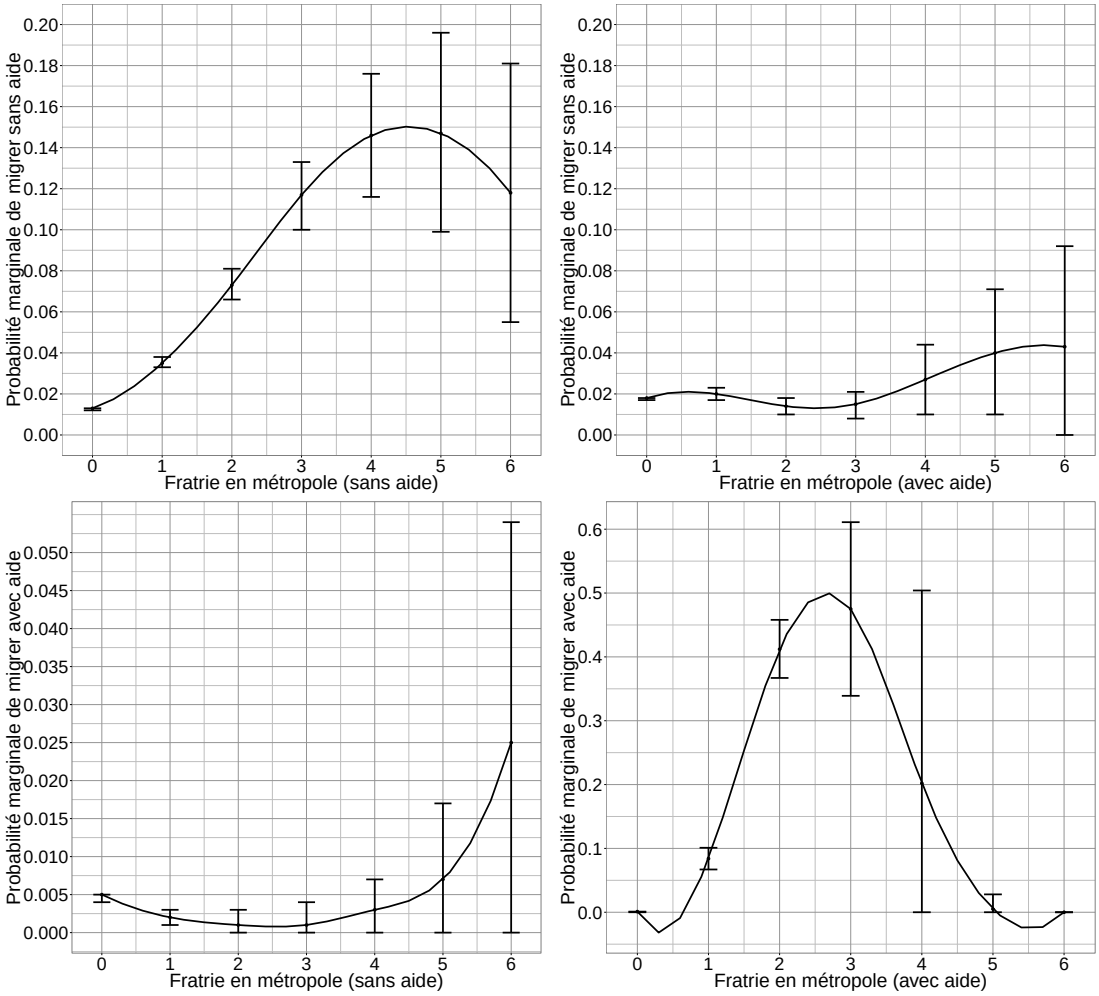

FIGURE 6.1: Probabilité de migrer en fonction de la fratrie en migration
Source : MFV (INED, 2012) | Estimations du modèles de durée standard

Si on se focalise sur la migration d'ego sans recours aux aides publiques, le nombre de frères et sœurs partis en métropole, également sans aide à la mobilité, a un effet positif qui se maintient jusqu'au quatrième départ d'un membre de la fratrie, puis la relation s'inverse. Ce résultat souligne le lien fort entre migrations sans recours aux aides au sein d'une même fratrie mais aussi l'arrivée à saturation du réseau à partir de la quatrième migration. Cet effet de saturation peut être lié à plusieurs mécanismes : les limites des ressources de la famille pour envoyer ses membres vers la métropole, les limites des ressources des migrants déjà installés pour accueillir de nouveaux parents, la volonté de conserver une partie de la fratrie dans les DOM, pour maintenir par exemple les réseaux d'entraide locaux ou encore pour tirer des bénéfices des ressources nouvelles apportées par la migration des autres membres de la fratrie, au sein de la société de départ. L'effet de la fratrie installée en métropole en ayant recours aux aides publiques sur la migration d'ego

sans aides publiques est moins stable : il est positif pour le premier départ, négatif pour le deuxième, puis positif à nouveau, au moins jusqu'au sixième départ, même s'il semble diminuer. Cette instabilité est difficile à interpréter mais elle peut refléter des logiques différentes de distribution des risques et des ressources en fonction de la taille de la fratrie.

Si on se focalise sur la migration d'ego avec recours aux aides publiques, les départs sans aide de membres de la fratrie ont un effet négatif pour le premier et le deuxième départ, puis cet effet devient positif. À nouveau, la combinaison entre départs soutenus par des aides à la mobilité et départs sans ce type de soutien au sein d'une même fratrie dépend du nombre de frères et sœurs qui envisagent de partir pour la métropole. Le fait que l'effet devienne positif au fil des départs sans aides suggère alors que les fratries dont les premiers membres partent sans recours aux aides publiques privilégient des départs similaires ou le maintien dans les DOM, dans un premier temps ; puis, un grand nombre de départs limite plus qu'il n'augmente leurs ressources pour migrer, ce qui les conduit à faire appel aux aides à la mobilité. Enfin, l'effet positif des départs aidés de la fratrie sur la migration d'ego avec aides publiques se maintient jusqu'à au troisième départ puis les départs suivants ont un effet négatif. L'effet de saturation observé au sein des migrations sans aide se retrouve au sein des migrations aidées, mais le pallier est atteint plus rapidement. Cela concorde avec le fait que les familles ayant recours aux aides ont moins de ressources migratoires que celles n'y faisant pas appel et que le développement des installations en métropole y est donc plus limité. Ces éléments sont à mettre en perspective avec la taille moyenne des fratries, de l'ordre de 3,5 enfants pour l'échantillon. Sachant qu'un quart des individus de l'échantillon appartiennent à des fratries de plus six enfants, les situations de saturation du réseau ne sont ni fréquentes, ni invraisemblables.

Ainsi, le recours aux aides publiques différencie deux canaux de migration qui coexistent rarement au sein d'une même fratrie. Estimer l'effet du départ de frères et sœurs en métropole sur la migration ultérieure d'ego à partir de modèles hiérarchiques permet de tenir compte des caractéristiques inobservées propres à chaque fratrie. Frères et sœurs reproduisent les mêmes schémas de migration au cours du temps et ce mimétisme ne peut pas être uniquement attribué à des ressources initiales et à une socialisation familiale partagée. Ce sont bien les départs vers la métropole qui, au cours du temps, font évoluer

la position des familles par rapport à la migration et produisent des effets cumulatifs. D'autres mécanismes liés aux dynamiques familiales – les départs vers d'autres DOM ou l'étranger, l'installation en métropole du parent – ne se révèlent significatifs que pour la migration sans recours aux aides publiques. Cela étaye l'idée que les migrants faisant appel aux aides à la mobilité sont avant tout des individus dont les configurations familiales les éloignent à priori de la migration (Byron et Condon 2007a). Dans un second temps, le recours aux aides publiques dans une fratrie augmente les chances de migration selon cette modalité au sein de cette même fratrie.

Des liens familiaux plus importants pour les femmes

J'étudie le caractère genré des logiques de parenté en migration à partir de modèles de régression estimant l'interaction entre départs des frères, sœurs et parents, et sexe des membres de la fratrie. Ces régressions comportent les mêmes variables de contrôle que les modèles précédents, en ajoutant seulement ces interactions. Le tableau 6.3 reporte les risques relatifs associés à chaque interaction pour les deux types d'estimation. Seule l'interaction entre le nombre de frères et sœurs partis en métropole sans avoir recours aux aides publiques et le sexe d'ego est significative. Pour la migration sans aide, elle est significative dans les deux modèles. Pour la migration avec recours aux aides publiques, elle n'est significative que dans le modèle multiniveau. Pour les deux types de migration, le fait d'être un homme a un effet négatif sur la relation entre le nombre de membres de la fratrie partis sans faire appel aux aides à la mobilité et la migration d'ego. Autrement dit, l'effet positif de la migration sans aide des frères et sœurs sur la migration sans aide d'ego est plus important pour les femmes ; l'effet négatif de la migration sans aide des frères et sœurs sur la migration avec aides d'ego est plus important pour les hommes. La figure 6.2 illustre ces relations pour l'effet du nombre de frères et sœurs partis sans aide, estimées à partir du logit multinomial classique.

Table 6.3: Odds-ratio des effets d'interaction entre parenté en migration et sexe d'ego

	Modèle classique		Modèle multiniveau	
	sans aide	avec aide	sans aide	avec aide
Homme × fratrie sans aide	0,89*	0,37	0,85**	0,38***
Homme × fratrie aidée	0,80	1,10	0,76	0,86
Homme × parent en métropole	1,14	0,36	1,25	0,72

* $p < 0{,}05$, ** $p < 0{,}01$, *** $p < 0{,}001$

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durées (logit multinomial et MCMCglmm)

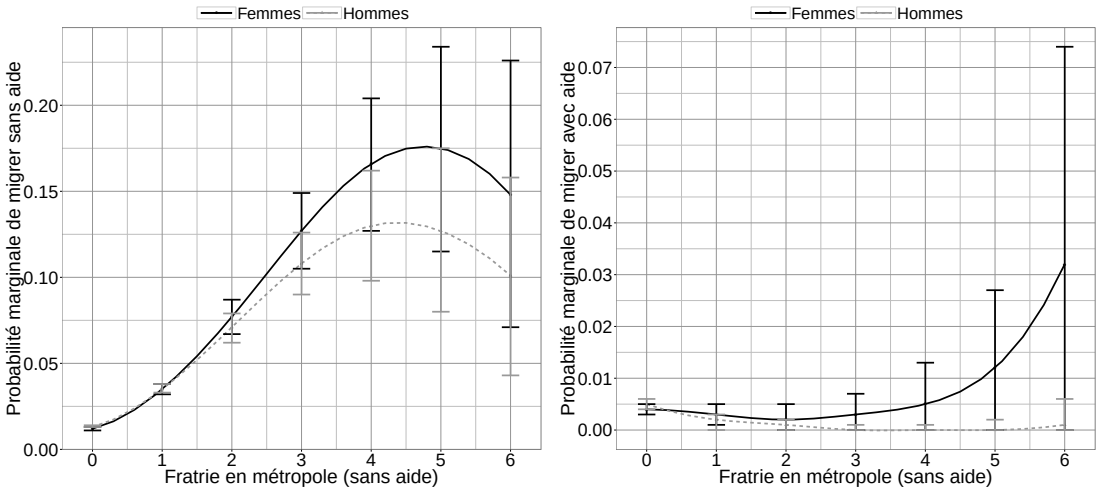

FIGURE 6.2: Probabilité de migrer en fonction du sexe et du nombre de frères et sœurs partis sans avoir recours aux aides publiques

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations par modèle logistique multinomial

Le recours aux aides publiques modalise la relation entre sexe, réseau migratoire et probabilité de migration des individus. Lorsque les ultramarins migrent sans le soutien d'aides à la mobilité, ils s'exposent à un certain nombre de coûts et de risques qui pénalisent davantage les femmes. En conséquence, avoir un frère ou une sœur qui a déjà migré bénéficie davantage aux migrantes potentielles. Mais ce gain n'est visible que lorsque ces migrations passées ont eu lieu sans que les membres de la fratrie n'aient eu recours aux aides publiques. Cela s'explique d'abord par le fait que, de manière générale, une migration sans aide est moins souvent suivie d'une migration aidée : il est plus difficile d'estimer des effets significatifs différenciés au sein de cette configuration peu fréquente. On peut également penser qu'une migration avec le soutien d'institutions publiques est, aux yeux des familles, moins porteuse de garanties pour le futur : voir une ultramarine réussir à s'installer « par ses propres moyens » est rassurant pour la migration future de sa sœur ; en revanche, si l'installation a été permise par l'intervention d'un organisme, rien ne dit que la mobilité ne sera pas plus complexe pour une sœur qui ne ferait pas appel à un tel organisme. Le fait que l'effet négatif du départ sans aide de frères et sœur sur la migration aidée soit moins fort pour les femmes que pour les hommes confirme de telles représentations genrées. Alors que voir un membre de la fratrie s'installer sans aide décourage le recours aux aides publiques de ses frères, c'est moins le cas pour ses sœurs, pour lesquelles le caractère rassurant de l'aide d'un organisme publique peut sembler encore nécessaire.

Suivant cette logique, on peut s'attendre à ce que le départ d'une sœur n'ait pas le même effet que le départ d'un frère sur la migration ultérieure d'un homme ou d'une femme. Pour cerner cet effet, je mesure le réseau migratoire sans distinguer les départs avec ou sans aides publiques. En revanche, je différencie le nombre de sœurs parties et le nombre de frères partis et j'estime l'interaction entre ces variables et le sexe d'ego (tableau 6.4). Les variables de contrôle sont les mêmes que dans les autres modèles, à l'exception des variables portant sur le nombre de frères et sœurs en métropole, qui sont différenciées par le sexe du migrant, plutôt que par le recours aux aides à la mobilité. Les résultats ne portent que sur les modèles logistiques multinomiaux classiques car, avec ces interactions détaillées, l'estimation par modèle multiniveaux ne parvient pas à convergence. Ces résultats mettent en valeur la structure genrée de l'effet des membres de la fratrie déjà partis en métropole sur la migration ultérieure d'ego, en particulier en ce qui ce concerne une migration faisant appel aux aides à la mobilité.

TABLE 6.4: Odds-ratio des effets d'interaction entre frères et sœurs en migration et sexe d'ego

	Sans aide	Avec aide
Nombre de frères en métropole	2,69***	1,62*
Hommes x Nombre de frères en métropole	0,90	1,43*
Nombre de sœurs en métropole	3,11***	2,21***
Hommes x Nombre de sœurs en métropole	0,90	0,66*

* $p < 0{,}05$, ** $p < 0{,}01$, *** $p < 0{,}001$

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations par modèle logistique multinomial

Le départ d'une sœur a un effet plus fort que le départ d'un frère sur la probabilité de migrer, mais les intervalles de confiance associés se superposent en partie, invitant à la précaution quant à l'interprétation de cette différence. L'interaction entre sexe d'ego et nombre de frères en métropole ou sexe d'ego et nombre de sœurs en métropole n'est significative que pour la migration avec aides publiques. La migration des hommes ayant recours aux aides publiques est davantage encouragée par les migrations précédentes de leurs frères. La migration des femmes ayant recours aux aides publiques est davantage encouragée par les migrations précédentes de leurs sœurs. Cela s'explique en partie par la division sexuée à l'œuvre durant l'activité du Bumidom, même si ces effets se sont atténués au fil du temps (CONDON 2004 ; CONDON 2008). Hommes et femmes n'étaient pas encadrés par les mêmes organismes, ni recrutés par les mêmes employeurs, ni regroupés dans les mêmes espaces. Ainsi, l'expérience des organismes publiques d'une femme véhicule des informations plus pertinentes pour une femme que pour un homme, et inversement.

Au contraire, pour la migration sans recours aux aides publiques, les effets d'interaction ne sont pas significatifs et sont les mêmes pour les frères et les sœurs ($rr = 0,9$). Ils captent donc seulement l'effet d'ensemble par lequel les réseaux migratoires sont plus bénéfiques aux femmes dans la migration sans aides publiques. La figure 6.3 illustre cette dynamique. Les courbes mettant en relation le nombre de frères et le nombre de sœurs en métropole avec la probabilité de migrer sans aide, selon le sexe d'ego, sont similaires ; elles mettent en valeur l'effet plus faible des réseaux sur la migration des hommes. Les courbes liant le nombre de frères et le nombre de sœurs en métropole avec la probabilité de migrer avec aides sont, elles, en miroir ; d'un côté, les hommes bénéficient du départ de leurs frères alors que de tels départs n'ont presque pas d'effet sur les femmes ; de l'autre, les femmes bénéficient du départ de leurs sœurs alors que de tels départs n'ont presque pas d'effet sur les hommes.

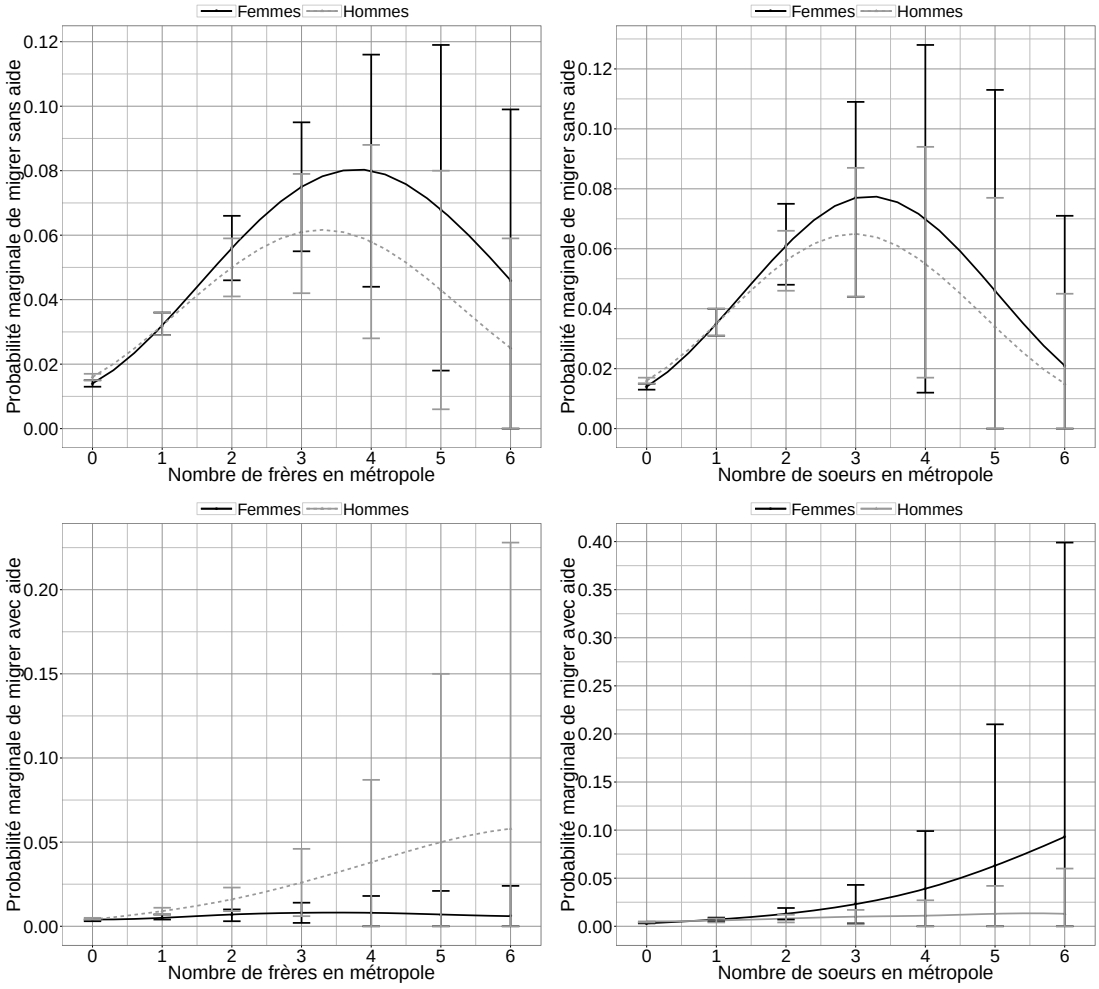

FIGURE 6.3: Probabilité en fonction du sexe et du nombre de frères et sœurs en métropole
Source : MFV (INED, 2012) | Estimations par modèle logistique multinomial

Ainsi, l'intervention d'organismes publics dans la migration change les rapports de genre à l'œuvre dans la migration selon deux canaux. D'abord, dans un contexte où la migration des femmes est perçue comme plus risquée et où des liens avec des migrants déjà installés sont plus bénéfiques aux hommes qu'aux femmes, le départ de frères et sœurs avec le soutien d'aides à la mobilité ne remplit pas le même rôle rassurant. Cela peut s'expliquer par le fait que les migrants aidés n'ont pas connu les mêmes trajectoires que les autres, ne pouvant alors pas offrir les mêmes garanties d'assistance et d'encadrement aux migrantes potentielles que les migrants installés sans recours aux aides publiques. Cela peut également s'expliquer par le fait que ces trajectoires différentes ne renvoient pas les mêmes signaux aux familles restées dans les DOM, ne permettant pas de dédramatiser le départ ultérieur des ultramarines de la fratrie. Ensuite, ces organismes ont, au moins jusqu'aux années 1980, mis en place des dispositifs d'action différenciés pour les hommes et les femmes. En conséquence, les migrants ayant acquis une connaissance des dispositifs publics par leur propre expérience ou lors de leur séjour en métropole sont plus susceptibles d'en faire bénéficier des migrants potentiels du même sexe. Le recours aux aides publiques se cumule, d'une part entre sœurs, d'autre part entre frères.

Cette analyse des configurations migratoires au sein des fratries de l'enquête MFV met en valeur l'effet différencié des réseaux migratoires familiaux selon trois dimensions : le type de parenté (frères, sœurs, parent), le sexe des migrants, le recours aux aides publiques. La mobilité des migrants ultramarins ayant recours aux aides publiques se distingue de la mobilité de ceux n'y ayant pas eu recours, les deux ayant rarement lieu dans une même fratrie. Ces migrations aidées sont elles-mêmes fortement structurées en fonction du sexe : si hommes et femmes ont autant de chance de migrer en faisant appel aux aides à la mobilité, ce schéma de migration se transmet de sœur en sœur ou de frère en frère. Au contraire, dans la perspective d'une migration sans recours aux aides publiques, la fratrie en migration bénéfice davantage aux femmes qu'aux hommes, qu'il s'agisse de la migration de frères ou de sœurs.

Une diversité d'expériences migratoires familiales encouragent la migration sans aide : tout type de migration au sein de la fratrie, ainsi que l'installation d'un parent en métropole, augmentent les chances de migrer sans aide d'ego. En revanche, seules les migrations aidées des frères et sœurs augmentent les chances qu'un individu migre en faisant appel aux aides publiques, renforçant le caractère à part de ce canal de migration. Pour mieux cerner la manière dont les dynamiques familiales et les rôles de genre structurent la décision de migrer, j'étudie l'articulation des registres économiques et familiaux dans les discours tenus par les ultramarins sur les raisons de leur départ.

6.3 Des raisons de partir

Étudier les raisons du départ à partir des discours de migrants installés dans la société d'accueil ne donne pas directement accès aux mécanismes qui ont influencé la décision (Hugo 1981). Ces limites sont d'abord celles de tout compte-rendu rétrospectif : les enquêtés ne se souviennent pas toujours avec précision des motifs de leurs départ, surtout lorsqu'ils ont migré depuis longtemps ; de tels événements font l'objet de rationalisations à posteriori ; les récits rendent compte d'un raisonnement articulé mais pas des influences qui ne sont pas toujours conscientisées. Certaines limites sont plus spécifiques à la décision migratoire : en se concentrant sur les migrants rencontrés dans la société d'accueil, ceux qui sont repartis échappent au recueil. De plus, et surtout, on ne dispose pas d'information sur la décision de rester. Ne pas migrer peut pourtant être tout autant le produit d'un processus de décision, en particulier dans des territoires comme les DOM, où l'injonction à la migration demeure forte.

Il convient donc de lire les récits issus du corpus d'entretien comme donnant accès non pas aux facteurs objectifs qui déterminent la migration mais plutôt aux modes de justification mobilisés par les ultramarins installés en métropole depuis plusieurs années pour interpréter leur choix de migrer. Ces justifications sont alors révélatrices des enjeux relationnels, émotionnels et normatifs qui sont associés à la migration. J'utilise ici les expressions de « décision » et de « choix », il me faut néanmoins souligner le fait que le degré auquel les migrants ont le sentiment d'avoir eu le choix de partir est une dimension importante qui qualifie leurs récits du départ. Si certains ultramarins se mettent en scène

comme les acteurs d'une stratégie de mobilité, d'autres insistent plutôt sur le caractère inéluctable du départ, voire sur le fait que ce dernier leur a été imposé par des membres de leur famille. La manière dont les migrants ultramarins expliquent leur départ montre alors comment cette bifurcation dans leur biographie survient à la rencontre de stimuli macrosociaux, de stratégies personnelles et de la négociation de relations familiales.

Ces trois niveaux d'analyse coexistent au sein de thèmes de justification : poursuivre une formation, trouver du travail, se rapprocher de sa famille ou de son conjoint. Ces thèmes eux-mêmes sont toujours en coprésence dans les récits des enquêtés, parfois au même niveau (partir en métropole pour suivre sa compagne et reprendre des études), parfois à des niveaux différents (partir en métropole parce que ses parents y ont obtenu un emploi). La multiplicité des raisons de migrer renvoie alors à l'interdépendance des migrations au sein du réseau familial.

Des logiques affectives et économiques imbriquées

De nombreux ultramarins de mon corpus d'entretien sont partis en métropole enfants ou adultes pour suivre un parent, une compagne ou un compagnon dans leur migration. Si les migrations qui ont lieu dans l'enfance n'ont pas les mêmes caractéristiques que celles survenues plus tard, on retrouve dans ces deux types de départ un même croisement entre raisons familiales et économiques. En revanche, ce croisement ne se manifeste pas selon les mêmes modalités. Lorsque des enfants migrent suite au départ de leur(s) parent(s), leur mobilité est caractérisée par leur dépendance à l'égard de leurs parents mais aussi par le projet professionnel de ces derniers, qui rend l'enfant acteur d'une stratégie collective d'ascension sociale. Nadia arrive de Martinique en 1957 alors qu'elle a huit ans : elle suit ses parents recrutés par les PTT. Elle-même rejoint la fonction publique à dix-huit ans, même si un mariage met rapidement fin à cette carrière et crée une bifurcation dans sa trajectoire. Pour les cohortes des années 1970 et 1980, ces stratégies ne se concrétisent pas nécessairement pas des positions d'emploi très favorables de ces générations 1.5, notamment parce qu'elles arrivent sur un marché du travail bien plus défavorable que celui connu par leurs parents. Leurs qualifications sont plus élevées que leurs parents mais se révèlent parfois insuffisantes pour accéder à l'emploi stable.

Véronique rejoint sa mère en métropole en 1980 après une séparation de plusieurs années au cours desquelles elle est gardée par ses grands-parents. Alors que sa mère occupait un petit logement et recherchait un emploi stable, Véronique a attendu son tour : « *elle nous faisait rentrer par deux en France* ». Après un CAP et un BEP de couture, elle ne parvient pas obtenir son bac professionnel, elle connaît des périodes de chômage et des petits emplois, comme garde d'enfants, avant de devenir animatrice dans les écoles d'Aquefleur. Josiane quitte la Réunion en 1977, à douze ans, pour suivre sa mère qui cherche du travail. Elles logent d'abord chez la sœur plus âgée, venue par le Bumidom, dont l'époux trouve un emploi à la SNCF pour la mère de Josiane. Elles peuvent ensuite déménager dans un logement social que Josiane ne quitte qu'à son mariage avec un fonctionnaire de police. Elle quitte l'école à seize ans avec le brevet et, malgré plusieurs postes en école ou en crèche, ne parvient pas à se qualifier ou à obtenir un emploi titulaire comme animatrice ou ATSEM. Au moment de l'entretien, elle est assistante dans une crèche. Le départ des parents peut être lié à des raisons autres que professionnelles mais se convertir en stratégie pour les enfants, ce qui semble être plus typique de familles plus dotées. C'est le cas de Jeanne, venue à treize ans de Guadeloupe, en 1979, alors que sa mère, agent de police, venait se faire soigner : « *Ma maman n'était pas bien donc elle est venue. Elle s'est soignée et, deux ans après, elle est repartie et nous nous sommes restés, euh, pour finir nos études.* » Elle est aujourd'hui infirmière.

Pour les couples de migrants, quand ils n'ont pas encore d'enfant, la séparation n'implique pas les mêmes difficultés matérielles et réorganisations familiales que pour les enfants dont les parents migrents. Pour autant, la mobilité n'est pas expliquée qu'en termes affectifs. Le départ d'un proche se présente comme une opportunité ou un hasard, qui peut être converti en investissement de long terme. Chantal, explicite ce double projet : « *Je suis arrivée en métropole en 1985 parce que, déjà, à l'époque, mon petit-ami, qui est né ici, qui est d'origine Antillaise mais qui est né ici parce que ses parents sont venus ici, donc un peu par amour déjà. Et puis, j'ai profité aussi, après le bac, comme je voulais faire une école à Dieppe, j'ai associé les études et le fait que mon petit-ami soit sur place* ». Martin, 55 ans, est arrivé de Martinique en 1988. Son bacalauréat obtenu en 1979 en Martinique, il envisage de poursuivre des études de commerce international en métropole. Mais, l'aîné de six enfants, il fait le choix de rester auprès de sa mère, qui élève seule ses enfants sans

emploi stable (« *J'ai dit non, je pars, je, je laisse pas ma mère toute seule* »). Il commence une licence d'économie qu'il ne poursuit pas, effectue son service militaire en Guyane, enchaîne contrats courts et petits travaux au noir. Quand sa compagne lui annonce qu'elle doit partir en métropole pour poursuivre ses études, il décide lui-même de reprendre ses études, cherchant des formations professionnelles et des financements. Cette décision se révèle cruciale dans la poursuite d'une trajectoire de mobilité ascendante amorcée par ses succès scolaires et interrompue après son décrochage en licence [3].

Les liens familiaux influençant la migration ne se réduisent pas aux liens parents-enfants ou au couple. Les analyses de l'enquête MFV mettent en valeur le rôle des frères et sœurs. Dans le corpus d'entretien, les enquêtés mobilisent un réseau encore plus large de relations familiales, incluant oncles, tantes, cousins et cousines. On retrouve le croisement entre logiques affectives et instrumentales dans ces dynamiques de la famille transterritoriale étendue. Janine grandit en Guadeloupe et arrête l'école après l'obtention de son BEPC. Le récit qu'elle fait de son départ associe ses perceptions d'un horizon professionnel bouché en Guadeloupe à l'opportunité offerte par un voyage obligé en métropole, qui devient prétexte à une installation durable : « *À la suite de mes études, euh, c'était en soixante, euh 71, non, plus tôt que ça, je suis restée quand même un an sans travailler à la maison. J'ai pas tout de suite travaillé parce que, bon, c'était, euh, c'était aller faire la, la bonne et je suis rentrée ici* [en métropole]. *(...) c'était pourquoi... ah ben oui, c'était le mariage de ma cousine. J'ai une cousine qui a mon âge, elle était du mois de juin et elle, euh, c'était après son mariage. Elle m'avait, j'étais sa demoiselle d'honneur et c'était l'occasion pour rentrer ici quoi.* »

De même, Gaston quitte la Martinique en 1985, à vingt-quatre ans, transformant un devoir familial en opportunité d'installation durable : « *Y'a eu deux raisons. C'était comme pour des raisons, euh, fin, parce que ma sœur était un peu malade. Donc elle devait se faire opérer en métropole. Et puis, euh, je devais l'accompagner normalement. Et puis que j'avais très envie de y aller, c'était l'Eldorado. (...) On n'avait pas les moyens, donc forcément, parce que ma mère ça faisait deux fois qu'elle avait, euh, qu'elle était allée,*

3. Malgré un parcours non-linéaire (il gravit les échelons dans le secteur du commerce de fruits et légumes, rachète une société qui fait faillite, change de secteur après le dépôt de bilan), il occupe au moment de l'entretien un poste de directeur de magasin dans la grande distribution qui marque une amélioration nette par rapport aux difficultés qu'il a connu avec sa famille en Martinique.

et qu'on devait y retourner avec elle. Bon ça, ça s'est pas fait. Donc pour moi, c'était, euh, adolescent j'ai quitté l'école à 18 ans 19 ans, j'ai fait du sport, euh compétition de vélo... puis c'était attendre l'occasion. ». Plus tard, dans l'entretien, il laisse aussi entendre que des tensions avec ses parents ont joué un rôle : « *Souvent, on a des soucis avec la famille. Et on disait, lorsqu'on partait, on partirait, on reviendrait plus. Et c'est pour ça que j'ai attendu plus de 20 ans avant d'y aller* ». Il met ainsi en valeur un autre mécanisme par lequel les relations familiales encouragent la migration : la recherche d'un éloignement.

L'éloignement n'est pas nécessairement motivé par un conflit. Johan (policier, venu de Guadeloupe en 2000) ou Carine (policière, venue de la Réunion en 1999) associent leur poursuite d'étude en métropole à une volonté de « couper le cordon ». Vincent quitte d'abord la Réunion pour poursuivre des études en métropole : sans réseau sur place et malgré l'aide de Ladom, le coût de sa vie à Paris le pousse à abandonner et à retourner à la Réunion. En 2002, il passe les concours de gendarmerie et de la police. Il associe sa décision de repartir à une rupture sentimentale : « *J'avais une histoire avec une nana depuis 5 ans et puis on s'est séparés comme ça, du jour au lendemain, et la première réponse que j'avais, c'était l'école de police. C'est-à-dire que j'avais, à la base, la semaine avant, j'avais dit à ma mère "je veux pas partir en métropole, je veux rester ici parce que je reviendrai jamais". Donc j'avais mis de côté, je devais même appeler l'école de police pour leur dire "je ne viens pas". (...) Juste après l'école, j'étais plus avec ma copine, je suis rentré à la maison, j'ai pris les trois courriers, j'ai vu que le plus avancé c'était la police et je suis allé à l'agence de voyage. J'ai pris un billet et je me suis retrouvé en métropole.* »

Dans le corpus d'entretiens, plusieurs trajectoires ne donnent qu'un rôle mineur aux lien familiaux dans la décision d'émigrer. C'est en particulier le cas des ultramarins qui sont partis en métropole après un concours qui nécessitait une formation en métropole. S'il existe des écoles infirmières dans les DOM, le nombre de place y est limité, incitant les personnes souhaitant poursuivre cette voie à candidater en métropole. C'est le raisonnement qu'ont fait Dominique (arrivée de Martinique en 2004) et Élise (arrivée de Guadeloupe en 2007). Elles n'ont que de distantes relations avec leur famille installée en métropole et sont parties suite au passage de leur concours d'infirmières. De manière similaire, alors que la Réunion n'offrait une formation de médecine que pour la première

année, Sylvain est parti en métropole après son bac, en 2008, pour y poursuivre ses études de médecine. Pour les aspirants à la police, la migration est d'autant plus vécue comme une contrainte qu'il n'existe pas d'école de police dans les DOM. De plus, à l'exception de rares concours délocalisés, ils se trouvent presque toujours en poste en métropole après leur année de formation. Ces situations invitent à questionner le degré de « choix » que les ultramarins associent à leur migration.

Le « non-choix » du départ

Dans un registre similaire à celui des discours publics portant sur les mobilités ultramarines, l'émigration est souvent présentée par les enquêtés comme un événement inéluctable au regard des difficultés économiques rencontrées dans les DOM. Mais, au-delà de cet inévitable qui s'inscrit dans un registre général, ils se différencient par le degré auquel ils ont le sentiment d'avoir fait le choix individuel de partir. Dans les récits cités ci-dessus, on voit cohabiter les stratégies d'individus formulant un projet précis de migration avec des mobilités plus passives, en particulier lorsqu'il s'agit de départs enfants. Les liens familiaux comme les trajectoires professionnelles exercent une contrainte sur la mobilité des ultramarins, telle que ces derniers peuvent percevoir la migration comme subie.

Plusieurs enquêtées sont venues en métropole suite à l'intervention d'un parent déjà parti, qui a proposé à leur famille des les emmener, sans qu'elles-mêmes aient eu le sentiment de participer à la décision. Céline quitte la Guadeloupe à 11 ans, emmenée par son frère en 1975. Elle s'intègre facilement à ce nouveau foyer et ne questionne pas cette décision : « *Je suis venue en France avec mon frère, il avait 25 ans c'était mon parrain. Et, euh, qui souhaitait m'emmener avec lui. (...) Donc c'était un choix, euh, que ma mère a fait. Je pense plus, c'était un choix d'éducation, un peu comme on envoyait son enfant en pension.* ». En revanche, Bernadette, qui quitte la Guadeloupe en 1973, à 15 ans, suite à l'intervention d'une tante, a davantage de difficulté à accepter la séparation familiale, d'autant qu'elle peine à trouver ses marques chez une cousine qu'elle n'a jamais rencontré auparavant. Cette expérience la rend plus ambivalente à l'égard du départ : « [Une de mes tantes] *a trouvé de la sympathie pour moi et voilà, lors de ce, quand elle est venue en vacances, le jour, et ben elle a décidé, elle a dit, je vais... en demandant à mon père, à mes parents, elle voulait bien les aider en m'emmenant en métropole. (...) Ça m'a quand*

même peinée. » Enfin, Louisette, arrivée de Guadeloupe en 1990, regrette son départ, imposé par un père auprès duquel elle n'a pas grandi et avec lequel elle a du mal à cohabiter à son arrivée en métropole : « *Mon père est venu en vacances donc il a proposé, en fin de compte, de rentrer ici pour que je puisse terminer mes études (...) Je n'ai pas voulu venir ici, je n'ai pas fait le choix, en fin de compte. Bon, même si, bon ben d'accord, j'avais 19 ans donc c'est normal, mais personnellement on m'aurait demandé, je serais pas venue.* »

Pierre et Estelle sont un couple de Réunionnais arrivés en métropole respectivement en 2004 et 2005. Pour tous les deux, la vie en métropole est une contrainte et ils souhaiteraient retourner auprès de leurs familles. Après un début de carrière en gendarmerie, Pierre est découragé par la perspective d'avoir à muter tous les quatre ans et passe le concours de la police, dans l'espoir d'obtenir ensuite une mutation définitive vers la Réunion : « *J'étais vraiment pas parti pour quitter la Réunion (...) Quitter la Réunion, quitter toute sa famille c'est, c'est... je vous assure que c'est pas facile du tout* ». Estelle, sa compagne, a un emploi stable comme vendeuse à la Réunion quand Pierre s'installe en métropole. D'un côté, le départ lui est encore davantage imposé, puisqu'il dépend de la mobilité de son compagnon. De l'autre, elle souligne davantage que Pierre le fait qu'elle aurait pu choisir de ne pas partir :

> *E – Pour suivre monsieur (rires) Donc, au début, c'était, ben on laisse tout en fait, on abandonne tout, on abandonne tout là-bas quoi.*
> *M – Mais ça c'est quelque chose que 'fin que t'envisageais depuis longtemps [tu savais un peu que*
> *E – [Non*
> *M – Pas du tout*
> *E – Non, parce que on savait pas en fait, que lui il est parti, il a fait 2 'fin deux ans donc, il était à l'école de police, hein, deux ans donc. Il est revenu en vacances et je lui dis... oui bah, nan, c'est... on n'envisageait pas de...*
> *M – Oui*
> *E – 'fin moi surtout*
> *M – Oui*
> *E – Et puis sur un coup de tête j'ai dit bon, pourquoi pas essayer.*

M – Ok

E – Donc bah, arrivée ici, bah on a juste coincé valises et puis on abandonne la famille. Bah ma mère, elle, jusqu'à l'aéroport, elle pensait pas que j'allais vraiment partir. Donc je lui avais préparé au départ mais bon non "je sais que tu mens". Et puis ben je suis arrivée en septembre 2005.

Le discours d'Estelle met également en valeur la dimension accidentelle du départ, comme un événement qui survient par hasard, à un moment où on ne s'y attend pas. Ce registre contraste fortement avec les projets de long terme formulés par certains des enquêtés. Il est pourtant omniprésent dans plusieurs des entretiens, atténuant la dimension stratégique souvent associée aux migrations. Denise a quitté la Guadeloupe à vingt-deux ans, mère d'une fille en bas âge, suite à la mutation de son compagnon de l'époque. Dans son récit, son propre départ est extrait de la temporalité de son parcours, mis en scène comme le produit d'une sorte de *deus ex machina* : « *J'ai eu ma fille. Après six mois, tout allait bien. Tout allait bien et après, c'est à ce moment là que le père il m'a envoyé des billets, deux billets et je suis partie* ». De même, Lucien (venu de Martinique en 1977, à 17 ans) qualifie son départ d'accident : « *Je suis venu en France, un petit peu par accident. J'accompagnais ma sœur qui vivait ici, qui finissait ses études. Et puis donc elle devait revenir donc je suis parti un petit peu comme ça, pour rester un petit peu avec elle, parce qu'elle voulait pas trop rester seule en France, parce qu'elle avait un bébé.* ».

Les perspectives instrumentales et accidentelles peuvent même être présentes dans un même discours. Francine (arrivée de Martinique en 1978, à 26 ans) présente d'abord son installation comme une décision réfléchie : « *J'étais venue juste pour un séjour en vacances parce que je connaissais déjà mon mari qui était venu, lui, pour du travail (...) J'ai vu un petit peu comment ça se passait et tout, il m'a dit est-ce que j'aimerais bien rester et tout (...) Je travaillais donc je me suis donnée un temps de réflexion quand même. Et après, je me suis dit bon ben pourquoi pas, pour me rapprocher de lui, donc bon ben je vais essayer de rester si vraiment ça me convient pas je repartirai. Donc j'ai pris les dispositions qu'il fallait à mon travail et tout, j'ai pris une dispo.* », puis insiste sur son caractère aléatoire : « *Je suis arrivée vraiment par hasard, c'était pas vraiment voulu, c'est vraiment le hasard* ».

Ainsi, les discours des enquêtés dessinent un espace des choix complexe, traversé par des logiques communes, comme la contrainte d'opportunités de formations et d'emploi limitées et l'importance des relations familiales, mais aussi par d'importants vecteurs de différenciation. La temporalité des migrations structure les expériences et les représentations associées au départ. La taille et la nature du corpus d'entretiens ne me permettent pas de distinguer de manière systématique des schémas migratoires mettant en perspective âge au départ, période d'arrivée en métropole et configurations familiales. Néanmoins, plusieurs éléments émergent des récits transcrits ici, qui mériteraient des analyses plus approfondies. La migration est rarement racontée comme la réponse à une aspiration à quitter les DOM et à découvrir la métropole. Quand c'est le cas, c'est qu'elle est envisagée sur le court terme. Cela arrive plus souvent chez les cohortes les plus récentes et parmi les familles plus dotées. Les récits retracent davantage une réponse, plus ou moins contrariée, à un ensemble de contraintes externes (ressources limitées, opportunités professionnelles) et internes (liens affectifs). L'interdépendance des migrations au sein du réseau familial est récurrente, même si les ultramarins partis les plus jeunes dépendent plus souvent d'un père et/ou d'une mère et les plus âgés d'un ou d'une conjointe. Au fil des cohortes, le caractère inévitable de la migration se manifeste différemment : les cohortes plus anciennes percevant le départ comme naturel, les plus récentes comme subi.

Dynamiques intergénérationnelles : le cas de la famille Laurent

Pour concevoir une analyse démographique des dynamiques migratoires et transterritoriales, Jørgen Carling (2008) propose une approche méthodologique qui lie les études de cas qualitatives aux mécanismes de l'inférence statistique des données de large échelle. Son approche porte une attention particulière à la cohorte, l'année de la migration, l'âge à la migration, la durée du séjour et l'âge. Ces variables sont dépendantes les unes des autres mais chacune est dotée d'une signification sociale différente. Une représentation comme celle du diagramme de Lexis, qui représente la fréquence des migrations en fonction de la période en abscisse et de l'âge en ordonnée permet de lier les migrations à des moments décisifs dans les politiques publiques et les trajectoires de vie, mettant en valeur des fenêtres d'opportunité migratoire. Dans le cas des migrations ultramarines, une telle représentation mettrait en valeur le seuil de la majorité et la période d'activité du

Bumidom. En l'appliquant à des cas microsociaux, comme les trajectoires d'une famille, on replace les éléments observés dans ce cas au sein d'un contexte plus large et on met en valeur les dynamiques intergénérationnelles des migrations.

Dans le chapitre 4, j'ai présenté Françoise, guadeloupéenne d'Aquefleur qui est venue vivre pour la première fois en métropole en 1975. Me faisant le récit de sa vie, elle m'a également permis de comprendre les trajectoires migratoires de sa tante, venue par le Bumidom, et de sa mère, dont le départ en métropole a été encouragé par sa tante. J'ai aussi interviewé son fils, Virgile, ce deuxième récit me permettant de saisir comment les logiques des histoires de vie sont transmises d'une génération à une autre, et d'ajouter une quatrième trajectoire à ce tableau de migrations interdépendantes. Dans le chapitre 4, j'ai montré comment des relations aux accents coloniaux avec des familles aisées en Guadeloupe, puis en métropole, ont été déterminantes pour le premier départ de la tante, recrutée comme domestique par ces familles, mais aussi de Françoise et de sa mère, que les employeurs ont également « prises sous leur aile ». Ici, je souhaite étudier plus en détail la manière dont les relations familiales ont structuré les départs successifs de ces quatre individus, sans pour autant que la dimension économique ne soit absente de leurs stratégies migratoires.

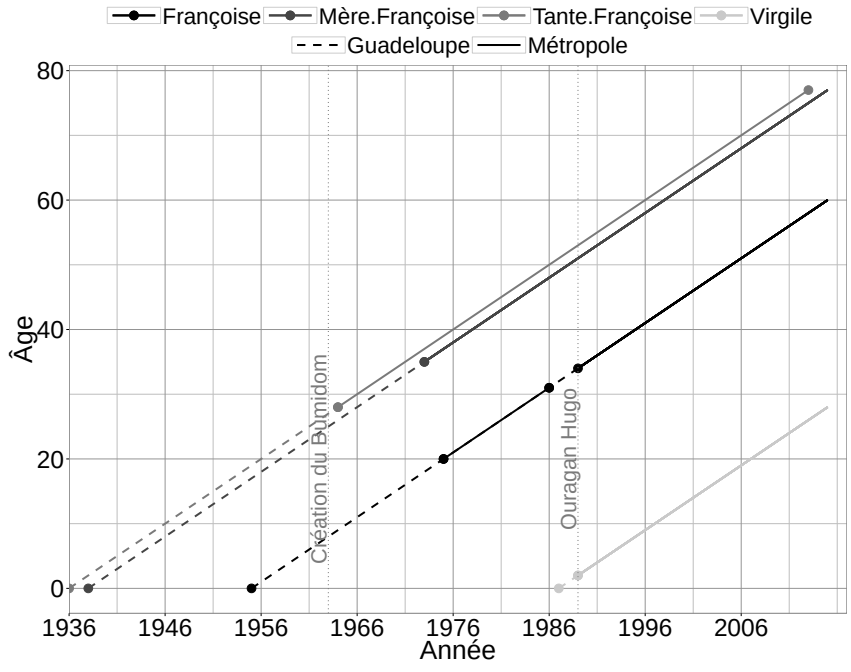

FIGURE 6.4: Mobilités DOM-métropole de la famille Laurent

La figure 6.4 met en perspective les trajectoires migratoires de Virgile, Fançoise, sa mère et sa tante, au cours du temps. En 1964, la tante de Françoise est recrutée comme domestique par une famille métropolitaine, avec l'aide de ses employeurs en Guadeloupe et dans le cadre du Bumidom. Elle quitte son île avant trente ans mais à un âge relativement avancé comparé à la majorité des migrants ultramarins. La création du Bumidm semble décisive dans ce départ tardif, que Françoise attribue à l'intervention de son parrain (l'employeur de la tante). Le départ semble, entre autres motifs, avoir pour objet d'assouplir des relations fusionnelles entre la tante de Françoise et sa mère (la grand-mère de Françoise) : « *Ma grand-mère, qui ne pouvait pas, qui ne voulait pas se détacher... mais ma, ma tante, quand même, qui était déjà adulte et qui était toujours quand même soumise, parce qu'elle est morte vieille fille, hein. Elle a pas fréquenté quelqu'un, hein. Elle a fréquenté personne, elle a pas eu d'enfant de mari, tout, tout, tout, rien du tout. Elle est morte à 77 ans, vieille fille. Alors donc, ma tante a quand même pu se détacher de ma grand-mère pour entrer en France.* ».

En 1970, cette tante revient en Guadeloupe pour des vacances, incitant la mère de Françoise à se faire recruter par les PTT en métropole : « *Ma mère, quand elle a subi tout ce qu'elle a subi avec mon père, ma tante lui a donné l'idée de faire une formation, de voir si elle pouvait travailler à la poste (...) Elle a suivi ces conseils et, de là, elle lui a permis d'entrer en France.* ». L'éloignement du foyer se présente alors comme la raison du départ, tandis que la possibilité de recrutement en est une condition nécessaire. On y retrouve un double mécanisme familial : celui du conflit dans la société de départ et du rapprochement d'un membre de la famille déjà parti. L'opportunité professionnelle vient s'y superposer. Il est intéressant de noter comment cette même bifurcation est racontée différemment par Virgile, qui ne mentionne pas l'intervention de sa grande-tante : « *Elle est venue se réfugier en France, on va dire, parce que, bon ben, elle voulait fuir mon grand-père et elle est venue chez un ami à elle qui l'a accueillie ici. Donc, du coup, elle a travaillé à la poste.* ». Quand je lui demande s'il connait le Bumidom, le nom de l'organisme ne lui évoque rien.

Modéliste en Guadeloupe, la mère de Françoise s'installe en métropole en 1973, où elle commence par faire le ménage à la poste, avant de progresser dans la hiérarchie des postes. Mère d'une fratrie nombreuse, elle emmène les deux plus jeunes qu'elle scolarise en métropole, avant de faire venir les autres à mesure que sa situation s'améliore. Mais au moment du départ de sa mère, Françoise a déjà quitté le foyer. Elle vit chez sa belle-mère avec son mari et les deux enfants qu'ils ont déjà eus. Elle accompagne ce dernier en métropole après qu'il a réussi le concours de recrutement des PTT, en 1975. Bien que cette migration soit directement liée à la trajectoire professionnelle de son époux, elle intervient deux ans après le départ de la mère de Françoise, laissant penser que les deux départs sont liés. Après avoir occupé plusieurs emplois, Françoise obtient son CAP de coiffure. Nostalgique des Antilles, elle repart installer son salon en Guadeloupe. Son fils Virgile naît lors de ce retour. En 1989, l'ouragan Hugo détruit son établissement et elle décide alors de partir à nouveau en métropole, notamment accompagnée de Virgile.

La trajectoire de la famille Laurent reprend tous les traits caractéristiques des logiques du départ. Elle met en valeur les cinq dimensions des liens familiaux : affinité, information, facilitation conflit et encouragement. Elle souligne la superposition des logiques affectives et économiques, les opportunités professionnelles se révélant tantôt une condition de la migration (pour la mère de Françoise), tantôt un moteur (pour l'époux de Françoise). Finalement, l'interdépendance étroite des migrations au sein de la famille rend difficile à démêler ces motifs. On peut ainsi se demander si l'époux de Françoise n'a pas candidaté à ce poste dans les PTT entre autres afin de permettre à Françoise de se rapprocher de sa mère.

Les générations successives font également cohabiter des rapports différents à la trans-territorialité. La tante de Françoise s'est installée durablement en métropole, où elle est décédée. À sa retraite, la mère de Françoise a commencé à faire des allers-retours entre la Guadeloupe et la métropole mais n'est pas parvenue à quitter la métropole durablement, du fait de ses attaches familiales. Françoise est celle qui a le rapport le plus souple au territoire, effectuant des séjours longs dans les deux espaces, choisissant par exemple d'accoucher de Virgile en métropole alors qu'elle vit en Guadeloupe à ce moment-là (ce segment court n'apparaît pas sur la figure). Enfin, Virgile a vécu la majorité de sa vie

en métropole. Il entretient un rapport plus distant et idéalisé à la Guadeloupe, même s'il rapporte avoir envisagé de retourner y vivre lorsqu'il s'y est rendu en 2013 pour le décès de son père. Ces trajectoires mettent enfin en valeur l'importance des grandes étapes du cycle de vie, qui créent des fenêtres d'opportunité, des moments de décision où la bifurcation possible est mise en lumière.

Ainsi, les récits des départs des ultramarins au fil des cohortes mettent en lumière l'évolution des représentations associées à la migration, en réponse à un contexte socioéconomique en mutation, qui affecte les déterminants du départ. Ils montrent en creux l'évolution des structures familiales ultramarines, au moins dans ce segment spécifique qu'est celui des familles transterritoriales. Les familles des années 1960 et 1970 sont caractérisées par des fratries nombreuses [4], avec un âge au premier enfant plutôt jeune [5] et, en même temps, une grande amplitude entre la naissance du premier et du dernier enfant. Au sein d'une même famille, les configurations transterritoriales sont multiples ; les réseaux d'entraide peuvent aller des enfants les plus âgés vers leurs cadets ou vers leurs parents, ou encore des parents vers les enfants les plus jeunes, avec des transferts de la métropole vers les DOM. Dans les générations suivantes, la taille des famille se réduit [6], en même temps que les aînés connaissent un écart d'âge plus grand avec leurs parents [7]. Les motifs de migration se transforment, notamment avec l'intervention des dispositifs publics et les parents restés dans les DOM se trouvent souvent mobilisés pour soutenir l'installation en métropole de leurs enfants, inversant le sens des solidarités familiales (Byron et Condon 2007a). Ces reconfigurations des relations familiales font écho aux transformations socioéconomiques des migrations, davantage sélectionnées socialement et plus orientées vers la poursuite d'études supérieures. Ce nouveau contexte participe à la renégociation de l'idéologie migratoire et entre en résonance avec une reconfiguration des relations familiales transterritoriales.

4. En 1965, l'indicateur conjoncturel de fécondité est de 5,7 enfants par femme aux Antilles, 6,7 à la Réunion (Cueugniet 1991)

5. Parmi les générations 1940-1949, 20% des Guadeloupéennes ont eu au moins un an enfant avant 20 ans, 22% des Martiniquaises, et 26% des Réunionnaises (Marie et Breton 2015)

6. En 1989, l'indicateur conjoncturel de fécondité est de 2,1 enfants par femme aux Antilles, 2,6 à la Réunion (Cueugniet 1991)

7. Parmi les générations 1980-1989, 10% des Guadeloupéennes ont eu au moins un an enfant avant 20 ans, 11% des Martiniquaises mais encore 23% des Réunionnaises (Marie et Breton 2015)

*

Ce chapitre poursuit la réflexion amorcée au chapitre précédent sur le croisement de déterminants sociaux du départ à différentes échelles d'analyse. Alors que le chapitre 5 souligne l'interdépendance entre le contexte économique et l'évolution des politiques migratoires dans la transformation de la sélection socioéconomique des flux, ce chapitre enrichit une telle analyse en se focalisant davantage sur les dynamiques familiales. L'étude de la redéfinition des politiques d'aide à la mobilité au fil du temps a révélé le rôle du cadrage idéologique ou culturel des migrations dans les modalités de départ, mettant en valeur l'imbrication entre déterminants dits objectifs et déterminants normatifs ou psychosociaux. Ce chapitre approfondit cette question en s'appuyant, d'une part, sur la richesse des informations portant sur les fratries au sein de l'enquête MFV et, d'autre part, sur les récits rétrospectifs des ultramarins décrivant les conditions de leur émigration.

Les analyses statistiques permettent de croiser de manière détaillée les effets des aides à la mobilité, de la parenté en migration et des logiques de genre. Les migrations ultramarines se sont développées selon deux canaux segmentés définis par le fait d'avoir recours ou non aux aides publiques. Une telle segmentation est accentuée par les mécanismes liés à la fratrie en migration : avoir un frère ou une sœur déjà installé en métropole favorise en moyenne la migration d'un individu et les schémas de mobilité se reproduisent au sein d'une même fratrie. Les représentations genrées associées à la migration et aux rôles familiaux influencent également les mécanismes de réseau et cet effet diffère selon le type de migration. D'une part, la migration antérieure de membres de la fratrie augmente davantage les chances de migration des femmes, mais c'est uniquement le cas s'il s'agit d'une migration sans recours aux aides publiques. D'autre part, le mécanisme par lequel les migrations antérieures des membres de la fratrie encouragent la migration avec recours aux aides publiques des individus repose sur des liens de sœur à sœur et de frère à frere. En effet, l'effet positif des départs antérieurs sur les migrations aidées peut se décomposer en un effet positif des départs de sœurs sur les départs des femmes et un effet positif des départs des frères sur les départs des hommes.

L'étude des discours des ultramarins du corpus d'entretien confirme ces dynamiques et permet de les réincorporer à un espace des choix et non-choix du départ, à la fois structuré par les contraintes et opportunités économiques, et par les logiques familiales. Elle met en valeur l'imbrication entre les déterminants économiques et affectifs du départ, ainsi que la diversité des configurations familiales au fil du temps et des générations. Elle souligne l'ambivalence des représentations de l'émigration, entre décision stratégique et mobilité subie, entre hasard et fatalité ou destinée. Alors que l'enquête MFV n'offre pas des effectifs suffisants pour évaluer les transformations des dynamiques familiales au cours du temps, confronter les récits de différentes cohortes et générations de migrants avec les résultats dont on dispose par ailleurs sur les transformations démographiques des populations ultramarines permet de développer une approche temporalisée de ces configurations. L'évolution interdépendante du contexte économique, du cadrage publique des migrations et des structures familiales transforment alors une culture de la migration.

Troisième partie

Des trajectoires façonnées par le travail

Chapitre 7

Un segment singulier des classes populaires

Dans les chapitres qui précèdent, je mets en valeur la négociation de frontières ethno-raciales, qui distinguent les ultramarins de la population majoritaire, mais aussi des immigrés, en tension avec la question d'une condition noire commune à plusieurs minorités. Je souligne le rôle des politiques migratoires sur l'évolution des flux DOM-métropole et de leur structure. Au-delà des transformations importantes qui ont eu lieu depuis les années 1960, on observe une continuité dans la présence de plusieurs facteurs structurants : les tensions sur le marché du travail ultramarin, les aspirations scolaires, les controverses autour de politiques susceptibles de reproduire des rôles professionnels et de renforcer des représentations stéréotypées, héritées du système colonial (Condon et Byron 2008). Ces éléments révèlent la relation entre les parcours socioéconomiques des migrants ultramarins, structurés par l'intervention de l'État, et des représentations racialisées qui leur sont associées, incarnées en particulier par des rôles sociaux.

Dans cette dernière partie, j'étudie donc les parcours professionnels des ultramarins en métropole. Je considère le monde du travail comme un espace de négociation de rôles, qui sont à la fois des rôles professionnels et des rôles sociaux, à l'intersection de la classe, du genre, et de la catégorisation ethno-raciale. Je combine des résultats statistiques, tirés des enquêtes Emploi depuis 1982, avec l'analyse des discours tenus par les ultramarins sur leurs carrières et leurs expériences au travail. Je distingue la part des trajectoires socioprofessionnelles des ultramarins qui s'explique par leur origine sociale de celle qui

repose sur la singularité de leurs expériences en tant que migrants et minorités. Ces deux dimensions interagissent à chaque palier des parcours et se renforcent mutuellement. La spécialisation professionnelle des ultramarins est le produit d'un jeu de contraintes et de ressources qui font de ces populations un segment spécifique des classes populaires.

Dans ce chapitre, je mobilise la notion de classes populaires, telle qu'elle recouvre un ensemble d'individus aux statuts et pratiques hétérogènes, mais partageant une position dominée et des formes de séparation culturelle au sein de la société française (Schwartz 1998). Cette position se caractérise notamment par de faibles ressources économiques, un statut professionnel dans la partie basse de la hiérarchie, une certaine distance au capital culturel et à l'École en particulier. Cette notion est également structurée par les catégories de la statistique publique : elle permet de regrouper les catégories socioprofessionnelles d'employés et d'ouvriers, telles qu'elles sont définies par l'INSEE, dans un groupe social diversifié mais partageant, selon plusieurs indicateurs majeurs, une condition sociale commune (Siblot et al. 2015). Les analyse menées à partir de l'enquête Emploi et des entretiens permettent de situer les migrants des DOM au sein de ce groupe. Cela ne signifie pas que l'ensemble des individus nés dans les DOM et installés en métropole appartiennent aux catégories ouvriers et employés, mais plutôt qu'en moyenne, leur origine sociale, puis leurs expériences des sphères scolaires et professionnelles, les rapprochent de ce groupe. J'étudie en particulier comment les spécificités de leurs parcours migratoires et de leur racialisation caractérisent leur appartenance aux fractions médianes et stabilisées des classes populaires (Amossé et Cartier 2018).

7.1 Une entrée précoce sur le marché du travail

Les niveaux d'études des ultramarins de métropole, tels qu'ils sont mesurés par des enquêtes comme l'enquête Emploi ou le recensement, capturent trois phénomènes distincts influençant les trajectoires de ces individus, qui sont liés aux spécificités de la migration ultramarine. D'abord, bien que les systèmes scolaires y soient identiques, les niveaux d'études sont en moyenne bien inférieurs dans les DOM et en métropole. À priori, cet écart devrait se refléter dans les niveaux d'étude des migrants ultramarins.

De plus, la deuxième partie a mis en valeur la diversité des enjeux associés à la migration. La migration pour études et la migration pour emploi cohabitent notamment dans ces enjeux. Si une grande partie des ultramarins rejoignent la France métropolitaine après avoir quitté le système scolaire, pour d'autres, la migration est conçue dans le cadre de la poursuite d'études, dans le supérieur, parfois dans le cycle secondaire, voire plus tôt pour ceux qui migrent très jeunes avec leurs parents. Leurs niveaux d'études reflètent alors leur expérience du système scolaire métropolitain. Enfin, quel que soit leur projet de mobilité, les migrants ultramarins ne sont pas sélectionnés aléatoirement dans la population des DOM et les résultats des chapitres précédents indiquent que leurs performances et aspirations scolaires sont supérieures à celles des non-migrants. Ainsi, les diplômes des ultramarins de métropole reflètent à la fois les conditions d'étude dans les DOM, en métropole, et la sélection migratoire.

Cette multiplicité des mécanismes a deux conséquences principales : la comparaison entre les diplômes des ultramarins et des autres groupes migratoires de métropole ne peut aboutir à des interprétations causales ; pour comprendre et expliquer la position des ultramarins au sein des populations métropolitaines en termes de niveaux d'étude, il faut croiser des littératures qui éclairent ces trois phénomènes. Dans cette section, je mobilise ainsi des études qui analysent les aspirations et performances scolaires des différentes générations d'immigrés et les mettent en regard avec les parcours des Afro-Américains dans le cas des États-Unis, ainsi que des études similaires portant sur le système scolaire français en métropole et dans les DOM. Puis, je m'appuie sur les enquêtes Emploi pour étudier la position des ultramarins en métropole en termes de niveau de diplôme, au cours du temps, d'abord en termes de distribution brute des titres scolaires, puis en contrôlant notamment pour leur origine sociale, mesurée par la PCS du père. Enfin, j'analyse l'articulation entre carrières scolaires et entrée sur le marché du travail à partir des entretiens.

Les niveaux d'étude expliqués par la migration

La spécificité du contexte post-colonial d'une part, l'expérience migratoire, d'autre part, influencent le rapport aux études des ultramarins. La première dimension est prépondérante pour ceux qui achèvent leurs études dans les DOM, la deuxième pour ceux qui achèvent leurs études en métropole. Néanmoins, les deux sont susceptibles d'intervenir et dans les DOM et en métropole. Par exemple, les élèves des DOM sont exposés à des attentes produites par le contexte ultramarin mais aussi par les expériences de poursuite d'études en métropole de leurs compatriotes. Il s'agit alors de questionner les poids respectifs de différences d'origine sociale, de relation à une culture dominante et d'éventuels traitements inégalitaires proprement ethno-raciaux, dans la construction des carrières d'élèves et d'étudiants des ultramarins. Les résultats hétérogènes de la littérature portant sur les performances scolaires des immigrés et de leurs descendants, en France et aux États-Unis, constituent un premier point d'entrée sur ces questions.

À la suite des travaux fondateurs de John Ogbu (1978), de nombreuses études américaines se sont penchées sur la réussite scolaire différenciée des minorités aux États-Unis. Au-delà de sa typologie des minorités (autonomes, immigrées et involontaires), ce dernier distingue des facteurs culturels, sociétaux, scolaires et communautaires pour expliquer les échecs et succès des différentes minorités. Dans sa suite, la théorie de l'assimilation segmentée (Portes et Zhou 1993) explique notamment les trajectoires d'intégration des groupes migratoires par leurs relations à différents groupes de référence. Les Afro-Américains sont pensés comme offrant aux immigrés noirs un modèle d'intégration dans les classes populaires, avec une opposition à la culture dominante, qui se manifeste notamment par le refus de la culture scolaire. Cette vision est critiquée en ce qu'elle réduit la population Afro-Américaine à ses individus les plus précaires, sans considérer la possibilité d'une culture de la mobilité émergeant des classes moyennes-supérieures noires (Neckerman, Carter et Lee 1999). Mais une telle critique demeure focalisée sur le rôle des aspirations et des représentations associées à la réussite scolaire par les individus dans la détermination des parcours scolaires. Or, l'ampleur de cet effet demeure difficile à démontrer.

Plusieurs études montrent que les Afro-Américains associent des représentations positives à la réussite scolaire et que ces attitudes ne se convertissent pas en de meilleures performances (Mickelson 1990). De même, les immigrés manifestent plus d'attentes en termes de réussite scolaire, et ses attitudes déclinent au fil des générations, mais ce phénomène n'est pas un bon facteur explicatif des différences de performance (Greenman 2013). En revanche, à caractéristiques socioéconomiques égales, les Afro-Américains, comme les immigrés et leurs descendants, poursuivent plus souvent des études supérieures que la population majoritaire (Bennett et Lutz 2009 ; Hagy et Staniec 2002). Le statut socioéconomique des parents est alors un facteur explicatif majeur des différences de performance entre groupes migratoires (Kao et Thompson 2003). Si les fortes attentes des immigrés asiatiques aux États-Unis sont mises en valeur par la littérature, la conversion des attitudes de ces migrants en taux de réussite supérieurs repose aussi sur leur sélection migratoire, la structure de leur implantation territoriale, et leur mobilisation des réseaux ethniques (Jiménez et Horowitz 2013 ; Zhou 2004). Ainsi, les études empiriques aux États-Unis mettent en valeur le rôle de l'origine sociale des élèves et étudiants dans leurs carrières scolaires, sans aboutir à un consensus sur les causes des écarts résiduels, à statut socioéconomique égal, plutôt en faveur des minorités.

S'appuyer sur la littérature étasunienne pour éclairer le cas ultramarin questionne la proximité du positionnement des ultramarins en France avec celui de deux minorités aux États-Unis : les Afro-Américains et les immigrés caribéens. D'un côté, l'ancienneté de leur appartenance nationale rapproche les migrants des DOM des premiers. De l'autre, leur statut migratoire les rapproche des seconds. Néanmoins, le poids de l'origine sociale et de la sélection migratoire dans les trajectoires scolaires des minorités aux États-Unis invite à questionner cette dualité. Ces populations semblent partager des aspirations scolaires élevées, que des positions sociales différenciées ne leur permettent pas également de convertir en titres scolaires. Les inégalités ethno-raciales, notamment sur les marchés du travail et du logement, produisent des contextes locaux distincts pour ces minorités, qui peuvent conduire à une interprétation des inégalités scolaires en termes raciaux. À contextes locaux similaires, elles partagent des trajectoires et représentations semblables. Ainsi, le détour par le cas étasunien invite à questionner dans le cadre français : le poids de l'origine sociale dans les différences entre minorités, le lien entre aspirations et performances, la porosité entre inégalités ethno-raciales au sein et en dehors de la sphère scolaire.

En France, la pauvreté des informations portant sur la trajectoire migratoire des individus et de leurs parents dans les enquêtes publiques a conduit a un traitement plus indifférencié des générations migratoires dans l'étude des performances scolaires. Il faut attendre 1995 avant que les panels d'élèves de la DEP ne contiennent des variables sur le lieu de naissance et la nationalité des parents. La création de l'enquête TeO a permis le développement d'analyses fines pouvant porter sur les troisièmes générations (Ichou 2013 ; Vallot 2016) mais les effectifs y sont réduits et les possibilités d'analyse longitudinale très limitées. À défaut d'une variable détaillant le statut au regard de la migration, les élèves d'« origine immigrée » sont identifiés par leur nationalité, la consonance de leur nom, ou encore la langue parlée à la maison. À partir du panel de la DEP 1989, Louis-André Vallet et Jean-Paul Caille (1996) montrent que les performances en moyenne inférieures des élèves de sixième d'origine étrangère s'expliquent surtout par les caractéristiques socioéconomiques de leurs parents, bien que des écarts d'une amplitude modérée se maintiennent à caractéristiques égales, en défaveur des immigrés. La même enquête met en valeur une réduction de ces écarts au cours de la scolarité au collège, cette progression étant attribuée aux aspirations scolaires supérieures de ces élèves (Vallet 1996).

L'analyse du panel de la DEP 1995 confirme le rôle prépondérant des caractéristiques socioéconomiques des parents dans l'explication des différences liées à l'origine (Brinbaum et Kieffer 2009). Une grande partie des inégalités d'éducation se jouent avant la sixième, structurées par l'origine sociale des individus, les retards accumulés et les différences de captivité face à l'offre scolaire. Au niveau du lycée et à statut socioéconomique parental égal, les élèves d'origine étrangère connaissent des parcours similaires à ceux de la population majoritaire. L'étude par origine détaillée et par sexe met néanmoins en valeur l'hétérogénéité des trajectoires masquée par ce résultat moyen [1]. L'introduction de mesures de la position sociale des parents dans le pays d'origine permet une compréhension plus fine du rôle de l'origine sociale dans les inégalités scolaires selon le groupe migratoire (Ichou 2013).

1. « *Loin d'être homogènes, les parcours varient selon le pays d'origine (Portugal ou Maghreb) et selon le genre, avec des écarts plus marqués parmi les jeunes issus de l'immigration que parmi les Français d'origine. Les réussites des enfants d'immigrés reflètent avant tout celles des filles, particulièrement élevées parmi les filles originaires du Maghreb.* » (Brinbaum et Kieffer 2009, p.595)

Ainsi, comme aux États-Unis, les performances scolaires des élèves d'origine étrangère sont en moyenne inférieures à celles de la population majoritaire, avec des carrières scolaires plus courtes et davantage inscrites dans l'enseignement professionnel. Ces différences s'expliquent surtout par l'origine sociale de ces élèves. Contrairement au cas des États-Unis, à caractéristiques socioéconomiques égales, certaines différences en défaveur des immigrés et de leurs descendants se maintiennent, alors même qu'ils manifestent des aspirations scolaires supérieures. Il s'agit d'écarts de performances telles qu'évaluées par l'institution scolaire, mais pas d'orientation à performance égale. Les décisions d'orientation des conseils de classe n'apparaissent pas influencées par l'origine des élèves (Vallet 1996). Les parents immigrés ont des vœux d'orientation plus ambitieux, qui produisent un sentiment d'injustice, notamment lorsque ceux-ci sont invalidés par le conseil de classe (Caille 2007). C'est un contexte plus large de discriminations et de racisme, notamment sur le marché du travail, qui conduit alors les individus à interpréter ce sentiment d'injustice en termes ethno-raciaux (Beaud 2003). Toutes choses égales par ailleurs, les élèves d'origine immigrée sont même moins souvent orientés vers l'enseignement professionnel (Palheta 2012a).

D'autres études, plus souvent qualitatives, mettent en valeur des processus d'interprétation ethno-raciale des trajectoires des élèves par les agents du système scolaire, interprétations qui orientent notamment leurs évaluations ou leurs décisions d'orientation (Pandor Margulis 2014). Néanmoins, de tels mécanismes ne se traduisent pas par des écarts visibles à l'échelle des catégories mobilisées par les enquêtes statistiques. En revanche, le contexte de scolarisation, comme le classement de l'établissement en Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) ou le pourcentage d'immigrés dans l'établissement, joue un rôle important dans les écarts de parcours scolaires (Vallet 1996). Ainsi, la persistance des inégalités scolaires liées à l'origine conduit à s'interroger sur les processus propres à l'institution scolaire française qui produisent des inégalités ethno-raciales, sans que la recherche n'aboutisse à un consensus sur la question.

Une dynamique similaire s'observe lorsqu'on se penche sur le cas de la réussite scolaire ultramarine. Dans quasiment toutes les études que j'ai citées, les élèves nés dans les DOM, ou dont les parents sont nés dans les DOM, sont considérés comme un groupe d'origine migratoire. Leurs expériences sont proches de celles des immigrés, plus favorables que celles des originaires de Turquie mais moins que celles des originaires du Maghreb (Ichou 2013). À cette position défavorable au sein des établissements métropolitains, s'ajoute une situation défavorable des établissements des DOM. Depuis 1984, les DOM sont chacun doté d'une académie, sans distinction formelle avec les académies de France métropolitaine, avec la même organisation et les mêmes réglementations. L'adaptation des programmes aux contextes locaux demeure marginale (Doligé 2009). Pourtant, de grandes disparités persistent entre les DOM et la métropole.

À la Journée d'Appel de Préparation à la Défense de 2009, 30% des jeunes adultes de Guadeloupe, de Martinique et de la Réunion ont manifesté des difficultés de lecture, soit trois fois plus qu'en métropole (Riviere et al. 2010). Les établissements ultramarins enregistrent davantage de retard en sixième, de collège ciblés par les programmes d'éducation prioritaire, ou encore d'élèves d'origine modeste. À caractéristiques socioéconomiques des parents égales, les élèves martiniquais obtiennent des scores en mathématiques inférieurs aux tests nationaux de sixième, y-compris en contrôlant pour le score en français, ce qui permet d'écarter l'hypothèse d'une moindre maîtrise de la langue influençant leur réussite (Arneton, Bocéran et Flieller 2013). Le résultat semble se généraliser aux autres DOM et autres paliers du cursus scolaire, sans explication concluante pour le maintien de ces différences. Les migrants ultramarins semblent donc dans une position incertaine face à l'institution scolaire : d'abord du fait de leurs appartenance massive aux classes populaires ; ensuite du fait d'une expérience spécifique au sein du système scolaire français, même à statut socioéconomique égal, dont les mécanismes en métropole et dans les DOM restent à élucider.

L'approche adoptée dans cette thèse ne permet pas d'éclairer la production des situations scolaires défavorables des ultramarins, qu'ils effectuent leur scolarité dans les DOM ou en métropole. En revanche, en m'appuyant sur les statistiques de l'enquête Emploi et sur les discours des enquêtés, je peux mettre en valeur comment ces mécanismes se reflètent dans la position des ultramarins dans la hiérarchie des niveaux d'étude en métropole. Je peux ensuite lier cette position aux perceptions des ultramarins, en particulier à la manière dont ils conçoivent conjointement leurs parcours scolaires et professionnels. Ces représentations reproduisent des traits typiques des expériences des élèves de classes populaires, tout en mobilisant les spécificité des vécus ultramarins et de l'expérience migratoire. En effet, si les études soulignent dans l'ensemble la faiblesse du lien entre aspirations scolaires et carrières scolaires effectivement réalisées, il n'en demeure pas moins que ces aspirations structurent ensuite la manière dont les individus interprètent leurs parcours et y adaptent leurs stratégies (Caille 2007 ; Palheta 2012a). De même, si la lecture des décisions d'orientation en termes d'injustice raciale par les élèves ne repose pas forcément sur de réelles discriminations, elle a néanmoins une influence sur leurs parcours ultérieurs.

Des études plus courtes que la moyenne métropolitaine

Pour appréhender les niveaux d'études des ultramarins de métropole au cours du temps, je m'appuie sur les enquêtes Emploi agrégées de 1982 jusqu'à 2012. Cette approche par coupes répétées n'appréhende par les trajectoires d'intégration des individus ou générations, du fait de l'absence de suivi longitudinal et de l'omission des migrants de retour [2]. Elle est néanmoins pertinente pour comprendre la place occupée par cette minorité dans la stratification française au fil du temps. Pour obtenir des effectifs suffisants d'individus nés dans les DOM, je regroupe les années d'enquête. À partir du diplôme en six postes, j'étudie la part de chaque niveau de diplôme parmi les populations en fonction du statut migratoire (né dans les DOM, né en métropole [3], immigré), au fil du temps. Les résultats sont représentés dans la figure 7.1.

2. Les tableaux A.26 à A.34 en Annexe permettent de comparer les niveaux d'études, statuts matrimoniaux et distribution par âge des ultramarins de métropole et des migrants de retour dans les DOM. Ils soulignent d'importantes différences entre ces deux populations, ainsi que dans les caractéristiques des migrants de retour au fil du temps.

3. Avant 2003, les enquêtes ne permettent pas d'identifier les descendants d'immigrés

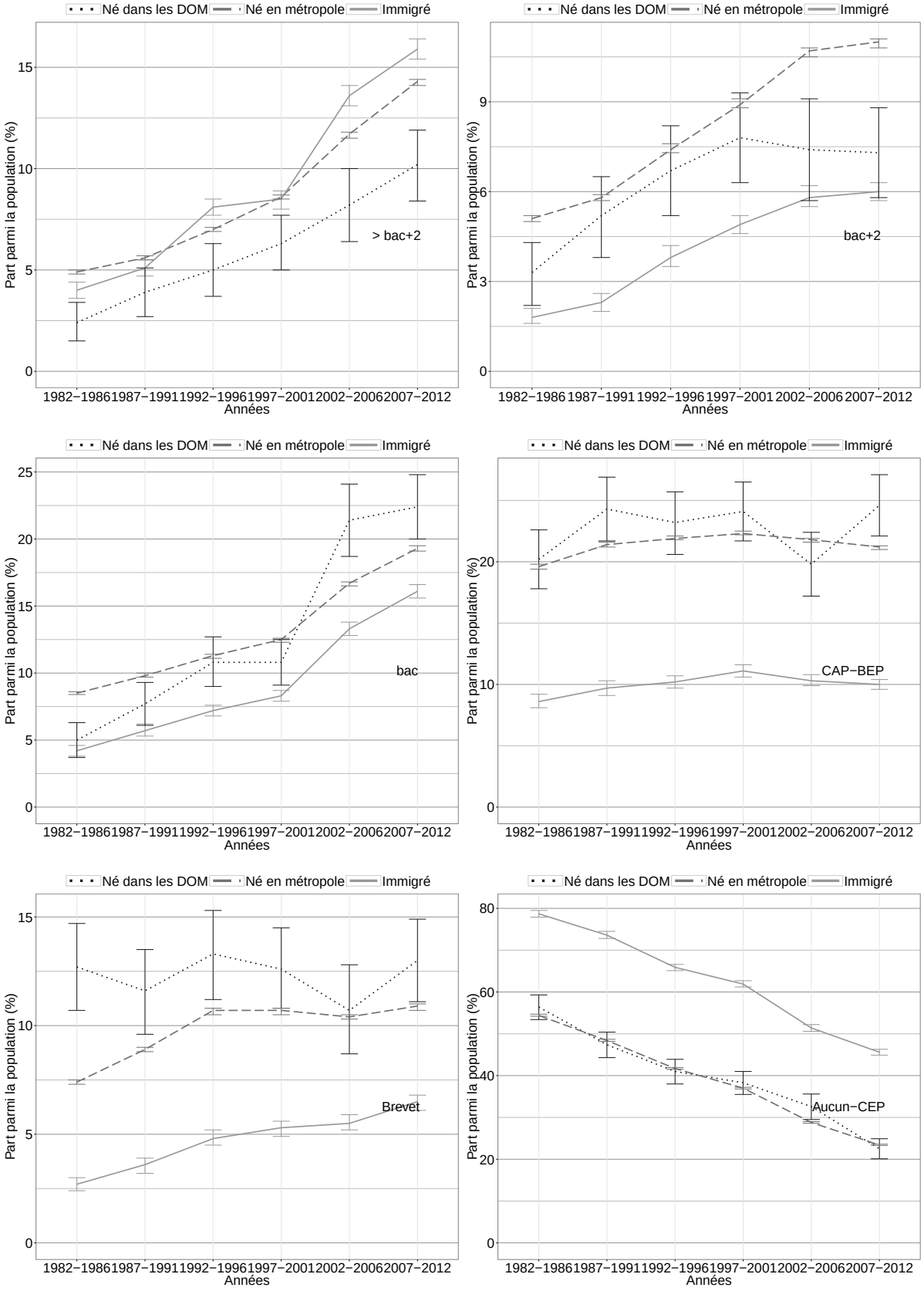

FIGURE 7.1: Niveaux de diplômes des ultramarins de métropole au fil du temps
Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

Le premier élément notable est la similitude des tendances au fil du temps entre les trois populations, pour chaque niveau de diplôme, à l'exception des niveaux brevet, bac et bac+2 pour les ultramarins. La part d'individu dotés seulement d'un certificat d'études primaires ou sans diplôme décline avec les années. Tous les autres diplômes connaissent une tendance à la hausse, à l'exception des CAP, BEP ou diplômes équivalents. La fin des années 1990 est marquée par un tournant important : alors que la croissance de la part d'individus ayant seulement le brevet se stabilise, les niveaux baccalauréat et au-dessus connaissent une croissance plus marquée. Ces résultats ne sont pas sans lien avec les politiques de démocratisation scolaire, notamment l'objectif du « 80% au bac », mais ils n'en sont pas la directe traduction, dans la mesure où je n'observe pas, par exemple, la part d'une classe d'âge scolarisée en France arrivant jusqu'au baccalauréat.

Alors que la distribution des niveaux d'études des immigrés apparaît polarisée, les diplômes des ultramarins se concentrent à des niveaux intermédiaires. En effet, les immigrés ont bien plus souvent que les natifs de métropole un niveau inférieur ou égal au CEP (80% contre 58% en 1982-1986, 46% contre 23% en 2007-2012), bien moins souvent des diplômes comme le brevet, un CAP ou un BEP, une proportion de bacheliers et de bac+2 inférieure, mais une proportion de diplômes supérieurs à bac+2 légèrement supérieure. Ces résultats traduisent l'hétérogénéité des dynamiques d'immigration en France, entre un pôle faiblement qualifié et un pôle, plus réduit numériquement, très diplômé.

Les ultramarins de métropole ont, eux, des proportion de pas ou peu diplômés semblables à celles des individus nés en métropole. Mis en regard avec les éléments énoncés précédemment, ce résultat souligne une certaine sélection positive des migrants ultramarins. Ils connaissent une part plus importante d'individus ayant seulement le brevet, des parts similaires de CAP et BEP, ainsi que de bac. En revanche, ils ont moins souvent davantage que le baccalauréat. La période 2002-2006 semble constituer un moment particulier, avec un pic au niveau du bac, des décrochages au niveau du CAP-BEP et du brevet. Ce résultat est difficile à interpréter. On peut néanmoins le lier au remplacement de l'ANT par Ladom en 2006 comme aboutissement d'une transformation progressive des politiques de mobilité.

À partir de 1990, les enquêtes Emploi permettent d'identifier le pays de naissance des immigrés. Je reproduis donc ces analyses sur l'échantillon réduit aux années 1990 à 2012, en décomposant le statut migratoire en cinq modalités : né dans les DOM, né en métropole, né étranger dans un pays du Maghreb, né étranger dans un pays d'Afrique subsaharienne, né étranger dans un autre pays étranger (figure A.2 en annexe). Ces analyses rendent visible l'hétérogénéité interne à la catégorie immigrés mais ne changent que peu la position des ultramarins par rapport à ces dernier. Elles font ressortir les niveaux d'éducation plus faibles des immigrés originaires du Maghreb, et les niveaux d'éducation plus élevés des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne, comparé aux autres immigrés. Les différences dans le positionnement par rapport aux ultramarins se jouent dans l'enseignement supérieur, où les immigrés d'Afrique subsaharienne sont plus concentrés et les immigrés du Maghreb moins concentrés.

Pour approcher de manière synthétique l'évolution de la position des ultramarins de métropole par rapport aux autre populations métropolitaines en termes de niveau de diplôme, j'estime une régression linéaire sur leur position dans l'échelle des niveaux d'étude. Cette variable est calculée selon une approche similaire à celle mobilisée dans le chapitre 5 mais ne distingue pas les cohortes de naissance. Pour chaque période et chaque individu, la variable correspond à la part d'individus de la population métropolitaine ayant un niveau de diplôme inférieur à celui de l'individu à la période donnée. Elle s'appuie sur la nomenclature des diplômes en sept postes. La régression contrôle : le sexe, le statut migratoire en trois postes, la période, l'interaction entre la période et le statut migratoire, l'âge en six postes, la PCS du père en sept postes. Sans prendre en compte de manière détaillée l'effet de l'origine sociale des individus sur leurs carrières scolaires, cette régression permet néanmoins de démêler en partie différents effets qu'on ne peut distinguer dans les pourcentages représentés par la figure 7.1, en particulier l'arrière-plan socioéconomique des migrants et la structure par âge des populations. Elle permet également de contrôler pour la tendance générale à la hausse des niveaux de diplôme et de se focaliser sur la position relative des ultramarins au cours du temps.

TABLE 7.1: Résultats de la régression linéaire sur la position dans l'échelle des niveaux d'étude

Femmes	-0,02***	[-0,02 ;-0,02]
Statut migratoire	Réf. Né en métropole	
Immigré	-0,18***	[-0,19 ;-0,17]
Natif des DOM	-0,11***	[-0,14 ;-0,08]
Période	Réf. 1982-1984	
1985-1987	0,01***	[0,01 ;0,02]
1988-1990	0,03***	[0,02 ;0,03]
1991-1993	0,04***	[0,03 ;0,04]
1994-1996	0,05***	[0,05 ;0,05]
1997-1999	0,05***	[0,05 ;0,05]
2000-2002	0,06***	[0,06 ;0,06]
2003-2005	0,06***	[0,06 ;0,06]
2006-2008	0,06***	[0,05 ;0,06]
2009-2012	0,07***	[0,07 ;0,07]
Statut migratoire × Période		
Immigré × 1985-1987	0,01	[-0,00 ;0,02]
Immigré × 1988-1990	0,02**	[0,01 ;0,03]
Immigré × 1991-1993	0,05***	[0,04 ;0,06]
Immigré × 1994-1996	0,06***	[0,05 ;0,07]
Immigré × 1997-1999	0,06***	[0,05 ;0,07]
Immigré × 2000-2002	0,06***	[0,05 ;0,07]
Immigré × 2003-2005	0,08***	[0,07 ;0,09]
Immigré × 2006-2008	0,08***	[0,06 ;0,09]
Immigré × 2009-2012	0,09***	[0,08 ;0,10]
Natif des DOM × 1985-1987	0,01	[-0,02 ;0,05]
Natif des DOM × 1988-1990	0,04	[-0,00 ;0,07]
Natif des DOM × 1991-1993	0,04*	[0,00 ;0,07]
Natif des DOM × 1994-1996	0,03	[-0,00 ;0,06]
Natif des DOM × 1997-1999	0,04*	[0,00 ;0,07]
Natif des DOM × 2000-2002	0,05**	[0,02 ;0,09]
Natif des DOM × 2003-2005	0,05*	[0,01 ;0,10]
Natif des DOM × 2006-2008	0,11***	[0,05 ;0,17]
Natif des DOM × 2009-2012	0,05**	[0,02 ;0,09]
Âge	Réf. 15-20	
21-30	0,27***	[0,26 ;0,27]
31-40	0,22***	[0,22 ;0,22]
41-50	0,15***	[0,15 ;0,15]
51-60	0,06***	[0,05 ;0,06]
61 et plus	-0,06***	[-0,06 ;-0,06]
PCS du père	Réf. Professions intermédiaires	
Agriculteurs exploitants	-0,24***	[-0,24 ;-0,23]
Artisans ; commerçants et chefs d'entreprise	-0,08***	[-0,08 ;-0,08]
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,13***	[0,13 ;0,13]
Employés	-0,11***	[-0,11 ;-0,10]
Ouvriers	-0,23***	[-0,23 ;-0,23]
Personnes sans activité professionnelle	-0,21***	[-0,22 ;-0,20]
Constante	0,37***	[0,37 ;0,38]
Observations	1 078 174	
R^2 ajusté	0,284	

Niveaux de significativité : * p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Lecture : Être né dans les DOM diminue la position relative sur l'échelle des niveaux d'étude de 11 points, comparé à être né en métropole de parents français.

Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

Les résultats de la régression sont résumés dans le tableau 7.1. Ils soulignent à nouveau la position intermédiaire des ultramarins : en 1982-1984, les immigrés sont en moyenne 18 points en dessous des natifs de métropole dans la hiérarchie des diplôme et les ultramarins 11 points. Cependant, au fil du temps, cet écart se reconfigure : la différence entre immigrés et natifs de métropole s'amenuise constamment. En 2009-2012, elle n'est plus que de 11 points. Les niveaux d'études des ultramarins connaissent une dynamique similaire mais moins stable : l'écart est le même en 2000-2002, 2003-2005 et 2009-2012 (6 points) mais il connaît un décrochage en 2006-2008 (0 point). Comme dans la figure précédente, cet élément semble renvoyer à la création de Ladom en 2006, sans qu'il soit possible d'en expliciter clairement les mécanismes.

Ainsi, les ultramarins installés en métropole ont en moyenne des niveaux d'étude inférieurs aux individus nés en métropole et supérieurs aux immigrés. Cette position s'explique surtout par une concentration dans les niveaux de diplôme intermédiaires et une sous-représentation dans les études supérieures. Elle s'explique en partie par leurs origines sociales plus modestes, que la régression ne peut pas capturer avec précision. Si le maintien des écarts toutes choses égales par ailleurs suggère que des éléments spécifiques à l'expérience ultramarine influencent leurs carrières scolaires, le niveau de détail de la variable employée pour mesurée l'origine sociale ne permet pas d'écarter complètement l'influence de ce facteur. Néanmoins, les résultats d'autres études empiriques portant sur les performances scolaires des élèves ultramarins dans les DOM (Arneton, Bocéran et Flieller 2013) et en métropole (Ichou 2013) semblent valider l'hypothèse d'une spécificité ultramarine en termes d'expérience scolaire, au-delà des caractéristiques socioéconomiques des parents de ces élèves. Avec le temps, cet écart net s'est amenuisé en métropole, influencé moins par une progression de la réussite scolaire dans les DOM que par l'augmentation de la sélection migratoire, du fait de la dégradation du contexte économique métropolitain et de la reconfiguration des politiques de mobilité.

La solidification des sentiers professionnels

Les niveaux de diplôme des enquêtés du corpus d'entretien reflètent ces dynamiques, mais aussi les spécificités du domaine professionnel dans lequel ils évoluent, en particulier la police et le milieu hospitalier. Seul un enquêté, Lucien, n'a pas son brevet. Les niveaux de diplôme se répartissent ensuite plutôt équitablement entre le brevet (plus fréquent chez les femmes entre cinquante et soixante ans), le CAP ou BEP (quel que soit le sexe et la génération), le baccalauréat et des niveaux de l'ordre de bac+2 ou bac+3 (plus fréquents chez les policiers et infirmiers). Dans le milieu hospitalier, on retrouve plus souvent des femmes ayant obtenu un BTS avant de devenir aide-soignante ou infirmière face au manque de débouchés professionnels dans leur domaine initial. Dans la police, le baccalauréat a plus souvent été suivi d'études à l'université, poursuivies jusqu'à la licence ou abandonnées avant. Deux enquêtés, en marge de mes terrains principaux, ont ou préparent un doctorat. Plusieurs enquêtés dotés d'un BEP ont essayé de passer un baccalauréat professionnel sans y parvenir. Néanmoins, pour la plupart de ceux qui ont un brevet, un CAP, ou un BEP, ce diplôme a marqué la fin de leurs études et leur entrée sur le marché du travail, selon un parcours qu'ils avaient anticipé.

Les motifs que les enquêtés ont invoqués pour expliquer leurs carrières scolaires courtes sont nombreux et entremêlés : ressources scolaires et financières limitées, volonté d'apprendre un métier concret ou de travailler rapidement, etc. Beaucoup des Antillais ou Réunionnais que j'ai interrogés évoquent la durée des études et la volonté de travailler rapidement pour expliquer leur parcours scolaire. Francine a arrêté ses études pour soutenir sa famille : « *J'ai été au lycée jusqu'à la seconde et après, ben, évidemment les conditions de vie là-bas sont pas trop… et comme je faisais partie des ainés, j'ai dit à mes parents que j'arrêtais l'école pour travailler* ». Virgile s'est orienté vers le BEP car cela lui permettait de faire une formation en alternance : « *J'aimais beaucoup travailler donc il fallait que je fasse cinquante-cinquante, moitié en cours, moitié… puis plus d'indépendance pour niveau financier* ». Evelyne, elle-aussi titulaire d'un BEP, commence par me dire qu'elle avait peur de passer le bac, avant de mettre en avant une stratégie beaucoup plus construite : « *Je savais que si je passais par la filière générale ça allait être plus long et que je pouvais pas quitter. Je voulais être, arrêter de… je pouvais pas quitter les études avant d'avoir eu le bac et moi je voulais travailler très rapidement donc on me proposait des BEP* ».

Cette orientation reflète aussi la recherche d'un savoir concret, par opposition à l'abstraction et l'aspect généraliste des filières plus longues. Marianne soutient : « *Je me suis dit, bon allez, en fait je voyais pas l'ouverture d'un bac B, en fait à l'époque quoi. C'est pour ça, je me suis dit, bon faut que j'aie un métier, alors je vais apprendre un métier. Voilà, ça sera plus court et puis voilà mes parents seront moins inquiets.* » Pourtant, sauf dans certains cas (le BEP restauration de Virgile, par exemple), ces formations ne semblent pas les avoir naturellement menés vers un métier. Même quand c'était le cas, il n'a pas été adopté définitivement (Virgile est maintenant directeur d'un centre de loisir). Si elles ont fermé certaines possibilités (sans baccalauréat, Véronique ne sera jamais kinésithérapeute), elles n'ont pas préparé à une insertion précise sur le marché du travail. C'est dans ce flou à la sortie des études, que se forme le projet professionnel. Pour certains, il s'agit d'une période d'inactivité ou de travail au noir, pour d'autres, l'exercice d'un emploi précaire peu rémunéré. Les concours se présentent alors comme une voie de sortie privilégiée, pour laquelle les ultramarins maîtrisent les règles d'admission.

Ces éléments rapprochent les ultramarins des classes populaires en général, en même temps que l'orientation vers la fonction publique s'inscrit dans des stratégies et représentations spécifiques aux DOM. Dans son étude de l'orientation des collégiens, Hugo Palheta relève : « *L'orientation en fin de 3e représente ce moment où l'histoire scolaire s'accélère, amenant à s'interroger sur un espace des possibles qui s'évanouit* » (Palheta 2011, p.61). Si l'orientation suscite souvent la colère des élèves, elle ne se manifeste pas seulement comme une trajectoire subie et dévalorisée, elle peut être instrumentalisée. Rarement leur premier choix, elle laisse néanmoins une marge de manœuvre à ces jeunes. Prenant l'exemple d'une jeune fille en CAP coiffure, il montre comment une trajectoire discontinue peut être transformée en destin issu d'une vocation professionnelle. La vocation semble alors d'autant plus spontanée qu'elle prolonge les stéréotypes de sexe. L'orientation débouche sur des décisions stratégiques, quelle qu'en soit la dimension contrainte : « *On peut refuser de voir dans la stratégie le produit d'un programme inconscient sans en faire le produit d'un calcul conscient et rationnel* » (Bourdieu 1987, p.79). Une tactique est mise en place : « *Le propre des dominés, notamment dans le système de formation, consisterait à jouer sur le terrain et selon les règles de "l'adversaire" et à "profiter des occasions" pour tenter, malgré tout, de tirer quelqu'avantage de leur situation* » (Palheta 2011, p.69).

Qu'ils aient arrêté leurs études à quinze ans, dans la perspective affichée de rejoindre le marché du travail ou à vingt ans, après avoir obtenu un diplôme ou rencontré des déconvenues dans l'enseignement supérieur, l'entrée dans la vie professionnelle des ultramarins que j'ai interviewés est structurée dans quasiment tous les cas par un tâtonnement et une reconstruction a posteriori des vocations, qui soulignent leur appartenance aux classes populaires. En même temps, pour mes enquêtés qui ont rejoint la fonction publique (c'est-à-dire la grande majorité d'entre eux), cette bifurcation se fait selon des modalités structurées par des représentations et expériences propres aux ultramarins, en particulier à ceux qui migrent en métropole. En effet, les trajectoires professionnelles des ultramarins de métropole se présentent comme une double réponse à leurs carrières scolaires et migratoires, structurées par l'histoire des migrations DOM-métropole mais aussi plus largement par celle du développement colonial et post-colonial des DOM.

7.2 Une ségrégation professionnelle

Les inégalités sur le marché du travail sont hybrides par nature (Charles 2003) : à des inégalités de répartition sectorielles (inégalités horizontales), se combinent des inégalités de distribution hiérarchique au sein d'un secteur donné (inégalités verticales). Pour penser la ségrégation professionnelle, il faut donc s'écarter d'une vision unidimensionnelle des positions dans cette sphère et prendre en compte les combinaisons multiples de ces deux facteurs. Cette perspective est d'autant plus importantes que barrières formelles et normes culturelles (en particulier les stéréotypes de genre ou ethno-raciaux, attribuant certains rôles aux individus sur le marché du travail) n'ont pas des effets uniformes selon le type d'inégalité. Une baisse de la ségrégation horizontale ne se traduit pas nécessairement pas une diminution de la ségrégation verticale et ses effets ne sont pas homogènes selon le secteur considéré. Sans considérer ces deux dimensions de manière tout à fait conjointe, je les mets néanmoins en perspective, en analysant d'abord la répartition des ultramarins de métropole dans différentes positions vis-à-vis du marché du travail, puis en étudiant des phénomènes de spécialisation professionnelle au sein de ces statuts.

Des inégalités verticales modérées

Dans les enquêtes Emploi, je ne dispose pas de variable stable sur l'ensemble de la période étudiée pour appréhender la position hiérarchique des individus dans l'emploi. Je m'appuie donc sur la nomenclature des PCS, au sein de laquelle je distingue deux grandes catégories d'emploi, correspondant aux catégories populaires d'une part (employés ; ouvriers ; petits agriculteurs) et moyennes-supérieures d'autre part (artisans, commerçants, chefs d'entreprise ; cadres et professions intellectuelles supérieures ; professions intermédiaires). J'y ajoute deux autres positions vis-à-vis du marché du travail : le fait d'être inactif et le fait d'être au chômage. Une telle approche ne permet pas de rendre compte des subtilités des hiérarchies propres à la stratification sociale française et contient certainement des erreurs de classement de certains individus entre les catégories populaires et les catégories moyennes-supérieures. Néanmoins, à l'échelle de ces catégories agrégées, les erreurs de classement sont moindres. De plus, je considère cette variable comme une variable catégorielle non hiérarchique, mobilisant notamment une régression logistique multinomiale, ce qui me permet de ne pas postuler d'ordre ni d'échelle continue structurant ces modalités.

Le tableau A.25 en annexe détaille la répartition des populations de métropole selon la PCS en six postes, le chômage et l'inactivité, au cours du temps et selon le statut migratoire. La figure 7.2 résume cette information selon les quatre modalités définies pour l'analyse multinomiale. Cette figure met en valeur la stabilité des positions respectives de trois groupes migratoires au cours du temps. Ils semblent soumis aux mêmes tendances générales : la hausse du chômage, la baisse de la part d'ouvriers et d'employés et la hausse de la part de professions intermédiaires et supérieures, bien que cette dernière ne bénéficie pas aux ultramarins. Il faut souligner que la part de personnes au chômage exposée ici n'est pas un taux de chômage, puisqu'il elle est calculée sur l'ensemble de la population des plus de quinze ans. Elle est donc sensible non seulement aux taux d'emploi des individus mais également à leur taux d'inactivité. L'objectif est précisément de saisir l'interdépendance de ces phénomènes.

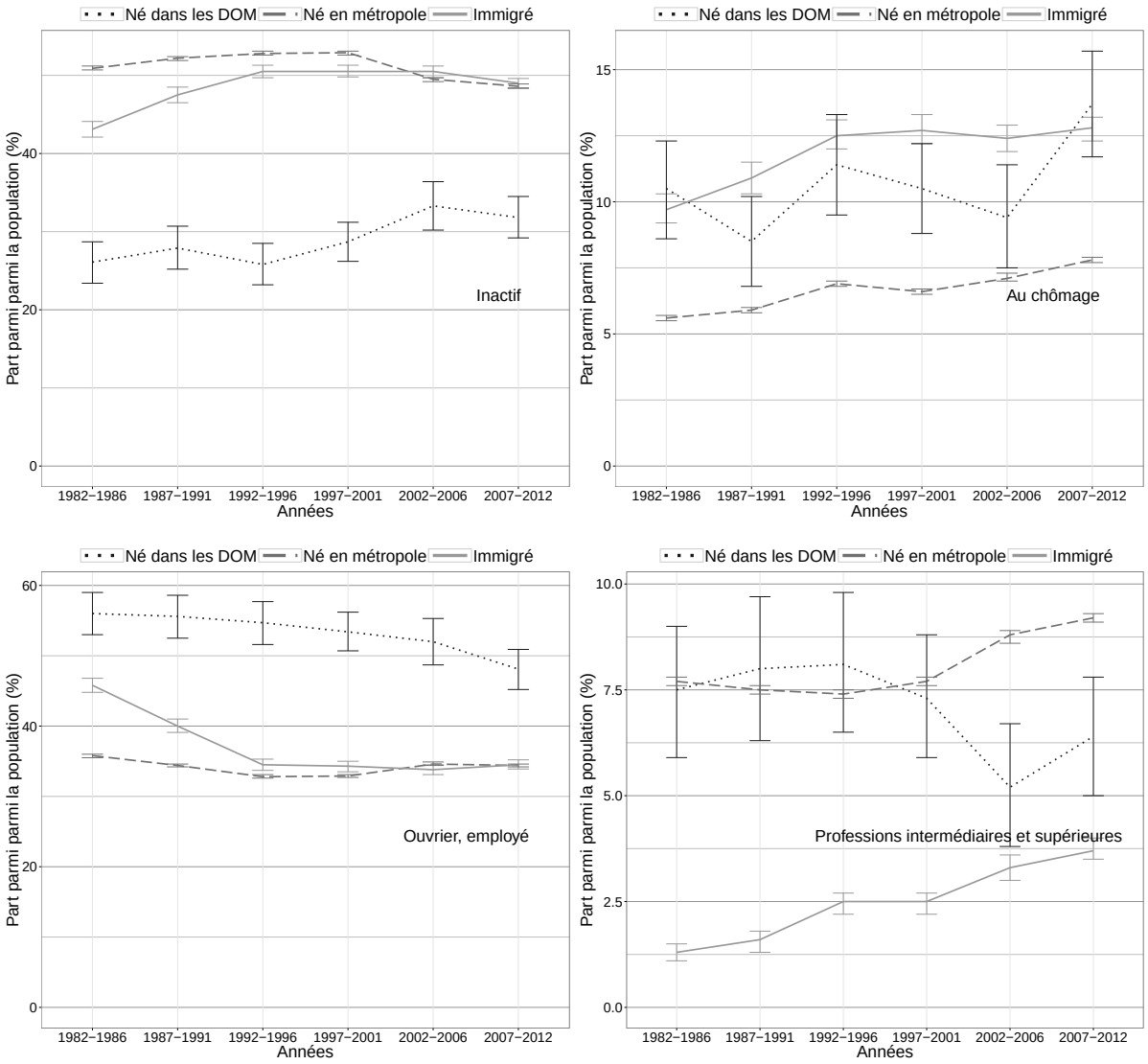

FIGURE 7.2: Statut d'emploi en fonction du diplôme et du statut migratoire (part dans la population des plus de 15 ans)

Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

La population des ultramarins de métropole compte une part bien inférieure d'inactifs (jusqu'à deux fois moins). Cet écart s'explique en partie par la jeunesse de la population ultramarine en métropole relativement aux autres groupes, avec notamment des retours dans les DOM au moment de la retraite. Les ultramarins sont plus souvent au chômage que les natifs de métropole et un peu moins que les immigrés, même si l'écart n'est pas toujours significatif. Ils sont bien plus souvent en emploi dans des positions d'ouvriers ou d'employés que les deux autres groupes migratoires. À partir des années 2000, ils travaillent moins souvent dans des professions intermédiaires ou supérieures que les natifs de métropole, mais demeurent dans une position favorable comparée à celle des immigrés.

Comme pour les niveaux de diplôme, j'étudie la distribution de ces positions d'emploi sur un échantillon réduit aux années 1990 à 2012, afin de pouvoir différencier le pays de naissance des immigrés (figure A.3 en annexe). On retrouve l'hétérogénéité interne à la catégorie immigrés et une hiérarchisation similaire entre immigrés, métropolitains de naissance et ultramarins. Ces éléments font également ressortir une proximité entre ultramarins et immigrés originaires d'Afrique subsaharienne. Ces derniers enregistrent une part d'inactifs plus élevée, mais proche de celle des ultramarins et convergeant vers cette dernière au fil du temps. De même, la part d'ouvriers et employés dans cette population est inférieure à celle parmi les ultramarins, mais elle converge vers cette dernière au fil du temps. En revanche, c'est parmi les immigrés subsahariens et maghrébins que la part d'individus au chômage est la plus élevée, avec un large écart par rapport aux ultramarins. La mise en perspective de ces résultats avec les niveaux de diplôme étudiés précédemment (figure A.2) donne un éclairage nouveau aux tensions et enjeux de légitimation observés entre migrants des DOM et immigrés originaires d'Afrique subsaharienne. Alors que ces derniers ont des diplômes relativement élevés, ils se retrouvent aux mêmes positions d'emploi que les ultramarins et sont plus souvent au chômage. Cette conversion inégale des titres scolaires en positions sur le marché du travail peut alors produire sentiments d'injustice et stratégies de distanciation entre ces minorités.

Pour distinguer la part de ces dynamiques qui est directement liée à leurs expériences d'ultramarins sur le marché du travail de celle qui provient des caractéristiques démographiques, de l'origine sociale et des carrières scolaires de ces populations, j'estime une régression multinomiale. La régression inclut les variables explicatives suivantes : le sexe, le statut migratoire en trois postes, le niveau de diplôme en six postes, l'interaction du statut migratoire et du diplôme, la période, l'interaction de la période et du statut migratoire, la PCS du père. La modalité de référence pour la variable expliquée est le fait d'être actif à des positions d'employé, ouvrier ou agriculteur. Le tableau 7.2 réunit les risques relatifs estimés par le modèle. En l'absence de tendance temporelle marquée au regard du statut migratoire, je me focalise sur l'interaction entre statut migratoire et diplôme pour chacune des quatre modalités possibles, estimant les probabilités marginales pour chaque combinaison (figure 7.3).

TABLE 7.2: Risques relatifs de la régression multinomiale sur le statut d'emploi

	Inactif		Chômage		Intermédiaire/supérieur	
Femmes	2,39***	[2,36 ;2,42]	1,32***	[1,29 ;1,34]	0,55***	[0,54 ;0,55]
Immigré	1,12**	[1,04 ;1,21]	1,07	[0,97 ;1,18]	0,20***	[0,18 ;0,22]
DOM	0,44***	[0,34 ;0,58]	0,94	[0,72 ;1,24]	0,22***	[0,16 ;0,30]
>Bac+2	3,37***	[3,24 ;3,51]	2,56***	[2,43 ;2,70]	52,81***	[50,89 ;54,81]
Bac+2	1,46***	[1,42 ;1,51]	1,05*	[1,00 ;1,09]	20,21***	[19,67 ;20,75]
Bac	1,10***	[1,08 ;1,12]	0,71***	[0,69 ;0,74]	5,27***	[5,16 ;5,38]
CAP-BEP	0,45***	[0,45 ;0,46]	0,65***	[0,64 ;0,67]	1,56***	[1,53 ;1,58]
Brevet	1,04***	[1,02 ;1,07]	0,71***	[0,69 ;0,74]	2,44***	[2,38 ;2,51]
Immigré × >Bac+2	0,79***	[0,71 ;0,88]	0,96	[0,85 ;1,10]	0,88*	[0,79 ;0,98]
Immigré × Bac+2	1,00	[0,88 ;1,12]	1,34***	[1,16 ;1,55]	0,93	[0,83 ;1,05]
Immigré × Bac	1,18***	[1,09 ;1,27]	1,46***	[1,32 ;1,61]	1,32***	[1,20 ;1,44]
Immigré × CAP-BEP	1,12**	[1,03 ;1,21]	1,42***	[1,31 ;1,54]	2,04***	[1,87 ;2,22]
Immigré × Brevet	0,98	[0,90 ;1,08]	1,52***	[1,35 ;1,71]	1,27***	[1,11 ;1,45]
DOM × >Bac+2	1,68*	[1,05 ;2,67]	0,84	[0,45 ;1,56]	2,52***	[1,58 ;4,01]
DOM × Bac+2	2,02***	[1,36 ;2,99]	1,62	[0,98 ;2,69]	3,20***	[2,17 ;4,73]
DOM × Bac	1,72***	[1,33 ;2,23]	0,91	[0,61 ;1,34]	2,73***	[1,99 ;3,73]
DOM × CAP-BEP	1,13	[0,89 ;1,42]	1,35**	[1,08 ;1,68]	1,58**	[1,19 ;2,09]
DOM × Brevet	0,97	[0,77 ;1,23]	0,92	[0,67 ;1,27]	1,38	[1,00 ;1,92]
1985-1987	1,05***	[1,02 ;1,09]	1,29***	[1,24 ;1,34]	0,94***	[0,92 ;0,97]
1988-1990	1,14***	[1,11 ;1,18]	1,16***	[1,11 ;1,20]	0,87***	[0,85 ;0,90]
1991-1993	1,36***	[1,32 ;1,40]	1,15***	[1,10 ;1,19]	0,81***	[0,79 ;0,83]
1994-1996	1,40***	[1,37 ;1,44]	1,39***	[1,34 ;1,45]	0,70***	[0,69 ;0,72]
1997-1999	1,33***	[1,29 ;1,36]	1,35***	[1,30 ;1,41]	0,62***	[0,61 ;0,64]
2000-2002	1,19***	[1,16 ;1,22]	1,00	[0,96 ;1,04]	0,55***	[0,54 ;0,57]
2003-2005	1,15***	[1,11 ;1,19]	1,32***	[1,26 ;1,39]	0,60***	[0,58 ;0,62]
2006-2008	0,97	[0,91 ;1,02]	1,20***	[1,11 ;1,29]	0,56***	[0,53 ;0,59]
2009-2012	0,95**	[0,93 ;0,99]	1,36***	[1,30 ;1,42]	0,56***	[0,54 ;0,57]
Immigré × 1985-1987	1,13*	[1,02 ;1,26]	1,11	[0,98 ;1,27]	1,02	[0,88 ;1,19]
Immigré × 1988-1990	1,16**	[1,04 ;1,28]	1,29***	[1,13 ;1,47]	1,46***	[1,26 ;1,69]
Immigré × 1991-1993	1,09	[0,98 ;1,20]	1,29***	[1,13 ;1,46]	1,93***	[1,68 ;2,21]
Immigré × 1994-1996	1,02	[0,92 ;1,12]	1,47***	[1,30 ;1,65]	2,07***	[1,82 ;2,36]
Immigré × 1997-1999	1,09	[0,99 ;1,20]	1,60***	[1,42 ;1,80]	2,18***	[1,91 ;2,48]
Immigré × 2000-2002	1,09	[0,99 ;1,20]	1,56***	[1,38 ;1,76]	2,32***	[2,04 ;2,64]
Immigré × 2003-2005	1,25***	[1,11 ;1,40]	1,37***	[1,18 ;1,58]	2,16***	[1,85 ;2,52]
Immigré × 2006-2008	1,35***	[1,14 ;1,60]	1,19	[0,96 ;1,48]	2,03***	[1,63 ;2,52]
Immigré × 2009-2012	1,27***	[1,15 ;1,41]	1,31***	[1,15 ;1,48]	2,28***	[2,00 ;2,61]
DOM × 1985-1987	1,07	[0,74 ;1,55]	1,09	[0,77 ;1,55]	1,03	[0,68 ;1,55]
DOM × 1988-1990	1,23	[0,85 ;1,77]	0,80	[0,54 ;1,19]	0,89	[0,59 ;1,34]
DOM × 1991-1993	1,20	[0,86 ;1,68]	0,75	[0,50 ;1,10]	1,22	[0,83 ;1,81]
DOM × 1994-1996	1,12	[0,79 ;1,58]	1,02	[0,71 ;1,46]	1,23	[0,83 ;1,83]
DOM × 1997-1999	1,26	[0,90 ;1,77]	1,14	[0,80 ;1,62]	1,29	[0,88 ;1,89]
DOM × 2000-2002	1,45*	[1,03 ;2,02]	0,75	[0,49 ;1,15]	1,03	[0,69 ;1,53]
DOM × 2003-2005	1,70*	[1,04 ;2,78]	1,30	[0,76 ;2,21]	1,02	[0,57 ;1,83]
DOM × 2006-2008	1,64	[0,81 ;3,32]	0,28	[0,06 ;1,17]	1,21	[0,54 ;2,74]
DOM × 2009-2012	1,27	[0,85 ;1,90]	1,44	[0,95 ;2,18]	1,40	[0,90 ;2,17]
21-30	0,07***	[0,07 ;0,07]	0,50***	[0,48 ;0,52]	2,42***	[2,26 ;2,58]
31-40	0,05***	[0,05 ;0,05]	0,33***	[0,32 ;0,34]	6,25***	[5,86 ;6,68]
41-50	0,05***	[0,05 ;0,05]	0,28***	[0,27 ;0,30]	9,86***	[9,24 ;10,53]
51-60	0,20***	[0,20 ;0,21]	0,33***	[0,31 ;0,34]	12,70***	[11,88 ;13,57]
61 et plus	12,04***	[11,56 ;12,54]	0,20***	[0,18 ;0,23]	24,31***	[22,52 ;26,23]
Agriculteurs exploitants	0,65***	[0,63 ;0,66]	0,55***	[0,52 ;0,57]	1,39***	[1,36 ;1,43]
A.C.Cd'E	0,90***	[0,88 ;0,92]	1,01	[0,97 ;1,05]	1,17***	[1,14 ;1,20]
Cadres et p.i.s	1,72***	[1,66 ;1,77]	1,31***	[1,25 ;1,37]	1,35***	[1,31 ;1,39]
Employés	0,77***	[0,75 ;0,79]	0,91***	[0,87 ;0,94]	0,72***	[0,70 ;0,73]
Ouvriers	0,72***	[0,71 ;0,74]	0,90***	[0,87 ;0,92]	0,58***	[0,57 ;0,59]
Toujours inactif	1,09	[0,98 ;1,20]	1,31***	[1,16 ;1,48]	0,70***	[0,62 ;0,79]
Observations	1078174		1078174		1078174	

Niveaux de significativité : * p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Lecture : Être ultramarin plutôt que né en métropole de parents français diminue de 78% la probabilité d'occuper un emploi de catégorie intermédiaire ou supérieure.

Source : Enquête Emploi (INSEE, 1990-2012)

Les résultats de la régression confirment la position particulière à laquelle correspond l'obtention d'un CAP ou d'un BEP. En effet, si on omet ce niveau de diplôme, on observe des tendances continues au fur et à mesure que les niveaux de diplôme deviennent plus élevés : les probabilités d'être inactif, au chômage ou en emploi de type ouvrier ou employé diminuent ; celles d'être en emploi de type intermédiaire ou supérieur augmentent. Les diplômes de niveau CAP ou BEP ont une position à part et marquent des décrochages dans ces tendances. Toutes choses égales par ailleurs, les titulaires de ces diplômes sont moins souvent inactifs que toutes les autres catégories, plutôt plus souvent au chômage ou travaillant comme ouvrier ou employé, un peu moins souvent dans des professions intermédiaires ou supérieures que ceux dotés d'un brevet.

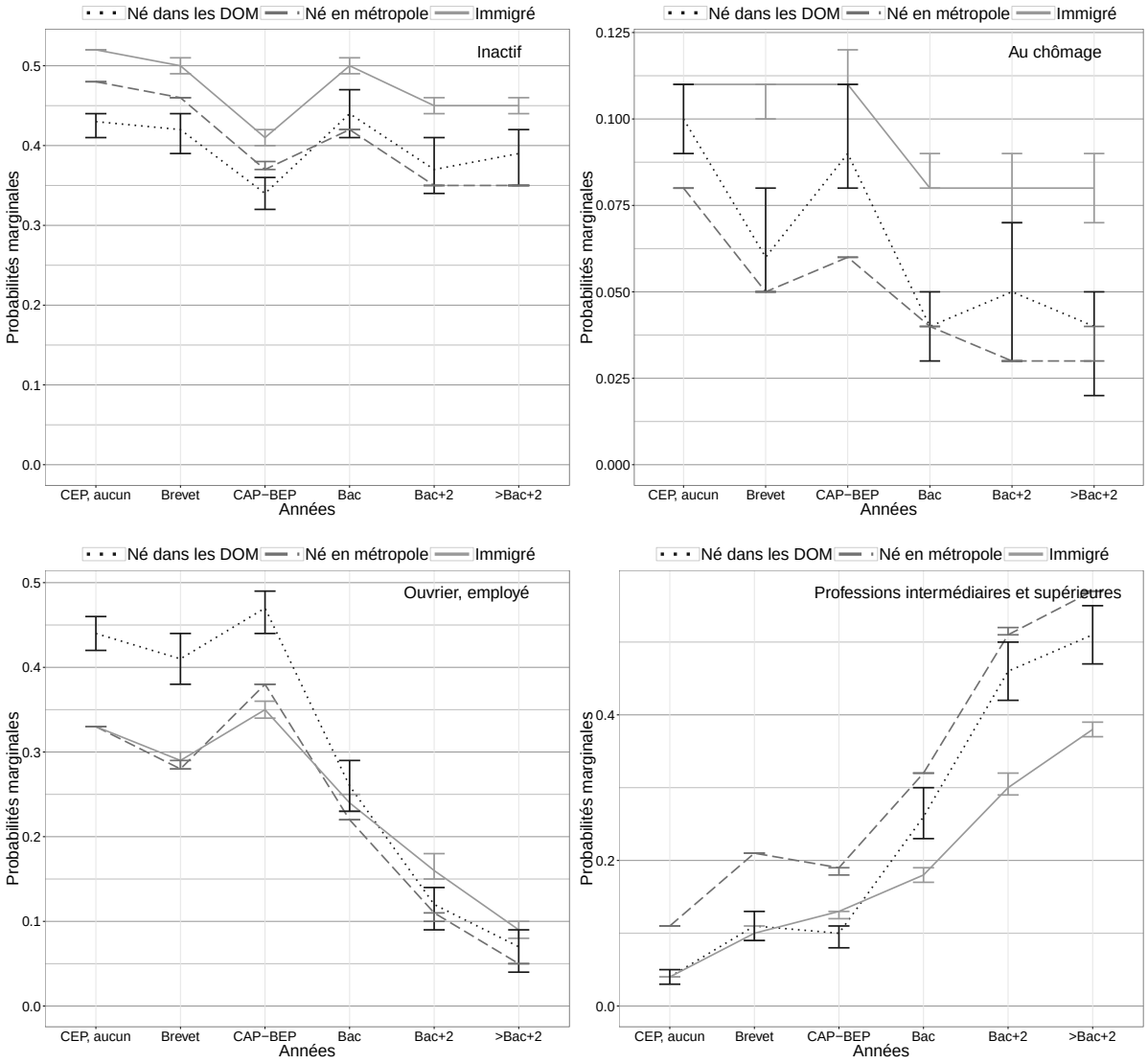

FIGURE 7.3: Statut d'emploi en fonction du diplôme et du statut migratoire (probabilités marginales estimées à partir de la régression multinomiale)
Source : Enquête Emploi (INSEE, 1990-2012)

Ce paradoxe fait écho aux contradictions et difficultés rencontrées par les enquêtés que j'ai relevées plus haut. Il reflète le caractère à la fois très professionnalisant et néanmoins peu qualifié de ce type de diplôme : il conduit davantage les individus vers le marché du travail, mais avec un champ des possibles plus réduit. Le mécanisme apparaît plus marqué pour les ultramarins, pour qui la différence est particulièrement forte en termes de chances d'être au chômage. Alors que leurs probabilités d'être au chômage sont supérieures mais proches de celles des natifs de métropole pour les autres niveaux de diplôme, les titulaires de CAP ou BEP nés dans les DOM ont 30% de chances de plus d'être au chômage que les natifs de métropole avec les mêmes diplômes. Ce résultat peut s'expliquer par des pratiques discriminatoires plus importantes dans les bassins d'emploi auxquels destinent ces diplômes. Plus généralement, les ultramarins sont moins souvent inactifs et plus souvent en emploi à des postes de type ouvrier ou employé que tous les autres groupes migratoires ; ils sont plus souvent à des positions intermédiaires ou supérieures que les immigrés mais moins souvent que les individus nés en métropole. Ces résultats confirment la position intermédiaire des ultramarins, plus solidement installés dans l'emploi que d'autres populations métropolitaines mais tout de même vulnérables sur le marché du travail et assignés à des postes plus souvent subalternes.

Une approche des inégalités horizontales

En l'absence d'une variable précise sur la position hiérarchique dans l'emploi, je ne peux pas établir un raisonnement distinguant des secteurs privilégiés par certaines populations puis les répartitions hiérarchique au sein de ces secteurs. En revanche, à partir de la nomenclature des PCS en six postes et de la profession détaillée, je peux procéder à l'inverse, analysant les spécialisations professionnelles au sein chacune des six PCS. Pour ce faire, je calcule l'indicateur de ségrégation défini par Duncan (1955) :

$$I_J = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^{N} \left| \frac{m_i}{M} - \frac{d_i}{D} \right|$$

m_i = Le nombre de natifs de métropole dans la profession i de la PCS J

M = Le nombre total de natifs de métropole dans la PCS J

d_i = Le nombre d'ultramarins dans la profession i de la PCS J

D = Le nombre total d'ultramarins dans la PCS J

N = Le nombre de professions dans la PCS J

Cet indicateur correspond à la part d'individus travaillant dans la PCS agrégée J qui devraient changer de profession pour qu'on trouve la même proportion d'ultramarins dans chaque profession de cette PCS. Afin d'étudier de plus près les dynamiques croisant origine ultramarine et genre sur le marché du travail, je calcule des indicateurs séparés pour les hommes et les femmes. Je compare la ségrégation au fil du temps, en utilisant des périodes de dix ans pour maintenir des résultats robustes malgré la finesse de la nomenclature des professions détaillées. Les résultats sont représentés dans les figures 7.4 et 7.5.

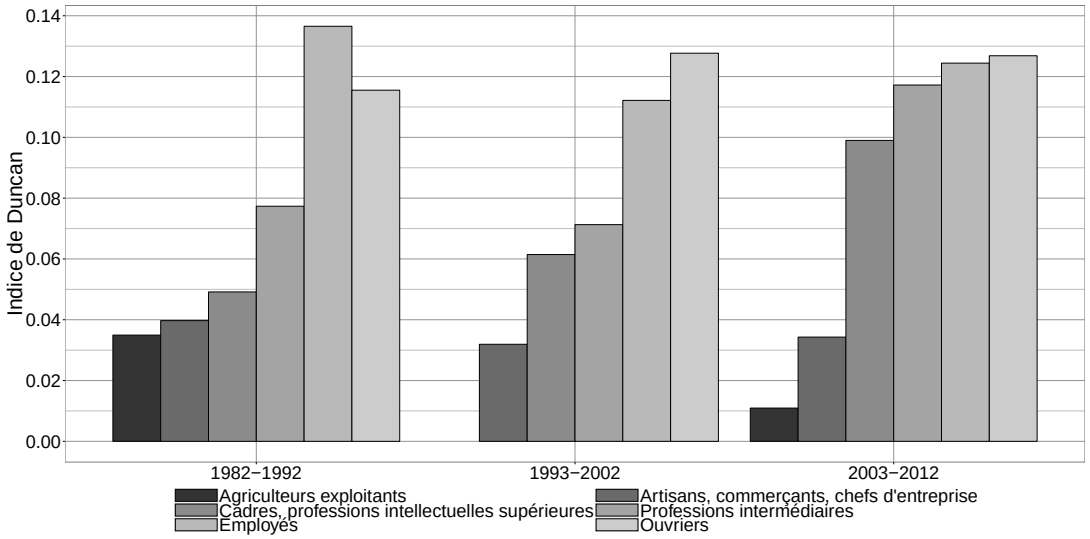

FIGURE 7.4: Indice de dissimilarité de Duncan par PCS6 - hommes nés dans les DOM et en France métropolitaine
Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

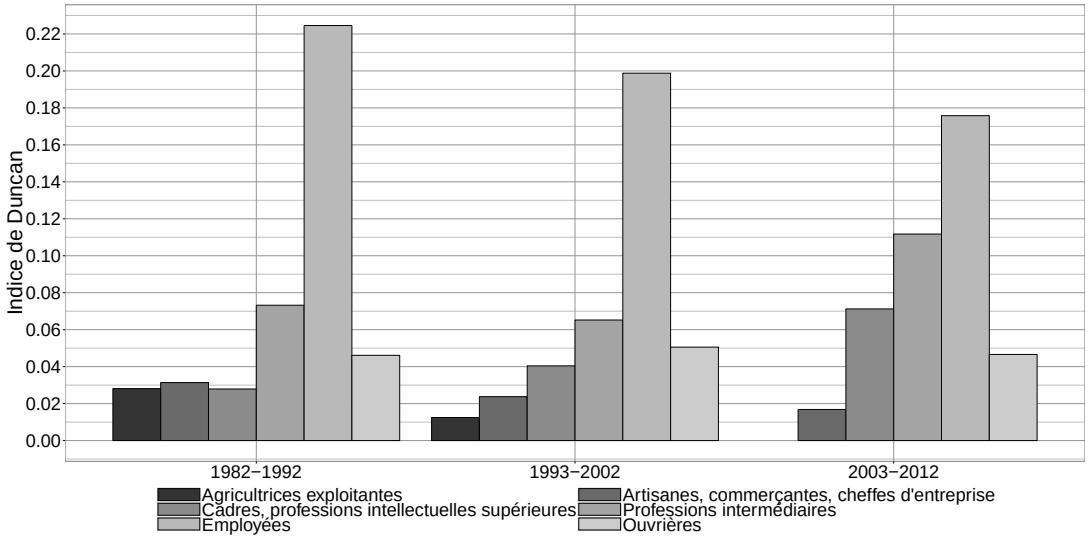

FIGURE 7.5: Indice de dissimilarité de Duncan par PCS6 - femmes nées dans les DOM et en France métropolitaine
Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

Il existe de multiples indicateurs de ségrégation, chacun capturant différents aspects de ce phénomène et en omettant d'autres. Ils sont différemment sensibles aux changements dans la taille des unités utilisées ou dans la composition de la population totale. Ainsi, l'indice de dissimilarité respecte le principe d'invariance à la composition [4] mais n'est pas décomposable [5], alors que l'indice d'isolement est décomposable mais ne respecte pas le principe d'invariance à la composition. L'indicateur d'entropie est stable et décomposable mais plus difficilement interprétable. Les figures A.10,A.11,A.9 et A.8 en annexe mettent en valeur ces différences.

Étant donné le faible poids des ultramarins dans la population métropolitaine, l'isolement de ce groupe est nécessairement faible. La forte entropie mesurée chez les agriculteurs et les cadres reflète le faible nombre d'ultramarins dans ces catégories, favorisant un écart plus grand entre diversité au sein d'une profession et au sein de la PCS. Cela est plus largement lié à la petite taille des unités choisies, certaines professions ne comptant que quelques individus, maximisant les chances d'avoir de grands écarts entre distribution d'ensemble et distribution au sein des unités. Pour étudier cet effet, je calcule l'indicateur en me fondant sur des unités plus grandes : la PCS à 3 (figures A.4,A.5) et 2 (figures A.6,**??**) chiffres. Cette opération diminue mécaniquement la valeur de l'indice mais ne change pas les dynamiques observées.

Les figures 7.4 et 7.5 mettent en valeur des dynamiques différentes pour les hommes et les femmes. Dans les deux cas, les ultramarins apparaissent les plus ségrégés dans les catégories d'emploi où ils sont les plus présents. Alors que les ultramarines se concentrent surtout dans des postes d'employées, elles rencontrent dans ce secteur la plus importante ségrégation professionnelle : l'indicateur y vaut 0,22 entre 1982 et 1992, 0,20 entre 1993 et 2002, 0,18 entre 2003 et 2012. Dans les autres PCS, leurs niveaux de ségrégation sont inférieurs, même si on observe une tendance à la hausse au niveau des catégories de cadres et de professions intermédiaires, les indicateurs atteignant respectivement 0,7 et 0,11 en 2003-2012.

4. La valeur de l'indice ne varie pas en fonction de la distribution de référence : lorsque la taille d'un groupe au sein de la population totale augmente, si la répartition entre les unités reste identique, l'indice de ségrégation demeure inchangé.

5. On ne peut pas estimer la part de la ségrégation liée à différentes échelles de regroupement des unités

Ce mécanisme s'explique en partie par l'inégale précision des professions détaillées entre secteurs professionnels masculinisés et féminisés : même après la rénovation de 1982, les catégories d'employés demeurent peu détaillées, comparées à celles d'autres PCS, en particulier pour les professions plus souvent occupées par des femmes, créant artificiellement des phénomènes de concentration (Amossé 2004).

Les niveaux de ségrégation des hommes n'atteignent pas ceux des ultramarines employées mais demeurent élevés, et ce au sein de plusieurs PCS. Les hommes ultramarins travaillant comme employés connaissent, comme les ultramarines, une forte ségrégation professionnelle, avec un indicateur passant de 0,14 en 1982-1992 à 0,13 en 1993-2002 et 0,12 en 2003-2012. Présents dans le secteur ouvrier, il y sont également ségrégés, avec un indicateur entre 0,12 et 0,13. Comme les ultramarines, leurs niveaux de ségrégation dans les PCS de cadres et de professions intermédiaires augmente au fil du temps. Cette hausse ne peut s'expliquer par une augmentation de leur présence dans ces catégories : la figure 7.2 souligne au contraire la baisse de la part d'ultramarins de métropole travaillant dans des professions intermédiaires et supérieures. Ce résultat indique alors qu'en se rétractant au cours du temps, les voies d'accès des ultramarins aux professions intermédiaires et supérieures ont fait l'objet d'une spécialisation au regard de l'origine. Le mécanisme exact de cette spécialisation reste à déterminer. Il peut notamment reposer sur des effets de réseaux sociaux, le recours à ces derniers devenant plus déterminant dans un contexte d'opportunités réduites.

Ainsi, en plus de positions sociales les affiliant aux classes populaires – structurées par leurs origines sociales modestes et leurs carrières scolaires courtes, renforcées par les spécificités de leur expérience de migrants d'outre-mer, les ultramarins occupent une place singulière au sein même du champ des classes populaires, avec une forte spécialisation professionnelle. Cette spécialisation professionnelle peut s'expliquer par l'histoire du recrutement issu de la période du Bumidom, par le recours aux réseaux de migrants pour obtenir du travail, mais aussi par la performance de rôles sur le marché du travail, au croisement d'injonctions liées au genre et à l'ethnicité.

Pour mieux cerner ces mécanismes, je détermine les professions au sein desquelles la distribution des ultramarins diffère le plus de celles des individus nés en métropole. Je mesure l'écart entre la part des actifs occupés ultramarins qui travaillent dans une profession et celle des natifs de métropole. Je retiens alors les dix professions pour lesquelles l'écart en valeur absolue est le plus important. Ensuite, je teste la significativité de ces écarts à partir de tests Anova et Student. Les résultats de cette procédure sont résumés dans le tableau 7.4 pour les hommes et le tableau 7.3 pour les femmes.

La spécialisation professionnelle des femmes est plus marquée que celle des hommes, surtout entre 1982 et 1992. À ces dates, le secteur hospitalier et soignant réunit à lui seul plus de 20% des ultramarines actives occupées, ces dernières travaillant à des postes d'aides-soignantes et d'agents de service hospitalières. Ces deux professions ne représentent que 5% de l'activité des femmes nées en métropole en emploi. Les ultramarines sont également surreprésentées parmi les agents des PTT, les agents de service des établissements d'enseignement, les agents de bureau et adjointes administratives de la fonction publiques, les serveuses et les nettoyeuses. Elles sont sous-représentées dans les professions de secrétaires et d'employées de services comptables ou financiers. Leur activité est caractérisée par le poids du secteur public et services assimilés. Elle est polarisée entre des emplois de petite fonction administrative et des emplois de service associés aux représentations du « sale boulot » (c'est en particulier le cas des emplois d'aides-soignantes, ASH, ASE et nettoyeuses). Au sein même des fonctions administratives, les ultramarines n'ont pas accès à n'importe quels postes, comme le montrent leur présence dans le secteur public et leur sous-représentation dans les emplois de secrétaire.

Aux périodes suivantes, ces deux pôles se reconfigurent mais continuent de jouer un rôle important dans la spécialisation professionnelle des ultramarines. Les années 2000 marquent un tournant dans la répartition professionnelle des ultramarines. En 1993-2002, les aides-soignantes et ASH représentent encore 18% des actives occupées nées dans les DOM. En 2003-2012, ce n'est plus que 12% (ce qui demeure une part importante). Alors que 5% des actives occupées ultramarines travaillent comme nettoyeuses en 1993-2002, elles ne sont plus surreprésentées dans cette profession en 2003-2012. Il en va de même pour les agents de service des établissements d'enseignement.

TABLE 7.3: Surreprésentation et sous-représentation professionnelle des ultramarines au fil du temps

Années	Profession	Nées dans les DOM	Nées en métropole	Anova	Student
1982-1992	Aide-soignantes (du public ou du privé)	12,7	2,6	0,000	0,000
	Agents de service hospitalières (du public ou du privé)	7,6	2,2	0,000	0,000
	Agents d'exploitation des PTT et assimilés	3,4	0,7	0,000	0,000
	Secrétaires	4,3	6,8	0,003	0,000
	Agents de service des établissements d'enseignement	4,5	2,1	0,000	0,001
	Agents de bureau de la fonction publique	4,5	2,2	0,000	0,001
	Employées des services comptables ou financiers	1,7	3,6	0,003	0,000
	Serveuses et commises de restaurant ou de café	3,2	1,4	0,000	0,003
	Nettoyeuses	3,8	1,9	0,000	0,006
	Commises, adjointes administratives, de la fonction publique	4,4	2,6	0,001	0,009
1993-2002	Aide-soignantes (du public ou du privé)	13,2	3,2	0,000	0,000
	Agents de service hospitalières (du public ou du privé)	5,1	1,9	0,000	0,000
	Secrétaires	4,1	7,2	0,000	0,000
	Agents de service des établissements d'enseignement	4,5	1,7	0,000	0,001
	Employées administratives diverses d'entreprise	5,2	2,6	0,000	0,002
	Commises, adjointes administratives, de la fonction publique	6,5	4,0	0,000	0,005
	Nettoyeuses	4,7	2,2	0,000	0,001
	Employées des services comptables ou financiers	1,1	3,3	0,001	0,000
	Institutrices	0,8	2,6	0,003	0,000
	Professeures agrégées et certifiées	0,7	2,5	0,014	0,000
2003-2012	Aides-soignantes (de la fonction publique ou du secteur privé)	8,2	2,6	0,000	0,000
	Adjointes administratives de la fonction publique (y.c. enseignement)	9,4	3,9	0,000	0,001
	Professeures des écoles	0,1	2,6	0,011	0,000
	Autres personnels administratifs de catégorie B de l'Etat (hors Enseignement, Patrimoine, Impôts, Trésor, Douanes)	3,0	0,9	0,006	0,081
	Cuisinières et commises de cuisine	2,3	0,4	0,000	0,033
	Maîtrise et techniciennes des services financiers ou comptables	2,4	0,6	0,482	0,565
	Secrétaires	2,0	3,7	0,157	0,070
	Agents de service hospitaliers (de la fonction publique ou du secteur privé)	3,8	2,1	0,033	0,107
	Employées des services comptables ou financiers	0,9	2,4	0,095	0,010
	Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)	2,7	1,2	0,008	0,074

Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

Les ultramarines semblent exclues d'opportunités de mobilité sociale spécifiques aux femmes, incarnées par les professions d'institutrices et de professeures, entre 1993 et 2012. En revanche, après 2003, elles semblent connaître une forme de trajectoire ascendante avec l'arrivée des emplois de catégorie B de l'État parmi les professions dans lesquelles elles sont surreprésentées. Ainsi, les ultramarines rencontrent une ségrégation professionnelle forte, qui les assigne à des postes souvent dévalorisés du marché du travail et les exclut de certains canaux de mobilité disponibles aux femmes métropolitaines. Néanmoins, leur spécialisation dans le secteur public leur donne accès d'autres types de carrières, qui peuvent déboucher sur de petites mobilités ascendantes.

La distribution professionnelle des hommes ultramarins s'inscrit à la fois dans une continuité par rapport à celle des ultramarine et dans des formes de spécialisation genrées. Ils sont également surreprésentés au sein des PTT, non seulement comme agents d'exploitation, mais aussi comme préposés et employés. De plus, cette présence se maintient sur les trois périodes, alors que ce n'est pas le cas pour les ultramarines. Ils sont également surreprésentés parmi les aides-soignants et ASH mais ces postes ne représentent que 6% des ultramarins actifs occupés en 1982-1992 et 4% en 1993-2002. En 2003-2012, les hommes ultramarins ne sont plus surreprésentés parmi les aides-soignants.

Comme les ultramarines, les hommes ultramarins occupent des postes administratifs dans la fonction publique, mais leur surreprésentation y est inférieure. En revanche, ils sont surreprésentés dans des domaines qui n'étaient pas visibles chez les ultramarines : les forces de l'ordre (incarnées par les douanes, la police et l'armée ; on trouve aussi une forme de continuité dans le secteur privé avec les agents de sécurité), certains postes ouvriers et des postes de manutentionnaires ou conducteurs dans les transports publics (bien que ces derniers disparaissent dès les années 1990). Contrairement au cas des ultramarines, la procédure ne met pas en valeur de professions dans lesquelles les hommes ultramarins seraient sous-représentés par rapport aux hommes nés en métropole.

TABLE 7.4: Surreprésentation et sous-représentation professionnelle des hommes ultramarins au fil du temps

Années	Profession	Nés dans les DOM	Nés en métropole	Anova	Student
1982-1992	Préposés des PTT	5,6	0,6	0,000	0,000
	Agents de service hospitaliers (du public ou du privé)	3,3	0,3	0,000	0,000
	Agents de constatation ou de recouvrement des impôts, du trésor, des douanes	3,1	0,1	0,000	0,000
	Agents d'exploitation des PTT et assimilés	3,2	0,4	0,000	0,000
	Aide-soignants (du public ou du privé)	2,7	0,2	0,000	0,000
	Agents de police	2,8	0,8	0,000	0,000
	Manutentionnaires, agents non qualifiés des services d'exploitation des transports	3,0	1,0	0,000	0,000
	Agents de sécurité, de surveillance	2,3	0,8	0,000	0,001
	Peintres et ouvriers des finitions du bâtiment, qualifiés	2,2	0,6	0,000	0,002
	Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)	1,6	0,5	0,000	0,005
1993-2002	Agents de sécurité, de surveillance	3,3	0,9	0,000	0,000
	Préposés des PTT	2,8	0,5	0,000	0,000
	Agents d'exploitation des PTT et assimilés	2,6	0,3	0,000	0,000
	Aide-soignants (du public ou du privé)	2,2	0,2	0,000	0,000
	Agents de police	2,4	0,8	0,000	0,003
	Agents de service hospitaliers (du public ou du privé)	1,7	0,3	0,000	0,002
	Nettoyeurs	2,0	0,7	0,000	0,004
	Commis, adjoints administratifs, de la fonction publique	1,9	0,6	0,000	0,008
	Peintres et ouvriers des finitions du bâtiment, qualifiés	1,8	0,6	0,000	0,012
	Employés administratifs divers d'entreprise	2,0	0,8	0,001	0,029
2003-2012	Agents civils de sécurité et de surveillance	3,8	0,8	0,000	0,004
	Cuisiniers et commis de cuisine	3,9	1,2	0,000	0,011
	Agents de service des autres établissements d'enseignement	2,1	0,1	0,000	0,007
	Techniciens d'étude et de développement en informatique	2,2	0,4	0,002	0,102
	Hommes du rang (sauf pompiers militaires)	2,2	0,4	0,000	0,004
	Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)	2,5	0,9	0,001	0,044
	Employés de la Poste	2,3	0,6	0,000	0,019
	Ingénieurs et cadres de fabrication en mécanique et travail des métaux	1,8	0,3	0,261	0,444
	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	1,6	0,1	0,001	0,157
	Agents de service hospitaliers (de la fonction publique ou du secteur privé)	1,8	0,4	0,000	0,065

Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

Ainsi, l'étude de la ségrégation professionnelle des ultramarins de métropole met en valeur des dynamiques de spécialisation croisant statut socioéconomique, expériences migratoires ou ethno-raciales et rôles de genre. Elle souligne l'assignation des ultramarins à des positions subalternes, que ce soit en termes de statuts d'emploi agrégés ou de professions détaillées au sein de ces statuts, dans des proportions que les seules origines sociales et carrières scolaires des ultramarins ne peuvent expliquer. Elle révèle en même temps les ressources dont disposent ces migrants pour s'intégrer au marché du travail et établir des tactiques face au jeu de contraintes auquel ils font face, durant leurs études comme dans leur recherche d'emploi. Si certaines des professions dans lesquelles ils sont surreprésentés renvoient aux images du sale boulot, elles offrent aussi des opportunités d'emploi stable et des espaces au sein desquelles ces images peuvent être renégociées, en relation avec les représentations associées à l'origine et au genre. La fonction publique, en particulier, occupe une place importante dans la distribution professionnelle des ultramarins de métropole.

7.3 La fonction publique : opportunités et transformations

De même que leurs carrières scolaires courtes et que leur présence dans les emplois d'employés et d'ouvriers, la surreprésentation des ultramarins dans la fonction publique reflète à la fois l'appartenance de ces populations aux classes populaires et des spécificités liées à leur origine et leurs trajectoires migratoires. En effet, le secteur publique représente un espace d'opportunité spécifique pour les individus issus des classes populaires, associant à la fois un imaginaire de la mobilité et des mécanismes de reproduction statutaire (Audier 2000). Pour saisir cette double-logique, je reviens d'abord sur la littérature étudiant les modalités de recrutement et les carrières des fonctionnaires, cette littérature se focalisant surtout sur des segmentations en termes de classe sociale et de sexe. Puis, je m'appuie sur les données des enquêtes Emploi pour analyser en détail la présence des ultramarins dans la fonction publique au fil du temps. Je distingue la part de cette distribution qui est liée aux caractéristiques socioéconomiques de ces populations de différences résiduelles, qu'on peut attribuer à l'histoire de ces populations en tant que groupe migratoire ou minorité française.

Bien sûr, les caractéristiques socioéconomiques des ultramarins de métropole sont elles-mêmes dépendantes de cette histoire. Néanmoins, ce raisonnement à la marge me permet de mieux étudier la singularité des parcours ultramarins au sein des classes populaires métropolitaines, avant de revenir à une approche globale dans le chapitre 8. Un tel raisonnement est d'autant plus important que les mécanismes de cette singularité font partie du processus de production des frontières ethno-raciales.

Mobilités et reproduction dans le secteur public

La sociologie française des parcours de fonctionnaires est structurée par une tension entre mobilité et reproduction sociale, travaillée différemment selon les analyses. Des études mettant en valeur la transmission d'un penchant pour le service public, tout en soulignant les opportunités de mobilité ascendante offerte par le secteur, s'opposent à des analyses remettant en cause la fermeture de ce monde professionnel et révélant le travail de reconstruction a posteriori qui permet de penser les carrières du public en termes de vocation et de mobilité. À la fin des années 1960, Alain Darbel et Dominique Schnapper (1969a,b) montrent que le secteur public est un espace de reproduction sociale, au même titre que le secteur privé. Leur étude souligne l'effet de l'appartenance au secteur public des parents sur les probabilités d'emploi dans ce secteur des enfants, révélant une forme d'hérédité professionnelle. Pour les auteurs, il s'agit moins d'une transmission économique que d'un système de valeurs. Ce système repose sur des items comme le sens de la hiérarchie, la rigueur formelle, ou le service désintéressé. Il ne se manifeste pas de la même manière pour les fonctions de conception (rigueur formelle) et les fonctions d'encadrement de l'exécution (maîtrise d'un savoir-faire).

Au-delà de cette hérédité des valeurs professionnelles, le secteur public semble néanmoins remplir une fonction instrumentale, en particulier en termes de mobilité sociale. En effet, au début des années 2000, Sibylle Gollac (2005). souligne à nouveau le phénomène de reproduction statutaire présent chez les fonctionnaires. En comparant la mobilité sociale des fonctionnaires et des salariés d'entreprises, elle met en valeur : d'une part, les opportunités offertes par le secteur public aux classes populaires et en particulier au femmes ; d'autre part, l'hétérogénéité des stratégies et des significations mises en œuvre dans le choix du public.

D'après son étude, le diplôme pèse fortement comme facteur de sélection mais, une fois celui-ci acquis, on trouve davantage de fonctionnaires parmi les classes populaires. De plus, si la mobilité sociale est plus faible chez les fonctionnaires, le haut de la hiérarchie salariale est plus important au sein du public que du privé. Les chances sont donc plus grandes pour un individu de classe populaire d'atteindre une position élevée dans le public, faisant du secteur public un secteur plus méritocratique. Les femmes diplômées issues des classes populaires, en particulier, y bénéficient de davantage d'opportunités de mobilité sociale. Enfin, les stratégies sont segmentées par l'origine sociale : enfants d'employés ou d'ouvriers ne s'orientent pas vers les mêmes filières du public. L'entrée dans la fonction publique n'a pas la même signification pour tous : elle est d'abord privilégiée par les individus issus des classes populaires pour ces opportunités de mobilité sociale et ensuite segmentée par le genre et l'héritage professionnel.

Ce type d'analyse met en relief un jeu de valeurs ou une culture du travail propre au secteur public. Cette dernière ne s'y déploie pas uniformément : elle revêt différentes significations et se traduit par différentes positions d'emploi concrètes, selon l'origine sociale et le sexe des fonctionnaires. La charge culturelle ou symbolique des carrières dans la fonction publique interagit avec la fonction instrumentale de ces dernières. En effet, pour les segments de la population active qui se trouvent souvent dans les positions les plus vulnérables sur le marché du travail, les emplois dans le secteur public apparaissent plus méritocratiques et se révèlent offrir des opportunités de mobilité ascendante au fil du temps. Néanmoins, le constat a posteriori de trajectoires favorables des fonctionnaires issus des classes populaires, en particulier des femmes, ne doit pas conduire à surestimer le poids de cette dimension dans l'orientation vers ce secteur des individus, au moment où ils ont connu une telle bifurcation. Lors de leur recrutement, le contexte ne permettait pas nécessairement d'anticiper de telles possibilités. De même, si avoir des parents travaillant dans la fonction publique augmente les chances d'y travailler soi-même, cela ne signifie pas pour autant que les parcours des individus obtenant un emploi dans ce secteur s'effectuent exclusivement dans le public.

Dans les années 1960 et 1970, les emplois publics d'exécution, tels que les postes de facteurs qu'ont pu occuper les hommes ultramarins, sont des emplois dévalorisés (Cartier 2005). Le recrutement dans ces fonctions est peu sélectionné et ce sont moins les opportunités économiques offertes par les postes qu'une logique de reconversion qui leur donnent de la valeur. Les employés des PTT sont fréquemment d'origine ouvrière et rurale et/ou d'anciens salariés du privé, remettant en cause l'image d'un monde clos et d'une hérédité statutaire. L'origine provinciale des employés des PTT confirme également la faible attractivité du secteur.

Devenir facteur ne relève pas d'un projet précis de mobilité sociale : « *Leur entrée dans la Fonction publique ne relève pas d'un projet familial et, s'il y entre un projet individuel d'améliorer sa condition, c'est seulement en raison du contexte économique et politique qu'il trouve à se réaliser.* » (ibid., p.26). Le recrutement dans les PTT se présente alors davantage comme le fruit d'un heureux hasard. Les vocations sont reconstruites au fil du temps : « *Ce sentiment de choix, né de la mémoire des destinées différentes préférées par les pairs qui ont démissionné, va se renforcer ensuite, avec l'arrivée des nouvelles générations de facteurs surdiplômés ayant réussi les concours hyper sélectifs des années 1980 et qui, eux, n'ont jamais été ouvriers ou paysans, mais ont accumulé les stages et les "petits boulots" dans les services. Ils donnent aux "anciens" le spectacle d'une entrée subie et contrainte dans la Fonction publique* » » (ibid., p.33).

Ainsi, les parcours d'emploi dans la fonction publique s'inscrivent d'abord dans des logiques de reproduction sociale similaires à celles observées dans le secteur privé, auxquelles s'ajoutent une dimension de reproduction statutaire, cette dernière semblant reposer sur la transmission de valeurs ou d'une certaine culture du travail. Néanmoins, par sa structure hiérarchique et ses modes de recrutement, le secteur public se présente comme plus méritocratique que le secteur privé. De plus, une fois entrés dans la fonction publique, les individus issus des classes populaires, en particulier les femmes, rencontrent davantage d'opportunités de mobilité ascendante. Ces éléments suggèrent que le secteur public représente un environnement plus favorable pour les segments de la population active qui sont les plus vulnérables sur le marché du travail.

Si un tel raisonnement s'applique au regard de l'origine sociale ou du sexe, il apparaît pertinent de questionner sa transposabilité à la question du statut migratoire et de la catégorisation ethno-raciale. Par exemple, le caractère méritocratique du recrutement dans la fonction publique pourrait être d'autant plus important pour les ultramarins de métropole qu'ils sont susceptibles de faire face à des discriminations sur le marché du travail. Je m'attache donc à analyser l'emploi des ultramarins dans la fonction publique en tenant compte de ces dimensions : l'effet de l'origine sociale et des carrières scolaires, l'effet net de l'origine migratoire, les trajectoires de mobilité. Cette démarche ne doit pas faire oublier les porosités entre secteurs publics et privés, ni surestimer la dimension stratégique de ces orientations.

Des ultramarins surreprésentés dans la fonction publique

Pour étudier l'emploi des ultramarins dans la fonction publique, je m'appuie sur les enquêtes Emploi agrégées de 1982 à 2012. Je construis une indicatrice de l'emploi dans le secteur privé à partir du statut d'emploi des individus et du statut public ou privé de l'établissement au sein duquel ils travaillent. Sont considérés comme en emploi dans le secteur public les actifs occupés dont l'employeur appartient à l'une des catégories suivantes : État ; collectivités locales, hôpitaux publics, HLM ; sécurité sociale ; entreprises publiques ou nationales. Ces individus ne sont donc pas nécessairement fonctionnaires statutaires, ils peuvent également contractuels, ne bénéficiant pas des avantages de la fonction publique les plus fréquemment mis en avant (sécurité de l'emploi, congés bonifiés pour les natifs des DOM). Parmi les individus en emploi dans le public, je distingue ceux qui occupent des postes d'ouvriers ou d'employés de ceux qui occupent des postes de type professions intermédiaires, cadres, ou professions intellectuelles supérieures. Je commence par étudier la part de la population active travaillant dans ces deux segments du public, selon le statut migratoire en trois postes (figures A.12 et A.13).

Si les ultramarins sont surreprésentés dans la fonction publique, ils ne le sont pas à n'importe quelles positions. Entre 1982 et 1987, près de 45% des actifs de métropole nés dans les DOM travaillaient comme ouvriers ou employés dans le secteur public, contre 16% des autres Français de naissance. Cet écart diminue au cours du temps mais demeure important : entre 2008 et 2012, les ultramarins étaient encore deux fois plus nombreux à

occuper de telles positions. En revanche, cette présence ne se reproduit pas aux niveaux hiérarchiques supérieurs : les ultramarins actifs sont significativement moins nombreux que les autres Français de naissance à travailler comme cadres ou professions intermédiaires du secteur public. Cet écart n'est pas spécifique au secteur public : tout au long de la période, les actifs ultramarins sont sous-représentés parmi les cadres et les professions intermédiaires. La présence des ultramarins dans la fonction publique s'inscrit donc dans un double mouvement. D'une part, ce secteur semble leur être plus accessible ou attractif qu'il ne l'est pour d'autres populations. D'autre part, il les maintient dans des positions subalternes qui reflètent leur appartenance aux classes populaires.

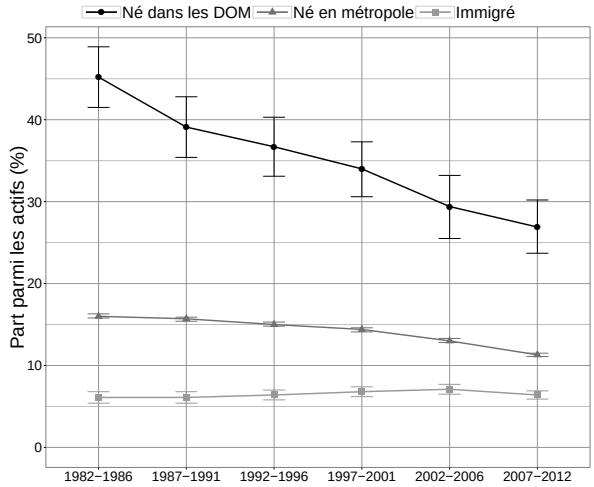

FIGURE 7.6: Part d'employés ou ouvriers du secteur public parmi les actifs

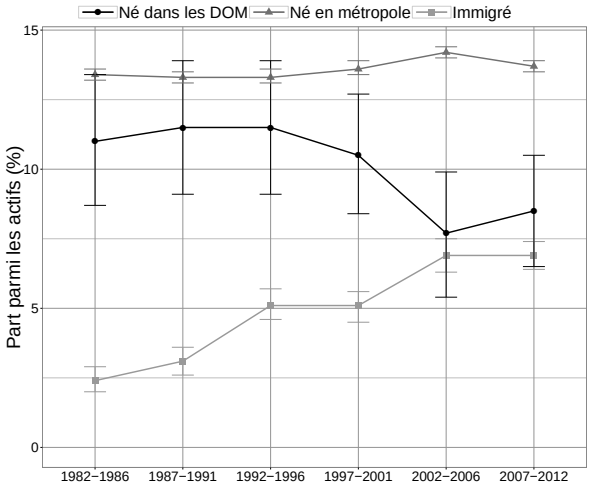

FIGURE 7.7: Part de professions intermédiaires ou cadres du secteur public parmi les actifs

Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

Au sortir de leurs études, les ultramarins rencontrent fréquemment des difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. C'est souvent dans le contexte de ces difficultés que le secteur public se présente comme une voie d'accès privilégiée à l'emploi stable. Une fois rejointe, la fonction publique établit aussi un sentier professionnel duquel il est difficile de s'écarter. Malgré des promesses de promotion interne, les opportunités de mobilité verticale comme horizontale sont limitées par l'offre de postes et les prérequis en termes de niveau de diplôme. Louisette, arrivée de Guadeloupe en 1990 à 19 ans, a obtenu une place de secrétaire aux hôpitaux de Paris avant même de passer son bac professionnel. Depuis, malgré ses tentatives, elle n'est pas parvenue à passer le concours d'infirmière ou à obtenir une mutation en Guadeloupe.

Pour autant, ces parcours ne sont pas seulement subis ou dévalorisés, mais peuvent aussi être instrumentalisés. Pierre (policier réunionnais, 38 ans) aurait voulu être pompier comme son père. Après avoir échoué au concours, il a occupé plusieurs « jobs » à la Réunion. Son service militaire lui a ensuite donné l'opportunité de rejoindre la gendarmerie ; de là, il a passé et réussi le concours de la police nationale. Il a commencé comme CRS avant de rejoindre la BAC. Dans le récit de son parcours, il rapproche ces professions : « *Entre pompier et gendarme, police, c'est un petit peu la même orientation. C'est de, c'est d'aider son prochain. (...) Mon objectif c'est de pouvoir venir et être utile à la société (...) Dans le secteur du secourisme, c'est vraiment d'apporter du soutien, du réconfort et du secours à ces personnes qui sont en difficulté et la gendarmerie m'a donné autre chose.* »

Pour mieux cerner la surreprésentation des ultramarins dans la fonction publique, j'estime une régression logistique multinomiale sur la probabilité d'être : inactif, chômeur, actif occupé du secteur privé, employé ou ouvrier du secteur public, profession intermédiaire ou cadre du secteur public. La modalité de référence est l'emploi dans le secteur privé. Cette méthode me permet notamment d'isoler des facteurs rapprochant les ultramarins des classes populaires (niveau de diplôme, catégorie socioprofessionnelle du père) de caractéristiques non mesurables plus spécifiques à l'histoire et à la position de ce groupe en métropole (qui seront donc captées dans le coefficient associées au statut migratoire).

La régression contrôle : le statut migratoire (natif des DOM, autres Français de naissance ou population majoritaire, immigré), le sexe, le niveau de diplôme en six postes, l'âge, la période, et la CSP du père en six postes. Le tableau 7.5 réunit les résultats exprimés en risques relatifs pour les deux modalités d'intérêt. Elle permet d'estimer la probabilité marginale de travailler comme employé ou ouvrier du secteur public et comme profession intermédiaire ou cadre du secteur public, croisant le statut migratoire et la période (figures 7.8 et 7.9).

Une variable indiquant l'emploi du père dans le secteur public ou privé n'est disponible que jusqu'à 2002. J'estime donc la même régression sur la période 1982-2002 en incluant cette variable. Les résultats exprimés en risques relatifs pour les deux modalités d'intérêt sont résumés dans le tableau A.35 en annexe. Ils confirment le rôle de l'emploi dans le public du parent mais l'inclusion de cette variable change peu les motifs mis en valeur par la régression sur les années 1982 à 2012. L'effet du fait d'être né dans les DOM, en particulier, reste de même ampleur. La différence la plus importante porte sur l'effet de la profession du père. Dans la régression du tableau 7.5, avoir un père employé augmente significativement les chances de travailler dans le public, plutôt qu'être actif occupé dans le privé, quel que soit le type de poste. Avoir un père ouvrier n'a pas d'effet significatif sur le fait de travailler comme ouvrier ou employé du public ; cela a un effet négatif sur le fait de travailler comme cadre ou professions intermédiaires du public. Dans la régression du tableau A.35, qui contrôle pour le statut du père (à son compte, dans le public, dans le privé), avoir un père employé augmente significativement les chances de travailler dans le public comme ouvrier ou employé mais diminue les chances d'y travailler comme cadre ou profession intermédiaire, suggérant que la variable capte en partie la présence plus forte de métiers du public parmi les employés.

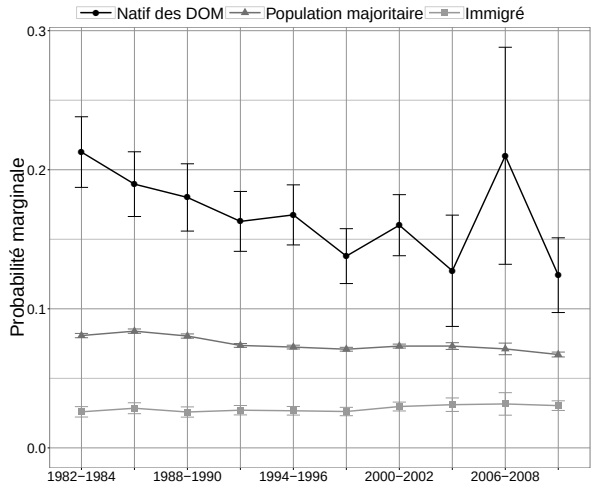

FIGURE 7.8: Probabilités marginales de travailler comme employé ou ouvrier du secteur public

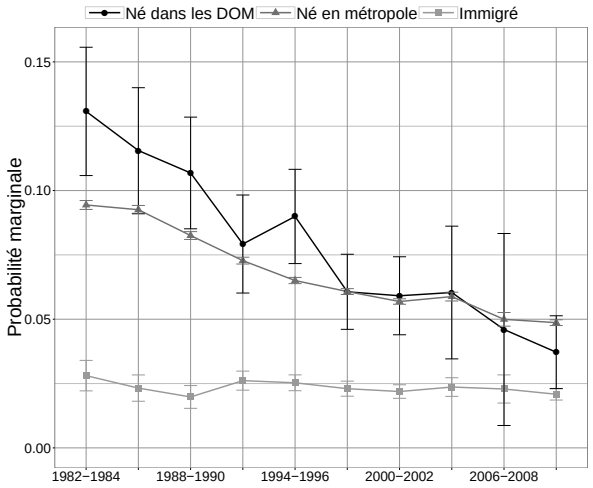

FIGURE 7.9: Probabilités marginales de travailler comme profession intermédiaire ou cadre du secteur public

Source : Enquête Emploi, 1982-2012 | Estimations à partir de la régression logistique multinomiale

TABLE 7.5: Résultats de la régression multinomiale sur l'emploi dans le public (risques relatifs)

	Ouvrier ou employé du public		Profession intermédiaire ou cadre du public	
Femmes	1,84***	[1,82 ;1,87]	1,54***	[1,52 ;1,57]
Immigré	0,29***	[0,25 ;0,34]	0,11***	[0,08 ;0,15]
DOM	4,42***	[3,55 ;5,51]	2,81***	[1,87 ;4,24]
>Bac+2	0,17***	[0,16 ;0,18]	37,92***	[36,28 ;39,64]
Bac+2	0,36***	[0,35 ;0,38]	29,55***	[28,30 ;30,85]
Bac	1,03	[1,00 ;1,06]	13,38***	[12,81 ;13,97]
CAP-BEP	1,08***	[1,06 ;1,10]	2,66***	[2,55 ;2,78]
Brevet	1,56***	[1,52 ;1,61]	7,66***	[7,29 ;8,05]
Immigré × >Bac+2	2,37***	[1,88 ;2,99]	3,37***	[2,57 ;4,44]
Immigré × Bac+2	2,27***	[1,84 ;2,81]	1,59**	[1,18 ;2,15]
Immigré × Bac	0,91	[0,78 ;1,06]	1,73***	[1,28 ;2,35]
Immigré × CAP-BEP	0,92	[0,81 ;1,04]	2,18***	[1,55 ;3,08]
Immigré × Brevet	0,82*	[0,68 ;0,99]	0,70	[0,43 ;1,15]
DOM × >Bac+2	0,60	[0,28 ;1,30]	0,69	[0,43 ;1,10]
DOM × Bac+2	1,11	[0,69 ;1,77]	1,18	[0,75 ;1,85]
DOM × Bac	0,88	[0,67 ;1,17]	0,94	[0,60 ;1,48]
DOM × CAP-BEP	0,90	[0,76 ;1,08]	0,72	[0,45 ;1,13]
DOM × Brevet	1,25	[0,98 ;1,58]	0,88	[0,55 ;1,40]
1985-1987	1,10***	[1,06 ;1,13]	1,02	[0,98 ;1,06]
1988-1990	1,04*	[1,01 ;1,08]	0,87***	[0,84 ;0,90]
1991-1993	0,98	[0,95 ;1,01]	0,76***	[0,73 ;0,79]
1994-1996	1,00	[0,97 ;1,03]	0,67***	[0,65 ;0,70]
1997-1999	0,96*	[0,93 ;0,99]	0,61***	[0,59 ;0,63]
2000-2002	0,94***	[0,91 ;0,97]	0,54***	[0,52 ;0,56]
2003-2005	0,99	[0,95 ;1,04]	0,58***	[0,56 ;0,61]
2006-2008	0,86***	[0,80 ;0,93]	0,44***	[0,41 ;0,47]
2009-2012	0,81***	[0,78 ;0,84]	0,42***	[0,40 ;0,44]
Immigré × 1985-1987	1,11	[0,91 ;1,37]	0,87	[0,61 ;1,24]
Immigré × 1988-1990	1,07	[0,87 ;1,32]	0,86	[0,60 ;1,23]
Immigré × 1991-1993	1,23*	[1,01 ;1,50]	1,39*	[1,03 ;1,87]
Immigré × 1994-1996	1,25*	[1,03 ;1,52]	1,56**	[1,17 ;2,09]
Immigré × 1997-1999	1,30**	[1,07 ;1,57]	1,58**	[1,18 ;2,11]
Immigré × 2000-2002	1,40***	[1,16 ;1,68]	1,58**	[1,19 ;2,11]
Immigré × 2003-2005	1,59***	[1,26 ;2,00]	1,81***	[1,32 ;2,47]
Immigré × 2006-2008	1,64**	[1,19 ;2,26]	2,08***	[1,42 ;3,04]
Immigré × 2009-2012	1,66***	[1,37 ;2,02]	1,92***	[1,44 ;2,54]
DOM × 1985-1987	0,80	[0,60 ;1,07]	0,81	[0,50 ;1,32]
DOM × 1988-1990	0,78	[0,57 ;1,05]	0,85	[0,53 ;1,36]
DOM × 1991-1993	0,65**	[0,49 ;0,88]	0,58*	[0,35 ;0,95]
DOM × 1994-1996	0,78	[0,58 ;1,05]	0,88	[0,55 ;1,42]
DOM × 1997-1999	0,57***	[0,42 ;0,76]	0,51**	[0,32 ;0,83]
DOM × 2000-2002	0,69*	[0,51 ;0,92]	0,58*	[0,35 ;0,95]
DOM × 2003-2005	0,55*	[0,33 ;0,90]	0,57	[0,29 ;1,15]
DOM × 2006-2008	1,01	[0,52 ;1,95]	0,52	[0,17 ;1,58]
DOM × 2009-2012	0,52***	[0,36 ;0,74]	0,35***	[0,19 ;0,64]
21-30	1,77***	[1,66 ;1,89]	2,54***	[2,20 ;2,92]
31-40	2,02***	[1,89 ;2,15]	4,68***	[4,07 ;5,39]
41-50	2,04***	[1,92 ;2,17]	7,09***	[6,16 ;8,17]
51-60	1,87***	[1,76 ;2,00]	8,20***	[7,12 ;9,44]
61 et plus	0,91*	[0,83 ;1,00]	4,64***	[3,98 ;5,41]
Agriculteurs	0,69***	[0,66 ;0,71]	0,63***	[0,61 ;0,65]
A.C.Cd'E	0,66***	[0,63 ;0,68]	0,59***	[0,57 ;0,61]
Cadres et p.i.s	0,71***	[0,68 ;0,74]	0,72***	[0,70 ;0,74]
Employés	1,36***	[1,32 ;1,40]	1,08***	[1,05 ;1,12]
Ouvriers	1,00	[0,98 ;1,03]	0,83***	[0,81 ;0,86]
Sans activité	1,02	[0,87 ;1,19]	0,84	[0,71 ;1,01]
Observations	1072734			

Niveaux de significativité : * p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Lecture : Être ultramarin plutôt que né en métropole de parents français multiplie par 2,8 la probabilité d'occuper une profession intermédiaire ou d'être cadre dans le secteur public, comparé à occuper un emploi dans le secteur privé.

Source : Enquête Emploi (INSEE, 1990-2012)

Le niveau de diplôme ou l'origine sociale des ultramarins ne suffisent pas à expliquer leur surreprésentation à des postes d'employés ou d'ouvriers dans la fonction publique. Même en contrôlant pour ces caractéristiques, les ultramarins ont jusqu'à deux fois plus de chances que la population majoritaire de travailler à ces postes. En revanche, elles semblent expliquer pourquoi ils sont moins nombreux à des postes de professions intermédiaires ou de cadres du public : la sous-représentation observée dans les statistiques descriptives disparaît dans la régression. Jusqu'à la fin des années 1990, être né dans les DOM augmente les chances d'occuper ces positions ; puis, ces chances d'accès deviennent similaires à celles de la population majoritaire. Il convient donc d'analyser les mécanismes à l'origine de cette distribution spécifiquement liée à l'origine ultramarine.

Un autre résultat important de ces estimations est la diminution au cours du temps de l'écart entre ultramarins et population majoritaire, dans leurs chances d'accès au secteur public. Cette évolution est moins forte que celle observée en comparant les parts d'actifs du public parmi les deux populations, ce qui suggère que cette dernière était en partie liée à un changement des caractéristiques socioprofessionnelles des migrants. Néanmoins, la probabilité pour un ultramarin de travailler comme employé ou ouvrier du public diminue nettement, alors qu'elle ne se réduit que faiblement pour la population majoritaire. Cette tendance pourrait refléter les effets des transformations du recrutement dans le secteur public sur des populations exposées aux discriminations, comme les ultramarins.

Depuis les années 1970, l'essor du Nouveau management public a été à l'origine d'une restructuration du service public dans son organisation (Bezes 2009), son travail administratif et son recrutement (Cartier 2001). La taille et la nature de ces mutations est difficile à saisir. Depuis les années 1980, la part de fonctionnaires n'a cessé d'augmenter et les emplois du secteur public représentaient 22% des actifs en 2002 (Pouget 2005). En même temps, les actifs du secteur public font le récit d'une pression croissante, de davantage de sélection et de conditions de travail détériorées liées à un manque de personnel. La croissance apparente du secteur masque des dynamiques contraires selon le secteur, le type de contrat et le groupe social (Hugrée, Penissat et Spire 2015). Le changement induit par le Nouveau management public semble avoir réduit les opportunités offertes par le secteur public.

Les positions les moins qualifiées sont de plus en plus occupées par des diplômés, diminuant la part d'individus avec des niveaux d'éducation plus faibles (Fougère et Pouget 2001). Louisette rapporte ces tensions grandissantes : « *Il faut passer les concours maintenant c'est de plus en plus dur. Y'a énormément de monde. Moi, je vois, dans les concours, je vois des bac...Je vois pour le concours, la preuve, moi quand j'ai passé mon premier concours, y'avait des bac +4/5. Je me disais : mais c'est pas possible quelqu'un qui a un bac+4 bac+5 qui vient... parce qu'ils cherchaient une garantie.* ». Si la fonction publique offre davantage d'opportunités de mobilité aux femmes de classe populaire et aux employés d'origine modeste une fois qu'ils sont recrutés, l'accès à ces postes s'est restreint pour ces mêmes populations (Gollac et Hugrée 2015).

Un mécanisme similaire de fermeture à l'entrée et d'élargissement des opportunités internes s'observe lorsqu'on s'intéresse au statut migratoire plutôt qu'au sexe ou à l'origine sociale (figure 7.10). À l'aide de deux régressions logistiques de panel sur les enquêtes Emploi 1982-2002, j'estime la probabilité de connaître une augmentation de salaire entre deux interrogations (les enquêtés sont interrogés trois fois à un an d'intervalle). L'indicateur est limité : il considère de la même manière toute augmentation, quel que soit le niveau initial du salaire et l'ampleur de l'augmentation. Il ne mesure par une position sur la grille salariale mais le fait de connaître un changement, quelle que soit son amplitude. Il permet néanmoins de capter ceux qui font l'expérience d'une certaine mobilité.

Alors qu'entre 1982 et 1992, il n'y avait pas de différence significative entre les probabilités d'augmentation de la population majoritaire et des ultramarins, ces derniers sont plus susceptibles d'être augmentés entre 1993 et 2002. L'écart est particulièrement fort dans le secteur public. Ce n'est donc pas l'attractivité du secteur public qui décline mais son accessibilité. Des mécanismes qui permettaient jusqu'alors aux ultramarins un recrutement dans des petits postes du secteur publique se révèlent moins efficaces au cours du temps. Cette tendance est liée à une double transformation de l'accès à la fonction publique : d'une part, les tensions croissantes sur le marché du travail ont conduit davantage de diplômés vers le secteur public et accru les mécanismes de sélection ; d'autre part, une nouvelle gestion du travail a conduit la fonction publique à revoir ses modes de recrutement, mobilisant des dispositifs et des critères moins favorables aux ultramarins.

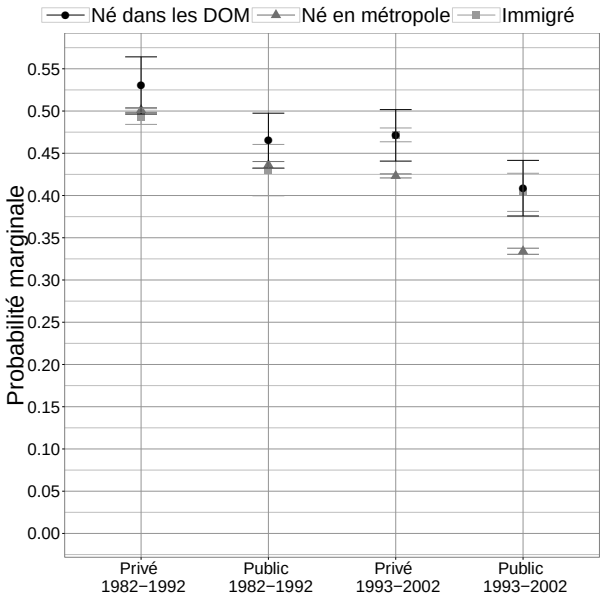

FIGURE 7.10: Probabilités marginales d'obtenir une augmentation de salaire entre deux interrogations selon le secteur

Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2002) | Estimations de deux régressions logistiques à effets aléatoires

Ainsi, le recrutement dans la fonction publique et les parcours des individus qui y évoluent révèlent des logiques de reproduction et de mobilité, segmentées selon la classe, le sexe et l'origine migratoire. Les mécanismes propres à cette dernière dimension renvoient aux spécificités de l'expérience migratoire, mais également à la production de frontières ethno-raciales, à la fois matérialisées par une plus grande vulnérabilité sur le marché du travail (notamment liées aux discriminations) et par la performance de rôles professionnels. Les logiques de reproduction et de mobilité au sein de la fonction publique reposent autant sur les opportunités concrètes offertes par ce secteur que sur la valeur symbolique qui lui est associée, ainsi que sur des processus de reconstruction à posteriori des vocations.

Les ultramarins sont plus susceptibles de travailler dans la fonction publique que les individus nés en métropole : cette surreprésentation est liée à leurs carrières scolaire et leurs origines sociales mais demeure forte une fois l'effet de ces caractéristiques contrôlé. Alors que, toutes choses égales par ailleurs, les ultramarins ont moins de chance que les individus nés en métropole d'occuper des postes de cadre ou professions intermédiaires sur l'ensemble du marché du travail, ce n'est pas le cas dans le public. En revanche, leur surreprésentation dans ce secteur s'est réduite depuis les années 1980. Cette transformation renvoie à des pratiques de recrutements plus compétitives, qui semblent d'autant plus défavorables aux ultramarins. Elle peut également refléter un changement dans les représentations que les ultramarins associent à la fonction publique et à ses métiers.

*

Ce chapitre montre l'inscription des populations ultramarines de métropole au sein des classes populaires, bien qu'une part significative des migrants ultramarins appartienne aux classes moyennes-supérieures. Cette inscription se renforce à chaque palier des parcours socioprofessionnels des migrants ultramarins. Du fait de leurs origines sociales plus souvent modestes, mais aussi de mécanismes propres à l'expérience ultramarine du système scolaire, les ultramarins connaissent des carrières scolaires plus courtes que les individus nés en métropole. Leurs niveaux d'études inférieurs les placent dans une position défavorable sur le marché du travail, qui se caractérise par une plus grande exposition au chômage et une plus forte présence dans des positions d'employés et ouvriers. À caractéristiques socioéconomiques égales, leur exposition au chômage se rapproche de celle des natifs de métropole (sauf pour les titulaires d'un CAP ou BEP) mais leur surreprésentation parmi les employés et ouvriers demeure forte. À nouveau, des expériences propres à leur condition d'ultramarins s'additionnent aux effets de leur origine sociale.

La position spécifique des ultramarins se reflète dans une distribution professionnelle qui se distingue nettement de celle des individus nés en métropole, en particulier pour les femmes. Les ultramarins sont surreprésentés dans des professions subalternes de l'administration publique, du soin, de l'entretien et de la sécurité. Pour les ultramarines, cette surreprésentation s'accompagne d'une sous-représentation dans des professions connues pour être des canaux de mobilité sociale pour les femmes. Une telle ségrégation socioprofessionnelle marque ainsi l'assignation des ultramarins à des rôles sociaux distincts des autres Français. Néanmoins, elle reflète aussi des mécanismes liés à leurs trajectoires migratoires et les ressources qu'ils savent mobiliser, notamment par le recours aux réseaux migratoires dans leur recherche d'emploi. La surreprésentation des ultramarins dans la fonction publique reflète ces différentes dimensions, offrant des opportunités de mobilité sociale à ceux qui parviennent à y faire carrière. Les parcours professionnels singuliers des ultramarins en métropole ne sont ainsi pas le seul produit de contraintes liés à leur origine sociale et ethno-raciale : ils montrent aussi les ressources de ces migrants pour tirer parti de situations à première vue désavantageuses.

Dans le chapitre suivant, je poursuis mon étude du rôle de la fonction publique pour analyser plus finement ces mécanismes. Je me focalise sur le poids des réseaux de migrants et les représentations que les ultramarins associent à ces métiers. J'étudie comment la lecture que les ultramarins font de leurs carrières constitue une réponse aux stéréotypes auxquels ils font face sur le marché du travail, ainsi que plus largement dans la société française.

Chapitre 8

Des positions sociales réinterprétées

Les ultramarins connaissent une forte ségrégation professionnelle : ils sont surreprésentés aux postes d'employés et d'ouvriers, ainsi qu'au sein du secteur public. Certaines professions spécifiques sont devenues des symboles de la présence ultramarine en métropole, en particulier en région parisienne : les aides-soignantes de l'assistance publique, les employés des PTT ou encore les agents de police. Si la sélection migratoire et l'histoire coloniale des régions jouent un rôle important dans l'insertion professionnelle des migrants, incorporer des facteurs explicatifs relatifs aux contextes locaux permet d'analyser à une échelle plus fine les positions de ces derniers sur le marché du travail. Étudier les politiques gouvernementales, les segmentations ethno-raciales du marché du travail, la ségrégation résidentielle, les ressources communautaires et réseaux locaux, ainsi que les dynamiques de genre, enrichit notre compréhension des mécanismes de distribution professionnelle des migrants (Grasmuck 1997).

Dans ce chapitre, j'analyse ainsi les trajectoires des migrants ultramarins, en mettant en valeur les effets croisés des politiques de recrutement des organismes migratoire, des réseaux de conseil et d'entraide et de logiques de genre dans la formation de niches professionnelles. Je ne m'intéresse pas seulement aux positions des migrants des DOM à un moment donné mais à leurs carrières : ces dernières correspondent à une succession de postes occupés mais aussi à un processus d'apprentissage et de construction de représentations, qui façonne les identités sociales (Becker 1985). Si j'étudie le rôle de ressources sur le marché du travail – les politiques de recrutement, les réseaux de conseil et d'entraide, c'est pour mieux mettre en valeur la manière dont elles participent à des formations culturelles qui interagissent avec les identités sociales des ultramarins.

J'analyse à la fois les représentations associées aux ultramarins et les représentations que ces derniers associent à la fonction publique, ainsi qu'à leurs professions spécifiques. Les unes et les autres se répondent dans l'arène de négociation que représente la sphère professionnelle. En effet, les individus sont fréquemment définis par leur travail, qu'ils participent à cette identification ou la subissent. Quand un ultramarin de la fonction publique associe certaines caractéristiques ou valeurs à ce secteur, il met en valeur un processus de définition de soi et/ou la manière dont il pense être perçu. En particulier, la spécialisation professionnelle des ultramarins fait l'objet d'images qui renforcent les stéréotypes hérités du système colonial mais aussi d'interprétations qui permettent aux ultramarins de négocier leurs rôles sociaux, dans une forme de retournement de stigmate (Goffman 1975).

8.1 Ressources migratoires et constitution de niches d'emploi

Liens migratoires dans le recrutement : un avantage pour l'emploi ?

Les ressources relationnelles jouent un rôle clef dans l'insertion sur le marché du travail des migrants (Elliott 2001 ; Kalter et Kogan 2014 ; Toma 2016) ou de populations exposées aux discriminations (Waldinger 1996 ; Waters 2001). Dans la littérature anglophone, ces deux types de population sont généralement désignées sous le terme englobant de « minorités » et leurs pratiques désignées par l'adjectif « ethnique ». Cet usage reflète notamment l'importance de la comparaison entre les populations immigrées et Afro-américaines, que j'ai relevée aux chapitres précédents. Il souligne le fait que l'importance accrue des ressources relationnelles n'est pas seulement le reflet de contraintes liées à l'expérience migratoire, comme les barrières linguistiques ou le fait de disposer de moins d'information sur le fonctionnement du marché du travail local, mais aussi de difficultés d'insertion au sein d'une société où des employeurs peuvent se montrer moins disposés à embaucher certains individus, en fonction de leur catégorisation ethno-raciale. Ces ressources sont diverses et ne produisent pas les mêmes effets selon leurs caractéristiques.

Les relations entre appartenance à une minorité, recours au capital social et emploi sont d'abord structurées selon deux dimensions : la concentration d'individus issus d'une minorité parmi les employeurs d'un secteur ; la concentration d'individus issus d'une minorité parmi les employés d'un secteur. Ces dimensions se croisent ensuite avec l'orientation de la recherche d'emploi des individus : vers un emploi salarié, d'une part, vers des métiers d'indépendants, en particulier d'entrepreneurs, d'autre part. En effet, une abondante littérature documente l'importance de l'entrepreneuriat comme voie professionnelle pour certaines minorités, cette dynamique pouvant déboucher à des recrutements au sein de la minorité, voire à la formation d'économies d'enclaves, sans que ce soit toujours le cas [1] (Zhou 2004).

Dans le cas des ultramarins, cette voie semble rarement empruntée, malgré un certain développement des commerces antillais en région parisienne [2]. Je m'intéresse donc davantage au recours aux réseaux sociaux dans une recherche d'emploi salarié. Cette dernière peut alors se traduire par trois types de logiques : le recrutement par un membre de la minorité dans une entreprise dite ethnique, l'arrivée dans un secteur où la minorité est surreprésentée par conseil voire cooptation par un membre de la minorité, l'arrivée dans un secteur où la minorité n'est pas surreprésentée par ce même type de lien. La distinction entre ces logiques renvoie aux questionnements sur les effets différenciés des liens inter et intra-communautaires (*bridging* et *bonding ties*).

Pour les immigrés asiatiques de Los Angeles, alors que l'orientation vers des postes offerts par des employeurs issus de sa minorité est plus souvent caractéristique de mouvements vers des emplois peu qualifiés et peu prestigieux, le recours aux réseaux sociaux pour chercher dans un marché plus large améliore les conditions d'emploi des migrants (Sanders, Nee et Sernau 2002). Ce sont les migrants plus contraints (ceux dont les compétences linguistiques et culturelles les éloignent le plus du marché du travail) qui ont davantage recours au premier type de solidarité ethnique dans leur recherche d'emploi.

1. La formation d'une économie d'enclave ne repose pas uniquement sur l'ethnicisation d'un secteur économique : elle requiert la présence d'une importante classe entrepreneuriale issue d'une minorité, contrôlant des activités de niches mais aussi des activités communes de l'activité générale, avec des patrons, clients et employés partageant une origine commune (Zhou 2004).

2. Les Antillais sont sous-représentés parmi les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (entre 1982 et 1991, alors qu'ils représentent 0,65% des actifs, ils ne représentent que 0,03% de cette PCS) mais leur poids dans cette catégorie a augmenté au fil du temps, atteignant 0,09% entre 2002 et 2012 (alors qu'ils représentent alors 0,56% des actifs). Cette hausse est portée par leur présence plus importante parmi les artisans (0,09%) et les commerçants (0,10%). Source : enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

À partir du recensement de 1990, John Logan, Richard Alba et Brian Stults (2003) comparent les conditions d'emploi des minorités de trois grandes villes des États-Unis, dans quatre types de secteurs économiques : niches d'emploi (où des employeurs n'appartenant pas à la minorité recrutent des travailleurs issus de cette minorité), économies d'enclave (où des employeurs appartenant à la minorité recrutent des travailleurs issus de cette minorité), niche entrepreneuriale (où des employeurs appartenant à la minorité recrutent des travailleurs qui ne sont pas issus de cette minorité) et secteurs non-ethnicisés (où des employeurs n'appartenant pas à la minorité ne recrutent pas spécifiquement des travailleurs issus d'une minorité). Ils ne trouvent pas d'effet du « travail ethnique » en termes de condition d'emploi, sauf au sein de la niche que le secteur public représente pour les Afro-Américains et les Portoricains, qui leur offre de meilleures conditions.

En Allemagne, où les emplois peu qualifiés sont plus rares et les immigrés connaissent un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne nationale, l'importance des qualifications formelles semble amoindrir l'effet des réseaux sociaux, notamment comparé au cas américain (Drever et Hoffmeister 2008). Si les personnes d'origine étrangère sont plus susceptibles d'y avoir recours, ces liens ne semblent pas améliorer la qualité des emplois obtenus. Les emplois que les personnes d'origine étrangère obtiennent par interconnaissance offrent en moyenne de moins bonnes conditions que ceux obtenus par d'autres moyens, mais ces moins bonnes conditions s'expliquent par les caractéristiques socioéconomiques des migrants qui ont plus souvent recours aux réseaux. Ce sont leurs qualifications en moyenne inférieures qui expliquent la qualité inférieure des emplois auxquels ils ont accès. Ainsi, l'effet s'efface quand on s'intéresse à la comparaison entre le nouvel emploi et l'emploi précédent, plutôt qu'au niveau absolu des conditions de travail.

Sans offrir un point de vue exhaustif sur la recherche étudiant les liens entre appartenance à une minorité, réseaux sociaux et conditions d'emploi, ces quelques études permettent néanmoins d'en cerner les principaux mécanismes. D'abord, le recours aux liens d'interconnaissance n'est pas typique des minorités mais il pèse davantage dans leur recherche d'emploi que dans celle de la population majoritaire. Il est également plus important dans des contextes où les qualifications formelles structurent moins l'accès à l'emploi.

Ensuite, plus les individus font face à des contraintes qui les éloignent du marché du travail, plus ils ont recours à ces réseaux, ce qui produit mécaniquement un effet brut négatif du recours aux liens ethniques dans la recherche d'emploi sur les conditions d'emploi. En revanche, des approches plus différenciées du type de lien mobilisé, tenant compte des caractéristiques socioéonomiques des migrants, montrent que les liens d'interconnaissance ont peu voire pas d'effet sur le type d'emploi obtenu. Les réseaux sociaux apparaissent alors faciliter l'accès à l'emploi, sans que les emplois ainsi obtenus offrent de meilleures conditions de travail ou de rémunération. Enfin, les contextes locaux jouent un rôle important dans l'effet des emplois dits ethniques, en particulier le type de niche dans laquelle ils se situent. Ainsi, le secteur public apparaît comme un secteur à part, offrant des opportunités avantageuses aux minorités qui parviennent à y établir des niches (Logan, Alba et Stults 2003 ; Waldinger 1996). Dans le cas des migrants des DOM, le secteur public est un espace d'opportunités hétérogène : l'assistance publique, la petite fonction administrative ou les forces de l'ordre ne relèvent pas, à priori, des mêmes logiques.

Le travail des ultramarines dans le secteur hospitalier, en particulier, semble à l'intersection de deux mécanismes : celui qui lie le processus genré de migration au développement du secteur du soin et du service à la personne, celui qui fait du secteur public une voie de validation des compétences, de stabilisation de l'emploi et d'obtention d'un statut. En effet, la position spécifique des migrantes souligne la similarité entre les processus de formation de niches ethniques et de ségrégation genrée du marché du travail (Schrover, van der Leun et Quispel 2007). La développement de la demande de travail domestique et de soin, ainsi que sa féminisation, au sein d'un système mondial encore structuré par des relations coloniales, a favorisé la mobilité géographique de femmes recrutées dans ce secteur (Gutiérrez-Rodríguez 2010 ; Hondagneu-Sotelo 1994 ; Moya 2007). Les emplois domestiques se différencient entre les postes à demeure (*live-in*) et ceux qui ne nécessitent pas de vivre chez les clients (*live-out*) : cette distinction détermine différents rapport à la précarité, au risque et à la sécurité (Anderson 2000). Plus largement, les différences au sein du travail du *care* sont structurées par la présence ou non de rémunération et par le cadre dans lequel le travail est effectué, du cadre d'organisations économiques au cadre intime (Zelizer 2010). Ces différentes sphères sont poreuses et les migrantes qui rejoignent ce secteur circulent de l'une à l'autre.

En apparence, le caractère indésirable de ces métiers remet en question la dimension stratégique de l'orientation vers ces niches. Pourtant, ces dernières sont le site de logiques de mobilité ascendante. À l'échelle inter-générationnelle, ces logiques opèrent dans deux directions (Moya 2007). Soit, le travail des mères migrantes dans ces secteurs donne accès à leurs filles à de meilleures conditions de vie, qui leur permettent ensuite d'accéder à de meilleures positions d'emploi. Soit, les deuxièmes générations occupent les mêmes métiers, rendus plus désirables, notamment par comparaison à d'autres emplois peu qualifiés. À l'échelle intra-générationnelle, le passage d'une sphère à l'autre peut améliorer les conditions de travail, la rémunération, et donner accès à un statut. Ainsi, pour les femmes employées comme domestiques, le mouvement du *live-in* au *live-out* représente une forme de mobilité ascendante, de même que la régularisation des situations par l'entrée dans des structures professionnelles officielles (Freitas et Godin 2013). La trajectoire de Marie, d'abord recrutée comme domestique à demeure via le Bumidom, puis agent d'entretien auprès d'un organisme privé, puis agent d'entretien dans le secteur public, obtenant le statut de fonctionnaire, reflète ce type de logique. Ces trajectoires se comprennent alors à l'aune de trois « régimes » : celui du genre, celui des aides sociales et celui de la régulation migratoire (Lutz 2010).

En même temps, les études croisant inégalités de sexe et inégalités ethno-raciales sur le marché du travail montrent que les divisions sont plus marquées entre segments du marchés du travail isolant les immigrés des autres travailleurs, qu'entre hommes et femmes immigrés sur ce marché (Schrover, van der Leun et Quispel 2007). Ainsi, il semble pertinent d'étudier les continuités entre la spécialisation professionnelle des hommes et des femmes venus des DOM et d'analyser comment ces continuités s'expliquent par un travail spécifique de négociation de rôles, à l'intersection du genre et des frontières ethno-raciales. Je mets également en valeur les liens entre la fonction publique – secteur à première vue très formalisé et valorisé socialement – et des postes subalternes vers lesquels les migrants peuvent être dirigés dans un premier temps, comme les emplois d'employée de maison ou de personnel de ménage pour les femmes, ou d'ouvriers non-qualifiés pour les hommes. Loin de constituer deux niches isolées, l'une représentant la réussite sociale et l'autre le maintien aux marges du marché du travail, ces secteurs s'inscrivent dans un continuum de positions caractérisant les carrières des ultramarins en métropole.

Politiques de gestion de la main-d'œuvre et réseaux de migrants

Les chapitres 1 et 4 ont mis en valeur le rôle de l'action d'État dans l'organisation des flux migratoires, en particulier durant la période d'activité du Bumidom. Des années 1960 à 1980, conjointement à d'autres organismes publics, ce dernier participe à l'orientation professionnelle des migrants venus des DOM. Son action est structurée par la nature de la demande de main-d'œuvre en métropole mais aussi par certaines représentations associées aux ultramarins, liant stéréotypes ethno-raciaux et rôles professionnels. Dans un contexte d'importante migration de travail, les ultramarins sont notamment recrutés pour occuper des postes du secteur public inaccessibles aux étrangers (Marie 2002 ; Pattieu 2016). Un ensemble de politiques d'emploi et de développement administratif préalables, au sein des îles, ont préparé l'orientation massive des ultramarins vers la fonction publique en métropole [3](Byron et Condon 2007b). Ils sont nombreux à travailler au guichet : dans les administrations locales, les hôpitaux ou aux PTT. À cette époque, ces emplois ne sont pas des emplois désirables pour les métropolitains, notamment du fait de leurs conditions de travail et niveaux de salaire (Cartier 2005). L'insertion des ultramarins dans ce secteur devient donc un des symboles de leur position intermédiaire : mieux lotis en termes d'emploi que les immigrés mais placés dans des postes dévalorisés par les métropolitains.

Mais la fonction publique n'est pas le seul canal de recrutement que le Bumidom privilégie pour les ultramarins : l'organisme oriente également ces migrants vers des emplois d'ouvriers industriels pour les hommes ou d'employée de maison pour les femmes. Dès cette période, l'insertion dans le secteur public n'est donc pas le seul produit de l'intervention publique dans les carrières des migrants. Les parcours de certains ultramarins dans la fonction publique s'inscrivent même dans une opposition aux trajectoires que les organismes migratoires avaient envisagé pour eux. Dans les années 1960 et 1970, les pouvoirs publics cherchent à éviter une trop forte concentration d'ultramarins en région parisienne et privilégient des postes en province, surtout pour les hommes recrutés dans l'industrie. Ces stratégies sont souvent déjouées par les migrants, qui rejoignent rapidement la capitale en s'appuyant sur les réseaux d'entraide à leur disposition (Pattieu 2016). Cette mobilité géographique peut alors s'accompagner d'une réorientation vers le

3. « *The aspiration to work in the public services, now well-established, could be called upon to entice Martinicans and Guadeloupeans to leave their island homes and take up employment in France.* » (Byron et Condon 2007b, p.38)

secteur public (Condon et Ogden 1991a). De telles résistances s'observent aussi chez les femmes : parmi ces dernières, nombreuses sont celles qui abandonnent le poste de domestique au sein d'un ménage que leur a attribué le Bumidom, pour chercher un emploi dans un autre domaine, souvent dans les hôpitaux publics parisiens, qui sont réputés pour offrir de meilleures conditions de travail.

Les réseaux migratoires reproduisent et accentuent donc une distribution professionnelle spécifique, en homogénéisant les parcours des migrants, même si une part importante des ultramarins n'a pas rejoint le secteur public. Les primo-arrivants jouent un rôle pionnier : ils ouvrent la voie, dans certains secteurs, aux vagues suivantes de migrants, construisant des niches de plus en plus solides. Les réseaux familiaux constituent une ressource clef. Les foyers de parents ou de proches agissent comme des centrales de tri, logeant les nouveaux arrivants (pour des durées pouvant s'étendre sur plusieurs années) et leur donnant des conseils sur les endroits où postuler. De nombreux enquêtés ont vécu chez un membre de leur famille déjà installé à leur arrivée en métropole (Louisette chez son père, Amélie – aide-soignante martiniquaise de 25 ans – chez sa marraine, Bernadette – aide-soignante guadeloupéenne de 58 ans – chez une cousine, etc.). Réciproquement, ils étaient nombreux, comme Virgile (directeur d'un centre d'animation, 28 ans, Guadeloupe) et sa mère, ou Véronique (animatrice martiniquaise, 43 ans) et la sienne, à avoir accueilli plusieurs membres de leur famille. Chantal (agent administratif martiniquaise de 50 ans) résume ainsi l'effet de ces réseaux sur les migrations : « *Et puis bon y'a un membre de la famille qui a réussi donc qui conseille à l'autre de venir, ainsi de suite, qui héberge l'autre et puis ça fait une chaîne* ».

Les conseils et l'entraide s'étendent à l'insertion sur le marché du travail. Josiane (assistante dans une crèche, réunionnaise, 50 ans) raconte : « *Par l'intermédiaire de mon beau-frère, qui à l'époque travaillait à la SNCF, donc elle* [sa mère] *a pu trouver du travail rapidement* ». Janine (ATSEM guadeloupéenne, 61 ans) semble avoir bénéficié du même type d'aide pour la SNCF : « *J'avais un oncle qui travaillait à la SNCF, c'est lui qui m'avait fait rentrer et sa femme travaillait à la cantine de la SNCF et c'est elle qui m'avait fait entrer pour un remplacement.* ». Quand elle est devenue ATSEM, c'est à nouveau la famille en place qui a encouragé son choix : « *J'ai postulé pour la commune*

parce que j'avais mon oncle qui travaillait à la commune de C. et j'avais déjà ma sœur qui travaillait ». Francine, devenue ATSEM après avoir été aide-soignante plusieurs années, explique sa démarche par l'emploi de son époux en mairie : « *J'ai postulé oui parce que j'avais mon mari qui travaillait déjà en mairie* ». Réciproquement, Tom (aide-soignant guadeloupéen, 59 ans) a obtenu un travail à l'hôpital pour sa fille lorsque cette dernière n'a pas réussi à rejoindre la formation à laquelle elle aspirait après le bac.

Une culture des concours

Le rôle des réseaux de conseil renforce l'omniprésence de la fonction publique dans les parcours des ultramarins. Dans les discours que les ultramarins du secteur public tiennent sur leur parcours professionnel durant les entretiens, les représentations associées à la nature du travail sont ambivalentes (entre dureté des conditions de travail et plaisir de travailler au contact permanent de personnes, entre fierté d'aider son prochain et critique du comportement des usagers), mais le secteur est toujours valorisé pour la sécurité de l'emploi qu'il confère. L'insécurité économique et le chômage influencent les candidatures à la fonction publique (Fougère et Pouget 2001 ; Krueger 1988 ; Schnapper et Darbel 1969b). Les DOM connaissent depuis longtemps un taux de chômage très élevé : 33% de la population active des DOM était sans emploi en 1990 (Cueugniet 1991). En conséquence, la sécurité de l'emploi offerte par le secteur public le rend particulièrement attractif aux migrants ultramarins. De plus, les collectivités locales des DOM ont répondu à leur mission de lutte contre le chômage et la misère avec, pour outil principal, la multiplication d'emplois subalternes qui viennent gonfler la fonction publique locale (Catteau, Hautcoeur et Squarzoni 1992). L'orientation vers le public s'inscrit donc dans la continuité de politiques développées dans le DOM d'origine.

L'image protectrice de la fonction publique est aussi liée au recrutement par concours. Ce mode de sélection permet, dans une certaine mesure, de réduire les discriminations. Les enquêtés emploient peu le terme « discrimination » mais sont nombreux à évoquer des expériences au cours desquelles leur origine ou leur couleur de peau a posé problème. Ils dénoncent souvent le racisme de la société française, en utilisant avec moins d'hésitation ce mot. Partant de là, même lorsqu'ils ne relatent pas de discriminations dont ils auraient fait l'expérience dans la sphère professionnelle, ils valorisent un cadre qui les en protège.

Chantal opère ce type d'association : « *Vous savez j'ai une amie, par exemple, qui a un très beau nom avec une particule et elle cherchait un logement. Elle avait pas spécialement un accent (...) on lui a proposé des supers choses au téléphone et quand elle est arrivée ils se sont rendus compte que c'était une Antillaise. C'était pas la même chose quand même, elle a pas eu les logements qu'on lui avait proposé au téléphone. Donc je pense que c'est pas systématique mais quand vous avez un entretien vous êtes en face de l'employeur, ben certains ont des critères de choix. Vous passez votre concours, vous êtes derrière votre feuille, vous n'avez pas... Après vous avez un oral, ok. Mais vous avez déjà passé l'écrit au préalable. Enfin, je veux dire, c'est plus anonyme.* »

Si certains ultramarins font toute leur carrière dans la fonction publique (c'est notamment le cas de nombreuses infirmières et aides-soignantes), la plupart ont des parcours marqués par des va-et-vient entre les secteurs privé et public. Les croyances sur les avantages de ce dernier sont alors confirmées par la comparaison des expériences. Evelyne n'est pas fonctionnaire mais travaille comme comptable dans un organisme public. Elle a trouvé ce poste après de longs mois de recherches infructueuses dans le secteur privé. Pour elle, c'est bien le système de recrutement de l'organisme qui a permis son embauche : « *Je me suis inscrite tout de suite au chômage et ensuite, pour retrouver du travail, là je suis tombée des nues (...) alors j'ai retrouvé grâce à internet quand même en allant sur le site de la CNAV la caisse d'assurance vieillesse. Y'avait une session de recrutement, ben ce sont des tests qu'on vous fait passer, on vous propose, voilà, c'était dans la comptabilité. Donc j'ai passé le test, j'ai réussi, grâce à Dieu comme on dit, j'ai réussi le test et puis voilà depuis je travaille à la CNAV.* »

Les images véhiculées sur la fonction publique, les conseils souvent répétés des proches et les expériences parfois contrastées des ultramarins participent ainsi à la formation et au maintien d'une « culture des concours ». J'emprunte cette expression à Chantal, pour qui les concours ont été un élément structurant de sa carrière professionnelle : « *J'ai gardé cette culture des concours et j'appelais parfois spontanément dans les ministères demander s'il y avait des concours de prévus des choses comme ça quoi. Je suis parfois allée à la rue je sais plus comment ça s'appelle... dans le 5eme, au journal officiel directement.* »

Une telle culture est présente même chez les ultramarins plus dotés en ressources sur le marché du travail. J'ai rencontré Aline, réunionnaise de 25 ans, plusieurs fois au cours de ses études dans une grande école. Elle envisageait souvent de « passer les concours » (c'est-à-dire certains concours de la fonction publique) lorsqu'elle doutait de son parcours, son père policier le lui conseillant vivement. Une fois ses études achevées, et après plusieurs expériences de CDD, elle a décidé de passer le concours de la fonction publique correspondant au poste qu'elle occupe dans une administration régionale, pour stabiliser sa position professionnelle.

Finalement, « les concours » renvoient par métonymie à l'ensemble de la fonction publique et de ses avantages. Evelyne raconte ainsi : « *Ma mère était aide-soignante à l'hôpital. Elle nous disait : "ah il faut passer des concours, il faut être fonctionnaire comme ça tu as tes trois mois".* » Les trois mois désignent ici les congés bonifiés, qui permettent aux natifs des DOM fonctionnaires en métropole de revenir régulièrement dans leur DOM d'origine. Tous les trois ans, ils donnent droit à une majoration de la durée du congé annuel, une prise en charge des frais de voyage, et au versement d'une indemnité. Cette politique constitue, pour les ultramarins, un des attraits du secteur public comparé au secteur privé. Elle avait d'abord été mise en place dans les années 1950 pour les fonctionnaires métropolitains en poste dans les DOM, couvrant leurs retours en métropole. Ce n'est qu'en 1978, après une mobilisation de plusieurs années, que la réciproque a été obtenue pour les natifs des DOM [4]. La mesure fait l'objet de tensions au travail : parfois perçue comme un traitement de faveur par les collègues qui n'en bénéficient pas, elle peut aussi constituer une barrière à l'embauche, un chef de service ne voulant pas prendre le risque de voir un employé partir deux mois consécutifs. Elle rappelle que les relations entre fonction publique et outremer se sont construites dans un contexte colonial puis postcolonial.

4. Elle ne s'applique pas aux contractuels.

8.2 Un statut qui n'efface qu'en partie les stéréotypes

Les postes occupés par les ultramarins sur le marché du travail soulignent l'ambivalence de leur position en métropole, que ce soit en termes de conditions objectives de travail ou en termes de prestige social. D'une part, ces postes renforcent leur situation intermédiaire, entre les immigrés et la population majoritaire. L'accès à la fonction publique statutaire, en particulier, n'est rendu possible que par leur citoyenneté française. Cela met à nouveau en relief le rôle clef de la citoyenneté dans leur positionnement. D'autre part, ces postes véhiculent des représentations qui peuvent à la fois être valorisantes et dévalorisantes pour les ultramarins, qui peuvent leur permettre de dépasser des stéréotypes issus de la période coloniale et tout autant les renforcer. Si elles se manifestent différemment selon que l'on considère la fonction publique en général ou le poste occupé dans la fonction publique en particulier (petite administration, forces de l'ordre, *care*), ces représentations font écho aux rapports hiérarchiques racialisés mis en place depuis l'esclavage et à leurs conséquences durables sur les voies d'ascension sociale envisageables dans les DOM.

Les rémanences d'un passé colonial

Au-delà des avantages matériels qu'elle offre, l'image positive dont la fonction publique bénéficie auprès des ultramarins repose sur l'univers symbolique qui lui est associé. Être fonctionnaire c'est bénéficier d'un statut et d'un certain prestige [5]. Martin (directeur de magasin martiniquais, 55 ans) milite dans une association antillaise. Bien que ni lui ni ses proches n'aient directement connu le Bumidom, il me parle de ce que représentait la migration à l'époque où l'organisme était actif. Son discours dévie vers la question de la fonction publique : « *Instit dans le primaire, professeur dans les collèges, ce sont des métiers qui avaient une certaine aura. C'était presque aussi beau qu'être médecin, quand on était prof* ». Il évoque même une chanson qu'il entendait durant son enfance : « *Dis-moi chérie si t'es fonctionnaire, comme ça je te dirais peut-être oui. Bon un petit mandat, à la fin du mois ça vaut bien des bisous, ça vaut bien des câlins* ». Dans cette chanson populaire, le prestige de la fonction publique repose d'abord sur ses avantages matériels, la régularité du salaire versé étant d'autant plus valorisée que les conditions d'emploi sont précaires dans les DOM. Mais la chanson renvoie aussi à l'« aura » de ces métiers de statut.

5. « *Ah ben oui, parce que dans ces patelins, le curé c'est... C'est le curé, le maire, le facteur et l'instituteur, c'est quatre personnes qui font marcher la vie de la commune.* » (Cartier 2005, p.28).

La notion de hiérarchie sociale est au cœur de ce prestige. Les termes employés dans le corpus d'entretiens pour expliquer l'injonction à rejoindre la fonction publique appartiennent au champ lexical du classement : « *Dans les années 50-60, y'avait une image du fonctionnaire (...) Pour moi, c'était vraiment un échelon, enfin un niveau* » (Chantal), « *C'est un truc : faut être fonctionnaire (...) Par exemple, la maîtresse, elle a un rang, voilà* » (Evelyne). Dans un contexte où la légitimité que la citoyenneté française confère aux ultramarins n'est que partiellement actualisée (Célestine 2008a ; Saada 2003), appartenir au dispositif d'État permet franchir une frontière supplémentaire. Bien que citoyens français depuis 1848, les ultramarins font encore face à des traitements différenciés qui les renvoient à une altérité, leur donnant le sentiment d'être des citoyens de second rang (Vergès 2010). Rejoindre la fonction publique se présente alors comme une manière de « trouver sa place ». Gaston (conducteur de car martiniquais, 52 ans) n'a pas répondu à cet appel. Il explique néanmoins combien il était présent durant son parcours : « *Ben oui, parce qu'il faut être fonctionnaire, vous voyez. Quand j'étais jeune, au pays, j'entendais mes parents qui disaient, mes grands-parents, enfin, la famille, les amis, que il faut être fonctionnaire. C'était la seule façon de vous insérer socialement dans cette société française.* ». L'entrée dans la fonction publique est donc perçue comme un remède à la position marginale qu'occupent les ultramarins vis-à-vis des frontières de la communauté nationale.

La position intermédiaire que le secteur public offre aux ultramarins fait alors écho aux structures de l'outremer de l'époque coloniale. Le fonctionnaire est d'abord l'incarnation de l'autorité coloniale outre-mer, notamment à travers le rôle prépondérant joué par les administrateurs coloniaux puis les préfets. À mesure que les colonies se développent, les effectifs de la fonction publique augmentent et un nombre croissant de postes subalternes sont créés, avec entre autres pour fonction de faire le lien entre le pouvoir colonial et les populations locales. Ces agents de la fonction publique sont, par définition, des intermédiaires. Il n'est alors pas anodin que ce rôle soit d'abord rempli en majorité par des métis : cette distribution des positions professionnelles renvoie à la mise en adéquation entre stratifications sociale et raciale, fondée sur le colorisme (Bonniol 1992 ; Ganem 2006 ; Keith et Herring 1991).

Ces positions d'intermédiaires coloniaux se situent en bas de l'échelle hiérarchique et sont dotées de peu d'autorité. En même temps, elles constituent un pivot du pouvoir colonial (Lawrance, Osborn et Roberts 2006). L'enjeu colonial n'est pas le même aux Antilles, en Guyane, ou à la Réunion que dans les autres colonies. La population des vieilles colonies est constituée d'anciens esclaves et de colons alors que, dans les autres, l'État cherchent à s'assurer la participation de populations indigènes qui n'ont le statut que de sujets. Néanmoins, dans les deux cas, des individus aux positions intermédiaires, appartenant d'abord aux populations dominées, incarnent le pouvoir d'État, en même temps qu'ils l'instrumentalisent.

Au cours du vingtième siècle, le dispositif public se développe outremer. À la fonction d'intermédiaire des agents du service public s'ajoute une fonction d'assimilation, notamment incarnée par l'École. La hiérarchisation des fonctionnaires se solidifie autour de la différenciation entre les ceux qui sont recrutés en métropole et ceux qui sont recrutés dans les DOM, ces derniers relevant du régime du « cadre local ». Après la départementalisation, cette différence est maintenue, ce qui suscite la colère des populations locales. Aimé Césaire dénonce ainsi ce statut inégalitaire : « *Si plus favorisé, plus instruit, l'Antillais ou le Réunionnais échappe à la servitude de la glèbe, il deviendra petit fonctionnaire et injustement repoussé des cadres généraux auxquels ses diplômes français devraient lui donner accès, refoulé dans les cadres dits "locaux". Humilié et désarmé, il végétera, soumis à toutes les brimades d'une administration impitoyable. (...) La notion de "cadre local" est une survivance contre laquelle doivent s'élever tous ceux qui, comme nous, sont partisans de la doctrine : à diplôme égal ou à travail égal, salaire égal* » (Assemblée Nationale Constituante, 26 février 1946).

En février 1951, un rapport rédigé par 18 chefs de service métropolitains en poste en Martinique, soutenus par les agents équivalents des autres DOM, parvient au public et suscite une vague d'indignation dans l'ensemble des DOM (Leiris 1955). En effet, ce dernier révèle la conception encore raciste et coloniale que ces agents ont de leur fonction. Il demande une amélioration de leurs conditions qui ne peut qu'augmenter les inégalités avec les fonctionnaires du cadre local : « *Ce pays est très en retard au point de vue évolution économique et sociale (...) Au point de vue habitat, le métropolitain, astreint*

à subir ce climat tropical, ne peut, par ses conditions de vie antérieures, ses difficultés d'adaptation, supporter de vivre lui et sa famille dans la case, habitat normal de la grande masse de la population (...) Si l'Européen veut garder son autorité indispensable au bon accomplissement de sa tâche, il doit veiller particulièrement à son vestiaire, d'où frais supplémentaires. ». Malgré les réactions défavorables des populations locales, le décret du 8 juin 1951 répond aux demandes des chefs de service, mettant notamment en place une indemnité d'installation pour les fonctionnaires métropolitains. Un mouvement social de grande ampleur s'oppose à cette mesure dans les quatre DOM, aboutissant à une grève générale et illimitée déclenchée le 15 mai 1953.

Le mouvement porte ses fruits et, à l'issue de la grève, les militants obtiennent l'abrogation de l'indemnité d'installation destinée aux fonctionnaires métropolitains et l'augmentation de l'indemnité de vie chère, allouée indistinctement à tous les fonctionnaires (décret du 22 décembre 1953). Dans cette lutte, les fonctionnaires – en particulier, les instituteurs organisés derrière le Syndicat National des Instituteurs – jouent un rôle clef, qui révèle l'ambivalence de la position des fonctionnaires locaux dans les structures coloniales et post-coloniales : « *Dans ce débat, mieux armés que les autres catégories socioprofessionnelles, les fonctionnaires avec les instituteurs comme fer de lance, ont joué un rôle majeur portant les traces d'une histoire politique construite sous la colonie et contre son ordre.* » (Lucas 2007, p.58).

Cet épisode de l'histoire des DOM montre ainsi comment la présence des ultramarins dans la fonction publique locale représente à la fois un site supplémentaire de marginalisation de ces populations, en comparaison aux fonctionnaires métropolitains, et une ressource dans leur lutte pour l'égalité. Encore aujourd'hui, l'activité des employés ultramarins de la fonction publique reflète cette ambivalence. En Guyane, la rencontre administrative met en scène des jeux de domination liés aux hiérarchies locales, à des jugements de classe, des processus de racialisation, et des évaluations liées à la nationalité (Léobal 2016). Les positions de pouvoir y sont majoritairement occupées par des métropolitains blancs ou des créoles issus de l'élite métisse francophone.

Cette dualité se transpose en métropole, où les ultramarins sont surreprésentés dans les postes au guichet de la fonction publique. Dans les espaces de région parisienne où ils sont les plus concentrés, leur activité s'adresse non plus à une majorité d'ultramarins mais à des populations diverses selon le poste qu'ils occupent. Pour le personnel périscolaire d'Aquefleur ou les policiers que j'ai interviewés, les usagers ou interpellés sont souvent issus des classes populaires, immigrés ou descendants d'immigrés. Pour les aides-soignantes et infirmières de l'assistance publique, les patients appartenant à la population majoritaire sont plus fréquents. D'une manière ou d'une autre, les interactions au cœur de leur travail requièrent que les ultramarins dans la fonction publique se positionnent vis-à-vis de ces populations et du pouvoir qu'exerce l'État sur ces dernières.

À travers un statut et une culture professionnelle auxquels leur donnent accès leurs fonctions, ces migrants des DOM trouvent aussi des ressources pour se redéfinir. Les ambivalences de la position des fonctionnaires ultramarins reproduisent et accentuent alors celles de la position des ultramarins en général. Cette tension se trouve particulièrement forte au sein des forces de l'ordre : « *Les forces de l'ordre n'incarnèrent pas seulement la coercition d'État. Elles furent aussi le site d'émergence de langages spécifiques, y compris politiques, qui irriguèrent à des degrés divers le reste du corps social (…) Les langages militaires – ceux de l'honneur, de la discipline, de la masculinité, de l'ethnicité, de l'uniforme, etc. – furent certes des outils de domination, mais aussi des ferments de solidarité.* » (Debos et Glasman 2012, p.13-14)

Du corps racialisé au corps de l'État

La participation des ultramarins à la fonction publique est au croisement de rapports de domination coloniaux, de classe et de race mais elle ne s'y résume pas. Elle reflète aussi la capacité des migrants des DOM à mobiliser diverses ressources pour faciliter leur insertion sur le marché du travail et, plus largement, dans la société française. Elle leur permet de se positionner et, dans une certaine mesure, de réinventer leur image. Un premier élément révélateur de cette opération se situe dans le rapport qu'entretiennent certains ultramarins à l'uniforme. J'ai surtout relevé une telle relation dans les discours des policiers que j'ai interviewés. Néanmoins, il ne leur est pas réservé puisque d'autres agents du service public, notamment les employés du secteur hospitalier, portent un uniforme.

L'uniforme est un élément symbolique constitutif de l'identité ou de la culture professionnelle au sein des forces de l'ordre. Croisé avec l'expérience ethno-raciale des ultramarins, il prend de nouvelles significations. Une fois mis en valeur ce processus de transformation symbolique lié à l'uniforme au sein du milieu policier, je peux montrer comment il se retrouve, sous des formes atténuées, dans d'autres métiers du secteur public. La corporalité est au centre ce processus, mettant en miroir le corps de l'État et la dimension corporelle du racisme.

L'uniforme de police ou l'uniforme militaire sont les marqueurs indispensables de différenciation entre les forces de l'ordre et les populations civiles, légitimant leur monopole de la violence. Pour les agents des forces de l'ordre, il représente le respect de leur fonction, et par là un certain prestige. Sans qu'elle soit spécifique aux ultramarins, au sein de leur parcours, cette dimension revêt un sens différent ; elle fait écho à l'histoire coloniale des DOM et au spectre du racisme pesant sur le parcours des ultramarins. Plusieurs enquêtés indiquent ainsi qu'une des raisons pour lesquelles leur métier les avait attirés était le port de l'uniforme. Benjamin (policier réunionnais, 43 ans) raconte son orientation professionnelle : « *Ça m'a toujours intéressé en fait avant d'aller faire mon service militaire euh je vous voyez j'étais tellement j'étais tellement fan de l'uniforme que j'aurais pu être militaire aussi ou gendarme* ». Plus tard dans l'entretien, quand je lui demande si le métier qu'il a découvert en commençant à travailler comme policier correspondait à ce à quoi il s'attendait, il me répond : « *Oui oui oui j'étais content j'étais en uniforme* ». Il revient encore plusieurs fois sur cette idée au cours de l'entretien : « *J'étais en uniforme, j'étais fier vous voyez* ».

L'uniforme définit les forces de l'ordre dans le contexte colonial, permettant de lier corps militaire et administratif, associé à la notion de respect (Debos et Glasman 2012 ; Glasman 2012). Mais de telles logiques se retrouvent dans toute société dotée de corps policiers et militaires organisés. En particulier, le bleu de l'uniforme de police est devenu un symbole de cette fonction au sein de nombreux pays. Il est le marqueur le plus visible de la fabrique d'un « "corps" policier indifférencié » (Pruvost 2007, p.62). Cette indifférenciation est alors la promesse d'une forme d'égalité entre les employés de police, quels que soient leur sexe, leur origine, ou encore leur orientation sexuelle.

Pour les usagers : « *C'est la couleur de l'uniforme, pas celle de la peau, qui détermine le comportement des policiers. Les policiers sont "bleus", pas noirs ou blancs. Le statut professionnel d'un agent de police éclipse son origine raciale. En bref, "Ils sont de la police, par opposition à être noir ou blanc" et "Ce sont juste des flics ; ce sont des gens en uniforme"* »[6] (Weitzer 2000, p.318). Pour explorer cette question, je ne m'appuie pas exclusivement sur une littérature française, mettant notamment en perspective l'expérience des ultramarins de métropole avec celle des Afro-américains ou encore des caribéens britanniques.

Le fait que l'uniforme ait été un instrument de résistance à l'inclusion des Afro-Américains au sein de la police étasunienne est révélateur de sa charge symbolique : en 1930, les policiers noirs de Louisville (Kentucky) n'étaient pas autorisés à porter leur uniforme chez eux, contrairement aux policiers blancs ; à la fin des années 1940, les premiers noirs employés dans la police d'Atlanta (Georgia) n'étaient pas autorisés à porter leur uniforme sur le trajet de leur domicile à leur travail et devaient témoigner au tribunal en civil (Kuykendall et Bums 1980). La force protectrice de l'uniforme est mise en valeur par la comparaison entre les situations vécues en uniforme et en civil : dans les premières, les policiers noirs se sentent davantage acceptés et respectés que dans les secondes (Bolton et Feagin 2004).

Cette fonction protectrice peut même faire l'objet de stratégies précises. Un policier antillais raconte ainsi à Philippe Bataille : « *Ma tactique, dit-il, maintenant, lorsque je vais dans certaines administrations ou dans certains bureaux, et ça marche, pour des papiers, ce genre de truc, c'est d'y aller en uniforme, et ça passe. La tenue les empêche d'avoir une attitude, de me faire attendre, ils se disent "on ne peut pas lui raconter de connerie", parce que maintenant j'ai appris à percevoir le racisme, je sais que ce n'est pas seulement des plaisanteries.* » (Bataille 1997, p.79).

6. Je propose une traduction personnelle de l'extrait suivant : « *It is the color of the uniform, not skin color, that determines police behavior. Cops are "blue", not Black or White. À police officer's occupational status eclipses racial background. Succinctly put, "They're police as opposed to being Black and White", and "They're just cops ; they're people in uniform."* » (Weitzer 2000, p.318)

Néanmoins, l'effet égalisateur de l'uniforme est limité. Aux États-Unis, en Grande-Bretagne, ou en France, plusieurs études mettent en valeur les formes de marginalisation dont font l'expérience les personnes identifiées comme noires au sein de la police, conduisant à une ethnicisation de leur fonction policière (Bataille 1997 ; Bolton et Feagin 2004 ; Holdaway et O'Neill 2006 ; Mary Dodge et Mark Pogrebin 2001), même si leurs résultats ne sont pas unanimes (Thompson 2006). Estelle (réunionnaise, 33 ans) raconte par exemple ses débuts dans la police municipale : « *J'étais contente. Forcément, on porte l'uniforme, euh, ben, on est contente. Moi j'étais contente, oui, de porter l'uniforme. Puis bah au début, y'avait le respect des gens et ça a pas duré longtemps. Ça, ça a duré que trois mois !* ». Ces limites s'expliquent notamment par la nature des référents sur lesquels reposent le socle commun auquel tous les policiers sont supposés adhérer. En effet, le fabrique de l'indifférencié policier repose sur une transformation des individus qui rejoignent ces carrières, par l'intériorisation d'un ethos policier blanc, masculin et hétérosexuel (Sklansky 2006).

Face à la persistance des frontières ethno-raciales, ce mécanisme a deux effets : il écarte les individus racialisés d'une inclusion et d'une participation complètes à l'organisation policière ; il confronte ces individus à la difficile voire impossible réconciliation entre leurs identifications professionnelle et ethno-raciale (Dukes 2018). Ce conflit interne développé dans la sphère professionnelle redouble le conflit plus général, conceptualisé par W.E.B. Du Bois, de la « double conscience » des noirs (Du Bois 1903). Dans le contexte des États-Unis, le sociologue utilise cette expression pour désigner la mise en tension des identités noire et américaine des Afro-Américains. Au regard de la situation des ultramarins en métropole, notamment des résultats mis en valeur par le chapitre 3, un tel concept apparaît pertinent pour décrire l'expérience des migrants des DOM. La double conscience des policiers noirs renvoie alors à leur expérience de marginalisation au sein des forces de l'ordre, vis-à-vis de leurs collègues, mais aussi à leur positionnement complexe vis-à-vis des populations qu'ils contrôlent, en particulier lorsqu'elles sont elles-mêmes Noires.

Le discours que tient Pierre, policier réunionnais, sur ses interactions avec les personnes qu'il interpelle, est révélateur de ces tensions. D'abord, Pierre met à distance les catégories de « Noir » et « Arabe », les dissociant en partie du phénotype : « *J'ai rien contre les Noirs*

et les Arabes. J'ai des amis qui sont Noirs et Arabes. Moi-même, moi, je suis loin d'être blanc. ». En effet, cette dernière affirmation fait référence à sa couleur de peau foncée, qui rapproche notamment son phénotype perçu de celui des immigrés subsahariens, alors que dans les phrases qui la précède, Pierre se situe en dehors de la catégorie des Noirs. Puis, il revient sur cette différenciation en s'appuyant sur son expérience au travail :

« *Les Africains nous considèrent pas comme des blacks comme eux. J'ai eu, j'ai eu cette, j'ai eu cette expérience là de par mon travail où, quand j'ai interpellé, si j'ai interpellé un Africain, mais un Africain bien bien bien black, euh, quand je vais lui parler, quand je vais lui parler parfois, 'fin sur certaines interventions, ou certaines situations, j'ai pu pour faire descendre la, la, la, la tension euh, je, je reviens un petit peu... donc j'essaie de trouver des points d'intérêts, des centres d'intérêt, notamment, je, je parle de l'esclavage. Je parle des origines, machin et tout. Et euh, et ben, il y en a qui vont être intelligents, qui vont comprendre. Ils vont se dire, ben il est comme moi. Et puis on se comprend et je me permets de lui parler comme je lui parle. Mais y'a d'autres qui nous... (...) On* [un interpelé] *m'a sorti également que je suis pas noir, je suis bleu. Ça veut dire bleu, pour eux, faisant référence à la couleur de ma tenue (...) Et du moment où j'ai choisi d'être policier, et ben, pour eux* [pour les interpelés]*, y'a même plus de couleur (...) J'ai choisi d'être dans les forces de l'ordre, voilà, je suis pas un Noir quoi, voilà. Et t'as, t'es, comment on m'a sorti ça... limite je suis un traître, voilà. Parce que je dis non, je suis pas un traître. Je suis là justement pour que ça se passe bien. Si je suis, si j'ai choisi d'être dans la fonction publique, c'est justement pour c'est pour, pour qu'on soit respectés.* »

Si l'association entre prestige de la fonction et respect lié à la tenue, ainsi que l'ambivalence produite par le double positionnement des agents entre identifications professionnelle et ethno-raciale, sont particulièrement présentes dans l'expérience des policiers ultramarins, ces éléments s'observent également dans d'autres sphères professionnelles. Le parallèle entre le secteur des forces de l'ordre et d'autres secteurs dans lesquels les ultramarins sont surreprésentés est d'autant plus fort que les enquêtés créent eux-mêmes des ponts entre les secteurs par leurs discours. Quand je demande à Estelle si elle avait imaginé faire ce métier avant (elle travaillait dans la vente et s'est reconvertie suite aux conseils de son époux, Pierre), elle répond : « *Non non jamais. Et même maintenant je me dis jamais j'aurais dit qu'un jour voilà je porterai l'uniforme. Oui mais pas dans ce*

sens-là : aide-soignante ou auxiliaire, la blouse blanche quoi mais pas du bleu ! ». Elle montre combien les métiers de la fonction publique dans lesquels sont surreprésentés les ultramarins sont associés à la tenue. En passant par la figure de l'habit, elle établit un lien direct entre deux sphères professionnelles.

La remarque d'Estelle met en valeur les continuités que les ultramarins établissent entre le secteur du soin et celui des forces de l'ordre. J'avais déjà relevé de telles continuité dans le discours de Pierre (7.3). Elles sont aussi incarnées par la possibilité d'exercer en tant qu'infirmier au sein de l'armée. C'est le choix qu'a fait Sylvain (infirmier réunionnais, 25 ans), après avoir échoué au concours de médecine. Élise, infirmière guadeloupéenne à l'assistance publique, envisage également de s'orienter vers le métier d'infirmière militaire, dont elle a déjà fait l'expérience lors d'un stage de préprofessionnalisation. Elle lie les valeurs qu'elle apprécie dans son métier d'infirmière à celles qu'elle associe aux carrières militaires : « *Il y a cette rigueur du métier de soignant mais y'a aussi par derrière la rigueur militaire* ». Dans un mouvement inverse, Tom relie son travail comme ambulancier, ASH, puis aide-soignant à une première expérience du milieu de la santé au sein de l'armée, lors de son service militaire (il était en poste à l'infirmerie). Son discours est structuré par les mêmes dimensions que celui des policiers : prestige de l'habit, obtention d'un statut et du respect qui lui est associé.

> *T – [À l'infirmerie] on était toujours toujours au chaud et puis aussi toujours, comme tout Antillais, toujours, euh, bien habillé.*
> *M – Pourquoi vous dites comme tout Antillais ?*
> *T – Les Antillais, ils aiment ça. C'est vrai.*
> *M – Oui. Le fait de, de, de, je sais pas, porter un uniforme ? Je comprends pas bien…*
> *T – L'uniforme et d'être toujours euh… Et puis, en étant à l'infirmerie, euh, à l'armée, on a on a tout de suite un grade qui est différent de, de… Donc on a un statut, on se sent tout de suite plus imprégné dans le truc. Pourquoi, parce qu'on a, on impose le respect.*

Ainsi, la transformation physique liée à la tenue s'articule à une transformation de perception par autrui, liée à la fonction. Dans leurs récits du racisme ou des discriminations, les ultramarins soulignent l'importance de leur couleur de peau. Les comportements et discours racistes qu'ils rapportent s'articulent autour du rejet du « noir », cet élément corporel agissant pleinement comme stigmate (Goffman 1975). Rejoindre le corps de l'État semble alors effacer en partie ce stigmate. En même temps, cet effacement n'est jamais total, ce qui produit des dissonances que les ultramarins rencontrent des difficultés à accommoder. Au-delà du seul cadre des forces de l'ordre, le fonctionnaire ultramarin est un intermédiaire du pouvoir, dont le « double corps » incarne l'État (Dubois 1999). Ce dédoublement, surtout quand il est matérialisé par le port d'un uniforme, protège alors partiellement les ultramarins concernés du racisme. Les liens entre les logiques symboliques du milieu des forces de l'ordre et les autres sphères de la fonction publique où les ultramarins sont particulièrement présents ne reposent pas uniquement sur la logique protectrice de la fonction. Ils renvoient aussi à des perceptions communes de rôles professionnels.

Des stéréotypes à deux faces

Dans un contexte où la perpétuation d'un système ou d'une position de désavantage semble inéluctable, adopter l'idéologie dominante ou adhérer à des mythes communs permet de trouver une justification acceptable à ce système, atténuant le sentiment d'injustice qu'il produit, alors même que ces représentations peuvent être dévalorisantes pour les individus qui y adhèrent (Jost et Banaji 1994 ; Mason 1971 ; Sidanius et Pratto 1993). Ces logiques de justification ne reposent pas nécessairement sur des stéréotypes négatifs, seulement sur des stéréotypes qui permettent de légitimer l'association entre certaines populations et certains métiers, statuts ou rôles [7]. Les images associées à des groupes racialisés se révèlent alors duales : elles peuvent fournir des sources de valorisation à ces groupes, tout en justifiant leur position subalterne et en solidifiant les frontières ethno-raciales. Le secteur public confère un certain prestige à ces employés, en particuliers s'ils sont titulaires. Cependant, l'image des fonctionnaires en France n'est pas composée uniquement de représentations positives. Le fonctionnaire, surtout le fonctionnaire au

7. « *It is important to note that the system-justification view does not assume that disadvantaged groups will be stereotyped in negative terms, only that they will be stereotyped in ways that justify their occupation of a particular status or role* » (Jost et Banaji 1994, p.19)

guichet, fait lui-aussi l'objet de stéréotypes négatifs. Les représentations associées aux ultramarins se mêlent alors à celles associées aux fonctionnaires, entretenant les clichés dans une logique d'essentialisation. Ce croisement s'articule notamment à la figure du paresseux et du tire-au-flanc.

Cette figure se trouve à la fois liée à une image exotisante des « îles » et à une critique de l'organisation du travail bureaucratique du secteur public. En effet, plusieurs études soulignent la persistance du stéréotype du fonctionnaire tire-au-flanc dans l'imaginaire français (Bacache-Beauvallet et Outin 2013 ; Emery et Martin 2009 ; Prével 2008). Durant les entretiens, les enquêtés ont également décrit une certaine lenteur et insouciance comme stéréotype récurrent dont ils seraient victimes : « *Parce qu'on a une, une intonation dans la voix qui fait que c'est plus lent, que c'est plus machin et donc les gens pensent que bon ben puisque c'est comme ça bon aussi on est aussi lent* » (Tom) ; « *Moi, ce que je ressens sans que ça se dise : les gens d'outre-mer sont fainéants, voilà ce que je ressens. Même si on fournit hein, même si on fournit plus qu'on doit fournir, les gens d'outre-mer sont fainéants, les gens d'outre-mer sont laxistes, les gens d'outre-mer sont nonchalants.* » (Marianne) ; « *les Antillais sont des fainéants. Les Antillais sont, sont lents. C'est beaucoup ça* » (Martin). Les deux clichés finissent par se confondre tout à fait : « *On parle des postiers pour dire que le postier il est lent, c'est la lenteur Antillaise* » (Lucien, responsable service technique martiniquais, 55 ans). Plusieurs ultramarins regrettent alors qu'on les renvoie à leur présence dans le secteur public comme un marqueur négatif, comme si ce dernier constituait pour eux une « planque ».

La surreprésentation des ultramarins dans le secteur public reflète aussi des trajectoires professionnelles spécifiques : à des grades hiérarchiques peu élevés, ils sont en position d'aider les autres, de rendre service, de prendre soin. Ces positions, à la fois subalternes et valorisantes (le fait de pouvoir « aider les autres » revient sans cesse comme motif de satisfaction au travail dans les entretiens), alimentent des images ambivalentes mais tout aussi essentialisantes des ultramarins. Virgile raconte avoir rencontré ces propos plusieurs fois : « *C'est votre, comment on m'a dit ça déjà ? C'est votre, c'est votre cachet ou un truc comme ça, qu'on m'a dit !* ».

D'un côté, les positions professionnelles occupées par les ultramarins et les images qui leur sont associées actualisent de forts rapports hiérarchiques, parfois racistes et dégradants. Francine raconte ainsi que, lorsqu'elle était ATSEM dans une école maternelle, un enfant souillé lui a expliqué alors qu'elle le changeait « *"Mon papa il a dit que tu es là pour ça. Tu es là pour me changer : vous les noirs vous êtes là pour ça"* ». Pour Gaston, dont l'activité militante et associative structure le discours, la générosité attribuée aux Antillais les ramène à l'époque des colonies et de l'esclavage : « *Ça fait partie de notre histoire la plus ancienne. C'est porter attention, surtout à ceux qui sont pas comme nous, les noirs, les Antillais (...) Disons que le blanc, il était supérieur, fallait lui porter une certaine attention.* »[8]. De l'autre, elles permettent aux ultramarins de retourner le stigmate, soulignant combien ils sont plus respectueux ou altruistes que les métropolitains. Cette ambivalence est caractéristique du développement d'une « chaîne mondiale du *care* » (Ehrenreich et Hochschild 2003), où la délégation du travail domestique renforce notamment des hiérarchisations raciales, accompagnées de jugements moraux contradictoires (Williams, Tobío et Gavanas 2009).

Chantal souligne cette dualité. Elle me raconte plusieurs anecdotes au cours desquelles elle a été désignée comme l'interlocutrice privilégiée des personnes en recherche d'aide. D'abord, une femme handicapée lui demande de céder la place dans le métro, expliquant pourquoi elle s'adresse à Chantal en particulier : « *elle m'a dit : "oui, mais y'a que des gens comme vous qui serez..."* »). Ensuite, elle expose les relations qu'elle entretient avec une voisine âgée et isolée : « *Rien que dans mon immeuble, y'a une personne que j'aide parce que, bon, parce qu'elle est seule. Elle est abandonnée par sa famille mais c'est une euh, une blanche hein, une personne d'ici. Et, euh bon, quand elle est dans le besoin, elle vient frapper ici. Elle me dit "oui, les gens comme toi ont du cœur". Pourtant, euh, on est dix familles dans les escaliers. Elle s'adresse qu'à moi. Bon, par ailleurs, c'est vrai que je l'aide spontanément aussi, bon sans qu'elle ne me demande. Mais bon si elle en a besoin, le jour où je lui donne pas, qu'elle a besoin de quelque chose, elle viendra ici.* ». Plus tard dans l'entretien, elle relie cet altruisme à son éducation et l'exerce avec fierté dans son travail : « *L'éducation que j'ai eu, j'en suis très fière parce que, vraiment, je suis contente aujourd'hui par rapport à mon comportement, je veux dire la politesse et tout ça. (...)*

8. Une telle relation entre qualificatifs en apparence valorisant – comme le fait d'être « humble » ou « loyal »– et hiérarchisations héritées de l'esclavage a été relevée dans plusieurs autres contextes (Saunders 1972).

Même au travail, je veux dire parfois, je sais pas... une simple personne qui appelle dans mon service, parce que je suis gestionnaire du personnel, qui appelle dans mon service mais ce n'est pas la bonne personne, mais elle a déjà été baladée, euh à gauche à droite, moi je me mets à la place de la personne (...) Parfois les gens me disent "ah je vous remercie". Je dis "mais c'est normal". Ils disent "non non c'est pas normal, y'a des gens qui disent c'est pas moi point barre débrouillez vous quoi" ». Il est alors intéressant de noter que Chantal résiste partiellement au mouvement d'essentialisation raciale en évoquant sa socialisation plutôt que, par exemple, sa « nature » pour expliquer son comportement.

Ainsi, la spécialisation professionnelle des ultramarins est caractéristique de la position d'entre-deux qu'occupent ces migrants en France métropolitaine, entre ressources et contraintes. Dans le registre symbolique, cette dualité se manifeste par la signification double des images associées au travail des ultramarins dans la fonction publique, en particulier au travail du *care*. D'un côté, ces images font écho à des rapports de domination hérités de la période esclavagiste et coloniale. De l'autre, elles fournissent aux ultramarins des représentations par lesquelles ils peuvent se valoriser, se comparant à la population majoritaire sur le registre de la moralité. La mise en avant de personnalités attentionnées souligne la valeur morale des ultramarins, plaçant, selon ce critère, leur statut social au-dessus des individus de la population majoritaire [9] (Wimmer 2008). Le travail du *care* est associé aux femmes et à la féminité, dans une logique de rôles de genre (Talbot 2017). Néanmoins, l'expérience partagée d'un passé colonial et esclavagiste rend ce registre de caractérisation professionnelle disponible à certaines minorités, hommes et femmes, même s'il ne s'exprime pas selon les mêmes modalités en fonction du sexe. Pour les ultramarins, cette porosité se manifeste à la fois par l'association du registre du *care* à des professions qui ne lui sont pas traditionnellement liées, et où les hommes ultramarins sont surreprésentés, comme celles des forces de l'ordre, et par la surreprésentation des hommes ultramarins dans des métiers du *care* où les migrantes ultramarins sont également très présentes, comme les emplois d'aide-soignant ou d'agent de service hospitalier (tableau 7.4).

9. « *African-Americans draw on religious universalism and underline the value of caring personalities to emphasize that they belong to the right side of the moral divide. Each of these groups thus interpretes the black-white categories in such a way as to give legitimacy to their own claims to moral worth and social standing and to place themselves at the top of the prestige pyramid.* » (Wimmer 2008, p.994)

Michèle Lamont (2000) montre ainsi comment, en France et aux États-Unis, parmi les hommes du haut des classes populaires (ceux qui occupent des emplois stables mais subalternes), la frontière entre Blancs et Noirs repose sur la mise en scène de valeurs morales dans le travail : discipline de soi pour les uns, bienveillance et empathie pour les autres [10]. Cette logique me paraît trouver un écho dans la distribution professionnelle différenciée des hommes et femmes ultramarins en métropole. Si des mécanismes de genre attribuent plus souvent aux uns et aux autres certains postes, ces métiers partagent une parenté en termes de rôles professionnels et de représentations associées au travail. La continuité entre forces de l'ordre et secteur du soin, que j'ai relevée à plusieurs reprises, en est un exemple. De plus, même s'ils y sont moins présents, les hommes ultramarins sont également surreprésentés dans le secteur hospitalier (tableau 7.4). Cela révèle alors une configuration spécifique à l'intersection du genre, de la classe et de la race. Dans la partie suivante, j'explore davantage le croisement entre ces trois dimensions, en me focalisant sur le cas des Antillaises travaillant ou ayant travaillé dans des institutions de soin (hôpitaux, maisons de retraite).

8.3 Soignantes antillaises : valorisations dans le « sale boulot »

La dualité des représentations ancrées dans les positions professionnelles des ultramarins peut se comprendre en termes de stéréotypes et de systèmes de justification. Dans une certaine mesure, la surreprésentation des ultramarins dans certains métiers reflète la persistance d'une hiérarchie ethno-raciale, que ces derniers parviennent à dépasser ou déjouer en tirant une valorisation morale de ces métiers. Une telle théorie décrit des mécanismes applicables à l'ensemble des images associées aux ultramarins et à leurs pratiques, quelle que soit la sphère sociale. Néanmoins, elle a une pertinence particulière dans la sphère professionnelle : elle y est redoublée par des logiques de valorisation professionnelle en relation avec le « sale boulot » (Hughes 1951, 1996). Cette expression recouvre deux significations (Lhuilier 2005). La première repose sur une définition relative : les tâches professionnelles sont hiérarchisées selon leur degré de prestige et c'est la délégation d'une

10. « *Although they often lead their lives side by side, white and black workers perform different types of boundary work and their cultural worlds overlap only partly : if white workers most value a disciplined self, black workers most value a "caring self". (...) Each group perceives the other as lacking with respect to the specific universal moral rules each embodies and privileges most.*(Lamont 2000, p.3-4)

tâche – dédaignée car jugée comme indigne des compétences – à un poste hiérarchique inférieur qui définit le sale boulot (Arborio 1995). La seconde est une définition positive, en relation avec les notions de stigmate et d'impureté (Douglas 2005). Cette impureté peut être physique (saleté, odeurs, conditions toxiques), sociale (contact régulier avec des personnes stigmatisées, travail servile), ou morale (Ashforth et Kreiner 1999).

Dans les deux cas, le stigmate du sale boulot donne lieu à des stratégies de retournement de stigmate qui confirment la théorie des stéréotypes comme systèmes de justification. En effet, en réponse à ce stigmate, les travailleurs développent une forte culture professionnelle, qui donne lieu à un recadrage idéologique du travail, un ajustement des standards d'impureté, un déplacement de la focale vers des aspects du travail davantage valorisés, et enfin à des comparaisons sociales qui permettent de réévaluer le point de vue des individus n'appartenant pas au groupe professionnel (ibid.). Ces mécanismes de défense collectifs ne signifient pas que, en parallèle, les travailleurs ne cherchent pas à échapper au sale boulot (Arborio 1995). Le milieu hospitalier, et le travail des infirmières et aides-soignantes en particulier, avec sa forte structure hiérarchique et l'omniprésence de l'impureté (notamment incarnée par les sécrétions corporelles), est caractéristique de ces logiques. C'est en effet ce milieu qui sert de base à beaucoup des observations menées par Everett Hughes (1996), qui analyse l'imbrication des rôles des infirmières, aides-soignantes, personnels d'entretien, médecins et patients. C'est également sur le milieu du soin que je souhaite à présent placer la focale de cette étude, en étudiant les femmes antillaises travaillant ou ayant travaillé dans des hôpitaux ou maisons de retraites.

Je m'appuie sur quatorze entretiens du corpus (tableau 8.1). Dix ont été menés à l'assistance publique, auprès d'aides-soignantes et d'infirmières martiniquaises et guadeloupéennes. Trois entretiens ont été menés avec des Antillaises ayant travaillé dans le passé à l'hôpital ou en maison de retraite (Françoise, Francine et Nadia). Enfin, dans cette partie, je m'appuie également sur les propos de Christelle, aide-soignante née en France métropolitaine de parents haïtiens, qui travaille dans le même service que plusieurs des enquêtées de l'assistance publique. Il s'agit du seul entretien que j'ai mené auprès d'une personne qui ne soit pas née dans les DOM.

TABLE 8.1: Les enquêtées du secteur du soin

	Âge	Lieu de naissance	Arrivée en métropole		Emploi lors de l'entretien	Autres positions	Profession des parent
			An	Âge			
Françoise	60	Guadeloupe	1975	21	Animatrice	Dactylo, coiffeuse, ASH, aide-soignante, ouvrière automobile	Mère couturière puis employée des PTT. Père chanteur-compositeur
Francine	63	Martinique	1978	26	Gardienne d'école	Caissière, ASH, ATSEM	Parents exploitants agricoles
Maeva	27	Guadeloupe	2008	19	Aide-soignante	Auxiliaire de vie	Mère cuisinière en maison de retraite. Père maçon
Amélie	25	Martinique	2006	15	Aide-soignante	-	Mère aide-soignante
Christelle	29	Métropole (parents nés en Haïti)	-	-	Aide-soignante	Animatrice	Mère auxiliaire de vie. Père ouvrier du bâtiment
Elise	39	Guadeloupe	2007	30	Infirmière	Comptabilité, animatrice, job	Mère au foyer. Père cadre infirmier
Jeanne	50	Guadeloupe	1979	13	Infirmière	Aide-soignante, ASH	Mère policière. Père jobeur
Marjorie	36	Guadeloupe	1988	8	Aide-soignante	-	Mère employée des PTT
Veronica	46	Martinique	1973	3	Aide-soignante	Ouvrière en usine, saisonnière, intérim	Mère femme de ménage puis aide-soignante. Beau-père cadre.
Dominique	32	Martinique	2004	20	Infirmière	-	Mère aide-soignante. Père cadre
Céline	52	Guadeloupe	1975	11	Cadre-infirmière	Employée, infirmière	Mère au foyer. Père cadre
Aurore	57	Martinique	1979	20	Aide-soignante	ASH	Parents agriculteurs
Bernadette	58	Guadeloupe	1973	15	Aide-soignante	ASH	Mère commerçante. Père pêcheur
Nadia	68	Martinique	1957	8	Retraitée	Aide-soignante, auxiliaire de vie, employée administrative (fonction publique)	Parents employés des PTT

Mobiliser le discours tenu par Christelle, alors que je peux le situer dans le contexte local d'un service hospitalier au sein duquel j'ai interviewé quatre Antillaises qu'elle connait bien, me permet de mieux appréhender les logiques de positionnement que cette thèse à mises en valeur juqu'à présent. Je peux étudier son interprétation d'expériences qu'elle associe à sa couleur de peau – qui rend probable sa catégorisation comme Noire, tout comme les Antillaises que j'ai interviewées dans ce secteur, sa relation à la citoyenneté et la manière dont elle exprime ses attentes vis-à-vis de la société française.

Tout en tenant compte des spécificités de la position de cette immigrée de deuxième génération par rapport aux ultramarines, je mets l'accent sur les similitudes entre leurs expériences. Cela me permet de montrer comment les mécanismes mis en valeur à travers le cas des ultramarins de métropole sont révélateurs de structures à l'échelle de la société française, au-delà de la singularité de ce cas. Ainsi, à travers un cas d'étude réduit, cette dernière partie synthétise et donne au corps aux éléments mis en valeur notamment dans les chapitres 3, 7 et 8 : la mise en récit des ressentis du racisme comme travail de positionnement ; les rôles imbriqués de l'origine sociale, du genre et des frontières ethno-raciales dans les carrières et la performance de rôles professionnels. Elle souligne une forme spécifique de retournement stigmate, liée à la dimension ethno-raciale du sale boulot.

L'entrée dans le secteur : une embauche facilitée

À l'exception de Céline, issue d'une famille nantie et dont le père occupait un poste important au sein d'un groupe bancaire, les enquêtées sont d'origine modeste à moyenne. Dans la majorité des cas, leurs parents travaillaient dans la petite fonction publique, certains dans le secteur agricole. Alors que le taux de chômage avoisine parfois les 40% dans les DOM, ils occupaient un emploi stable ou avaient une source régulière de revenus. Les pères de Françoise, Jeanne et Marjorie n'avaient pas d'activité régulière mais elles ont été principalement élevées par leurs mères, toutes employées dans la fonction publique. Cela place ces femmes dans une position intermédiaire, où elles sont à la fois peu dotées en capitaux économiques ou culturels et assurées d'une certaine sécurité financière, qui a rendu envisageable la migration (qu'il s'agisse de la leur ou de celle de leurs parents).

Leurs parcours en métropole sont caractérisés par l'importance d'être insérées durablement sur le marché du travail, dans un contexte de contraintes liées notamment à la mise en couple et la maternité. Malgré des parcours scolaires hétérogènes allant du brevet à la licence, elles témoignent presque toutes d'une relation incertaine à l'emploi, stabilisée par l'entrée dans les institutions de soin.

D'après les informations recueillies au cours des entretiens, l'entrée dans les institutions de soin se fait principalement par deux canaux. Les hôpitaux recrutent des agents de service hospitaliers (ASH), les maisons de retraite des auxiliaires de vie, sans condition de diplôme et d'autant plus facilement si les candidates sont recommandées par des personnes déjà employées dans l'établissement. De là, elles bénéficient de préparations au concours d'aide-soignante. Si elles le réussissent, leur poste est préservé durant la durée de leur formation. Originaires respectivement de Martinique et de Guadeloupe, Aurore et Bernadette travaillent ensemble dans le même service hospitalier depuis plus de trente ans. Au début des années 1980, elles ont obtenu un poste d'ASH, l'une par sa sœur, l'autre par sa cousine. Elles sont ensuite devenues aides-soignantes par le concours interne. Nadia est arrivée de Martinique avec ses parents à huit ans. À dix-huit ans, après une formation professionnelle qu'elle a interrompue, elle a travaillé un an comme employée administrative dans un ministère, mais a cessé cette activité après son mariage. De retour sur le marché du travail à 36 ans, elle a d'abord fait des ménages dans un hôtel. Elle a ensuite rejoint une maison de retraite en tant qu'auxiliaire de vie, avant que l'établissement ne l'incite à passer le concours d'aide-soignante, qu'elle a réussi. Elle a occupé ce poste jusqu'à sa retraite à 58 ans, contrainte par une maladie professionnelle.

De la même manière, les aides-soignantes en poste dans les hôpitaux bénéficient de préparations au concours d'infirmière et du maintien de leur poste durant la formation. En revanche, le passage d'aide-soignante à infirmière est beaucoup moins fréquent que celui d'ASH à aide-soignante. Seule Jeanne a connu la trajectoire la menant d'ASH à aide-soignante puis infirmière. Arrivée de Guadeloupe avec sa mère à treize ans, elle a été accueillie par sa tante qui travaillait aux hôpitaux de Paris. Alors qu'elle préparait un BEP secrétariat, sa tante lui a obtenu des remplacements à l'hôpital pour l'été. Quand le chef du personnel lui a proposé un poste permanent d'ASH, elle a accepté. Les infirmières

l'ont poussée à passer le concours d'aide-soignante, auquel elle avait accès après trois ans d'exercice. Après la naissance de ses enfants, elle a passé dix ans aux Antilles, où elle n'exerçait son métier que par intermittence. C'est de retour en métropole qu'elle a passé et réussi le concours d'infirmière. Marjorie, Veronica et Bernadette ont passé le concours mais ne l'ont pas réussi [11].

Combinée à la présence historique des ultramarins dans ce secteur et à leur mobilisation importante de réseaux de migrants, cette voie d'accès offre des emplois stables à des femmes peu qualifiées, faisant face à des processus de racialisation qui accentuent leur position défavorable sur le marché du travail, en particulier lorsque leur situation conjugale et la naissance d'enfants les en écartent. En effet, l'assignation au travail du *care* répond souvent à une logique de conciliation travail-famille, face à une double injonction d'insertion par l'emploi et de priorisation de la famille, plus forte pour les femmes des classes populaires (Talbot 2017). Les caribéennes que j'ai interrogées ont, pour la plupart, trouvé leur emploi dans le soin sur les conseils d'une proche y travaillant déjà, voire à l'aide de sa recommandation : « *Y'a ma sœur, qui travaillait ici, qui a demandé et puis j'suis, j'suis, j'suis rentrée à l'hôpital dans les années 1980.* » (Aurore) ; « *Pendant les vacances, ma tante m'a demandé si je voulais faire des remplacements à l'hôpital.* » (Jeanne). Le travail dans les institutions de soin est alors perçu comme un espace d'opportunités professionnelles élargies, protégeant des discriminations, que les caribéennes évoquent sans forcément s'en déclarer victimes. En même temps, ces mécanismes participent d'une forme de ségrégation professionnelle, qui confine les caribéennes à certains types de postes.

Le deuxième mode d'entrée s'effectue sans expérience préalable dans le soin, directement par concours : soit d'aide-soignante (c'est le cas de Marjorie, Amélie et Christelle), soit d'infirmière (c'est le cas de Dominique, Céline et Elise). Il est caractéristique de caribéennes plus dotées : elles ont le baccalauréat et ont parfois poursuivi des études supérieures ; les infirmières étaient soutenues par des familles aisées [12]. La partie 8.1 a aussi souligné combien la sélection par concours représente un moyen de se prémunir des

11. Cet écart est confirmé par l'enquête Emploi, qui enregistre peu de passages d'un poste à l'autre pour les femmes nées dans les DOM.

12. Elise et Céline sont les seules dont les mères étaient « *au foyer* », ce qui reflète notamment un relâchement de la contrainte économique lié au poste de leur père.

discriminations. Le poids plus important de l'entrée par concours chez les jeunes générations reflète pourtant un resserrement de la sélection, que connait le secteur public dans son ensemble. Cette mutation pourrait impliquer l'introduction de pratiques aux effets discriminants. Maeva, aide-soignante guadeloupéenne de 27 ans, évoque ces transformations récentes : « *Ils embauchent les Antillais mais à condition de refuser les congés bonifiés (...) ils doivent signer un papier.* »

Le parcours de Christelle, 29 ans, née en France de parents haïtiens, associe ces trois dimensions : expérience négative dans un autre secteur, facilité d'accès à la formation, facilité d'embauche. Dotée d'un BTS sanitaire et social, elle travaille comme animatrice dans une maison de quartier avant de passer le concours d'aide-soignante. Après sa formation, elle postule à un poste de responsable d'équipe dans une agence d'aides à domicile. Elle rencontre un refus qu'elle hésite à interpréter comme une discrimination : « *Ils s'attendaient pas à voir peut-être une personne de couleur. Je sais pas, je veux pas être parano non plus (...) L'entretien s'était bien passé mais, euh, la dame me dit "oui mais en fait le poste est déjà plus ou moins pourvu"* ». Sur les conseils de son compagnon, elle procède à une forme de testing qui confirme ses doutes : « *Il me fait "ben appelle-la et fais toi passer pour quelqu'un d'autre et demande si le poste est pourvu". Je l'ai fait et effectivement le poste n'était pas pourvu donc, euh, donc voilà. Alors que pour chercher en tant qu'aide-soignante, on va trouver tout de suite.* ». Elle en tire la conclusion que les postes à responsabilité lui sont inaccessibles : « *Je pense que ma couleur de peau c'est, c'est aussi un peu compliqué pour le poste que, que je cherchais. Pour faire les toilettes, c'est pas grave hein, on peut prendre – excusez-moi – on peut prendre une black.* ». Elle trouve alors rapidement un poste dans une maison de retraite, puis à l'hôpital où elle travaille toujours depuis. Ses expériences montrent comment l'entrée dans le secteur du soin reflète aussi une certaine ségrégation professionnelle, reléguant les femmes noires à l'espace du sale boulot.

Au sein du personnel : des hiérarchies floutées ?

Dans les hôpitaux, la hiérarchie des postes est renforcée par les barrières fortes entre trois espaces professionnels : celui des ASH et des aides-soignantes, celui des infirmières et des cadres, celui des médecins. Si des mobilités sont possibles au sein de ces espaces,

le seul pont possible entre deux (d'aide-soignante à infirmière) est rarement emprunté. Même si je n'y ai pas mené d'enquête ethnographique, j'ai passé du temps à l'hôpital, lors des prises de contact et entretiens. J'ai attendu et échangé dans divers espaces : salles d'attentes du public mais aussi couloirs, salles de réunion, espaces communs où les patients s'installaient, etc. Les logiques hiérarchiques y semblent redoublées par des frontières ethno-raciales : alors que la majorité des aides-soignantes ou ASH sont noires, une plus grande diversité s'observe parmi les infirmières et tous les médecins que j'ai croisés étaient blancs. Si Céline occupe un poste de cadre infirmière, qu'elle a obtenu après une période d'activité de gestion dans le secteur privé, la possibilité d'une telle mobilité n'a été évoquée ni par Dominique ni par Jeanne, qui sont pourtant infirmières depuis plus de dix ans. Comme pour Christelle, la direction d'équipes n'apparaît pas envisageable. À ces éléments s'ajoutent la diversité des profils sociaux, parfois renforcée par un écart de génération. Les aides-soignantes entrées comme ASH dans les années 1980 avaient rarement plus qu'un brevet alors que celles entrées directement par concours ces dernières années avaient au moins le baccalauréat.

Ces hiérarchies semblent pourtant brouillées par la cohabitation des deux voies d'accès aux postes d'aide-soignante et d'infirmière, par la proximité de leur travail dans les services, par la présence d'Antillaises aux deux types de postes, ainsi que par la faiblesse des échanges avec les médecins. Si les aides-soignantes se plaignent de certaines infirmières qui refusent de travailler en équipe et leur délèguent tout le sale boulot (Arborio 1995), elles insistent surtout sur la cordialité des échanges. Pour évoquer les difficultés rencontrées avec certains internes ou infirmiers, Maeva fait référence aux comportements d'hommes : « *J'étais avec un interne, il devait faire un prélèvement à un patient et le patient, il était propre, hein. Souvent y'a des, comment dire, des selles. Il a carrément essuyé dans la protection propre du patient (...) Même nos collègues infirmiers, y'a certains qui étaient aides-soignants, et pourtant, même pour mettre un patient aux toilettes, ils savent pas le faire. Ils viennent nous chercher.* » C'est en revanche une infirmière qu'elle valorise : « *On a une infirmière, elle fait les toilettes mais c'est la seule aussi du service.* » La féminisation de ces professions contribue alors à une cohésion à la fois fondée sur le sexe et l'origine, qui relègue les interactions négatives dans un espace masculin.

Les soignantes que j'ai interviewées ne mentionnent que peu les plus hauts grades hiérarchiques et n'ont pas fait le récit d'interactions avec des supérieurs qui auraient pu être interprétées comme des discriminations. Seule Nadia rapporte des relations parfois houleuses entre les Antillaises et la direction de la maison de retraite où elle travaillait. À son arrivée, une nouvelle directrice aurait même dénoncé la forte présence d'Antillaises et d'Africaines dans le personnel : « *Elle a dit "Il va falloir que je fasse du ménage là-dedans" (...) Elle ne voyait que des noires noires partout elle pétait les plombs (...) elle a dû mettre un quota* » [13]. Il est possible que l'organisation des maisons de retraite soit plus favorable à l'émergence de ce type de relations. Les aides-soignantes ayant travaillé à l'hôpital et en maison de retraite insistent surtout sur les différences matérielles de conditions de travail : horaires plus lourds, salaire inférieur, positions plus précaires. Cet écart de statut serait à l'origine de rapports de force accrus entre employées et direction, prenant parfois la forme d'interaction racistes. Ainsi, pour Amélie, le passage de la maison de retraite à l'hôpital public a constitué une mobilité ascendante. Cette mobilité est indissociable de la naissance de son premier enfant, pour lequel elle souhaitait avoir des horaires réguliers et des solutions de garde.

Auprès des patients : des réponses stratégiques au racisme

C'est surtout dans les relations avec les patients que les caribéennes évoquent le racisme au travail. Unanimes sur la persistance du racisme dans la société française (« *Ah mais ça c'est sûr, le racisme existe toujours* »– Bernadette), elles n'utilisent pas le mot discrimination, même quand le vécu correspond à sa définition stricte (« *on sait qu'à armes égales ça sera toujours plus compliqué* »– Céline). Elles ne rapportent pas non plus de traitements défavorables envers elles, de la part de collègues ou supérieurs. En revanche, la plupart évoquent des remarques voire des comportements agressifs de la part de certains patients, en particuliers lorsqu'ils sont âgés. Francine, gardienne d'école martiniquaise proche de la retraite, a travaillé comme agent hospitalier pendant six ans, durant les années 1980. Elle rapporte les réflexions de certains patients : « *Y'en a qui disent "moi je ne veux pas qu'elle rentre dans ma chambre"* ». Ces femmes font face, encore aujourd'hui, à de nombreuses remarques liées à leur couleur de peau.

13. Nadia ne rapportait pas ses propos pour les dénoncer, insistant elle-même sur les difficultés liées aux petits groupes qui ne parlaient que créole, semblant avoir intériorisé ces relations racistes.

Maeva explique ainsi : « *"Ah vous êtes noirs", tout de suite, "ah vous venez de l'Afrique". Ça, c'est courant. C'est ce qu'on entend quasiment tous les jours.* ». Les enquêtées affichent une grande distance vis-à-vis de ces comportements. Ils sont relativisés, expliqués par l'ignorance, la maladie ou la sénilité[14] : « *C'est les pathologies qui font qu'on nous traite de sale nègre et tout.* » (Amélie) ; « *C'est une autre époque aussi, donc. Et puis après, y'en a qui n'ont pas toute leur tête, y'en a qui ont vécu que comme ça* » (Christelle). Les soignantes n'y prêtent plus attention : « *Maintenant je suis habituée, ça me choque pas.* » (Maeva). Ces interprétations des attitudes des patients reflètent la complexité de leur catégorisation comme discriminations. Si elles relèvent indubitablement du racisme, ces attitudes n'érigent pas de barrière à l'accès à des ressources ou des positions. Cependant, elles constituent une forme de violence et rendent le travail plus pénible, en alourdissant la charge mentale.

En même temps, la difficulté des interactions avec les patients permet aussi de valoriser le travail, dans sa dimension relationnelle. L'accompagnement non-médical des patients, reposant sur leur évaluation et leur connaissance intime (Arborio 1996), est caractéristique des tâches des aides-soignantes ; il est aussi présent dans les activités des auxiliaires de vie, des ASH et des infirmières. Christelle raconte ainsi deux anecdotes, mettant en valeur, l'une sa capacité à cerner la personnalité d'un patient et à s'y adapter, l'autre sa capacité à prendre du recul. En maison de retraite, ses collègues lui déconseillent d'approcher la chambre d'une femme, cette dernière ayant la réputation d'être raciste. Christelle se sent alors mise au défi et s'occupe tous les jours de cette dame, malgré son attitude de rejet, obtenant finalement sa sympathie. Elle valorise même cet épisode dans sa formation : « *Elle avait baissé sa garde et au final ben d'ailleurs j'avais fait un petit écrit sur ça par rapport à mon école d'aide-soignante* ». Plus tard, à l'hôpital, un patient insulte sa collègue alors qu'elles lui font sa toilette : « *il lui dit euh "salope nègre" et moi, franchement, venant de personnes âgées, je le prends avec amusement. Quelqu'un me dit ça dans la rue, je le prendrais autrement. Là, voilà je suis face à des malades, des personnes âgées. (…) D'ailleurs j'ai eu un fou rire quand il a sorti ça.* »

14. Ces discours étaient déjà relevés par Anne-Marie Arborio : « *Enfin bon, je les excuse parce que c'est des mamies bon, hein, et puis c'est toujours des gens de la province, qui savent pas, qui connaissent pas, qui euh… pour eux, c'est toujours, bon le noir, il doit faire ça. Voilà, et on ressent ça.* » (Arborio 1996, p.104) et plus récemment par Christelle Avril chez les aides à domicile (Avril 2013, 2014).

Elle distingue nettement ses réactions dans la sphère professionnelle de celles qu'elle aurait dans l'espace public. La légèreté avec laquelle elle réagit aux insultes du patient relève bien d'une technique au travail, permettant de désamorcer un conflit, alors qu'elle n'aurait pas toléré un tel comportement dans d'autres circonstances. Christelle adopte ainsi une stratégie qui lui permet de concilier travail émotionnel et « *coping* » face au racisme (Berdes et Eckert 2001).

Dans leur capacité à contourner le racisme des patients, les caribéennes font preuve de compétences relationnelles qui leur permettent de « *bien faire* » leur travail. L'empathie, la patience, le fait de ne pas se mettre en colère, sont aussi associées à une certaine définition de leur féminité, fondée sur la respectabilité. Derrière un impératif de moralité, cette représentation normative masque l'exclusion conjointe des classes ouvrières et des populations non-blanches[15] (Hill Collins 2002 ; Saada 2003 ; Skeggs 1997). Les récits des caribéennes travaillant dans des institutions de soin, tout en dénonçant le racisme présent dans ce milieu, leur permettent de montrer qu'elles ne sont pas de « *celles-là* ». En mettant en scène leurs compétences relationnelles, elles font la performance de leurs qualifications professionnelles et de leur féminité ; elles mettent aussi à distance des stigmates sociaux et raciaux.

Alors que Maeva a plusieurs fois évoqué des difficultés rencontrées avec des patients, des collègues ou des médecins, elle accompagnait toujours ces récits de la précision : « *J'ai un tempérament plutôt calme, généralement je laisse couler.* » ; « *Moi je suis plutôt calme* ». Ce type d'affirmation lui permet de se dissocier du stéréotype de la femme en colère, et plus particulièrement de la femme noire en colère (Harris-Perry 2011 ; Tomlinson 2010 ; Walley-Jean 2009). Cela lui permet en même temps de mobiliser une image de féminité valorisée : celle de la femme douce et apaisée.

15. Beverly Skeggs (1997) souligne notamment comment le projet colonial britannique développé au dix-neuvième siècle fait partie d'un mouvement plus large de formation d'identité de classe, dont les structures pèsent encore sur la société contemporaine. Les femmes y sont perçues comme responsables du maintien ou de la perturbation de l'ordre social. La respectabilité – jamais tout à fait atteinte – des femmes des classes populaires est alors construite sur le modèle des standards et du service domestiques, tout comme pour les femmes non-blanches des colonies.

Bernadette explicite cette volonté de ne pas accentuer les préjugés associés à son origine. Alors qu'elle participe à une croisière pendant ses vacances, un homme fait des allusions qu'elle interprète comme racistes mais elle choisit de ne pas réagir : « *J'aurais pu avoir un mauvais comportement vis-à-vis de ce monsieur sur le bateau. Mais je dis non, je suis en société, l'image qu'il a de moi, il faut pas que je lui donne cette image.* » Pour elle, faire des reproches à cet homme aurait confirmé les clichés que certains attribuent aux femmes noires et la maîtrise de soi est, en elle-même, une manière de le contredire.

Ainsi, les caribéennes travaillant dans des institutions de soin interprètent les opportunités offertes par ce secteur et les difficultés qu'elles y rencontrent relativement à leurs expériences dans d'autres secteurs. Les hôpitaux et maisons de retraite représentent un accès privilégié à l'emploi stable et remplissent une fonction protectrice vis-à-vis des discriminations. Malgré une sélection croissante, leurs processus de recrutement demeurent, dans l'ensemble, favorables à ces femmes. Si les postes offerts confinent les caribéennes à certains types de tâches, ces dernières valorisent néanmoins l'équilibre entre sphères professionnelle et familiale, ainsi que de petites mobilités, comme le passage des maisons de retraite à l'hôpital public.

Au sein du personnel, l'organisation du travail repose sur une forte hiérarchie des postes, redoublée par la présence plus forte de certaines couleurs de peau selon les postes. En même temps, cette organisation permet d'atténuer le ressenti des distances sociales : elle rapproche les expériences des aides-soignantes et des infirmières, elle les isole des médecins. Finalement, le racisme au travail se manifeste essentiellement par le comportement de certains patients, souvent âgés. Les caribéennes déjouent ces situations en attribuant ce racisme à l'ignorance, l'âge, ou encore la maladie. Elles mettent en valeur leur patience, leur capacité à prendre du recul et à ne pas s'énerver, ainsi qu'à cerner la personnalité des patients. Elles font le récit de compétences relationnelles qui soulignent leurs aptitudes au travail, leur féminité, et écartent le stigmate du racisme.

*

Ce chapitre aborde les carrières professionnelles des ultramarins de métropole sous l'angle des représentations négociées par le travail. Il lie l'ambivalence de la citoyenneté ultramarine et la position intermédiaire des migrants des DOM à des rôles professionnels et aux stéréotypes que ces derniers matérialisent. La surreprésentation des ultramarins dans la fonction publique, étudiée en mettant l'accent sur les pôles de l'ordre et du *care*, exacerbe les logiques de positionnement des ultramarins en métropole. Elle reflète les contraintes et les ressources dont disposent les ultramarins sur le marché du travail, structurées par l'intervention de l'État dans la continuité de relations coloniales, mais aussi par les réseaux de conseil et d'entraide formés par les migrants. Elle facilite leur accès à l'emploi et leur offre certaines opportunités de mobilité sociale, tout en les confinant à des positions souvent subalternes.

Les images associées à la fonction publique et aux métiers qu'y occupent les ultramarins font écho aux images associées aux ultramarins eux-mêmes. Elles sont structurées par la même dualité entre stigmate et valorisation. Ainsi, les stratégies de retournement de stigmate professionnel mises en place par les ultramarins, notamment dans leur gestion du sale boulot, sont en même temps des stratégies de retournement d'un stigmate colonial et racial. Elles reposent sur la performance de rôles professionnels au croisement d'injonctions liées à la classe, au genre et à la race. Inscrites dans un registre moral, ces stratégies participent de systèmes de justification, qui permettent aux ultramarins de valoriser leurs positions, en même temps qu'ils solidifient les frontières ethno-raciales.

Conclusion

À partir d'une étude approfondie des migrations des DOM vers la France métropolitaine, des années 1960 à nos jours, cette thèse éclaire les processus par lesquels mobilité géographique, frontières ethno-raciales et définition nationale façonnent conjointement la stratification sociale. Elle apporte une contribution à la sociologie des migrations, menant une réflexion sur les liens entre migrations interne et internationale, mobilisant des matériaux et outils d'analyse variés pour mettre en valeur les effets liés d'ajustements économiques entre territoires interdépendants, de politiques publiques en mutation et de dynamiques familiales sur l'évolution des flux migratoires. Des mécanismes du départ au parcours des migrants en métropole, cette étude accorde une place particulière à l'État, à la fois en tant que communauté imaginée et en tant qu'appareil d'action publique, analysant notamment ses manifestations à travers la notion de citoyenneté, les politiques d'aide à la mobilité ou encore l'emploi public. À partir d'une étude des migrations, cette thèse contribue donc également à une sociologie de l'État. Enfin, elle questionne le positionnement des ultramarins dans la société française, en s'appuyant sur la notion de frontières ethno-raciales. Elle analyse les processus par lesquels l'interprétation de marqueurs socio-culturels – des référents raciaux, comme la couleur de peau, mais aussi d'autres critères, comme la citoyenneté – contribue à une essentialisation de la différence et à la reproduction d'inégalités socioéconomiques.

Cette analyse des migrations DOM-métropole enrichit la discussion de la distinction entre migrations régionale et internationale. En explorant l'ambivalence de la citoyenneté des ultramarins, je montre à la fois les limites de ce critère, comme facteur de différenciation des flux migratoires, et son importance, notamment comme vecteur de légitimation et de hiérarchisation des minorités. En m'appuyant sur l'histoire coloniale des DOM et sur ses manifestations contemporaines, je souligne le rôle du découplage entre nationalité et

citoyenneté. Cette distinction légale ne subsiste pas aujourd'hui en France, tous les nationaux français étant également citoyens. Néanmoins, l'influence des structures coloniales et la persistance d'une séparation symbolique entre ces deux dimensions apparaît déterminante dans les logiques de stratification articulées aux expériences migratoires et aux frontières ethno-raciales. Les statuts différenciés, au regard de la citoyenneté, des Français de métropole, des DOM et des autres colonies, jusqu'à la seconde guerre mondiale, sont un puissant facteur explicatif des trajectoires postcoloniales de ces populations, en particulier de leur traitement au sein de la nation française. Cette thèse montre ainsi comment la définition de la catégorie des migrations internes ne relève pas d'un découpage méthodologique univoque mais d'un processus politique, justifiant des traitements institutionnels et symboliques différenciés. La mise en perspective des migrations des DOM avec celles d'Algérie après l'indépendance se révèle à ce titre particulièrement éclairante.

Cette thèse ouvre ainsi un projet de recherche qui vise à étudier conjointement migrations régionales et internationales, sans minimiser le poids de la citoyenneté sur les trajectoires des migrants, mais sans prendre pour acquise une séparation en apparence nette entre nationaux et non-nationaux. Le traitement institutionnel de la migration, comme les logiques de positionnement dont les migrants sont acteurs, reposent sur un travail autour de la citoyenneté, négociant ses frontières mais aussi son hétérogénéité interne. La perspective mise en avant dans cette thèse permet alors d'apporter un éclairage nouveau à d'autres types de migrations, vers la France, ainsi que vers d'autres sociétés d'accueil. Ainsi, l'étude des migrations de Porto-Rico vers les États-Unis, le plus souvent traitées comme des flux internationaux, alors que les Portoricains sont citoyens des États-Unis, bénéficierait d'une telle discussion. Dans une configuration différente, des parallèles sont à établir entre la manière dont les pouvoirs publics ont encouragé et encadré la migration des ultramarines durant les années 1960 et 1970, en les dirigeant principalement vers les secteurs du *care* et de la domesticité, et l'institutionnalisation des migrations de femmes quittant l'Asie du Sud-Est, en particulier l'Indonésie et les Philippines, pour travailler dans ces mêmes secteurs dans divers pays du monde. En effet, ces migrations de travail féminisées ont également émergé durant la décolonisation, avec des logiques d'encadrement inégalement réparties entre pouvoirs publics et acteurs privés selon les pays, et elles continuent aujourd'hui de gagner en importance.

Au fil de ces huit chapitres, je mets en relief plusieurs résultats importants. Le positionnement des ultramarins en France métropolitaine est caractérisé par des logiques de différenciation, auxquels eux-mêmes participent, mettant à distance ces migrants de la population majoritaire, mais aussi des immigrés et descendants d'immigrés. Ces logiques reposent en particulier sur la tension entre une catégorisation homogénéisante des ultramarins comme Noirs et un gradient de légitimité adossé à la notion de blanchité, qui fait ressortir des liens étroits entre histoire coloniale, perceptions du phénotype et rapport à la citoyenneté. Cette position intermédiaire des ultramarins est indissociable de leurs caractéristiques socioéconomiques, qui reproduisent une telle hiérarchie. En effet, je montre comment, en termes de niveau d'études et d'emploi, les migrants des DOM occupent une position plus favorable que celle des immigrés et moins favorable que celle de la population majoritaire. Cette homologie peut s'expliquer par les facilités matérielles et symboliques que confère la position des DOM dans l'espace national (les ultramarins disposent du même système scolaire que les métropolitains, ne font pas face à des barrières à la migration ni à l'entrée sur le marché du travail, et rencontrent des préjugés potentiellement moins défavorables), ces ressources perpétuant l'image des ultramarins comme des non-blancs privilégiés. Néanmoins, l'évolution des parcours des migrants des DOM depuis les années 1960 invite à s'écarter d'une approche statique et à considérer les processus façonnant cette relation entre citoyenneté, conditions d'intégration et frontières ethno-raciales au cours du temps.

La trajectoire coloniale des Antilles, de la Guyane et de la Réunion pèse directement sur les parcours des migrants des DOM, surtout lorsqu'on les compare à ceux d'autres migrants postcoloniaux, comme les immigrés originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne. La départementalisation de ces régions en 1946, dans un contexte de développement des indépendantismes, s'explique notamment par leur colonisation ancienne, la participation de leurs populations à d'importants épisodes de l'histoire républicaine, et l'acquisition du statut de citoyen dès 1848. Elle crée pour l'État une obligation de répondre aux difficultés économiques et sociales qui pèsent sur les DOM. Elle lui fournit aussi une main-d'œuvre nationale pouvant occuper des postes dédaignés par les métropolitains, alors que la France connaît une forte croissance économique. C'est dans ce contexte que les migrations DOM-métropole sont encouragées à partir des années 1950, canalisées

par le Bumidom entre 1963 et 1981. Les analyses menées sur les recensements de la population mettent en valeur l'effet catalyseur de cet organisme. Il intervient aux Antilles et à la Réunion, alors que les migrations DOM-métropole ont déjà commencé à croître significativement, mais le Bumidom accélère cette croissance et favorise des installations durables. Cet effet à l'échelle des flux ne doit pas conduire à surestimer le poids du Bumidom dans les trajectoires des migrants, dont la majorité n'a pas bénéficié des services de l'organisme. Néanmoins, son activité a pesé durablement sur les carrières des migrants et sur les représentations associées aux migrations ultramarines.

À travers son action, alliant recrutement des migrants, subventions à la mobilité et à l'installation en métropole, formation et placement en emploi, le Bumidom a favorisé la venue en métropole de nombreux migrants appartenant aux couches les plus modestes des sociétés ultramarines. Il a aussi orienté leurs carrières vers des secteurs professionnels spécifiques. Conjuguée au poids des réseaux de conseil dans la migration, cette orientation s'est accentuée et reproduite au sein de l'ensemble de la population migrante. De plus, la tension entre les promesses de promotion sociale tenues par l'organisme et les conditions réelles d'installation en métropole des migrants qu'il a pris en charge font de l'action du Bumidom un objet de conflit mémoriel et alimentent aujourd'hui des représentations négatives associées à la migration encadrée par l'État, surtout dans les DOM.

En 1981, la dissolution du Bumidom reflète un contexte économique métropolitain de plus en plus défavorable et la victoire de revendications militantes opposées à l'encouragement à l'émigration depuis les DOM. Les politiques de mobilités connaissent alors une transformation continue, passant du paradigme de la migration de masse à celui des mobilités qualifiantes, favorisant des départs de plus courte durée pour des ultramarins notamment sélectionnés au regard de leurs performances et aspirations scolaires. Les données de l'enquête MFV permettent de documenter ces transformations. D'une part, je valide l'hypothèse d'une sélection croissante des migrants au regard de l'origine sociale et des qualifications scolaires. D'autre part, en différenciant les départs avec et sans recours aux aides publiques, je mets en valeur la sélection sociale négative opérée par les organismes publics durant la période d'activité du Bumidom. À partir de 1982, ces derniers atténuent le poids croissant de l'origine sociale sur les départs, tout en sélectionnant les migrants au regard de leur niveau de diplôme.

De tels résultats questionnent les objectifs des dispositifs d'aide à la mobilité et leur capacité à lutter contre les inégalités sociales dans la migration. La sélection au regard du niveau de diplôme mesurée par les analyses reflète le nouveau cadrage des politiques migratoires, davantage orientées vers l'accès à l'enseignement supérieur, mais aussi le poids de la relation bureaucratique dans l'accès aux aides publiques. En effet, la variable mesurant le diplôme capte plus largement le capital culturel des individus et leurs ressources pour répondre aux exigences d'un système administratif de plus en plus complexe. Ce contexte de contraintes accrues se reflète également dans les parcours des ultramarins une fois installés en métropole. L'analyse conjointe des enquêtes Emploi depuis 1982 et des entretiens met en valeur deux mouvements. D'une part, la concentration professionnelle des ultramarins au sein du secteur public s'atténue au fil du temps. D'autre part, leur forte présence dans l'emploi subalterne et leur distance aux postes de cadres et de professions intermédiaires se maintient. Les restructurations contemporaines de l'emploi public fournissent une piste d'explication à la baisse de la surreprésentation des ultramarins dans ce secteur, à la fois caractéristique des parcours contraints de ces migrants et des opportunités dont ils ont pu bénéficier, du fait de leurs ressources singulières. L'étude plus détaillée des représentations associées aux métiers occupés par les ultramarins au sein de l'emploi public, en particulier dans les professions du soin et des forces de l'ordre, met ainsi en valeur l'existence de rôles sociaux, dont les ultramarins font la performance, entre assignation et retournement de stigmate, au croisement de stéréotypes raciaux, de rôles de genre et de rôles professionnels.

À travers ces analyses, j'aborde également d'autres facteurs structurants de la migration, qui viennent éclairer et compléter ces axes centraux. Parmi eux, trois éléments sont apparus particulièrement importants et mériteraient des études plus approfondies, ce qui permettrait notamment de mobiliser de manière plus systématique l'hétérogénéité interne aux DOM : la structure de l'offre d'enseignement supérieur et le rôle des aspirations scolaires, les structures familiales, les logiques résidentielles et les réseaux locaux. D'abord, l'analyse des recensements de la population en métropole et dans les DOM depuis 1974, ainsi que l'approche longitudinale des données de l'enquête MFV, mettent en valeur le poids des parcours scolaires dans le développement et la structure des flux DOM-métropole. Malgré des écarts toujours présents avec les niveaux d'études métropolitains, les DOM ont bénéficié des politiques de massification scolaire, avec notamment une forte

croissance de la part d'individus accédant au baccalauréat. Néanmoins, cette évolution ne s'est pas accompagnée d'une transformation de l'offre locale d'enseignement supérieur. En dépit d'une hausse constante du nombre d'établissements, cette dernière demeure bien inférieure à celle disponible en métropole. On observe ainsi une continuité entre les premières migrations des élites diplômées des années 1920 et les mobilités qualifiantes des années 2000, la migration reflétant des logiques de ségrégation scolaire qui accentuent les inégalités entre les territoires. Mener des entretiens avec les ultramarins restés dans les DOM, à différents stades des parcours de vie, permettrait d'appréhender de manière plus complète le croisement entre choix scolaires et décisions de mobilité.

Ces mécanismes sont également révélateurs d'un processus d'égalisation inachevé entre DOM et métropole. Depuis la départementalisation, malgré plusieurs plans de développement, les inégalités entre ces territoires et le reste du pays demeurent fortes. À partir des années 1950, les politiques publiques, parfois structurées par des stéréotypes racialisants, se sont focalisées sur le contrôle de la fécondité et sur la migration comme réponses à la précarité et aux limites du marché du travail ultramarin. La famille apparaît alors comme une unité d'analyse cruciale : le nombre d'enfants, l'âge auquel les femmes deviennent mères, la transmission de comportements et ressources migratoires au sein des familles, y-compris étendues, l'entretien de solidarités familiales, le maintien de relations entre migrants et non-migrants, sont autant d'éléments déterminants des migrations et de leur structure. De plus, structures familiales et normes de genre se trouvent étroitement liées, en particulier dans la manière dont elles façonnent la migration.

Cette thèse donne un premier aperçu de ces enjeux : je mets en valeur l'imbrication entre politiques de fécondité et politiques migratoires ; je souligne l'interdépendance entre départs pour la métropole au sein d'une même famille, à travers des logiques à la fois économiques et intimes ; enfin, je montre l'expression différenciée de ces mécanismes, suivant une structure genrée. Néanmoins, ces analyses devraient être complétées par un examen attentif des structures familiales ultramarines au fil du temps, dans les DOM et en métropole. Il serait notamment utile d'étudier les processus par lesquels la migration est susceptible d'influencer ces structures. Depuis 2004, l'Échantillon Démographique Permanent inclut les individus recensés dans les DOM, rendant possible un suivi longitudinal des ultramarins, y-compris dans leurs allers-retours entre DOM et métropole. Les

informations qu'il fournit peuvent également être appariées à des données fiscales détaillées. Ainsi, même si les effectifs d'ultramarins n'y sont pas très importants, la richesse de cette base permet d'envisager une approche longitudinale et compréhensive des parcours des ultramarins, rendant compte de processus complexes, au carrefour de logiques économiques et familiales.

De plus, depuis les années 1970, les trajectoires démographiques des quatre DOM divergent de plus en plus. Alors que les Antilles font face à un vieillissement de leur population, enregistrant même un solde de population négatif certaines années, la croissance de la population réunionnaise demeure importante, notamment alimentée par des flux venus de métropole. En Guyane, la création du centre spatial de Kourou en 1968 s'est révélée déterminante, attirant notamment d'importants flux d'immigration des pays alentours. Les taux de fécondité élevés de ces populations alimentent alors la forte croissance de la population guyanaise. À ces éléments démographiques s'ajoutent des contextes de mise en place et de réception de politiques publiques différents. En dépit du maintien d'un nombre de départs élevé, Guadeloupéens et Martiniquais ont des positions hostiles aux politiques de mobilité, qui sont en retrait dans ces régions. À la Réunion, on retrouve une méfiance semblable, notamment liée à l'expérience négative du Bumidom, mais elle y semble moins développée et les organismes d'aides à la migration demeurent plus présents. La Guyane n'a pas connu le déploiement local du Bumidom et l'importance des politiques de mobilité dans ces territoires reste à investiguer. Ainsi, des analyses étudiant plus en détail les contextes locaux dans les DOM et leur évolution permettraient de mieux saisir les transformations récentes des flux DOM-métropole, faisant à la fois ressortir les points communs et les singularités propres à chaque département. Si les recensements dans les DOM ne fournissent que des informations limitées entre 1974 et 1982, leur fusion avec le recensement métropolitain depuis 1990 permet d'établir des comparaisons plus robustes. La mise à disposition des enquêtes Emploi dans les DOM depuis 1990 offre également d'intéressantes pistes d'analyse, ainsi que l'enquête MFV.

Enfin, cette thèse met en valeur le rôle des réseaux de conseil et de solidarité, en particulier familiaux, dans les parcours migratoires. Les éléments tirés des enquêtes statistiques et des entretiens soulignent le poids des liens de proximité, qu'il s'agisse d'une proximité en

termes de lien de parenté, avec l'importance des relations au sein des fratries ou parents-enfants, ou d'une proximité géographique. Les mécanismes du rapprochement familial et des réseaux de migrants, mais aussi les inégalités territoriales en termes d'opportunités d'emploi ou de formation, ont favorisé la concentration des migrants des DOM en région parisienne, avec des effets de regroupement à l'échelle de communes voire de quartiers. L'entraide et les conseils offerts par ces liens en migration ont en général une pertinence uniquement dans un cadre géographique réduit, renvoyant à la notion de capital spécifique au lieu. Ce facteur est là encore un point de différenciation entre les DOM : les Antillais connaissent les logiques de concentration les plus fortes, alors que les Réunionnais, et encore davantage les Guyanais, sont moins nombreux et plus dispersés sur le territoire, ce qui suggère un écart en termes d'accès et d'usage des liens migratoires. Ainsi, les résultats de cette thèse pourraient être complétés par une approche plus attentive à l'échelle locale, à travers un examen approfondi des mécanismes résidentiels influençant les parcours des ultramarins de métropole et des études mettant en relief réseaux d'interconnaissance et usages de l'espace au sein de quartiers spécifiques.

Ainsi, cette thèse constitue une monographie détaillée des trajectoires migratoires et du positionnement des Guadeloupéens, Martiniquais, Guyanais et Réunionnais de France métropolitaine, depuis les années 1960. Elle tient compte de la multiplicité des dimensions et des acteurs façonnant ces trajectoires. Mes analyses accordent une place importante aux rôles de l'État, de la citoyenneté et des carrières professionnelles. Cela me permet de caractériser finement les liens entre passé colonial, définition des frontières de la communauté nationale et institutionnalisation de la migration, puis d'articuler ces enjeux aux positions socioéconomiques et symboliques négociées par les ultramarins en métropole. Mais j'incorpore également d'autres aspects des expériences de ces migrants, comme l'interdépendance entre logiques économiques et familiales, ou encore le poids de représentations genrées structurant la migration. Si certains points mériteraient des études plus approfondies, leur mobilisation localisée renforce la démonstration. Cette densité dans l'appréhension des parcours met en lumière des mécanismes importants et de nouvelles pistes d'analyse, avec pour perspective d'enrichir notre compréhension des migrations contemporaines et des dynamiques de stratification liées à la formation de minorités, au-delà du cas ultramarin.

Bibliographie

Åkesson, Lisa, Jørgen Carling et Heike Drotbohm. « Mobility, Moralities and Motherhood : Navigating the Contingencies of Cape Verdean Lives ». In : *Journal of Ethnic & Migration Studies* 38.2 (2012), p. 237-260.

Abramitzky, Ran, Leah Platt Boustan et Katherine Eriksson. « Europe's Tired, Poor, Huddled Masses : Self-Selection and Economic Outcomes in the Age of Mass Migration ». In : *American Economic Review* 102.5 (2012), p. 1832-1856.

— « Have the poor always been less likely to migrate ? Evidence from inheritance practices during the Age of Mass Migration ». In : *Journal of Development Economics* 102 (2013), p. 2-14.

Alameda, Jose I. et W. Ruiz-Olivera. « La fuga del capital humano en la economía de Puerto Rico. Reto para la actual década ». In : *Revista de Ciencias Sociales* 24.1-2 (1985), p. 3-34.

Alba, Richard et Victor Nee. *Remaking the American Mainstream : Assimilation and Contemporary Immigration*. Princeton, N.J. : Harvard University Press, 2005.

Algava, Elisabeth et Marilyne Bèque. « Perception et vécu des comportements intolérants - Une analyse du module «Relations avec les autres» de l'enquête Histoire de Vie ». In : *Economie et statistique* 393.1 (2006), p. 115-150.

Ambrosini, Maurizio. « Parenting from a distance and processes of family reunification : A research on the Italian case ». In : *Ethnicities* 15.3 (2015), p. 440-459.

Amossé, Thomas. « Professions au féminin. Représentation statistique, construction sociale ». In : *Travail, genre et sociétés* 11.1 (2004), p. 31-46.

Amossé, Thomas et Marie Cartier. « Introduction. Les classes populaires sur la scène domestique ». In : *Travail, genre et sociétés* 1 (2018), p. 25-40.

Anderson, Benedict. *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. Revised Edition. London ; New York : Verso, 1991.

Anderson, Bridget. *Doing the dirty work ? The global politics of domestic labour*. Palgrave Macmillan, 2000.

Andoche, Jacqueline et al. « La Réunion. Le traitement de l'étranger en situation pluriculturelle : la catégorisation statistique à l'épreuve des classifications populaires ». In : *Hommes et migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires* 1278 (2009), p. 218-231.

Anselin, Alain. *L'émigration antillaise en France : la troisième île*. Karthala, 1990.

Arborio, Anne-Marie. « Quand le «sale boulot» fait le métier : les aides-soignantes dans le monde professionnalisé de l'hôpital ». In : *Sciences sociales et santé* 13.3 (1995), p. 93-126.

— « Savoir profane et expertise sociale. Les aides-soignantes dans l'institution hospitalière ». In : *Genèses* 22.1 (1996), p. 87-106.

Arneton, Mélissa, Christine Bocéran et André Flieller. « Les performances en mathématiques des élèves des départements d'Outre-Mer ». In : *L'orientation scolaire et professionnelle* 42/1 (2013).

Ashforth, Blake E. et Glen E. Kreiner. « "How Can You Do It ?" : Dirty Work and the Challenge of Constructing a Positive Identity ». In : *Academy of Management Review* 24.3 (1999), p. 413-434.

Attias-Donfut, Claudine et Nicole Lapierre. *La Famille providence : trois générations en Guadeloupe*. La Documentation française, 1997.

Audebert, Cédric. « L'intégration des Antillais en France et aux Etats-Unis : contextes socio-institutionnels et processus de territorialisation ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 24.1 (2008), p. 65-87.

Audier, Florence. « La transmission du statut dans la Fonction publique ». In : *Economie et statistique* 337.1 (2000), p. 121-133.

Avril, Christelle. « Ambiance raciste dans l'aide à domicile ». In : *Plein droit* 1 (2013), p. 11-14.

— *Les Aides à domicile : un autre monde populaire*. Paris : La Dispute, 2014.

Bacache-Beauvallet, Maya et Jean-Luc Outin. « Introduction : L'emploi public : nouvelles règles, nouvelles stratégies ». In : *Formation emploi. Revue française de sciences sociales* 121 (2013), p. 7-15.

Bailey, Stanley R., Mara Loveman et Jeronimo O. Muniz. « Measures of "Race" and the analysis of racial inequality in Brazil ». In : *Social Science Research* 42.1 (2013), p. 106-119.

Bakewell, Oliver, Hein De Haas et Agnieszka Kubal. « Migration Systems, Pioneer Migrants and the Role of Agency ». In : *Journal of Critical Realism* 11.4 (2012), p. 413-437.

Balibar, Étienne. « La construction du racisme ». In : *Actuel Marx* 38.2 (2005), p. 11-28.

Ball, Stephen J., Richard Bowe et Sharon Gewirtz. « Circuits of schooling : A sociological exploration of parental choice of school in social class contexts ». In : *Sociological Review* 43.1 (1995), p. 52-78.

Baron, Myriam. « Les migrations étudiantes dans le système universitaire français au début des années 90, Abstract ». In : *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* avril.2 (2005), p. 281-300.

Bartel, Ann P. « Where do the new US immigrants live ? » In : *Journal of Labor Economics* 7.4 (1989), p. 371-391.

Barth, Fredrik. « Introduction ». In : *Ethnic Groups and Boundaries : The Social Organization of Culture Difference*. London : Allen & Unwin, 1969.

Bataille, Philippe. « 3. La fonction publique ». In : *Le racisme au travail*. Paris : La Découverte, 1997, p. 75-103.

Bauer, Thomas, Gil S. Epstein et Ira N. Gang. « The influence of stocks and flows on migrants' location choices ». In : *Aspects of worker well-being*. Emerald Group Publishing Limited, 2007, p. 199-229.

Beauchemin, Cris et al. *Les discriminations : une question de minorités visibles*. Population et Sociétés 466. 2010.

Beaud, Stéphane. « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique» ». In : *Politix. Revue des sciences sociales du politique* 9.35 (1996), p. 226-257.

— *80% au bac... et après ? Les enfants de la démocaratisation scolaire*. Poche/Sciences humaines et sociales. Paris : La Découverte, 2003.

Beaud, Stéphane et Michel Pialoux. « 4. Racisme ouvrier ou mépris de classe ? Retour sur une enquête de terrain ». In : *De la question sociale à la question raciale ?* La Découverte. Paris, 2006, p. 72-90.

Beauvallet, Willy, Audrey Célestine et Aurélie Roger. « L'État outre-mer. La construction sociale et institutionnelle d'une spécificité ultramarine ». In : *Politix* 116.4 (2016), p. 139-161.

Becker, Howard S. *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Leçons de choses. Paris : Editions Métailié, 1985.

Benhenda, Asma et Camille Dufour. « Massification de l'enseignement supérieur et évolutions de la carte universitaire en Ile-de-France ». In : *Regards croisés sur l'économie* 16 (2015), p. 93-104.

Bennett, Pamela R. et Amy Lutz. « How African American Is the Net Black Advantage ? Differences in College Attendance among Immigrant Blacks, Native Blacks, and Whites ». In : *Sociology of Education* 82.1 (2009), p. 70-99.

Benoist, Jean. *L'Archipel inachevé. Culture et société aux Antilles françaises.* Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 1972.

Berdes, Celia et John M. Eckert. « Race Relations and Caregiving Relationships : A Qualitative Examination of Perspectives from Residents and Nurse's Aides in Three Nursing Homes ». In : *Research on Aging* 23.1 (2001), p. 109-126.

Bergman, Manfred. *Advances in Mixed Methods Research.* 1 Oliver's Yard, 55 City Road, London EC1Y 1SP : SAGE Publications Ltd, 2008.

Bernardi, Laura. « A Mixed-Methods Social Networks Study Design for Research on Transnational Families ». In : *Journal of Marriage and Family* 73.4 (2011), p. 788-803.

Bertheleu, Hélène. « Sens et usages de « l'ethnicisation » ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 23.2 (2007), p. 7-28.

Bessière, Céline et Frédérique Houseaux. « Suivre des enquêteurs ». In : *Genèses. Sciences sociales et histoire* 29.1 (1997), p. 100-114.

Bezes, Philippe. *Réinventer l'État.* Paris : PUF, 2009.

Bidart, Claire. « Crises, décisions et temporalités : autour des bifurcations biographiques ». In : *Cahiers internationaux de sociologie* 120 (2006), p. 29-57.

Blérald, Alain. « La citoyenneté française aux Antilles et ses paradoxes ». In : *1946-1996. Cinquante ans de départementalisation outre-mer.* Paris : L'Harmattan, 1995, p. 193-221.

Bloemraad, Irene. *Becoming a Citizen : Incorporating Immigrants and Refugees in the United States and Canada.* Berkeley : University of California Press, 2006.

— « Theorising the power of citizenship as claims-making ». In : *Journal of Ethnic and Migration Studies* (2017).

Bobo, Lawrence et Vincent L. Hutchings. « Perceptions of Racial Group Competition : Extending Blumer's Theory of Group Position to a Multiracial Social Context ». In : *American Sociological Review* 61.6 (1996), p. 951-972.

Bolton, Kenneth et Joe Feagin. *Black in Blue : African-American Police Officers and Racism.* Routledge, 2004.

Bonilla, Yarimar. « GUADELOUPE IS OURS ». In : *Interventions* 12.1 (2010), p. 125-137.

Bonilla-Silva, Eduardo. « Rethinking Racism : Toward a Structural Interpretation ». In : *American Sociological Review* 62.3 (1997), p. 465-480.

Bonniol, Jean-Luc. *La Couleur comme maléfice : une illustration créole de la généalogie des 'Blancs' et des 'Noirs'.* Albin Michel, 1992.

Borjas, George J. « Assimilation, Changes in Cohort Quality, and the Earnings of Immigrants ». In : *Journal of Labor Economics* 3.4 (1985), p. 463-489.

— « Economic Theory and International Migration ». In : *International Migration Review* 23.3 (1989), p. 457.

Borjas, George J., Stephen G. Bronars et Stephen J. Trejo. « Self-selection and internal migration in the United States ». In : *Journal of Urban Economics* 32.2 (1992), p. 159-185.

Bourdieu, Pierre. *La Disinction. Critique sociale du jugement*. Le sens commun. Paris : Les Editions de Minuit, 1979.

— « La jeunesse n'est qu'un mot ». In : *Questions de sociologie*. Paris : Editions de minuit, 1980, p. 143-154.

— « L'illusion biographique ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales* 62.1 (1986), p. 69-72.

— *Choses dites*. Les editions de minuit. Paris : Les Editions de Minuit, 1987.

Bourquin, Alexandre. « Colonat partiaire et petits-blancs a l'île de la Reunion au XIXe siècle ». In : *Cahiers d'histoire* 43-1 (1998).

Boustan, Leah Platt. *Competition in the Promised Land : Black Migrants in Northern Cities and Labor Markets*. Princeton University Press, 2016.

Boutchenik, Béatrice et al. « Quantifier l'influence totale de la famille d'origine sur le devenir scolaire et professionnel des individus ». In : *Economie et statistique* 477.1 (2015), p. 5-23.

Bowles, Samuel. « Schooling and inequality from generation to generation ». In : *Journal of Political Economy* 80.3, Part 2 (1972), S219-S251.

Brinbaum, Yaël et Annick Kieffer. « Les scolarités des enfants d'immigrés de la sixième au baccalauréat : différenciation et polarisation des parcours, Trajectories of Immigrants' Children in Secondary Education : Differentiation and PolarizationAbstract, Resumen ». In : *Population* 64.3 (2009), p. 561-610.

Brinbaum, Yael, Mirna Safi et Patrick Simon. *Les discriminations en France : entre perception et expérience*. Document de Travail 183. INED, 2012, p. 33.

Brinbaum, Yaël et al. « Situation sur le marché du travail : statuts d'activité, accès à l'emploi et discrimination ». In : *Trajectoires et Origines - Enquête sur la diversité des populations*. INED, 2016, p. 203-232.

Briswalter, Marion. « Guyane : la guerre des nerfs en six blocages ». In : *Libération* (2017), p. 14.

Brown, Susan K. et Frank D. Bean. « Conceptualizing Migration : From Internal/International to Kinds of Membership ». In : *International Handbook of Migration and Population Distribution*. Springer, 2016, p. 91-106.

Brubaker, Rogers. *Citizenship and nationhood in France and Germany*. OCLC : 25008595. Cambridge : Harvard University Press, 1992.

— *Ethnicity without Groups*. Cambridge : Harvard University Press, 2004.

Brubaker, Rogers et Frédéric Junqua. « Au-delà de L'« identité » ». In : *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 139.1 (2001), p. 66-85.

Brubaker, Rogers, Mara Loveman et Peter Stamatov. « Ethnicity as Cognition ». In : *Theory and Society* 33.1 (2004), p. 31-64.

Brutel, Chantal. « Estimer les flux d'entrées sur le territoire à partir des enquêtes annuelles de recensement ». In : *INSEE, Document de travail F* 1403 (2014), p. 24.

Bugeja-Bloch, Fanny et Marie-Paule Couto. *Les méthodes quantitatives*. Que sais-je ? Paris : PUF, 2015.

Burgess, Ernest W. « La croissance de la ville. Introduction à un projet de recherche ». In : *L'Ecole de Chicago*. Champs Essais, 2004, p. 131-142.

Butcher, Andrew P. « Educate, consolidate, immigrate : Educational immigration in Auckland, New Zealand ». In : *Asia Pacific Viewpoint* 45.2 (2004), p. 255-278.

Byron, Margaret et Stephanie Condon. « A Comparative Study of Caribbean Return Migration from Britain and France : Towards a Context-Dependent Explanation ». In : *Transactions of the Institute of British Geographers* 21.1 (1996), p. 91-104.

Byron, Margaret et Stéphanie Condon. « Caribbean Families as Anchors and Adaptors ». In : *Migration in Comparative Perspective : Caribbean Communities in Britain and France*. New York : Routledge, 2007, p. 168-206.

Byron, Margaret et Stéphanie Condon. *Migration in Comparative Perspective : Caribbean Communities in Britain and France*. New York : Routledge, 2007.

Caille, Jean-Paul. « Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés ». In : *Éducation et formations* 74.117-142 (2007).

Cannavo, Leonardo. « Qualità e quantità : tra metodologia sociologica e sociologia della scienza ». In : *Sociologia e Ricerca Sociale* 28 (1989), p. 35-46.

Carling, Jørgen. « Toward a Demography of Immigrant Communities and Their Transnational Potential ». In : *International Migration Review* 42.2 (2008), p. 449-475.

Carling, Jørgen et Lisa Åkesson. « Mobility at the Heart of a Nation : Patterns and Meanings of Cape Verdean Migration ». In : *International Migration* 47.3 (2009), p. 123-155.

Caron, Louise. « De qui mesure-t-on l'intégration ? Émigration des immigrés et insertion professionnelle en France ». In : *Population* 73.3 (2018).

— « De l'immigration permanente aux migrations circulaires : l'exemple de la France. » Thèse de Doctorat. Paris : Sciences Po, 2019.

Cartier, Marie. « Nouvelles exigences dans les emplois d'exécution des Services publics ». In : *Genèses* 1 (2001), p. 72-91.

— « La petite fonction publique, monde stable et séparé ? L'exemple des facteurs des PTT des trente glorieuses ». In : *Sociétés contemporaines* 58.2 (2005), p. 19-39.

Catteau, C., J.-C. Hautcoeur et R. Squarzoni. « Le RMI à la Réunion : une famille sur quatre en bénéficie ». In : *Economie et statistique* 252 (1992), p. 51-62.

Cayouette-Remblière, Joanie. « Reconstituer une cohorte d'élèves à partir de dossiers scolaires. La construction d'une statistique ethnographique, Summary ». In : *Genèses* 85 (2011), p. 115-133.

Célestine, Audrey. « La « voix » institutionnalisée : approche comparée de la mobilisation de migrants-citoyens en France et aux Etats-Unis ». In : *Raisons politiques* n° 29.1 (2008), p. 119-131.

— « Mobilisations collectives et construction identitaire : le cas des Antillais en France et des Portoricains aux États-Unis ». Thèse de Doctorat. Paris : Sciences Po, 2008.

— « French Caribbean organizations and the 'Black question' in France ». In : *African and Black Diaspora : An International Journal* 4.2 (2011), p. 131-144.

— « Originaires d'outre-mer ». In : *La Vie des idées* (2012).

Célestine, Audrey et Aurélie Roger. « L'« outre-mer » à la croisée du national et du local ». In : *Terrains & travaux* N° 24.1 (2014), p. 121-142.

Charles, Maria. « Deciphering Sex Segregation : Vertical and Horizontal Inequalities in Ten National Labor Markets ». In : *Acta Sociologica* 46.4 (2003), p. 267-287.

Childers, Kristen Stromberg. « Departmentalization, migration, and the politics of the family in the post-war French Caribbean ». In : *The History of the Family* 14.2 (2009), p. 177-190.

— « Politique familiale aux Antilles en 1946, Family Policy in the Caribbean in 1946. Demographic Studies and Racial Stereotypes ». In : *Monde(s)* 4 (2013), p. 145-158.

Chiquiar, Daniel et Gordon H. Hanson. « International Migration, Self-Selection, and the Distribution of Wages : Evidence from Mexico and the United States ». In : *Journal of Political Economy* 113.2 (2005), p. 239-281.

Chiswick, Barry R. « The effect of Americanization on the earnings of foreign-born men ». In : *Journal of political Economy* 86.5 (1978), p. 897-921.

Chivallon, Christine. « Guadeloupe et Martinique en lutte contre la 'profitation' : du caractère nouveau d'une histoire ancienne ». In : *Justice spatiale / Spatial justice* 1 (2009), p. 1-14.

Church, Christopher. « « Strikingly French ». : Martinique, agitation ouvrière et politique métropolitaine au tournant du siècle ». In : *Le Mouvement social* 248 (2014), p. 109-124.

Clair, Isabelle. « La sexualité dans la relation d'enquête ». In : *Revue française de sociologie* 57.1 (2016), p. 45-70.

CNARM : Nos missions. http ://www.cnarm.fr/presentation/reportage/2015/12/24/cnarm,nos-missions,97.html. 2015.

Cohen, Jeffrey H. *The Culture of Migration in Southern Mexico*. University of Texas Press, 2004.

Cohen, Muriel. « Des familles invisibles : politiques publiques et trajectoires résidentielles de l'immigration algérienne (1945-1985). » Thèse de doct. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2013.

— « L'immigration algérienne post-indépendance : l'enracinement à l'épreuve de l'exclusion ». In : *Le Mouvement Social* 258 (2017), p. 29-48.

Condon, Stephanie. « Gender Issues in the Study of Circulation between the Caribbean and the French Metropole ». In : *Caribbean Studies* 32.1 (2004), p. 129-159.

Condon, Stéphanie. « Travail et genre dans l'histoire des migrations antillaises ». In : *Travail, genre et sociétés* 20 (2008), p. 67-86.

Condon, Stéphanie et Margaret Byron. « Migrations, résidence et représentations de la famille : les familles caribéennes en France et en Grande-Bretagne ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 24.1 (2008), p. 35-63.

Condon, Stephanie et Philip E. Ogden. « Afro-Caribbean Migrants in France : Employment, State Policy and the Migration Process ». In : *Transactions of the Institute of British Geographers* 16.4 (1991), p. 440-457.

— « Emigration from the French Caribbean : the Origins of an Organized Migration ». In : *International Journal of Urban and Regional Research* 15.4 (1991), p. 505-523.

Connor, Dylan. *The Cream of the Crop ? Inequality and Migrant Selectivity in Ireland During the Age of Mass Migration*. Rapp. tech. UCLA International Institute, 2016, p. 52.

Constant, Fred. « La politique française de l'immigration antillaise de 1946 à 1987 ». In : *Revue européenne de migrations internationales* 3.3 (1987), p. 9-30.

Cornell, Stephen et Douglas Hartmann. « Conceptual confusions and divides : race, ethnicity, and the study of immigration ». In : *Not just Black and White. Historical and Contemporary Perspectives on Immigration, Race, and Ethnicity in the United States*. Réd. par undefinedundefined. New York : Russell Sage Foundation, 2004, p. 23-41.

Cortina, Jeronimo. « Subsidizing Migration ? Mexican Agricultural Policies and Migration to the United States ». In : *Policy Studies Journal* 42.1 (2014), p. 101-121.

Couto, Marie-Paule. « L'intégration socio-économique des pieds-noirs en France métropolitaine : le lien de citoyenneté à l'épreuve ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 29.3 (2013), p. 93-119.

— « Les paradoxes de la citoyenneté : le devenir des pieds-noirs en France métropolitaine ». Thèse de Doctorat. EHESS, 2014.

Crusol, Jean. « Quelques Aspects Economiques de la Departementalisation aux Antilles Françaises ». In : *Caribbean Studies* 15.1 (1975), p. 20-31.

Cueugniet, Chantal. « La population des DOM en 1990 ». In : *Economie et statistique* 248.1 (1991), p. 3-18.

Curran, Sara R. et Estela Rivero-Fuentes. « Engendering Migrant Networks : The Case of Mexican Migration ». In : *Demography* 40.2 (2003), p. 289.

Cuturello, Paul. « Discrimination : faire face ou faire avec ? » In : *Agora débats/jeunesses* N° 57.1 (2011), p. 63-78.

Cuturello, Paul, William Berthomière et Marie-Antoinette Hily. « Différences dans la diversité : le ressenti des discriminations par les jeunes hommes d'origine maghrébine ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 27.3 (2011), p. 103-130.

Daguet, Fabienne. « La fécondité en France au cours du XXe siècle ». In : *Insee première* 873 (2002), p. 4.

Daily, Andrew M. « Race, Citizenship, and Antillean Student Activism in Postwar France, 1946-1968 ». In : *French Historical Studies* 37.2 (2014), p. 331-357.

Darmon, Muriel. « La notion de carrière : un instrument interactionniste d'objectivation, The Notion of Career : an Interactionist Objectification Technique ». In : *Politix* 82 (2008), p. 149-167.

DaVanzo, Julie. « Repeat Migration, Information Costs, and Location-Specific Capital ». In : *Population and Environment* 4.1 (1981), p. 45-73.

Davis, Benjamin, Guy Stecklov et Paul Winters. « Domestic and international migration from rural Mexico : Disaggregating the effects of network structure and composition ». In : *Population Studies* 56.3 (2002), p. 291-309.

Davis, James A. « Status Symbols and the Measurement of Status Perception ». In : *Sociometry* 19.3 (1956), p. 154-165.

De Gaulle, Charles. *Visite présidentielle en Martinique*. Fort-de-France, 1964.

De Genova, Nicholas. « The legal production of Mexican/migrant “illegality” ». In : *Latino studies* 2.2 (2004), p. 160-185.

— *Working the Boundaries : Race, Space, and “Illegality” in Mexican Chicago*. Duke University Press, 2005.

De Graaf, Paul M. « The impact of financial and cultural resources on educational attainment in the Netherlands ». In : *Sociology of education* (1986), p. 237-246.

De Jong, Gordon F., Deborah Roempke Graefe et Tanja St. Pierre. « Welfare Reform and Interstate Migration of Poor Families ». In : *Demography* 42.3 (2005), p. 469-496.

De Rudder, Véronique. « Ethnicisation ». In : *Vocabulaire historique et critique des relations interethniques*. T. 3. 1995, p. 42-44.

Debos, Marielle et Joël Glasman. « Politique des corps habillés. État, pouvoir et métiers de l'ordre en Afrique ». In : *Politique africaine* 128.4 (2012), p. 5-23.

del Rey Poveda, Alberto. « Determinants and consequences of internal and international migration : The case of rural populations in the south of Veracruz, Mexico ». In : *Demographic Research* 16.10 (2007), p. 287-314.

Demazière, Didier. « Matériaux qualitatifs et perspective longitudinale. La temporalité des parcours professionnels saisis par les entretiens biographiques ». In : *Céreq Documents Séminaires* 171 (2003), p. 75-89.

— « À qui peut-on se fier ? Les sociologues et la parole des interviewés ». In : *Langage et société* 3 (2007), p. 85-100.

— « L'entretien biographique et la saisie des interactions avec autrui ». In : *Recherches qualitatives* 30.1 (2011), p. 61-83.

Desprès, Caroline. « Le non-recours aux droits : l'exemple de la protection sociale, Non-take-up of rights : the example of free health insurance ». In : *Vie sociale* 1 (2008), p. 21-96.

Desrosières, Alain. *Gouverner par les nombres. L'Argument statistique II*. Sciences sociales. Paris : Presses des Mines, 2008.

— *Pour une sociologie historique de la quantification. L'Argument statistique I*. Sciences sociales. Paris : Presses des Mines, 2008.

DiMaggio, Paul et Filiz Garip. « Network Effects and Social Inequality ». In : *Annual Review of Sociology* 38.1 (2012), p. 93-118.

Dimier, Véronique. « De la France coloniale à l'outre-mer ». In : *Pouvoirs* 113.2 (2005), p. 37-57.

Dion, Michèle. *Quand La Réunion s'appelait Bourbon*. Paris : L'Harmattan, 2006.

Dolby, Nadine et Fazal Rizvi. *Youth moves : Identities and education in global perspective*. Routledge, 2008.

Doligé, E. « Les DOM, défi pour la République, chance pour la France, 100 propositions pour fonder l'avenir ». In : *Sénat, Rapport d'information* 519 (2009).

Domenach, Hervé et Jean-Pierre Guengant. « Chômage et sous-emploi dans les DOM ». In : *Economie et statistique* 137.1 (1981), p. 3-23.

Domenach, Hervé et Michel Picouet. *Dynamique de la population et migration en Guyane*. Centre ORSTOM de Cayenne, 1988.

— *La Dimension migratoire des Antilles*. Paris : Economica, 1992.

Douglas, Mary. *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*. Paris : La Découverte, 2005.

Doytcheva, Milena. *Existe-t-il un multiculturalisme à la française ? : une étude sur la politique de la ville, 1981-2003*. Paris, EHESS, 2003.

Drever, Anita I. et Onno Hoffmeister. « Immigrants and Social Networks in a Job-Scarce Environment : The Case of Germany ». In : *The International Migration Review* 42.2 (2008), p. 425-448.

Drotbohm, Heike. « The promises of co-mothering and the perils of detachment. A comparison of local and transnational Cape Verdean child fosterage ». In : *Child fosterage in West Africa : New perspectives on theories and practices* (2013), p. 217-245.

Du, Yang, Albert Park et Sangui Wang. « Migration and rural poverty in China ». In : *Journal of comparative economics* 33.4 (2005), p. 688-709.

Du Bois, William E. B. *The Souls of Black Folk*. Chicago : A.C. McClurg Company, 1903.

Duany, Jorge. « Mobile livelihoods : The sociocultural practices of circular migrants between Puerto Rico and the United States ». In : *International Migration Review* 36.2 (2002), p. 355-388.

— « A transnational colonial migration : Puerto Rico's farm labor program ». In : *New West Indian Guide/Nieuwe West-Indische Gids* 84.3-4 (2010), p. 225-251.

Dubet, François. « Régimes d'inégalité et injustices sociales ». In : *SociologieS* (2011).

Dubois, Laurent. *A Colony of Citizens : Revolution and Slave Emancipation in the French Caribbean, 1787-1804*. Omohundro Institute and University of North Carolina Press, 2004.

Dubois, Vincent. *La vie au guichet : relation administrative et traitement de la misère*. Paris : Economica, 1999.

Dukes, Warren V. « Measuring double consciousness among black law enforcement officers to understand the significant role of race in law enforcement occupational cultures ». In : *Journal of Ethnicity in Criminal Justice* 16.1 (2018), p. 1-21.

Dumont, Jacques. « La quête de l'égalité aux Antilles : la départementalisation et les manifestations des années 1950 ». In : *Le Mouvement social* 230 (2010), p. 79-98.

Duncan, Otis D., David L. Featherman et Beverly Duncan. « Socioeconomic background and achievement. » In : Seminar Press, 1972.

Duncan, Otis Dudley et Beverly Duncan. « A methodological analysis of segregation indexes ». In : *American sociological review* 20.2 (1955), p. 210-217.

Eberhard, Mireille. « De l'expérience du racisme à sa reconnaissance comme discrimination. Stratégies discursives et conflits d'interprétation ». In : *Sociologie* Vol. 1.4 (2011), p. 479-495.

Ehrenreich, Barbara et Arlie Russell Hochschild. *Global Woman : Nannies, Maids, and Sex Workers in the New Economy*. New York : Metropolitan Books, 2003.

Elliott, Anthony et John Urry. *Mobile Lives*. 1 edition. London : Routledge, 2010.

Elliott, James R. « Referral Hiring and Ethnically Homogeneous Jobs : How Prevalent Is the Connection and for Whom ? » In : *Social Science Research* 30.3 (2001), p. 401-425.

Ellis, Mark. « Reinventing US internal migration studies in the age of international migration ». In : *Population, space and place* 18.2 (2012), p. 196-208.

Emery, Yves et Naomi Martin. « Quelle identité d'agent public aujourd'hui ? » In : *Revue française d'administration publique* 127 (2009), p. 559-578.

Epstein, Gil S. « Herd and network effects in migration decision-making ». In : *Journal of Ethnic and Migration Studies* 34.4 (2008), p. 567-583.

Essed, Philomena. *Understanding Everyday Racism : An Interdisciplinary Theory*. Newbury Park : SAGE, 1991.

Faggian, Alessandra, Philip McCann et Stephen Sheppard. « Human Capital, Higher Education and Graduate Migration : An Analysis of Scottish and Welsh Students ». In : *Urban Studies* 44.13 (2007), p. 2511-2528.

Fairchild, Henry Pratt. *Immigration, a world movement and its American significance*. New York : The Macmillan company, 1913.

Fanon, Frantz. *Peau noire, masques blancs*. Paris : Seuil, 1971.

Fanon, Franz. *Les damnés de la terre [1961]*. Paris : La Découverte, 2002.

Fassin, Didier. « Nommer, interpréter. Le sens commun de la question raciale ». In : *De la question sociale à la question raciale ?* Cahiers libres. Paris : La Découverte, 2006, p. 17-36.

— « Qu'il ne suffit pas d'être politiquement incorrect pour être scientifiquement fondé ». In : *Revue française de sociologie* 52.4 (2011), p. 777-786.

Fassin, Didier et Éric Fassin. *De la question sociale à la question raciale ?* Paris : La Découverte, 2009.

Fassin, Éric et Jean-Louis Halpérin. *Discriminations : pratiques, savoirs, politiques*. La Documentation française, 2009.

Favell, Adrian. *Eurostars and Eurocities : free movement and mobility in an integrating Europe*. Studies in urban and social change. Malden : Blackwell, 2008.

Feliciano, Cynthia. « Does Selective Migration Matter ? Explaining Ethnic Disparities in Educational Attainment among Immigrants' Children ». In : *International Migration Review* 39.4 (2005), p. 841-871.

— « Educational Selectivity in U.S. Immigration : How Do Immigrants Compare to Those Left behind ? » In : *Demography* 42.1 (2005), p. 131-152.

Felouzis, Georges, Christian Maroy et Agnès van Zanten. *Les marchés scolaires. Sociologie d'une politique publique d'éducation*. Éducation et société. Paris : Presses Universitaires de France, 2013.

Felouzis, Georges et Joëlle Perroton. *L'Apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*. Paris : Seuil, 2005.

Ferrand, Michèle et Françoise Imbert. « Le longitudinal à travers quantitatif et qualitatif ». In : *Sociétés Contemporaines* 14.1 (1993), p. 129-148.

Fleming, Crystal M. « White cruelty or Republican sins ? Competing frames of stigma reversal in French commemorations of slavery ». In : *Ethnic & Racial Studies* 35.3 (2012), p. 488-505.

Forsé, Michel et Olivier Galland. *Les Français face aux inégalités et à la justice sociale*. Paris : Armand Colin, 2011.

Fouck, Serge Mam Lam. *La Guyane française au temps de l'esclavage, de l'or et de la francisation*. Petit-Bourg : Ibis Rouge, 1999.

Fougère, Denis et Julien Pouget. « Les recrutements par concours dans la fonction publique ». In : *Rapport Annuel 2001 de l'Observatoire de l'emploi public*. La Documentation Française. Paris, 2001, p. 183-190.

Fougère, Denis et Mirna Safi. « Naturalization and employment of immigrants in France (1968-1999) ». In : *International Journal of Manpower* 30.1/2 (2009), p. 83-96.

Fournier, Pierre. « Le sexe et l'âge de l'ethnographe : éclairants pour l'enquêté, contraignants pour l'enquêteur ». In : *ethnographiques.org* 11 (2006).

Fox, Cybelle et Thomas A. Guglielmo. « Defining America's Racial Boundaries : Blacks, Mexicans, and European Immigrants, 1890–1945 ». In : *American Journal of Sociology* 118.2 (2012), p. 327-379.

Fox, John et Sanford Weisberg. « Mixed-Effects Models in R ». In : *An R Companion to Applied Regression, Second Edition*. 2011, p. 54.

Fraser, Nancy. *Qu'est-ce que la justice sociale ? : Reconnaissance et redistribution.* Paris : La Découverte, 2011.

Freitas, Any et Marie Godin. « Carrières migratoires des femmes latino-américaines dans le secteur de la domesticité à Bruxelles ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 29.vol. 29 - n°2 (2013), p. 37-55.

Frouillou, Leïla. « Les écarts sociaux de recrutement des universités d'Île-de-France : un processus de ségrégation ?, Social Gaps in Recruitment by Universities in Île-de-France : a Process of Segregation ? » In : *Espaces et sociétés* 159 (2014), p. 111-126.

Galland, Olivier, Yannick Lemel et Alexandra Frénod. « La perception des inégalités en France : Essai d'explication ». In : *Revue européenne des sciences sociales* 51-1 (2013), p. 179-211.

Ganem, Valérie. « Un processus d'assignation psychologique peut en cacher un autre. À propos de la couleur de peau en Guadeloupe, Summary, Resumen ». In : *Travailler* 16 (2006), p. 171-182.

Garcia, Denia et Maria Abascal. « Colored Perceptions : Racially Distinctive Names and Assessments of Skin Color ». In : *American Behavioral Scientist* 60.4 (2016), p. 420-441.

Gardner, Graham. « Unreliable memories and other contingencies : problems with biographical knowledge ». In : *Qualitative Research* 1.2 (2001), p. 185-204.

Gérard, Etienne et al. *Mobilités étudiantes Sud-Nord : Trajectoires scolaires de marocains en France et insertion professionnelle au Maroc.* 2008.

Germani, Gino. « Immigration and Acculturation. » In : *Handbook for Social Research in Urban Areas.* Sous la dir. de Philip M. Hauser. Paris : UNESCO, 1965, p. 159-178.

Giraud, Michel. « Les identités antillaises entre négritude et créolité ». In : *Cahiers des Amériques latines* 17 (1995), p. 141-156.

— « Les crises antillaises et le double fond de l'identité ». In : *La Révolution antillaise : quelle place pour l'Outre-mer dans la République ?* Paris : Eyrolle, 2009, p. 71-82.

Giraud, Michel et al. « La Guadeloupe et la Martinique dans l'histoire française des migrations en régions de 1848 à nos jours ». In : *Hommes et migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires* 1278 (2009), p. 174-197.

Givord, Pauline. « Méthodes économétriques pour l'évaluation de politiques publiques ». In : *Economie & prévision* 1.204-205 (2014), p. 1-28.

Glasman, Joël. « « Connaître papier ». Métiers de police et État colonial tardif au Togo ». In : *Genèses* 86 (2012), p. 37-54.

Glissant, Édouard. *Introduction à une Poétique du Divers.* Paris : Gallimard, 1996.

Goffman, Erving. *La mise en scène de la vie quotidienne 1 : La présentation de soi*. Editions de Minuit. Les Editions de Minuit, 1973.

— *Les rites d'interaction*. Le sens commun. Paris : Les Editions de Minuit, 1974.

— *Stigmate : Les usages sociaux des handicaps*. Paris : Les Editions de Minuit, 1975.

Gollac, Sibylle. « La fonction publique : une voie de promotion sociale pour les enfants des classes populaires ? » In : *Sociétés contemporaines* 58.2 (2005), p. 41-64.

— « Les ambiguïtés de l'aînesse masculine : Transferts patrimoniaux et transmission du statut social de génération en génération ». In : *Revue française de sociologie* 54.4 (2013), p. 709-740.

Gollac, Sibylle et Cédric Hugrée. « Avoir trente ans dans le secteur public en 1982 et en 2002 les transformations d'une filière de promotion sociale par le diplôme ». In : *Revue française d'administration publique* 1 (2015), p. 23-43.

Gonazalez-Ferrer, Amparo, Pau Baizan et Cris Beauchemin. « Child-Parent Separations among Senegalese Migrants to Europe : Migration Strategies or Cultural Arrangements ? » In : *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* 643 (2012), p. 106-133.

Gordon, Milton M. *Assimilation in American Life : The Role of Race, Religion, and National Origins*. New York : OUP USA, 1964.

Gouin, Félix, Marius Moutet et André Le Troquer. *Loi n° 46-451 du 19 mars 1946 tendant au classement comme départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française*. 1946.

Goux, Dominique. « Une histoire de l'Enquête Emploi ». In : *Economie et statistique* 362.1 (2003), p. 41-57.

Granovetter, Mark S. « The Strength of Weak Ties ». In : *American Journal of Sociology* 78.6 (1973), p. 1360-1380.

Grasmuck, Sherri. « Geopolitics, Economic Niches, and Gendered Social Capital among Recent Caribbean Immigrants in New York City ». In : *Sociological Perspectives* 40.3 (1997), p. 339-363.

Green, Nancy L. *Repenser les migrations*. Paris : PUF, 2002.

Greenman, Emily. « Educational attitudes, school peer context, and the "immigrant paradox" in education ». In : *Social Science Research* 42.3 (2013), p. 698-714.

Gros, Julien. « Quantifier en ethnographe ». In : *Genèses* 108 (2017), p. 129-147.

Guillaumin, Colette. *L'Idéologie raciste*. Paris : Gallimard, 2002.

Gutiérrez-Rodríguez, Encarnación. *Migration, Domestic Work and Affect : A Decolonial Approach on Value and the Feminization of Labor*. New York : Routledge, 2010.

Guyon, Stéphanie. « Trajectoires post-coloniales de l'assimilation ». In : *Politix* 116.4 (2016), p. 9-28.

Guyon, Stéphanie et Marie-Emmanuelle Pommerolle. « La transformation des registres de légitimation politique en Guyane. Une approche comparative des campagnes municipales à Cayenne et Saint-Laurent du Maroni ». In : *Pouvoirs dans la Caraïbe. Revue du CRPLC* 16 (2010), p. 37-66.

Hadfield, Jarrod D. « MCMC methods for multi-response generalized linear mixed models : the MCMCglmm R package ». In : *Journal of Statistical Software* 33.2 (2010), p. 1-22.

Hagy, Alison P. et J. Farley Ordovensky Staniec. « Immigrant status, race, and institutional choice in higher education ». In : *Economics of Education Review* 21.4 (2002), p. 381-392.

Hajjat, Abdellali et Marwan Mohammed. *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*. Poche / Essais. Paris : La Découverte, 2016.

Hall, Stuart. « La vie posthume de Frantz Fanon ». In : *Cahiers philosophiques* 3 (2014), p. 85-102.

Harris-Perry, Melissa V. *Sister citizen : Shame, stereotypes, and Black women in America*. Yale University Press, 2011.

Hill Collins, Patricia. *Black Feminist Thought : Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*. Routledge, 2002.

Hirschman, Charles, Richard Alba et Reynolds Farley. « The meaning and measurement of race in the U.S. census : Glimpses into the future ». In : *Demography* 37.3 (2000), p. 381-393.

Holdaway, Simon et Megan O'Neill. « Ethnicity and culture : thinking about 'police ethnicity' ». In : *The British Journal of Sociology* 57.3 (2006), p. 483-502.

Hondagneu-Sotelo, Pierrette. « Overcoming patriarchal constraints : The reconstruction of gender relations among Mexican immigrant women and men ». In : *Gender & Society* 6.3 (1992), p. 393-415.

— *Gendered transitions : Mexican experiences of immigration*. Univ of California Press, 1994.

Hondagneu-Sotelo, Pierrette et Ernestine Avila. « "I'm here, but I'm there" the meanings of Latina transnational motherhood ». In : *Gender & Society* 11.5 (1997), p. 548-571.

Horowitz, Donald. « Immigration and Group Relations in France and America ». In : *Immigrants in two democracies : French and American experience*. NYU Press, 1992.

Hox, Joop J. *Applied multilevel analysis*. TT-publikaties, 1995.

Hox, Joop J. et al. « A comparison of some multilevel sibling models ». In : *Multilevel Analysis with Structural Equations Models*. ETH Zürich. Ernste H., 1996, p. 19-28.

Hughes, Everett C. « Studying the Nurse's Work ». In : *AJN The American Journal of Nursing* 51.5 (1951), p. 294.

— *Le Regard sociologique. Essais choisis*. Paris : EHESS, 1996.

Hugo, Graeme J. « Village-Community Ties, Village Norms, and Ethnic and Social Networks : A Review of Evidence from the Third World ». In : *Migration Decision Making*. Sous la dir. de Gordon F. De Jong et Robert W. Gardner. Pergamon, 1981, p. 186-224.

Hugrée, Cédric. « Les sciences sociales face à la mobilité sociale : Les enjeux d'une démesure statistique des déplacements sociaux entre générations ». In : *Politix* 114.2 (2016), p. 47-72.

Hugrée, Cédric, Étienne Penissat et Alexis Spire. « Les différences entre salariés du public et du privé après le tournant managérial des États en Europe ». In : *Revue française de sociologie* 56.1 (2015), p. 47-73.

Ichou, Mathieu. « Différences d'origine et origine des différences : les résultats scolaires des enfants d'émigrés/immigrés en France du début de l'école primaire à la fin du collège ». In : *Revue française de sociologie* 54.1 (2013), p. 5.

— « Who they were there : Immigrants' educational selectivity and their children's educational attainment ». In : *European Sociological Review* 30.6 (2014), p. 750-765.

Ichou, Mathieu et Marco Oberti. « Le rapport à l'école des familles déclarant une origine immigrée : enquête dans quatre lycées de la banlieue populaire ». In : *Population* 69.4 (2014), p. 617-657.

Ignatiev, Noel. *How the Irish became white*. Routledge, 2009.

Ihaddadene, Florence. « Les pratiques des professionnels face aux freins à la mobilité des jeunes ultramarins : l'exemple de La Réunion ». In : *Cahiers de l'action* 49 (2017), p. 39-46.

Jennings, Eric. *Vichy sous les tropiques. La Révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine, 1940-1944*. Paris : Grasset, 2004.

Jennings, Eric et Jacques Cantier. *L'Empire colonial sous Vichy*. Paris : Odile Jacob, 2004.

Jiménez, Tomás R. et Adam L. Horowitz. « When white is just alright : How immigrants redefine achievement and reconfigure the ethnoracial hierarchy ». In : *American Sociological Review* 78.5 (2013), p. 849-871.

Jobard, Fabien et René Lévy. « Les contrôles au faciès à Paris ». In : *Plein droit* 82.3 (2009), p. 11.

Johnson, R. Burke, Anthony J. Onwuegbuzie et Lisa A. Turner. « Toward a Definition of Mixed Methods Research ». In : *Journal of Mixed Methods Research* 1.2 (2007), p. 112-133.

Joppke, Christian. *Citizenship and immigration*. Polity, 2010.

Jost, John T. et Mahzarin R. Banaji. « The role of stereotyping in system-justification and the production of false consciousness ». In : *British Journal of Social Psychology* 33.1 (1994), p. 1-27.

Jounin, Nicolas. « L'ethnicisation en chantiers. Reconstructions des statuts par l'ethnique en milieu de travail ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 20.3 (2004), p. 103-126.

Kalter, Frank et Irena Kogan. « Migrant Networks and Labor Market Integration of Immigrants from the Former Soviet Union in Germany ». In : *Social Forces* 92.4 (2014), p. 1435-1456.

Kandel, William et Douglas S. Massey. « The Culture of Mexican Migration : A Theoretical and Empirical Analysis ». In : *Social Forces* 80.3 (2002), p. 981-1004.

Kao, Grace et Jennifer S. Thompson. « Racial and Ethnic Stratification in Educational Achievement and Attainment ». In : *Annual Review of Sociology* 29 (2003), p. 417-442.

Kao, Grace et Marta Tienda. « Optimism and achievement : The educational performance of immigrant youth ». In : *Social science quarterly* (1995), p. 1-19.

Keith, Verna M. et Cedric Herring. « Skin Tone and Stratification in the Black Community ». In : *American Journal of Sociology* 97.3 (1991), p. 760-778.

Kesler, Christel et Luisa Farah Schwartzman. « From Multiracial Subjects to Multicultural Citizens : Social Stratification and Ethnic and Racial Classification among Children of Immigrants in the United Kingdom ». In : *International Migration Review* 49.3 (2015), p. 790-836.

Khattab, Nabil et Tariq Modood. « Both Ethnic and Religious : Explaining Employment Penalties Across 14 Ethno-Religious Groups in the United Kingdom ». In : *Journal for the Scientific Study of Religion* 54.3 (2015), p. 501-522.

King, Russell et Richard Black. « The international migration turnaround in Southern Europe ». In : *Southern Europe and the New Immigrants*. Brighton : Sussex Academic Press, 1997, p. 1-25.

King, Russell et Ronald Skeldon. « 'Mind the gap !'Integrating approaches to internal and international migration ». In : *Journal of Ethnic and Migration Studies* 36.10 (2010), p. 1619-1646.

Klugman, Jeni. *Human Development Report 2009. Overcoming Barriers : Human Mobility and Development*. SSRN Scholarly Paper ID 2294688. Rochester, NY : Social Science Research Network, 2009.

Krieger, Nancy et al. « Combining explicit and implicit measures of racial discrimination in health research ». In : *American journal of public health* 100.8 (2010), p. 1485-1492.

Krueger, Alan B. « The Determinants of Queues for Federal Jobs ». In : *Industrial and Labor Relations Review* 41.4 (1988), p. 567-581.

Kuykendall, Jack L. et David E. Bums. « The Black Police Officer : an Historical Perspective ». In : *Journal of Contemporary Criminal Justice* 1.4 (1980), p. 4-12.

LaLonde, Robert J. et Robert H. Topel. « Immigrants in the American labor market : Quality, assimilation, and distributional effects ». In : *The American economic review* 81.2 (1991), p. 297-302.

Lamont, Michèle. *The dignity of working men : morality and the boundaries of race, class, and immigration.* Cambridge, Mass. : Harvard University Press, 2000.

Lamont, Michèle et Nissim Mizrachi. « Ordinary people doing extraordinary things : responses to stigmatization in comparative perspective ». In : *Ethnic & Racial Studies* 35.3 (2012), p. 365-381.

Lamri, Sophia. « "Algériennes" et mères françaises exemplaires (1945-1962) ». In : *Le Mouvement social* 199 (2002), p. 61-81.

Lawrance, Benjamin N., Emily Lynn Osborn et Richard L. Roberts, éd. *Intermediaries, Interpreters, and Clerks : African Employees in the Making of Colonial Africa.* 1 edition. Madison, Wis : University of Wisconsin Press, 2006.

Leech, Nancy L. et Anthony J. Onwuegbuzie. « A typology of mixed methods research designs ». In : *Quality & quantity* 43.2 (2009), p. 265-275.

Leiris, Michel. *Contacts de civilisations en Guadeloupe et en Martinique.* Paris : Gallimard, 1955.

Lemercier, Claire et Claire Zalc. *Méthodes quantitatives pour l'historien.* Repères. Paris : La Découverte, 2008.

Léobal, Clémence. « Des marches pour un logement ». In : *Politix* 116.4 (2016), p. 163-192.

Lesné, Maud. « La perception et la mesure des discriminations racistes et sexistes ». Thèse de Doctorat. Saint-Denis : Paris 8, 2015.

Lézy, Emmanuel. « Chapitre 2. Au pays des "Mille eaux" : les littoraux guyanais. » In : *Les littoraux latino-américains : Terres à découvrir.* Sous la dir. d'Alain Musset et Viol Brustlein-Waniez. Paris : Éditions de l'IHEAL, 1998, p. 33-55.

Lhuilier, Dominique. « Le « sale boulot », Summary, Resumen ». In : *Travailler* 14 (2005), p. 73-98.

Lindstrom, David P. et Adriana Lopez Ramirez. « Pioneers and Followers : Migrant Selectivity and the Development of U.S. Migration Streams in Latin America ». In : *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* 630 (2010), p. 53-77.

Liu, Mao-Mei et al. « Prospects for the comparative study of international migration using quasi-longitudinal micro-data ». In : *Demographic Research* 35.26 (2016), p. 745-782.

Logan, John R., Richard D. Alba et Brian J. Stults. « Enclaves and Entrepreneurs : Assessing the Payoff for Immigrants and Minorities ». In : *The International Migration Review* 37.2 (2003), p. 344-388.

Loveman, Mara et Jeronimo O. Muniz. « How Puerto Rico Became White : Boundary Dynamics and Intercensus Racial Reclassification ». In : *American Sociological Review* 72.6 (2007), p. 915-939.

Lu, Yao, Zai Liang et Miao David. « Emigration from China in Comparative Perspective ». In : *Social Forces* 92.2 (2013), p. 631-658.

Lucas, Rafael et Karin Radojcic. *L'enseignement supérieur dans les régions ultrapériphériques : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Tropiques*. Paris : Karthala, 2006.

Lucas, Raoul. « La Grève générale et illimitée des instituteurs à l'Île de La Réunion en 1953, Abstract, Zusammenfassung, Resumen ». In : *Education et sociétés* 20 (2007), p. 47-59.

Lutz, Helma. « Gender in the Migratory Process ». In : *Journal of Ethnic & Migration Studies* 36.10 (2010), p. 1647-1663.

Mabogunje, Akin L. « Systems approach to a theory of rural-urban migration ». In : *Geographical analysis* 2.1 (1970), p. 1-18.

MacDonald, John S. et Leatrice D. MacDonald. « Chain migration ethnic neighborhood formation and social networks ». In : *The Milbank Memorial Fund Quarterly* 42.1 (1964), p. 82-97.

Maddox, Keith B. « Perspectives on Racial Phenotypicality Bias. » In : *Personality & Social Psychology Review (Lawrence Erlbaum Associates)* 8.4 (2004), p. 383-401.

Maison, Dominique et Elisabeth Millet. « Les départements et territoires d'outre-mer ». In : *Population* (1974), p. 327-356.

Marie, Claude-Valentin. « Les Antillais en France : une nouvelle donne ». In : *Hommes et migrations* 1237 (2002), p. 26-39.

Marie, Claude-Valentin et Didier Breton. « Les "modèles familiaux" dans les DOM : entre bouleversements et permanence. Ce que nous apprend l'enquête Migrations, famille et vieillissement ». In : *Revue des politiques sociales et familiales* 119 (2015), p. 55-64.

Marie, Claude-Valentin et Michel Giraud. « Insertion et gestion socio-politique de l'identité culturelle : le cas des Antillais en France ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 3.3 (1987), p. 31-48.

Marie, Claude-Valentin et Jean-Louis Rallu. « Migrations croisées entre DOM et Métropole : l'emploi comme moteur de la migration ». In : *Espace populations sociétés* 2004/2 (2004), p. 237-252.

Marie, Claude-Valentin et Franck Temporal. « Les DOM : terres de migrations ». In : *Espace populations sociétés. Space populations societies* 2011/3 (2011), p. 475-491.

Martiniello, Marco et Andrea Rea. « Des flux migratoires aux carrières migratoires. Éléments pour une nouvelle perspective théorique des mobilités contemporaines ». In : *SociologieS* (2011).

Martiniello, Marco et Patrick Simon. « Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 21.2 (2005), p. 7-18.

Mary, Sylvain. « La genèse du service militaire adapté à l'Outre-Mer ». In : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 132.4 (2016), p. 97-110.

Mary Dodge et Mark Pogrebin. « African-American policewomen : An exploration of professional relationships ». In : *Policing : An International Journal* 24.4 (2001), p. 550-562.

Mason, Philip. *Patterns of dominance*. Oxford University Press, 1971.

Massey, Douglas S. « Social structure, household strategies, and the cumulative causation of migration ». In : *Population index* (1990), p. 3-26.

— « International Migration at the Dawn of the Twenty-First Century : The Role of the State ». In : *Population and Development Review* 25.2 (1999), p. 303-322.

— « Why does immigration occur ? A theoretical synthesis ». In : *The Handbook of International Migration*. Sous la dir. de Charles Hirschman, Philip Kasinitz et Josh DeWind. New York : Russell Sage Editions, 1999, p. 34-52.

Massey, Douglas S. et Mary A. Denton. « Les causes persistantes de la ségrégation ». In : *American Apartheid*. Paris : Descartes et Cie, 1995, p. 111-148.

Massey, Douglas S. et al. *Return to Aztlan : The Social Process of International Migration from Western Mexico*. Berkeley : University of California Press, 1990.

— « The Social Organization of Migration ». In : *Return to Aztlan : The Social Process of International Migration from Western Mexico*. Berkeley : University of California Press, 1990, p. 139-171.

Massey, Douglas S. et al. « Theories of International Migration : A Review and Appraisal ». In : *Population and Development Review* 19.3 (1993), p. 431-466.

Mauger, Gérard. « Enquêter en milieu populaire ». In : *Genèses. Sciences sociales et histoire* 6.1 (1991), p. 125-143.

Mazouz, Sarah. *La République et ses autres. Politiques de l'altérité dans la France des années 2000*. ENS Éditions, 2017.

McAvay, Haley. « Immigrants' spatial incorporation in France : patterns and determinants of neighborhood and housing attainment ». Thèse de Doctorat. Paris : Institut d'études politiques, 2016.

— « How Durable Are Ethnoracial Segregation and Spatial Disadvantage ? Intergenerational Contextual Mobility in France ». In : *Demography* 55.4 (2018). Copyright - Demography is a copyright of Springer, (2018). All Rights Reserved ; Dernière mise à jour - 2018-07-11 ; SubjectsTermNotLitGenreText - France, p. 1507-1545.

McKenzie, David et Hillel Rapoport. « Network effects and the dynamics of migration and inequality : theory and evidence from Mexico ». In : *Journal of development Economics* 84.1 (2007), p. 1-24.

Melendez, Edwin. « Puerto Rican Migration and Occupational Selectivity, 1982-1981 ». In : *The International Migration Review* 28.1 (1994), p. 49-67.

Mickelson, Roslyn Arlin. « The Attitude-Achievement Paradox Among Black Adolescents ». In : *Sociology of Education* 63.1 (1990), p. 44-61.

Modood, Tariq et Nabil Khattab. « Explaining Ethnic Differences : Can Ethnic Minority Strategies Reduce the Effects of Ethnic Penalties ? » In : *Sociology* 50.2 (2016), p. 231-246.

Monk, Ellis P. « The Cost of Color : Skin Color, Discrimination, and Health among African-Americans ». In : *American Journal of Sociology* 121.2 (2015), p. 396-444.

— « The Consequences of "Race and Color" in Brazil ». In : *Social Problems* 63.3 (2016), p. 413-430.

Moretti, Enrico et Daniel J. Wilson. « The Effect of State Taxes on the Geographical Location of Top Earners : Evidence from Star Scientists ». In : *American Economic Review* 107.7 (2017), p. 1858-1903.

Moya, Jose C. « Domestic Service in a Global Perspective : Gender, Migration, and Ethnic Niches ». In : *Journal of Ethnic & Migration Studies* 33.4 (2007), p. 559-579.

Mulot, Stéphanie. « La matrifocalité caribéenne n'est pas un mirage créole ». In : *L'Homme. Revue française d'anthropologie* 207-208 (2013), p. 159-191.

Murat, Fabrice. « Le retard scolaire en fonction du milieu parental : l'influence des compétences des parents ». In : *Économie et statistique* 424.1 (2009), p. 103-124.

Myers, Dowell, Xin Gao et Amon Emeka. « The gradient of immigrant age-at-arrival effects on socioeconomic outcomes in the US ». In : *International Migration Review* 43.1 (2009), p. 205-229.

Naudier, Delphine et Éric Soriano. « Colette Guillaumin. La race, le sexe et les vertus de l'analogie ». In : *Cahiers du Genre* n° 48.1 (2010), p. 193-214.

Ndiaye, Pap. *La condition noire : Essai sur une minorité française*. Paris : Folio, 2009.

Neckerman, Kathryn M., Prudence Carter et Jennifer Lee. « Segmented assimilation and minority cultures of mobility ». In : *Ethnic & Racial Studies* 22.6 (1999), p. 945-965.

Neveu, Catherine. « Les enjeux d'une approche anthropologique de la citoyenneté ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 20.3 (2004), p. 89-101.

Nicourd, Sandrine, Olivia Samuel et Sylvie Vilter. « Les inégalités territoriales à l'université : effets sur les parcours des étudiants d'origine populaire ». In : *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation* 176 (2011), p. 27-40.

Noiriel, Gérard. « Difficulties in French Historical Research on Immigration ». In : *Immigrants in two democracies : French and American experience*. NYU Press, 1992.

— *Population, immigration et identité nationale en France : XIXe - XXe siècle*. Paris : Hachette, 1992.

— *État, nation et immigration : vers une histoire du pouvoir*. Belin, 2001.

Odin, Pierre. « Les logiques syndicales de la « marche vers l'indépendance » : l'Union Générale des Travailleurs de la Guadeloupe ». In : *Mouvements* 91 (2017), p. 150-159.

Ogbu, John U. *Minority Education and Caste : The American System in Cross-Cultural Perspective*. New York : Academic Press, 1978.

— « Minority Status and Literacy in Comparative Perspective ». In : *Daedalus* 119.2 (1990), p. 141-168.

Olwig, Karen Fog. *Caribbean Journeys : An Ethnography of Migration and Home in Three Family Networks*. Durham : Duke University Press Books, 2007.

Omi, Michael et Howard Winant. *Racial Formation in the United States*. 3 edition. New York : Routledge, 2014.

Ortiz, Vilma. « Changes in the Characteristics of Puerto Rican Migrants from 1955 to 1980 ». In : *International Migration Review* (1986), p. 612-628.

Ostrom, Elinor. « Institutional Rational Choice : An Assessment of the Institutional Analysis and Development Framework. » In : *Theories of the Policy Process*. Sous la dir. de Paul A. Sabatier. Boulder : Westview Press, 2007, p. 21-64.

Outten, H. Robert et al. « Racial Identity, Racial Context, and Ingroup Status : Implications for Attributions to Discrimination Among Black Canadians ». In : *Journal of Black Psychology* 36.2 (2010), p. 172-196.

Palheta, Ugo. « Le collège divise. Appartenance de classe, trajectoires scolaires et enseignement professionnel ». In : *Sociologie* 2.4 (2011), p. 363.

— « 6. Les enfants d'immigrés du collège à l'enseignement professionnel. Le piège du surinvestissement scolaire ? » In : *La domination scolaire*. Le Lien social. Paris : Presses Universitaires de France, 2012, p. 267-310.

— *La domination scolaire. Sociologie de l'enseignement professionnel et de son public*. Le Lien social. Paris : PUF, 2012.

Palloni, Alberto et al. « Social Capital and International Migration : A Test Using Information on Family Networks ». In : *American Journal of Sociology* 106.5 (2001), p. 1262-1298.

Pandor Margulis, Mélissa. « Le système scolaire face à ses marges ». Mémoire de master. Paris : Sciences Po, 2014.

Park, Robert E. et Ernest W. Burgess. *Introduction to the science of sociology. 1921*. OCLC : 2400303. Chicago : The University of Chicago Press, 1924.

Parreñas, Rhacel. « Long distance intimacy : class, gender and intergenerational relations between mothers and children in Filipino transnational families ». In : *Global networks* 5.4 (2005), p. 317-336.

Passeron, Jean-Claude. « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires ». In : *Revue française de sociologie* 31.1 (1990), p. 3-22.

Pattieu, Sylvain. « Un traitement spécifique des migrations d'outre-mer : le BUMIDOM (1963-1982) et ses ambiguïtés ». In : *Politix* 116.4 (2016), p. 81-113.

Perdoncin, Anton. « Prosopographie et pratiques d'échantillonnage : contribution à une histoire quantitative réflexive ». In : Malakoff, 2015.

Petersen, William. « A general typology of migration ». In : *American Sociological Review* 23.3 (1958), p. 256-266.

Piantoni, Frédéric. « La question migratoire en Guyane française . Histoire, société et territoires ». In : *Hommes et migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires* 1278 (2009), p. 198-216.

Piore, Michael J. « Birds of passage : migrant labor and industrial societies. » In : (1979).

Place, Dominique et Bruno Vincent. « L'influence des caractéristiques sociodémographiques sur les diplômes et les compétences ». In : *Économie et statistique* 424.1 (2009), p. 125-147.

Pochic, Sophie. « Les cadres à l'épreuve de l'employabilité. Le chômage des cadres dans les années 1990 en France ». Thèse de Doctorat. Aix-Marseille Université, 2001.

Portes, Alejandro. « Illegal immigration and the international system, lessons from recent legal Mexican immigrants to the United States ». In : *Social Problems* 26.4 (1979), p. 425-438.

— « Immigration Theory for a New Century : Some Problems and Opportunities ». In : *The International Migration Review* 31.4 (1997), p. 799-825.

Portes, Alejandro, Patricia Fernandez-Kelly et William Haller. « The Adaptation of the Immigrant Second Generation in America : A Theoretical Overview and Recent Evidence ». In : *Journal of Ethnic & Migration Studies* 35.7 (2009), p. 1077-1104.

Portes, Alejandro et John Walton. *Labor, class, and the international system.* Academic Press, 1981.

Portes, Alejandro et Min Zhou. « The New Second Generation : Segmented Assimilation and Its Variants ». In : *Annals of the American Academy of Political and Social Science* 530 (1993), p. 74-96.

Pouget, Julien. *Fonction publique : vers plus de diversité ?* Rapp. tech. édition 2005-2006. Insee, 2005, p. 143-162.

Pourchez, Laurence. « Métissage, multi-appartenance, créolité à l'Île de La Réunion ». In : *Anthropologie et Société* 38.2 (2014), p. 45-66.

Prével, Maxime. « Le productivisme agricole ». In : *Études rurales* 181 (2008), p. 115-132.

Pruvost, Geneviève. *Profession : policier. Sexe : féminin.* Ethnologie de la France. Paris : Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2007.

Quashie, Hélène. « La «blanchité» au miroir de l'africanité ». In : *Cahiers d'études africaines* 4 (2015), p. 761-786.

Rallu, Jean-Louis. « Les catégories statistiques utilisées dans les DOM-TOM depuis le début de la présence française ». In : *Population* 53.3 (1998), p. 589-608.

Rallu, Jean-Louis et Andel Diagne. « La population des départements d'outre-mer depuis les années 1950 ». In : *La Population de la France : évolutions démographiques depuis 1946.* T. 1. INED, 2005, p. 103-128.

Renisio, Yann et Rémi Sinthon. « L'analyse des correspondances multiples au service de l'enquête de terrain ». In : *Genèses* 97 (2014), p. 109-125.

Riviere, Jean-Philippe et al. « Les jeunes Français face à la lecture : nouvelles pistes méthodologiques pour l'évaluation massive des performances cognitives ». In : *Revue française de linguistique appliquée* 15.1 (2010), p. 121-144.

Rogers, Dominique. « De l'origine du préjugé de couleur en Haïti ». In : *Outre-Mers. Revue d'histoire* 90.340 (2003), p. 83-101.

Roinsard, Nicolas. *La Réunion face au chômage de masse : sociologie d'une société intégrée.* Presses universitaires de Rennes, 2015.

Roth, Wendy D. « Racial Mismatch : The Divergence Between Form and Function in Data for Monitoring Racial Discrimination of Hispanics ». In : *Social Science Quarterly* 91.5 (2010), p. 1288-1311.

— « The multiple dimensions of race ». In : *Ethnic and Racial Studies* 39.8 (2016), p. 1310-1338.

Roy, Andrew Donald. « Some thoughts on the distribution of earnings ». In : *Oxford economic papers* 3.2 (1951), p. 135-146.

Rumbaut, Ruben G. « Assimilation and Its Discontents : Between Rhetoric and Reality ». In : *The International Migration Review* 31.4 (1997), p. 923-960.

Saada, Emmanuelle. « The Empire of Law : Dignity, Prestige, and Domination in the "Colonial Situation" ». In : *French Politics, Culture & Society* 20.2 (2002), p. 98-120.

— « Citoyens et sujets de l'Empire français. » In : *Genèses* no53.4 (2003), p. 4-24.

Safa, Helen. « The matrifocal family and patriarchal ideology in Cuba and the Caribbean ». In : *Journal of Latin American Anthropology* 10.2 (2005), p. 314-338.

Safi, Mirna. « Le devenir des immigrés en France : barrières et inégalités ». Thèse de Doctorat. Paris : EHESS, 2007.

— « Penser l'intégration des immigrés : les enseignements de la sociologie américaine ». In : *Sociologie* 2.2 (2011).

— *Les inégalités ethno-raciales*. Paris : La Découverte, 2013.

Sanders, Jimy, Victor Nee et Scott Sernau. « Asian Immigrants' Reliance on Social Ties in a Multiethnic Labor Market ». In : *Social Forces* 81.1 (2002), p. 281-314.

Saperstein, Aliya et Andrew M. Penner. « The race of a criminal record : How incarceration colors racial perceptions ». In : *Social Problems* 57.1 (2010), p. 92-113.

Sassen, Saskia. « America's Immigration 'Problem.' » In : *Globalization and Its Discontents : Essays on the New Mobility of People and Money*. New York : New Press, 1998, p. 31-53.

Saunders, John. « Class, color, and prejudice : A Brazilian counterpoint ». In : *Racial Tensions and National Identity*. Sous la dir. d'E. Q. Campbell. Nashville : Vanderbilt University Press, 1972, p. 141-165.

Sayad, Abdelmalek. « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France ». In : *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 15.1 (1977), p. 59-79.

— *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Bruxelles : Éditions De Boeck-Wesmael, 1991.

— « Immigration et "pensée d'État" ». In : *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 129.1 (1999), p. 5-14.

— *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris : Seuil, 1999.

Schnapper, Dominique. *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation.* Paris : Gallimard, 1994.

— *La relation à l'autre. Au coeur de la pensée sociologique.* Paris : Gallimard, 1998.

Schnapper, Dominique et Alain Darbel. « La probabilité d'entrée dans la fonction publique ». In : *Economie et statistique* 4.1 (1969), p. 43-50.

— *Les Agents du système administratif.* Paris, La Haye : Mouton, 1969.

Schrover, Marlou, Joanne van der Leun et Chris Quispel. « Niches, Labour Market Segregation, Ethnicity and Gender ». In : *Journal of Ethnic & Migration Studies* 33.4 (2007), p. 529-540.

Schwartz, Olivier. « La notion de « classes populaires » ». Habilitation à diriger des recherches en sociologie. Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 1998.

Schwartzman, Luisa Farah. « Does money whiten ? Intergenerational changes in racial classification in Brazil ». In : *American Sociological Review* 72.6 (2007), p. 940-963.

Scioldo-Zürcher, Yann. « Accueillir les Français rapatriés d'Algérie. Histoire d'une régulation sociale par l'évitement des bidonvilles. L'exemple de Paris, 1962-1969. » In : *French Politics, Culture & Society* 31.3 (2013), p. 45-64.

— « L'indemnisation des biens perdus des rapatriés d'Algérie : politique de retour ou innovation post-coloniale ? » In : *Revue européenne des migrations internationales* 29.3 (2013), p. 77-91.

Sheringham, Olivia. « Markers of identity in Martinique : being French, black, Creole ». In : *Ethnic and Racial Studies* 39.2 (2016), p. 243-262.

Siblot, Yasmine et al. *Sociologie des classes populaires contemporaines.* Paris : Armand Colin, 2015.

Sidanius, Jim et Felicia Pratto. « The inevitability of oppression and the dynamics of social dominance ». In : *Prejudice, politics, and the American dilemma.* Stanford University Press, 1993, p. 173-211.

Sieben, Inge Josephina Petra. *Sibling similarities and social stratification : The impact of family background across countries and cohorts.* Hollande : Université de Nimègue, 2001.

Simon, Patrick. « Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de « race » ». In : *Revue française de sociologie* 49.1 (2008), p. 153-162.

— « La mesure des discriminations ethniques et raciales : comparaisons internationales ». In : *Discriminations : pratiques, savoirs, politiques.* La Documentation française, 2009, p. 131-148.

Simon, Valérie. « La migration des étudiants maghrébins en France. Une approche socio-historique (1962-1994) ». In : *Diplômés maghrébins d'ici et d'ailleurs : Trajectoires sociales et itiné-*

raires migratoires. Sous la dir. de Vincent Geisser. Sociologie. Paris : CNRS Éditions, 2013, p. 245-259.

Skeggs, Beverley. *Formations of Class & Gender : Becoming Respectable*. London : SAGE, 1997.

Sklair, Leslie. *The Transnational Capitalist Class*. 1 edition. Oxford : Blackwell, 2001.

Sklansky, David Alan. « Not your father's police department : Making sense of the new demographics of law enforcement ». In : *The Journal of Criminal Law and Criminology (1973-)* 96.3 (2006), p. 1209-1243.

Small, Mario Luis. « 'How many cases do I need ?' : On science and the logic of case selection in field-based research ». In : *Ethnography* 10.1 (2009), p. 5-38.

Solignac, Matthieu. *L'émigration des immigrés, une dimension oubliée de la mobilité géographique*. Rapp. tech. 2016.

Soysal, Yasemin Nuhoglu. *Limits of citizenship : Migrants and postnational membership in Europe*. Chicago : University of Chicago Press, 1994.

Stark, Oded. *The Migration of Labor*. Blackwell Pub, 1991.

Stark, Oded et Marcin Jakubek. « Migration networks as a response to financial constraints : Onset, and endogenous dynamics ». In : *Journal of Development Economics* 101 (2013), p. 1 -7.

Stark, Oded et David Levhari. « On migration and risk in LDCs ». In : *Economic development and cultural change* 31.1 (1982), p. 191-196.

Stora, Benjamin. *Commission d'information et de recherche historique sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane, et de mai 1967 en Guadeloupe : rapport à Madame la ministre des outre-mer*. Rapp. tech. Ministère des outre-mer, 2016, p. 100.

Streiff-Fénart, Jocelyne. « L'attribution de paranoïa comme délégitimation de la parole des minoritaires : l'exemple d'une entreprise de transports publics ». In : *Cahiers de l'Urmis* 10-11 (2006).

Swartz, Teresa Toguchi. « Intergenerational Family Relations in Adulthood : Patterns, Variations, and Implications in the Contemporary United States ». In : *Annual Review of Sociology* 35 (2009), p. 191-212.

Talbot, Cécile. « Les politiques d'insertion comme processus d'assignation au travail domestique : l'exemple des plans locaux pour l'insertion et l'emploi français ». In : *Recherches féministes* 30.2 (2017), p. 139-156.

Telles, Edward. « The overlapping concepts of race and colour in Latin America ». In : *Ethnic and Racial Studies* 35.7 (2012), p. 1163-1168.

Temporal, Franck. « Migrations et emplois à l'île de La Réunion ». In : *Revue européenne des migrations internationales* 27.3 (2012), p. 131-164.

Temporal, Franck, Claude-Valentin Marie et Stéphane Bernard. « Insertion professionnelle des jeunes ultramarins : DOM ou métropole ? » In : *Population* 66.3 (2011), p. 555-599.

Terral, Roméo. « Soixante ans d'extension de la législation sociale dans les DOM : l'exemple de la Guadeloupe aux Antilles françaises (1946-2006) ». In : *Revue française des affaires sociales* 4 (2014), p. 12-27.

Thomas, William Isaac et Florian Znaniecki. *The Polish peasant in Europe and America : Monograph of an immigrant group*. University of Chicago Press, 1918.

Thompson, R. Alan. « Black Skin - Brass Shields : Assessing the Presumed Marginalization of Black Law Enforcement Executives ». In : *American Journal of Criminal Justice* 30.2 (2006), p. 163-175.

Todaro, Michael P. *Internal migration in developing countries*. Genève : International Labour Office, 1976.

Todaro, Michael P. et Lydia Maruszko. « Illegal migration and US immigration reform : A conceptual framework ». In : *Population and development review* (1987), p. 101-114.

Toma, Sorana. « The role of migrant networks in the labour market outcomes of Senegalese men : how destination contexts matter ». In : *Ethnic and Racial Studies* 39.4 (2016), p. 593-613.

Toma, Sorana et Sophie Vause. « Gender Differences in the Role of Migrant Networks : Comparing Congolese and Senegalese Migration Flows ». In : *International Migration Review* 48.4 (2014), p. 972-997.

Tomlinson, Barbara. *Feminism and affect at the scene of argument : Beyond the trope of the angry feminist*. Temple University Press, 2010.

Touchelay, Marie-Christine. « Le sucre : barrière entre la Guadeloupe et son environnement caraïbe ». In : *Memorias : Revista Digital de Historia y Arqueología desde el Caribe* 20 (2013), p. 24-47.

Tranchant, Lucas. « Nouveaux emplois, nouvelle condition ? Recompositions du groupe ouvrier ». Thèse de Doctorat. INRA, 2019.

Turner, John C. et al. *Rediscovering the social group : A self-categorization theory*. T. x. Cambridge, MA, US : Basil Blackwell, 1987.

Vallet, Louis-André. « L'assimilation scolaire des enfants issus de l'immigration et son interprétation : un examen sur données françaises ». In : *Revue française de pédagogie* (1996), p. 7-27.

Vallet, Louis-André et Jean-Paul Caille. « Niveau en français et en mathématiques des élèves étrangers ou issus de l'immigration ». In : *Économie et statistique* 293.1 (1996), p. 137-153.

Vallot, Pauline. « Petits-enfants d'immigrés face aux études longues. Un rapport au système scolaire socialement et historiquement situé ». In : *Revue française de sociologie* 57.2 (2016), p. 241-268.

Van Zanten, Agnès. *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*. Le Lien social. Paris : Presses Universitaires de France, 2009.

Vergès, Françoise. « « Le Nègre n'est pas. Pas plus que le Blanc » : Frantz Fanon, esclavage, race et racisme ». In : *Actuel Marx* 38.2 (2005), p. 45-63.

— « 'There Are No Blacks in France' : Fanonian Discourse, 'the Dark Night of Slavery' and the French Civilizing Mission Reconsidered ». In : *Theory, Culture & Society* 27.7-8 (2010), p. 91-111.

— *Le Ventre des femmes : Capitalisme, racialisation, féminisme*. Albin Michel, 2017.

Villarreal, Andrés. « Flawed Statistical Reasoning and Misconceptions about Race and Ethnicity ». In : *American Sociological Review* 77.3 (2012), p. 495-502.

Waldinger, Roger. *Still the Promised City ? African-Americans and New Immigrants in Postindustrial New York*. Cambridge : Harvard University Press, 1996.

Wallerstein, Immanuel Maurice. *The Modern World-system : Capitalist agriculture and the origins of the European world-economy in the sixteenth century*. New York : Academic Press, 1974.

Walley-Jean, J. Celeste. « Debunking the myth of the" angry Black woman" : An exploration of anger in young African American women ». In : *Black Women, Gender & Families* 3.2 (2009), p. 68-86.

Waters, Johanna L. « Transnational family strategies and education in the contemporary Chinese diaspora ». In : *Global Networks* 5.4 (2005), p. 359-377.

Waters, Mary C. « Ethnic and racial groups in the US : Conflict and cooperation ». In : *Ethnicity and Power in the Contemporary World*. Sous la dir. de Kumar Rupesinghe et Valerii Aleksandrovich Tishkov. Tokyo : United Nations Publishers, 1996, p. 236-262.

— *Black Identities - West Indian Immigrant Dreams & American Realities*. New Ed. Cambridge : Harvard University Press, 2001.

— « Defining difference : the role of immigrant generation and race in American and British immigration studies ». In : *Ethnic & Racial Studies* 37.1 (2014), p. 10-26.

Waters, Mary C., Philip Kasinitz et Asad L. Asad. « Immigrants and African Americans ». In : *Annual Review of Sociology* 40 (2014), p. 369-390.

Weber, Florence et Stéphane Beaud. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris : La Découverte, 1997.

Wegge, Simone A. « Chain Migration and Information Networks : Evidence from Nineteenth-Century Hesse-Cassel ». In : *The Journal of Economic History* 58.4 (1998), p. 957-986.

Weitzer, Ronald. « White, black, or blue cops ? Race and citizen assessments of police officers ». In : *Journal of Criminal Justice* 28.4 (2000), p. 313-324.

Werbner, Pnina. « Global pathways. Working class cosmopolitans and the creation of transnational ethnic worlds ». In : *Social anthropology* 7.1 (1999), p. 17-35.

Williams, Fiona, Constanza Tobío et Anna Gavanas. « Migration et garde des enfants à domicile en Europe : questions de citoyenneté, Migration and home-based childcare in Europe : issues for citizenship, Resumen ». In : *Cahiers du Genre* 46 (2009), p. 47-76.

Wilson, William Julius. « The declining significance of race ». In : *Society* 15.2 (1978), p. 56-62.

Wimmer, Andreas. « The Making and Unmaking of Ethnic Boundaries : A Multilevel Process Theory ». In : *American Journal of Sociology* 113.4 (2008), p. 970-1022.

Wuhl-Ebguy, Leila. « Migrants de l'intérieur : Les antillais de métropole entre intégration institutionnelle et mobilisations collectives ». Thèse de Doctorat. Paris-Dauphine, 2006.

Xing, C. « Migration, self-selection and income distributions ». In : *Economics of Transition* 22.3 (2014), p. 539-576.

Yin, Robert K. *Case Study Research : Design and Methods*. SAGE, 2003.

Zabin, Carol et Sallie Hughes. « Economic integration and labor flows : stage migration in farm labor markets in Mexico and the United States ». In : *International Migration Review* (1995), p. 395-422.

Zelizer, Viviana. « Caring everywhere ». In : *Intimate Labors : Cultures, Technologies and the Politics of Care*. Stanford (Calif.) : Stanford University Press, 2010, p. 267-79.

Zhou, Min. « Revisiting ethnic entrepreneurship : Convergencies, controversies, and conceptual advancements ». In : *International migration review* 38.3 (2004), p. 1040-1074.

Zlotnik, Hania. « Empirical identification of international migration systems. » In : *International Migration Systems : A Global Approach*. Oxford : Clarendon Press, 1992, p. 19-40.

Zolberg, Aristide R. « International Migration in Political Perspective ». In : *Global Trends in Migration : Theory and Research on International Population Movements*. New York : Center Migration Studies, 1981, p. 3-27.

— « Matters of State : Theorizing Immigration Policy. » In : *The Handbook of International Migration : The American Experience*. New York : Russell Sage Foundation, 1999, p. 71-93.

Annexes

Table A.1: Présentation des enquêtés du corpus d'entretiens

Enquêté	Âge	Lieu de naissance	Arrivée en métropole		Emploi
			année	âge	
Virgile	28	Guadeloupe	1989	3	Directeur d'un centre de loisir
Denise	38	Guadeloupe	1998	22	Animatrice
Françoise	60	Guadeloupe	1975	21	Animatrice
Janine	61	Guadeloupe	1970	16	ATSEM
Sonia	59	Réunion	1982	26	Animatrice
Véronique	43	Martinique	1980	8	Animatrice
Francine	63	Martinique	1978	26	Gardienne
Evelyne	49	Guadeloupe	1969	3	Comptable
Lucien	55	Martinique	1977	17	Responsable service technique
Tom	59	Guadeloupe	1980	24	Aide-soignant
Louisette	44	Guadeloupe	1990	19	Assistante de formation
Martin	55	Martinique	1987	27	Directeur de magasin
Chantal	50	Martinique	1985	20	Agent administratif
Marianne	52	Réunion	1982	19	Agent administratif
Gaston	52	Martinique	1985	24	Conducteur de car
Josiane	50	Réunion	1977	12	Assistante dans une crèche
Marie	56	Réunion	1980	21	Agent technique d'entretien
Vincent	33	Réunion	2002	19	Policier
Pierre	38	Réunion	2004	26	Policier
Maeva	27	Guadeloupe	2008	19	Aide-soignante
Carine	35	Réunion	1999	18	Policier
Luce	20	Réunion	2013	18	Étudiante puériculture
Benjamin	43	Réunion	2002	29	Policier
Amélie	25	Martinique	2006	15	Aide-soignante
Christelle	29	Métropole	Parents nés à Haïti		Aide-soignante
Élise	39	Guadeloupe	2007	30	Infirmière
Jeanne	50	Guadeloupe	1979	13	Infirmière
Marjorie	36	Guadeloupe	1988	8	aide-soignante
Estelle	33	Réunion	2005	22	ASVP
Veronica	46	Martinique	1973	3	Aide-soignante
Dominique	32	Martinique	2004	20	infirmière
Céline	52	Guadeloupe	1975	11	Cadre-infirmière
Aurore	57	Martinique	1979	20	Aide-soignante
Bernadette	58	Guadeloupe	1973	15	Aide-soignante
Johan	33	Guadeloupe	2000	17	Policier
Sylvain	25	Réunion	2008	17	Infirmier
Clothilde	54	Martinique	1979	17	Policière
Bastien	40	Réunion	1995	18	Chercheur
Nadia	68	Martinique	1957	8	Retraitée
Alexia	29	Martinique	2005	18	Doctorante et responsable ressources humaines

Table A.2: Activité et niveau d'étude dans les DOM - 1974-1999 (16-30 ans)

		Agriculteurs	Cadres	Bacheliers	Actifs	Chômage
Guadeloupe	1974	5,0	3,1	6,0	61,7	37,9
Martinique	1974	1,5	2,0	6,2	60,6	37,4
Guyane	1974	7,0	3,5	6,0	58,3	17,1
Réunion	1974	7,7	3,1	4,5	55,2	31,8
Guadeloupe	1982	4,5	3,7	8,0	56,8	43,6
Martinique	1982	1,3	3,5	8,2	58,4	50,0
Guyane	1982	11,4	3,9	8,8	61,3	23,6
Réunion	1982	5,9	3,4	7,7	54,5	47,2
Guadeloupe	1990	1,7	2,4	19,0	60,3	49,1
Martinique	1990	1,3	3,2	20,7	60,9	52,3
Guyane	1990	6,6	3,9	19,3	58,8	35,0
Réunion	1990	2,4	2,6	15,2	59,5	50,5
Guadeloupe	1999	1,2	2,4	25,9	55,1	51,9
Martinique	1999	0,9	3,2	27,2	52,8	50,8
Guyane	1999	4,0	5,2	17,6	49,0	42,6
Réunion	1999	1,4	3,0	22,9	56,4	55,4

Source : Recensement de la population (1974-1999)

Table A.3: Activité et niveau d'étude dans les DOM - 1974-1999 (31-45 ans)

		Agriculteurs	Cadres	Bacheliers	Actifs	Chômage
Guadeloupe	1974	12,2	4,8	5,9	71,1	8,2
Martinique	1974	5,1	3,5	6,4	71,4	5,4
Guyane	1974	9,6	5,9	7,7	79,3	5,4
Réunion	1974	10,6	4,8	4,0	60,1	8,8
Guadeloupe	1982	8,1	7,3	13,4	78,8	10,9
Martinique	1982	2,4	7,4	15,4	81,5	12,8
Guyane	1982	9,6	8,3	13,7	82,8	10,5
Réunion	1982	7,6	8,4	11,6	67,5	17,1
Guadeloupe	1990	3,3	7,2	24,5	84,1	22,1
Martinique	1990	1,9	8,3	27,2	87,4	23,0
Guyane	1990	5,0	8,0	25,0	81,2	19,4
Réunion	1990	4,2	7,6	18,0	75,4	27,5
Guadeloupe	1999	2,5	5,7	24,2	87,1	31,9
Martinique	1999	1,7	6,0	24,2	89,2	32,4
Guyane	1999	2,9	8,2	24,9	80,7	27,0
Réunion	1999	2,8	6,0	18,8	81,3	38,4

Source : Recensement de la population (1974-1999)

Table A.4: Activité et niveau d'étude dans les DOM - 1974-1999 (46-60 ans)

		Agriculteurs	Cadres	Bacheliers	Actifs	Chômage
Guadeloupe	1974	23,6	3,0	2,8	63,8	6,9
Martinique	1974	12,2	2,8	3,6	60,3	4,6
Guyane	1974	20,1	5,3	5,2	73,0	5,4
Réunion	1974	17,1	3,9	2,7	49,8	6,8
Guadeloupe	1982	18,9	4,5	5,2	66,7	9,8
Martinique	1982	7,8	4,4	5,8	65,8	11,0
Guyane	1982	15,6	7,8	9,6	76,1	7,9
Réunion	1982	14,8	5,4	5,0	53,9	17,2
Guadeloupe	1990	8,3	6,2	12,7	68,3	14,8
Martinique	1990	4,7	6,7	14,2	70,6	15,3
Guyane	1990	7,8	9,7	18,1	72,1	14,3
Réunion	1990	8,7	7,1	8,8	55,4	23,1
Guadeloupe	1999	4,5	8,2	19,7	72,6	21,4
Martinique	1999	2,6	9,3	20,7	75,5	19,2
Guyane	1999	4,1	12,0	22,3	74,8	21,6
Réunion	1999	4,8	10,3	16,0	63,7	28,4

Source : Recensement de la population (1974-1999)

Table A.5: Titulaires d'un CAP ou BEP parmi les natifs des DOM de 18-27 ans (%)

DOM	Année	Nouveaux migrants	Restés
Guadeloupe	1975	27	11
	1982	53	20,4
	1990	70,6	43,8
	1999	79,1	50,5
Guyane	1975	47,2	20,6
	1982	66	31,3
	1990	80,9	49,5
	1999	60,4	40,4
Martinique	1975	29,8	10,4
	1982	50,6	19,9
	1990	67,6	46,4
	1999	80,9	51,9
Réunion	1975	30,3	8,3
	1982	52,2	17,1
	1990	61,7	32,8
	1999	73	44,4

Source : Recensement de la population (1974-1999)

TABLE A.6: Titulaires d'un baccalauréat parmi les natifs des DOM de 18-27 ans (%)

DOM	Année	Nouveaux migrants	Restés
Guadeloupe	1975	11,2	5,9
	1982	20,3	7,1
	1990	46,2	20,2
	1999	52	28,3
Guyane	1975	16	4,3
	1982	23,9	7,3
	1990	56,8	22,1
	1999	35,8	19,2
Martinique	1975	14,3	6,2
	1982	20,8	7,2
	1990	40,7	20,4
	1999	64,1	29,1
Réunion	1975	11,1	3,9
	1982	15,3	6,7
	1990	33,3	15,1
	1999	44,8	24,7

Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999)

TABLE A.7: Titulaires d'un baccalauréat encore étudiants parmi les natifs des DOM de 18-27 ans (%)

DOM	Année	Nouveaux migrants	Restés
Guadeloupe	1975	61,2	24,7
	1982	58,4	31,5
	1990	48,1	35,1
	1999	60,3	40,4
Guyane	1975	57,7	17,9
	1982	66,0	14,6
	1990	62,0	20,9
	1999	68,4	29,2
Martinique	1975	57,7	36,3
	1982	59,4	33,4
	1990	48,0	35,7
	1999	68,0	41,7
Réunion	1975	53,2	19,9
	1982	45,5	25,8
	1990	38,7	32,0
	1999	52,3	38,7

Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999)

TABLE A.8: Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques

	1		2		3	
Martinique	0,85*	[0,75 ;0,97]	0,85*	[0,75 ;0,97]	0,85*	[0,74 ;0,97]
Guyane	0,63***	[0,54 ;0,74]	0,63***	[0,54 ;0,74]	0,63***	[0,53 ;0,73]
Réunion	0,33***	[0,28 ;0,39]	0,33***	[0,28 ;0,39]	0,33***	[0,28 ;0,38]
Hommes	1,22***	[1,12 ;1,33]	1,22***	[1,12 ;1,33]	1,22***	[1,12 ;1,33]
≥ Brevet (ego)	2,02**	[1,26 ;3,25]	2,01**	[1,26 ;3,23]	1,84**	[1,16 ;2,93]
1956-1970	0,67	[0,45 ;1,01]	0,69	[0,46 ;1,03]	0,69	[0,46 ;1,02]
1971-1995	0,32***	[0,21 ;0,49]	0,32***	[0,21 ;0,49]	0,34***	[0,22 ;0,52]
≥ Brevet × 1956-1970	0,96	[0,58 ;1,59]	0,98	[0,59 ;1,61]	1,04	[0,63 ;1,70]
≥ Brevet × 1971-1995	1,53	[0,92 ;2,53]	1,54	[0,94 ;2,55]	1,75*	[1,07 ;2,86]
Rang dans la fratrie	1,03	[1,00 ;1,06]	1,03	[1,00 ;1,06]	1,03	[0,99 ;1,06]
Taille de la fratrie	1,05**	[1,01 ;1,08]	1,05**	[1,01 ;1,08]	1,04**	[1,01 ;1,08]
Père = répondant	1,11	[0,99 ;1,24]	1,12*	[1,00 ;1,25]	1,1	[0,99 ;1,23]
Niveau d'étude du parent	0,39	[0,14 ;1,07]	0,34*	[0,12 ;0,93]		
P.études × 1956-1970	2,26	[0,80 ;6,37]	2,84*	[1,03 ;7,84]		
P.études × 1971-1995	3,58*	[1,28 ;10,06]	4,74**	[1,71 ;13,10]		
Parent profession intermédiaire/supérieure	0,63	[0,28 ;1,42]			0,51	[0,22 ;1,18]
I/S × 1956-1970	1,92	[0,81 ;4,57]			2,24	[0,94 ;5,35]
I/S × 1971-1995	1,95	[0,85 ;4,46]			2,72*	[1,17 ;6,31]
N	15683		15683		15683	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles statiques (logit multinomial)

TABLE A.9: Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques

	1		2		3	
Martinique	0,77	[0,59 ;1,01]	0,77	[0,59 ;1,01]	0,77	[0,59 ;1,01]
Guyane	0,45***	[0,33 ;0,62]	0,45***	[0,33 ;0,62]	0,45***	[0,32 ;0,62]
Réunion	0,91	[0,72 ;1,14]	0,9	[0,72 ;1,14]	0,9	[0,71 ;1,12]
Hommes	1,45***	[1,22 ;1,72]	1,45***	[1,22 ;1,72]	1,45***	[1,22 ;1,72]
≥ Brevet (ego)	2,44	[0,84 ;7,10]	2,43	[0,84 ;7,03]	2,2	[0,76 ;6,35]
1956-1970	0,92	[0,38 ;2,24]	0,99	[0,41 ;2,40]	0,92	[0,38 ;2,24]
1971-1995	0,48	[0,18 ;1,25]	0,52	[0,20 ;1,35]	0,52	[0,20 ;1,34]
≥ Brevet × 1956-1970	0,99	[0,34 ;2,93]	0,99	[0,34 ;2,91]	1,03	[0,35 ;3,02]
≥ Brevet × 1971-1995	2,04	[0,65 ;6,39]	2,05	[0,66 ;6,37]	2,38	[0,76 ;7,38]
Rang dans la fratrie	0,99	[0,92 ;1,05]	0,99	[0,92 ;1,05]	0,98	[0,92 ;1,05]
Taille de la fratrie	1,01	[0,95 ;1,06]	1,01	[0,95 ;1,07]	1	[0,95 ;1,06]
Père = répondant	0,82	[0,67 ;1,01]	0,82	[0,67 ;1,01]	0,81*	[0,66 ;1,00]
Niveau d'étude du parent	0,31	[0,02 ;5,13]	0,19	[0,01 ;3,08]		
P.études × 1956-1970	1,63	[0,10 ;26,45]	2,44	[0,16 ;37,01]		
P.études × 1971-1995	4,82	[0,29 ;81,20]	8,14	[0,50 ;133,00]		
Parent profession intermédiaire/supérieure	0,00***	[0,00 ;0,00]			0,00***	[0,00 ;0,00]
I/S × 1956-1970	$1{,}6{\cdot}10^5$***	[$4{,}3{\cdot}10^4$;$5{,}7{\cdot}10^5$]			$1{,}6{\cdot}10^5$***	[$5{,}6{\cdot}10^4$;$4{,}6{\cdot}10^5$]
I/S × 1971-1995	$2{,}0{\cdot}10^5$***	[$7{,}6{\cdot}10^4$;$5{,}1{\cdot}10^5$]			$3{,}1{\cdot}10^5$***	[$1{,}4{\cdot}10^5$;$6{,}6{\cdot}10^5$]
N	15683		15683		15683	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles statiques (logit multinomial)

TABLE A.10: Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques (Sans enfants uniques)

	1		2		3	
Homme	1,20***	[1,10 ;1,31]	1,20***	[1,10 ;1,31]	1,20***	[1,10 ;1,31]
Brevet	2,02**	[1,26 ;3,25]	2,02**	[1,26 ;3,23]	1,88**	[1,18 ;2,98]
1982-1997	0,61*	[0,41 ;0,91]	0,63*	[0,42 ;0,94]	0,61*	[0,41 ;0,92]
1998-2012	0,28***	[0,18 ;0,44]	0,29***	[0,19 ;0,45]	0,30***	[0,20 ;0,46]
1982-1997 × ≥ Brevet	1,04	[0,63 ;1,71]	1,05	[0,64 ;1,72]	1,1	[0,67 ;1,79]
1998-2012 × ≥ Brevet	1,48	[0,89 ;2,45]	1,49	[0,90 ;2,45]	1,67*	[1,02 ;2,73]
Rang	1,04*	[1,00 ;1,07]	1,04*	[1,00 ;1,07]	1,03*	[1,00 ;1,07]
Taille de fratrie	1,05**	[1,01 ;1,08]	1,05**	[1,01 ;1,08]	1,04*	[1,01 ;1,08]
Père = répondant	1,08	[0,96 ;1,22]	1,09	[0,97 ;1,23]	1,08	[0,96 ;1,21]
Niveau d'étude du parent	0,5	[0,19 ;1,36]	0,41	[0,16 ;1,09]		
1982-1997 × P.études	1,87	[0,67 ;5,21]	2,46	[0,92 ;6,60]		
1998-2012 × P.études	3,13*	[1,12 ;8,70]	4,53**	[1,68 ;12,17]		
Parent profession intermédiaire/supérieure	0,48	[0,21 ;1,11]			0,42*	[0,18 ;0,97]
1982-1997 × I/S	2,42*	[1,00 ;5,85]			2,71*	[1,13 ;6,48]
1998-2012 × I/S	2,63*	[1,13 ;6,12]			3,62**	[1,55 ;8,45]
N	14796		14796		14796	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles statiques (logit multinomial)

TABLE A.11: Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques (Sans enfants uniques)

	1		2		3	
Homme	1,42***	[1,19 ;1,69]	1,42***	[1,19 ;1,69]	1,42***	[1,19 ;1,70]
Brevet	2,26	[0,77 ;6,58]	2,25	[0,78 ;6,52]	2,02	[0,70 ;5,86]
1982-1997	0,85	[0,35 ;2,07]	0,92	[0,38 ;2,24]	0,85	[0,35 ;2,06]
1998-2012	0,42	[0,16 ;1,11]	0,46	[0,18 ;1,21]	0,46	[0,18 ;1,19]
1982-1997 × ≥ Brevet	1,06	[0,36 ;3,12]	1,05	[0,36 ;3,08]	1,09	[0,37 ;3,22]
1998-2012 × ≥ Brevet	2,1	[0,67 ;6,60]	2,1	[0,67 ;6,56]	2,45	[0,78 ;7,66]
Rang	1	[0,93 ;1,07]	1	[0,93 ;1,07]	0,99	[0,93 ;1,06]
Taille de fratrie	0,98	[0,92 ;1,04]	0,98	[0,93 ;1,04]	0,98	[0,92 ;1,04]
Père = répondant	0,86	[0,70 ;1,07]	0,86	[0,70 ;1,07]	0,86	[0,69 ;1,06]
Niveau d'étude du parent	0,29	[0,02 ;4,88]	0,19	[0,01 ;3,09]		
1982-1997 × P.études	1,65	[0,10 ;27,45]	2,27	[0,15 ;35,41]		
1998-2012 × P.études	5,09	[0,29 ;88,03]	7,8	[0,47 ;130,79]		
Parent profession intermédiaire/supérieure	0,00***	[0,00 ;0,00]			0,00***	[0,00 ;0,00]
1982-1997 × I/S	$2{,}2{\cdot}10^{5}$***	$[6{,}2{\cdot}10^{4}$;$8{,}0{\cdot}10^{5}]$			$2{,}8{\cdot}10^{5}$***	$[9{,}5{\cdot}10^{4}$;$8{,}6{\cdot}10^{5}]$
1998-2012 × I/S	$2{,}8{\cdot}10^{5}$***	$[1{,}1{\cdot}10^{5}$;$7{,}0{\cdot}10^{5}]$			$5{,}5{\cdot}10^{5}$***	$[2{,}4{\cdot}10^{5}$;$1{,}2{\cdot}10^{6}]$
N	14796		14796		14796	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles statiques (logit multinomial)

TABLE A.12: Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques (Sans Guyanais)

	1		2		3	
Homme	1,22***	[1,11 ;1,33]	1,22***	[1,11 ;1,34]	1,22***	[1,11 ;1,34]
Brevet	2,13**	[1,31 ;3,46]	2,13**	[1,31 ;3,44]	2,02**	[1,26 ;3,23]
1982-1997	0,58**	[0,38 ;0,86]	0,60*	[0,40 ;0,89]	0,58**	[0,39 ;0,87]
1998-2012	0,25***	[0,16 ;0,40]	0,26***	[0,17 ;0,40]	0,27***	[0,17 ;0,42]
1982-1997 × ≥ Brevet	1,03	[0,62 ;1,72]	1,04	[0,63 ;1,73]	1,06	[0,65 ;1,75]
1998-2012 × ≥ Brevet	1,38	[0,82 ;2,33]	1,39	[0,83 ;2,33]	1,54	[0,92 ;2,55]
Rang	1,04*	[1,01 ;1,08]	1,04*	[1,01 ;1,08]	1,04*	[1,00 ;1,08]
Taille de fratrie	1,04*	[1,01 ;1,08]	1,04*	[1,00 ;1,08]	1,04*	[1,00 ;1,08]
Père = répondant	1,05	[0,93 ;1,18]	1,06	[0,94 ;1,20]	1,04	[0,92 ;1,18]
Niveau d'étude du parent	0,59	[0,22 ;1,59]	0,45	[0,17 ;1,17]		
1982-1997 × P.études	1,47	[0,54 ;4,05]	2,24	[0,84 ;5,94]		
1998-2012 × P.études	2,64	[0,96 ;7,29]	4,15**	[1,56 ;11,05]		
Parent profession intermédiaire/supérieure	0,44	[0,17 ;1,11]			0,38*	[0,15 ;0,93]
1982-1997 × I/S	2,93*	[1,11 ;7,74]			3,21*	[1,25 ;8,24]
1998-2012 × I/S	2,87*	[1,12 ;7,37]			4,02**	[1,60 ;10,10]
N	12958		12958		12958	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles statiques (logit multinomial)

TABLE A.13: Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques (Sans Guyanais)

	1		2		3	
Homme	1,44***	[1,20 ;1,73]	1,44***	[1,20 ;1,73]	1,44***	[1,20 ;1,73]
Brevet	2,57	[0,87 ;7,55]	2,57	[0,88 ;7,52]	2,36	[0,81 ;6,88]
1982-1997	0,9	[0,37 ;2,20]	0,96	[0,39 ;2,34]	0,9	[0,37 ;2,18]
1998-2012	0,47	[0,18 ;1,25]	0,5	[0,19 ;1,34]	0,5	[0,19 ;1,32]
1982-1997 × ≥ Brevet	0,94	[0,32 ;2,80]	0,94	[0,32 ;2,77]	0,96	[0,32 ;2,84]
1998-2012 × ≥ Brevet	2,02	[0,63 ;6,47]	2,03	[0,64 ;6,44]	2,27	[0,71 ;7,19]
Rang	0,99	[0,92 ;1,06]	0,98	[0,92 ;1,06]	0,98	[0,92 ;1,05]
Taille de fratrie	1,02	[0,96 ;1,08]	1,02	[0,96 ;1,09]	1,02	[0,96 ;1,09]
Père = répondant	0,81	[0,65 ;1,00]	0,81	[0,65 ;1,01]	0,80*	[0,64 ;1,00]
Niveau d'étude du parent	0,36	[0,02 ;5,61]	0,21	[0,01 ;3,25]		
1982-1997 × P.études	1,41	[0,09 ;22,20]	2,32	[0,16 ;34,67]		
1998-2012 × P.études	3,57	[0,22 ;57,00]	6,85	[0,43 ;109,56]		
Parent profession intermédiaire/supérieure	0,00***	[0,00 ;0,00]			0,00***	[0,00 ;0,00]
1982-1997 × I/S	$3{,}3^{\cdot 5***}$	$[8{,}0\cdot10^{4}\,;1{,}3\cdot10^{6}]$			$7{,}1^{\cdot 5***}$	$[2{,}5\cdot10^{5}\,;2{,}0\cdot10^{6}]$
1998-2012 × I/S	$4{,}2^{\cdot 5***}$	$[1{,}5\cdot10^{5}\,;1{,}2\cdot10^{6}]$			$1{,}3^{\cdot 6***}$	$[6{,}1\cdot10^{5}\,;2{,}8\cdot10^{6}]$
N	12958		12958		12958	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles statiques (logit multinomial)

TABLE A.14: Odds-ratio sur la probabilité d'avoir recours aux aides publiques pour migrer

	1		2		3	
Martinique	0,91	[0,68 ;1,22]	0,9	[0,67 ;1,21]	0,91	[0,68 ;1,23]
Guyane	0,64*	[0,45 ;0,91]	0,64*	[0,45 ;0,90]	0,63*	[0,45 ;0,90]
Réunion	2,85***	[2,18 ;3,72]	2,84***	[2,17 ;3,71]	2,84***	[2,18 ;3,72]
Hommes	1,2	[0,99 ;1,45]	1,2	[0,99 ;1,45]	1,19	[0,99 ;1,44]
≥ Brevet (ego)	1,66	[0,85 ;3,21]	1,68	[0,87 ;3,24]	1,45	[0,75 ;2,82]
1956-1970	1,08	[0,55 ;2,13]	1,08	[0,55 ;2,13]	1,1	[0,56 ;2,16]
1971-1995	1,68	[0,79 ;3,56]	1,69	[0,80 ;3,56]	1,74	[0,82 ;3,66]
≥ Brevet × 1956-1970	0,79	[0,37 ;1,69]	0,77	[0,36 ;1,63]	0,89	[0,42 ;1,89]
≥ Brevet × 1971-1995	0,94	[0,43 ;2,07]	0,92	[0,42 ;2,03]	1,06	[0,48 ;2,33]
Rang dans la fratrie	0,97	[0,90 ;1,04]	0,96	[0,89 ;1,04]	0,96	[0,90 ;1,04]
Taille de la fratrie	0,95	[0,89 ;1,02]	0,95	[0,89 ;1,02]	0,96	[0,90 ;1,03]
Père = répondant	0,84	[0,66 ;1,07]	0,83	[0,65 ;1,06]	0,85	[0,67 ;1,07]
Niveau d'étude du parent	0,16*	[0,03 ;0,78]	0,18*	[0,04 ;0,88]		
P.études × 1956-1970	5,24*	[1,06 ;25,81]	3,9	[0,77 ;19,70]		
P.études × 1971-1995	5,78*	[1,12 ;29,79]	4,33	[0,84 ;22,27]		
Parent profession intermédiaire/supérieure	1,29	[0,39 ;4,21]			0,74	[0,23 ;2,37]
I/S × 1956-1970	0,57	[0,18 ;1,82]			0,94	[0,30 ;2,92]
I/S × 1971-1995	0,62	[0,18 ;2,13]			1,05	[0,31 ;3,49]
N	3300		3300		3300	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations du modèle logistique

TABLE A.15: Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques (DOM)

	1		2		3	
Hommes	1,08	[0,99 ;1,17]	1,08	[1,00 ;1,18]	1,08	[0,99 ;1,17]
Brevet	1,11	[0,85 ;1,45]	2,04***	[1,80 ;2,32]	1,99***	[1,75 ;2,26]
1956-1970	0,49***	[0,37 ;0,64]	0,63***	[0,52 ;0,75]	0,60***	[0,49 ;0,73]
1971-1995	0,42***	[0,31 ;0,57]	0,71***	[0,58 ;0,86]	0,62***	[0,50 ;0,76]
1982-1997 × ≥ Brevet	1,69***	[1,24 ;2,30]				
1998-2012 × ≥ Brevet	2,43***	[1,74 ;3,39]				
Rang dans la fratrie	1,03	[1,00 ;1,06]	1,02	[0,99 ;1,06]	1,03	[1,00 ;1,06]
Taille de la fratrie	1,06***	[1,03 ;1,09]	1,05**	[1,01 ;1,08]	1,05**	[1,02 ;1,09]
Père enquêté	0,93	[0,83 ;1,05]	0,93	[0,83 ;1,04]	0,95	[0,85 ;1,06]
Niveau d'étude du parent	1,41***	[1,17 ;1,69]			0,61	[0,37 ;1,01]
Parent profession intermédiaire/supérieure	1,28***	[1,12 ;1,45]	0,66	[0,44 ;1,01]		
Martinique	0,83**	[0,74 ;0,94]	0,83**	[0,73 ;0,94]	0,84**	[0,74 ;0,95]
Guyane	0,78**	[0,66 ;0,91]	0,78**	[0,66 ;0,91]	0,79**	[0,67 ;0,93]
Réunion	0,41***	[0,35 ;0,49]	0,41***	[0,35 ;0,48]	0,42***	[0,36 ;0,49]
1982-1997 × I/S			2,07***	[1,36 ;3,17]		
1998-2012 × I/S			2,44***	[1,57 ;3,80]		
1982-1997 × P.études					2,36**	[1,40 ;3,97]
1998-2012 × P.études					3,47***	[2,03 ;5,94]
N	136020		136020		136020	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durée (logit multinomial)

Les coefficients associés à chaque âge sont omis.

TABLE A.16: Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques (DOM)

	1		2		3	
Hommes	1,25*	[1,05 ;1,49]	1,25*	[1,05 ;1,49]	1,24*	[1,04 ;1,48]
Brevet	1,48	[0,76 ;2,90]	2,86***	[2,13 ;3,84]	2,82***	[2,09 ;3,79]
1956-1970	0,53*	[0,28 ;0,99]	0,61*	[0,40 ;0,93]	0,55**	[0,36 ;0,84]
1971-1995	0,61	[0,30 ;1,26]	1,19	[0,78 ;1,82]	0,97	[0,62 ;1,51]
1982-1997 × ≥ Brevet	1,47	[0,72 ;3,00]				
1998-2012 × ≥ Brevet	2,80*	[1,27 ;6,13]				
Rang dans la fratrie	0,99	[0,92 ;1,06]	0,98	[0,92 ;1,06]	0,99	[0,92 ;1,06]
Taille de la fratrie	1,02	[0,95 ;1,08]	1,01	[0,94 ;1,07]	1,01	[0,95 ;1,08]
Père enquêté	0,84	[0,68 ;1,04]	0,84	[0,68 ;1,04]	0,84	[0,68 ;1,05]
Niveau d'étude du parent	1,28	[0,91 ;1,80]			0,12*	[0,02 ;0,65]
Parent profession intermédiaire/supérieure	1,07	[0,83 ;1,39]	0,38	[0,12 ;1,28]		
Martinique	0,74*	[0,56 ;0,97]	0,74*	[0,56 ;0,97]	0,74*	[0,56 ;0,98]
Guyane	0,51***	[0,37 ;0,72]	0,51***	[0,37 ;0,71]	0,52***	[0,37 ;0,72]
Réunion	1,04	[0,82 ;1,31]	1,03	[0,82 ;1,30]	1,05	[0,83 ;1,33]
1982-1997 × I/S			2,67	[0,84 ;8,42]		
1998-2012 × I/S			3,4	[1,00 ;11,63]		
1982-1997 × P.études					8,94*	[1,60 ;49,83]
1998-2012 × P.études					14,38**	[2,58 ;80,25]
N	136020		136020		136020	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durée (logit multinomial)

Les coefficients associés à chaque âge sont omis.

TABLE A.17: Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques (Sans enfants uniques)

	1		2		3	
Homme	1,06	[0,97 ;1,15]	1,06	[0,97 ;1,15]	1,06	[0,97 ;1,15]
Brevet	1,17	[0,89 ;1,54]	2,08***	[1,83 ;2,37]	2,03***	[1,77 ;2,31]
1982-1997	0,48***	[0,36 ;0,63]	0,61***	[0,50 ;0,73]	0,58***	[0,48 ;0,71]
1998-2012	0,41***	[0,30 ;0,57]	0,64***	[0,52 ;0,78]	0,56***	[0,45 ;0,70]
1982-1997 × ≥ Brevet	1,67**	[1,22 ;2,28]				
1998-2012 × ≥ Brevet	2,26***	[1,61 ;3,19]				
Rang	1,03	[1,00 ;1,06]	1,03	[1,00 ;1,06]	1,03	[1,00 ;1,06]
Taille de fratrie	1,06***	[1,03 ;1,10]	1,04**	[1,01 ;1,08]	1,05**	[1,02 ;1,09]
Père = répondant	0,9	[0,80 ;1,02]	0,9	[0,80 ;1,02]	0,92	[0,82 ;1,04]
Niveau d'étude du parent	1,50***	[1,23 ;1,82]			0,61	[0,36 ;1,03]
Parent profession intermédiaire/supérieure	1,31***	[1,14 ;1,51]	0,67	[0,43 ;1,04]		
1982-1997 × I/S			2,09**	[1,35 ;3,24]		
1998-2012 × I/S			2,62***	[1,66 ;4,15]		
1982-1997 × P.études					2,51***	[1,46 ;4,34]
1998-2012 × P.études					3,89***	[2,21 ;6,83]
N	127750		127750		127750	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durée (logit multinomial)

Les coefficients associés à chaque âge sont omis.

TABLE A.18: Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques (Sans enfants uniques)

	1		2		3	
Homme	1,22*	[1,02 ;1,46]	1,22*	[1,02 ;1,46]	1,22*	[1,02 ;1,46]
Brevet	1,48	[0,74 ;2,96]	2,73***	[2,02 ;3,70]	2,70***	[1,99 ;3,66]
1982-1997	0,53	[0,28 ;1,01]	0,60*	[0,39 ;0,93]	0,55**	[0,35 ;0,84]
1998-2012	0,62	[0,30 ;1,29]	1,11	[0,72 ;1,72]	0,91	[0,58 ;1,43]
1982-1997 × ≥ Brevet	1,47	[0,70 ;3,06]				
1998-2012 × ≥ Brevet	2,58*	[1,15 ;5,79]				
Rang	0,99	[0,93 ;1,06]	0,99	[0,93 ;1,06]	1	[0,93 ;1,07]
Taille de fratrie	0,99	[0,93 ;1,06]	0,98	[0,92 ;1,05]	0,99	[0,92 ;1,06]
Père = répondant	0,89	[0,72 ;1,11]	0,89	[0,72 ;1,11]	0,9	[0,72 ;1,12]
Niveau d'étude du parent	1,21	[0,85 ;1,72]			0,07**	[0,01 ;0,52]
Parent profession intermédiaire/supérieure	1,01	[0,77 ;1,34]	0,26	[0,06 ;1,09]		
1982-1997 × I/S			3,81	[1,00 ;14,53]		
1998-2012 × I/S			4,78*	[1,10 ;20,78]		
1982-1997 × P.études					14,80*	[1,90 ;115,54]
1998-2012 × P.études					23,66**	[2,99 ;186,97]
N	127750		127750		127750	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durée (logit multinomial)

Les coefficients associés à chaque âge sont omis.

TABLE A.19: Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques (Sans Guyanais)

	1		2		3	
Homme	1,06	[0,97 ;1,16]	1,06	[0,97 ;1,16]	1,07	[0,97 ;1,17]
Brevet	1,08	[0,82 ;1,42]	2,08***	[1,81 ;2,39]	2,04***	[1,78 ;2,35]
1982-1997	0,41***	[0,31 ;0,54]	0,57***	[0,47 ;0,69]	0,55***	[0,45 ;0,68]
1998-2012	0,33***	[0,24 ;0,46]	0,56***	[0,45 ;0,69]	0,47***	[0,37 ;0,59]
1982-1997 × ≥ Brevet	1,92***	[1,40 ;2,64]				
1998-2012 × ≥ Brevet	2,52***	[1,76 ;3,61]				
Rang	1,04*	[1,00 ;1,07]	1,04*	[1,00 ;1,07]	1,04*	[1,00 ;1,07]
Taille de fratrie	1,06**	[1,02 ;1,10]	1,04*	[1,01 ;1,08]	1,05**	[1,02 ;1,09]
Père = répondant	0,89	[0,78 ;1,00]	0,88	[0,78 ;1,00]	0,9	[0,80 ;1,02]
Niveau d'étude du parent	1,50***	[1,22 ;1,83]			0,63	[0,37 ;1,06]
Parent profession intermédiaire/supérieure	1,33***	[1,14 ;1,54]	0,68	[0,43 ;1,08]		
1982-1997 × I/S			2,17***	[1,38 ;3,42]		
1998-2012 × I/S			2,60***	[1,61 ;4,20]		
1982-1997 × P.études					2,43**	[1,40 ;4,20]
1998-2012 × P.études					4,00***	[2,26 ;7,08]
N	114498		114498		114498	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durée (logit multinomial)

Les coefficients associés à chaque âge sont omis.

TABLE A.20: Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques (Sans Guyanais)

	1		2		3	
Homme	1,24*	[1,03 ;1,50]	1,24*	[1,03 ;1,49]	1,24*	[1,03 ;1,49]
Brevet	1,45	[0,73 ;2,88]	2,87***	[2,10 ;3,93]	2,88***	[2,10 ;3,95]
1982-1997	0,52*	[0,28 ;0,99]	0,62*	[0,40 ;0,95]	0,55**	[0,36 ;0,86]
1998-2012	0,57	[0,27 ;1,22]	1,23	[0,79 ;1,91]	1,03	[0,65 ;1,63]
1982-1997 × ≥ Brevet	1,52	[0,73 ;3,13]				
1998-2012 × ≥ Brevet	3,16**	[1,38 ;7,21]				
Rang	0,98	[0,91 ;1,05]	0,97	[0,91 ;1,05]	0,98	[0,91 ;1,05]
Taille de fratrie	1,04	[0,97 ;1,11]	1,03	[0,96 ;1,11]	1,03	[0,96 ;1,11]
Père = répondant	0,85	[0,68 ;1,07]	0,85	[0,68 ;1,07]	0,86	[0,69 ;1,08]
Niveau d'étude du parent	1,11	[0,77 ;1,59]			0,12*	[0,02 ;0,66]
Parent profession intermédiaire/supérieure	1,15	[0,87 ;1,50]	0,41	[0,12 ;1,37]		
1982-1997 × I/S			2,56	[0,81 ;8,11]		
1998-2012 × I/S			3,25	[0,95 ;11,17]		
1982-1997 × P.études					8,56*	[1,53 ;47,94]
1998-2012 × P.études					12,48**	[2,23 ;69,84]
N	114498		114498		114498	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durée (logit multinomial)

Les coefficients associés à chaque âge sont omis.

TABLE A.21: Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques (Antilles)

	1		2		3	
Hommes	1,13*	[1,02,1,25]	1,13*	[1,02,1,25]	1,13*	[1,02,1,25]
≥ Brevet (ego)	0,94	[0,70,1,27]	1,93***	[1,66,2,24]	1,92***	[1,65,2,24]
1956-1970	0,39***	[0,29,0,53]	0,60***	[0,48,0,74]	0,57***	[0,46,0,72]
1971-1995	0,39***	[0,27,0,56]	0,71**	[0,56,0,89]	0,60***	[0,46,0,77]
≥ Brevet × 1956-1970	2,16***	[1,53,3,05]				
≥ Brevet × 1971-1995	2,71***	[1,84,3,99]				
Rang dans la fratrie	1,05*	[1,01,1,09]	1,04*	[1,00,1,08]	1,04*	[1,01,1,09]
Taille de la fratrie	1,06**	[1,02,1,10]	1,05**	[1,01,1,09]	1,05*	[1,01,1,09]
Père = répondant	0,92	[0,80,1,05]	0,92	[0,80,1,05]	0,94	[0,82,1,08]
Niveau d'étude du parent	1,16	[0,93,1,44]			0,49*	[0,27,0,88]
Parent profession intermédiaire/supérieure	1,35***	[1,15,1,59]	0,71	[0,44,1,15]		
Martinique	0,84**	[0,74,0,95]	0,83**	[0,74,0,95]	0,84**	[0,74,0,95]
I/S × 1956-1970			1,97**	[1,22,3,19]		
I/S × 1971-1995			2,24**	[1,35,3,72]		
P.études × 1956-1970					2,47**	[1,34,4,54]
P.études × 1971-1995					3,92***	[2,08,7,40]
N	78332		78332		78332	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durée (logit multinomial)

Les coefficients associés à chaque âge sont omis.

TABLE A.22: Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques (Antilles)

	1		2		3	
Hommes	1,32*	[1,04 ;1,67]	1,32*	[1,04 ;1,67]	1,32*	[1,04 ;1,67]
≥ Brevet (ego)	2,46*	[1,17 ;5,17]	3,57***	[2,43 ;5,24]	3,62***	[2,45 ;5,33]
1956-1970	0,73	[0,30 ;1,81]	0,76	[0,42 ;1,36]	0,65	[0,37 ;1,15]
1971-1995	1,02	[0,38 ;2,74]	1,70	[0,94 ;3,07]	1,353	[0,73 ;2,49]
≥ Brevet × 1956-1970	1,16	[0,47 ;2,87]				
≥ Brevet × 1971-1995	2,02	[0,76 ;5,34]				
Rang dans la fratrie	0,96	[0,88 ;1,05]	0,96	[0,88 ;1,05]	0,96	[0,88 ;1,05]
Taille de la fratrie	1,08	[0,99 ;1,18]	1,08	[1,00 ;1,17]	1,07	[0,99 ;1,17]
Père = répondant	0,79	[0,58 ;1,07]	0,79	[0,58 ;1,07]	0,80	[0,59 ;1,09]
Niveau d'étude du parent	0,97	[0,62 ;1,51]			0,12*	[0,02 ;0,98]
Parent profession intermédiaire/supérieure	1,26	[0,90 ;1,77]	0,75	[0,21 ;2,66]		
Martinique	0,75*	[0,57 ;0,99]	0,75*	[0,57 ;1,00]	0,76	[0,57 ;1,01]
I/S × 1956-1970			1,60	[0,48 ;5,30]		
I/S × 1971-1995			1,77	[0,47 ;6,61]		
P.études × 1956-1970					8,36	[0,98 ;71,27]
P.études × 1971-1995					10,99*	[1,30 ;92,86]
N	78332		78332		78332	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durée (logit multinomial)

Les coefficients associés à chaque âge sont omis.

TABLE A.23: Risque relatif sur la probabilité de migrer sans recours aux aides publiques (Réunion)

	1		2		3	
Hommes	0,90	[0,73 ;1,11]	0,89	[0,89 ;0,89]	0,90	[0,73 ;1,11]
≥ Brevet (ego)	1,86	[0,91 ;3,80]	2,36	[2,36 ;2,36]	2,16***	[1,54 ;3,03]
1956-1970	0,66	[0,32 ;1,33]	0,57	[0,57 ;0,57]	0,58*	[0,35 ;0,96]
1971-1995	0,25**	[0,09 ;0,68]	0,34	[0,34 ;0,34]	0,35***	[0,19 ;0,64]
≥ Brevet × 1956-1970	0,96	[0,43 ;2,13]				
≥ Brevet × 1971-1995	1,74	[0,64 ;4,71]				
Rang dans la fratrie	0,97	[0,89 ;1,05]	0,96	[0,96 ;0,96]	0,966	[0,89 ;1,05]
Taille de la fratrie	1,07	[0,99 ;1,15]	1,03	[1,03 ;1,03]	1,07	[0,99 ;1,15]
Père = répondant	0,94	[0,72 ;1,23]	0,95	[0,95 ;0,95]	0,94	[0,72 ;1,23]
Niveau d'étude du parent	3,23***	[2,06 ;5,06]			2,20	[0,71 ;6,87]
Parent profession intermédiaire/supérieure	1,11	[0,81 ;1,52]	0,65	[0,65 ;0,65]		
I/S × 1956-1970			2,65	[2,65 ;2,65]		
I/S × 1971-1995			3,44	[3,44 ;3,44]		
P.études × 1956-1970					1,48	[0,42 ;5,12]
P.études × 1971-1995					1,83	[0,49 ;6,79]
N	36166		36166		36166	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durée (logit multinomial)

Les coefficients associés à chaque âge sont omis.

TABLE A.24: Risque relatif sur la probabilité de migrer avec recours aux aides publiques (Réunion)

	1		2		3	
Hommes	1,12	[0,83 ;1,50]	1,09	[1,09 ;1,09]	1,10	[0,82 ;1,48]
≥ Brevet (ego)	0,84	[0,27 ;2,62]	2,24	[2,24 ;2,24]	2,17**	[1,33 ;3,545]
1956-1970	0,34*	[0,14 ;0,80]	0,37	[0,37 ;0,37]	0,38**	[0,20 ;0,74]
1971-1995	0,24*	[0,08 ;0,72]	0,55	[0,55 ;0,55]	0,57	[0,29 ;1,09]
≥ Brevet × 1956-1970	1,774	[0,55 ;5,74]				
≥ Brevet × 1971-1995	4,83*	[1,26 ;18,48]				
Rang dans la fratrie	1,02	[0,89 ;1,17]	1,02	[1,02 ;1,02]	1,02	[0,89 ;1,17]
Taille de la fratrie	0,93	[0,83 ;1,06]	0,92	[0,92 ;0,92]	0,94	[0,83 ;1,06]
Père = répondant	0,93	[0,67 ;1,29]	0,93	[0,93 ;0,93]	0,92	[0,66 ;1,29]
Niveau d'étude du parent	1,62	[0,90 ;2,94]			0,20	[0,01 ;3,62]
Parent profession intermédiaire/supérieure	0,90	[0,57 ;1,41]	0	[0,00 ;0,00]		
I/S × 1956-1970			$3{,}1 \cdot 10^7$	$[3{,}2 \cdot 10^7 ; 3{,}2 \cdot 10^7]$		
I/S × 1971-1995			$5{,}3 \cdot 10^7$	$[5{,}3 \cdot 10^7 ; 5{,}3 \cdot 10^7]$		
P.études × 1956-1970					5,78	[0,33 ;101,40]
P.études × 1971-1995					8,98	[0,49 ;165,45]
N	36166		36166		36166	

* p < 0,05, ** p < 0,01, *** p < 0,001

Source : MFV (INED, 2012) | Estimations des modèles de durée (logit multinomial)

Les coefficients associés à chaque âge sont omis.

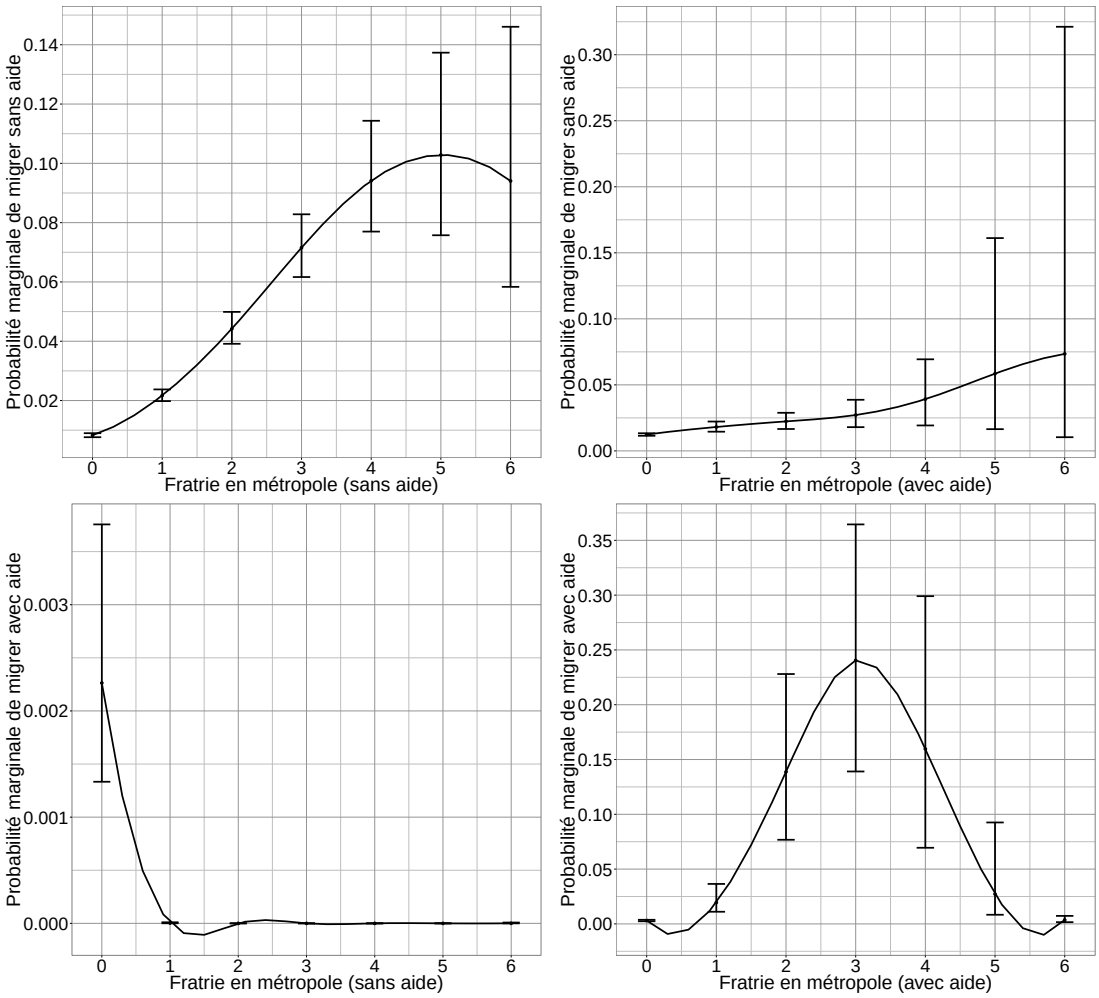

FIGURE A.1: Probabilité en fonction de la fratrie en migration
Source : MFV (INED, 2012) | Estimations du modèle MCMCglmm

TABLE A.25: Répartition des populations métropolitaines entre PCS des actifs occupés, chômage et inactivité, selon le statut migratoire

PCS	Années	Né dans les DOM	Né en métropole	Immigré
Agriculteurs	1982-1991	0,1	3,4	0,4
A.C.Cd'E	1982-1991	0,9	4,1	3,0
Cadres et P.I.S	1982-1991	2,7	5,1	2,6
Professions intermédiaires	1982-1991	8,7	10,3	3,4
Employés	1982-1991	33,6	13,4	9,3
Ouvriers	1982-1991	19,3	13,7	29,9
Chômeurs	1982-1991	9,1	5,1	9,5
Inactifs	1982-1991	25,6	45,0	41,9
Agriculteurs	1992-2001	0,1	1,7	0,3
A.C.Cd'E	1992-2001	1,1	3,4	3,7
Cadres et P.I.S	1992-2001	3,2	6,5	4,3
Professions intermédiaires	1992-2001	11,1	10,5	4,8
Employés	1992-2001	30,9	13,8	10,5
Ouvriers	1992-2001	18,1	12,3	20,0
Chômeurs	1992-2001	10,4	6,2	11,3
Inactifs	1992-2001	25,1	45,5	45,1
Agriculteurs	2002-2012	0,1	1,0	0,2
A.C.Cd'E	2002-2012	1,3	3,0	3,8
Cadres et P.I.S	2002-2012	5,3	9,2	6,3
Professions intermédiaires	2002-2012	13,1	13,5	6,4
Employés	2002-2012	28,0	15,3	13,9
Ouvriers	2002-2012	14,4	11,8	15,5
Chômeurs	2002-2012	10,1	6,1	11,0
Inactifs	2002-2012	27,8	40,0	43,0

Source : Enquête Emploi (1982-2012)

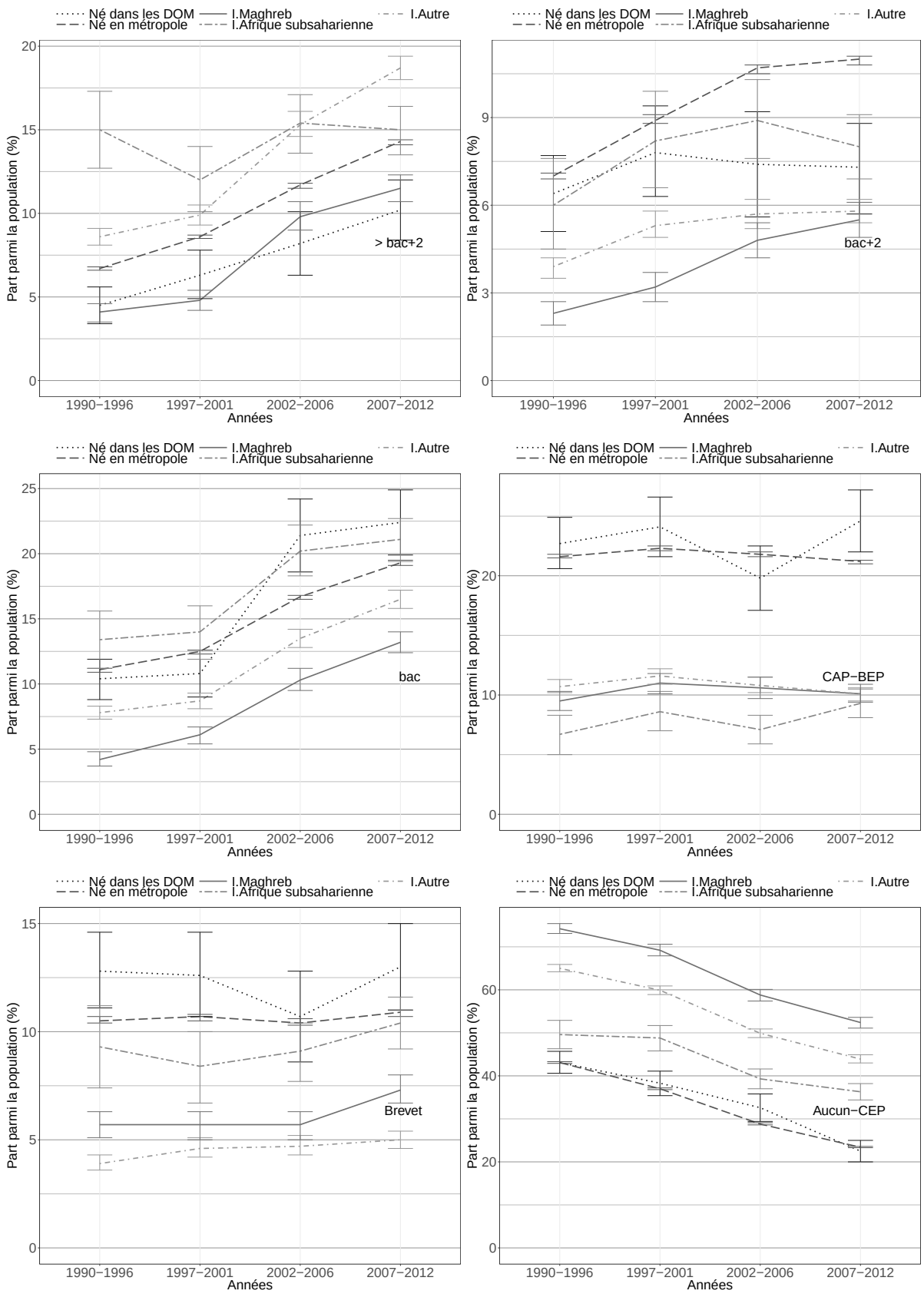

FIGURE A.2: Niveaux de diplômes par origine migratoire détaillée au fil du temps
Source : Enquête Emploi (INSEE, 1990-2012)

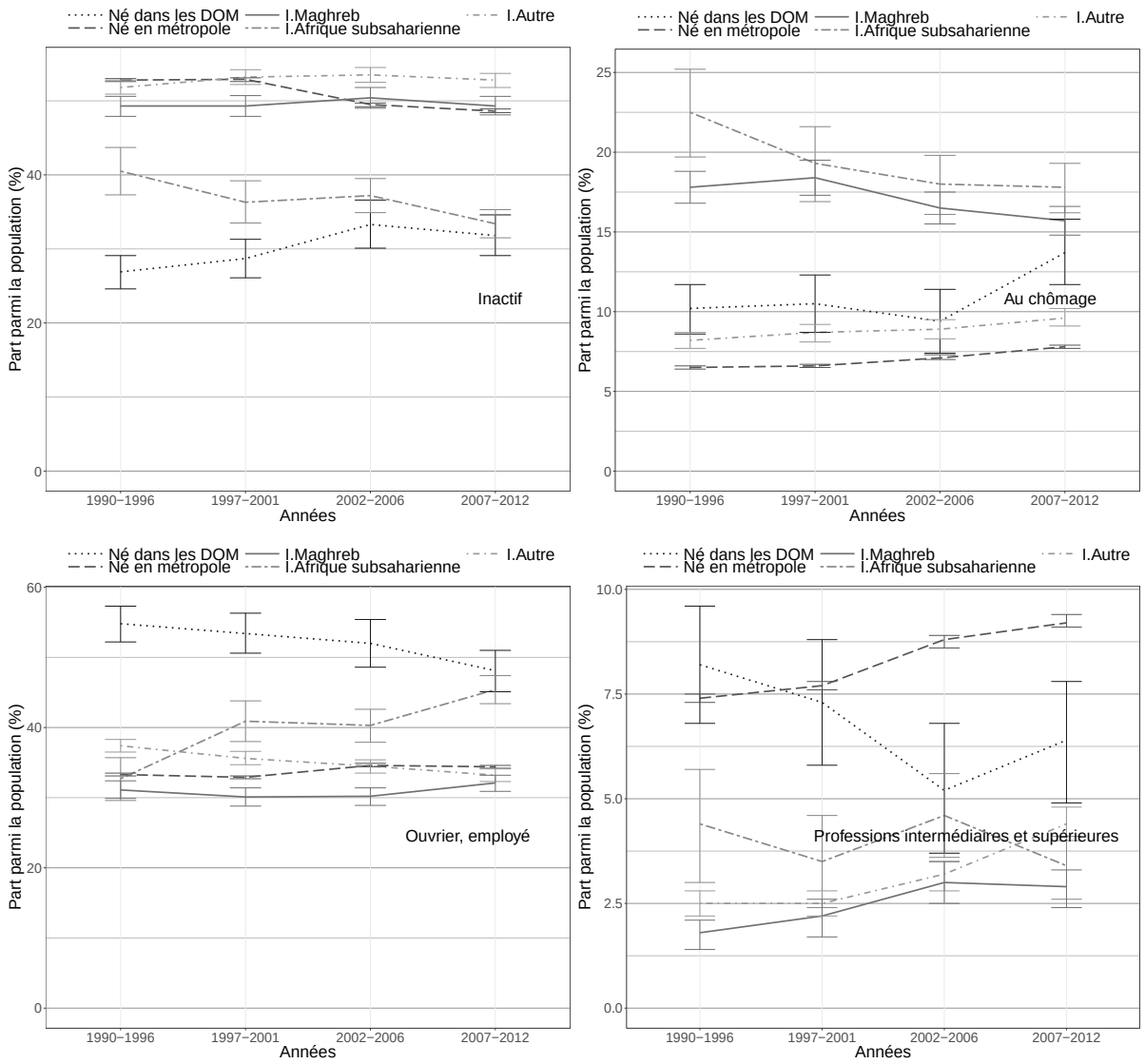

FIGURE A.3: Statut d'emploi en fonction du diplôme et de l'origine migratoire détaillée (part dans la population des plus de 15 ans)

Source : Enquête Emploi (INSEE, 1990-2012)

TABLE A.26: Comparaison des niveaux d'études des ultramarins de métropole (M) et des migrants de retour dans les DOM (D)

	1975		1982		1990		1999	
	M	D	M	D	M	D	M	D
CEP, aucun	37,0	70,5	30,1	47,3	48,8	35,0	29,9	38,2
Brevet	17,6	10,6	19,7	12,9	12,9	9,6	22,3	11,9
CAP, BEP	23,1	7,3	29,6	15,8	21,7	27,7	21,3	21,0
Bac	9,3	7,2	10,1	10,6	9,1	15,3	8,8	11,8
> Bac	13,1	4,3	10,4	13,5	7,5	12,5	17,7	17,1

Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999)

TABLE A.27: Comparaison de la distribution par âge des ultramarins de métropole (M) et des migrants de retour dans les DOM (D)

	1975		1982		1990		1999	
	M	D	M	D	M	D	M	D
0-15	14,6	16,1	14,0	7,9	8,3	32,5	8,0	35,1
16-20	11,0	10,8	9,1	5,7	7,8	3,9	4,6	2,7
21-30	36,8	22,2	36,3	33,3	27,5	16,2	21,3	10,5
31-45	23,3	24,4	27,1	37,9	38,4	34,8	37,8	32,0
46-60	8,7	13,0	9,0	9,1	12,5	8,1	20,8	13,3
60+	5,6	13,5	4,5	6,0	5,5	4,6	7,7	6,5

Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999)

TABLE A.28: Comparaison des statuts matrimoniaux des ultramarins de métropole (M) et des migrants de retour dans les DOM (D)

	1975		1982		1990		1999	
	M	D	M	D	M	D	M	D
Célibataire	53,1	58,5	52,0	42,2	51,1	59,1	51,6	62,5
Marié	42,2	36,4	42,0	50,9	41,4	35,3	38,5	31,0
Veuf	2,3	3,9	2,0	2,4	2,2	1,4	2,4	1,5
Divorcé	2,4	1,2	4,0	4,5	5,4	4,1	7,5	5,0

Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999)

TABLE A.29: Comparaison des niveaux d'étude des hommes ultramarins de métropole (M) et des migrants de retour dans les DOM (D)

		1975		1982		1990		1999	
diplôme	DOM	M	D	M	D	M	D	M	D
CEP, aucun	Guadeloupe	35,3	70,4	29,4	48,6	48,9	32,5	26,5	37,5
Brevet	Guadeloupe	13,3	8,7	16,3	10,9	10,3	9,5	27,9	9,9
CAP, BEP	Guadeloupe	29,4	6,0	34,4	15,9	25,0	28,8	19,8	22,8
Bac	Guadeloupe	8,8	8,0	10,5	11,4	8,4	15,5	9,0	11,7
> Bac	Guadeloupe	13,2	6,8	9,4	13,3	7,5	13,7	16,7	18,1
CEP, aucun	Guyane	35,3	82,4	29,4	49,5	47,3	38,0	29,1	25,8
Brevet	Guyane	16,3	4,6	18,3	7,2	12,0	6,2	27,8	8,8
CAP, BEP	Guyane	28,0	9,4	32,6	23,7	24,8	26,4	19,5	27,7
Bac	Guyane	8,3	2,2	9,7	9,7	8,5	16,4	8,1	15,8
> Bac	Guyane	12,2	1,4	9,9	9,9	7,4	13,0	15,5	21,8
CEP, aucun	Martinique	26,5	57,9	20,1	45,7	35,8	29,5	23,7	39,0
Brevet	Martinique	12,8	14,1	15,8	13,2	12,1	12,1	17,5	12,2
CAP, BEP	Martinique	29,7	8,1	34,8	15,4	24,8	28,3	26,5	22,3
Bac	Martinique	11,6	11,7	12,2	10,2	14,1	15,4	11,5	9,8
> Bac	Martinique	19,5	8,2	17,0	15,4	13,2	14,6	20,9	16,8
CEP, aucun	Réunion	34,9	78,7	27,5	47,4	47,0	40,9	24,1	40,9
Brevet	Réunion	13,3	6,5	13,3	9,5	10,7	7,4	33,9	10,7
CAP, BEP	Réunion	34,4	5,6	45,2	22,4	29,8	32,8	19,4	26,4
Bac	Réunion	8,2	5,1	7,5	8,4	7,1	9,6	8,4	9,7
> Bac	Réunion	9,1	4,1	6,5	12,2	5,3	9,3	14,2	12,2

Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999)

TABLE A.30: Comparaison des niveaux d'étude des ultramarines de métropole (M) et des migrantes de retour dans les DOM (D)

		1975		1982		1990		1999	
diplôme	DOM	M	D	M	D	M	D	M	D
CEP, aucun	Guadeloupe	40,9	64,3	31,5	49,0	48,3	31,6	30,9	34,3
Brevet	Guadeloupe	19,6	12,6	22,1	14,2	14,3	9,9	17,1	12,2
CAP, BEP	Guadeloupe	15,9	9,0	24,4	13,7	18,5	25,8	22,5	19,8
Bac	Guadeloupe	9,7	10,3	10,8	10,6	10,2	19,1	9,5	13,6
> Bac	Guadeloupe	14,0	3,9	11,4	12,4	8,7	13,6	20,0	20,1
CEP, aucun	Guyane	38,3	87,0	29,8	52,4	47,8	33,4	34,3	25,4
Brevet	Guyane	22,0	6,1	24,6	9,6	15,3	6,6	15,9	10,2
CAP, BEP	Guyane	14,9	3,0	22,7	17,3	18,3	25,1	21,7	18,3
Bac	Guyane	10,0	2,3	10,5	10,0	9,9	20,2	8,8	14,6
> Bac	Guyane	14,8	1,6	12,4	10,7	8,7	14,7	19,3	31,5
CEP, aucun	Martinique	31,6	59,6	22,7	42,9	38,7	27,5	27,3	33,5
Brevet	Martinique	20,3	17,6	20,6	16,3	13,1	11,2	11,4	13,2
CAP, BEP	Martinique	16,2	8,1	24,3	13,6	18,2	28,3	27,4	19,0
Bac	Martinique	12,7	10,1	15,1	12,4	16,2	18,6	9,2	13,4
> Bac	Martinique	19,2	4,5	17,4	14,8	13,7	14,4	24,6	20,8
CEP, aucun	Réunion	41,0	72,8	36,2	50,1	56,5	48,0	34,8	46,8
Brevet	Réunion	21,9	12,1	22,5	14,3	13,9	8,3	15,7	13,3
CAP, BEP	Réunion	13,8	8,0	20,4	12,9	15,1	22,5	22,8	16,0
Bac	Réunion	10,1	5,0	10,8	9,6	8,8	12,4	8,7	11,4
> Bac	Réunion	13,2	2,2	10,1	13,0	5,7	8,7	18,1	12,5

Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999)

TABLE A.31: Comparaison de la distribution par âge des hommes ultramarins de métropole (M) et des migrants de retour dans les DOM (D)

		1975		1982		1990		1999	
	DOM	M	D	M	D	M	D	M	D
0-15	Guadeloupe	15,4	14,1	14,3	7,6	6,5	32,6	6,7	32,5
16-20	Guadeloupe	9,6	11,8	9,5	5,8	8,1	3,9	3,7	2,3
21-30	Guadeloupe	38,2	26,7	34,6	31,8	28,8	13,7	22,9	9,3
31-45	Guadeloupe	25,2	26,1	29,4	41,3	38,7	36,1	38,4	31,8
46-60	Guadeloupe	7,8	11,7	9,0	9,3	13,4	9,5	21,7	16,2
60+	Guadeloupe	3,9	9,7	3,3	4,2	4,5	4,2	6,6	8,0
0-15	Guyane	11,9	42,9	11,8	16,3	6,3	68,5	6,2	72,9
16-20	Guyane	9,8	16,8	7,5	10,1	6,9	3,2	3,7	1,9
21-30	Guyane	37,0	13,6	34,3	29,5	25,1	9,6	18,8	6,7
31-45	Guyane	27,6	13,9	31,9	30,7	41,2	13,8	38,1	12,0
46-60	Guyane	9,3	8,7	10,7	9,1	15,4	3,7	24,7	4,8
60+	Guyane	4,4	4,1	3,8	4,2	5,3	1,3	8,5	1,7
0-15	Martinique	20,9	14,8	25,5	7,1	22,1	25,5	22,6	27,3
16-20	Martinique	8,3	11,6	7,9	4,8	13,1	3,4	12,1	2,5
21-30	Martinique	24,0	16,9	25,2	30,4	21,8	13,8	26,2	8,8
31-45	Martinique	21,9	28,3	22,8	42,6	24,3	38,9	20,1	31,9
46-60	Martinique	13,5	11,2	10,3	10,5	10,4	12,6	11,0	19,4
60+	Martinique	11,3	17,1	8,4	4,7	8,3	5,8	8,1	10,1
0-15	Réunion	15,4	7,0	16,8	7,1	11,9	30,6	10,5	36,4
16-20	Réunion	16,6	9,1	10,5	4,4	8,6	3,9	5,9	3,4
21-30	Réunion	42,4	28,7	43,2	43,4	31,0	18,0	25,7	10,9
31-45	Réunion	15,2	29,5	20,9	35,2	37,8	39,1	37,5	34,6
46-60	Réunion	5,7	16,7	5,2	6,5	7,3	6,0	16,2	11,7
60+	Réunion	4,6	9,0	3,5	3,4	3,5	2,4	4,2	2,9

Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999)

TABLE A.32: Comparaison de la distribution par âge des ultramarines de métropole (M) et des migrantes de retour dans les DOM (D)

		1975		1982		1990		1999	
	DOM	M	D	M	D	M	D	M	D
0-15	Guadeloupe	15,9	14,4	13,3	7,2	6,2	29,2	5,9	28,1
16-20	Guadeloupe	11,8	9,4	10,6	6,5	8,3	3,8	3,8	2,3
21-30	Guadeloupe	36,4	22,7	35,7	33,1	28,9	18,8	21,5	12,6
31-45	Guadeloupe	22,9	25,2	27,8	37,1	38,8	34,8	39,9	34,8
46-60	Guadeloupe	7,7	12,6	8,6	8,7	12,7	7,9	21,6	14,1
60+	Guadeloupe	5,3	15,8	4,1	7,4	5,1	5,5	7,4	8,1
0-15	Guyane	12,8	41,2	11,1	15,5	6,0	66,5	5,8	70,4
16-20	Guyane	10,7	8,8	8,6	9,6	6,7	3,4	3,7	2,3
21-30	Guyane	35,7	14,7	36,4	32,2	25,6	10,3	17,7	8,2
31-45	Guyane	24,5	19,1	27,8	26,5	40,4	14,5	39,4	12,9
46-60	Guyane	9,9	10,9	10,5	9,4	14,4	3,7	23,3	3,8
60+	Guyane	6,4	5,2	5,6	6,8	7,0	1,7	10,0	2,4
0-15	Martinique	19,4	11,0	26,1	6,9	21,8	22,7	20,8	23,4
16-20	Martinique	9,2	12,5	8,4	5,2	11,0	4,0	10,4	2,1
21-30	Martinique	24,6	18,6	25,7	31,4	23,7	18,2	23,3	11,1
31-45	Martinique	19,3	23,2	18,6	37,9	23,0	38,1	20,6	36,8
46-60	Martinique	14,3	11,5	10,9	10,2	10,9	9,9	12,6	16,3
60+	Martinique	13,3	23,3	10,4	8,3	9,7	7,1	12,3	10,3
0-15	Réunion	16,4	10,2	15,5	8,2	10,8	31,1	8,8	34,4
16-20	Réunion	9,1	8,9	8,8	5,6	7,2	4,7	4,7	3,3
21-30	Réunion	34,3	24,2	37,4	34,9	27,6	18,2	20,7	11,6
31-45	Réunion	22,2	22,7	24,2	34,9	36,6	35,5	38,4	35,5
46-60	Réunion	10,1	15,8	8,7	8,4	11,3	5,9	19,2	10,7
60+	Réunion	8,0	18,2	5,4	8,0	6,4	4,6	8,2	4,5

Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999)

TABLE A.33: Comparaison des statuts matrimoniaux des hommes ultramarins de métropole (M) et des migrants de retour dans les DOM (D)

		1975		1982		1990		1999	
	DOM	M	D	M	D	M	D	M	D
Célibataire	Guadeloupe	55,0	59,3	54,5	42,4	54,0	59,7	54,6	60,3
Marié	Guadeloupe	42,4	38,5	41,8	53,4	41,2	36,3	38,3	34,5
Veuf	Guadeloupe	0,8	1,0	0,6	0,7	0,7	0,4	0,9	0,5
Divorcé	Guadeloupe	1,9	1,2	3,1	3,5	4,1	3,7	6,2	4,7
Célibataire	Guyane	51,0	74,7	49,6	60,5	49,1	89,7	49,9	91,1
Marié	Guyane	46,1	25,0	45,9	36,0	45,0	9,3	42,1	7,4
Veuf	Guyane	0,9	0,2	0,8	0,2	0,8	0,0		
Divorcé	Guyane	2,1	0,2	3,7	3,3	5,1	1,0	6,9	1,5
Célibataire	Martinique	49,9	52,7	57,6	41,7	65,8	54,7	71,9	57,1
Marié	Martinique	46,3	44,6	38,7	53,2	29,4	40,3	23,7	36,8
Veuf	Martinique	1,4	1,6	0,6	0,7	0,9	0,6	0,8	0,9
Divorcé	Martinique	2,4	1,2	3,1	4,4	3,9	4,5	3,7	5,3
Célibataire	Réunion	61,6	52,5	54,9	35,9	52,9	54,8	54,5	62,2
Marié	Réunion	36,8	43,2	42,4	60,6	43,2	42,0	39,5	33,6
Veuf	Réunion	0,6	2,9	0,8	0,6	0,8	0,5	0,7	0,5
Divorcé	Réunion	0,9	1,4	1,9	2,9	3,1	2,6	5,3	3,7

Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999)

TABLE A.34: Comparaison des statuts matrimoniaux des ultramarines de métropole (M) et des migrantes de retour dans les DOM (D)

		1975		1982		1990		1999	
M	DOM	M	D	M	D	M	D	M	D
Célibataire	Guadeloupe	55,6	53,5	55,3	44,3	53,1	58,8	52,3	59,5
Mariée	Guadeloupe	38,1	39,0	37,0	46,4	36,9	33,2	35,7	31,2
Veuve	Guadeloupe	3,2	5,0	2,5	3,4	2,8	1,9	2,9	2,5
Divorcée	Guadeloupe	3,1	2,4	5,2	5,9	7,2	6,0	9,1	6,8
Célibataire	Guyane	53,4	63,4	53,5	56,4	52,3	87,6	50,7	90,0
Mariée	Guyane	40,2	35,0	38,3	35,2	37,7	9,7	36,3	7,6
Veuve	Guyane	3,3	1,2	3,1	3,1	3,0	0,8	3,6	0,7
Divorcée	Guyane	3,2	0,4	5,2	5,3	7,0	2,0	9,4	1,7
Célibataire	Martinique	52,3	60,0	60,6	44,7	66,1	56,7	66,9	58,7
Mariée	Martinique	36,7	32,2	29,8	45,6	24,4	35,1	22,4	32,2
Veuve	Martinique	6,2	6,1	4,5	3,9	4,3	2,4	4,3	2,3
Divorcée	Martinique	4,8	1,6	5,1	5,8	5,2	5,9	6,4	6,9
Célibataire	Réunion	41,3	59,2	41,7	30,9	41,4	50,9	42,4	57,0
Mariée	Réunion	50,4	30,7	49,8	59,2	48,6	41,8	44,4	34,7
Veuve	Réunion	5,8	9,0	4,3	6,0	4,4	3,4	4,9	2,9
Divorcée	Réunion	2,4	1,0	4,2	3,9	5,6	3,9	8,3	5,5

Source : Recensement de la population (INSEE, 1974-1999)

Indicateur d'isolement

Pobabilité qu'un ultramarin ait la même profession qu'un autre ultramarin :

$$ {}_xP_{xJ} = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^{N} \left[\frac{d_i}{D} \right] \left[\frac{d_i}{D} \right] $$

Indicateur d'enthropie

$$ H_J = \frac{1}{2} \sum_{i=1}^{N} \frac{h(J) - h(i)}{h(J)} $$

avec $h(i) = \frac{m_i}{T} \times \ln\left(\frac{T}{m_i}\right) + \frac{d_i}{T} \times \ln\left(\frac{T}{d_i}\right)$ et $h(J) = \frac{M}{T} \times \ln\left(\frac{T}{M}\right) + \frac{D}{T} \times \ln\left(\frac{T}{D}\right)$

m_i = Le nombre de natifs de métropole dans la profession i de la PCS J

M = Le nombre total de natifs de métropole dans la PCS J

d_i = Le nombre d'ultramarins dans la profession i de la PCS J

D = Le nombre total d'ultramarins dans la PCS J

T = Le nombre de total d'individus dans la PCS J

N = Le nombre de professions dans la PCS J

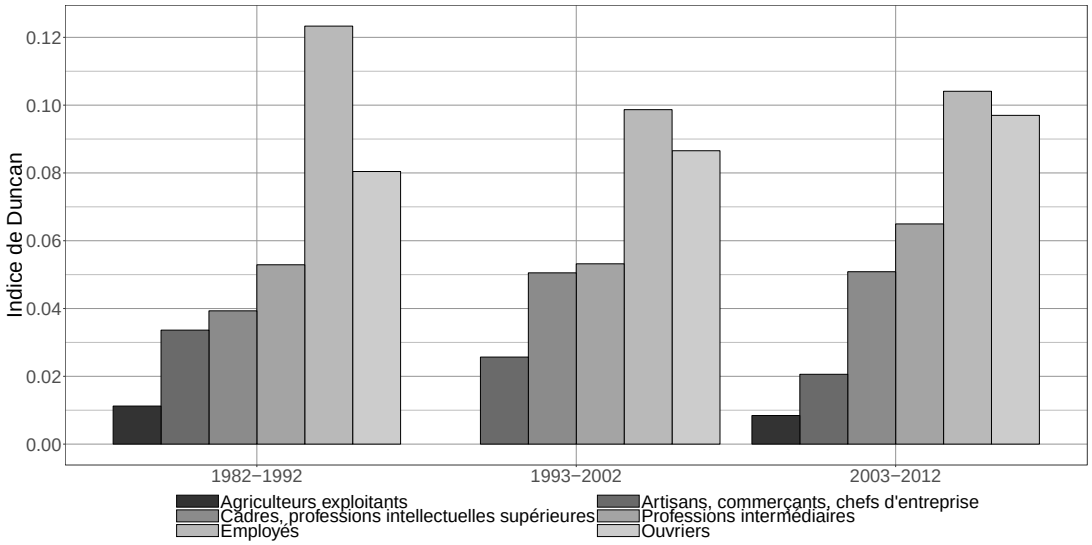

FIGURE A.4: Indice de dissimilarité de Duncan par PCS6 - hommes nés dans les DOM et en France métropolitaine (Unité : profession à 3 chiffres).
Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

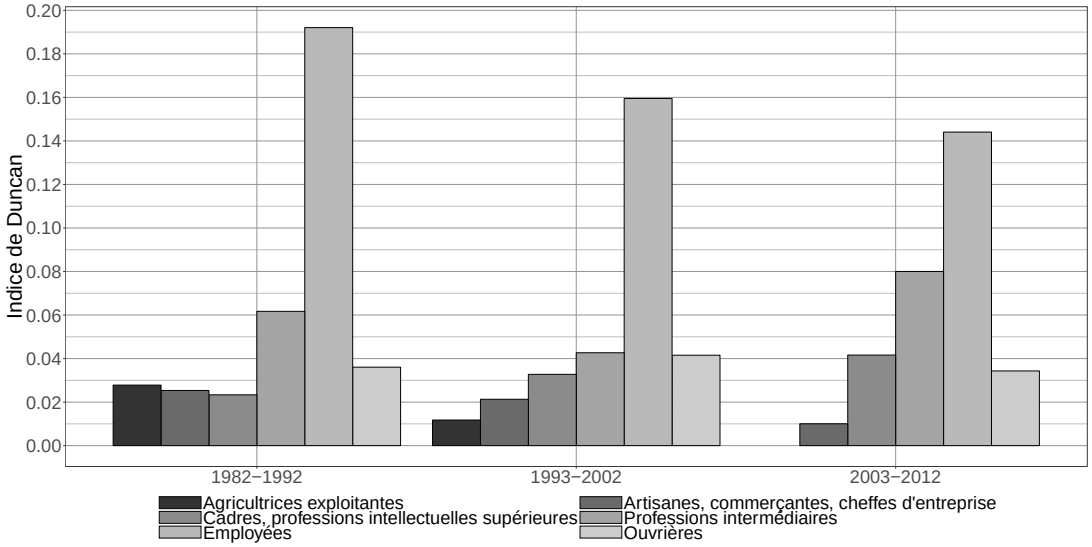

FIGURE A.5: Indice de dissimilarité de Duncan par PCS6 - femmes nées dans les DOM et en France métropolitaine (Unité : profession à 3 chiffres)
Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

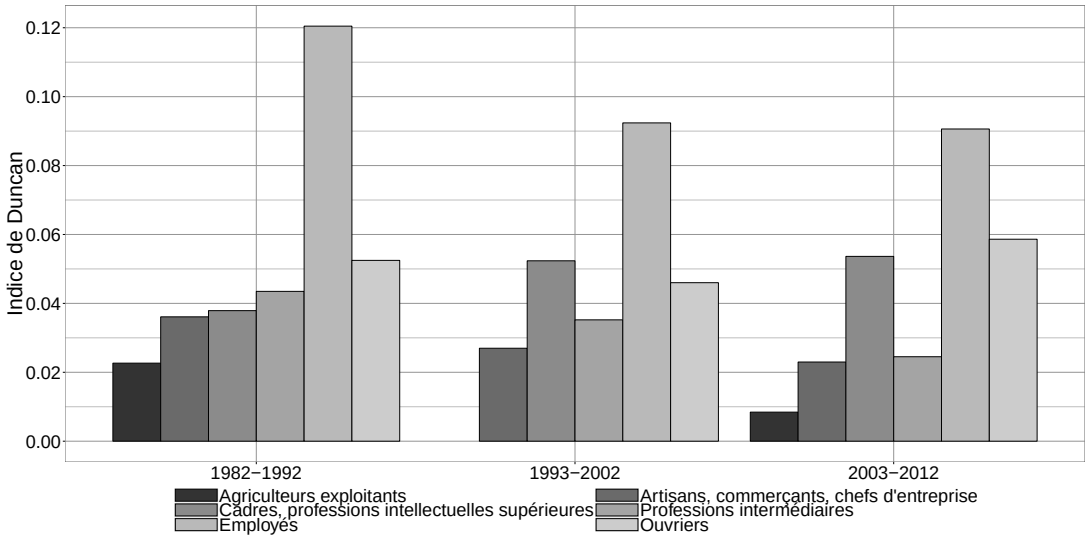

FIGURE A.6: Indice de dissimilarité de Duncan par PCS6 - hommes nés dans les DOM et en France métropolitaine (Unité : profession à 2 chiffres).
Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

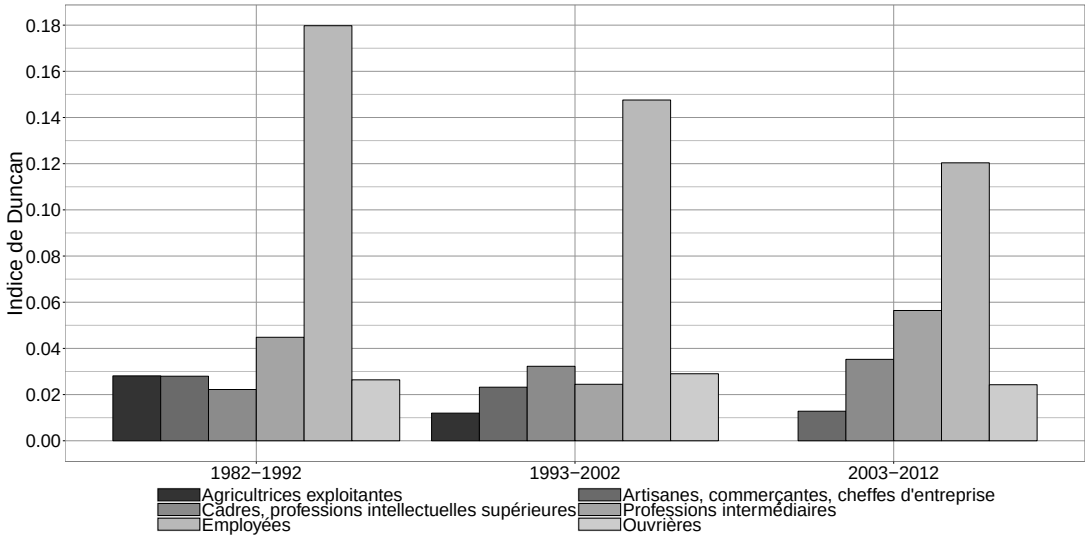

FIGURE A.7: Indice de dissimilarité de Duncan par PCS6 - femmes nées dans les DOM et en France métropolitaine (Unité : profession à 2 chiffres)
Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

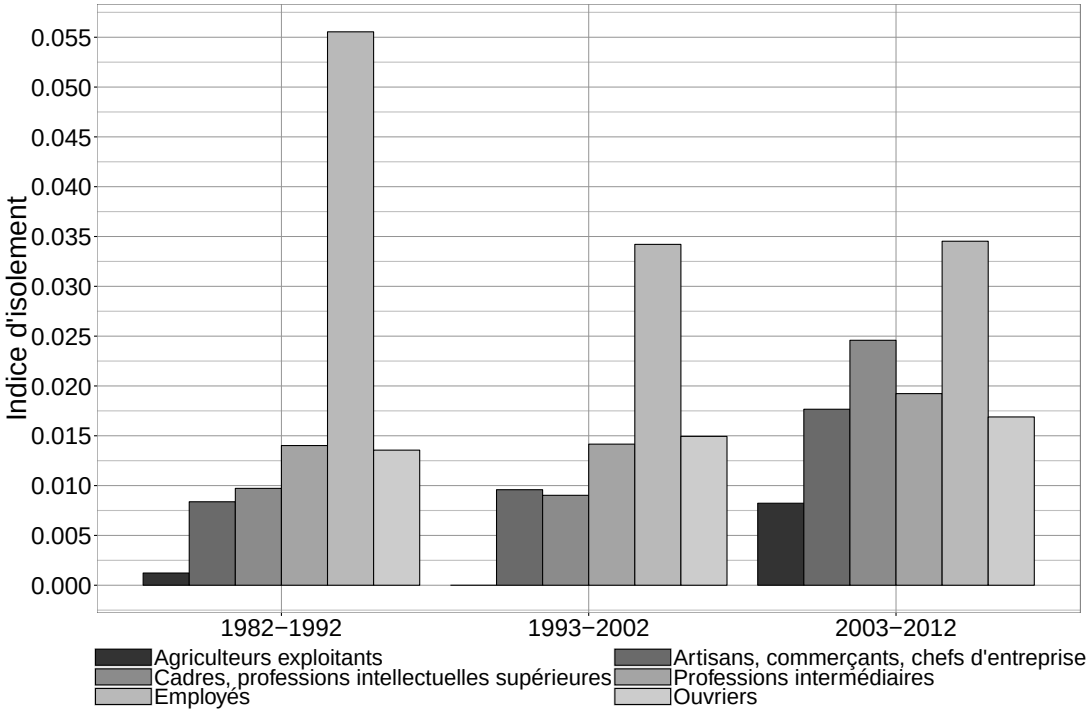

FIGURE A.8: Indice d'isolement par PCS6 - hommes nés dans les DOM et en France métropolitaine.
Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

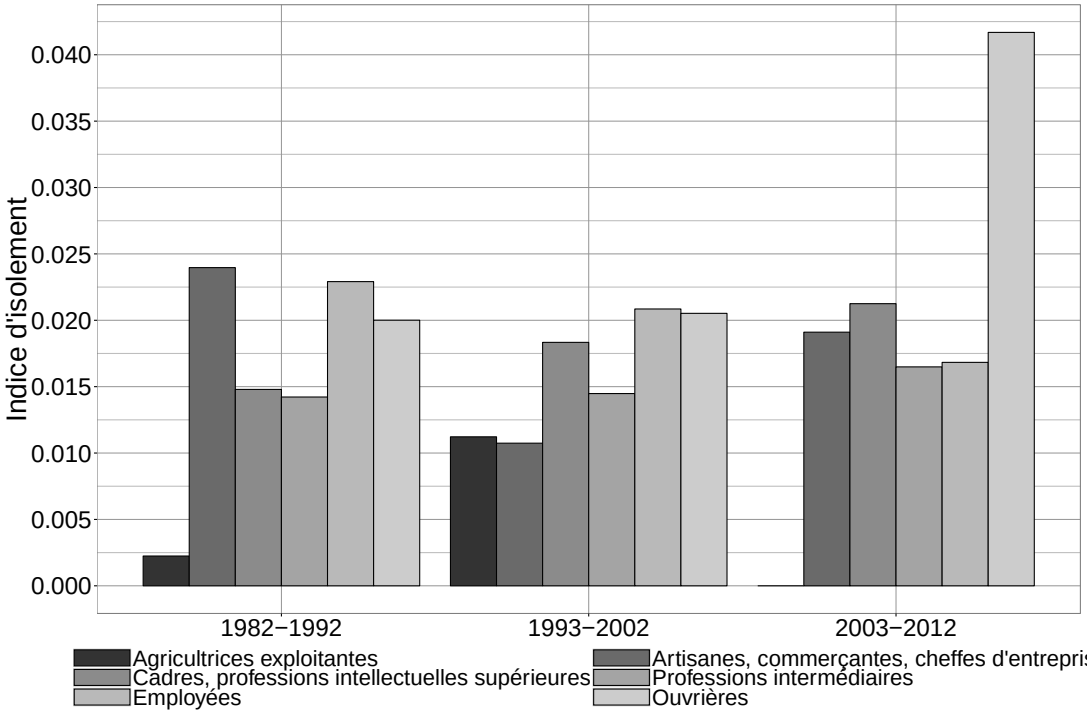

FIGURE A.9: Indice d'isolement par PCS6 - femmes nées dans les DOM et en France métropolitaine
Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

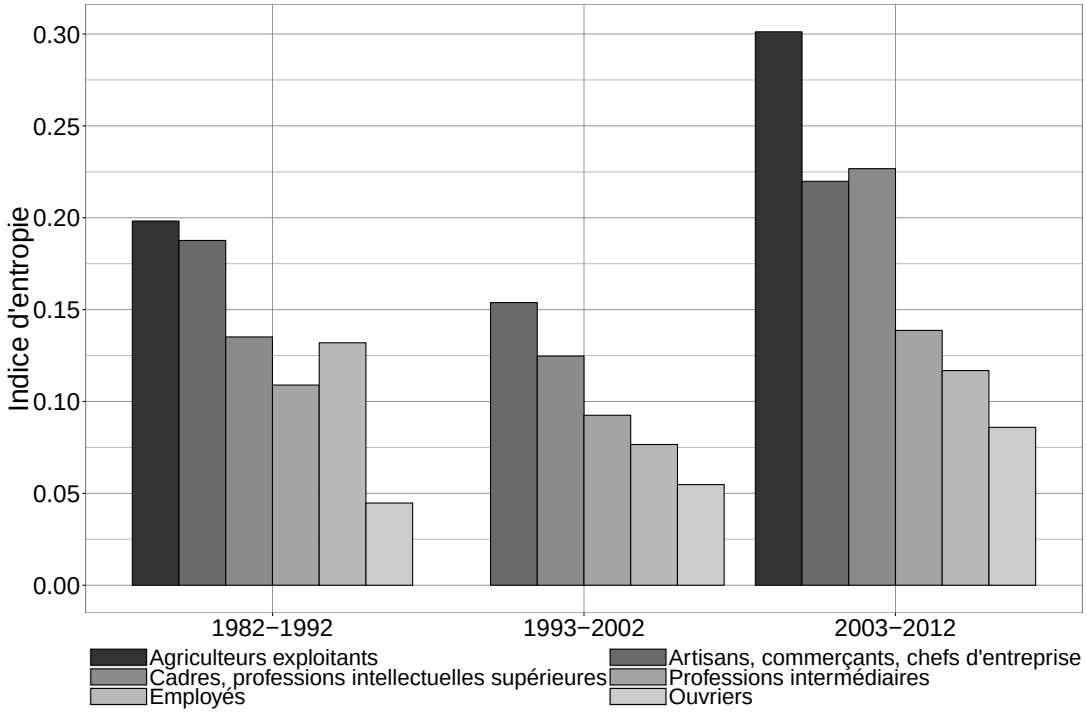

FIGURE A.10: Indice d'entropie par PCS6 - hommes nés dans les DOM et en France métropolitaine.
Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

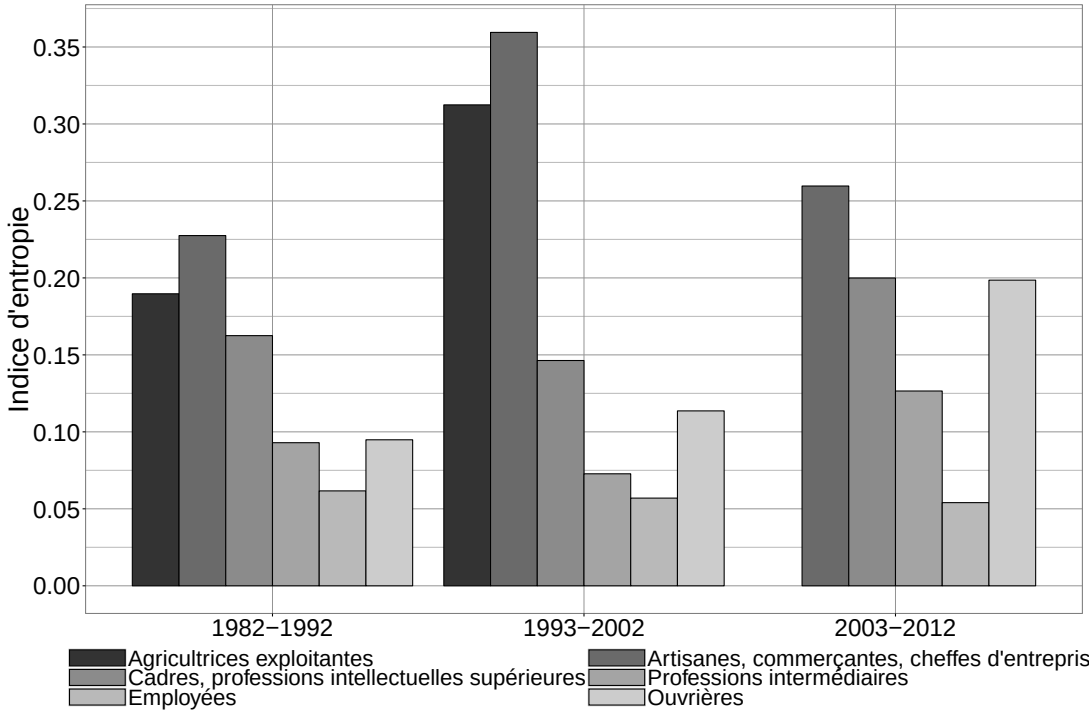

FIGURE A.11: Indice d'entropie par PCS6 - femmes nées dans les DOM et en France métropolitaine
Source : Enquête Emploi (INSEE, 1982-2012)

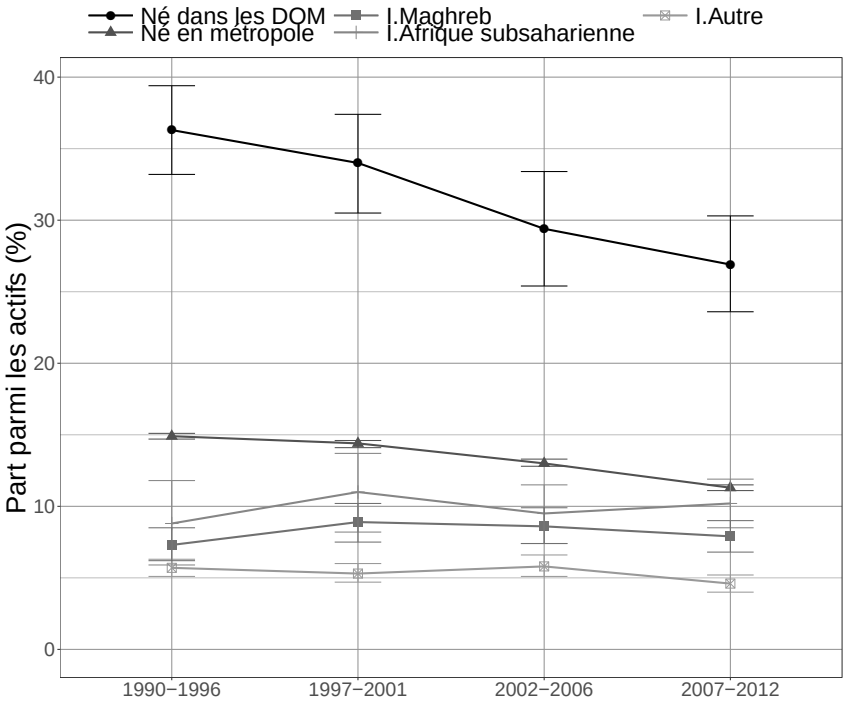

FIGURE A.12: Part d'employés ou ouvriers du secteur public parmi les actifs en fonction de l'origine migratoire détaillée

Source : Enquête Emploi (INSEE, 1990-2012)

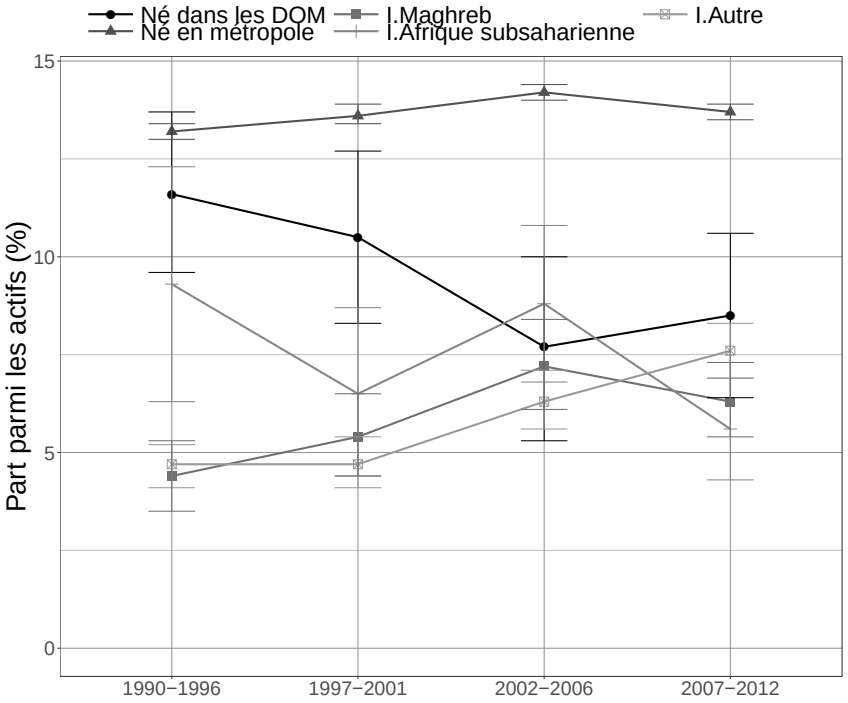

FIGURE A.13: Part de professions intermédiaires ou cadres du secteur public parmi les actifs en fonction de l'origine migratoire détaillée

Source : Enquête Emploi (INSEE, 1990-2012)

TABLE A.35: Résultats de la régression sur l'emploi public 1982-2002 (risques relatifs)

	Ouvrier ou employé du public		Profession intermédiaire ou cadre du public	
Femmes	1,84***	[1,81 ;1,87]	1,49***	[1,46 ;1,52]
Immigré	0,30***	[0,26 ;0,35]	0,09***	[0,06 ;0,13]
Né dans les DOM	4,39***	[3,51 ;5,48]	3,04***	[2,02 ;4,56]
>Bac+2	0,14***	[0,13 ;0,15]	37,08***	[35,36 ;38,89]
Bac+2	0,34***	[0,33 ;0,36]	31,62***	[30,20 ;33,11]
Bac	1,01	[0,98 ;1,04]	13,56***	[12,94 ;14,20]
CAP-BEP	1,07***	[1,05 ;1,09]	2,70***	[2,57 ;2,83]
Brevet	1,55***	[1,50 ;1,60]	7,65***	[7,26 ;8,07]
Immigré × >Bac+2	2,41***	[1,76 ;3,31]	4,45***	[3,19 ;6,21]
Immigré × Bac+2	2,20***	[1,69 ;2,87]	2,26***	[1,58 ;3,24]
Immigré × Bac	0,80*	[0,66 ;0,98]	1,86**	[1,27 ;2,71]
Immigré × CAP-BEP	0,87*	[0,75 ;1,00]	2,57***	[1,70 ;3,88]
Immigré × Brevet	0,84	[0,67 ;1,04]	0,8	[0,43 ;1,49]
Né dans les DOM × >Bac+2	0,4	[0,13 ;1,30]	0,61	[0,37 ;1,01]
Né dans les DOM × Bac+2	0,93	[0,54 ;1,60]	1,01	[0,63 ;1,61]
Né dans les DOM × Bac	0,98	[0,70 ;1,36]	0,99	[0,61 ;1,61]
Né dans les DOM × CAP-BEP	0,92	[0,77 ;1,11]	0,60*	[0,37 ;0,98]
Né dans les DOM × Brevet	1,34*	[1,04 ;1,73]	0,9	[0,56 ;1,46]
1985-1987	1,09***	[1,05 ;1,13]	1,01	[0,97 ;1,05]
1988-1990	1,04*	[1,00 ;1,07]	0,87***	[0,83 ;0,90]
1991-1993	0,97	[0,94 ;1,00]	0,74***	[0,71 ;0,77]
1994-1996	0,98	[0,95 ;1,01]	0,65***	[0,63 ;0,68]
1997-1999	0,95**	[0,92 ;0,98]	0,59***	[0,57 ;0,62]
2000-2002	0,94***	[0,91 ;0,97]	0,53***	[0,51 ;0,55]
Immigré × 1985-1987	1,11	[0,90 ;1,36]	0,86	[0,60 ;1,23]
Immigré × 1988-1990	1,04	[0,84 ;1,28]	0,8	[0,56 ;1,15]
Immigré × 1991-1993	1,24*	[1,02 ;1,52]	1,32	[0,97 ;1,80]
Immigré × 1994-1996	1,24*	[1,02 ;1,51]	1,50**	[1,12 ;2,02]
Immigré × 1997-1999	1,29**	[1,06 ;1,57]	1,48*	[1,10 ;1,99]
Immigré × 2000-2002	1,39***	[1,15 ;1,68]	1,51**	[1,13 ;2,03]
Né dans les DOM × 1985-1987	0,79	[0,59 ;1,07]	0,8	[0,49 ;1,30]
Né dans les DOM × 1988-1990	0,79	[0,58 ;1,07]	0,82	[0,51 ;1,32]
Né dans les DOM × 1991-1993	0,65**	[0,48 ;0,87]	0,58*	[0,35 ;0,95]
Né dans les DOM × 1994-1996	0,76	[0,56 ;1,02]	0,85	[0,53 ;1,37]
Né dans les DOM × 1997-1999	0,54***	[0,40 ;0,73]	0,50**	[0,31 ;0,81]
Né dans les DOM × 2000-2002	0,66**	[0,49 ;0,89]	0,57*	[0,35 ;0,94]
21-30	1,34***	[1,24 ;1,44]	3,07***	[2,48 ;3,81]
31-40	1,54***	[1,43 ;1,67]	5,85***	[4,72 ;7,24]
41-50	1,56***	[1,44 ;1,68]	8,86***	[7,15 ;10,97]
51-60	1,40***	[1,30 ;1,52]	9,65***	[7,79 ;11,96]
61 et plus	0,70***	[0,63 ;0,78]	4,69***	[3,74 ;5,88]
Agriculteurs	0,94	[0,87 ;1,01]	0,91**	[0,85 ;0,97]
A.C.Cd'E	0,89**	[0,82 ;0,96]	0,84***	[0,79 ;0,90]
Cadres et p.i.s	0,74***	[0,70 ;0,78]	0,71***	[0,68 ;0,74]
Employés	1,20***	[1,16 ;1,25]	0,99	[0,96 ;1,03]
Ouvriers	1,09***	[1,06 ;1,12]	0,93***	[0,90 ;0,96]
Père à son compte	0,82***	[0,76 ;0,88]	0,80***	[0,76 ;0,85]
Père dans le secteur public	1,56***	[1,52 ;1,60]	1,55***	[1,51 ;1,59]
Observations	833944			

Source : Enquête Emploi (1982-2012)